UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01279745 2

PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

ART '68

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/correspondancede10acad

37

I

4. R

CORRESPONDANCE DES DIRECTEURS

DE

L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME

1666-1793

X

IMPRIMERIE G. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

CORRESPONDANCE
DES DIRECTEURS
DE
L'ACADÉMIE DE FRANCE
A ROME
AVEC LES SURINTENDANTS DES BATIMENTS

PUBLIÉE

D'après les manuscrits des Archives nationales

PAR

MM. Anatole de MONTAIGLON
et Jules GUIFFREY

SOUS LE PATRONAGE DE LA DIRECTION DES BEAUX-ARTS

X

1742-1753

PARIS
CHARAVAY FRÈRES
LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS
5, RUE DE FURSTENBERG
SEPTEMBRE MDCCCC

N
332
R8A3
t. 10

LIBRARY
OCT 9 1968
UNIVERSITY OF TORONTO

X.

DIRECTORAT

DE

JEAN-BAPTISTE DE TROY

(AOUT 1738).

4394. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 12 janvier 1742.

Monseigneur, — Le s^r *Legeai*, architecte, est parti de Rome le 9 de ce mois; son temps étoit fini du mois de décembre dernier. Un plus long séjour lui étoit inutile pour ses études, et ses affaires ne lui permettoient pas de demeurer davantage ici. Je lui ai donné 56 écus romains pour son voyage, selon la règle établie. C'est un jeune homme qui a beaucoup de talent; il emporte une quantité de fort beaux desseins, tant des études qu'il a fait d'après les édifices publics que de sa propre composition; dans ces derniers, il y a du feu et du génie.

J'atens toujours, Monseigneur, vos ordres pour les coppies qui restent à faire au Vatican. Les pensionnaires qui en ont déjà fait et qui ont fini leur temps attendent avec empressement vostre décision. Le s^r *Duflos* particulièrement qui, outre la coppie de l'*École d'Athènes*, a fait encor celle de *la Bataille*, d'après *Pietre de Crotone* et une autre qui avoit été envoié en France par M. *Wleughels*. Il vous supplie, Mgr, d'avoir quelque égard à sa situation; il y a huit ans qu'il est à Rome, et il passe sa jeunesse sans tirer pour ses intérêts aucun avantage de ces études. Cependant, Mgr, il est prest à faire tout ce que vous ordonnerez.

Le s^r *Blanchet* fera encore une coppie, aussitôt que sa *Bataille*

de Constantin sera finie. Le sr *Le Lorin* en fera une autre; il n'a point encor travaillé pour le Roy.

Pour le sr *Faverai*, je puis conter sur luy; ainsi il n'en restera plus qu'une; celle que fait le sr *Vanloo* est avancée et sera fort bien. On dit ici que ces coppies sont les plus belles qui aient été faites d'après *Raphaël*. Beaucoup de gens se font un plaisir de les aller voir pour les comparer aux originaux. La permission que j'ai obtenu, avec tant de peine, de les faire prendre au voille, les rend, pour la partie du dessein, d'une exactitude à ne rien laisser à désirer; à l'égard de la couleur, elles sont au delà de ce que j'en espérois moy-même, eu égard à l'état pitoiable où sont les originaux. La figure de Louis XIV est toujours dans l'Académie d'hiver. Comme on est obligé de dessiner, je l'ai fait couvrir d'une grande toille pour que la fumée ne la gâta pas.

J'aurai l'honneur, Mgr, de vous envoier par le premier ordinaire mes comptes du quartier d'octobre. Je vous supplie de vouloir bien donner vos ordres pour me faire remettre de l'argent.

Je suis, avec un très profond respect, Mgr, etc.

De Troy.

En tête : « 10 février 1742. Je prie M. Gillet de me représenter la dernière lettre qui luy a été écritte. »

Archives nationales, O1 1939.

4395. — Le Cardinal de Tencin a Amelot.

Rome, le 12 janvier 1742.

... J'ai réduit la maison de Saint-Louis à rendre compte tous les ans. Voici celui de la dernière année. Cette exactitude contiendra en même tems et les administrateurs et même les ministres du Roy, afin que les deniers ne puissent jamais être détournés. On a parlé souvent de la réunion de Saint-Claude à la maison de Saint-Louis. Je voudrois la faire, s'il étoit possible, de concert avec les administrateurs de Saint-Claude, ce qui est pourtant difficile, attendu qu'à la réserve de deux ou trois, tous les autres sont ou gens de métier ou de livrée. Mais cette réunion peut se faire de la même manière que s'est faite autrefois celle de Saint-Yves des Bretons. Vous trouverés ci-joint, Monsieur, la bulle, — elle est à la date du 12 décembre 1582, — qui fut donnée pour lors. Cette réunion est encore plus nécessaire

que l'autre, parceque les Francs-Comtois ont le cœur moins françois que les Bretons, et que la division des deux Églises les entretient dans cette mauvaise disposition. Si S. E. le juge à propos, je travailleray sur ce plan-là. Je pense que, par la même raison, il faudroit aussi travailler à l'union de l'Église des Lorrains[1]...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 787, fol. 24. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le folio 260 contient l' « État des rentes de la maison royale de Saint-Louis, de la nation françoise, à Rome, pour l'année 1741, » annoncé dans la dépêche.

4396. — Amelot au Cardinal de Tencin.

A Versailles, le 16 janvier 1742.

... Vous ne devés pas douter que, s'il se présente quelque occasion favorable, je n'aye toute l'attention nécessaire à faire revivre, s'il est possible, les droits du Roy sur le palais Madame; mais, outre que vous sçavés comme moy que les titres qui établissent ces droits ne sont pas bien autentiques, c'est aujourd'huy au Grand-Duc que nous avons à faire, l'Électrice s'étant dépouillée de tout en sa faveur par la convention signée à Vienne le 31 octobre 1737...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 786, fol. 326. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4397. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

27 janvier 1742. — ... M. *de Troy* a écrit une lettre de compliment à la Compagnie au sujet de la nouvelle année...

Procès-verbaux de l'Académie, t. V, p. 313.

4398. — Amelot au Cardinal de Tencin.

A Paris, le 30 janvier 1742.

... Vous avés fait véritablement plaisir à M. le Cardinal de Fleury en nous fournissant une connoissance que nous n'avions jamais eüe du véritable estat des revenus et des dépenses de la maison de Saint-Louis. Son Éminence vous prie de lui envoyer,

à votre loisir, un détail circonstancié des dépenses de cette maison.

Le projet de la réunion des Églises des Francomtois et des Lorrains à Saint-Louis est entièrement du goust de Son Éminence. Elle lira, lorsqu'elle aura le temps, la bulle de la réunion de celle des Bretons, et vous fera sçavoir son sentiment sur les voyes à prendre. Il me semble que nous devons préférer ce qui est capable de fortifier la perpétuité de l'incorporation de la comté et de la Lorraine à la couronne de France, à l'idée d'avoir à Rome diverses églises de divers membres de la monarchie...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 787, fol. 33 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4399. — Le Cardinal de Tencin a Amelot.

Rome, le 16 février 1742.

... J'ay cru, Monsieur, que l'état des revenus et de la dépense de la maison de Saint-Louis avoit été envoyé depuis longtems à la cour, sans quoy j'aurois commencé par là. J'y supplée aujourd'hui.

Les Francomtois, du moins ceux qui sont ici, sont mauvais François. Il en est de même des Lorrains. La diversité de leurs Églises semble les entretenir dans cette mauvaise disposition. Je n'ai pas encore entendu parler des administrateurs de l'Église des Lorrains depuis que je suis à Rome[1]...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 788, fol. 97. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Les folios 98 à 105 contiennent un « État général des rentes annuelles de la Vénérable église royale et hôpital de Saint-Louis, de la nation françoise, et de celles du Sauveur et de Saint-Yves de Rome. »

4400. — René-Michel (dit Michel-Ange) Slodtz a Orry.

Monseigneur, — J'ay très humblement l'honneur de représenter à Votre Grandeur la situation embarrassante où je me trouve à l'égard des marbres qui doivent servir à exécuter le mausolée qui se fait par ordre de M. le Cardinal d'Auvergne.

Cet Éminence, à son départ, déposat le tiers du prix entre les mains d'un banquier et luy donnat l'ordre de ne me le dispenser

qu'à mesure de l'avancement de l'ouvrage. Cependant, en partant pour Carrare, j'obtint la principale partie de ce tiers à dessein de l'employer à l'acquisition desdits marbres, ce que je ne pus effectuer puisque cette somme servit à me maintenir dans ce lieu pendant le séjour que je me trouvay en devoir d'y faire.

Maintenant que j'ay besoin de ces marbres, les propriétaires me signifient qu'ils veulent en estre payez avant de me les laisser embarquer, et mes facultées ne me permetent pas de leur donner cette satisfaction. Apréendant que cela ne cause un retardement à cet ouvrage, qui me seroit préjudiciable, je prend très humblement la libertez de me recommander à l'infinie bontée de Votre Grandeur pour la petitte récompense que j'ose espérer de sa générositez.

Je la suplie aussy de croire que j'en conserverez toute ma vie une singulière et parfaite reconnoissance, en continuant d'estre, avec toutte l'atention dont je suis capable, atentif à l'honneur de ses ordres et faire ma plus grande gloirre de me dirre, avec toute la soumission possible et un très profond respect de Votre Grandeur, Monseigneur, le très humble, très obéissant et très soumis serviteur.

M. A. Slodtz.

A Rome, le 22 février 1742.

En tête : « 10 mars 1742, » jour de la réception ou de la réponse. Cf. 12 avril 1741 (voy. ci-dessus, n° 4331).

Publié par A. de Montaiglon d'après l'original autographe dans les anciennes *Archives de l'Art français*, 1855, t. IV, p. 103-4.

4401. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 2 mars 1742.

Monseigneur, — J'ay l'honneur de vous adresser mes contes du quartier de décembre 1741.

Ayant receu l'ordre de S. E. M. le Cardinal de Tancin, j'ay fait faire l'illumination à l'Académie pendant deux jours pour l'élection de l'Empereur. Dans le quartier prochain, j'auray l'honneur de vous adresser en même temps le conte des loyers de la petitte maison, à commencer au premier octobre 1740.

Je ne sçai pas encor, Mgr, si vous êtes content de mes deux derniers tableaux de la suite d'Esther.

Voilà la belle saison qui vient pour travailler au Vatican; j'es-

père que, dans le courant de cette année, il y aura trois coppies de faittes, sçavoir : la *Bataille de Constantin*, par le s^r *Blanchet;* l'*Écolle d'Athènes*, par le s^r *Duflos*, et le *Miracle de la Messe*, par le s^r *Vanloo*. Comme ces coppies se trouvent dans les mêmes chambres de celles qui sont encor à faire, on ne commencera les autres que quand celles-cy seront roulée. Les s^rs *Blanchet*, *Faverai* et *Le Lorin* en commenceront chacun une aussitôt que les chambres seront libres.

J'ay l'honneur d'être, etc.

De Troy.

Note. — Luy marquer qu'il doit avoir attention à ce que les coppies auxquelles on travaille soient mieux que les deux dernières qui ne valent rien du tout, et qui sont telles qu'il seroit à désirer qu'elles n'eussent pas été envoyées; que je suis obligé de ne les pas laisser voir, attendu que tout le public qui les a vu jusques à présent en a esté fort mécontent.

Fait le 16 mars 1742.

Archives nationales, O^1 1939.

4402. — Orry a de Troy.

Le 4 mars 1742.

Je vous avois marqué, Monsieur, par ma lettre du 25 juin de l'année passée, d'envoyer incessamment à Paris les tapisseries qui avoient été prêtées par le Roy à M. de Saint-Aignan et qui vous ont été remises. Cependant, vous ne les avés point envoyées. Comme il ne convient point qu'elles restent là-bas, ne manquez pas de les envoyer au plutôt, en gardant seulement les portières que le Roy a approuvé qui restassent à l'Académie.

Je suis, M., très parfaitement à vous.

Archives nationales, O^1 1100, fol. 185.

4403. — Amelot au Cardinal de Tencin.

Paris, le 6 mars 1742.

... M. le Cardinal a examiné l'état que vous m'avés fait l'honneur de m'envoyer des revenus de la maison de Saint-Louis. Son Éminence auroit crû que la dépense de ce qui regarde l'hôpital auroit été plus considérable. Dès que cette partie se trouve réduite

à presque rien, l'établissement de cette maison ne paroît pas un objet aussi utile et aussi important qu'on se l'étoit figuré...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 788, fol. 106. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4404. — Orry a de Troy.

Du 16 mars 1742.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, Monsieur, en m'envoyant vos comptes du dernier quartier de l'année 1741. J'aprouve que vous continuiés à faire travailler aux copies du Vatican; mais je ne puis trop vous recommander d'avoir attention à ce que les copies auxquelles on travaille soient mieux faites que les deux dernières qui ne valent rien du tout et qui sont telles qu'il seroit à désirer qu'elles n'eussent pas été envoyées. Je suis même obligé de ne plus les laisser voir, attendu que les gens qui, jusqu'à présent, les ont vu en ont été fort mécontent. Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 108.

4405. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 23 mars 1742.

Monseigneur, — J'ay trop de respect pour les ordres qui me viennent de vostre part pour ne pas les exécuter avec une exacte ponctualité; c'est pourquoy je vous prie, Mgr, d'estre bien persuadé que ce n'est point par négligence que je ne vous ay pas encor envoyé les tapisseries du Roy. Les frayeurs que l'on m'a fait des corsaires d'Afrique et l'absence de M. Cioia en ont été cause. Il y a plus de six mois qu'il est à Milan pour régler les affaires de sa maison, et il ne reviendra qu'après les fêtes de Pâques. J'espère, Mgr, que vous ne me désapprouverez pas si j'attends son retour pour vous les envoier. Elles vous parviendront plus sûrement par son moyen, et, comme j'exigeray de luy une décharge, il prendra les mesures les plus seures pour les faire remettre. J'ay fait doubler de bonne toille les six portières qui ont été accordées à l'Académie. Elles ne l'avoient jamais été, ayant toujours servi pour tapisserie de chambre; cette réparation étoit nécessaire pour les conserver.

Les dépenses considérables que j'ay été obligé de faire, Mgr,

pendant la maladie de deux de mes enfans et de ma femme, desquels le ciel vient enfin de disposer[1], ont beaucoup dérangé les affaires de ma maison. J'ay besoin de vos bontés, Mgr, pour les rétablir, en vous priant de joindre à l'argent que vous aurez la bonté de me faire ordonner pour l'Académie le payement de ce qui m'est dû par le Roy. J'espère que vous m'accorderez d'autant plus facilement cette grâce qu'il n'y a que ma situation présente qui puisse m'engager à vous faire cette prière.

Je suis, avec un profond respect, etc.

De Troy.

Note. — A M. Boudrey. Voir ce qui luy est dû. On pourroit le luy faire payer.

12 avril 1742.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Voyez les passages de la Notice biographique du chevalier de Valori relatifs à la mort des enfants et de la femme de *de Troy*. Ces passages sont reproduits dans notre tome IX, p. 344.

4406. — L'Académie de peinture a Orry.

Monseigneur, — La Compagnie, qui sçait combien vous vous intéressez au progrès des arts, prend la liberté de suplier Votre Grandeur de vouloir bien donner ses ordres pour le voyage de Rome des sieurs *Mignot*, *Adam* et *Châles*, qui ont remporté, en 1740 et 1741, les grands prix de sculpture et de peinture. Nous vous en prions, Monseigneur, avec d'autant plus d'instance que ce retard pouroit nuire à l'avancement de ces jeunes gens, qui, dans l'incertitude où ils sont de partir, ne peuvent rien entreprendre et ne pensent uniquement qu'au moïen de se rendre utiles à Sa Majesté, en profitant des belles choses de l'Italie.

Comme il y a actuellement des places vacantes, l'Académie espère que vous aurez égard à sa prière.

Nous sommes, avec un profond respect, Monseigneur, etc.

De Largillierre. — Carle Vanloo. — Cazes. — Lepicié, secrétaire.

A l'Académie, ce samedi 31 mars 1742.

(*Note en tête :*) A M. Boudrey, me dire ce qu'il y a de places vacantes. Écrit à M. de Troy pour le sçavoir le 8 avril 1742.

Catalogue de la collection A. Bovet, n° 1462.

4407. — Orry a de Troy.

Du 5 avril 1742.

Il me semble, Monsieur, qu'il y a plusieurs élèves à l'Académie de Rome qui ont fini leurs tems, et comme il ne convient pas qu'ils y restent au delà du terme fixé, étant juste que chacun de ceux qui ont des dispositions y passe à son tour, je serai bien aise de savoir précisément ce qui en est. Envoyés-moi donc, à cet effet, un état de tous les élèves de l'Académie et marqués-moi depuis quel tems ils y sont.

Je suis très fâché de la perte que vous avés faite. Je sais combien vous devés y être sensible et voudrois fort que la part que j'y prens pût contribuer à en adoucir l'amertume.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 116.

4408. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 12 avril 1742.

Monseigneur, — J'ay été fort affligé en apprenant par la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire qu'on n'avoit pas été content des copies du Vatican que j'ay envoyées à la Cour. La connoissance que vous avez dans les arts et le jugement que vous en portez valent mieux que toutes les raisons que je pourrois alléguer pour les faire valoir. Cependant, Mgr, permettez-moy, s'il vous plaît, de vous représenter que j'y ay apporté toute l'attention possible et que ceux qui y ont travaillé l'ont fait avec toute l'exactitude qui dépendoit d'eux; ils n'ont dessiné aucune figure qu'après l'avoir prise au voile, et c'est une permission que je n'ay pas eu peu de peine à obtenir. Les étrangers qui étoient à Rome au temps du Conclave en ont été fort contens, et les Italiens même les ont beaucoup louées; de sorte que, pour le dessein, je ne crois pas qu'on puisse y trouver quelque chose à reprendre; pour ce qui est du coloris, ceux qui connoissent la fresque de *Raphaël* sçavent bien que ce n'est pas la partie dominante de cet admirable auteur [1].

J'ay l'honneur de vous envoyer le compte de l'Académie pendant le premier quartier de cette année; ce sera le troisième que

vous aurez en main, Mgr; j'y ay joint aussy le compte de la maison nouvellement acquise, c'est-à-dire les dépenses qu'on y a fait pour les réparations et les loyers qui en sont provenus.

Je suis, avec un profond respect, etc.

De Troy.

Répondu le 29 avril 1742.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Depuis : « J'ay été fort affligé » ; Lecoy, p. 233.

4409. — Antoine Cioia a Orry.

Le 14 avril 1742.

Le s[r] Antoine Cioia, banquier à Paris, par sa lettre du 14, informe Monseigneur que le s[r] Joseph Cioia, son frère, banquier à Rome, a remis à M. *de Troy*, directeur de l'Académie de peinture qui y est établie pour le Roi, les 2,000 écus romains qu'il lui a ordonnés suivant le compte à lui remis le 28 mars dernier; qu'il ne doute nullement que M. *de Troy* ne l'ait mandé, et dont il raporte même la décharge; suplie Monseigneur de lui remettre l'ordonnance nécessaire pour son remboursement.

Archives nationales, O[1] 1188, fol. 87.

4410. — Extrait des comptes des Batiments du Roi.

Année 1742.

25 avril 1742-13 février 1743 : au sieur Antoine Cyoia, banquier à Paris, pour son remboursement des sommes qu'il a fait remettre au s[r] *de Troy*, directeur de la dite Académie, pour l'entretien d'icelle pendant l'année 1742 (3 p.) . .	33,000 liv.
5 septembre : au s[r] *Chale*, peintre, élève de la dite Académie, pour ses frais de voyages pour se rendre de Paris à Rome	200
5 septembre : au s[r] *Adam*, sculpteur, pour idem.	200
— au s[r] *Mignot*, autre, pour idem. .	200
— au s[r] *Dumont*, autre, pour idem .	200
Somme de ce chapitre	33,800 liv.

Archives nationales, O[1] 2242, fol. 305, 324 v°.

4411. — De Troy a Orry.

Le 27 avril 1742.

M. *de Troy*, en réponse des ordres de Monseigr cy-dessus transcris, marque ce qui suit sur le compte des élèves :

Nombre et qualités des Pensionnaires. Noms	Talens	Arrivée des Élèves à l'Académie.	*Observations.*
Duflos,	peintre,	20 nov. 1733.	A fait trois copies pour le Roi, une *Adoration*, d'après *Lanfran*, *la Défaite de Darius*, d'après *Pierre de Crotone*, et *l'École d'Athènes*, d'après *Raphaël* au Vatican.
Halé,	peintre,	19 déc. 1737.	Une copie d'*Heliodore*, d'après *Raphaël* au Vatican.
Faverai,	idem,	24 mars 1739.	Idem *l'Embrasement de Rome*, d'après *le même* au Vatican.
Van-Loo,	idem,	16 mai 1740.	Idem *le Miracle de la Messe*, par *idem*, non achevé.
Lorain,	idem,	30 déc. 1740.	Idem. Va commencer une copie au Vatican.
Hutin,	sculpteur,	1er déc. 1737.	Le buste en marbre d'*Henobarbus*, père de Néron.
Marchand,	idem,	19 déc. 1737.	Travaille à la figure du nouvel *Antinoüs*.
Vassé,	idem,	16 mai 1740.	N'a encore rien fait pour le Roi.
Saly,	idem,	13 oct. 1740.	Idem.

Autres élèves ajoutés à cet état sur l'extrait de précédentes lettres envoyées par mond. sr de Troy.

Fournier,	peintre	. . . . .	Mort fin de 1740.
Le Geai,	architecte	. . . . .	De retour à Paris.
Potin,	idem.	10 juin 1739.	

Externes.

Blanchet, peintre.
Vershaf, sculpteur.
Roëtiers, graveur.

M. *de Troy* ajoute que, suivant l'état qu'il envoye, il est aisé de voir qu'il y a autant de sculpteurs que de peintres, et excédera

même lorsque les plus anciens seront partis, suplie qu'on envoye des peintres pour finir les copies du Vatican, atend les ordres pour faire travailler les sculpteurs qui n'ont encore rien fait et prévient en même temps qu'il n'a point de marbre à l'Académie.

Archives nationales, O[1] 1188, fol. 60.

4412. — Brevet d'élève peintre pour le sieur Michel Chale.

Le 5 mai 1742.

Nous, Philbert Orry, Conseiller d'État ordinaire et au Conseil royal, Contrôleur général des finances, Directeur général des bâtiments et jardins du Roy, arts, académies et manufactures royales;

Bien informé des heureuses dispositions du sieur *Michel Chale* dans l'art de la peinture, qu'il a exercé par études depuis plusieurs années à l'Académie royale de peinture et sculpture établie au Louvre, à Paris, dans laquelle il a remporté plusieurs prix, et entre autres, l'année dernière 1741, le premier prix de peinture, et y a acquis l'estime et l'affection des proffesseurs et académiciens;

L'avons nommé et choisi pour être l'un des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture établie à Rome pour le service de Sa Majesté, sous la conduite du s[r] *de Troy*, directeur de ladite Académie, pendant le temps qu'il nous plaira, etc.

En foi de quoi nous avons accordé le présent brevet audit sieur *Chale*.

A Fontainebleau, le cinquième jour du mois de may 1742.

Orry.

Et plus bas, par Monseigneur,

Boudrey.

Archives nationales, O[1] 1088, fol. 335.

4413. — L'Hospital a Orry.

A Portici, le 15 may 1742.

Monsieur, — Le s[r] *Gautier* est établi depuis quelque tems à Naples et s'y occupe à graver plusieurs tableaux de M. *Solimene;* c'est un jeune homme qui a du talent, et les entrepreneurs de la manufacture de Naples l'ont recherché plusieurs fois pour l'enga-

ger à leur fournir des desseins d'étoffes et à leur graver des planches pour le papier réglé. Ils ont été jusqu'à lui proposer des appointemens de deux mille livres, qu'il a refusés constamment, ayant eu même l'attention de me venir rendre compte régulièrement de toutes leurs démarches à son égard, ainsy que j'ay eu l'honneur de vous le mander précédemment. J'ay cru devoir louer son désintéressement et luy promettre que je le ferois valoir lorsque l'occasion s'en présenteroit. Je joins icy la copie d'un placet qu'il m'a présenté, par lequel vous verrez, Monsieur, que ce jeune graveur désireroit d'être admis à l'Académie de Rome en qualité de pensionnaire : quoyque la grâce qu'il demande soit une nouveauté, elle paroist cependant fondée sur des raisons qui présentent tellement une apparence d'utilité que je ne puis luy refuser de vous faire passer sa proposition, en vous suppliant de vouloir bien y avoir égard, et de faire en cette occasion ce que vous trouverez de plus juste pour m'acquitter de la protection que j'ay promise à ce jeune homme.

J'ay l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LHOSPITAL.

Archives nationales, O[1] 1939.

4414. — PLACET DE PIERRE-JACQUES GAUTIER, GRAVEUR, AU MARQUIS DE LHOSPITAL.

Pierre-Jacques Gautier, natif de Paris, flaté de la protection dont V. Ex. a bien voulu luy promettre de l'honorer, prend la liberté de luy exposer que, dans la veüe de se perfectionner dans la graveure qu'il étudie avec ardeur depuis plusieurs années, il désireroit d'être admis au nombre des pensionnaires que le Roy entretient à Rome.

L'Académie royale de Paris étant composée de peintres, de sculpteurs et de graveurs, et ces derniers ne contribuant pas moins à la gloire des arts que les premiers, il ose encore représenter que, pour l'honneur et l'avantage de la nation, il auroit peut-être été à propos que les jeunes graveurs eussent été égallement admis à partager en Italie les bienfaits de Sa Majesté, il en seroit résulté cet avantage que l'art de la graveure étant porté en France à un point de perfection, où jusqu'à présent aucune nation n'a pu arriver, les graveurs entretenus à Rome par Sa Majesté

auroient rendu avec plus d'exactitude et de précision que les Italiens les plus beaux morceaux qu'on y admire et sauvé des injures du tems ceux qui dépérissent journellement. On sçait assés que les Italiens sont pour la graveure au-dessous du médiocre, en sorte que les étrangers auroient laissé entre les mains des François les sommes considérables qu'ils portent à l'imprimerie de la Chambre appostolique pour acquérir les estampes deffectueuses qu'ils trouvent gravées à Rome.

Ce n'est point un motif d'intérest personnel qui feroit désirer au suppliant d'être admis pensionnaire dans l'Académie de Rome; sa seule ambition se borneroit à le perfectionner dans son art, et quoyqu'occupé depuis quelque tems à graver à Naples plusieurs tableaux de M. *Solimene*, qui semble faire cas des talens du suppliant, il conçoit qu'il feroit des progrès bien plus rapides à Rome, sous les yeux d'un directeur habile et excité au travail par l'exemple et par les conseils des autres pensionnaires.

Dans ce dessein, il supplie encore V. Exc. de vouloir bien obtenir de Monseigneur le Controlleur général qu'il fût pourveu à ses dépenses concernant l'achapt des cuivres, outils et instrumens nécessaires à la graveure. Ce secours, dont l'objet est peu considérable, le mettroit en état de faire, d'après les grands maîtres, des études aussy utiles pour le public que pour le suppliant. Il ose même espérer de son application au travail qu'il arriveroit bientôt au point de pouvoir graver quelques planches pour le Roy. A cet effet, le suppliant se propose de faire voir dans quelque tems à V. Ex. des estampes d'une grande composition qu'il grave d'après M. *Solimene*, affin qu'on puisse juger de sa capacité.

Archives nationales, O[1] 1939.

4415. — De Troy a Orry.

Monseigneur, — J'ay consigné à M. *Cioia* les balots dans lesquelles sont les tappisseries du Roy. Elles sont arrivées le 27 may à Civita-Vecchia, et j'ay prié de ne les point faire embarquer que sur un bâtiment françois et dont on soit sûr. On en attend un actuellement, et j'espère qu'elles ne tarderont point à partir. J'ay l'honneur de vous envoyer ci-joint la liste des tappisseries contenues dans les susdites caisses[1]. Je suis, avec un très profond res-

pect, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

De Troy.

A Rome, ce 8 juin 1742.

Archives nationales, O[1] 2041.

= 1. Des pièces jointes à celle-ci, il résulte que les tapisseries en question avaient été prêtées à M. de Saint-Aignan, ambassadeur. Elles étaient contenues dans quatre caisses. Il y avait vingt-cinq tapisseries : *Jephté; Laban; Jugement de Salomon; Reconnaissance de Joseph; Tobie; Esther évanouie* (1re caisse). — *Réduction de Marsal; Ville de Dôle; Roi aux Gobelins; Entrée dans Dunkerque; Ville de Douay; Athalie; Susanne* (2e caisse). — *Déroute de Marsin; Alliance des Suisses; Entrevue des deux Rois; Ville de Tournai; Mariage du Roi; Sacre du Roi; Ville de Lille* (3e caisse). — *Marsin* (plus petit que le précédent); *Marsal; Ville de Lille; Tranchée de Tournay; Entrevue des deux Rois* (4e caisse). — On a donné dans le précédent volume (pièce 4341, p. 464) la liste détaillée des pièces renvoyées à Paris et des six portières laissées à la disposition du directeur de l'Académie. Peut-être ces dernières se trouvent-elles encore à la villa Médicis.

4416. — Brevet d'élève sculpteur pour Gaspard Adam[1].

Du 12 juin 1742.

Nous, *Philbert Orry*, Conseiller d'État et au conseil royal, Contrôleur général des finances, Directeur général des bâtimens, etc.;

Bien informé des dispositions et des talens du sieur *Gaspart Adam* dans l'art de la sculpture qu'il a exercé par études depuis plusieurs années à l'Académie royale de peinture et sculpture établie au Louvre, à Paris, dans laquelle il a remporté, l'année dernière 1741, le premier prix de sculpture et y a acquis la considération et l'estime des proffesseurs;

L'avons nommé et choisi pour être l'un des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture établie à Rome pour le service de Sa Majesté, sous la conduite du sr *de Troy*, directeur de ladite Académie, pendant le tems qu'il nous plaira, etc.

En foi de quoi nous avons accordé le présent brevet audit sieur *Adam*.

A Versailles, le 12e jour du mois de juin 1742.

Orry.

Et plus bas, par Monseigneur,

Boudrey.

Archives nationales, O[1] 1088, fol. 342.

= 1. Cf. le placet et la lettre de *Gaspard Adam* à Orry, en date du 15 septembre 1741, publiés dans le précédent volume (nos 4375 et 4376, p. 485).

4417. — Brevet d'élève sculpteur pour Pierre Mignot.

Du 12 juin 1742.

Nous, *Philbert Orry*, Conseiller d'État ordinaire, etc.;

Bien informé des heureuses dispositions du sieur *Pierre Mignot* dans l'art de la sculpture qu'il a exercé par études depuis plusieurs années à l'Académie royale de peinture et sculpture établie au Louvre, à Paris, dans laquelle il a remporté, pendant les années 1738 et 1739, les deux seconds prix de sculpture[1] et le premier en l'année 1740, et y a acquis la considération et l'estime des proffesseurs;

L'avons nommé et choisi pour être l'un des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture établie à Rome pour le service de Sa Majesté, sous la conduite du sieur *de Troy*, directeur de laditte Académie, pendant le temps qu'il nous plaira, etc.

En foi de quoi nous avons accordé le présent brevet audit sieur *Mignot*.

A Versailles, le 12e jour du mois de juin 1742.

Orry.

Et plus bas, par Monseigneur,

Boudrey.

Archives nationales, O1 1088, fol. 346.

= 1. Le premier prix de 1738 avait été remporté par *Saly* et celui de 1739 par *Le Lorrain*. Tous deux étaient déjà à l'Académie de Rome. En 1740, *Gaspard Adam* obtint le 2e prix et *Mignot* le premier.

4418. — Orry a M. de Beringhen.

A M. le Marquis de Beringhen, premier écuyer du Roy.

Du 2 juillet 1742.

Les tapisseries, Monsieur, que le Roi avoit prêtées à M. de Saint-Aignan, pendant le temps de son ambassade à Rome, étant actuellement à Marseille, d'où il est question de les faire revenir à Paris, j'ai imaginé de proffiter pour leur transport des voitures

qui conduisent à Marseille les présens dont l'ambassadeur du Grand Seigneur est chargé pour son maître; mais je n'ai voulu prendre aucunes mesures sur cela que je n'aye su de vous auparavant si ce projet ne seroit point contraire à vos arrangemens. C'est ce que je vous prie de vouloir bien me marquer.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 135.

4419. — De Troy a Orry.

Rome, le 20 juillet 1742.

Monseigneur, — J'ay eu l'honneur de vous envoyer, dans mes lettres précédentes, un état des pensionnaires qui sont actuellement dans cette Académie. Comme je ne doute pas que vous ne vous disposiez à en envoyer d'autres pour remplacer ceux qui ont fini leur tems, je vous prie, Mgr, de me mander le nom de ceux qui doivent sortir, afin qu'étant avertis, ils ayent le tems de prendre les arrangemens nécessaires pour leur départ avant l'arrivée des autres.

J'ay reçu avis que les tapisseries du Roy étoient arrivées à Marseille et qu'on les alloit faire partir pour Paris, où elles ne tarderont pas d'arriver.

Je vous envoye ci-joint, Mgr, l'état de la dépense faite dans l'Académie pendant le quartier avril, may et juin; ce sera le quatrième quartier dont je n'ay point receu d'arrêté.

Aussitôt que les grosses chaleurs seront passées, je feray rouler et envoier les deux coppies de l'*École d'Athennes* et du *Miracle de la Messe*, faites par les s[rs] *Duflos* et *Vanloo*, et le s[r] *Le Lorin* en commencera une autre quand la place sera vuide.

Je suis, avec, etc., Mgr.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4420. — Orry a de Troy.

Du 13 août 1742.

Je vous envoye ci-joint l'état des élèves que j'ai nommé et qui doivent partir pour remplir les deux places vacantes à l'Académie

de Rome et pour remplacer les deux pensionnaires sculpteurs qui ont fait leur tems. Vous les en préviendrez, et, afin qu'ils ayent le temps qui leur est nécessaire pour se mettre en état de revenir ici, je ne ferai partir les nouveaux pensionnaires qu'après que j'aurai reçu votre réponse, que je vous prie de me faire incessamment.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 148.

4421. — Orry a de Troy.

Du 16 août 1742.

Vous m'avés marqué, Monsieur, par une de vos dernières lettres, qu'il n'y avoit plus de marbre statuaire à l'Académie, et que, cependant, il en falloit pour faire travailler les pensionnaires sculpteurs. Vos réflexions sur cela me paroissent justes, et je vous laisse le maître d'en faire venir de Carrare, dont vous porterés la dépense sur vos comptes; mais je crois très inutile d'en faire magasin; il suffira de vous en approvisionner à mesure que vous en aurez besoin.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 150.

4422. — Orry a de Troy.

Du 17 août 1742.

Le s[r] *Le Gay*[1], à qui j'ai bien voulu, Monsieur, accorder cette lettre, et qui vous la remettra, est un graveur en pierre qui promet beaucoup et qui va faire des études à Rome dans le dessein de se perfectionner. Non seulement j'approuve ce dessein, mais je pense qu'il mérite d'être aidé. Vous me ferés donc plaisir de lui accorder vos bons offices pendant le séjour qu'il fera à Rome, et je serois même bien aise, s'il se trouvoit quelque petit endroit inutile où il pût se loger à l'Académie, que vous le lui donnassiés, mais non à titre de pensionnaire.

Je suis, M., très parfaitement à vous.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 151.

= 1. *Jacques Guay*, né à Marseille le 26 septembre 1711, fut le maître de

Mme de Pompadour dans l'art de la gravure en pierres fines. — Voir J. Leturcq, *Notice sur Jacques Guay*. Paris, Baur, in-8°, 1876.

4423. — Brevet d'élève architecte pour Dumont.

Du 18 aoust 1742.

Nous, *Philbert Orry*, Conseiller d'État, etc.;

Sur le raport qui nous a été fait des heureuses dispositions du sieur *Gabriel-Martin Dumont*[1], dans l'art d'architecture qu'il a exercé par études depuis plusieurs années à l'Académie royale d'architecture établie au Louvre à Paris, où il a remporté le troisième prix dès l'année 1736 et le premier l'année 1737, l'avons nommé et choisi pour être l'un des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture établie à Rome, sous la conduite du sieur *de Troy*, directeur de laditte Académie pendant le temps qu'il nous plaira, etc.

En foi de quoi nous avons accordé le présent brevet audit sieur *Dumont*.

A Paris, le dix-huitième jour du mois d'aoust 1742.

Orry.

Et plus bas, par Monseigneur,

Boudrey.

Archives nationales, O^1 1088, fol. 358.

= 1. *Dumont* (*Gabriel-Martin*) a publié un *Recueil de plusieurs parties d'architecture de différents maîtres, tant d'Italie que de France*, contenant les traités suivants : Parallèle de plans des plus belles salles de spectacles d'Italie et de France. — Détail des plus intéressantes parties d'architecture de la basilique de Saint-Pierre à Rome. — Projets détaillés de salles de spectacle particulières. — On lui doit aussi un *Plan des trois temples de Poestum* d'après les dessins de *Soufflot*. Paris, 1764, 7 planches in-fol.

4424. — De Troy a Orry.

Du 24 août 1742.

M. *de Troy*, directeur de l'Académie établie à Rome, par sa lettre du 24 août dernier, suplie Mgr de donner ses ordres pour lui faire toucher la même somme qu'il a coutume de lui envoyer, ayant pu voir, par la dépense du dernier compte qu'il a remis du 3e quartier, qu'il lui restoit peu d'argent.

Que les sieurs *Vassé*, *Utin* et *Saly*, sculpteurs, n'ont encore

rien fait pour le Roy, atend les ordres de Monseigneur pour les employer à quelque chose d'utile à la cour et à leurs études, d'autant que Mgr lui a mandé qu'on ne se soucie plus de statues antiques.

Que le s^r *Marchand* auroit fort avancé sa figure du *Lantin*, qui sera belle, sans la maladie qui le tient au lit.

Archives nationales, O^1 1188, fol. 226.

4425. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 31 aoust 1742.

Monseigneur, — J'ai reçu, avec votre dernière lettre, l'état des élèves qui doivent venir icy et de ceux qui doivent être remplacez. J'ay signifié vos ordres au s^r *Huttin;* mais permettez-moy, Mgr, d'en attendre de nouveaux pour le s^r *Marchand*. J'ay eu l'honneur de vous écrire qu'il avoit commencé une copie du nouveau *Lantin* depuis longtemps. Elle seroit fort avancée sans une longue maladie dont il est attaqué depuis plusieurs mois et qui l'empêche entièrement de travailler. J'espère qu'il pourra reprendre dans peu cet ouvrage, qui fera autant de plaisir à la Cour que d'honneur audit s^r *Marchand*. Je vous prie donc, Mgr, d'avoir la bonté de nommer un autre élève pour être remplacé, et si vous jugez à propos d'en augmenter le nombre, je vous prie de me donner vos ordres pour préparer les chambres et les meubles nécessaires dans cette augmentation, le nombre ayant été de douze jusqu'ici, et il n'y a eu des arrangemens que pour ce nombre; il se trouveroit alors quatorze élèves couchant à l'Académie en comptant le s^r *Roettier;* cela jetteroit dans une nouvelle dépense que je ne puis faire que par vos ordres.

Le silence que vous gardez, Mgr, touchant le s^r *Duflos*, qui est depuis neuf ans icy et qui a déjà fait trois grandes copies pour le Roy, me fait croire que vous souhaitteriez qu'il en fît encore une autre. J'attendrai vos ordres là-dessus pour agir avec luy en conséquence de ce que vous me ferez l'honneur de m'écrire.

J'ay reçu, Mgr, l'ordinaire passé, de M. d'Orsonville les arrêtez des deux derniers quartiers de l'année 1741, et il m'a fait espérer de m'envoyer bientôt les deux premiers de cette année.

Je réitère, Mgr, la prière que j'ay eu l'honneur de vous faire

dans ma dernière lettre de donner vos ordres pour me faire toucher de l'argent.

Je suis, avec un très profond respect, Mgr, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4426. — De Troy a Orry.

Le 7 septembre 1742.

M. *de Troy* informe par sa lettre de ce jour qu'il vient de rouler la copie du s[r] *Vanloo* et l'enverra incessamment.

Que celle du s[r] *Blanchet* est à bon terme, et suplie Monseigneur de lui marquer si les 3,000 livres dont il est convenu doivent être évaluées 600 écus romains ou passées au change des banquiers, cet élève ayant déjà reçu depuis trois ans la plus grande partie de ce qui lui est dû sur ces ouvrages, et, dans le cas du change, enverroit état de ce qu'il lui a payé pour savoir ce qui lui reste dû.

Va tendre une toile pour la copie du s[r] *Le Lorrain*, qui ira cet automne prendre le tableau au voile afin de n'avoir plus qu'à peindre au retour de la belle saison.

Archives nationales, O[1] 1188, fol. 61.

4427. — De Troy a Orry.

Le 7 septembre 1742.

M. *de Troy*, par sa lettre de ce jour, en conformité de la lettre cy-contre (du 24 août), propose un moyen pour exercer utilement les pensionnaires, puisqu'il peut réunir deux objets, savoir le progrès de la sculpture et l'avancement des pensionnaires, savoir, de leur donner une figure à faire d'invention sur un sujet proposé, qui seroient également utile à l'ornement des lieux, sans toujours recommencer des copies d'antiques qui ont été, à ce qu'il convient, repettées bien des fois; observe que, quant au temps présent, ne seroit point en peine du succès de ce qu'il propose, ayant deux sculpteurs icy, savoir les s[rs] *Saly* et *Vassé*, en état de faire de belles choses, ne parlant plus du s[r] *Hutin*, Monseigneur l'ayant remplacé. Ce projet est fondé sur ce que les élèves

ne perdroient point de vue les antiques et sur l'émulation qu'ils auroient entr'eux de mériter l'aprobation.

Archives nationales, O¹ 1188, fol. 226.

4428. — Antoine Cioia a Orry.

Paris, ce 7 septembre 1742.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous envoyer la coppie du reçu de M. *Slodtz* de les trois mille livres que je luy ai fait payer à Rome, suivant l'ordre que vous eûtes la bonté de me donner à Bercy; dont je vous suplie très humblement de m'en faire expédier l'ordonnance, comme aussi de les deux cent quatre-vingt-huit livres pour les frais aux quatre caisses tapisseries en question, et de me faire la grâce de me dire si je dois continuer faire payer à M. *des Troys* la somme ordinaire, suivant que je me suis pris la liberté de vous demander par mes précédentes deux lettres.

Je suis, avec tout le respect possible, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Antoine Cioia.

Archives nationales, O¹ 1907.

4429. — L'Académie de peinture a Orry.

Du 7 septembre 1742.

Les Directeurs et Professeurs de l'Académie de peinture et sculpture établie à Paris, par leur lettre du 7 de ce mois, représente à Monseigneur les pressants besoins où se trouve l'Académie pour satisfaire à l'exercice de l'École, et le suplie de vouloir bien donner ses ordres pour qu'elle soit payée du premier quartier de l'entretien.

Informe en même tems, qu'ayant trouvé les tableaux et les bas-reliefs des élèves trop foibles pour mériter les grands prix, la Compagnie avoit cru de son devoir de les réserver, ne voulant proposer pour le voyage de Rome que des sujets en état de profiter des bienfaits de Sa Majesté et de faire honneur à l'École française.

Et que, l'année prochaine, les prix seroient de doubles valeurs,

suivant l'usage, pour exciter l'émulation et engager les prétendants à travailler avec zèle[1].

FREMIN, DE LARGILLIÈRE, COUSTOU, CASES,
COLLIN DE VERMOND, L'ÉPICIER.

Archives nationales, O[1] 1188, fol. 215.

= 1. Cf. *Procès-verbaux de l'Académie de peinture*, t. V, p. 328.

4430. — ORRY A DE TROY.

Du 18 septembre 1742.

Mon intention n'est point, Monsieur, que le s[r] *Duflos* reste sous prétexte de travailler aux copies du Vatican, comme vous me le marqués par votre lettre du 31 aoust dernier.

Je n'ai jamais compté non plus que le s[r] *Roetiere* fût à la charge du Roy, et je ne le veux nullement. Je consens seulement que vous lui donniés quelque endroit pour se mettre à couvert; mais que ce soit sans meubles, ny qu'il soit nourri aux dépens du Roy.

Ce que je vous marque à l'égard de ce graveur doit être entendu de même pour le s[r] *Le Gay*, graveur en pierre, en faveur duquel je vous ai écrit. Et je vous observe même que s'il y avoit quelque difficulté à lui donner un bouge pour se loger, il n'y a qu'à ne le point faire, et, supposé que vous le fassiés, ce ne doit être qu'aux conditions que je viens de vous marquer, ne voulant point qu'aucunes dépenses quelconques à leur sujet soient employées dans vos comptes, vous prévenant que je ne les passerai point.

Il me semble qu'il ne doit pas être embarrassant, aux conditions que je vous propose, de donner quelques petits logements à ces étudiants, quand ce ne seroit que quelques-uns des lieux qui servoient de garde robe à feue Mme votre épouse.

Vous me marqués aussi que, par la nomination que je viens de faire des élèves qui doivent aller à Rome, le nombre excéderoit celui qu'il a coutume d'y en avoir, qui est de douze. Comme mon intention est qu'il n'y en ait jamais davantage, vous pouvés donner congé à tous ceux dont le tems est fini et conformément à la note que vous m'en avés envoyé par vos précédentes lettres.

Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 197.

4431. — Cioia des Forges a Orry.

Le 27 septembre 1742.

Le sr *Cioïa des Forges* suplie Monseigneur de vouloir bien lui ordonner le remboursement de 66 livres pour frais d'avances d'une caisse de tableaux pour le Roy de l'envoi de M. *de Troy*, suivant la lettre du sr *Joseph Cioïa* de Rome, du 23 juin 1741, et conformément à la police de chargement y attachée, lesdits frais depuis Rome jusqu'à Marseille seulement, le sr de l'Isle de Marseille ayant ensuite adressé ladite caisse au sr Colau de Lyon, par qui elle doit être parvenue à Monseigneur.

Archives nationales, O1 1188, fol. 237.

4432. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 12 octobre 1742.

Monseigneur, — J'ay eu l'honneur de vous marquer dans ma dernière lettre que j'avois fait rouler les deux copies du Vatican de l'*École d'Athènes*, par le sr *Duflos*, et du *Miracle de la Messe*, par le sr *Vanloo*. Je les ay fait partir, la semaine passée, par la voie ordinaire du sr *Cioia*. J'ay appris de luy avec beaucoup de plaisir que vous aviez reçu les tapisseries du Roy que j'ay eu l'honneur de vous envoier. Je vous prie, Mgr, de me mander si elles sont arrivées en bon état.

Le Suisse de cette Académie, qui servoit depuis vingt-cinq ans, vient de mourir; il laisse une femme fort avancée en âge et sans enfans pour la secourir. Comme il s'est toujours bien comporté, avec le contentement de tous les ministres et de l'Académie, je prens la liberté, Mgr, de vous recommander sa pauvre veuve. Elle n'a d'autre ressource que dans l'honneur de vostre protection. Je vous supplie, Mgr, de la luy accorder et de me faire sçavoir, si, attendu les bons services qu'a rendu son mary, la charité ne vous porteroit pas à luy faire donner quelques écus par mois. J'ay reçu à la place du deffunt un Suisse de nation recommandé par M. le Cardinal de Tencin et par plusieurs princesses. Je croi, Mgr, que vous ne désapprouverez pas ce choix.

J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du troisième quar-

tier de la présente année. M. d'Orsonville me fait espérer de m'envoyer bientôt les arrêtez du premier et du second.

Je suis, etc., Mgr, votre, etc.

De Troy.

Répondu le 29 octobre 1742.

Archives nationales, O[1] 1939.

4433. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, ce 20 octobre 1742.

... Il y a environ cinq ans que j'eus l'honneur d'envoyer à Son Éminence une copie du testament de Catherine de Médicis, dans lequel elle ordonne que la maison de saint Louis se mette en possession du palais Madame, d'abord après sa mort, ou lorsque le procès qu'elle avoit avec sa sœur seroit fini, priant l'ambassadeur résidant pour lors à Rome d'employer toute l'autorité de Sa Majesté pour faire donner exécution à cette dernière disposition.

J'ay ouï dire icy plusieurs fois que notre Cour, par des raisons de ménagement pour la maison de Médicis, avoit consenti à ce que l'église de Saint-Louis ne fît valoir ses droits qu'à l'extinction des descendants de cette maison; jugeriés-vous à propos, Monsieur, qu'en cas de mort de Mme l'Électrice, l'on fît quelque acte qui pût au moins nous mettre en estat de faire valoir les raisons de l'église de Saint-Louis, qui pourroit peut-estre trouver quelque faveur à cet égard dans un arrangement général des affaires? Ce ne seroit pas un petit avantage si l'on pouvoit, pour le ministre du Roy, faire l'acquisition d'un palais, dans l'enceinte duquel le peu de marchands françois que nous avons icy s'établiroient et se mettroient par là à couvert des caprices du camerlingue et des commis de la doüane, qui ne sont occupés le plus souvent qu'à leur chercher de mauvaises chicanes et leur faire perdre leur crédit, ce qui en a obligé plusieurs d'abandonner le commerce et de se retirer.

Il ne seroit peut-estre pas même difficile, dans les circonstances présentes, d'obtenir de la cour de Naples, en échange du palais Madame, le palais Farnèse, lequel, aiant une très grande place sous sa juridiction, donneroit plus de facilité à remplir l'objet dont j'ay l'honneur de vous parler pour nos marchans françois,

qui ne dépendroient alors que du ministre du Roy, et notre consul trouveroit par là le moyen de se rétablir dans l'usage où il estoit autrefois d'ouvrir seul leurs testaments et de faire exécuter leurs dernières volontés...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 790, fol. 22. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4434. — Orry a de Troy.

Le 29 octobre 1742.

Je reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avés écrite le 12 de ce mois, et votre compte du quartier de juillet qui y étoit joint. Je donnerai ordre qu'on fasse passer de Marseille icy les deux copies du Vatican que vous me marqués avoir fait partir.

Les tapisseries du Roy qui avoient été prêtées à M. le duc de Saint-Aignan sont arrivées à Paris bien conditionnées.

J'aprouve le choix que vous avés fait pour remplacer le Suisse de l'Académie qui est mort; mais je ne puis, comme vous le proposez, faire donner de pension à sa veuve. Si on se mettoit sur le pié de donner des pensions à tous les gens qui sont employés dans les Bâtimens, ce seroit à ne jamais finir.

Je suis, M., tout à vous.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 199.

4435. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 9 novembre 1742.

Monseigneur, — Le retard du courrier de France m'a empêché de répondre plus tôt à trois de vos lettres, que j'ay eu l'honneur de recevoir en même temps. Je me sens flatté, comme je dois l'être, des nouvelles marques de bonté dont vous m'honnorez et je suis bien charmé que l'aplaudissement que vous avez donné à mes tableaux me procure encor le plaisir de travailler pour le Roy. Parmy tous les sujets qui sont susceptibles de noblesse et de magnificence, l'histoire de Salomon et celle de Jason me paroissent considérables. Je ne puis point à présent avoir l'honneur de vous envoyer aucun projet des tableaux de l'un ou de l'autre sujet; ce n'est qu'en les lisant avec attention qu'on peut saisir de ces heureux moments où le peintre exerce son génie et où le spectateur

se recrée la vüe[1]. Je seray en état de vous en rendre compte en recevant vostre décision sur l'un des deux sujets que vous aurez choisi. En attendant, je prépare tous les matériaux pour ne point perdre de tems.

Samedi passé, 3e de ce mois, sont arrivés icy les quatre élèves, dont deux ont remplacé les srs *Duflos* et *Hutin*. Selon ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par apostille, j'ay jugé qu'il étoit de justice de laisser finir au sr *Marchand* la figure du nouveau *Lantin* qu'il a déjà fort avancé et quy sera une très belle statue; c'est pourquoy j'ay pris le parti, dont vous m'avez laissé le maître, de renvoyer à sa place le sr *Duflos*. J'ay l'honneur de vous le recommander, Mgr, comme ayant passé le plus beau de sa jeunesse à faire des coppies pour le Roy, sans autre fruit que la pension. L'émulation qui se trouve entre les srs *Saly* et *Vassé* ne me permet pas de douter de la réussite du projet que j'ay eu l'honneur de vous proposer. Je vous prie, Mgr, de me faire sçavoir si ce qu'il feront doit servir pour orner des jardins ou des appartemens, si on veut des figures nuës ou drapées.

Pour ce quy regarde le sr *Blanchet*, quand il a fait le marché de son tableau, il a compté que les 3,000 livres étoient évaluées 600 écus romains, ce qui fait la différence de 30 écus romains. Il les gagne bien en faisant cette coppie. Je ne les luy donneray pas cependant sans vostre ordre.

Je suis, avec, etc.

De Troy.

Archives nationales, O1 1939.

= 1. Depuis : « ... je suis bien charmé »; Lecoy, p. 234.

4436. — Amelot a l'abbé de Canillac.

Paris, le 13 novembre 1742.

Vous m'avez marqué, Monsieur, par votre lettre du 20 du mois passé que vous aviez envoyé, depuis environ cinq ans, à M. le Cardinal, une copie du testament de Catherine de Médicis, par lequel elle dispose du palais de Madame en faveur de la maison de Saint-Louis. Cette pièce avoit déjà été communiquée icy tant par M. le duc de Saint-Aignan, lorsqu'il remplissoit à Rome l'employ d'ambassadeur du Roy, que depuis par M. le Cardinal de Tencin; mais comme ç'a toujours été par simple copie, il n'y

a jamais guères eu lieu de penser à en tirer party. D'ailleurs, les termes dans lesquels ce testament est conçu ne paroissent pas bien clairs et bien positifs dans cette copie. Si vous pouviez en recouvrer l'original, ou même d'autres pièces capables d'y supléer, on verroit à examiner de nouveau l'affaire que, sans cela, il seroit bien inutile de remettre aujourd'huy sur le tapis.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 790, fol. 34. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4437. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, ce 1er décembre 1742.

Monsieur, — J'ay reçeu les deux lettres que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 13 novembre. Vous devés estre persuadé que je n'oublieray rien pour tâcher de découvrir l'original du testament de Catherine de Médicis au sujet du palais Madame.

J'ay déjà donné la commission à quelques personnes d'en faire la recherche et de s'informer quels sont les héritiers d'un vieux bonhomme qui est mort icy et qui prétendoit avoir bien des titres qui regardoient la France...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 790, fol. 137 v°. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4438. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 7 décembre 1742.

Monseigneur, — Je prends la liberté de vous renouveller aujourd'hui les sentiments respectueux avec lesquels j'ay l'honneur de vous souhaiter pendant le cours de la nouvelle année et des autres suivantes tout ce qui peut vous être agréable.

J'ay eu l'honneur de vous écrire dans mes précédentes le rétablissement du sr *Marchand*. Il vient de retomber dans un état pire que le premier. Il y est venu une espèce de paralysie sur la moitié du corps; je ne manque pas de luy donner tous les secours quy luy sont nécessaires.

Le sr *Dumont*, architecte, nouvellement arrivé, a été aussy attaqué d'une longue maladie; il est à présent hors de danger. Les malheurs qui me sont arrivez depuis plus d'un an m'ont jetté dans des dépenses excessives qui ne laisseroient pas de me mettre

dans l'embarras, si je ne comptois, Mgr, sur l'honneur de vostre protection pour me faire toucher le payement des deux derniers tableaux que j'ay envoyez à la Cour. Je vous prie aussi, Mgr, de vous ressouvenir que je n'ay jamais mis sur les comptes de l'Académie les cent pistolles de gratification accordés à M. *L'Estache*.

Dans la persuasion où j'ay été que vous choisiriez l'*Histoire de Jason*, pour ne point perdre de tems, j'ay fait une esquisse de la plus grande pièce représentant Jason quy enchante les deux taureaux. C'est une fort grande composition. J'auray l'honneur de vous l'envoyer sitôt qu'elle sera en état d'estre roulée[1].

Je suis, Mgr, vostre, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Depuis : « Dans la persuasion »; Lecoy, p. 234.

4439. — Orry a de Troy.

Du 30 décembre 1742.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, Monsieur, le 7 de ce mois. Je vous remercie des vœux que vous faites en ma faveur à l'occasion de la nouvelle année et je sens comme je dois cette preuve de votre attention.

C'est votre faute si vous n'avés pas été remboursé de deux années de gratification que vous avés payées au s[r] *Lestache*. Si vous les aviés compris dans vos comptes, comme vous auriés dû le faire, vous en auriés déjà touché le montant. Je vous les ferai payer à la première remise qui vous sera faite.

A l'égard du payement de vos deux derniers tableaux, je consens de le faire faire, mais il faut auparavant que vous indiquiés quelqu'un à qui cette somme puisse être remise à Paris.

Je suis, M., très parfaitement à vous.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 183.

4440. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, le 5 janvier 1743.

« ... On m'écrit de Florence, sur la santé de madame l'Electrice palatine, d'une façon qui fait craindre qu'elle ne vive pas encore longtemps. Je n'ay point perdu de vue les pretentions de la mai-

son de Saint-Louis sur le palais Madame; je ne cesse de faire des recherches de ce qui peut les justifier, et j'ay plusieurs notaires dont je suis seur qui m'ont donné le nom de tous ceux qui vivoient ici depuis l'année 1550 jusqu'en 1589, que Catherine de Médicis est morte. Ils m'ont déjà procuré bien des indices qui me font espérer que je pourrai trouver les pièces originales et qui constateront notre droit; entr'autres, il y a la note d'une transaction passée entre la reine Catherine de Médicis et la duchesse Marguerite d'Autriche par Antoine Massa de Gallerio, notaire, avec une attestation dudit notaire confirmée par M. de Vivonne, alors ambassadeur du Roy, et M. Armant d'Ossat, conseiller de la Reine, lesquels ratifièrent la transaction qui avoit été faite et par laquelle la Reine restoit en paisible possession du palais Madame et autres biens de Rome. De plus, il y a une autre note d'une prise de possession du palais Madame et des boutiques et maisons qui y sont contigües par M. de Vivonne. Je vous serois obligé, Monsieur, si vous vouliés bien me renvoyer la copie du testament que j'avois eu l'honneur d'envoyer à M. le Cardinal de Fleury, ne pouvant pas en retrouver une seconde; elle me donneroit peut-être bien des lumières pour recouvrer l'original.

« La jurisprudence de ce païs ici est que celui qui prend le premier possession d'un bien en a la jouissance jusqu'à ce qu'un second prétendant ait fait la preuve de l'invalidité de ses titres. Dans ces circonstances, je vous prie de me marquer si vous ne trouveriés pas à propos qu'au cas que je vins à découvrir les originaux des pièces dont j'ai eu l'honneur de vous parler, l'église de Saint-Louis se mît en possession du palais Madame aussitôt que nous apprendrions la mort de l'Électrice palatine, ce qui nous seroit d'un grand avantage contre ceux qui en voudroient disputer la validité... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 791, fol. 8 v°. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4441. — De Troy a Orry.

A Rome, le 11 janvier 1743.

Monseigneur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du dernier quartier de l'année 1742; ce sera le quatrième dont je n'ai pas encore reçu les arrêtés; mes lettres précédentes vous parlent de la longue et dangereuses maladie du s^r *Marchand*, qui

étoit attaqué de trois meaux presque incurables, paralysie, fluxion de poitrine et playes gangrenées; malgré les soins qu'on a pris de luy et les dépenses qu'a causé sa maladie, tant pour les consultations que pour les chirurgiens et les différens remèdes, il vient de mourir. C'étoit un excellent sujet. La figure de Lantin qu'il avoit commencée étoit encore fort imparfaite; je crois qu'il est à propos de la donner à finir ou au s^r *Vassé* ou au s^r *Sally;* ce dernier surtout me paroit fort capable d'y travailler avec succès, à cause des soins que demande cette figure. Je n'ai encore rien vu des sculpteurs arrivez ici dernièrement; ainsi, je ne puis point juger de leurs talens. J'attans vos ordres, Mgr, concernant cette figure, et je la feray finir par celui que vous me nommerez.

Comme le nombre des pensionnaires se trouve à présent réduit à onze, si vous jugez à propos de rendre la place au s^r *Duflos*, qui est encor à Rome, en cas que vous soiez content de la copie de *l'École d'Athennes*, il en recommenceroit une autre au Vatican, et il se feroit un plaisir d'employer ses talens pour le service du Roy.

J'eus l'honneur de vous promettre, dans ma dernière lettre, de vous envoyer la grande esquisse de l'*Histoire de Jason*. J'ai cru qu'il seroit mieux d'attendre que toutes les sept fussent finies; il y en a actuellement trois de faittes; quand on les verra touttes ensemble, on sera plus en état d'en juger, et il vous sera plus facile, Mgr, d'en dire vostre sentiment que je suivray avec beaucoup de ponctualité.

Je suis, avec un profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1 1939.

4442. — Amelot a l'abbé de Canillac.

Le 22 janvier 1743.

« ... Quant à la question que vous faites pour sçavoir si vous pourriés vous mettre en possession du palais Madame, en cas de mort de l'Électrice palatine, je ne puis vous répondre qu'après que vous aurés pu recouvrer les originaux des piéces dont vous me parlés, et dont je vous prierai de m'envoyer des copies pour que je puisse les examiner... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 791, fol. 11. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4443. — Orry a de Troy.

Du 28 janvier 1743.

J'ai reçeu, Monsieur, la lettre que vous m'avés écrite le 11 de ce mois, par laquelle vous m'aprenés la mort du sr *Marchand*. Le sujet étant bon, il est fâcheux qu'il ait été enlevé aussi jeune. Je pense comme vous qu'il est à propos de donner à finir ou à *Vassé* ou à *Sally* la figure du *Lantin* qu'il n'a pas eu le tems de finir.

Vous pouvés aussi donner au sr *Duflos*, pour le restant de cette année, la place que *Marchand* avoit à l'Académie et continuer à le faire travailler.

Je suis, M., très parfaitement à vous.

Archives nationales, O1 1100, fol. 213.

4444. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, ce 9 février 1743.

« ... Je suis toujours bien occupé du désir de touver des pièces qui puissent constater les prétentions de la maison de Saint-Louis sur le palais Madame. Je n'épargne pour cela ni mes soins ni ma bourse; mes espérances augmentent chaque jour, et, avec du temps et de la patience, peut-être serai-je assés heureux pour déterrer les originaux que je cherche; mais je vous supplie de me procurer la copie du testament de Catherine de Médicis que j'eus l'honneur d'envoyer à M. le Cardinal et dont je ne conservai point de note, afin que j'en tire quelques lumières dont je puisse me servir à recouvrer plus facilement celle qui fut remise ici, collationnée et authentiquée entre les mains de M. de Vivonne, et en vertu de laquelle il prit possession du palais Madame. Je regarde cette pièce comme la plus essentielle et la plus nécessaire que nous puissions avoir... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 791, fol. 76. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4445. — De Troy a Orry.

A Rome, le 15 février 1743.

Monseigneur, — J'ay retardé d'un ordinaire à envoyer les sept

esquisses de l'*Histoire de Jason* à cause du mauvais temps qui les a empêché de sécher plus tôt[1]. Je les addresse à M. Fagon parce qu'il a chez luy des personnes qui veulent bien se charger de les faire accommoder de façon à pouvoir vous être présentées. Je vous prie, Mgr, de me les renvoyer aussitôt que vous aurez fait vos observations; la toile est toute prête pour commencer le plus grand. Pour ce qui est de l'exécution, j'ay déjà eu l'honneur de vous marquer que je m'en tiendrois toujours au jugement que vous en porterez.

Le s^r *Guay*[2] est arrivé depuis quelques jours. Je lui ai procuré une petite chambre à l'Académie, en conformité des ordres que vous me donnez dans plusieurs de vos lettres.

Par le choix que vous me laissez du s^r *Saly* ou du s^r *Vassé* pour finir la figure de *Lantin*, je l'ay donné au s^r *Saly*. Ce n'est pas qu'ils ne soient tous deux en état de se faire honneur; mais je crois que celui-ci se laissera moins emporter à la vivacité de son goût et qu'il suivra avec la dernière exactitude la finesse de cet admirable antique[3].

Au reste, Mgr, pour ôter la jalousie qui pourroit être entre eux, je leur ai dit que c'étoit en conséquence de vos ordres. Le s^r *Duflos* commencera le plus tôt qu'il sera possible la *Dispute du Saint-Sacrement*, au Vatican. Je l'ay fait rentrer à la pension le même jour que j'ay reçu votre lettre.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

DE TROY.

Répondu le 22 avril 1743.

Archives nationales, O^1 1939.

= 1. Depuis : « J'ay retardé »; Lecoy, p. 234.

2. « Guay passa à Florence en 1742; il y examina avec attention toutes les pierres gravées du Grand Duc. Il vint à Rome, où le Roi lui avoit accordé un logement dans le palais de l'Académie, et, mettant les moments à profit, il partageoit son temps de façon qu'il en donnoit une partie à visiter les cabinets et l'autre à travailler... » (Mariette, *Traité des pierres gravées*, I, 17-149, in-4°.)

3. Depuis : « Par le choix »; Lecoy, p. 135-6.

4446. — HISTOIRE DE JASON EN SEPT TABLEAUX.

(Joint à la lettre du 15 février 1743.)

Premier tableau. Médée, allant faire sa prière à la déesse Hécate,

vieil autel qui étoit au fond d'un bois, rencontre Jason; après luy avoir fait promettre qu'il seroit éternellement à elle, cette princesse luy donne des herbes enchantées dont elle luy explique l'usage. Comme l'amour de Médée étoit fondé sur la foi conjugale que Jason venoit de luy jurer, on a mis l'allégorie de l'Amour qui tire une flèche que l'himen conduit dans le cœur de Jason.

Second tableau. Jason au Champ de Mars, en présence du Roy, de Médée et de tout le peuple de Colchos, se présente au devant des deux taureaux défenseurs de la Toison d'or. Ces animaux jettent sur luy des regards pleins de fureur, vomissent des tourbillons de flamme, remplissent l'air de poussière et de fumée. Les Argonautes reculent d'épouvante et font des vœux pour la conservation de leur chef; l'intrépide Jason leur présente les herbes de Médée pour les enchanter.

Troisième tableau. Jason, immédiatement après avoir domté les taureaux et les avoir contraint de subir le joug, leur fait labourer ce même Champ de Mars, où il sème des dents de serpent; il voit sortir des guerriers qui l'attaquent; mais, les ayant divisés avec une pierre, ils tournent tous leurs armes les uns contre les autres et s'entretuent. Les Argonautes applaudissent cette victoire; ils en montrent leur joye par toutes sortes de témoignage et viennent embrasser le victorieux.

Quatrième tableau. Jason, ayant endormi le dragon qui veilloit auprès de la Toison d'or, enlève ce dépôt; tout se dispose de l'autre côté pour le départ de Jason, qui doit se rembarquer, chargé de cette dépouille, avec Médée, sa bienfaitrice, et la troupe des Argonautes.

Cinquième tableau. Médée, devant la porte de son palais, au milieu de l'appareil magique qui avoit servi au rajeunissement du vieil Eson, le présente à Jason, son fils, au même état que ce vieillard s'étoit vu quarante ans auparavant. La joie, la tendresse, l'admiration et la reconnoissance éclatent dans leurs actions. Les sujets de ces cinq premiers tableaux sont tirés du septième livre des Métamorphoses d'Ovide, fable première et suivantes. Les deux derniers y sont si peu circonstanciés que j'ay été obligé de me servir d'autres anciens auteurs comme Euripide et Senèque, dans leurs tragédies de Médée.

Sixième tableau. Creüse, dans son appartement, revêtue de la robe éclatante d'or et de rubis, présent fatal de la cruelle Médée, et la couronne brûlante sur sa tête, commence à sentir les effets de

l'une et de l'autre et tombe aux pieds de son trône. Créon et Jason, qui y étoient accourus, sont saisis d'horreur à ce spectacle. Le premier s'empresse d'arracher ce funeste vêtement; mais le charme passe jusqu'à luy, il est pénétré des mêmes feux qui dévoroient au dedans sa fille infortunée.

Septième tableau. Médée, sur son char tiré par deux dragons volans, reproche à Jason sa perfidie et luy montre les deux enfans provenus de leur mariage qu'elle venoit de massacrer. Jason la supplie de luy donner au moins la triste consolation de pouvoir les embrasser; mais, pour mettre le comble à sa fureur, elle les luy refuse et les emporte avec elle. Dans le fond du tableau, on voit le palais de Créon embrâsé.

Archives nationales, O[1] 1939. — Pièce jointe à la lettre précédente. Voyez Lecoy, p. 237-8, en note.

4447. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, le 23 février 1743.

« ... Nous venons d'apprendre la mort de Madame l'Électrice Palatine[1], et qu'elle avoit fait M. le Grand Duc[2] son héritier universel. La régence fit d'abord fermer les portes de Florence pour avoir le temps d'en donner avis aux personnes qui se trouvoient en état de prendre possession au nom de ce prince de tous les biens allodiaux, comme a fait sur-le-champ M. l'abbé Franquini.

« J'ay l'honneur de vous envoyer cy-joint des copies des titres que j'ay enfin déterrés, et que j'ay tirées sur les originaux. Je n'ay point voulu en faire faire une expédition en forme jusqu'à ce que vous ayés pu les examiner et me donner sur cela vos ordres pour ne pas faire de dépense inutile. Ces titres me paroissent constater notre droit sur le palais Madame. Cependant, je ne dois pas vous laisser ignorer qu'il y a ici un vieux notaire assez honnête homme qui m'a assuré avoir oui dire que, deux mois avant la mort de la reine Catherine, il s'étoit passé une nouvelle transaction revocatoire de ce qui avoit été fait précédemment; mais je ne sçais si la Reine pouvoit, par un nouvel acte, annuler une donation faite entre vifs et qui paroit être en faveur de la Couronne, comme vous pouvez voir par la copie de la lettre que je joins ici, où cette princesse marque qu'elle désiroit que le palais Madame fût destiné à l'avenir pour être toujours la demeure des ambassadeurs du Roy.

« Nous avons eu à l'Académie de France, pendant ces derniers jours de carnaval, une compagnie extrêmement nombreuse. Les princes d'Angleterre y sont venus presque tous les jours, et bien des Cardinaux que l'influence[3] a laissé en état de pouvoir sortir. Comme tout ce qui m'est arrivé depuis que j'ay l'honneur d'être chargé des affaires m'a rendu infiniment attentif de ne pas prendre sur moy la moindre petite chose, ma première idée avoit été d'abord de ne recevoir personne à l'Académie; mais M. de Middelbourg m'a assuré que je ne pouvois m'en dispenser et qu'il paroitroit ici trop singulier que la maison du Roy fût la seule dans tout le Cours où l'on ne reçût point la noblesse qui est dans l'habitude d'y venir tous les ans... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 791, fol. 111. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Anne-Marie-Louise, fille de Cosme de Médicis, mariée le 29 avril 1691, à Jean-Guillaume, Électeur, comte palatin du Rhin, décédée le 18 février 1743.

2. Jean-Gaston de Médicis, fils puîné de Cosme III, succédait à son père en qualité de grand-duc de Toscane le 31 octobre 1723. Le 16 mars 1743, il fit apposer ses armes sur la principale porte du palais que l'Électrice Palatine, douairière, sa tante, possédait à Rome.

3. L'*influenza*.

4448. — Mémoire sur la propriété du palais appellé a Rome le palais Madame[1].

La reyne Catherine de Médicis prétendoit estre seule héritière de Cosme le Grand, son ayeul, et recueillir tous ses biens après la mort du Cardinal Hypolite de Médicis. D'un autre côté, Marguerite d'Autriche, alors duchesse de Parme et auparavant femme d'Alexandre de Médicis, grand-duc de Toscane, avoit des droits à exercer sur la succession de Cosme en vertu de son contrat de mariage.

Ces prétentions respectives firent naître des contestations entre ces deux princesses; pour les terminer, elles firent une transaction en 1560, dont on va donner le précis.

Le Cardinal François de Tournon étoit chargé de la procuration spéciale de la reyne Catherine. Le sieur de Lippis, Florentin, avoit celle de la duchesse de Parme, et le Cardinal Alexandre Farnèse s'obligeoit à luy faire approuver et ratifier la transaction

dans deux mois. Le Cardinal de Tournon promettoit de rapporter la ratification de la Reyne dans quatre mois.

On convint : 1° que la duchesse de Parme auroit, pendant sa vie, l'usufruit de tous les biens de la succession de Cosme qui estoient situés à Florence, à Pise et dans la Toscane, et que la reyne Catherine en auroit la propriété.

2° Que tous les biens situés dans la ville et dans le royaume de Naples appartiendroient en propriété et en usufruit à la duchesse de Parme. On lui céda d'ailleurs tous les bijoux et tout le mobilier qu'elle avoit emportés.

3° Quant au palais situé à Rome et à toutes ses dépendances, l'usufruit en fut encore donné à la duchesse de Parme pour sa vie; mais la propriété fut cédée à la reyne Catherine, avec cette clause remarquable, *à moins que dans six mois, à compter de la date de la transaction, la Reyne n'en fît une libéralité à la duchesse de Parme.*

4° Pour les fonds placés sur le mont de la Foy[2], on convint que la moitié des intérêts eschus apartiendroient à la duchesse de Parme et que la reyne Catherine auroit la propriété de tout le capital, l'autre moitié des intérêts eschus et tous les intérêts à eschoir. On se promit mutuellement de faire terminer à frais communs le procès que les créanciers du Cardinal Hypolite de Médicis avoient intenté à l'occasion de ces fonds placés sur le mont de la Foy.

5° Le chasteau Saint-Ange, situé sur le territoire de Tivoli, fut adjugé à la duchesse de Parme, sous la condition néantmoins que si l'on succomboit dans le procès intenté par les créanciers du Cardinal de Médicis, le chasteau appartiendroit également aux deux princesses et à leurs héritiers.

6° Chascun se réserva les droits sur la vigne de Médicis; on réserva mesme les droits que le Cardinal Farnèse prétendoit y avoir.

7° Tous les autres biens meubles et immeubles de la succession contestée et tous ceux de la succession d'Alphonsine des Ursins, ayeule de la reyne Catherine, luy furent adjugés.

Au moyen de ces conventions et de la garantie réciproque, tous les procès qui s'estoient élevés entre la reyne Catherine et la duchesse de Parme demeuroient terminés.

Cependant, il paroit que les contestations se réveillèrent dans

la suite, que la Reyne se pourvut mesme contre la transaction en 1582, et que, dans la mesme année, il y eut une sentence arbitrale prononcée par des arbitres choisis dans la rotte; mais cette sentence n'est point rapportée. Ce qui paroît certain, c'est que les arbitres adjugèrent à la Reyne l'usufruit du palais situé à Rome, et, dans les instructions qu'elle envoya au marquis de Pisani, ambassadeur du Roy à Rome, et au sieur d'Ossat, alors maître des requestes, avec une procuration pour faire une nouvelle transaction, il est dit : *Veut et entend aussi Sadicte Majesté qu'en passant ledit accord, ledit sieur Cardinal (Farnèse) la fasse mettre en pleine et entière possession de son palais de Rome, avec toutes les choses qui en dépendent et dont ladite dame de Parme a joüi de son vivant, en vertu de ladite transaction de l'année 1560.*

Dans les mesmes instructions, la Reyne dit *qu'elle persiste dans sa première résolution de délaisser son palais pour la demeure des ambassadeurs du Roy à Rome*, et elle charge le marquis de Pisani d'en prendre possession, *l'usufruit qui étoit à la feüe duchesse de Parme étant expiré par son décès et consolidé avec la propriété.* La Reyne dit encore qu'elle a destiné les revenus des maisons, boutiques et autres dépendances de son palais de Rome à l'église Saint-Louis, à la réserve de quatre cent escus, dont cent escus serviront à acquitter une fondation faite par la Reyne pour l'entretien d'une lampe à Nostre-Dame de Lorrette et les autres trois cent escus seront employés aux réparations du palais de Rome.

Il paroît encor par les instructions que la Reyne avoit fixé l'usage qu'elle vouloit faire de son palais de Rome et de ses dépendances par une donation du mois de may 1584, que cette donation ne pouvoit avoir été faite qu'au Roy, et que la reyne Catherine avoit mesme fait prendre possession du palais dont il s'agit pendant la vie de la duchesse de Parme, sans préjudice de l'usufruit que cette princesse en avoit, suivant la transaction de 1560. Les instructions dont on vient de donner l'extrait sont datées du 8 avril 1587.

Le 18 may de la mesme année, le marquis de Pisani, fondé de procuration spéciale de la reyne Catherine, prit possession solennelle du palais dont il s'agit. La duchesse de Parme étoit morte quelques mois auparavant. Le Cardinal Farnèse consentit expressément à cette prise de possession. Les gens du duc de Parme

introduisirent eux-mesmes le marquis de Pisani dans le palais, et il laissa deux hommes pour garder le palais.

La transaction de 1560 et l'acte de prise de possession de 1587 paroissent être dans la forme la plus autentique, suivant les copies que l'on a envoyées de Rome.

Ces deux actes et la donation de 1584 assuroient à la Couronne la propriété du palais Madame. L'on objecteroit inutilement que par la transaction de 1560, la propriété de ce palais n'étoit acquise à la reyne Catherine que sous la condition qu'elle n'en fît pas une libéralité à la duchesse de Parme six mois après, que cette clause prouve l'intention qu'avoit la Reyne de donner le palais à la duchesse de Parme et qu'il y a une ancienne tradition à Rome que la Reyne donna en effet ce palais à la duchesse de Parme.

Les instructions données au marquis de Pisani et au sieur d'Ossat et l'acte de prise de possession en 1587 détruisent absolument cette tradition prétendue, d'autant plus que le duc de Parme et le Cardinal Farnèse n'auroient point acquiescé à cette prise de possession, s'il y avoit eu une donation de ce palais en faveur de la duchesse de Parme.

La vraye difficulté de cette affaire est de sçavoir si le palais dont il s'agit a été réuni au domaine de la Couronne, ou expressément, ou tacitement, par une possession suffisante, et s'il n'y a pas de prescription contre la propriété que la reyne Catherine avoit acquise par la transaction de 1560. C'est ce qui dépend des faits qui ont suivi l'acte de 1587.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 791, fol. 113. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Joint à la lettre de l'abbé de Canillac du 23 février 1743.
2. Mont-de-Piété.

4449. — Orry a de Troy.

Du 4 mars 1743.

Dès qu'il n'y a pas de place dans l'Académie, Monsieur, pour placer les carosses du Roy, il ne faut pas y songer. Informés-vous où on les a mis et quel marché on a fait pour les placer, et faites-moi part de ce que vous aurés appris sur cela.

Je suis, M., très parfaitement à vous.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 220.

4450. — Amelot a l'abbé de Canillac.

Le 12 mars 1743.

« ... Comme je n'ay fait que parcourir les pièces que vous m'avés envoyées concernant le palais Madame, je n'ay point été en état de prendre les ordres de Sa Majesté pour vous prescrire ce que vous avés à faire. Tâchés cependant de remonter, s'il est possible, jusqu'à la source de ce que vous a dit ce vieux notaire touchant la seconde transaction révocatoire de la précédente... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 791, fol. 115. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4451. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 22 mars 1743.

Monseigneur, — J'ay fait les recherches nécessaires pour vous rendre compte de la commission que vous m'avez fait l'honneur de me donner dans votre dernière lettre. On m'a appris que M. de Canillac étoit convenu de 90 écus romains ou environ pour les remises qu'il a louées pour les carosses du Roy. Je n'ay osé le sçavoir que par une voie indirecte qui se trouve conforme à ce que me dit M. de Canillac dans le temps que je lui fis voir l'impossibilité de les placer à l'Académie.

J'attens avec beaucoup d'empressement le jugement que vous aurez porté de mes esquisses de l'*Histoire de Jason* et si vous les avez trouvé dignes d'être exécutées.

Je vous prie, Mgr, de me faire sçavoir si vous avez reçu les deux dernières copies que j'ay eu l'honneur de vous envoyer, celle de l'*École d'Athènes*, par le s^r *Duflos*, et le *Miracle de la messe*, par le s^r *Vanloo*. Je souhaite qu'elles aient un meilleur succès que les premières. Elles ont le bonheur d'être fort approuvées dans ce pays, et l'on en juge auprès des originaux.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1 1939.

4452. — Amelot a l'abbé de Canillac.

Le 26 mars 1743.

« ... J'ay lu avec attention les pièces que vous m'avés envoyées

au sujet du palais Madame. La transaction de 1560, les instructions données au marquis Pisani par la reine Catherine de Médicis, le 8 avril 1587, et la prise de possession des palais dont il s'agit, faite en conséquence le 18 may suivant, sembleroient ne laisser aucun doute sur les droits de S. M.; mais le long temps qui s'est écoulé depuis sans qu'on se soit avisé de les revendiquer fait présumer qu'ils auront été détruits par quelque acte postérieur. Il n'est presque pas possible de croire que la négligence des ministres du Roy eût été portée au point de laisser enlever à la France ce qui paroissoit lui appartenir si légitimement et par un titre aussi notoire. Cependant, cette présomption n'est pas si péremptoire qu'elle doive faire renoncer sans autre examen aux tentatives qu'on pourroit faire aujourd'hui pour faire restituer à la France ce qui lui appartient.

« La première chose à examiner est de sçavoir ce qu'on peut répondre à la prescription qu'on ne manquera pas d'opposer, et c'est sur quoy je vous prie de consulter en secret ceux que vous croirés le plus au fait d'une pareille matière... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 791, fol. 141. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4453. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, ce 30 mars 1743.

« ... Je n'ay point perdu le souvenir de la dernière transaction concernant le palais Madame et qu'on dit être révocatoire de la première. Quoique nous soyons intéressés à ne pas produire une pièce qui pût être contraire à nos prétentions, je sens qu'il est nécessaire de connoistre au moins ce qu'elle contient pour y conformer nos démarches, et c'est dans cette considération que je ne néglige rien pour la découvrir. Les autres pièces que j'ai eu l'honneur de vous envoyer m'ont paru bien solides, et je serois infiniment surpris s'il s'en trouvoit une postérieure qui changeât les dispositions de la reine Catherine de Médicis sur le palais Madame. Je crois qu'il seroit avantageux que les ambassadeurs de Sa Majesté eussent à Rome une maison en propre; j'ay eu l'honneur de vous en marquer les raisons dans une de mes lettres du 20 octobre dernier, et rien ne seroit plus utile pour ce que nous avons ici de marchands françois que de les mettre à portée

de s'établir sous la juridiction du ministre du Roy et de ne dépendre que de luy... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 791, fol. 175. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4454. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, ce 13 avril 1743.

Monsieur, J'ay reçeu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 26 de l'autre mois, et j'y ai vû avec grand plaisir que les pièces que j'avois eu l'honneur de vous envoyer concernant le palais Madame vous ont paru dignes d'attention et prouver les droits de S. M. sur ce palais. J'avois déjà fait des réflexions sur le long temps qui s'est écoulé sans qu'on ait songé à les revendiquer, et le silence m'a fait craindre qu'il n'y eût quelque acte postérieur qui y fût contraire, mais une supposition aussi incertaine ne doit pas faire renoncer, comme vous me faites l'honneur de me le marquer, aux tentatives que nous pourrions faire aujourd'hui pour faire restituer à la France ce qui lui appartient. A l'égard de la prescription, je ne crois pas qu'on soit dans le cas de nous l'opposer, parce que la jouissance qu'a eu jusqu'à présent la maison de Médicis du palais Madame ne peut être regardée que comme une tolérance de notre part, ou, comme on l'appelle ici en termes de barreau, un pur acte facultatif qui ne peut jamais détruire le droit de propriété, établi par un acte aussi authentique que celui d'une transaction, et il faudroit, selon la jurisprudence suivie dans ce païs-cy, prouver trois choses pour alléguer dans cette circonstance la prescription contre nous. En premier lieu, une assignation de notre part *ad evacuandum;* en second lieu, une sentence par laquelle nous eussions été déboutés de notre demande; et, en troisième lieu, le défaut d'appel de cette même sentence qui la rendroit définitive, et ce n'est que de ce jour que commenceroit la prescription. Comme dans le cas présent, il ne se trouve aucune de ces formalités, il faut conclure que, quelque long temps que la maison de Médicis ait joui du palais Madame, les héritiers ne peuvent aujourd'hui opposer le motif de la prescription. Comme c'est une matière qui nous passe souvent sous les yeux à la rote, je n'ai pas eu besoin de consulter personne, et je m'en suis tenu aux connoissances que j'ay acquises sur cela

depuis que je suis auditeur de rote, craignant d'ailleurs que ceux à qui je me serois confié ne gardassent pas fidèlement le secret...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 791, fol. 193. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4455. — Amelot a l'abbé de Canillac.

A Versailles, le 16 avril 1743.

« ... Je conviens avec vous de tous les avantages qui résulteroient d'avoir un palais dans Rome pour les ambassadeurs de France; mais, malgré l'autenticité apparente des pièces que vous m'avés envoyées par rapport au palais Madame, S. M. ne voudroit pas faire une démarche infructueuse, et Elle attendra les nouveaux éclaircissemens que vous pourrés lui envoyer en conséquence des recherches que vous aurés faites... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 791, fol. 179. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4456. — Amelot a l'abbé de Canillac.

Versailles, le 23 avril 1743.

« ... Je croy que Sa Majesté approuvera volontiers l'établissement que vous proposez de faire dans la maison de Saint-Louis d'un lieu particulier destiné pour l'infirmerie. La dépense de 140 écus romains n'est pas un objet considérable, et cette maison doit être en état de la supporter; mais c'est sur quoy Sa Majesté pourra porter un jugement encore plus asseuré par l'état qu'Elle désire que vous luy envoyiez de la recette et dépense de la maison de Saint-Louis pendant tout le cours de l'année dernière... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 791, fol. 187. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4457. — Orry a de Troy.

Du 26 avril 1743.

J'ai reçeu, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 22 du mois de mars dernier. Les deux dernières copies d'après *Raphaël*, dont l'une est *l'Ecole d'Athènes* et l'autre le *Miracle de la Messe*,

sont arrivées à Paris, mais je ne les ai pas encore vues; ainsi, je ne puis vous en rien dire.

Je suis, M., très parfaitement à vous.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 240.

4458. — Amelot a l'abbé de Canillac.

Paris, le 30 avril 1743.

« J'ay reçu, Monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré l'ordinaire dernier. Je rendrai compte à S. M. de vos nouvelles réflexions concernant le palais Madame, et je vous ferai sçavoir ses intentions... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 791, fol. 189. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4459. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, ce 4 may 1743.

« ... L'aquisition d'un palais à Rome pour les ambassadeurs du Roy seroit un ouvrage bien digne de vous, Monsieur; il feroit honneur à votre ministère et rien en même temps ne peut être plus utile et plus avantageux pour la nation. Il ne m'a pas encore été possible de trouver la transaction qu'on suppose être révocatoire des pièces que j'ay eu l'honneur de vous envoyer touchant le palais Madame; mais elle ne peut être pour nous qu'avantageuse, parceque la personne qui m'en a parlé m'a assuré que, si elle subsistoit, la reine Catherine s'y étoit réservé expressément les biens appartenant à la maison de Médicis dans le duché d'Urbain, et qu'ainsi il y avoit lieu de croire qu'on ne la présentera jamais. Cela seroit pour nous un objet bien plus considérable que le palais Madame, les biens dont il s'agit rapportant environ vingt mille écus romains de rente. Il est vray qu'il en faut déduire une portion appartenant à la maison de la Rovère, dont la dernière fille de ce nom épousa un Médicis; comme elle mourut sans enfans, la maison Lanti prétendoit en hériter, et il y eut sur cela un procès entre cette maison et celle de Médicis, qui fut jugé à la rote. C'est de ce procès que j'espère tirer bien des lumières; je suis après à en faire recouvrer les pièces, et je ne négligerai rien assu-

rément pour tâcher de découvrir tout ce qui peut nous éclairer sur une affaire qui me paroît intéressante et bien avantageuse... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 791, fol. 234. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4460. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, ce 11 may 1743.

« ... Je suis bien flatté, Monsieur, que l'établissement que j'ai eu l'honneur de vous proposer pour une infirmerie dans la communauté de Saint-Louis puisse mériter votre approbation. La dépense qu'il exige est bien médiocre, et je crois que vous serés encore plus persuadé que cette maison peut la supporter, lorsque vous aurés vû l'état de la recette et de la dépense que vous m'avés demandé et que je joins ici[1]. J'espère qu'à l'avenir j'en verrai toujours plus augmenter les revenus chaque année par l'attention que j'ai à faire réparer toutes les maisons qui étoient inhabitées depuis des temps infinis faute de réparations, et par les assurances que j'ai fait donner aux locataires que le ministre n'useroit point de son autorité pour les faire sortir lorsqu'ils payeroient régulièrement, et qu'en cas de contestation on suivroit les usages établis à Rome pour ce qui regarde les loyers de maisons... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 791, fol. 252 v°. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette pièce occupe les folios 258 v° et 259.

4461. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, ce 18 may 1743.

« ... L'église de Saint-Louis se trouve avoir une de ses maisons qui tombe en ruine et qui ne luy rapporte presque rien parce que la plus grande partie de ceux qui l'habitent sont de pauvres gens qui ne sont guères en état de payer régulièrement leur loyer. Comme elle est située dans un bel emplacement et dans un quartier très commode, mon avis auroit été de la rebâtir à neuf; on en pourroit faire une habitation convenable pour un prélat ou pour un avocat, et, en réduisant le rez-de-chaussée en boutique, en tirer un revenu considérable. A l'égard des avances qu'il faudroit pour la bâtir, nous trouverons ici des maîtres maçons

qui se chargeroient de tous les frais moyennant deux mille écus qu'on leur donneroit pour commencer, et qui se contenteroient d'un intérêt de deux pour cent jusqu'à ce qu'ils fussent remboursés du surplus de leur avance, dont on leur payeroit chaque année deux ou trois cents écus à compte. C'est un sistème qui est suivi ici par toutes les communautés qui font bâtir et qui n'ont pas tout l'argent nécessaire pour cela. L'église de Saint-Louis y trouveroit d'autant plus son compte dans cette occasion que la maison dont il s'agit exige bien des dépenses pour être réparée, et que, par la façon dont elle est construite, il n'y a que des pauvres gens qui puissent l'habiter. Nous avons d'ailleurs à Saint-Louis un architecte françois, homme entendu et de probité, qui auroit la direction de cette fabrique et qui nous mettroit à l'abri de toute fraude. Nous pouvons encore être aidés dans ce projet en prenant de l'argent à fonds perdu; il y a une personne qui offre quatre mille écus romains. La maison de Saint-Louis est dans cet usage depuis un temps infini; elle est en avance et par conséquent en état de se charger de cette rente viagère; c'est même à cela qu'elle doit la plus grande partie de son revenu, et ce n'est guère que par ce moyen qu'elle peut parvenir à le voir augmenter. Mais je dois m'abstenir d'arbitrer à cet égard, jusqu'à ce que vous vouliés bien m'en dire votre avis et me donner vos ordres... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 791, fol. 269. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4462. — Orry a de Troy.

Du 22 may 1743.

J'ai reçu, avec votre lettre du 3 de ce mois, Monsieur, votre compte du premier quartier de cette année. J'ai donné ordre qu'on me présentât incessamment ceux de l'année dernière pour me mettre en état de les arrêter.

Je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 244.

4463. — Amelot a l'abbé de Canillac.

A Versailles, le 4 juin 1743.

« ... Je prendrai incessamment les ordres du Roy par raport à la maison qui appartient à l'église de Saint-Louis et que vous

proposés de faire rebâtir à neuf; il seroit cependant nécessaire que vous m'envoyiés un plan et un devis pour voir à combien montera la dépense... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 791, fol. 271. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4464. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, ce 7 juin 1743.

« ... J'ai été mardi dernier à Castello pour avoir l'honneur d'y voir le Pape, et j'en fus reçu avec toute la distinction possible et de la façon la plus obligeante : « *Venite*, me dit-il du plus loin « qu'il m'apperçû, *garbatissimo e gentilissimo mio Canilliac*. » Il n'y eut point de politesses qu'il ne me fit, et j'eus lieu d'en être d'autant plus flatté que Sa Sainteté donne à la campagne ses audiences publiquement dans le jardin Barberini, et que j'avois pour témoins de cette réception toute la cour, M. l'ambassadeur de Malte et plusieurs autres étrangers qui s'y trouvèrent. Comme il commençoit à faire chaud, il se retira dans le casin, où il m'obligea de le suivre et de m'asseoir auprès de luy; il m'y renouvela ses témoignages de bonté, et rien ne manqua à l'accueil qu'il me fit de ce qui pouvoit mettre le comble à ma satisfaction et à ma sensibilité... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 792, fol. 17. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4465. — Orry a de Troy.

Du 10 juin 1743.

Ce qui m'a empêché jusqu'à présent, Monsieur, d'arrêter vos derniers états, c'est parce que vous y employés la pension de Mme Wleughels sur le pié de monnoye de Rome, quoiqu'il ait été convenu, lorsque cette pension lui a été accordée, qu'elle seroit payée en France et en monnoye de France. Vous devés donc, à l'avenir, réformer vos états sur ce pié, ou en retranchant en entier l'article de la pension de Mme Wleughels, qui la fera toucher à Paris par qui elle voudra, ou en la lui payant vous-même en monnoye de France, en lui faisant tenir compte du change, en cas qu'elle aime mieux la toucher à Rome par vos mains.

Je suis, M., parfaitement à vous.

Archives nationales, O^1^ 1100, fol. 247.

4466. — Extrait des comptes des Batiments du Roi.

Année 1743.

19 juin 1743-25 mars 1744 : au s^r *Antoine Cyoia Desforges*, banquier à Paris, pour son remboursement des sommes qu'il a fait remettre au s^r *Detroy*, Directeur de l'Académie de Rome, pour l'entretien d'icelle pendant l'année 1743 (3 p.) . . 33,000 liv.

Archives nationales, O^1 2243, fol. 280.

4467. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

28 juin 1743. — ... Le secrétaire a fait lecture d'un projet de lettre pour engager M^rs *De Troy* et *Vanloo* père à se démettre de leurs places de professeurs, lequel projet a été approuvé par l'assemblée...

31 août 1743. — ... Le secrétaire a fait lecture de la réponce de M. *De Troy*, par laquelle il donne sa démission de la place de professeur, après avoir remercié la Compagnie de l'attention qu'elle a eue de n'en point disposer sans lui en faire part...

Procès-verbaux de l'Académie, t. V, p. 345, 350.

4468. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 28 juin 1743.

Monseigneur, — Vous me faites l'honneur de m'écrire dans votre dernière lettre que mes comptes de l'année passée n'avoient point été plustôt arrêtés à cause de l'article de la pension de Mme Wleughels. Permettez-moi, Mgr, de vous représenter que je n'ai cependant rien innové sur le paiement qui en a été fait depuis que je suis à Rome. On payoit ci-devant à Mme Poerson cent cinq écus romains par quartier pour une pension de même valeur que celle de Mme Wleughels; mes comptes des années précédentes sont chargés de cette même somme. Je croiois que la triste situation où elle se trouva à la mort de son mary et l'obligation où elle est de donner à son fils une éducation convenable à un enfant dont le père a été longtemps au service du Roy, avoit déterminé la cour à luy accorder la même gratification dont avoit

joui Mme Poerson. Au reste, Mgr, je me règlerai à l'avenir sur les ordres que vous me donnez, et je m'en tiendrai chaque jour de payement au change qui courra alors chez les banquiers. M. Cioia me règlera là-dessus.

Je viens d'examiner avec de meures réflexions les esquisses qui m'ont été renvoyées et les confronter avec les objections qu'on y a fait[1]. J'ai trouvé que, par les changemens considérables que j'y puis faire par mon propre génie et en suivant les avis qui m'ont été donnez, je pourrois rendre ce sujet agréable à la cour, à vous, Mgr, et au public. En cas que j'obtienne la permission de commencer cet ouvrage, je m'engage à débuter par celui où l'on a fait le plus d'objections, qui est le grand, et de le faire pour mon compte s'il n'a pas le bonheur de plaire[2]. L'envie que j'ai de vous satisfaire, Mgr, et de répondre à la bonne opinion que vous avez de mes talens me rend assez téméraire pour être persuadé de la réussite. Cette affaire est pour moi une affaire d'honneur. Le choix que vous avez fait du sujet, la protection dont vous m'honorez, ma propre réputation, les soins que j'y apporteray me répondent d'un heureux succès et m'engagent à prendre sur mon compte l'exécution du grand tableau et de chacun des autres à mesure que je les envoirai.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Malheureusement, la lettre d'Orry contenant ses réflexions et critiques sur l'*Histoire de Jason* ne nous est pas parvenue avec les archives de la maison du Roi.

2. Depuis : « Je viens d'examiner »; Lecoy, p. 237.

4469. — Mme Wleughels a Orry.

Rome, ce 28 juin 1743.

Monseigneur, — La triste nouvelle que vient de me donner M. de Troy d'avoir reçu ordre de me payer sur le pied du change courant la pension dont j'ai l'honneur de jouir par les bienfaits du Roy et par la protection que vous avés bien voulu m'accorder auprès de S. M. lorsque j'eus le malheur de perdre mon mari, m'auroit certainement accablée, si, pensant à l'inclination naturelle que vous avés à faire plaisir, j'ai d'abord pensé que vous ne me refuseriez pas, Mgr, votre protection pour me conserver ce que

vous avés eu la bonté de me procurer. J'ose vous assurer que personne au monde ne mérite mieux la compassion du Roy et la vôtre. Restée veuve d'un mari qui, après avoir servi le Roy bien des années, n'a laissé pour héritage que des meubles et nippes, chargée de l'éducation d'un enfant qui, j'ose dire, promet quelque chose s'il est cultivé, et aiant une jambe de moins et l'autre si infirme qu'il m'arrive plus d'une fois de tomber dans ma chambre même en passant d'une chaise à l'autre, ce n'est que par la continuation des bienfaits du Roy que je puis encore traîner ma vie quoique languissante, et la diminution qu'on veut me faire est telle que, si elle a lieu, je vais être réduite à ne plus pouvoir aller à la messe, ni donner une éducation à mon fils. J'espère, Mgr, que ces motifs seront plus que suffisants pour vous attendrir et vous engager à m'accorder vostre protection pour que la pension me soit payée comme par le passé, et comme elle a toujours esté à feu Mme Poerson.

Vous ne sçauriez protéger une personne qui le mérite mieux par les sentiments du respect le plus profond avec lequel j'ai l'honneur d'estre, Monseigneur, etc.

GOSSET-WLEUGHELS.

Archives nationales, O1 1939.

4470. — DE TROY A ORRY.

A Rome, ce 12 juillet 1743.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le compte du second quartier de cette année. Vous y trouverez encore les 105 écus romains de la pension de Mme Wleughels, parce que je n'avois pas encore reçu vos ordres quand je lui payai le quartier de janvier. Dans la suite, je me règlerai selon ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire dans ma dernière lettre.

Le sr *Vanloo*, qui a fait la copie du *Miracle de la messe* et qui a fini son temps, s'en retourne en France, où il est rappelé par son père. Le sr *Roetiers* l'accompagne après avoir fait de grands progrès dans Rome. La proximité de la contagion[1] et les foibles arrangemens de cet État hâtent leur départ par la crainte qu'ils ont que les pays circonvoisins n'interdisent bientôt tout commerce avec Rome et ne ferment les passages de tout côté.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

DE TROY.

Archives nationales, O1 1939.

= 1. A cette époque, la peste régnait en Sicile, et une quarantaine rigoureuse était appliquée à Gênes. On voit, à la date du 1er août, que les galères du Pape croisaient pour éloigner des côtes les navires venant des endroits suspects. Le 6 août, le Saint Père célébra une messe à Saint-Pierre-des-Liens pour la préservation de Rome. En outre, les portes de Saint-Étienne et de Saint-Pancrace furent fermées pour faciliter l'examen des étrangers entrant dans la ville.

4471. — Orry a de Troy.

Du 15 juillet 1743.

Il est vrai, comme vous me le marqués, Monsieur, que Mme Poerson a toujours reçu sa pension sans retenue de change; mais il est vrai aussi que, quand le Roy en a accordé une à Mme Wleughels, je me suis expliqué très absolument qu'on n'en useroit pas de même à son égard, et il est en effet très singulier d'imaginer que le Roy doive, quand il donne une pension, faire encore la dépense du change; cela a été dit et redit dans le tems; mais, afin d'éviter à l'avenir toutes ces contestations, la pension de Mme Wleughels sera payée à Paris à qui elle voudra, et je ne veux pas que vous en soyez chargé à l'avenir; c'est ce que vous pouvés lui dire de ma part, afin qu'elle s'arange en conséquence.

J'aprouve fort ce que vous projetez de faire pour les esquisses que nous avons vues icy et qui vous ont été renvoyées. J'ai assés bonne opinion de votre goût et de vos talens pour être persuadé que vous ne nous envoyerés rien que de bien.

Je suis, M., très parfaitement à vous.

Archives nationales, O1 1100, fol. 254.

4472. — Mme Wleughels a Orry.

Rome, ce 2 aoust 1743.

Monsieur, — M. de Troy m'aiant communiqué vos ordres au sujet du paiement de la pension dont j'ai joui jusqu'ici par les bontés du Roy et de vostre charité, je ne vous ennuierai pas, Mgr, en vous expliquant toute la misère de mon état, que j'ai eu l'honneur de vous exposer au vrai dans une autre de mes lettres. Je me restreindrai, Monseigneur, à vous demander une dernière grâce, qui est que vous vouliez bien donner ordre que ma pension me soit ici payée par M. de Troy. Il n'en coûtera au Roy ni plus

ni moins, et j'épargnerai une provision et les ports des lettres qu'il faudroit paier à quelque banquier, n'aiant à Paris ni un parent ni un ami à qui donner le soin de recevoir. J'espère de votre bonté que vous m'accorderez cette grâce comme une charité et que vous voudrés bien être persuadé du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, etc.

GOSSET-WLEUGHELS.

Archives nationales, O[1] 1939.

4473. — NOTE DE LA MAIN DE Mme WLEUGHELS.

(Jointe à la lettre du 2 août 1743.)

M. *Wleughels* a été directeur de l'Académie royale de France à Rome pendant quinze ans environ ; il est mort sur la fin de l'année 1737.

En considération de ses services, le Roy a eu la bonté d'accorder à sa veuve une pension de 1,500 livres, qui lui a été payée pendant cinq ans à Rome par M. *de Troy* sur le pied du pair.

Il y a deux ans que Mgr le Contrôleur Général a donné ordre à M. *de Troy* de ne plus payer à l'avenir laditte pension que sur le pied du change, et il en fut payé pour lors un quartier sur ce pied-là; ensuitte, Mgr le Contrôleur Général fit donner ordre à la veuve Wleughels d'envoyer sa procuration à Paris; elle l'a envoyée pour se conformer aux ordres qu'elle avoit reçus et elle n'a point été payée, de sorte qu'il lui est dû deux ans de ladite pension.

Elle supplie Mgr le Contrôleur Général de vouloir bien donner ses ordres à M. *de Troy* pour la payer à Rome, ainsi qu'il l'a fait pendant les cinq premières années.

Attendu les infirmités de ladite veuve, estant estropiée, ce qui lui occasionne nécessairement une plus grande dépence, aussi bien que l'éducation de son fils, elle prend la liberté de supplier Mgr le Contrôleur Général d'avoir la bonté de la faire payer de la susdite pension sur le pied du pair, ainsi que l'a toujours été la veuve Poerson, à qui le Roy avoit eu la bonté de faire la même pension, aussi en considération des services de son mary, prédécesseur de M. *Wleughels*. Elle priera Dieu toute sa vie pour la conservation et la prospérité de Mgr.

Archives nationales, O[1] 1939.

4474. — L'abbesse de Verue a Orry.

De Paris, ce 3 aoust 1743.

J'ay éprouvé plusieurs foy, Monsieur, des marques de votre amitié. Je me flate que vous me fairé ancore la grâce d'escouter la prière que j'ay l'honneur de vous faire en faveur de Mme Veugles; le mémoire que je vous anvoie vous dirat de quoy il est questions; je vous auray, Monsieur, des obligations infinie de ce que vous aurié la bonté de faire pour ladite dame, pour qui je m'interresse beaucoup; j'ay été charmé de cette aucations pour vous renouveller, Monsieur, le tandre atachemant avec lequelle j'ay l'honneur d'estre votre très humble et très obéissante servante.

Verrue[1], abbesse.

Note en tête de la lettre : Que c'est inutilement que la dame Veugles fait des représentations.

= 1. Marie-Angélique-Gabrielle de Scaglia de Verue, fille de la célèbre comtesse de Verue, d'abord religieuse à Vienne, puis coadjutrice de Sainte-Anne d'Issy, devint, en octobre 1722, abbesse de l'abbaye aux Bois et mourut, le 22 avril 1745, à cinquante-neuf ans.

4475. — Mme Wleughels a Orry.

A Monseigneur le Controlleur Général.

Monseigneur, — La veuve du sr *Weugles*, directeur de l'Académie de France à Rome, remontre très humblement à Votre Grandeur que le règlement qui vient d'être fait de ne plus payer la pension que le Roy luy a accordée que sur le pied du change luy enlève le quart de ladite pension, et que, n'ayant point d'autre bien pour vivre et étant d'ailleurs accablée d'infirmitez, elle se trouvera bientôt réduite à une misère extrême et dans l'impossibilité de fournir à l'éducation de ses enfans, s'il ne plait à Votre Grandeur accorder à la suppliante la même faveur dont a joui la veuve du sr *Poerson*, prédécesseur du sr *Weugles*, qui a toujours été payée jusqu'à sa mort d'une pareille pension en écus romains et sans aucune diminution.

A ces causes, Monseigneur, plaise à Votre Grandeur ordonner que la pension de la veuve du sr *Weugles*, directeur de l'Academie de France à Rome, continuera à être payée en écus romains et

sans aucune diminution, non obstant toutes choses à ce contraires et sans tirer à conséquence, et la suppliante continuera ses vœux pour la santé et prospérité de Votre Grandeur.

Archives nationales, O[1] 1939.

4476. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 9 aoust 1743.

Monseigneur, — J'ai reçu par le même ordinaire les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'une du 8 et l'autre du 15 de juillet. J'apprens par la dernière vos ordres touchant la pension de Mme Wleughels. Je lui ai signifié aussitôt qu'elle ne lui seroit plus payée qu'à Paris et que c'étoit à elle à se pourvoir d'une correspondance pour la toucher. Cependant, en vertu d'une de vos lettres du 10 juin, où vous me permettés de la luy payer en monnoye de France, en luy faisant tenir compte du change, je lui payai le 13 de juillet un quartier de sa pension échu le dernier de juin, au change de 105 sols monnoye de France pour un écu romain, ce qui fait 71 écus et 44 bayocs et demi monnoye romaine. Tel étoit alors le change courant chez les banquiers.

Je viens de dessiner sur la grande toile le plus grand tableau de l'*Histoire de Jason*. J'en change entièrement la composition, attendu qu'on en voit mieux l'effet que sur une petite toile. Quand toute la disposition en sera établie, j'auray l'honneur de vous en envoyer une esquisse[1].

Je suis, avec un profond respect, Monseigneur, etc.

De Troy.

Répondu le 24 aoust 1743.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Depuis : « Je viens de dessiner »; Lecoy, p. 237.

4477. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, ce 17 août 1743.

« ... Il arriva avant-hier une scène bien tragique dans la maison de nos Minimes de la Trinité-du-Mont. Deux François, qui y étoient allés ensemble l'après-dînée pour se promener, prirent querelle dans un cabinet près du jardin où ils s'étoient retirés

pour prendre le frais. Ils mirent là l'épée à la main; il y en eut un qui fut tué du premier coup : c'étoit un homme d'environ cinquante-cinq ans qui se nommoit Paschal et qui étoit de Carcassonne. On assure qu'il avoit été longtemps au service du Roy en qualité de capitaine de cavalerie, et qu'il avoit renoncé à son employ sous prétexte d'un passe-droit qu'il prétendoit luy avoir été fait. Il a un fils au service de Moscovie et une fille à Carcassonne, qu'on dit être mariée à un homme de condition. Celui qui a tué s'appelle Saint-Michel; il est de Bagnols, et on le dit gentilhomme. Je pris la précaution, dès que la nuit fût venue, de le faire sortir de la maison des Minimes, et il fut conduit dans un endroit où il est à l'abri de toute poursuite et où il se tiendra caché jusqu'à ce que j'aye trouvé les moyens de le faire partir pour l'armée de M. de Gages, et j'espère que ce sera ce soir ou demain. Cet accident, arrivé dans un lieu d'immunité, regardoit la jurisdiction du Cardinal vicaire. Je dis au Père Supérieur d'aller comme de luy-même luy en donner part, et il me fit ensuite demander la permission d'envoyer reconnoître le corps; j'y consentis, mais aux conditions qu'il n'y auroit qu'un notaire, un commissaire et un chirurgien; ce qui fut exécuté comme j'en avois fait supplier cette Éminence. Le lendemain de la visite, ce Cardinal forma quelques prétentions sur les effets du mort et sur la personne du coupable, voulant être dépositaire des premiers et et envoyer des sbirres à la Trinité-du-Mont pour y faire des recherches du second. Je fis répondre à Son Éminence que, pour ce qui regardoit les effets dont elle vouloit se charger, il y avoit ici un consul de France qui seul avoit le droit le les réclamer et d'en faire l'inventaire pour les garder en dépôt jusqu'à ce que les héritiers parussent, et que j'étois persuadé que Son Éminence ne voudroit pas aller contre des privilèges de la nation qui avoient toujours été respectés ici et que les papes avoient eux-mêmes soutenus lorsqu'on avoit voulu y donner atteinte; que, pour ce qui étoit d'envoyer des sbirres dans une maison royale, il ne m'étoit pas permis d'y consentir; que d'ailleurs cette recherche seroit inutile puisque le coupable en étoit sorti et que je lui en donnois ma parole d'honneur. Il dit à M. Digne, que j'avois chargé de cette commission, de me prier que je lui donnasse cette assurance par écrit, ce que je fis aussitôt par un billet de politesse que je luy écrivis.

« Je croyois cette affaire entièrement finie après la parole que

M. le Cardinal vicaire m'en avoit fait donner par M. Digne, et j'ay été bien surpris lorsque, ce matin, il m'est venu une personne de la part de cette Éminence pour me dire qu'elle étoit obligée d'envoyer un notaire et un commissaire accompagnés des sbirres pour se présenter à la Trinité-du-Mont et recevoir une attestation que le coupable n'étoit pas dans la maison. Je luy ai fait répondre que je ne voyois rien qui pût l'engager à une pareille démarche, puisqu'il étoit déjà persuadé et convaincu que le coupable étoit sorti du couvent de la Trinité-du-Mont; que je ne savois à quoy attribuer ce changement de sa part après être convenu qu'elle se contenteroit d'une assurance par écrit de ma part; qu'il ne m'étoit pas permis de consentir à ce qu'il exigeoit de moi; que la Trinité-du-Mont étoit une maison royale où les sbirres ne pouvoient entrer, et que ce qu'il appeloit une simple formalité ne pouvoit être regardé que comme une insulte, et qu'en conséquence je n'y donnerois jamais mon consentement. Ces protestations de ma part n'ont point empêché M. le Cardinal vicaire de dire ce matin à M. le Cardinal Acquaviva, au sortir de la chapelle, que j'avois consenti qu'il envoyât des sbirres pour faire une perquisition dans la maison de la Trinité-du-Mont, que le Pape en étoit convenu, et qu'ainsi il les enverroit ce soir à vingt-quatre heures. Le Cardinal Aquaviva luy a répondu qu'il ne pouvoit pas croire que le Pape voulût permettre *una tale bestialità*, ni que j'ignoras[se] assés mes devoirs pour y avoir donné mon approbation; mais que comme les sbirres étoient obligés absolument de passer sur le franc d'Espagne pour aller à la Trinité-du-Mont, il ne pouvoit y donner son consentement qu'il ne fût assuré de mes dispositions à cet égard. Cette Éminence m'en ayant fait avertir, j'ai pris le parti de prier M. Digne de repasser chés le Cardinal vicaire pour luy rapeller le souvenir des paroles dont il l'avoit fait hier le dépositaire. Il ne les a point désavouées, mais il a dit qu'en ayant fait part au palais, on luy avoit répondu que cela ne suffisoit pas et qu'il falloit que les sbirres se présentassent à la Trinité-du-Mont au moins pour la formalité, qu'il avoit déjà trouvé le Pape prévenu de cette affaire-là par M. de Rossi, vice-gérent, et que l'intention de Sa Sainteté étoit que la chose s'exécutât ainsi. M. Digne luy a renouvellé sur cela toutes mes protestations et luy a dit que je ne doutois pas que la Cour ne regardât cette démarche comme une insulte publique que l'on vouloit faire sans en avoir aucun motif. Il est allé de là en rendre compte à M. le Cardinal Aqua-

viva, qui l'a assuré qu'il lui suffisoit de savoir mes dispositions pour n'y rien faire de contraire.

« Ne voulant rien avoir à me reprocher, je me suis présenté chés M. le Cardinal Valenti; mais il m'a fait dire qu'il étoit retiré et qu'il ne pouvoit donner audience à personne. J'espère pourtant que la chose n'ira pas plus avant et que M. le Cardinal vicaire fera quelques réflexions sur les suites que pourroit avoir cette fausse démarche, d'autant plus que je viens d'être averti que le Cardinal Aquaviva a fait dire au barigel que si les sbirres avoient l'audace de passer dans son district il les feroit assommer à coups de bâton... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 792, fol. 164. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4478. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, ce 24 août 1743.

« ... L'affaire arrivée à la Trinité-du-Mont, et dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte l'ordinaire dernier, n'a point eu d'autres suites, et M. le Cardinal vicaire s'est abstenu de faire faire dans cette maison la perquisition qu'il avoit projettée; mais j'appris après le départ du courrier qu'il y avoit déjà envoyé furtivement un substitut de notaire avec un clerc. Ils présentèrent au Supérieur la faculté accordée à cette Éminence par le Pape pour procéder sur le fait qui estoit arrivé, et, en conséquence, ils luy demandèrent s'il étoit encore nanti des effets qui furent trouvés sur le mort. Le Supérieur ayant répondu que oüy, ils luy dirent qu'il pouvoit les remettre à M. Digne, prétendant que M. Digne ne pouvoit, en pareil cas, s'en saisir dans un lieu d'immunité sans encourir l'excommunication. Je m'en plaignis le soir à M. le Cardinal secrétaire d'État par un billet que j'eus l'honneur de luy écrire. Cette Éminence m'en fit faire des excuses et m'assura que le Pape n'avoit eu d'autre intention que de permettre qu'on y envoyât un prêtre qui demanderoit au Supérieur si le coupable étoit encore dans la maison. Comme cette Éminence me fit dire que ce n'étoit uniquement [que] pour la formalité du procès, j'y donnay mon consentement, et cela fut exécuté avec tous les égards possibles, puisque le prêtre qui fut chargé de cette commission n'entra pas dans la maison, ne sortit pas même de son

carrosse, et se contenta de faire prier le supérieur de descendre pour luy demander si le coupable étoit encore dans la maison... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 792, fol. 181. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4479. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 30 aoust 1743.

Monseigneur, — J'eus l'honneur de vous écrire, il y a quelque tems, que les s^rs^ *Vanloo*, *Hutin* et *Guai* devoient bientôt s'en retourner en France. Ils sont partis cette semaine, après avoir fait du progrès chacun dans leur talent.

Le s^r^ *Guay* a fait ici de très belles études d'après l'antique; il a travaillé avec succès, et chacun a trouvé qu'il surpassoit infiniment dans son art les premiers maîtres de Rome et de toute l'Italie. Ses ouvrages, mis en comparaison ici, ont toujours remporté une approbation universelle. Il a fait un honneur infini à la nation.

Je ne vous parle pas des talens des s^rs^ *Vanloo* et *Hutin*. On a vu leurs ouvrages à Paris. Le premier a copié d'après *Raphaël* le *Miracle de la messe;* et le s^r^ *Hutin,* qui s'est adonné à la sculpture, a envoyé une tête d'*Ahenobarbus*, père de Néron. Il faut espérer qu'ils deviendront de grands sujets[1]. Je leur ai donné la somme accoutumée pour leur voyage.

Je suis, avec un très profond respect, Mgr, etc.

De Troy.

Répondu le 17 septembre 1743.

Archives nationales, O^1^ 1939.

= 1. Depuis : « J'eus l'honneur »; Lecoy, p. 237-8.

4480. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, le 5 octobre 1743.

« ... J'ay l'honneur de vous envoyer une copie du projet que j'ay fait faire pour l'arrangement de la bibliothèque de Saint-Louis[1], qui mérite assurément quelque attention et dont les livres étoient pêle et mêle et dans un grand désordre par le peu de soin qu'on en avoit eu jusqu'à présent, comme vous le verrez par le catalogue, que je joins ici, du grand nombre de volumes qui

manquent[2]. Il y avoit aussi autrefois bien des manuscrits qui ont été vendus dans le temps de la supériorité d'un nommé Pic, et dont M. le Cardinal Passionei en a achetté quelques-uns...

« Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monsieur, que M. le duc de Bracciano cherche à faire l'échange d'un fief assés considérable qu'il a en Hongrie pour le palais Madame et celui de Médicis, qui est situé à la Trinité-du-Mont et contigu à la maison de nos religieux Minimes. Il y a longtemps que cette affaire est sur le tapis; d'abord, M. le Grand-Duc n'en vouloit point entendre parler, mais il est à présumer qu'aujourd'hui elle pourroit bien se conclure. J'en ai fait part à M. le Cardinal Acquaviva, afin que cette Éminence, qui avoit fait prendre possession de ces deux palais au nom du roi d'Espagne, pût prendre dans cette occasion les mesures les plus convenables. »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 792, fol. 289 et 290 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette pièce manque.

2. Ce catalogue occupe les fol. 194 à 201 du t. 792. Il est daté du 1er septembre 1743. « On ne peut pas, dit une note du rédacteur, donner la liste des corps d'ouvrages qui se trouvent perdus en entier, parce qu'il ne se trouve dans la bibliothèque aucun catalogue assez exact pour servir de règle. » Vient ensuite, fol. 201 v° à 203 v°, la « Liste des livres qui se trouvent manquer à la bibliothèque des PP. de l'Oratoire, à présent incorporée à celle des chappelains de Saint-Louis, suivant le catalogue fait par ces RR. PP. en 1670. On ne trouve pas de catalogue plus récent. » Les fol. 203 v° à 204 v° contiennent une « Autre liste des livres qui manquent à la bibliothèque particulière des RR. PP. H. Le Blanc, F. Le Blanc et Savournin, à présent incorporée aussy à celle des chappelains de Saint-Louis, suivant le catalogue qu'ils en ont fait en 1700. Ce catalogue consiste en deux feuilles volantes où sont inscrits les livres que les PP. Honorat et François Le Blanc et le P. Savournin, prestres de l'Oratoire, ont laissés à la bibliothèque de l'Oratoire. » L'ensemble de ces *desiderata* se termine par le « Systema bibliographicum bibliothecæ Sancti Ludovici, » qui remplit les fol. 209 à 223, exposant en détail l'ordre suivi dans le classement des volumes de ce beau fonds.

4481. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 11 octobre 1743.

Monseigneur, — J'ay l'honneur de vous envoier le compte du troisième quartier de cette année. Ce sera le septième dont je n'ai pas reçu les arrêtez. Vous me fites l'honneur de m'écrire, il y a quelques mois, que l'article de la pension de Mme Wleughels avoit

empêché qu'on me les envoiât. Comme je me suis justifié sur ce point, je prens la liberté, Mgr, de vous réitérer mes instances pour me les faire obtenir. L'exactitude avec laquelle je tiens mes comptes me flatte de ne pas douter que rien en puisse retarder les arrêtez. Si vous trouvez quelques dépenses extraordinaires, je les ai faites en vertu d'une lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que vous approuveriez celles qui seroient absolument nécessaires. J'ai toujours agi en conséquance de vos ordres et avec toute l'économie possible. J'eus l'honneur de vous écrire, Mgr, le 9 du mois d'aoust passé, que j'avois entièrement changé la composition du grand tableau de l'*Histoire de Jason* et que j'aurois l'honneur de vous envoyer l'esquisse.

Les soupçons de la peste qui est en Calabre font qu'à la poste on ne veut se charger d'aucun paquet. J'ai donc pris la résolution de l'exécuter en grand, persuadé que, par les grands changemens que j'y ai fait, en mettant à profit les observations qu'on m'avoit communiqué sur la première esquisse, il ne manqueroit pas d'être approuvé, et je me flatte, Mgr, qu'il aura le bonheur de mériter votre suffrage et que je sortirai avec honneur de l'engagement de le faire à mes risques.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4482. — Amelot a l'abbé de Canillac.

A Fontainebleau, le 22 octobre 1743.

« ... J'ay déjà jetté un premier coup d'œil sur le projet que vous avez fait dresser pour l'arrangement de la bibliothèque [de Saint-Louis], et il me paroist en général tel à en devoir désirer une prompte exécution. J'ay parcouru aussy le catalogue des volumes qui manquent, et ce n'a pas été sans beaucoup de regrets que j'y ay vu les fruits du peu de soin qu'on a pris jusqu'à présent de cette bibliothèque... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 792, fol. 293. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4483. — Orry a de Troy.

Du 28 octobre 1743.

J'ai reçeu, Monsieur, la lettre que vous m'avés écrite le 11 de

ce mois, à laquelle étoit joint votre compte du troisième quartier. J'ai arrêté tous les comptes antérieurs à celui-là, il y a déjà plus de trois mois; ainsi, cette partie est actuellement en règle.

Je ne saurois désaprouver que vous exécutiés le grand tableau de l'*Histoire de Jason* sans m'en avoir communiqué l'esquisse, attendu la difficulté de me le faire parvenir, et surtout dès que vous voulés bien le faire à vos risques; j'en ai cependant d'avance une opinion qui ne peut que vous être favorable.

Je suis, M., très parfaitement à vous.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 276.

4484. — Nouvelles de Rome.

Le 2 novembre 1743.

« ... Le vaisseau dans lequel le Cardinal Crescenzi[1], retournant de la nonciature de France, avoit chargé ses équipages, sa vaisselle et autres meubles des plus précieux ayant donné au sec et s'étant ouvert dans le voisinage de Civita-Vecchia, l'on n'en a pas pû retirer jusqu'à présent que [trente]-quatre ballots des quarante et plus qui y étoient, appartenant à Son Éminence; les autres étant tous gâtés par l'eau de la mer, entr'autres la belle tapisserie de la maison Barberiny, que le Cardinal devoit rendre à son retour... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 793, fol. 7. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le Cardinal Crescenzi, nonce à la cour de France, était arrivé le 3 novembre et fut reçu le lendemain en audience par le Saint Père. Le bâtiment sur lequel se trouvaient ses bagages s'échoua sur un banc de sable, près de Civita-Vecchia; toutefois la majeure partie de ses effets fut sauvée.

4485. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, ce 2 novembre 1743.

« ... Le palais Madame est habité par quelques particuliers florentins, et entr'autres par un prélat de la même nation qui se nomme M. Guarnacci et par M. le bailly Antinori; c'est l'abbé Franchini qui en a pris possession pour M. le Grand-Duc après la mort de Madame l'Électrice Palatine, et M. le Cardinal Aquaviva l'a faite prendre quelque temps après par procureur et au nom du roy d'Espagne...

« M. le Cardinal Crescenzi doit arriver ici aujourd'hui ou demain au plus tard; la barque sur laquelle il avoit embarqué à Marseille tous ses effets a échoué à sept milles de Civita-Vecchia. Elle a été brisée en cent pièces, et de tout ce qui y étoit on n'a pu retirer que trente-quatre ballots... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 793, fol. 12. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4486. — Nouvelles de Rome.

Le 9 novembre 1743.

« Le Cardinal Crescenzi arriva dimanche, de retour de sa nonciature de France, en parfaite santé; mais les congratulations des parents et amis ne diminuent pas la juste affliction où il est par rapport à l'incertitude de ses équipages et meubles fort endommagés par l'eau de la mer, et à la perte des neuf caisses de vaisselle qu'on ne trouve point et que l'on suppose coulées à fond pendant la tempête que souffroit le vaisseau sur lequel le tout étoit chargé... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 793, fol. 23. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

4487. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, ce 9 novembre 1743.

« J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 de l'autre mois, et je suis extrêmement flatté de l'approbation que vous voulez bien donner au projet que j'ay fait dresser pour l'arrangement de la bibliothèque de Saint-Louis; l'exécution n'en sera point retardée, et celui des prêtres que j'en ai chargé a ce qu'il faut pour s'en bien acquitter...

« M. le Cardinal Crescenzi en est pour près de six mille écus romains de perte dans le naufrage qu'a fait la barque où il avoit embarqué ses effets... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 793, fol. 25 et 28. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4488. — Amelot a l'abbé de Canillac.

A Fontainebleau, le 19 novembre 1743.

« ... Je vois par ce que vous me mandez au sujet du palais

Madame que ce sont les Florentins qui en sont en possession réelle; je ne crois pas cependant que ce palais fît partie des effets que l'Électrice Palatine a légués au Grand-Duc par son testament...

« Je suis très fâché de l'accident qui est arrivé à la barque qui portoit les effets de M. le Cardinal Crescenzi... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 793, fol. 13 v° et 14. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4489. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 6 décembre 1743.

Monseigneur, — Permettez-moi de joindre aux vœux du publique ceux que je fais pour vous au renouvellement de l'année et de vous assurer des sentimens respectueux avec lesquels j'ay l'honneur de vous souhaiter tout ce qui peut vous être agréable. Les spectacles étant tous généralement fermés ici à cause des prières que le Pape veut établir contre la peste[1], M. de Canillac, chargé des affaires du Roy, à la sollicitation des princes d'Angleterre, a fait de vives instances pour que les pensionnaires de cette Académie représentassent quelques pièces dans ce palais. Avec tout le respect dû à la qualité de M. de Canillac, j'ai pris la liberté de luy exposer tous les inconvéniens auxquels un pareil spectacle seroit sujet et lui dis que je ne pouvois le prendre sur mon compte et sans vos ordres. Je vous prie, Mgr, de m'en écrire vos intentions de façon que je puisse faire voir votre lettre au ministre, sans que cette réponse me compromette avec lui.

Je suis, avec un très profond respect, Monseigneur, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. En effet, dès le mois de septembre, le Saint Père ordonna des prières publiques et défendit qu'il y eût à Rome, durant tout l'hiver, ni opéra, ni comédie, ni aucune mascarade. La peste restait stationnaire à Reggio où, du 2 au 16 octobre, soixante-neuf personnes étaient mortes.

4490. — Orry a de Troy.

Du 23 décembre 1743.

Je réponds, Monsieur, à vos deux lettres du 22 novembre[1] et 6 de ce mois. J'aprouve les motifs sur lesquels vous vous fondés pour travailler au grand tableau de l'*Histoire de Jason*, quoique

vous n'en ayés pas envoyé ici les esquisses. Il est vrai, comme vous l'observés, que l'envoi et le retour de ces esquisses vous auroit fait perdre beaucoup de tems.

Vous avés bien fait de permettre au s^r *Vassé* de faire la tête de *Faustine*, puisqu'il l'a souhaité avec tant d'ardeur et que vous l'en croyés capable.

Il n'y a point d'inconvénient de faire usage du moule qui a été fait de la figure de *Zénon*, et vous pouvés suivre sur cela ce que vous proposés.

Le modèle de l'Académie étant malade, il est tout simple que vous en preniés un autre en attendant qu'il soit guéri.

J'aprouve la dépense que vous êtes obligé de faire pour changer de place et mettre debout la statue de Louis XIV.

Il faut bien se donner de garde de céder aux instances qui vous sont faites de permettre aux pensionnaires de l'Académie de représenter quelques comédies; quoique vous puissiés en penser, j'y trouve beaucoup d'inconvénients. Ces jeunes gens ne sont point faits pour cela, et cet amusement ne serviroit qu'à les détourner de leurs occupations, qui sont bien plus sérieuses et auxquelles ils doivent se donner tout entiers.

Je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 280.

= 1. Cette lettre nous manque. A en juger par la réponse, elle visait des objets très différents.

4491. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, ce 28 décembre 1743.

« ... M. le Grand-Duc a envoyé ici un architecte qui est chargé de prendre un état de toutes les maisons dont ce prince est en possession depuis la mort de l'Électrice Palatine; il m'est revenu qu'il avoit dit en secret à une personne que, si M. le Grand-Duc trouvoit actuellement quelqu'un qui voulût faire l'achapt de la ville Médicis située à côté du couvent de la Trinité-du-Mont, il n'auroit nulle difficulté de s'en défaire, étant dans l'intention d'employer cet argent-là à agrandir la maison que l'on appelle ici le palais de Florence. Il y a apparence que, dans les circonstances présentes, on pourroit avoir la ville Médicis peut-être à bien bon marché, et je la regarderois comme une acquisition avantageuse pour le

Roy et qui nous éviteroit, par rapport à la jurisdiction dépendante de la Trinité-du-Mont, bien des inconvénients toujours inévitables toutes les fois que cette ville se trouvera entre les mains d'un autre prince. Si cela pouvoit mériter votre approbation, et que réellement le Grand-Duc fût dans l'intention de vendre la ville Médicis, je pourrois en faire faire les propositions sous le nom d'une communauté qui paroîtroit vouloir en risquer l'achapt dans l'espérance d'obtenir de la religion du roi d'Espagne, en cas de quelque changement, ou la ratification du contract, ou le remboursement de la somme qu'elle auroit employé. C'est une maison déjà très grande par elle-même et où il y a encore un emplacement très considérable; on pourroit la destiner pour y loger nos Cardinaux lorsqu'ils viennent au conclave; il n'y [en] a point qui ne cédât volontiers la moitié de ce que le Roy donne pour leur voyage pour éviter les embarras où ils sont pour trouver un logement et les dépenses considérables qu'ils sont obligés de faire pour le meubler, en sorte que le Roy se pourroit par là dédommager avec le temps de l'achapt de cette maison, et ce seroit un établissement glorieux pour la nation... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 793, fol. 190. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4492. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

11 janvier 1744. — ... Le secrétaire a fait lecture des lettres de M. *de Troy* et *Dandré Bardon* pour la nouvelle année...

Procès-verbaux de l'Académie, t. V, p. 359.

4493. — Amelot a l'abbé de Canillac.

A Versailles, le 14 janvier 1744.

« ... Il ne sçauroit y avoir d'inconvenients à suivre les notions que vous avez d'un dessein du Grand-Duc de vendre la ville Médicis et acquérir la connoissance de ce que l'achat en cousteroit; mais que cela soit, Monsieur, sans que personne pénètre que nous aurions des veües là-dessus. Vous sentez bien qu'il ne peut guères convenir que nous paroissions fournir de l'argent comptant au Grand-Duc dans les conjonctures présentes, et encore moins que nous nous donnions pour reconnoître la justice de

la possession prise par le Grand-Duc de biens que la reine d'Espagne luy dispute. Je remarque d'ailleurs que vous ne citez la ville Médicis que comme propre à loger les Cardinaux françois pendant les conclaves. Il faudroit, pour déterminer le Roy à une acquisition de cette espèce, qu'une maison fût propre préférablement à loger perpétuellement les ambassadeurs du Roy aussi dignement que le sont ceux du Roy Catholique dans le palais appellé d'Espagne... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 793, fol. 195. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4494. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 24 janvier 1744.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous envoier le compte du dernier quartier de l'année 1743; vous me fites espérer dans une de vos lettres du mois d'octobre passé que je recevrois bientôt les arrêtés des comptes postérieurs. Je ne sai ce qui peut avoir empêché M. d'Orsonville[1] de me les faire tenir. Il n'a jamais répondu aux lettres que je lui ai écrites à ce sujet.

Je suis bien sensible, Mgr, à la confiance que vous voulez bien avoir en moi pour l'exécution de l'*Histoire de Jason*. Le grand tableau est entièrement fini et, malgré les approbations qu'il a à Rome, je me sentirois bien plus flatté s'il pouvoit avoir votre suffrage[2]. Je ferai mon possible pour vous en faire parvenir une idée afin de recevoir votre sentiment.

L'Académie de Saint-Luc vient de m'élire pour son chef sous le nom de Prince[3]. J'ai fait ce que j'ai pu pour refuser cette dignité; mais il a fallu céder aux instances réitérées de M. le marquis Theodoli, d'une illustre maison de ce pays-cy et mon prédécesseur dans ce poste[4].

Dans la dernière lettre que je reçus de M. *Gabriel*, il me demande un état des pensionnaires de cette Académie. Je le lui ai envoié le plus circonstancié qu'il m'a été possible. Je ne vous en envoie pas un extrait, étant bien persuadé que M. *Gabriel* ne l'a demandé que pour vous le communiquer.

Je suis, avec un profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. M. de la Motte d'Orsonville était premier commis des Bâtiments du Roi, chargé de l'expédition des ordonnances de payement.

2. Depuis : « Je suis bien sensible »; Lecoy, p. 238.

3. De Troy, Prince de l'Académie de Saint-Luc.

Gio-Francesco de Troys, nato in Parigi, operava in pittura, e il suo merito nell' arte e l'altre sue qualità il fecero creare Cavaliere dal suo Sovrano. Egli gareggiava con molti Artefici saliti in riputazione, fra i quali *Stefano Parocel* e *Carlo Natoire*, e varie opere da esso esposte in Roma recarono onore all' Academia di Francia, instituita in questa capitale, e cooperarono a farlo elegere non che socio di merito dell' Accademia di San Luca, ma suo Principe. Fra i tratti genorosi del Signor *de Troys*, che era d'alto animo, gli acquista la stima de' posteri di aver meglio esaltato e fatto conoscere il merito di *Pompeo Battoni*, Lucchese, che era stato ultimamente ascritto alla Romana Accademia; imperciocchè il *Battoni* era assai tenuto addietro dagli Emuli, o nelle opere impedito e ritardato nella fama. E ben valevano li singolari talenti del *Battoni* nella pittura la protezione del Principe d'una Accademia cosi riputata... (Melchior Missirini, *Memorie per servire alla storia della Romana Accademia di San Luca*. Roma, 1823, in-4°, p. 221.)

4. Depuis : « L'Académie de Saint-Luc »; Lecoy, p. 238.

4495. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, ce 1er février 1744.

« ... J'entends dire que M. le Grand-Duc est toujours dans l'intention de se défaire de la ville Médicis, mais qu'il veut la vendre cher; ce qu'il y a de certain est que M. le duc de Bracciano vient d'offrir de cette maison et du palais Madame deux cent mille écus romains et que M. le Grand-Duc n'y veut pas consentir à ce prix, ce qui me fait croire, ou qu'il n'est pas réellement déterminé à vendre cette maison, ou que l'achapt en coûteroit considérablement. Si je vois jour à faire quelques démarches à ce sujet, soyez persuadé, Monsieur, que je les accompagnerai de toutes les précautions les plus propres à ne rien laisser pénétrer de nos vues. Au reste, lorsque je regarde la ville Médicis comme propre à loger les Cardinaux françois pendant les conclaves, elle ne me paroit pas moins une habitation très commode pour les ambassadeurs du Roi, si Sa Majesté désiroit la mettre à cet usage. Il est vrai que, comme elle est située sur une montagne et qu'il faut faire un grand detour pour y arriver en carrosse, cela les éloigneroit beaucoup du commerce du reste de la ville... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 794, fol. 23. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4496. — Orry a de Troy.

Du 2 avril 1744.

Vous devés, Monsieur, avoir reçu, ou au moins vous recevrés bientôt vos états de quartier. J'ai donné ordre que doresnavant on ne vous les fît pas attendre aussy longtemps.

Je trouve très bon que vous ayés accepté le titre de Prince de l'Académie de Saint-Luc qui vous a été conféré par cette Académie; c'est une distinction dont elle vous a jugé digne; j'aurois pensé de même.

Je vous envoie cy-joint l'état des trois élèves que j'ai nommés pour remplacer les s^rs^ *Halé*, *Favray* et *Potin*[1], pensionnaires de l'Académie qui ont fait leur tems; vous les préviendrés, et, afin qu'ils ayent le tems qui leur est nécessaire pour se mettre en état de revenir ici, je ne ferai partir les nouveaux pensionnaires qu'après que j'aurai reçu votre réponse, que je vous prie de me faire incessamment.

Je suis, M., très parfaitement à vous.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 289.

= 1. Les nouveaux élèves étaient, comme on le verra ci-après, *Vien*, *Challe* et *Jardin*.

4497. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 15 avril 1744.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous envoier le compte du premier quartier de cette année. Vous me fites espérer dans une de vos lettres que je recevrois bientôt les arrêtez des postérieurs; comme voilà le neuvième dont j'attens les pontes (*sic*), je prens la liberté de vous réitérer mes instances pour les avoir; la ponctualité avec laquelle je les envoie et l'intégrité avec laquelle j'employe les deniers du Roy ne permettent pas de douter qu'aucune difficulté puisse retarder ainsi les arrêtez. Je ne donne ici aucun argent sans les quittances; elles ne serviroient pas peu à me justifier s'il y avoit quelque soupçon sur ma conduite. Je me flatte de plus que vous me feriez l'honneur de m'en avertire pour pouvoir exposer mes raisons.

Sur les deux derniers comptes, les articles des chirurgiens et

apothicaires sont plus forts que les années précédentes par les maladies causées par l'influence de l'air et par les grands froids qui durent encore.

J'ai eu l'honneur de vous informer que le grand tableau représentant *l'Enchantement des taureaux* par *Jason* étoit fini. Je m'occupe à travailler au premier sujet de *Jason et Medée au temple d'Hécate;* j'attendrai que les passages sur la mer soient entièrement libres pour vous les envoier, si vous le jugez à propos.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Note : Répondu en conformité le 11 may 1744.

Archives nationales, O[1] 1939.

4498. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 29 avril 1744.

Monseigneur, — J'ai reçu par la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire l'état des élèves qui venoient ici remplacer les s[rs] *Hallé*, *Favray* et *Potin;* je le leur ai signifié aussitôt, et ils vont prendre leurs arrangemens pour leur départ.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4499. — Orry a de Troy.

Le 11 mai 1744.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avés écrite le 15 du mois dernier, votre compte du premier quartier de cette année.

J'ai arrêté les précédens et je suis d'autant plus étonné que vous ne les ayés pas reçu que le s[r] d'Orsonville m'assure qu'il les a joints à une lettre qu'il vous a écrite il y a plus de deux mois. Il doit à tout événement les faire recommencer et vous les enverra sur-le-champ, afin que, si les premiers qui ont été envoyés ne vous parviennent pas, ceux-ci puissent y suppléer.

Vous me ferés plaisir de m'envoyer, dès que cela sera possible, ceux de vos tableaux qui seront finis.

Je suis, M., parfaitement à vous.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 291.

4500. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 13 juin 1744.

Monseigneur, — Je viens de recevoir de M. Cioia la somme de 2,000 écus romains qu'il a coutume de me payer vers ce tems-ci. La fâcheuse situation des affaires de l'État ecclésiastique bloqué de tous les cottez par les Allemens me fait prendre la liberté de vous recommender le remboursement le plus promt qu'il sera possible, les calamitez ne permettant pas à un banquier de rester longtemps en avance de ses fonds.

J'ai reçeu depuis quatre jours la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 du mois dernier au sujet des arrêtez de mes comptes. Ils se sont sans doute égarez à la poste, et je compte sur vos bontez pour en avoir les doubles.

Je travaille au troisième tableau de l'*Histoire de Jason*. Sans les risques qu'on courre par mer, j'aurois déjà eu l'honneur de vous envoier les deux premiers; je le ferai dès que cela sera possible; par les changemens considérables que j'y ai fait, j'ose me flatter qu'ils auront votre suffrage.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4501. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 17 juin 1744.

Monseigneur, — Les s[rs] *Hallé* et *Roettiers* viennent de partir de Rome pour s'en retourner en France. Tous deux ont rempli le cours de leurs études avec soin et avec progrès. La conduite qu'ils ont tenu ici et leurs talens me font prendre la liberté de les recommander à votre protection lorsqu'ils seront à Paris.

Les coppies du Vatican sont retardées pour quelque temps. On raccommode les tableaux de *Raphaël* qui se ruinent de jour en jour. Il est à craindre que l'on ne les gâte encore davantage.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Répondu le 12 juillet 1744.

Archives nationales, O[1] 1939.

4502. — L'abbé de Canillac a Amelot.

A Rome, ce 27 juin 1744.

« ... Mme la marquise de Benincasa, qui exerce à Ancône les fonctions du consulat de France[1], vient de me faire part d'une affaire dont je dois avoir l'honneur de vous rendre compte. Les sbirres eurent l'audace de prendre sous sa porte et sous les armes du Roy deux ouvriers qui étoient à ses gages. Ils en garrotèrent un qu'ils conduisirent en prison après l'avoir extrêmement maltraité, et laissèrent l'autre avec un bras fracassé de deux coups de pistolet; Mme Benincasa alla tout de suite faire part au gouverneur d'Ancône de ce qui venoit d'arriver, et luy demander justice d'un attentat d'autant moins pardonnable que rien n'obligeoit les sbirres de se porter autour de sa maison pour faire cette capture, et qu'ils auroient pû exécuter les ordres qu'ils avoient de se saisir de ces gens-là ailleurs que sous les armes du Roy et à la porte d'une personne qui a l'honneur d'être à son service. Le gouverneur ordonna sur-le-champ que les sbirres fussent mis en prison et qu'on en fît sortir celuy qu'ils y avoient conduit; mais le barigel, au lieu d'exécuter les ordres du gouverneur à l'égard des sbirres, leur donna, deux jours après, de l'argent et les moyens de se sauver. Cette conduite du barigel fait croire avec raison qu'il n'a eu d'autre objet que de faire un affront à Mme Benincasa et une insulte aux armes de France, d'autant plus qu'il confesse luy-même que le seul motif qui l'avoit engagé à faire prendre ces deux ouvriers étoit parce qu'il les soupçonnoit de porter des pistolets de poche, quoiqu'il n'ignorât pas qu'étant enrollés dans les milices du pays, il leur étoit permis de porter les sortes d'armes dont on n'a jamais fait un crime à leurs semblables. Je crus devoir en porter mes plaintes à M. le Cardinal Valenti sans luy demander de satisfaction qu'en général, jusqu'à ce que vous m'ayez fait connoître sur cela les intentions de Sa Majesté. Cette Eminence, qui sent combien la satisfaction est juste, m'a paru extrêmement disposée à ne pas la refuser et m'a promis que, aussitôt qu'elle auroit reçu les procédures auxquelles on travaille actuellement à Ancône sur cette affaire, j'aurois lieu d'être content. Comme il y a apparence que les procédures dureront long temps, j'aurois celuy de recevoir votre réponse à ce sujet, mais je crois que la moindre satisfaction que l'on puisse

exiger dans cette occasion, c'est que le barigel soit envoyé aux galères; il en est digne à tout égard. Il est essentiel que la peine soit proportionnée à une pareille témérité, qui pourroit bien à l'avenir être renouvelée, si elle n'étoit pas punie avec un peu de rigueur.

« J'eus l'honneur de voir le Pape mardi dernier. Il me dit que M. le Cardinal d'Auvergne étoit allé visiter à Saint-Médard le tombeau de M. Paris; que rien ne pouvoit excuser cette démarche, et qu'il vouloit luy en écrire un bref pour luy marquer combien il en étoit peiné. Je répondis à Sa Sainteté que cette démarche de la part de M. le Cardinal d'Auvergne n'étoit sans doute qu'un pur effet de sa curiosité, qui ne devoit pas être un motif pour soupçonner ses sentiments, d'autant plus que, dans toutes les occasions, il avoit toujours paru zélé partisan de la saine doctrine. »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 794, fol. 266 v°. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. La famille de Benincasa, dont le descendant actuel, le comte Luigi Giovanelli-Benincasa, possède d'intéressantes archives, a donné pendant cent vingt-deux ans, de 1671 à 1793, dans le poste d'Ancône, des consuls à la France. Le marquis Luciano de Benincasa, vice-consul de France à Ancône, étant mort le 17 février 1730, sa veuve obtint du gouvernement français l'autorisation de faire gérer le poste, jusqu'à la majorité de son fils Joseph, alors âgé de cinq ans, par le sieur Aubert, chancelier de la nation, puis, en 1739, par le sieur Bonavia, négociant; toutefois, il semble que, de l'aveu de tous, la marquise elle-même ait exercé, durant ce temps, la haute juridiction du consulat, jusqu'à la nomination de son fils Joseph en 1749. (Cf. Aff. étr., *Consulats d'Ancône.*)

4503. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 1er juillet 1744.

Monseigneur, — J'eus l'honneur de vous écrire, il y a quinze jours, au sujet du départ des srs *Hallé* et *Roettiers* qui retournent en France. Le sr *Favray* vient de partir pour Malte. Quelques ouvrages qu'il avoit envoiez en ce pays-là aïant été fort goûtez, plusieurs chevaliers de Malte luy conseillèrent d'y aller, luy promettant de luy faire trouver les occasions d'exercer ses talens. Il a de l'esprit, de l'habileté et de la conduite. Il fera sûrement honneur à la nation; il retournera en France après avoir passé là quelque tems [1].

Quand les trois nouveaux pensionnaires arriveront, l'Académie ne sera composée que de onze élèves, le s^r *Potain* devant être remplacé par un autre architecte; c'est ce qui me fait prendre la liberté, Mgr, de vous le recommander, si vous jugiez à propos de luy laisser occuper la place vacante jusqu'à ce que vous en nommassiez un autre. Il a entrepris ici un ouvrage immense qui est de lever les plans, profils, modulations de toute la fabrique de Saint-Pierre. Jamais personne n'a fait une entreprise d'un si grand détail; il y a déjà trois ans qu'il y travaille, avec une peine et une patience incroyable. S'il quitte la pension, les facultez de ses parens ne lui permettant pas de vivre à Rome à ses dépens, il sera obligé de s'en retourner en France sans finir ce qu'il a commencé; son assiduité à ses études, les progrès qu'il y fait et son caractère m'engagent à vous le recommander.

Le troisième tableau de l'*Histoire de Jason* est ébauché tout à fait. Le moment que j'avois pris dans l'esquisse n'est point employé dans l'exécution du tableau. Je me suis servi de celui du *Combat des hommes nés de la terre* pour éviter l'horreur des hommes morts sur le devant de ce tableau. Les changemens faits dans celui-ci et dans les précédens m'encouragent de plus en plus à y travailler et à espérer votre suffrage.

Je suis, avec un profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1 1939.

= 1. Depuis : « J'eus l'honneur »; Lecoy, p. 28-9. — *Favray* fut reçu à l'Académie de peinture, le 30 octobre 1762, sous le titre d'écuyer et de Chevalier Magistral de l'ordre de Malte. (*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VII, p. 206.)

4504. — Orry a de Troy.

Du 12 juillet 1744.

J'ai reçu, Monsieur, vos lettres du 13 et du 17 du mois passé. Je ferai rembourser incessamment au s^r Cioia les 2,000 écus romains qu'il vous a fait remettre.

Je suis fort étonné que vous n'ayés encore reçu ni les originaux, ni les doubles des arrêtés de vos comptes. Je vais renouveller mes ordres pour qu'on vous les envoye s'ils ne sont pas encore partis.

Je suis fort aise pour les s^rs *Hallé* et *Roetiers* du compte avantageux que vous me rendez de leur conduite et de leur progrès. Si, quand ils seront arrivés, ils continuent à bien faire, ils peuvent compter sur ma protection.

Je comprends bien, dans les circonstances présentes, qu'il ne vous est pas aisé de me faire passer ceux de vos derniers tableaux qui sont faits; il vaut mieux attendre que de les risquer.

Je suis, M., parfaitement à vous.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 299.

4505. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 22 juillet 1744.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le compte du second quartier de cette année; ce sera le dixième dont je n'ai pas encore reçu les arrêtez. Je crains toujours que, par les difficultés des passages des courriers, les lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire ne me parviennent pas avec sûreté, et que les miennes ne vous soient pas remises avec la ponctualité ordinaire.

Les pensionnaires profittent de la belle saison pour continuer les copies des tableaux de *Raphaël* au Vatican.

Je suis, avec un très profond respect.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4506. — Extrait des comptes des Batiments du Roi.

Année 1744.

29 juillet 1744-19 may 1745 : au s[r] Antoine Cioia, banquier à Paris, pour son remboursement des sommes qu'il a fait remettre au s[r] *Detroy*, Directeur de ladite Académie, pour l'entretien d'icelle pendant laditte année 1744 (3 p.). . . . . 33,000 l.

6 octobre : au sieur *Vien*, peintre, élève de laditte Académie, pour ses frais de voyages pour aller de Paris à Rome . . . . . 200 l.

6 octobre : au s[r] *Chale*, sculpteur, pour idem . . 200 l.

6 octobre : au s[r] *Jardin*, architecte, pour idem . . 200 l.

Somme de ce chapitre. . . . . 33,600 l.

Archives nationales, O[1] 2244, fol. 270, 294.

4507. — Orry a de Troy.

Du 8 aoust 1744.

Je consens, M., que le s^r *Potain* remplisse à l'Académie la place du s^r *Favray* qui est allé à Malthe; mais je ne laisse cette place au s^r *Favray* que jusqu'au tems marqué pour remplacer les pensionnaires qui reviennent tous les ans. C'est à lui à s'arranger de façon à mettre à profit ce tems pour la perfection de son entreprise; je dois vous observer seulement que je ne vois pas trop quel peut être l'objet d'une entreprise pareille, puisqu'il y a déjà une très grande quantité de plans de l'église de Saint-Pierre et que ce n'est pas en levant des plans qu'on se perfectionne dans l'architecture.

Je suis, M., très parfaitement à vous.

Archives nationales, O^1 1100, fol. 301.

4508. — Orry a de Troy.

Du 4 novembre 1744.

J'ai reçu la lettre que vous m'avés écrite, Monsieur, le 7 du mois dernier [1], par laquelle vous me faites part des réjouissances qui ont été faites à l'Académie à l'occasion du rétablissement de la santé du Roy [2] et de la fête qui a été donnée par les pensionnaires et dont vous m'avez envoyé une estampe [3]. Je ne puis trop approuver leur zèle et je veux bien entrer dans une partie de la dépense qu'ils ont faite à cette occasion, afin de les indemniser en quelque façon du chagrin qu'ils ont eu de trouver un obstacle à ce qu'ils missent entièrement leur projet à exécution. Je ne conçois pas trop quelles raisons a eu M. de Canillac pour s'y opposer, et je ne serois même pas fâché que vous fissiés en sorte, sans affectation et comme de vous, d'en savoir les motifs. Je n'ai rien trouvé dans tout cela qui pût faire ombrage et qui meritât, par cette raison, de n'être pas exécuté.

Je suis, M., très parfaitement à vous.

Archives nationales, O^1 1100, fol. 305.

1. Cette lettre manque.

2. L'abbé de Canillac, auditeur de Rote, fit chanter un *Te Deum* en musique en l'église Saint-Louis, le 27 septembre, *Te Deum* auquel assistèrent tous les Cardinaux; le Saint-Père lui-même se rendit dans l'après-

dîner en cette église pour y rendre grâces à Dieu. Durant trois jours, l'église de Saint-Louis et toutes les demeures des Français furent illuminées et des concerts de musique instrumentale furent donnés au palais de l'abbé de Canillac, à l'église de Saint-Louis et à l'Académie de France.

3. Voici la légende de cette estampe :

« Vue perspective de la fête composée et donnée par Mrs les Pensionnaires de l'Académie royale à Rome en réjouissance du rétablissement de la santé du Roi l'an 1744. — Cette fête représente le temple de la Santé. Hygie, déesse de ce temple, et Esculape, dieu de la médecine, rendent aux vives prières de la France le Roi qui avoit été dangereusement malade; les armes de la France reparoissent comme sous un nouveau soleil. Elles sont soutenues par la Renommée et par l'Immortalité, avec cette inscription : *Venturo lætentur ut omnia sæclo.* Dans ce temple sont quatre autels où brûlent l'encens et où se font les sacrifices. Au-devant des piliers sont la Sagesse, l'Équité, la Libéralité et l'Humanité, vertus allégoriques au Prince, et quatre médaillons avec devises : 1° *Conservatori gentis suæ*, 2° *Fundatori ovietis*, 3° *Felix temporum reparatio*, 4° *Salvo principe, omn. felicia.* Au-dessus des portes, à droite et à gauche, sont des bas-reliefs; l'un des Arts et l'autre de l'Histoire. L'entrée du temple soutenue par quatre colonnes entourées de guirlandes, avec deux médaillons, dont l'un représente la Maladie d'Alexandre en Cilicie et l'autre la Maladie du Roi à Metz. Au-dessus de la porte est cette inscription :

« LUDOVICO XV · PIO. FEL. PP. OB · RESTITUTAM · OPTIMO · PRINCIPI · SALUTEM · FESTUM · HOC · LÆTITIÆ · ET · OBSEQUII · ERGO · DICAT. V. C. REGIA · ARTIUM ACADEMIA.

« *Remise au jour en 1772 par M. Dumont, ancien pensionnaire de ce temps. — Sellier sculp.* »

4509. — ORRY A DE TROY.

Du 23 novembre 1744.

J'ai reçu, M., la lettre que vous m'avez écrite le 21 du mois dernier et l'état de votre dépense du quartier de juillet qui y étoit joint. Je veux bien accorder quelque gratification au sr *Blanchet* quand il aura fini son travail; mais je ne veux point entendre parler d'ancien .change. Je serai même bien aise que vous me marquiés sur quel pied vous l'avés payé.

Je suis très charmé que vous soyés content des tableaux que vous avés faits de l'*Histoire de Jason.* Il est à désirer qu'il puisse se présenter quelque moyen de nous les faire parvenir avec sûreté; mais il ne faut pas les risquer.

Je ne saurois vous cacher qu'il m'est revenu que les pensionnaires de l'Académie ne font pas les progrès qu'ils pourroient faire et ne remplissent pas ainsi l'objet de cet établissement. Je

voudrois bien n'être pas obligé de penser que cela peut venir du peu d'attention que vous y donnés, ou du moins de ce qu'en les corrigeant vous ne vous donnés pas le tems de leur faire recommencer ce qu'ils ont fait de mal. En effet, on m'assure que vous prenés le pinceau et corrigés vous-même les endroits deffectueux. Je dois vous observer, et je crois que vous le sentirés comme moi, que ce n'est pas de cette façon que vous pouvés instruire vos élèves et que vous ne pouvés y parvenir qu'avec beaucoup de patience et en y donnant tous vos soins.

Je suis, M., très parfaitement à vous.

Archives nationales, O¹ 1100, fol. 309.

4510. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 15 décembre 1744.

Monseigneur, — Je prends la liberté de vous renouveller avec l'année les assurances de mon respect et de mon zèle et de joindre mes vœux à ceux que le public fait pour votre conservation.

On vient de placer au Capitole une statue de *Flore* que S. S. a acheté d'un particulier dans la maison de campagne duquel elle avoit été trouvée; c'est, sans contredit, une des plus belles figures drapées qui soit à Rome. Le Pape, à qui j'eus l'honneur de parler il y a quelque temps, me demanda ce que j'en pensois; il me parut bien satisfait du sentiment que j'en avois porté; deux ou trois jours après, S. S. me fit demander une liste de toutes les statues qui avoient été moulées pour le Roy, et le Cardinal promajordome, à qui je portai cette liste, me fit entendre que S. S. seroit charmée que je fisse mouler pour l'Académie la statue de *Flore* et que je lui en donnasse un plâtre. J'ai cru ne devoir point hésiter à donner cette satisfaction à un prince qui, dans plusieurs occasions, a fait voir l'estime qu'il fesoit et de l'Académie de France et de la Nation.

J'espère, Mgr, que vous ne désapprouverez point cette résolution que j'ai prise tout d'un coup pour plaire à un souverain qui procure à nos élèves toutes les commoditez de travailler dans son propre palais du Vatican.

Je n'ai reçu, Mgr, que par le dernier courrier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 9 novembre. Je n'ai pas manqué aussitôt de faire part aux pensionnaires des

bontez dont vous voulez bien les honnorer au sujet de la fête qu'ils ont voulu donner pour le rétablissement de la santé du Roy; ils y ont été fort sensibles. Je me conformerai aux ordres que vous me donnerez là-dessus; pour ce qui est des raisons que M. de Canillac a eues pour empêcher l'exécution de cette fête, je n'ai pu les pénétrer. Lorsque je lui représentai qu'il n'en étoit pas de ces réjouissances comme d'une comédie en tems de Carnaval, qu'on donne pour son propre plaisir, et plus souvent pour le plaisir des autres, et qu'on peut interdire quand on le juge à propos, au lieu que cette fête se fesant pour une occasion aussi intéressante, on ne pouvoit l'empêcher sans faire murmurer le public, on me répondit que le public n'approuvoit point cette fête. La noblesse et le peuple passèrent cependant devant l'Académie le second jour et se plaignoit qu'on ne l'eût fait qu'une seule fois.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4511. — L'Abbé de Canillac a d'Argenson.

A Rome, ce 16 décembre 1744.

« ... Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monsieur, que je viens d'obtenir encore une satisfaction sur l'insulte faite à Ancône à Madame de Benincasa, et dont j'ay eu l'honneur de rendre compte à la cour dans le temps. M. le Cardinal Valenti et M. Torregiani, secrétaire de la consulte, n'ont rien oublié de tout ce qui pouvoit embrouiller cette affaire; leurs procédés sont même allé jusqu'à l'injustice, dans l'espérance de me lasser ou du moins que je me contenterois des apparences de satisfaction, mais j'ay tenu bon, persuadé comme je le suis que, dans de pareilles circonstances, il vaut mieux ne rien obtenir du tout que de ne pas avoir une satisfaction convenable, et on a enfin accordé à ma persévérance ce qu'on a refusé si longtemps à la justice. Vous verrés, Monsieur, par la copie que je joins icy de la lettre que m'a écrit sur cela M. le Cardinal Valenti, en quoy consiste cette satisfaction, et j'espère que vous la trouverés suffisante[1]... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 795, fol. 262 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette pièce manque.

4512. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 30 décembre 1744.

Monseigneur, — J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 23 novembre. J'ai aussitôt fait part au sr *Blanchet* des bontez dont vous promettez l'honnorer. J'attendrai vos ordres, lorsque son tableau sera fini, ce qui ne tardera guères.

Pour ce qui regarde les rapports qu'on vous a fait sur les études des élèves, ils sont si dénuez de probabilité qu'ils ne peuvent avoir été faits que par des gens qui n'ont aucune connoissance de cette Académie. Ces jeunes gens viennent ici déjà fort avancés dans la peinture. On ne les envoie à Rome que pour étudier d'après les grands maîtres. Je leur procure toutes sortes de commodités pour pouvoir le faire avec succès, soit dans le Vatican ou autres endroits, et, dans ce cas, il est inutile que je prenne, comme on dit, le pinceau pour les corriger, puisqu'il suffit que je leur dise mon sentiment et de leur recommander de bien examiner l'original qu'ils ont devant les yeux. Quant à ce qu'ils font de génie, ils ne me le montrent souvent que quand le tableau est fini, et, de plus, ils sont si remplis de la manière de leur maître qu'ils ont eu à Paris, que ce seroit les dégoûter que de leur faire prendre un autre stile. Je me suis toujours contenté de leur dire mon sentiment, soit sur leurs dessins soit sur la composition; mais toujours sans y mettre les mains. Telle a été, je crois, l'intention de la cour, dans l'institution, d'y établir un supérieur qui eût soin de la conduite et des ouvrages des pensionnaires; mes prédécesseurs n'étoient guère en état d'en faire davantage, et, si l'intention de la cour avoit été qu'ils instruisissent les élèves, je crois qu'elle auroit été difficilement exécutée[1].

Les trois élèves sont arrivés ici la semaine passée; ils ont apporté avec eux de Marseille des passeports qu'on distribue en cette ville pour les sujets du Roy qui, par ce moyen, peuvent voyager et commercer dans tous les états de la reine de Hongrie et de l'Electeur de Hannovre. Il paroît, par là, que le commerce de mer est plus libre qu'il n'étoit il y a quelque tems; si vous jugez, Mgr, que cette voie puisse être sûre pour vous faire parvenir les trois tableaux de l'*Histoire de Jason* que je viens de finir, en donnant vos ordres à M. Cioia et les moyens pour les trans-

porter sûrement, je les ferai emballer aussitôt et je les lui consignerai.

Je suis, avec un profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Depuis : « Les rapports qu'on vous a faits »; Lecoy, p. 239-40.

4513. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 27 janvier 1745.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous envoier ci-joint le compte du dernier quartier de l'année passée; ce sera le troisième dont je n'aurai pas reçu les arrêtez.

Vous savez, Mgr, tous les malheurs qui me sont arrivez depuis trois ans. D'une famille nombreuse, il ne m'est resté qu'une fille, qui est chez les Dames de la Visitation-Sainte-Marie, sous la direction de M. de Chimay; quoiqu'elle soit fort jeune, on m'avoit déjà proposé un parti pour elle. Je me suis enfin déterminé pour M. de Courten, officier dans les gardes-vallones, au service de S. M. Catholique. Il est âgé de treze ans et est fils de M. de Courten, ingénieur en chef des armées espagnoles, et dont le nom et la famille sont connus depuis longtemps en France. Comme il y a du tems d'ici à la consommation du mariage, il doit, en attendant, quitter le service espagnol et prendre celui de France, soit dans le régiment qui porte son nom, soit dans les Gardes-Suisses[1].

La protection dont vous m'avez toujours honnoré, Mgr, me fait prendre la liberté de vous prier de me la continuer en cette occasion, comme vous avez fait dans les autres.

Je suis, avec, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Depuis : « Vous savez »; Lecoy, p. 240.

4514. — Orry a de Troy.

Du 8 mars 1745.

J'ai reçu, M., votre compte du dernier quartier de l'année passée. J'ai donné ordre de travailler à l'arrêté de celui-là et des deux précédens que vous me marqués ne l'être pas encore.

Comme je ne doute pas que ce ne soit en connoissance de cause que vous avés fait choix de Courten pour Mlle votre fille, j'en suis fort aise, comme je le serai toujours de ce qui vous intéressera.

Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous.

Archives nationales, O^1 1100, fol. 316.

4515. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 31 mars 1745.

Monseigneur, — Je viens de recevoir une lettre de M. *Gabriel* par laquelle il me marque que le grand cabinet de Mme la Dauphine est orné avec la tenture d'*Esther*, et que, faute de deux petites pièces ou d'une grande, on n'a pas pu orner le fond de la chambre. Comme cette histoire est susceptible de plusieurs beaux sujets, peut-être qu'en cherchant soigneusement on en pourroit trouver un ou deux de ceux qui n'ont point été traitez dans la première. Si vous me donnez vos ordres pour l'exécuter, j'en choisirois un ou deux qui pourroient paroitre les plus intéressans et j'y travaillerois aussitôt[1] que vous me donneriez vos ordres.

Le quatrième tableau de l'*Histoire de Jason* est fini[2]. J'en suis au *Rajeunissement d'Eson*. Ce sujet magique ne me paroit point gratieux dans l'exécution : une chaudière encore fumante, une princesse échevelée, des brebis égorgées ne présentent rien que de hideux.

Ovide raconte que Jason étant de retour en son pays, tout le peuple alla au temple remercier les dieux de son heureuse arrivée. Je prens le moment où Jason lui-même entre dans le temple avec Médée. Le grand-prêtre, revêtu de ses habits sacerdotaux, les introduit; une foule de peuple, chargé de présens de differentes nature, les accompagne; on amène les victimes couronnées de fleurs. Le temple est vaste et d'une noble architecture, telle qu'elle étoit en usage chez les Grecs.

Le sieur *Duflos*, peintre, pentionnaire de cette Académie, vient de partir pour s'en retourner en France. C'est lui qui a fait *l'École d'Athènes* et plusieurs autres coppies pour le Roy. Il en auroit commencé une autre grande au Vatican; mais l'air de Rome lui est devenu contraire, et les maladies frequentes dont il

a été attaqué ne lui ont pas permis, par le conseil des médecins, de rester plus longtemps dans ce pays[3].

Je suis, avec, etc.

De Troy.

Répondu le 29 avril 1745.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Depuis : « Le quatrième tableau »; Lecoy, p. 240-1.
2. Depuis : « Le quatrième tableau »; Lecoy, p. 241.
3. Depuis : « Le s[r] *Duflos* »; Lecoy, p. 241.

4516. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 28 avril 1745.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous envoyer le compte du premier quartier de cette année. J'ai reçu tous les précédens par le dernier ordinaire. Le bruit s'est répandu ici qu'on avoit arrêté des courriers de France. J'ai peur que les lettres que j'eus l'honneur de vous écrire en ce tems-là ne vous soient pas parvenues. Il y en avoit une du 9 décembre, dans laquelle je vous parlois d'une statue admirable, nouvellement trouvée et mise au Capitole, que S. S. m'avoit témoigné le plaisir qu'elle auroit que je la fisse mouler pour le Roy; par ce discours j'ai entrevu, et par ce que m'a dit un de ses plus intimes courtisans, qu'il seroit flatté d'en avoir un plâtre pour envoyer à l'Académie de Boulogne; comme ce sont des choses imprévues, j'ai cru devoir me prêter sur-le-champ à cette petite galanterie, sans en avoir votre consentement, me flattant que vous ne me désapprouveriez pas.

Dans une autre lettre du 23 décembre, j'avois l'honneur de vous informer de l'arrivée des trois nouveaux élèves et de certains passeports qu'on distribue à Marseille pour les sujets du Roy, qui, par ce moyen, peuvent voyager et commercer librement dans tous les états de la reine de Hongrie et de l'Électeur d'Hannovre. Si vous jugiez, Mgr, que cette voie fût sûre, je serois bien charmé de vous faire parvenir les quatre tableaux de *l'Histoire de Jason* qui sont finis.

M. de Canillac se prépare à donner de grandes fêtes pour le mariage de Mgr le Dauphin[1]. L'on espéroit qu'il consulteroit en quelque façon l'Académie là-dessus. Il y avoit lieu de s'en flatter par la justice que les Italiens mêmes rendent à plusieurs de nos

pensionnaires, qui, soit pour les décorations, soit pour l'architecture, sont bien en état de faire honneur à la nation.

Le connétable de Naples, depuis bien des années, ne se sert que d'eux pour les compositions des feux qu'il fait faire ici tous les ans à l'occasion de la haquenée qu'il présente au Pape pour l'hommage du roy de Naples au Saint-Siège. Notre ministre aura sans doute ses raisons pour avoir préféré le s^r *Pannini*, peintre de perspective en petit, aux peintres et aux architectes de cette Académie, et dont cependant les talens ne laissent pas que d'être connus par les étrangers[2].

Au reste, nous bornerons nos démonstrations de joie aux illuminations ordinaires pour ne pas donner dans le même inconvénient de la dernière fête où nos élèves sont tombés dans des dépenses infructueuses et dont ils ne se sont consolez que par l'espérance que vous leur avez donnée de les honnorer de quelques gratifications et dont je prens la liberté de vous prier de vouloir bien vous ressouvenir.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

DE TROY.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Cette fête magnifique, à l'occasion du mariage du Dauphin, fut différée en raison de l'absence du Pape, qui revint de Castel Gandolfo le 15 juin ; elle fut donnée le 20 juin.

2. Depuis : « M. de Canillac se prépare »; Lecoy, p. 241-2.

4517. — ORRY A DE TROY.

Du 29 avril 1745.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés écrite le 30 mars dernier. Il est inutile, quant à présent, de faire de nouveaux tableaux pour augmenter la tenture d'*Esther*. Je vais en faire élargir une pièce, qui remplira le fond de la chambre de Mme la Dauphine, et cela nous suffira.

Je crois que le moment où vous prenez Jason, d'après ce que raconte Ovide, fera un bel effet et que vous ferés bien de vous en tenir à cette situation.

Il est fâcheux que la santé du s^r *Duflos* ne lui ait pas permis de finir ce qu'il avoit commencé.

Je suis, M., parfaitement à vous.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 321.

4518. — De Troy a Orry.

A Rome, ce 12 juin 1745.

Monseigneur, — Par le dernier compte que j'eus l'honneur de vous envoier, vous aurés vu que le sr Cioia, banquier, m'avoit avancé 2,000 écus le mois de mars dernier; ce qui, à la fin du premier quartier, outre la dépense de l'Académie, me rendoit comptable de 3,285 écus romains et 47 bayocs. Je viens d'apprendre, par le sr Cioia, que vous n'aviez pas voulu faire rembourser à sa maison de Paris les susdits 2,000 écus, attendu que, par le compte du dernier quartier de l'année passée, il me restoit entre les mains assés d'argent pour pouvoir me passer de cette somme. Quoique la conduite que j'ai tenue jusqu'ici dans l'administration des deniers de l'Académie et ma réputation établie depuis longtemps à Paris ne me permettent pas de croire que vous vouliez m'ôter la confiance dont vous m'avez toujours honnoré, permettez-moy, Mgr, de vous donner le mémoire suivant pour ma justification et pour l'intérest du sr Cioia.

A la fin de 1744, il me restoit entre les mains 2,737 écus et 31 bajocs. La dépense du premier quartier de cette année 1745 ayant été de 1,451 écus et 84 bajocs, il ne me seroit resté pour le second quartier que 1,285 écus et 47 bajocs. La dépense excédant quelquefois cette somme, j'ai cru que vous ne désapprouveriez pas que je prisse sur lui les 2,000 écus, dont il vous a demandé le payement. La dépense du second quartier, comme vous le verrés par le compte que j'aurai l'honneur de vous envoier dans trois semaines, montant à plus de 1,150 écus, il me restera entre les mains 2,135 écus qui me serviront pour les quartiers suivants; c'est pourquoi je prens la liberté, Mgr, de vous recommander le sr Cioia pour son remboursement, afin qu'en cas de besoin il ne fasse aucune difficulté pour les païemens ordinaires.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Répondu le 4 juillet 1745.

Archives nationales, O1 1939.

4519. — L'archevêque de Bourges[1] a Orry.

Rome, le 7 juillet 1745.

Monsieur, — La dame Wleughels, veuve du dernier Directeur de l'Académie de France à Rome, m'a présenté un mémoire qu'elle m'a prié d'appuyer auprès de vous. Cette affaire est très intéressante pour elle, la pension que le Roy a eu la bonté de lui accorder étant le bien le plus solide qui la fasse subsister et qui la mette en état de donner de l'éducation à son fils. Je vous serai fort obligé de vouloir bien me faire sçavoir ce que je dois lui répondre de votre part et ce que cette pauvre veuve peut espérer.

Je profite, avec bien du plaisir, M., de cette occasion pour commencer à vous donner de mes nouvelles de ce pays-ci. Mon voyage a été fort heureux[2], je travaille à m'y arranger et je voudrois fort y avoir quelque ordre de votre part à exécuter.

J'ay déjà été à l'Académie de France; on ne peut pas (*sic*) qu'on ne soit charmé de l'honneur que cette maison fait à la Nation. M. *De Troy* se fait aimer et considérer dans tout Rome. Il paroist que, parmi les élèves, il y a nombre de bons sujets et tous se comportent très sagement. J'espère que j'aurai toujours, dans la suite, à vous en rendre le même témoignage. La maison est meublée et tenue à merveille.

J'ay l'honneur d'être, avec un sincère et respectueux attachement, Monsieur, etc.

L'arch. de Bourges.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Frédéric-Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, cardinal en 1747, archevêque de Bourges de 1729 au 29 avril 1757, ambassadeur à Rome de 1745 à 1748, grand aumônier de France en 1755. Il était né le 15 juillet 1701.

2. L'archevêque de Bourges, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, était arrivé à Rome le 17 juin.

4520. — Orry a l'archevêque de Bourges.

Du 26 juillet 1745.

Monsieur, — J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire à votre arrivée à Rome. Vous ne pouviés me faire plus de plaisir que de me donner de vos nouvelles. Je suis bien charmé que votre voyage ait été heureux, et je souhaite fort que vous jouissiés d'une bonne santé dans ce nouveau climat. Je

m'adresserai à vous avec confiance pour les choses qui pourront m'y intéresser, et je vous prie d'en user de même avec moi pour ce à quoi je pourray vous être utile dans ce pays-ci.

Je suis fort aise que vous ayez trouvé notre Académie en règle, quoique je n'aye que lieu de me louer de la conduite de M. *de Troy*, je sens que le témoignage que vous me rendés de luy ajoute encore à la bonne opinion que j'en avois et augmente ma confiance en luy.

Je voudrois bien pouvoir faire pour Madame Wleughels ce qu'elle demande; mais, comme je ne peux le luy accorder qu'en chargeant le Roy d'une augmentation de dépense, je vous prie de trouver bon que les choses restent dans l'état où elles sont. Il est vray qu'anciennement sa pension lui étoit payée à Rome, mais c'étoit un abus qu'il étoit convenable de réformer.

J'ai l'honneur d'être, avec un très parfait attachement, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 334.

4521. — Orry a de Troy.

Du 14 aoust 1745.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avés écrite le 28 du mois dernier, votre compte du second quartier de cette année. C'est parce que je vois que, suivant ce compte, il vous reste encore environ 2,000 écus entre les mains, que je persiste à croire qu'il est inutile de vous faire remettre de nouveaux fonds avant la fin de cette année; mais je donnerai ordre à Cioia que, sans retardement, il vous en remette dans le courant du mois de décembre, et je compte qu'au moyen de cela vous serés en état de faire face. Je suis fort aise que votre cinquième tableau de *l'Histoire de Jason* soit finy.

Je suis, M., parfaitement à vous[1].

Archives nationales, O[1] 1100, fol. 341.

= 1. Jamais Orry ne s'était beaucoup intéressé aux beaux-arts et à l'Académie de Rome; on le voit du reste par la brièveté et la sécheresse de sa correspondance avec de Troy. Il donnait la démission de sa charge au mois de décembre 1745 et, pendant les derniers mois de son ministère, négligeait complètement les jeunes artistes entretenus à Rome. Aussi, la correspondance du Directeur de l'Académie avec celui des Bâtiments s'arrête-t-elle dès le 14 août. On sait que l'influence alors toute-puissante de la nouvelle favorite fit donner les fonctions de Directeur des Bâtiments à M. Le-

normant de Tournehem, oncle de la marquise de Pompadour, en attendant que le frère de la maîtresse du Roi fût d'âge à occuper cette charge.

4522. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

28 août 1745. — ... L'Académie, après avoir délibéré, a décidé de ne donner que les deux grands prix de sculpture et le second de peinture[1], les tableaux étant trop foibles pour en mériter un premier, lequel prix sera réservé pour l'année prochaine et conservera sa datte, avant celui de 1746, pour le voyage de Rome.

Procès-verbaux de l'Académie, t. VI, p. 14.

= 1. *Larchevêque* obtint le premier prix de sculpture et *Gillet* le second. L'unique prix de peinture fut décerné à *Lesueur*. Il n'y eut pas de prix de peinture ni de sculpture en 1746 ni en 1747, les concours ayant été jugés trop faibles. Ce fut pour relever le niveau des études et stimuler l'émulation des étudiants que *Charles Coypel*, directeur de l'Académie, fit créer en 1748 l'école dite des élèves protégés.

4523. — Extrait des comptes des Batiments du Roi.

Académie de Rome.

Année 1745.

13 octobre 1745 : Au sieur *Gabriel*, premier architecte du Roy, 1,000 livres, pour son remboursement de pareille somme qu'il a fait remettre au sieur *Potin*, architecte, élève de l'Académie de Rome, pour luy donner moyen de voyager dans toute l'Italie, à l'effet d'y lever les plans des plus beaux théâtres du pays.	1,000 l.
27 janvier 1746 : Au s^r Kolly, banquier à Paris, pour son remboursement de deux mille écus romains qu'il a fait remettre à Rome pour l'entretien de l'Académie établie en ladite ville	11,000
1er mars 1746 : Au s^r *Larchevesque*, sculpteur, par gratification, pour ses frais de voyage pour se rendre de Paris à Rome.	200
1er mars : Au s^r *Gillet*, autre sculpteur, pour idem	200
— Au s^r *Petitot*, architecte, pour idem . .	200
— Au s^r *Moreau*, autre architecte, pour idem.	200
— Au s^r *Azon*, autre, pour idem	200
Somme de ce chapitre. . . .	13,000 l.

Archives nationales, O^1 2245, fol. 270, 289.

4524. — L'archevêque de Bourges a Tournehem.

(*Extrait de la lettre de Mgr l'archevêque de Bourges.*)

Le 15 décembre 1745.

Je vous rends mil grâces de l'attention que vous avés bien voulu faire à ce que je vous ai mandé touchant la belle copie que le s^r *Blanchet* a fait de la *Bataille de Constantin.* J'ai fait part à M. *de Troy* de la bonté que vous voulés bien avoir de donner au s^r *Blanchet* une gratification. Il croit que ce peintre mériteroit bien qu'elle fût de mil frans, avec quoi on pourroit payer toutes ses petites dettes criardes qui lui donnent souvent de l'humeur et l'empêchent de travailler.

Archives nationales, O^1 1922, fol. 51.

4525. — Brevet d'élève peintre a l'Académie de Rome pour le s^r Tersonier.

Du 6 janvier 1746.

Nous, Charles-François-Paul Lenormant, sieur de Tournehem, etc. — Bien informés des heureuses dispositions du s^r *Louis-Simon Tersonier* dans l'art de la peinture qu'il a exercé par études pendant plusieurs années à l'Académie royale de peinture et sculpture établie au Louvre à Paris, dans laquelle il a remporté le second prix en 1736[1], et y a acquis l'estime des professeurs et académiciens, l'avons nommé et choisi pour être l'un des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture établie à Rome pour le service de Sa Majesté, et sous les ordres du s^r *de Troy*, Directeur de laditte Académie pendant le tems qu'il nous plaira.

En foi de quoi nous avons accordé le présent brevet audit s^r *Tersonnier.*

A Versailles, le 6e jour de janvier 1746.

Signé : Le Normand.

Et plus bas est écrit, par Monsieur le Directeur.

Signé : De Gilet, avec paraphe.

Archives nationales, O^1 1089, fol. 1.

= 1. *Tiersonnier* avait remporté le deuxième prix en 1741 et non en 1736; le premier fut donné à *Challes*. Le sujet du concours était : *Guérison de Tobie; moment où l'ange disparaît.*

4526. — Brevet d'élève sculpteur a l'Académie de Rome pour le sr L'Archevêque.

Du 6 janvier 1746.

Nous, Charles-François-Paul Lenormant, sieur de Tournehem, etc. — Bien informés des heureuses dispositions du sr [*Pierre-Hubert*] *Larchevêque* dans l'art de la sculpture qu'il a exercé par études depuis plusieurs années à l'Académie royale de peinture et sculpture établie au Louvre à Paris, dans laquelle il a remporté le premier prix en l'année dernière 1745 [1], l'avons nommé et choisi pour être l'un des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture établie pour le service de Sa Majesté à Rome, sous la conduite de M. *de Troy*, Directeur de ladite Académie, pendant le temps qu'il nous plaira.

En foi de quoi nous avons accordé le présent brevet au sieur *Larchevêque*.

A Versailles, le 6e jour de janvier 1746, etc.

Archives nationales, O1 1089, fol. 3.

= 1. On a vu plus haut qu'il n'y avait pas eu en 1745 de premier prix de peinture. Le sujet de concours donné aux sculpteurs était : *Salomon fait transporter l'arche dans le temple.*

4527. — Brevet d'élève sculpteur a l'Académie de Rome pour le sr Gillet.

Du 6 janvier 1746.

Nous, Charles-François-Paul Le Normant, sieur de Tournehem, etc.

Sur le raport qui nous a été fait des heureuses dispositions du sr [*Nicolas-François*] *Gillet* dans l'art de la sculpture qu'il exerce depuis plusieurs années par études à l'Académie royale de peinture et sculpture établie au Louvre à Paris, dans laquelle il a balancé le premier prix [1], l'avons nommé et choisi pour être l'un des élèves de l'Académie de peinture, sculpture et architecture établie à Rome pour le service de Sa Majesté et sous la conduite

du s^r *de Troy*, Directeur d'icelle, pendant le tems qu'il nous plaira.

En foi de quoi nous avons accordé le présent brevet audit sieur *Gillet*.

A Versailles, le 6e jour de janvier 1746, etc.

Archives nationales, O^1 1089, fol. 5.

= 1. *Gillet* avait remporté le deuxième prix en 1743 et en 1745. La faiblesse des concours de 1744 avait empêché de donner cette année-là aucune récompense.

4528. — Brevet d'élève architecte a l'Académie de Rome pour le sieur Moreau.

Du 6 janvier 1746.

Nous, Charles-François-Paul Le Normant, sieur de Tournehem, etc.

Bien informés des heureuses dispositions du s^r *Moreau* dans l'art d'architecture que, depuis plusieurs années, il a exercé par études à l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture établie au Louvre à Paris, et dans laquelle il a remporté le premier prix dès l'année 1743[1], l'avons nommé et choisi pour être l'un des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et d'architecture à Rome, sous la conduite de M. *de Troy*, Directeur d'icelle, pour s'y perfectionner pendant le tems qu'il nous plaira.

En foi de quoi nous avons accordé le présent brevet audit sieur *Moreau*.

A Versailles, le 6e jour du mois de janvier 1746.

Archives nationales, O^1 1089, fol. 8.

= 1. Le sujet du concours était : *une chapelle*.

4529. — Brevet d'élève architecte a l'Académie de Rome pour le s^r Petitot.

Du 6 janvier 1746.

Nous, Charles-François-Paul Lenormant, sieur de Tournehem, etc.

Bien informés des grandes dispositions du s^r [*Edmond-Alexandre*] *Petitot* dans l'art d'architecture qu'il a exercé par études depuis plusieurs années à l'Académie royale établie au

Louvre à Paris, dans laquelle il a remporté le premier prix l'année dernière 1745 [1], l'avons nommé et choisi pour être l'un des élèves de l'Académie de peinture, sculpture et architecture établie à Rome pour le service de Sa Majesté, pour se perfectionner dans ledit art, sous la conduite de M. *de Troy*, Directeur de ladite Académie, pendant le tems qu'il nous plaira.

En foi de quoi nous lui avons accordé le présent brevet.

A Versailles, le 6e jour du mois de janvier 1746, etc.

Archives nationales, O1 1089, fol. 10.

= 1. Sujet du concours : *un phare*.

4530. — Brevet d'élève architecte a l'Académie de Rome pour le sr Azon.

Du 6 janvier 1746.

Nous, Charles-François-Paul Le Normant de Tournehem, etc.

Sur le raport qui nous a été fait des heureuses dispositions du sr [*Michel-Barthélemy*] *Azon*, dans l'art d'architecture qu'il a exercé par études depuis plusieurs années à l'Académie royale établie au Louvre à Paris, dans laquelle il a remporté le second prix l'année dernière 1745, l'avons nommé et choisi pour être l'un des élèves de l'Académie de peinture, sculpture et architecture établie à Rome pour le service de Sa Majesté, sous la conduite du sr *de Troy*, Directeur d'icelle, pendant le tems qu'il nous plaira.

En foi de quoi nous avons accordé le présent brevet au sr *Azon*.

A Versailles, le 6e jour du mois de janvier 1746, etc.

Archives nationales, O1 1089, fol. 12.

4531. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 12 janvier 1746.

Monseigneur, — Je viens d'apprendre le choix que S. M. a fait en vous nommant à la place de Directeur général de ses Bâtimens. Je prens la liberté de vous en témoigner ma joye et de vous prier de m'accorder, et à cette Académie, la même protection dont nous a toujours honnoré M. Orri.

J'ai envoyé, il n'y a pas longtemps, à M. *Gabriel*, un compte exact de la situation de l'Académie. Je le prie, dans une de mes lettres, de vous le communiquer. Depuis ce tems-là, il n'y est

arrivé aucun changement que celui qu'a causé la retraite de M. *Orry*, c'est-à-dire le retardement des payemens ordinaires pour l'entretien de l'Académie; de sorte que je me trouve à présent créditeur de plus de 600 écus romains, que j'ai avancé sur mon crédit pour le compte du Roi. J'espère, Mgr, que vous aurés la bonté de donner l'ordre au s^r *Cioia* de me fournir l'argent nécessaire à mesure que l'Académie en aura besoin, comme a toujours fait votre prédécesseur.

Je suis, avec, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4532. — Cioia a Tournehem.

Monsieur, — Je continuerais la remise des fonds nécessaires à l'Académie de Rome. Par le premier courier qui est mardi prochain, 18e du courant, j'ordonnerais à ma maison dans ladite ville qu'elle paye dans l'instant à Monsr *de Troy* les deux mil écus romains, comme ci-devant, suivant les ordres qu'il a plût à Monsieur de me donner par l'honneur de sa lettre du 13e de ce mois, dont je m'y proteste redevable, et en son tems j'aurais celuy de présenter le reçu du susdit Monsieur *de Troy*, pour en avoir l'ordonnance de remboursement.

Je suis très respectueusement, Monsieur, etc.

François-Marie Cioia.

Paris, le 13e janvier 1746.

Archives nationales, O[1] 1939.

4533. — Tournehem a Cioia.

Le 13 janvier 1746.

Le récit que l'on m'a fait, M., de votre exactitude touchant la remise des fonds nécessaires à notre Académie de Rome, m'a déterminé à vous prier de la continuer en faisant remettre incessamment à M. *de Troy* les 2,000 écus romains que l'on a coutume de lui faire toucher pour les dépenses de ladite Académie, et pour lesquels je ferai expédier une ordonnance de remboursement aussitôt que vous m'aurés mandé avoir fait cette remise qui presse.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et afectioné serviteur.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 22.

4534. — Tournehem a de Troy.

Le 17 janvier 1746.

Le s[r] *Slodtz*, sculpteur, Monsieur, désirant revenir en France, demande par sa lettre, écrite à M. Orry, la gratification qu'il est d'usage d'accorder aux élèves pour leur voyage; comme il ne l'a point reçu au sortir de l'Académie, suivant que je l'ai fait vérifier dans les bureaux, non-seulement vous lui donnerez la gratification simple, mais la double, que je lui accorde, comme il la désire, en considération de ses ouvrages et talens.

Vous donnerez aussi six cens livres au s[r] *Potin*, architecte, pour achever son voyage d'Italie, où il est pour lever les salles de spectacles, en ayant absolument besoin, lesquelles sommes vous porterez en tête du premier compte que vous m'enverrez.

Le s[r] Cioia, banquier à Paris, à qui j'ai écrit, doit envoyer l'ordre, par le courier de demain mardi, pour vous faire toucher 2,000 écus romains, afin que vous ne soyez point à l'étroit pour les dépenses de l'Académie, souhaitant contribuer autant qu'il sera possible à la faire fleurir.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1101, fol. 14.

4535. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 2 février 1746.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous envoier le compte du dernier quartier de l'année 1745. Vous verrés par là que j'étois créditeur, à la fin de décembre, de plus de 500 écus. Les dépenses continuant toujours à l'Académie, au dernier de janvier il m'étoit dû environ 700 écus que le s[r] Cioia m'avoit avancé sur mon credit. J'ai reçu l'ordinaire passé un ordre sur M. Belloni, banquier en cette ville, de 2,000 écus romains, sur lesquels j'ai remboursé le s[r] Cioia, et le reste me servira pour les dépenses de ce quartier, à la fin duquel je me trouverai encor avoir besoin d'argent. C'est pourquoi je vous prie, Mgr, de donner vos ordres au s[r] Belloni

de me faire un second paiement vers ce tems, et quand je trouverai que les besoins de l'Académie le requéreront.

Je crois que vous aurés été informé que je fais une suite de sept tableaux pour le Roy, de la grandeur de ceux de l'*Histoire d'Esther*. Le sixième est fini et je vais commencer le septième. Je voudrois bien trouver des occasions sûres de vous les envoier; mais je n'ose rien risquer dans ces tems critiques, et je me réglerai pour cela sur les ordres que vous m'en donnerés.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4536. — Placet de Lambert-Sigisbert Adam en faveur de son frère Gaspard Adam.

Le 2 février 1746.

Le s[r] *Sigisbert Adam*, sculpteur du Roy et de son Académie[1],

Représente qu'il a un frère, aussi sculpteur, pensionnaire de Sa Majesté à Rome depuis trois ans, où il a été envoyé après avoir gagné le premier prix à l'Académie de Paris, et qu'il fait tous ses efforts pour se perfectionner dans son art;

Que, lorsque les sujets sont bons et se donnent de la peine pour leur avancement, il est d'usage de doubler leur tems, quand même on envoyeroit de nouveaux pensionnaires, en leur donnant une figure de marbre à faire pour le Roy, ce qui est à l'avantage de Sa Majesté. Sinon, on leur accorde une couple d'années ou au moins une pour achever leurs études, grâce que le s[r] *Adam* suplie Monsieur le Directeur général d'accorder à son jeune frère, qu'il peut assurer être un très bon sujet; qu'il seroit fâcheux s'il quittoit, au milieu de ses études, le seul endroit du monde où on puisse les perfectionner; que, si Monsieur le Directeur général veut bien s'en raporter à M. *de Troy*, son directeur, il ne doute pas qu'il ne rende un très bon témoignage sur le compte de son frère, ce qui lui fait espérer d'obtenir ce qu'il demande, ce dont ils auront, l'un et l'autre, toute leur vie, une reconnoissance infinie.

Archives nationales. Copie, O[1] 1189, fol. 87.

= 1. Il ne peut être question de Nicolas-Sébastien, qui n'eut jamais de prix à l'Académie et qui était venu à Rome à ses frais, en 1726, pour étudier auprès de son frère aîné (Dom Calmet); mais il s'agit du plus jeune frère, *Gaspard*

Adam, qui obtint le second prix de sculpture en 1740 et le premier prix en 1741. A cette époque, *de Troy*, cité dans la lettre, était Directeur depuis 1738, et l'on a vu, à la date de 1742, le brevet de pensionnaire de *Gaspard Adam*. Le placet est donc de 1745. — Voir ci-dessous la lettre de Tournehem du 19 février (n° 4538).

Placet sans date, in-4°, communiqué par M. Étienne Charavay et publié par M. Jules Guiffrey dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, 2e série, II, 1880-81, p. 164-5. — Voir Thirion, *les Adam et Clodion*, p. 146-7.

4537. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 9 février 1746.

Monseigneur, — J'ai eu l'honneur de vous écrire, l'ordinaire passé, que j'avois touché 2,000 écus romains chez le sr Belloni, et de vous informer de l'emploi que j'en fesois. Depuis ce tems-là le sr Cioia, qui jusqu'ici a servi l'Académie, m'est venu apporter encore, par votre ordre, 2,000 écus, et je lui en ai fait un billet pour en être remboursé par la cour. Comme votre lettre du 14 janvier y étoit conforme et que les premiers 2,000 écus ne peuvent me suffir pour arriver à la fin du quartier, attendu les gratifications des srs *Slodtz* et *Potain*, et des voiages qu'il faudra payer aux élèves qui sont rappellés, j'ai reçu cette somme du sr Cioia, dont je tiendrai compte sur les quartiers suivants.

Je suis, avec, etc.

De Troy.

Archives nationales, O1 1939.

4538. — Tournehem a de Troy.

19 février 1746.

Vous avez, Monsieur, actuellement, au nombre des élèves de l'Académie, le sr *Adam*, sculpteur, lequel, suivant le compte que je m'en suis fait rendre, a fini son tems, ainsi que plusieurs autres élèves, ce qui m'a déterminé à faire une nouvelle nomination de sujets pour les remplacer; cependant, je suis sollicité par le sr *Adam*, sculpteur du Roy et frère aîné de celui qui est auprès de vous, de lui prolonger son tems; et, pour cela, il me l'annonce comme un fort bon sujet, qui a beaucoup profité, mais néanmoins qu'il seroit fâcheux qu'il quittât au milieu de ses études et dans le tems où il est en état de faire de grands progrès. Vous sentez

que cette demande ne peut être accordée qu'à des élèves de qui on doive atendre beaucoup de succès; autrement, ce seroit abuser des grâces que le Roy leur fait en laissant occuper une place par un sujet médiocre qui pouroit être mieux remplie. Je vous prie donc de me rendre un compte exact des études du sr *Adam* et de ce qu'on en peut espérer pour que je puisse, suivant ce que vous me marquerez, lui prolonger son tems d'une, deux ou autres années, si vous le jugez nécessaire.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1101, fol. 26.

4539. — L'archevêque de Bourges[1] a d'Argenson.

A Rome, le 23 février 1746.

« ... Les réjouissances du Carnaval ont fini hier. J'ay fait à l'ordinaire les honneurs de l'Académie de France, située sur la rüe du Cours[2], au Chevalier de Saint-Georges, qui y est venu plusieurs fois, aux Cardinaux, aux dames, à la noblesse et à la prélature qui y est venue en assés grand nombre pour voir les masques et la course des chevaux... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 96 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Voir sur cet ambassadeur la note de la pièce 4519.
2. Le Corso.

4540. — Cioia a Tournehem.

Le 24 février 1746.

Monsieur, — Voicy coppie de la réponse que ma maison de Rome me fait au sujet des deux mil écus que je luy avois ordonné de payer à M. *de Troy*, en vertu de l'ordonnance que Monsieur eut la bonté de me faire en date du 13 janvier dernier :

« A l'égard du payement des deux mil écus que vous m'ordonnez de faire à M. *de Troy*, je vous dirois les luy avoir offert, mais il m'a répondu qu'il avoit ordre de M. de Tournehem de les recevoir chez M. Belloni et que cela étoit même de votre consentement; ainsi, il a reçu du susdit sieur Belloni la susdite somme, et il m'a rendu les douze cens écus que je luy avois

avancés depuis quelque tems à compte. Je vois en cela du mal entendus. Vous me dites de continuer le payement au susdit sieur *de Troy* en vertu de l'ordre que vous avez reçu de M. de Tournehem, Directeur général des Bastiments du Roy, et luy reçois autre ordre du même d'aller expressément chez ledit s^r Belloni et non chez d'autre en prendre le remboursement.

« Il en est de cela très mortifié, attendus que vers le s^r Belloni il n'aura pas la facillité de se prévaloir d'avance de quelques sommes, comme il faisoit chez moy, et il m'a dit qu'il en écriroit le nécessaire au susdit M. de Tournehem.

« Par les circonstances cy-dessus, Monsieur découvrira que certainement il y a du mal entendus, car, ayant ma propre maison dans ladite ville, qui a l'honneur d'être connue par M. *de Troy* et en état d'entreprendre avec honneur toute sorte d'engagement, il ne seroit pas sensé que je me serve du s^r Belloni, d'autant plus que ma susdite maison, depuis longtems, luy avoit déjà avancé à compte 1,200 écus.

« Dans ce moment je reçois les lettres de Rome. Ma susdite maison me marque que, depuis sa dernière (dont coppie ci-dessus), M. *de Troy* reçu un ordinaire après l'ordre de Monsieur de recevoir de moy ou soit de susdite ma maison les deux mil écus romains que je luy avois donc ordonné de luy payer, et que d'abord elle luy offrit. En vertu de tel ordre, il les a donc reçu de madite maison; aussi dont ci-joint j'ai l'honneur d'envoyer coppie du reçu. Il a beaucoup desplu audit M. *de Troy* d'avoir pris les premiers deux mil écus de M. Belloni, quoique l'une et l'autre somme luy étoient nécessaires, attendu qu'il étoit en avance de la cour des deux termes. Lesdits deux mil écus font la somme de dix mil huit cents livres, monnoye de France, que j'en attendrais l'ordonnance nécessaire à cet effet.

« Puisque Monsieur veut bien que j'aye la continuation de cette commission, aura pour agréable (afin d'éviter tout équivoc) de réitérer l'ordre à M. *de Troy* de se prévaloir par l'avenir de ma susdite maison, ainsi qu'il a toujours fait ci-devant.

« J'ai l'honneur d'être, avec tout le respect possible, etc.

« A Paris, le 24 février 1746.

« François-Marie Ciota,

« Rue du Renard-Saint-Sauveur. »

Archives nationales, O^1 1939.

4541. — Tournehem a Cioia.

Le 28 février 1746.

J'ay reçeu, Monsieur, votre lettre du 24 février, par laquelle vous m'acusés avoir fait remettre à M. *de Troy*, Directeur de l'Académie à Rome, dont il m'acuse la réception des 2,000 écus romains dont vous me parlés; je vous suis obligé de l'exactitude et je vais y répondre en ordonnant votre remboursement par M. d'Orval, trésorier des Bâtimens.

Je vous prie de continuer les bons ofices de votre correspondance, qui n'a été interrompue que parce que l'on m'avoit fait entendre que c'étoit de votre consentement; je vais écrire à M. *de Troy* de s'y conformer et de ne s'adresser à Rome dans ses besoins pressants qu'à votre maison.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 27.

4542. — Tournehem a de Troy.

28 février 1746.

Je ne suis pas fâché, Monsieur, de l'équivoque entre la maison de M. Belloni et celle de M. Cioïa, quoi que cela n'a servi qu'à avancer le payement que je désirois faire; mais, par la suite, je vous prie de ne vous adresser qu'à la maison de M. Cioïa pour les remises que j'ordonnerai, suivant ce que je viens de lui mander.

Vous me ferez plaisir de continuer à me donner des nouvelles de votre Académie, à laquelle je m'intéresse fort; envoyez-moi l'état des ouvrages faits, ceux commencés et ceux que vous jugerez nécessaire de faire commencer. Je compte que les nouveaux pensionnaires partiront incessamment, et je vous en donnerai avis afin que vous vous arangiez pour les anciens.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1101, fol. 37.

4543. — Extrait des comptes des Batiments.

Année 1746.

1er mars-17 décembre : au sieur Cioïa, banquier à Paris, pour

son remboursement des sommes qu'il a fait remettre à Rome au s^r *Detroy*, Directeur de laditte Académie, pour l'entretien d'icelle pendant la présente année 1746 (3 p.). . . . . 32,600 l.

Archives nationales, O^1 2246, fol. 315.

4544. — Mémoire de François Hutin, sculpteur.

Le 4 mars 1746.

Le sieur *François Hutin*, sculpteur agréé à l'Académie, expose qu'il a passé sept ans à Rome, dont cinq comme pensionnaire du Roy, pendant lequel tems il a fait plusieurs ouvrages pour le Roy, entr'autres un buste de marbre qui est demeuré à l'Académie de Rome et un autre d'après l'antique représentant le buste de Néron, lequel est actuellement au magasin des antiques au Louvre.

Que les étudians qui étoient de son tems à Rome et qui sont revenus avant lui en France ont obtenu des ateliers dans le Louvre.

Il suplie M. le D. G. de lui accorder celui qu'occupoit le s^r *Pigal*, son contemporain, et qui devient vacant au moyen d'un des ateliers du deffunt sieur *Coustou*, que M. le D. G. a accordé audit sieur *Pigal*.

Il expose en outre qu'il est le plus ancien de tous ceux qui pourroient se présenter.

Note en marge : Il m'a été dit que l'atelier du s^r *Pigal* étoit de soutffrance chés M. de Beaufort; je prie M. *de Cotte* de me dire ce que je puis faire pour cette demande.

Archives nationales, O^1 1189, fol. 127.

4545. — Le Normant de Tournehem a d'Argenson.

A Versailles, le 4 mars 1746.

Monsieur, — Sa Majesté ayant aprouvé le choix des élèves sculpteurs et architectes nommés pour aller étudier à l'Académie de Rome sous M. *de Troy*, qui en est le Directeur, j'ai l'honneur de vous envoyer leurs noms et de vous suplier de vouloir bien leur faire expédier les passeports dont ils ont besoin dans les circonstances présentes, pour prevenir tous les obstacles qu'ils

pouroient rencontrer dans leur voyage et leur occasionner des retardements qui leur seroient préjudiciables.

Je suis, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 106. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4546. — État des élèves peintres, sculpteurs et architectes nommés pour aller à Rome sous M. *de Troy*, Directeur de l'Académie de peinture qui y est établie pour le service de Sa Majesté.

Bâtimens du Roy. Direction générale. Pasports pour l'Italie.

5 mars 1746. V. p. 4 m. — Savoir :
Sculpteurs : les s^rs^ *Larchevêque*, *Gillet*.
Architectes : les s^rs^ *Petitot*, *Moreau*, *Azon*.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 109. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

4547. — D'Argenson a Tournehem.

A Versailles, le 5 mars 1746.

Je reçois, Monsieur, la lettre que vous avez bien voulu m'écrire hier, vous trouverez cy-joints les passeports que vous me demandez pour les élèves sculpteurs et architectes que vous envoyez à l'Académie de Rome pour se perfectionner dans leur art, et je vous prie de croire que je proffiteray toujours avec beaucoup de plaisir des occasions de vous marquer que je suis très parfaitement, Monsieur, votre, etc.

D'Argenson.

Archives nationales, O[1] 1939.

4548. — D'Argenson a Tournehem.

A Versailles, le 12 mars 1746.

J'avois apris, Monsieur, avec plaisir que M. Kolly avoit été chargé de la remise des fonds que vous faites passer à Rome pour l'Académie du Roy; je comptois de vous en remercier, mais comme j'ay été informé depuis qu'il y a eu du changement à cet

égard, j'espère qu'à ma recommandation vous voudrés bien revenir à votre premier arrangement. Je dois rendre à M. Kolly la justice de vous marquer que c'est un très honneste homme, à qui je m'intéresse fort et que je l'employe souvent pour faire remettre des fonds en pays étrangers. Je vous seray très obligé de ce que vous voudrés bien faire pour luy en cette occasion, et je vous prie de croire que je suis très véritablement, Monsieur, votre, etc.

D'ARGENSON.

Archives nationales, O[1] 1939.

4549. — D'ARGENSON A L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

A Versailles, le 15 mars 1746.

« ... Sa Majesté est informé de la magnificence et de l'ordre avec lesquels vous avez fait en dernier lieu les honneurs de l'Académie françoise [à Rome], et vous avez donné en cette occasion une nouvelle preuve de la noblesse et de la générosité que vous savez mieux que personne mettre à tout ce que vous faites... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 129. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4550. — L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES A D'ARGENSON.

A Rome, le 16 mars 1746.

« ... Je dois présenter au Pape dimanche prochain M. le marquis de Paulmi[1], qui est arrivé ici avant-hier en très bonne santé et qui compte partir aussitôt qu'il aura vû S. S. pour aller à Naples et en revenir icy dans un quinzaine de jours. Je le menai hier chez le Chevalier de Saint-Georges, chez le Cardinal secrétaire d'État et chez le Cardinal Aquaviva. Il trouvera surement icy, de la part de tout le monde, les attentions qui lui sont dues personnellement et par rapport à vous. Pour moi, je suis fâché de ce qu'il ne me fait pas envisager un fort long séjour icy; je désirerois fort luy rendre agréable celui qu'il pourra y faire... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 140 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Marc-Antoine-René d'Argenson, marquis de Paulmy, fils unique du ministre des Affaires étrangères, né à Valenciennes le 22 novembre 1722, mort à Paris en 1787. Successivement conseiller au Parlement (1744), maître des requêtes (1747), membre de l'Académie française (1748) et ambas-

sadeur en Suisse, il avait formé une magnifique bibliothèque qu'il vendit en 1785 au comte d'Artois et qui est aujourd'hui la bibliothèque de l'Arsenal.

4551. — De Troy a Tournehem.

Le 16 mars 1746.

M. *de Troy*, directeur de l'Académie de Rome, par sa lettre du 16 du courant à M. le Directeur général des Bâtimens, lui marque qu'il ne voit pas que le s^r^ *Adam*, élève sculpteur, puisse faire de grands progrès en restant plus longtems à Rome; que c'est un homme desjà d'un certain âge qui devroit plutôt penser à se faire une réputation en France qu'à des études en Italie, où il a demeuré plusieurs années avant d'entrer à l'Académie, et qu'il lui paroît que cet élève ne fera pas en trois ou quatre années ce qu'il n'a pas fait dans un si long tems; que les deux autres élèves qui sont rapellés seroient mieux fondés à demander la grâce de rester, atendu que les trois années qu'ils ont passé à l'Académie ne peuvent guère sufires que pour faire des études sans pouvoir travailler à quelques ouvrages qui puissent donner une idée de leurs talens; a marqué à M. Gabriel les talens du s^r^ *Dumont*, architecte, qui a entrepris un bâtiment pour le consul de France, duquel il s'est parfaitement bien tiré; qu'il ne lui reste plus que la chapelle et la grande porte à finir, qu'il sera obligé de laisser imparfaits s'il faut qu'il parte; que, malgré les soins qu'il a donné à cet édifice, il a fait de très belles études sur les principaux monuments de Rome et qu'il deviendroit un grand sujet en y restant plus longtems. M. *de Troy* suplie M. le Directeur général de lui envoyer ses ordres pour les élèves qui doivent rester ou partir.

Mande la situation de Mme Wleughels au sujet de sa pension de 1,500 l. t.

Situation de Mme Wleughels au sujet de sa pension.

Mme Wleughels, veuve du s^r^ *Wleughels*, directeur de l'Académie royale établie à Rome, a obtenu à la mort de son mari une pension de 1,500 l., qui lui a été payée par M. *de Troy* jusqu'à l'année 1743; depuis ce tems, elle n'en a rien touché. Elle suplie M. le Directeur général de donner ses ordres pour qu'elle le soit, soit à Paris ou à Rome, où elle demeure; la pension

qu'elle a obtenu est du mois de janvier 1738; l'extrait cy-après de la lettre de M. de la Motte, intendant et premier comis des Bâtimens, prouve la justice de sa demande.

Ladite pension a été payée à laditte veuve pendant cinq ans et demi par M. *de Troy* sur le pié du pays, qui faisoit la somme de 420 écus romains, comme on l'a toujours payé à Mme Poërson, et de laquelle ladite veuve Wleughels se trouve privé depuis l'année 1743, n'ayant reçu que les six premiers mois de ladite année.

Extrait de la lettre de M. de la Motte.

J'ai diféré à vous marquer la part très sincère que j'ai prise à la perte que vous avez faite, que j'eusse quelque chose à vous mander qui pût diminuer vos peines. M. le Contrôleur général, à qui j'avois remis un mémoire pour demander une pension au Roi, vient de me le renvoyer ce matin avec un bon du Roi pour 1,500 l.

Extrait de la réponse de M. Orry à la lettre de Mme Wleughels, datée de Versailles, le 27 février 1746.

Je me serois passé, Madame, des remerciemens que vous me faites au sujet de votre pension, mais j'ai été bien aise de vous procurer cette marque de la satisfaction que le Roi a des services rendus par feu votre mari.

Archives nationales, O^1^ 1922, fol. 66.

4552. — Boucher a Tournehem.

Le 20 mars 1746.

Le sieur *Boucher*, peintre ordinaire du Roy, par sa lettre du 20 dudit, suplie M. le Directeur général de recommander le sieur *Tiersonnier Quenefer*, pensionnaire pour la peinture à l'Académie de Rome, à M. *de Troy*, Directeur d'icelle, lorsqu'il lui écrira.

Archives nationales, O^1^ 1189, fol. 192.

4553. — L'archevêque de Bourges a d'Argenson.

A Rome, le 23 mars 1746.

« ... M. le marquis de Paulmi est parti pour Naples avec

M. de la Grange dimanche dernier, après avoir été à l'audience du Pape. Il compte être de retour icy au commencement de la semaine sainte et est en très bonne santé... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 155. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4554. — De Troy a Tournehem.

Le 23 mars 1746.

M. *de Troy*, directeur de l'Académie de Rome, par sa lettre du 23 mars dernier, informe M. le Directeur général qu'il a envoyé à M. Gabriel, dès le 5 janvier dernier, un état exact de tout ce qui concerne l'Académie, dont copie est ci-après; que le s^r *Blanchet*, peintre, ci-devant pensionnaire, a fait la copie de la *Bataille de Constantin*, qui est le plus grand tableau du Vatican et d'un détail infini, duquel il n'a eu que 3,000 l., qu'il a eu l'aplaudissement universel, même des Italiens, peu accoutumés à louer les autres nations au sujet des arts, qu'ils ont fait plus, ayant mis la copie de pair avec l'original, qu'aussi ledit s^r *Blanchet* s'est ruiné à faire ce morceau, ce qui a été représenté à M. Orry par M. l'Ambassadeur de France et qui avoit obtenu pour ce peintre une gratification qui n'a pas été payée, le changement de ministre en ayant empêché.

M. *de Troy* suplie M. Le Normant de Tournehem, directeur général des Bâtimens du Roi, d'avoir égard à la situation des affaires dudit sieur *Blanchet* et à la beauté de ses ouvrages.

Mande que ce peintre a commencé à dessiner une autre copie.

Donne avis à M. de Tournehem qu'il a fait six tableaux de la même grandeur que ceux d'*Esther*, représentant l'*Histoire de Jason*, et qu'il va travailler après le septième; qu'il se présente une occasion favorable pour envoyer les six qui sont finis, qui est un vaisseau du Pape qui part de Civita-Vechia pour aller à Marseille, lequel jusqu'à présent n'a soufert aucune visite ny insulte de la part des Anglois; que si Monsieur le Directeur général juge à propos, il en profitera pour les faire passer en France, mais qu'il est nécessaire de donner des ordres au s^r Cioïa pour qu'il s'en charge, come il a fait des précédens; ce même vaisseau se charge du mausolé de M. le Cardinal d'Auvergne.

Demande l'ordre pour faire exécuter en marbre par quelqu'un des élèves sculpteurs un *Zenon* et une *Flore*, dont les moules

sont à l'Académie, les semblables étant placées depuis peu au Capitole.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 69.

Situation actuelle de l'École de l'Académie.

Noms et qualités des élèves.	Dattes de leur arrivée.	Ouvrages qu'ils font.	Observations sur leurs talens.
Saly, sculpteur.	13 oct. 1740.	Copie l'*Antinoüs* nouvellement mis au Capitole.	C'est un jeune homme très habile et qui sera un jour un des premiers sculpteurs qu'il y ait en France.
Le Lorrain, peintre.	30 oct. 1740.	Copie au Vatican.	Espère qu'on sera content de ses ouvrages à Paris.
Challes l'aîné, id.	3 nov. 1742.	Idem.	Idem.
Adam, sculpteur.	Idem.	. . . . .	A fait plusieurs études de dessein sans avoir fait beaucoup de modèles qui donnent une idée de ses talens.
Mignot.	Idem.	. . . . .	Idem.
Du Mont, architecte.	3 févr. 1742.	Fait construire un bâtiment pour le consul de France.	Il s'est fort bien tiré de cet édifice, duquel il reste à faire la chapelle et la grande porte.
Vien, peintre.	21 déc. 1744.	. . . . .	Espère qu'il fera honneur à l'Académie et qu'on pourra lui donner une copie du Vatican à faire.
Challes cadet, sculpteur.	Idem.	. . . . .	Excellent sujet duquel on espère beaucoup.
Jardin, architecte.	Idem.	. . . . .	Idem.
Tersonnier, peintre.	1er oct. 1745.	. . . . .	S'applique beaucoup; on verra ce qu'on pourra lui confier du Vatican par la suite.

4555. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 30 mars 1746.

Monseigneur, — J'ai eu l'honneur de vous écrire, dans mes deux

dernières lettres, ce qui concerne la pension de Mme Wleughels, sans vous informer de quelle somme elle étoit, ni comment elle lui avoit été retranchée. Pour obéir à votre lettre du 5 de ce mois, je vous en envoie le mémoire suivant : « A la mort de M. Wleughels, on accorda à sa veuve une pension de 1,500 l. qu'elle toucha sur le pied de l'ancien change, comme on l'avoit paiée auparavant à Mme Poerson, veuve du devancier Directeur de cette Académie, ce qui faisoit 420 écus romains. M. Orry m'écrivit au commencement de 1743 de ne la paier que sur le change courrant chez les banquiers au jour du paiement, et je lui donnai environ 73 écus pour le second quartier de 1743. J'eus ordre ensuite de ne la plus paier et de lui signifier de se pourvoir d'un banquier à Paris pour toucher cette pension. Depuis ce tems-là, elle n'a rien reçu, et voilà pourquoi j'ai pris la liberté de la recommander à l'honneur de votre protection; elle compte d'autant plus sur vos bontés que, jusqu'alors, les pensions de l'Académie ont toujours été paié sur ce pié de l'ancien change. »

Je suis, avec un très profond, etc.

De Troy.

Archives nationales, O1 1939.

4556. — L'archevêque de Bourges a d'Argenson.

A Rome, le 30 mars 1746.

« ... Monsieur le marquis de Paulmy revient de Naples le 2 d'avril. *Je croy qu'il aura pû vous mander de ce pays-là à peu près les mêmes dispositions d'esprit que je vous mande de celuy-cy*[1]. »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 176 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Passage chiffré dans la dépêche.

4557. — D'Argenson a l'archevêque de Bourges.

A Versailles, le 5 avril 1746.

« ... On ne peut estre plus touché, Monsieur, que je le suis de toutes les bontés dont vous voulez bien honorer mon fils. Il m'en rend un compte fidel et je partage bien sincèrement avec luy la reconnoissance dont il est pénétré... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 183 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4558. — L'archevêque de Bourges a d'Argenson.

A Rome, le 6 avril 1746.

« ... Monsieur le marquis de Paulmy est revenu de Naples en bonne santé. Il s'est arrêté deux ou trois jours à Castel[1] et à Frascati chés M. l'abbé de Canillac et chés moi pour voir les beautés des environs, et nous venons dans l'instant d'arriver à Rome, où il attendra vos ordres et vos réponses aux lettres qu'il vous a écrit en arrivant icy il y a trois semaines... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 185 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Castel-Gandolfo.

4559. — D'Argenson a l'archevêque de Bourges.

A Versailles, le 14 avril 1746.

« ... Je suis sensiblement touché, Monsieur, de toutes les bontez que vous voulez bien témoigner à mon fils et de l'audience honnorable qu'il a eûe du Pape sous vos auspices. Recevez, je vous suplie, les assurances bien sincères de ma parfaite reconnoissance... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 195. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4560. — D'Argenson a l'archevêque de Bourges.

A Paris, le 19 avril 1746.

« ... Je vous réitère, Monsieur, mes plus sincères actions de grâces de toutes les bontés dont vous honorez mon fils. Quelque joye que je ressente de le sçavoir à portée d'en profiter, je vous avoue que, dans la crise malheureuse où se trouvent les affaires en Italie, j'ay quelque empressement de le revoir icy... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 202. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4561. — L'archevêque de Bourges a d'Argenson.

A Rome, le 20 avril 1746.

« ... M. le Cardinal Orsini[1], à qui le prince d'Ardore avoit

écrit d'avoir toutes les attentions possibles pour M. le marquis de Paulmy, donna samedy à son occasion ce qu'on appelle icy une *conversation*, consistant en une assemblée privée, un concert et une grande profusion de rafraîchissemens. Cette feste a été exécutée avec beaucoup de magnificence, et toutes les attentions imaginables pour M. de Paulmy[2]. Je crois qu'outre les remerciemens que M. votre fils a faits lui-même, il seroit à propos que vous me chargeassiés de dire aussi un mot en votre nom à M. le Cardinal Orsini, qui lui montrât de quelle manière je vous ai rendu compte de ses politesses pour M. de Paulmy et l'attention que vous y avés faite... »

P.-S. — « ... M. le marquis de Paulmy compte prendre congé de S. S. dimanche prochain et partir le lendemain ou surlendemain. Il a parfaitement répondu aux politesses et aux attentions qu'il a reçues icy, et il s'y est fait universellement estimer de tous ceux qui l'ont connu. »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 211 v° et 212 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Domenico Orsini, duc de Gravina, créé cardinal-diacre en 1743, mort en 1789.

2. Dans les derniers jours d'avril, le cardinal Lanti donna à l'archevêque de Bourges, ainsi qu'aux ambassadeurs de Venise et de Malte, un magnifique repas auquel furent invités les Cardinaux Orsini et Porto-Carrero, l'abbé de Canillac et le marquis de Paulmy.

4562. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 20 avril 1746.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous envoier le compte du premier quartier de cette année. Je n'ai pas encore reçu l'arrêté du dernier quartier de l'année précédente. J'espère que vous aurés la bonté de donner vos ordres pour me les faire tenir aussitôt qu'ils seront arrêtés.

J'ai reçu, il y a quatre jours, une lettre de M. Le Blond, consul de France à Venise, par laquelle il me marque que le s^r *Potain*, étant arrivé vers les confins de Parme, n'avoit pas pu passer plus avant attendu que les passages étoient bouchés de tout côté par les armées espagnoles et autrichiennes; qu'il lui avoit conseillé de retourner à Venise, où il étoit arrivé depuis quelques jours. Il

a levé le plan de tant de théâtres en Italie que je crois qu'on peut se passer de celui de Parme. Je lui ai écrit qu'il pouvoit s'en retourner en France par la voie de Livourne[1]. Et comme toutes ses allées et venues n'auront pas manqué de lui épuiser sa bourse, joint au long séjour qu'il a fait à Vérone, je prie M. Le Blond que, s'il se trouvoit avoir besoin de quelque somme modique, je croiois qu'il pouvoit la lui avancer et que vous auriés la bonté de le faire rembourser, vu que, s'il restoit à Venise pour attendre vos ordres, ses dépenses augmenteroient et il seroit dans le besoin d'une somme plus considérable.

Le s^r *Dumont*, architecte, dont j'ai eu l'honneur de vous écrire, vient d'être reçu à l'Académie de Saint-Luc, avec une approbation universelle sur le bâtiment qu'il a fait pour notre consul. Il seroit fâcheux pour luy qu'un retour précipité en France l'empêcha de finir cet édifice qu'il lui est honorable et avantageux de terminer[2].

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Depuis : « J'ai reçeu »; Lecoy, p. 242.
2. Depuis : « Le S. Dumont »; Lecoy, p. 242-3.

4563. — Tournehem a de Troy.

23 avril 1746.

J'ai reçu, Monsieur, votre réponse au sujet de la pension de Mme Wleughels. Il est juste qu'elle soit payée comme elle l'étoit anciennement; ainsi, mon intention est que vous lui payiez sur vos fonds la somme de sept cens cinquante livres pour les six derniers mois de l'année mil sept cens quarante-trois, et je ne tarderai pas à lui faire toucher le reste successivement.

J'ai reçu plusieurs lettres de vous auxquelles je répondrai quand je serai débarassé. .

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1101, fol. 65.

4564. — D'Argenson a l'archevêque de Bourges.

A Versailles, le 26 avril 1746.

« ... Je vous renouvelle, Monsieur, tous mes remerciemens de

l'accueil favorable et plein de bonté que vous voulez bien faire à mon fils. Il en est vivement pénétré, et je partage ses sentimens. »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 221. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4565. — L'archevêque de Bourges a d'Argenson.

A Rome, le 27 avril 1746.

« ... M. le marquis de Paulmy vous mandera apparemment tout ce que le Pape lui a dit dans l'audience de congé qu'il a pris de S. S. dimanche dernier, en le priant de vous recommander de nouveau ses intérêts au sujet du mémoire que je vous envoyai le dernier ordinaire. Il n'épargna aucun terme pour marquer sa reconnoissance de la bonne volonté que vous avés bien voulu témoigner jusqu'à présent pour ses intérêts...

« ... M. de Paulmy a retardé son départ jusqu'à demain, espérant recevoir aujourd'huy de vos nouvelles. Il part en très bonne santé et me paroît satisfait des attentions que tout le monde lui a témoigné icy, ausquelles il a très bien répondu et dont je ne vous rends point compte en détail pour éviter un double employ. Pour moi, je voudrois avoir pû mieux faire pour son amusement et lui rendre le séjour plus agréable, et j'aurois fort souhaité qu'il eust bien voulu le prolonger... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 223 et 226. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4566. — L'archevêque de Bourges a Tournehem.

Le 3 mai 1746.

M. l'archevêque de Bourges, par sa lettre datée de Rome le 3 mai dernier, recommande à M. le Directeur général des Bâtimens du Roi le s^r^ *Dumont*, architecte et élève de l'Académie de Rome, lequel dit être un bon sujet; il lui demande ses bontés et sa protection pour cet élève, qui lui a paru intelligent, ayant des petits morceaux faits sur ses desseins qui lui ont paru fort bien, et duquel M. *de Troy* a été très content.

Archives nationales, O^1^ 1922, fol. 74.

4567. — L'archevêque de Bourges a d'Argenson.

A Rome, le 4 may 1746.

« ... M. le marquis de Paulmy vous aura mandé qu'il étoit parti jeudy dernier, mais que, M. de la Grange s'étant trouvé à quelques postes de Rome fort incommodé d'un gros rhume qu'il avoit depuis plus de trois semaines, il avoit jugé à propos de revenir icy pour luy donner le tems de se rétablir. Je suis bien charmé que cette circonstance m'ait procuré le plaisir de le posséder encore icy quelque tems. M. de la Grange commence à être beaucoup mieux de son rhume. »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 234. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4568. — Supplique de Martin, sculpteur.

4 mai 1746.

Monseigneur le Contrôlleur général est très humblement supplié par *Martin*, son sculpteur, de vouloir bien acorder sa protection à son fils, *Jacques-François Martin*, qui est actuellement à Rome, pour luy faire obtenir une place de penssionnaire à l'Académie de France.

Archives nationales, O[1] 1939.

4569. — L'archevêque de Bourges a d'Argenson.

A Frascati, le 11 may 1746.

« ... M. le marquis de Paulmy est parti, le 7 de ce mois, avec M. de la Grange, qui estoit en meilleure santé, et tardera le moins qu'il lui sera possible, selon les ordres que vous lui avés donnés, à se rendre auprès de vous. Je vous ai marqué, sans flaterie, que tout le monde s'étoit aperçu qu'il étoit fort appliqué et qu'il cherchoit à mettre ses voyages à profit, observant avec attention tout ce qui méritoit d'être observé. Je l'ai vu partir avec regret, et j'aurois fort souhaité qu'il vînt passer icy quelques jours avec moy à la campagne, où je suis depuis dimanche et où je compte passer un mois... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 251 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4570. — D'Argenson a l'archevêque de Bourges.

Au camp de Contik, le 19 may 1746.

« ... Il ne me reste, Monsieur, qu'à vous témoigner ma vive reconnoissance de toutes les bontés que vous avés bien voulu marquer à mon fils pendant le séjour qu'il a fait à Rome. Soyez aussy, je vous prie, auprès de M. le Cardinal Orsini le témoin et l'interprète de toute ma sensibilité aux distinctions et aux politesses dont il a honnoré mon fils. J'aspire bien sincèrement aux occasions de marquer à cette Éminence combien je suis pénétré d'un procédé aussy flatteur de sa part. Comme c'est à vous que je suis redevable du bienfait, j'espère que vous voudrez bien vous charger de tous mes remerciements, qui ne pourront estre que bien reçeus en passant par votre canal. »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 799, fol. 264. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4571. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 1er juin 1746.

Monseigneur, — Les élèves que vous avés envoiés à Rome sont arrivés ici la semaine passée au nombre de trois; un autre est encore à Florence et doit arriver ces jours-ci; le cinquième est resté à Paris, et on compte qu'il peut être à présent en voïage.

L'école d'ajourd'hui est composée d'unze pensionnaires, les srs *Adam* et *Mignot* n'étant plus à l'Académie. Quoique l'établissement soit pour douze, j'ai cru que ce seroit une injustice de laisser occuper la place vacante par un préférablement à l'autre, ne m'aiant donné aucun ordre là-dessus.

Je suis, etc.

De Troy.

Archives nationales, O1 1939.

4572. — De Troy a Tournehem.

Rome, ce 8 juin 1746.

Monseigneur, — J'ai eu l'honneur de vous écrire il y a huit jours que les srs *Mignot* et *Adam* sortiroient de l'Académie à l'arrivée du sr *Hason,* attendu que l'école se trouveroit composée

de treize élèves. Le s^r *Hason* est arrivé depuis quelques jours, et j'ai cru que vous ne désapprouveriés pas que je les fisse rester encore quelques semaines a la pension pour voir une canonisation qui se fait à la fin de juin et qui est une fonction qu'on ne voit guères qu'une fois sous chaque pontificat[1]. Je me suis flatté que vous leur auriés accordé cette grâce s'ils avoient été à portée de vous la demander, et c'est ce qui a fait que je l'ai prise en quelque façon sur mon compte.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Depuis : « J'ai eu l'honneur »; Lecoy, p. 243.

4573. — Tournehem a M. Barillon, intéressé dans les affaires du Roi.

16 juin 1746.

Je me prêterai avec plaisir, M., dans toutes les occasions qui se présenteront d'obliger le s^r *Dumont*, auquel vous vous intéressés; il le mérite par ses talens, desquels M. *de Troy* m'a rendu compte, et pour lequel j'aurai tout l'égard que mérite votre recommandation, ayant l'honneur d'être très parfaitement, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 29.

4574. — Tournehem a l'archevêque de Bourges, ministre de France a Rome.

16 juin 1746.

Monseigneur, — Le sieur *Dumont* m'a remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en sa faveur, je serai charmé de lui faire sentir l'eficacité de votre recommandation à la première occasion qui se présentera, que je ne négligerai point par l'intérêt que vous y prenés.

J'ai l'honneur d'être avec respect.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 30.

4575. — Tournehem a de Troy.

26 juin 1746.

J'ai reçu vos deux lettres, Monsieur, l'une du 1er et l'autre du

8 de ce mois, par lesquelles vous me rendez compte des élèves arrivés à l'Académie et de ceux qui sont ou doivent être en route pour y aller; si ceux qui sont nommés ne s'y rendent point, comme ils l'ont dû, ce sera autant de tems passé sur leurs trois années, à l'exception, cependant, de ceux qui auront eu des causes légitimes pour les empêcher de se rendre.

Vous avez bien fait de faire rester les s^rs *Adam* et *Mignot* à l'Académie jusqu'au tems de la canonisation; mais, aussitôt après cette cérémonie, ils auront agréable de la quitter, ne devant pas y avoir treize pensionnaires. A l'égard de la douzième place d'élève qui sera vacante, elle restera telle jusqu'à ce que j'en décide autrement.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1101, fol. 123.

4576. — Perrinet, fermier général, a Tournehem.

Le 3 juillet 1746.

Vous avez permis, Monsieur, que je vous fisse ressouvenir du s^r *Voiriot*, jeune peintre que le désir de travailler d'après les grands modèles a entraîné à Rome, et que je vous priasse d'écrire un mot en sa faveur à M. *de Troy;* j'espère que vous voudrez bien avoir cet égard à ma recommandation, je me flatte mesme de vous avoir une obligation plus essentielle.

Vous connoissez la vérité des sentiments avec lesquels j'ay l'honneur d'être, Monsieur, etc.

Perrinet.

En tête : Écrire un mot de recommandation à M. *de Troy*. J'ay fait réponse à M. Perinet.

Archives nationales, O[1] 1939.

4577. — Tournehem a de Troy.

5 juillet 1746.

Par votre lettre du 1er du mois dernier, Monsieur, vous me mandez que la sortie des s^rs *Adam* et *Mignot* laisse une place d'élève vacante à l'Académie; mais, suivant l'examen que j'ai fait sur le registre du bureau, j'ai trouvé qu'au moyen des six que j'ai nommé en dernier, le nombre de douze est complet; étant

dans l'incertitude de la vérité et voulant m'en éclaircir, je vous prie de vouloir bien m'envoyer un état des élèves par noms et qualités, tant de ceux qui sont actuellement à l'Académie pour y rester que de ceux qui en sont sortis et qui en doivent sortir, afin de ne pas passer le nombre porté par l'établissement de ladite Académie.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1101, fol. 134.

4578. — Tournehem a de Troy.

5 juillet 1746.

Je vous prie, Monsieur, de m'envoyer, par la voye la plus sûre et la plus prompte, trente douzaines de crayons de pierre noire toute siée, et de la meilleure que vous pourrés trouver pour dessiner, et les conditionner de façon à ne point rompre dans le transport. Je vous prie aussi d'y joindre quatre mains de beau papier gris et bleu.

Vous pouvez, je crois, pour le plus promptement faire la commission, m'envoyer le tout par la poste; mais, comme le volume seroit trop gros si vous m'envoyés le tout à la fois, vous pouvez me faire cet envoi en sept ou huit fois ou davantage, si le volume étoit encore trop gros. Je suis très véritablement, M.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 32.

4579. — Tournehem a de Troy.

8 juillet 1746.

Le s[r] *Voiriot*, Monsieur, jeune peintre que le désir de travailler d'après les grands maîtres a conduit à Rome, m'est recommandé par une personne que je considère; vous me ferez plaisir de vouloir bien aider cet étudiant de vos bons conseils et avis et même de tout ce qui dépendra de vous, souhaitant lui donner des marques de l'effet de la recomandation de ceux qui s'intéressent à son avancement.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1101, fol. 138.

4580. — De Troy a Tournehem.

Le 8 juillet 1746.

M. *de Troy*, directeur de l'Académie de Rome, par sa lettre du

8 de ce mois, mande à M. de Tournehem qu'il a eu l'honneur de lui écrire il y a huit jours que les sieurs *Mignot* et *Adam* sortiroient de l'Académie à l'arrivée du sieur *Hason*, attendu que l'École se trouveroit composée de treize élèves; mais, quoiqu'il soit à l'Académie presentement, lesdits sieurs *Adam* et *Mignot* n'en sont point sortis, ayant cru que M. le Directeur général ne trouveroit pas mauvais qu'ils y restent encore quelques semaines pour voir une canonisation qui se doit faire à la fin de juin, étant une cérémonie qu'on ne voit guères qu'une fois sous un pontificat.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 75.

4581. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 13 juillet 1746.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous envoier le compte du second quartier de cette année; vous verrés qu'il me restoit très peu d'argent entre les mains, c'est pourquoi j'ai tiré 2,000 écus sur le s[r] Cioia, dont je tiendrai compte sur les quartiers suivans.

Quoique vous m'aiés fait l'honneur de m'écrire que Mme Wleughels étoit rétablie pour sa pension sur l'ancien pié, j'attendrai cependant un nouvel ordre pour lui payer les quartiers échus ou courrans, et je me conformerai à ce que vous m'ordonnerés là-dessus; si cependant je pouvois la payer au tems des échéances, ce seroit un arrangement plus profitable pour elle et moins surchargé pour les dépenses courantes de l'Académie.

Les s[rs] *Adam* et *Mignot* viennent de partir pour s'en retourner en France; je prends la liberté de vous les recommander tous deux.

Je reçus, il y a environ quinze jours, une lettre de M. *Adam*, de Paris, par laquelle il se plaint beaucoup que j'ai ruiné, dans votre esprit, son frère, élève de cette Académie. Il me marque que c'est de vous-même, Mgr, qu'il le sait. J'en ai été d'autant plus surpris que, depuis que j'ai l'honneur de remplir la place que j'occupe, j'ai été bien éloigné de nuire en la moindre chose aux pensionnaires. J'ai plustôt cherché toutes les occasions de les protéger en tout ce qui dépend de moi; j'ai donc jugé à propos, pour le désabuser, de lui envoier la copie de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire à ce sujet; il aura vu que je cherchois l'avancement de son frère et non sa perte. Je disois qu'il étoit plus à propos qu'il s'en retournât à Paris pour s'y faire une répu-

tation que de continuer ici des études qui pourroient lui faire manquer des occasions de s'occuper en France plus utilement. Du reste, je n'ai aucun sujet d'en être mécontent, non plus que des autres qui composent cette école.

Un vaisseau du Pape, muni de passeports des Anglais, part de Civita-Vecchia et transporte en France le mausolée que M. le Cardinal d'Auvergne a fait faire ici. Je me serois servi de cette occasion pour vous envoier mes tableaux, si j'en avois reçu vos ordres en son temps. Le dernier est bien avancé, et j'aurois été bien charmé de vous en faire parvenir quelques-uns.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4582. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 3 aoust 1746.

Monseigneur, — J'ai reçu tout à la fois, par le dernier courrier, trois de vos lettres : une du 5 juillet et deux autres du 8. Dans une, vous me recommandez le s[r] *Voiriot*, jeune peintre, qui est venu étudier en cette ville depuis quelques mois. Il suffit de l'intérest que vous prenés pour lui pour que j'aille au-devant de tout ce qui pourra lui faire plaisir, et il connoîtra, par l'empressement que j'aurai à le servir, ce que peuvent sur moi les ordres qui me viennent de votre part.

Vous me demandés, dans une autre, un état des élèves qui composent cette Académie et qui se trouvent aujourd'hui au nombre de onze, dont voici les noms, les talens et les jours qu'ils sont arrivés.

Le s[r] *Saly*, sculpteur, arrivé le 3 octobre 1740, fait une statue de *l'Antinoüs* pour le Roy, qui sera une des belles copies qui ait jamais été faite, et des talens duquel je vous ai parlé plusieurs fois.

Le s[r] *Le Lorrain*, peintre, arrivé le 30 decembre 1742, fait à présent une copie au Vatican.

Les s[rs] *Vien*, peintre, *Challes* le cadet, sculpteur, et *Jardin*, architecte, arrivés le 21 décembre 1744; le s[r] *Tersonnier*, peintre, entré à la pention le 1er novembre 1745.

Le s[r] *Moreau*, architecte, auquel vous avés accordé une place, n'est pas encore arrivé.

Voilà, Mgr, les sujets qui composent aujourd'hui l'école et qui, soit du côté des talens ou des mœurs, font honneur à l'Académie et ne sont point indignes des bienfaits du Roy. J'ai omis les quatre derniers venus, savoir : les s^rs^ *L'Archevêque*, sculpteur, *Petitot*, architecte, et *Gillet*, sculpteur, qui sont arrivés le 25 mai de cette année, et le s^r^ *Hazon*, architecte, arrivé le 1er juin.

Un jeune homme appelé *Martin* me présenta, il y a quelques jours, une lettre de son père, par laquelle il me marque que vous aviés accordé à son fils une place d'élève en cette Académie, soit celle que devoit occuper le s^r^ *Moreau*, soit la première vacante. Comme j'ai craint qu'on n'ait voulu surprendre la bonté de vos sentimens et cette humeur bienfaisante que vous avez pour tout le monde, je prens la liberté de vous représenter ce qu'il en est de ce *Martin*.

C'est un très jeune homme qui commence à dessiner et qui n'a jamais été assés fort pour pouvoir prétendre à gagner un prix à Paris. Il vint à Rome l'année passée. Je ne sais comment il étoit recommandé à une personne de la famille de Mgr votre Ambassadeur et qui même vouloit conseiller son père de le rappeler en France, attendu qu'il étoit trop jeune pour demeurer à Rome. Il manqua d'être cause, il y a un mois, qu'on fermât la porte du Vatican à nos pensionnaires, attendu qu'y aiant été et ayant fait apparamment quelque étourderie, on crut qu'il étoit de l'Académie, et la faute de l'un alloit retomber sur tous les autres. Je fus obligé de lui défendre d'y aller dorénavant.

Depuis bien du temps, cette Académie se soutient avec honneur. Les Italiens même admirent la bonne conduite et les talens de nos jeunes gens. Que deviendra cette bonne opinion si une fois on n'y admet des gens qui n'ait ni l'un ni l'autre? et, en France, que deviendra l'émulation des étudians des beaux-arts s'ils voient que, sans études et sans fatigue, on parvient à une place qui doit être la récompense d'un travail assidu et d'un mérite reconnu? C'est ce qui fit que M. d'Antin et M. Orri ont toujours soutenu cette maxime de ne faire entrer ici que ceux qui auroient gagné aux grands prix, sachant bien que, si on ouvroit une fois la porte aux recommandations, on feroit tomber insensiblement l'Académie, attendu qu'il s'en trouveroit quelques-unes auxquelles on ne pourroit rien refuser.

J'espère, Mgr, que vous me pardonnerés la liberté que je prends de vous représenter tout ceci; j'ai cru y être obligé et pour l'hon-

neur de la nation et par l'intérest que vous prenés à l'avancement des beaux-arts. Vous n'ignorés pas sûrement avec quel plaisir j'exécuterai toujours les ordres que vous me donnerés.

L'Académie se trouve aujourd'hui avoir besoin de peintre; il n'y en a jamais moins eu qu'à présent; c'est ce qui fit que, dès le tems de M. Orri, on donna une seconde copie à faire au s^r *Blanchet*, à laquelle il travaille. Je voudrois bien avoir quelque ouverture pour vous envoier celle qu'il a faite de la *Bataille de Constantin*. Elle embarasse beaucoup le Vatican, et il n'est pas possible de la placer dans ce palais; il n'y a point de chambre pour la contenir, et de la rouler on risqueroit de gâter cette copie, qui est une des plus belles qui ait jamais été envoiée en France.

J'ai fait la commission que vous me donnés dans votre autre lettre. Je vous envoie, par ce courrier, dix douzaines de crayons noir et deux mains de papier. J'ai choisi le tout avec le plus de soin qu'il m'a été possible. J'auray l'honneur de vous envoier le reste par les courriers suivans. L'autre papier sera plus grand et plus beau.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

DE TROY.

Archives nationales, O^1 1939.

4583. — TOURNEHEM A DE TROY.

11 aoust 1746.

J'ai reçu, Monsieur, votre compte du second quartier de cette année, que j'ai remis au bureau pour l'expédier et vous l'envoyer, après que je l'aurai arrêté.

Je ne vois nul inconvénient qui empêche de payer la pension de Mme Wleughels tous les quartiers, à mesure qu'ils échéront; je compte qu'il ne lui est plus rien dû des antérieurs à celui-ci.

J'avois mal entendu ce que vous m'aviez marqué au sujet du s^r *Adam*; j'en suis charmé, et du bon témoignage que vous m'en rendez, aussi bien que de tous les élèves.

L'occasion du vaisseau du Pape, qui étoit muni d'un passeport anglois, étoit belle; je suis fâché que vous l'ayez manquée pour m'envoyer tout ce que vous avez à l'Académie qui est destiné pour passer en France. J'espère que vous vous servirez de la première qui se présentera; je vous exhorte de ne pas la laisser échaper.

Par ma lettre du 5 du mois passé, je vous demandois de m'envoyer un état des élèves par noms et qualités, tant de ceux qui sont actuelement à l'Académie pour y rester, que de ceux qui en sont sortis, afin de savoir si le nombre de douze est complet, et je n'en ai aucune nouvelle, non plus que des papiers et crayons que je vous avois prié de m'envoyer.

Je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1101, fol. 159.

4584. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 24 aoust 1746.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous envoier dix autres douzaines de crayons noirs; la difficulté qu'il y a ici d'en trouver une grande quantité à la fois est cause que je ne vous les ai pas envoié l'ordinaire passé. J'ai donné l'ordre d'en faire encore dix douzaines. Je tâcherai d'en charger le premier courrier, ou sinon, il ne tardera que d'un ordinaire; je crois que vous aurés reçu le grand papier la semaine passée.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Note : Accusé la réception avec les autres de M. *de Troy*.

Archives nationales, O¹ 1939.

4585. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 31 aoust 1746.

Monseigneur, — Je viens de recevoir la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois. Je crois que vous avés reçu à présent les quatre mains de papier et vingt douzaines de crayon. Pour les dix autres douzaines, je ferai en sorte que vous les ayés l'ordinaire prochain. Lorsque vous m'écrivites votre dernière, rien de tout cela ne pouvoit encore vous être parvenu. Si cependant, Mgr, quelque chose s'étoit égaré en chemin, je vous prie de faire faire au bureau des postes toutes les diligences pour les recouvrer.

Par ma lettre du 3 aoust, j'ai eu l'honneur de vous envoier un état des élèves par nom et qualités, en vous rendant même compte

des progrès qu'ils font ici, et j'espère que vous aurés aussi reçu cette lettre.

Pour ce qui est de la pension de Mme Wleughels, en vertu de vos ordres, je vais lui paier le second quartier de cette année, et je paierai les autres à mesure qu'ils écheerront. Vous aurés vu, par mon dernier compte, qu'il s'en manque bien qu'elle soit toute paiée des années antérieures. Je ne lui ai donné encore que 210 écus pour les deux derniers quartiers de 1743 ; ainsi il lui est dû 1744, 1745 et un quartier de cette année.

Le dernier tableau de l'*Histoire de Jason* est entièrement terminé; ainsi me voilà hors d'occupation.

J'espère que de cette suite on en sera aussi content qu'on m'a paru l'être de celle d'*Esther*.

Je ne laisserai point échapper la première occasion sûre que je trouverai de vous les faire parvenir, et, jusqu'à ce qu'ils aient été vus, je ne chercherai aucun arrangement pour les payemens, et c'est ce qui m'a empêché d'en demander jusqu'à présent aucun à compte.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1^ 1939.

4586. — Mme Wleughels a Tournehem.

Le 31 août 1746.

Mme Wleughels remercie M. le Directeur général, par sa lettre du 31 d'aoust dernier, du second quartier de sa pension de 1746 que lui a payé M. *de Troy*, observant qu'il ne lui a point parlé des arrérages et qu'il paroît par la lettre de M. de Tournehem qu'il croit ne lui être rien dû.

Le suplie de se souvenir des arrangemens qu'il avoit eu la bonté de faire à ce sujet, en consequence desquels M. *de Troy* lui paya dans ce tems-là les derniers six mois de 1743 et devoit successivement lui payer les autres, suivant les intentions de M. de Tournehem, jusqu'au courant de la présente année ; espère qu'il voudra bien lui confirmer et continuer ses bontés en faisant payer lesdits arrérages.

Archives nationales, O^1^ 1922, fol. 82.

4587. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 7 septembre 1746.

Monseigneur, — Le sr *Moreau*, architecte, qui vient remplir ici la place d'élève que vous lui avez accordée, est arrivé la semaine passée; ainsi, le nombre de douze est complet, savoir : quatre peintres, quatre sculpteurs et quatre architectes.

Je comptois vous envoier cet ordinaire les dix douzaines de crayon noir; mais il y a une si grande difficulté d'en trouver ici que ceux qui les vendent n'ont pas pu encore les donner; aussitôt qu'on me les aura remis, j'aurai l'honneur de vous les envoier.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Note : Accuser, avec la réponse à l'autre lettre, la réception de celle-cy.

Archives nationales, O1 1939.

4588. — Le Cardinal de la Rochefoucauld au marquis de Puisieulx.

A Frascati, le 4 octobre 1746.

« ... Vous recevrés par cet ordinaire l'exemplaire de Télémaque, en vers italiens, que je vous ai annoncé pour vous... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 801, fol. 188 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4589. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 5 octobre 1746.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous envoier le compte du troisième quartier de cette année. Je n'ai pas encore reçu les arrêtés du second, et je me recommande à vous pour avoir l'un et l'autre.

La difficulté qu'il y a ici d'avoir du crayon noir est cause que je n'ai pas encore pu vous envoier les dix autres douzaines; elles vous parviendront aussitôt que je les pourrai avoir.

Je crois que le dérangement des postes, Mgr, m'a empêché de recevoir de vos lettres; il y a trois ordinaires que les courriers n'ar-

rivent pas; ainsi ne soiés pas étonné si je ne réponds pas ponctuellement aux ordres que vous pouviés me donner.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4590. — Tournehem a de Troy.

Du 9 octobre 1746.

Je réponds, Monsieur, à vos lettres des 3 et 31 aoust dernier et 7 septembre suivant. Par la première, vous me rendez compte des talens et des mœurs des élèves de l'Académie, dont vous me paroissez être content; c'est une marque de leur discernement; je les invite à continuer et à s'apliquer de toutes leurs forces, pour mériter d'être employés, lorsqu'il en sera tems, aux ouvrages qu'on jugera à propos de leur confier pour le Roy.

A l'égard du jeune *Martin*, que vous me marquez n'être point en état d'être reçu à l'Académie, mon intention n'est point de rien changer à l'ordre qui a été établi jusqu'à cette heure pour y procurer de bons sujets; ainsi, je ne songe point à y placer le s[r] *Martin*, et encore moins à la recommandation, qui ne peut avoir lieu qu'autant qu'il la mériteroit par ses talens, et je suis même si éloigné de penser autrement que je ne trouverois pas même à propos d'y laisser ceux des élèves qui y sont nommés, s'ils ne se rendoient dignes par leur aplication de la grâce qu'on leur a faite, puisqu'ils occuperoient une place au préjudice d'autres qui la rempliroient mieux. C'est ce que vous pouvez témoigner à tous vos élèves en tems et lieu.

Vous étiez inquiet du s[r] *Moreau*. Je suis bien aise qu'il soit arrivé.

Mme Wleughels n'ayant point été payée des années 1744 et 1745, ainsi que vous me le marquez et que je l'ay fait vérifier sur vos comptes de ces mêmes annees, je ne vois aucune difficulté de le faire.

Votre réputation et les ouvrages que j'ai vu de vous me font désirer vos derniers morceaux de l'*Histoire de Jason*, mais il faut que vous preniez des mesures bien sûres pour les envoyer; je vous invite à ne point perdre les occasions qui se présenteront, et aussitôt que je les aurai vu, j'en ordonnerai le payement.

J'ai reçu les crayons et le papier que vous m'avez envoyé; je

suis fort content de l'un et de l'autre; lorsque vous aurez occasion de me faire remettre le reste, vous me ferez plaisir.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1101, fol. 171.

4591. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 11 novembre 1746.

Monseigneur, — En vertu de l'ordre que vous me donnés dans votre lettre dernière de paier à Mme Wleughels les années 1744 et 1745 de sa pension, j'ai tiré sur le s[r] Cioia 2,000 écus et j'ai payé à Mme Wleughels l'année 1744 et le troisième quartier de cette année. Dans le premier quartier de 1747, je lui paierai le reste qui est échu. J'ai cru que vous ne désapprouveriez pas cet arrangement, vu que je ne l'ai pris que pour ne me pas dégarnir d'argent.

Pour ce qui est des tableaux de l'*Histoire de Jason*, je ne vois point jour à pouvoir les envoyer sitôt; vous pourriés, Mgr, charger la maison Cioia de vous les faire parvenir; ils sont mieux que moi au fait des occasions sûres et libres, et je ne doute point de leur attention à ne rien risquer témérairement. Il y a déjà du temps que j'ai la dernière boëte de craïon; je n'ai pu vous l'envoier, Mgr, à cause que M. le directeur de la poste me fait de grandes difficultés de charger les courriers d'aucun paquet. J'ai reçu l'arrêté du second quartier de cette année.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4592. — Cioia a Tournehem.

Le 6 décembre 1746.

M. François-Marie Cioia, banquier à Paris, chargé de faire les remises des fonds nécessaires pour les dépenses de l'Académie de peinture et d'architecture, établie pour le service du Roi à Rome, par sa lettre du 6 de ce mois, envoye à M. le D. G. copie du reçu de 2,000 écus romains qu'il a fait remettre à M. *de Troy*, Directeur de ladite Académie, lesquels font 11,000 monoye de France, attendu l'augmentation du change, de laquelle somme il suplie M. le D. G. de lui accorder le remboursement.

Archives nationales, O[1] 1189, fol. 680.

4593. — Tournehem a de Troy.

16 décembre 1746.

J'ai reçu votre lettre du 11 novembre dernier, Monsieur. J'aprouve le payement que vous avez fait à Mme Wleughels de ce qui lui étoit dû de sa pension de 1744 et 1745. Je viens d'ordonner au sr Cioïa, de Paris, le remboursement des 2,000 écus que vous avez tiré sur son frère de Rome pour, dites-vous, ne vous point dénuer d'argent; vous avez bien fait. Cependant, lorsque les dépenses que vous avez à faire ne sont pas pressantes, il est bon de me prévenir pour la remise de ces fonds.

Je ne vois point, non plus que vous, de voye assez sûre pour hazarder d'envoyer actuellement votre *Histoire de Jason;* il faut remettre cet envoi à des temps plus favorables et ne rien risquer, lorsque les choses en méritent la peine.

A l'égard des crayons, j'en ai à présent une provision assez ample pour atendre que vous trouviez quelque ocasion plus aisée que celle des couriers.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O1 1100, fol. 190.

4594. — Supplique du sieur Marin Crénice, élève architecte.

Le 2 janvier 1747.

Le sieur *Marin Crénice*, originaire de Lion, gouvernement de M. le duc de Villeroi, et élève architecte, suplie M. de Tournehem, Directeur général des Bâtimens du Roi, de vouloir bien lui acorder une place de pensionnaire du Roi à l'Académie de Rome, y en ayant deux de vacantes, afin de le mettre à portée de mériter un jour les bontés de M. le Directeur général.

Au bas du placet est la recommandation de M. le duc de Villeroi.

En marge : M. de Tournehem a mis au bas du placet : « A enregistrer pour placer quand il y aura place. »

Archives nationales, O1 1922, fol. 132.

4595. — Tournehem a de Troy.

Du 7 janvier 1747.

Il y a quelque tems, Monsieur, que je vous priai de m'infor-

mer de la capacité du s^r *Martin* jeune, peintre, pour qui M. le Contrôleur Général m'avoit parlé. Le compte que vous m'en rendites n'étant pas en sa faveur, je ne voulus point accorder ce qu'on me demandoit pour lui, qui étoit de le faire entrer en qualité d'élève à l'Académie. Aujourd'hui, on me sollicite de nouveau sur le même sujet; mais, étant déterminé à ne rien décider que je ne sois instruit de sa conduite depuis que son père lui a envoyé de l'argent pour payer ses dettes, s'il les a aquitées et s'il s'est rendu digne et capable de mériter les bontés du Roy depuis l'affaire du Vatican, c'est de quoi je vous prie de m'informer bien exactement, et s'il n'y a point de danger en aucune façon de lui accorder la place d'élève, qui est vacante à votre Académie, soit du côté des mœurs ou des talens.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O^1 1101, fol. 219, et O^1 1922, fol. 103.

4596. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 14 janvier 1747.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous envoier le compte du dernier quartier de 1746. Vous verrés que je n'ai paié à Mme Wleughels que le 3e quartier et l'année 1744; il lui est dû encore 630 écus, savoir : 420 pour l'année 1745 et 210 pour le premier et 4e quartier de 1746; comme cela alloit encore me dégarnir d'argent, j'ai pris sur le s^r Cioia deux mille écus, et, en conséquence de vos ordres, j'ai paié Mme Wleughels, comme vous le verrés, sur le compte du quartier courant.

Il y a plusieurs années, Mgr, que je reçus ordre de M. Orry de ne plus donner aux sculpteurs, élèves de cette Académie, à faire des copies en marbre; de tems en tems, cependant, on a permis à quelques-uns de faire des bustes d'après ceux du Capitole. Le s^r *Challes*, sculpteur, et qui a de grandes dispositions dans son art, souhaitteroit obtenir de vous, Mgr, la permission de faire un buste en bas-relief, d'après l'antique, qui est dans le cabinet de M. le Cardinal Albani; c'est, dans son genre, un des plus beaux morceaux d'antiquité qu'on puisse trouver et qui peut être placé dans tel endroit qu'on voudra. Comme la dépense n'excéderoit pas 30 pistoles, je me suis chargé de vous demander cette permission.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1 1939.

4597. — De Troy a Tournehem.

Le 4 février 1747.

M. *de Troy*, par sa lettre à M. de Tournehem du 4 février 1747, luy marque qu'il a reçeu sa dernière lettre du neuf du mois passé, par laquelle il s'informoit des mœurs et des talens du s^r *Martin;* qu'à cet égard il luy répond que depuis l'affaire du Vatican il n'a plus entendu aucune plainte contre luy, mais que, pour sa capacité, il doute fort qu'il soit en état de remplir une place à l'Académie, attendu qu'il n'a jamais même remporté un second prix à Paris; qu'au reste l'Académie est aujourd'huy complette, qu'il y a quatre peintres, savoir : les sieurs *Lorain*, *Chasle*, *Vien* et *Tiersonnier;* quatre sculpteurs : les sieurs *Saly*, *Chasle* le jeune, *L'Archevêque* et *Gillet*, et quatre architectes : les sieurs *Jardin*, *Petitot*, *Hazon* et *Moreau;* que l'Académie à présent auroit besoin de peintres pour les copies, puisqu'on a été obligé de donner cette belle copie de la bataille de Constantin à faire au s^r *Blanchet*, qu'il en a recommencé une autre qui est l'*Aparition de la Croix*, que les trois mil livres qu'il a eues pour la première copie ne luy suffisent pas, pourquoi il prie M. de Tournehem de luy faire avoir une gratification, que ce sujet est recommandé par M. de Bourge.

Enfin que, sur une lettre de M. de Tournehem à M. l'Ambassadeur au sujet des portières qui avoient été accordez à l'Académie pour parer les balcons et les fenêtres les jours de Carnaval et de procession, il n'a pas hézité de les remettre à M. l'Ambassadeur, et qu'il luy a promis de les luy prêter les jours de fonction.

Archives nationales, O^1 1922, fol. 170.

4598. — Tournehem a de Troy.

28 février 1747.

J'ai reçu votre lettre du 14 janvier dernier, Monsieur, avec les comptes du 4e quartier des dépenses que vous avez faites pour l'entretien de l'Académie, ainsi que celui des loyers des petites maisons joignantes; j'ai donné ordre qu'on me mit en état de les arrêter incessamment pour vous les envoyer.

Je me suis fait représenter la lettre que vous me marquez vous

avoir été écrite par M. Orry au sujet des figures en marbre de statues antiques dont il ne vouloit plus qu'on fît des copies, y en ayant de doubles dans les maisons royales; je pense de même qu'il est inutile de multiplier; mais cela ne doit pas empêcher les élèves de travailler à se perfectionner, tant à modeler qu'à dessiner d'après les belles choses et de faire des morceaux de composition, et, s'il s'en trouve d'assez bien et qui méritent la peine d'être exécutés en marbre, on pouroit le leur faire faire.

Cependant, comme vous estimez le s^r *Châles* être capable de bien exécuter le buste antique en bas-relief dont vous me parlez et que vous dites être très beau, la confiance que j'ai en vous me fait acquiesser à la demande que vous me proposez, d'autant que la dépense ne sera pas considérable, et que la grâce que vous obtenez en faveur des dispositions du s^r *Châles* pourra procurer aux autres de l'émulation.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O^1 1101, fol. 246, et O^1 1922, fol. 107.

4599. — Extrait des comptes des Batiments du Roi.

Année 1747.

1er mars-29 septembre : au s^r Cioïa, banquier à Paris, pour son remboursement des sommes qu'il a fait remettre, à Rome, au s^r *Detroy*, Directeur de l'Académie, pour l'entretien d'icelle pendant la présente année 1747 (3 p.). . . . . 33,000 l.

Archives nationales, O^1 2247, fol. 294.

4600. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 19 avril 1747.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous envoier le compte du premier quartier de cette année. Je n'ai pas encor reçu les arrêtés du dernier de l'année passée, et je me recommande à vos bontés pour avoir l'un et l'autre.

Le s^r Cioïa vint, il y a huit jours, me porter les 2,000 écus ordinaires pour les dépenses de l'Académie; quoiqu'il me restât encore environ 1,000 écus, comme vous le verrés par mes comptes, j'ai pris les 2,000 écus du s^r Cioïa, ce que j'avois entre les mains

étant presque tout en or et l'argent monnoyé étant si rare que c'est une peinne effroyable pour en trouver. On ne se sert en ce pays-ci que de billet de banque, dont les moindres sont de 10 écus romains; comme je me trouve avoir besoin de monnaie à tous momens pour les menues dépenses de l'Académie, voilà ce qui m'a fait prendre cette somme, dont je rendrai compte dans ce quartier et dans les autres suivans.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O¹ 1939.

4601. — Supplique du sieur Tiersonnier.

Le 2 mai 1747.

M. *Boucher*, peintre du Roi, a envoyé à M. le Directeur général, avec sa lettre du 2 mai dernier, le mémoire du s^r *Tiersonnier*, son parent, en le priant d'accorder à cet élève la grâce qu'il demande.

Mémoire :

Le s^r *Tiersonnier*, peintre, pensionnaire du Roi à l'Académie royale de peinture à Rome, suplie M. de Tournehem de lui acorder la continuation de ladite pension d'élève pendant trois autres années à ladite Académie, afin de se perfectionner dans son art et se rendre capable de servir le Roi.

En marge : Écrire à M. *de Troy* pour qu'il me marque son sentiment.

Archives nationales, O¹ 1922, fol. 142.

4602. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 7 juin 1747.

Monseigneur, — J'ai reçu, par le dernier courrier, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 15 du mois passé et par laquelle vous me demandés information du talent du s^r *L'Archevêque*, sculpteur, élève de cette Académie. Depuis un an qu'il est arrivé, il n'a point cessé de travailler, soit à dessiner, soit à faire des modèles, et dont j'ai bien lieu d'être content, y aiant bien du goût dans tout ce que je vois de lui. Il s'est trompé dans le nom de la figure qu'il demande à faire; c'est un *Zénon* et non pas un *Platon*. Il a été mis au Capitole sous ce pontificat-cy, et je le fis

mouler aussitôt; c'est une des plus belles figures drapées de l'antique, et je ne doute pas que le s^r *Larchevêque* ne s'en tire avec honneur[1].

M. le Cardinal, notre ministre, vient d'intimer aux principaux de la nation françoise le deuil de la cour pour la reine de Pologne. Comme le consul de France, le secrétaire d'ambassade italien et les autres qui servent la couronne sont remboursés par la Cour, je prends la liberté, Mgr, de vous demander la même grâce. Pour le deuil de Mme la Dauphine, je n'en parlai pas, l'aiant fait faire avec l'argent ordinaire de la livrée des domestiques; mais, aujourd'hui, me voilà chargé d'une double dépense, et c'est ce qui fait que je vous prie de me permettre d'en charger mes comptes[2].

Je suis, avec, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1 1939.

= 1. Depuis : « Vous me demandez »; Lecoy, p. 243-4.
2. Cette dépense monta à 80 écus romains.

4603. — Tournehem a de Troy.

14 juin 1747.

Le s^r *Tiersonnier*, Monsieur, pensionnaire à votre Académie, m'a fait remettre un mémoire par M. *Boucher*, par lequel il demande que je lui continue la pension du Roy pour trois années, afin de se perfectionner dans son art et se rendre capable de servir le Roy au sortir de ladite Académie; mais, ne connoissant pas le sujet, ny sa capacité, vous me ferez plaisir de m'en instruire et de me dire votre sentiment, sur lequel je puisse décider si je dois accorder ou refuser la grâce qu'il me demande.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O^1 1101, fol. 297, et O^1 1922, fol. 112.

4604. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

23 juin 1747. — ... Avant de terminer la séance, l'Académie, par une distinction particulière, voulant répondre aux grâces dont le Roy a favorisé M. *de Troy*, récompenser ses talens et reconnoître l'honneur qu'il a fait à l'École françoise à Rome, lui a donné, par acclamation, la charge d'ancien recteur...

Procès-verbaux de l'Académie, t. VI, p. 57.

4605. — Tournehem a de Troy.

10 juillet 1747.

Si vous croyez, Monsieur, que le s^r *L'Archevesque*, élève sculpteur de votre Académie, soit assez fort pour exécuter la copie de la figure du *Zénon* antique et que nous ayons du marbre statuaire propre à faire cet ouvrage, je consens que vous lui donniez, comptant que vous l'aiderez de vos conseils dans cette exécution; cependant, s'il n'y a point de marbre à l'Académie, mandez-moi ce que poura coûter un bloc du toisé qu'il le faut pour cette figure, car, quoique la façon ne coûte rien, puisque c'est pour étude qu'il la demande, si le prix du marbre est un peu haut, je ne me soucie pas d'en faire acheter, n'étant pas dans un tems à multiplier les dépenses.

Si tous ceux qui servent le Roy à Rome sont dans le cas de faire prendre le deuil à leur livrée, je ne veux pas que nous soyons les seuls qui paroissent n'y point prendre part; ainsi, vous pouvez faire habiller en noir celle de l'Académie, mais avec toute l'œconomie dont vous êtes capable; vous porterez cette dépense dans l'un de vos comptes de cette année.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O^1 1101, fol. 310, et O^1 1922, fol. 10.

4606. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 26 juillet 1747.

Monseigneur, — J'ai reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 14 du mois passé, par laquelle vous me demandés information du s^r *Tiersonnier;* soit du côté des mœurs, soit par ses talens, j'ai tout lieu d'en être satisfait. Je l'avois même destiné à faire une copie au Vatican en cas que vous l'eussies trouvé bon, quand on auroit pu en commencer, car, pour le présent, il n'y faut pas compter. On ne peut mettre qu'un échaffaut dans chaque salle, et la belle copie du s^r *Blanchet* de la *Bataille de Constantin* est toujours au Vatican. Nous n'avons point dans ce palais de place asses grande pour la mettre, et on risqueroit de la gâter, de la rouler bien avant de la faire partir. Celles auxquelles on travaille à présent tiennent occupées les

chambres où il y en a d'autres à faire. Si je voiois jour à vous envoier celle du s^r *Blanchet*, j'emploierois alors le s^r *Tiersonnier*. J'ai l'honneur, Mgr, de vous envoier le compte du deuxième quartier de cette année, et je vous fais bien des remercîmens de m'avoir fait parvenir les arrêtés des précédens.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1 1939.

4607. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

19 août 1747. — Aujourd'huy, samedi 19 aoust, l'Académie s'est assemblée extraordinairement pour voir les tableaux et bas-reliefs faits par ses élèves pour les grands prix. Après les avoir vus, elle a décidé que, pour l'intérest du Roy et l'honneur de l'Académie, elle n'en donneroit point cette année, de pareils sujets n'étant nullement en état de profiter des bontés de Sa Majesté pour le voyage de Rome.

Ensuite, le secrétaire a fait lecture d'une lettre de M. *de Troy*, dans laquelle il remercie la Compagnie, avec autant de reconnoissance que de politesse, du grade d'ancien recteur dont elle l'a honoré.

Procès-verbaux de l'Académie, t. VI, p. 64.

4608. — Tournehem a de Troy.

23 août 1747.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 26 juillet dernier, avec votre compte du deuxième quartier, que j'ai fait remettre au bureau pour qu'on le mît en forme et que j'arrêterai ensuite afin de le renvoyer.

Le s^r *Tiersonnier*, peintre, duquel vous me rendez un compte assez avantageux, a prématuré de beaucoup sa demande de rester à l'Académie plus que ses trois années, ayant encore 15 à 16 mois avant qu'elles soient expirées; quand elles le seront, il sera tems de décider sur sa demande, ce que je ferai pour lors, suivant ce que vous me marquerez de sa conduite et des progrès qu'il aura fait dans son art.

A l'égard de la copie que vous vous proposez de lui faire faire

au Vatican, je ne m'y oppose point si vous l'en jugez capable et qu'il puisse en proffiter. Qu'il étudie toujours, en attendant qu'il y ait lieu de travailler dans ce palais, ne le pouvant à présent, suivant ce que vous me marquez.

Je ne serois pas fâché d'avoir ici la copie qu'a fait le s^r *Blanchet;* mais il ne faut pas la risquer que vous n'ayez une occasion bien sûre; elles ne sont pas fort communes à présent.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O^1 1101, fol. 357, et O^1 1922, fol. 116.

4609. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 23 aoust 1747.

Monseigneur, — En vertu de la dernière lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, j'ai fait faire les diligences nécessaires pour savoir le prix du bloc de marbre pour la figure du *Zénon* que demande à faire le s^r *Larchevêque*. Comme il n'y en a point à Rome de cette grandeur, il faut le faire venir de Carrare; tous frais faits et rendu à Rome, il coûtera environ 90 écus romains, comme celui de l'*Antinoüs* que finit à présent le s^r *Salis*. J'attendrai vos ordres pour l'ordonner à Carrare, si vous jugés à propos de faire cette dépense.

Comme les dépenses de ce quartier sont plus fortes qu'à l'ordinaire, attendu les illuminations faites pour le mariage de Mgr le Dauphin et autre, je vais tirer sur le s^r Cioia les 2,000 écus ordinaires que je porterai en compte sur ce quartier et sur les suivans.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1 1939.

4610. — M. de Machaut a Tournehem.

7 septembre 1747.

M. de Machaut, par sa lettre à M. de Tournehem en datte du 7 septembre 1747, le prie de penser au fils du s^r *Martin*, pour qui il s'intéresse, quand il vaquera à l'Académie de Rome quelque place de pensionnaire, et qu'il doit au premier jour présenter à M. de Tournehem différens dessins de sa façon.

Archives nationales, O^1 1922, fol. 150.

4611. — Cioia a Tournehem.

Le 9 septembre 1747.

M. François-Marie Cioia, par sa lettre du 9 de ce mois, envoye à M. de Tournehem la copie du récépissé de M. *de Troy*, à qui il a fait payer à Rome 2,000 écus romains, faisant monnoye de France 11,000 l., laquelle il le prie de lui en ordonner le remboursement.

Copie du récépissé de M. de Troy, *Directeur de l'Académie à Rome :*

J'ai reçeu de M. Joseph Cioia 2,000 écus romains qu'il m'a payés de l'ordre M. François-Marie Cioia, de Paris, par autre ordre que Mgr de Tournehem, Directeur général des Bâtimens du Roi, a donné au susdit s^r François-Marie Cioia, laquelle somme est pour le service de cette Académie royale, et que le susdit s^r François-Marie Cioia ne doit être remboursé hors la Cour, et cette quittance avec une autre semblable ne servent que pour un seul payement. A Rome, ce 23e aoust 1747. Signé : *De Troy*.

Archives nationales, O^1 1922, fol. 147.

4612. — Blanchet a Tournehem.

Le 13 septembre 1747.

Le s^r *Blanchet*, peintre à Rome, par sa lettre à M. de Tournehem du 13 septembre 1747, luy représente qu'il luy a été ordonné du tems de M. Orry de faire un tableau de 37 pieds de long sur 17 de haut, représentant la *Bataille de Constantin*, dont il demandoit 6,000 l., mais que M. Orry ne luy en a voulu accorder que 3,000; mais, qu'en consequence de la conclusion du marché, il luy donneroit une gratification qui le dédomageroit de la perte qu'il feroit sur cet ouvrage; qu'il a même signifié à M. *de Troy* que c'étoit ses conventions, et que ledit *Blanchet* fit ce grand ouvrage avec sûreté; dit qu'il y a une lettre de M. Orry à Monseigneur le Cardinal de la Rochefoucaut, ministre du Roy à Rome, et attendu qu'il y a plus trois cent figures grandes comme nature dans ce tableau, il suplie M. de Tournehem de luy accorder ce qu'il jugera à propos pour l'indemniser

de la perte qu'il a fait sur ce tableau, qui a même dérangé ses affaires.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 151.

4613. — Tournehem a M. de Machaut.

14 septembre 1747.

Le s[r] *Martin*, M., fils de votre sculpteur, pour qui vous vous intéressez, est à Rome depuis longtems et alloit dessiner au Vatican, où il fit quelques frasques; c'est ce qui fut cause en partie qu'il ne fut point nommé élève; outre qu'il avoit peu de la capacité dans le tems. J'ai écris à M. *de Troy*, dès le mois de janvier dernier, pour savoir de luy la conduitte de ce jeune homme et ses talens, mais je n'ai eu aucune réponse. Quand son père m'aura fait voir de ses ouvrages, s'ils sont tels qu'il les faut pour pouvoir l'admettre à être élève, vous pouvez être sûr, M., qu'après m'estre fait instruire de sa conduitte, je ferai tout ce qui dependra de moi pour luy faire sentir le poids de votre recommandation.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 117.

4614. — Tournehem a de Troy.

20 septembre 1747.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 23 aoust dernier au sujet du bloc de marbre pour la figure du *Zénon* et que le s[r] *L'Archevêque* demande à exécuter. Comme cette dépense me paroist un peu forte et qu'il n'y a point de nécessité de la faire, il faut attendre un tems plus favorable; à la bonne heure, s'il y avoit du marbre à l'Académie qui pût servir à cet ouvrage, j'aurois volontiers consenti que cet élève exerçat ses talens en lui procurant cette étude; mais, dans les occurences presentes, il ne faut pas multiplier les dépenses.

Je viens d'ordonner le remboursement au s[r] Cioia de la lettre de change que vous avez tiré sur lui.

Le s[r] *Blanchet*, peintre, qui a fait la copie du tableau représentant la *Bataille de Constantin*, m'a écrit la lettre cy-jointe que je vous envoye pour que vous me metiez au fait de cette

affaire et de ce qu'il demande, voulant lui rendre la justice que je croirai lui être due, suivant votre avis.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1101, fol. 372, et O[1] 1922, fol. 118.

4615. — Le Cardinal de la Rochefoucauld[1] au marquis de Puisieulx.

A Frascati, le 27 septembre 1747.

« ... Dans sa dernière audience, le Pape me remit entre les mains un Télémaque en vers italiens que l'auteur a pris la liberté de dédier au Roy, après en avoir eu la permission il y a déjà plusieurs années. Sa Sainteté protège particulièrement l'autheur, qui est M. Scarsella, professeur d'éloquence à Bologne, et, en me remettant le livre pour l'envoyer au Roy, elle me dit qu'elle me chargeoit de mettre de sa part sous la protection de S. M. et l'ouvrage et l'autheur dont elle faisoit un cas particulier. Vous verrés que M. Scarsella n'a rien oublié pour rendre son livre digne d'être présenté au Roy, soit par le frontispice, soit par l'impression, et je puis en mon particulier vous assurer qu'il a témoigné en cela tout le zèle possible, et que personnellement c'est un honnête homme et un homme de mérite, pour le moins aussi capable d'écrire très bien en prose latine et italienne qu'en vers. J'envoye à la poste l'exemplaire du Télémaque que le Pape m'a remis pour le Roy, et je compte que le courier pourra vous le porter. La semaine prochaine, vous aurés l'exemplaire que l'autheur m'a remis pour vous... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 801, fol. 182 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. L'archevêque de Bourges avait été promu cardinal le 10 avril 1747. (Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 800, fol. 892.)

4616. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 4 octobre 1747.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous envoier le compte du troisième quartier de cette année. J'ai reçu les arrêtés du second; vous verrés que j'ai passé en compte les 2,000 écus que j'ai tiré dernièrement sur le s[r] Cioia. Les dépenses augmentent parce que

tout renchérit en ce pays-ci. Denrées, ouvrages et autres choses sont crues du double depuis que je suis à Rome. C'est pourquoi je fais le moins de dépenses que je puis.

J'attens vos ordres pour le s^r *Larchevêque* sur la figure du *Zénon* qu'il demande à faire en marbre. Celle de l'*Antinoüs* qu'a fait le s^r *Saly* est entièrement terminée; elle peut aller de pair avec l'original, et on a peu envoyé en France de copies aussi belles et travaillées avec autant de soin.

Je suis, avec un profond respect, etc.

DE TROY.

Archives nationales, O^1 1939.

4617. — DE TROY A TOURNEHEM.

15 novembre 1747.

M. *de Troy*, par sa lettre à M. de Tournehem du 15 novembre 1747, luy marque qu'il a reçeu sa dernière lettre du 3 octobre et que le tableau qu'a fait le s^r *Blanchet*, représentant la *Bataille de Constantin*, a 37 pieds de longueur sur 17 de hauteur, et qu'il a près de 240 figures grandes comme nature; qu'il demandoit pour cette copie 6,000 l. et que M. Orry l'engagea de la faire pour 3,000, dans l'espérance qu'on luy enverroit une gratification qui luy est bien düe; mais le changement dans le ministère a empêché d'effectuer cette promesse; pourquoi M. *de Troy* prie M. de Tournehem d'être favorable audit s^r *Blanchet*, et luy marque enfin de cette lettre qu'il a dit au s^r *Larchevêque* ses intentions sur la figure de *Zénon* qu'il demandoit à faire, atendu qu'il n'y avoit point de marbre à l'Académie.

Archives nationales, O^1 1922, fol. 155.

4618. — PLACET DE CHARLES BELICART.

Le 15 décembre 1747.

Charles Belicart, élève de l'Académie royalle d'architecture, expose par son placet à M. de Tournehem qu'aiant eu l'avantage de gagner le premier prix[1] et l'honneur de le recevoir de ses mains cette année 1747, il le suplie de luy accorder une place de pensionnaire a l'Académie de Rome, qu'il en vaque actuelement une qui étoit cy-devant occupée par le s^r *Jardin*, architecte, lequel a fait son tems.

En marge, M. de Tournehem a mis : A M. Gabriel, pour qu'il m'en parle, à Paris, le 15 décembre 1747.

Archives nationales, O¹ 1922, fol. 158.

= 1. *Belicart* avait remporté le prix avec un arc de triomphe. Il n'y eut pas de prix de peinture ni de sculpture, comme on l'a dit plus haut, pas plus en 1747 qu'en 1746.

4619. — Tournehem a M. Gabriel.

23 décembre 1747.

Le sieur *Blanchet*, Monsieur, peintre et élève de l'Académie à Rome, a fait une copie du tableau de la *Bataille de Constantin* par l'ordre de M. Orry. Ce tableau ne luy a été payé que 3,000 livres, au lieu de six qu'il demandoit; aujourd'huy, il solicite M. *de Troi* pour avoir une indemnité qu'il dit luy avoir été promise.

Je n'ai nulle connoissance de ce qui a été fait à ce sujet, quoique j'aie fait faire une recherche dans le bureau, et je n'y ai rien trouvé qui pût me donner aucun enseignement sur cette indemnité prétendue. Vous pouriez peut être en trouver dans les papiers de feu M. votre père, atendu qu'il se mêloit de l'Académie de Rome du tems de la direction de M. Orry; vous me ferez plaisir d'y voir et de me communiquer ce qui pourra cy trouver.

Je suis, etc.

Archives nationales, O¹ 1922, fol. 123.

4620. — Tournehem a de Troy.

24 décembre 1747.

J'ai reçeu, M., votre lettre du 15 novembre dernier, qui est en réponse de la mienne du mois d'octobre, par laquelle je vous mandois de m'instruire sur la copie qu'a fait le sr *Blanchet* au Vatican. Vous me marquez bien la beauté, la grandeur de ce tableau avec la quantité de figures qu'il contient; mais vous ne me parlez point de la qualité de la gratification. Il y a tout lieu de croire qu'elle n'a point été fixée, comme il paroît par la recherche que j'ai fait faire au bureau, où il ne se trouve qu'une copie de lettre de M. Orry, par laquelle il promet une gratification sans la déterminer, en disant qu'il ne veut pas même se charger du change.

Comme il ne m'est pas possible de pouvoir juger de l'indemnité que peut mériter l'ouvrage du s^r *Blanchet*, ne l'ayant point vu, je ne peux que m'en raporter à votre connoissance et estimation pour luy rendre la justice qui luy est due; marquez-moi donc avec équité votre sentiment et ce que vous croyez devoir estre accordé à ce peintre.

Je suis étonné que vous ne me donniez aucun détail du progrez que font nos élèves; je ne serois cependant pas fâché qu'en me rapelant les noms de tous, vous me rendiez compte de leurs progrès, de leurs bonnes et mauvaises qualités et même de l'espérance que je peux avoir de leurs talens, comparant le tems qu'il y a qu'ils sont à Rome avec celuy qu'ils ont encore à y rester; suivant l'état du 17 décembre 1746, je ne vois que onze élèves.

Archives nationales, O^1 1922, fol. 123.

4621. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 24 janvier 1748.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous envoier le compte du dernier quartier de l'année passée; j'ai reçu les arrêtés du précédent, et, comme il me restoit peu d'argent entre les mains, j'ai tiré sur le s^r Cioia les 2,000 écus ordinaires.

Dans la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 25 décembre, vous me demandés la qualité de la gratification du s^r *Blanchet*. Comme il n'y a jamais rien eu de déterminé pour cela, le s^r *Blanchet* recevra toujours avec bien de la reconnoissance telle somme qu'il vous plaira lui envoier; pour ce que je croirois lui être dû avec équité, paroîtroit peut-être trop exhorbitant et préjudiciable aux intérests du Roy que je suis obligé de prendre. J'aurai seulement l'honneur de vous représenter qu'une pareille copie ne se feroit point par tout autre pour 2,000 écus et que le s^r *Blanchet*, l'aiant fait pour la moitié moins, s'est trouvé bien arriéré dans ses affaires par le temps qu'il a été obligé d'y emploier, et je pense qu'une centaine de pistoles n'est point une somme trop considérable, l'ouvrage étant conduit à n'y rien désirer.

Comme il n'y a eu aucun changement dans l'Académie, je ne vous ai point envoié depuis quelque temps un détail des douze élèves qui la composent, et dont voici les noms et les talens :

Le s^r *Saly*, sculpteur, qui a fait la figure en marbre de l'*Anti-*

noüs, et qui est une des plus belles copies qui se soient faites à l'Académie. Il est arrivé à Rome le 13 octobre 1740.

Le s^r *Le Lorrain*, peintre, arrivé le 30 décembre de la même année, fait une copie au Vatican d'après *Raphaël*.

Le s^r *Challes* l'aîné, peintre, arrivé le 3 novembre 1742, fait aussi une copie au Vatican.

Le s^r *Vien*, peintre, arrivé le 21 décembre 1744, attend qu'il y ait une place au Vatican pour faire une copie pour le Roy.

Le s^r *Challes* le cadet, sculpteur, qui fait le bas-relief en marbre de l'*Antinoüs* du Cardinal Alexandre Albani, arriva à Rome le 21 décembre 1744.

Le s^r *Jardin*, architecte, arrivé le même jour.

Le s^r *Tiersonnier*, peintre, arrivé le 1er novembre 1745.

Les s^rs *Petitot*, architecte, *Larchevêque* et *Gilet*, sculpteurs, sont arrivés le 25 mai 1746.

Le s^r *Hazon*, architecte, le 1er juin, et le s^r *Moreau*, architecte, le 1er septembre de la même année.

Voilà, Mgr, les sujets qui composent l'école et dont j'ai tout lieu de me louer jusques à présent, soit du côté des talens, soit du côté des mœurs; ceux qui font des copies pour le Roy y travaillent avec soin et assiduité, et, pour les autres, ils vont faire des études dans les palais, ou composent des sujets qui font voir les progrès qu'ils font.

Comme les s^rs *Saly* et *Jardin* s'en retournent en France ce printems, vous voiés par la liste des pensionnaires que nous avons besoin de peintres, ne s'en étant jamais trouvé en si petit nombre et surtout n'aïant qu'un ou deux sujets pour travailler aux copies du Vatican. Je sais, Mgr, combien vous avés à cœur l'honneur des arts; ainsi, je crois qu'il est inutile que je vous prie de ne nous envoier que des sujets qui puissent aller de pair avec ceux que nous avons aujourd'huy[1].

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1 1939.

= 1. Depuis : « Je vous ai point envoié »; Lecoy, p. 244-6.

4622. — Cioia a Tournehem.

Le 3 février 1748.

M. Cioïa, banquier à Paris, par sa lettre de ce jour, envoye à

M. le Directeur général copie du reçu de 2,000 écus romains qu'il a payé à M. *de Troy* pour le service de l'Académie de Rome, laquelle somme revient, monoie de France, à celle de 11,000 livres, qu'il suplie M. le Directeur général de lui faire rembourser.

Archives nationales, O[1] 1191, fol. 10.

4623. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 14 février 1748.

Monseigneur, — J'eus l'honneur de vous écrire l'année passée que Mgr le Cardinal de la Rochefoucaud, en vertu d'une lettre que vous lui aviez écrite, m'avoit demandé les portières que M. Orri avoit accordées à l'Académie et qui servent tant pour l'usage de l'appartement que pour orner les fenêtres et balcons de ce palais les jours de processions, entrées d'ambassadeurs, de carnaval, etc. Comme S. Ém. est sur son départ, j'ai redemandé ces portières; on doit me les renvoyer. Je ne doute pas que son successeur ne les redemande encor; ainsi je vous prie de me donner vos ordres là-dessus, ou de les céder pour toujours aux Ambassadeurs, ou de les retenir pour l'Académie, attendu que tous ces changemens de place ne leur nuisent pas peu et que je ne puis pas être responsable des effets de l'Académie qui passent tant de fois dans des mains étrangères, et où peut-être on n'a pas tous les soins que j'ai ici. Ces représentations que j'ai l'honneur de vous faire ne regardent aucunement la maison de M. le Cardinal, où tout se gouverne avec un extrême ordre; mais je crains pour l'avenir, et c'est ce qui me fait prendre la liberté de vous demander des ordres précis pour cela, parce que l'ambassadeur qui viendra, ne comptant plus sur ces portières, chercheroit dès à présent à s'en pourvoir auprès de vous.

Les effets de M. le Cardinal devant être transportés en France, je ne doute pas qu'on ne se serve d'un bâtiment muni de tous les passeports et sûretés nécessaires. Si vous jugiez à propos que je me servisse de cette occasion pour mes tableaux, en me donnant vos ordres, je les ferois partir avec bien du plaisir, vu qu'ils embarrassent une grande partie des appartemens et que je n'ose les faire rouler parce qu'ils se gâteroient infailliblement restant trop de tems encaissés. S. Ém. m'a assuré qu'il vous avoit écrit à ce sujet. Si cette occasion nous manque, quand votre réponse arri-

vera, je vous prie, Mgr, de faire donner des ordres aux consuls des ports les plus proches de Rome, ou par le sr Cioia, de s'en charger et de les faire partir par la première occasion sûre. Il partit dernièrement un vaisseau de Malthe allant à Marseille qui n'a rien à craindre d'aucune puissance. Je manquerai toujours ces occasions qui m'échapent en attendant votre réponse, mais il n'en sera pas de même si les consuls ou le sr Cioia en sont chargés.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O1 1939.

4624. — Extrait des comptes des Batiments du Roi.

Année 1748.

14 février-27 octobre : au sieur François-Marie Cioia, banquier à Paris, pour son remboursement des sommes qu'il a fait remettre à M. *Detroy*, Directeur de l'Académie de Rome, pour l'entretien d'icelle pendant la présente année 1748 (3 p.) . . . 33,000 l.

Archives nationales, O1 2248, fol. 316.

4625. — Le Cardinal de la Rochefoucauld au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 21 février 1748.

« ... Je crois devoir vous rendre compte que les pensionnaires de l'Académie de France, joints à d'autres Français de leurs amis, peintres et sculpteurs comme eux, se sont fait grand honneur ce Carnaval par une mascarade singulière de leur invention, dans laquelle ils ont trouvé moyen de faire paroître leurs talens. Ils y ont fait entrer plus de quarante habillemens différens, de toutes les nations de l'Orient et des principaux personnages de la cour du Grand Seigneur. Il y en avoit une vingtaine à cheval, le reste sur un chariot, dont ils ont fait un char magnifique par sa forme et son élévation. Les habits, qui ne sont que de toile, sont si bien peints que, même de près, rien ne ressemble mieux à des étoffes et à des broderies magnifiques.

Vous ne sauriés croire combien cette mascarade, qui est fort du goût de ce pays-ci, a été applaudie, quand elle s'est promenée

dans le Cours, non seulement par le peuple, mais même par toute la noblesse, et combien elle a fait honneur à ces jeunes gens et à M. *de Troy*, directeur de l'Académie, qui les a dirigés par ses conseils. Il faut rendre justice à ces jeunes gens; ils sont véritablement d'une sagesse et d'une application exemplaires... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 802, fol. 61 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

Correspondance de M. de la Rochefoucauld, ambassadeur à Rome, publiée par le baron de Girardot, d'après les manuscrits de la bibliothèque de l'archevêché de Bourges. Nantes, 1871, lettre CCCVII, p. 409-410.

4626. — Caravanne du sultan a la Mecque. Mascarade turque donnée a Rome par Messieurs les pensionnaires de l'Académie de France et leurs amis au Carnaval de l'année 1748. *Dédiée à messire* Jean-François de Troy, *escuïer, conseiller secrétaire du Roi, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, Directeur de l'Académie roïale de France à Rome, ancien recteur de celle de Paris et ancien Prince de l'Académie de Saint-Luc de Rome, etc.*

Monsieur, — La mascarade que nous avons donnée au peuple romain le Carnaval dernier a eu un tel applaudissement que j'ai pris la résolution d'en dessiner et graver toutes les differentes figures qui la composoient. Le devoir et la reconnoissance m'obligent, Monsieur, à vous les dédier. Les secours que vous nous avés contribués, soit par vos conseils dans l'exécution de notre projet, soit par vos libéralités dans les dépenses que nous avons faites et dans lesquelles vous avez bien voulu entrer, exigent de moi ce tribut de gratitude et de respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur — Joseph Vien, peintre pensionnaire de ladite Académie.

[Voici le sujet des trente planches de ce recueil, d'après le titre inscrit au bas de chaque page :

Titre : Trompettes, pages, esclaves et vases que l'on portoit pour présent à Mahomet.

1. Aga des Janissaires. — 2. Chef des spahis. — 3. Porte-enseigne. — 4. Bacha à trois queues. — 5. Le grand visir. — 6. Bacha d'Égipte. — 7. Bacha de Caramanie. — 8. Chef des Indiens. — 9. Prestre de la Loi. — 10. Le Moufti. — 11. Himan de la grande Mosquée. — 12. Émir-Bachi. — 13. Garde du Grand

Seigneur. — 14. Chef des huissiers. — 15. Ambassadeur de la Chine. — 16. Ambassadeur de Siam. — 17. Le Grand Seigneur. — 18. Ambassadeur de Perse. — 19. Ambassadeur du Mogol. — 20. Chef des Eunuques. — 21. Eunuque noir. — 22. Eunuque blanc. — 23. Sultane de Transilvanie. — 24. Sultane blanche. — 25. Sultane blanche. — 26. Sultane grecque. — 27. Sultane noire. — 28. Sultane noire. — 29. Sultane reine. — 30. Char tiré par quatre chevaux de front sur lequel étoient les sultanes et les Eunuques.]

Trente planches, dessinées et gravées à l'eau-forte par *Joseph Vien*. Sans texte. Il y en a des exemplaires coloriés et rehaussés d'or. Ceux qui ont l'indication « Paris, Basan et Poignan » sont d'un tirage postérieur. (Brunet, *Manuel du libraire*, V, 1864, col. 1211; — Cohen, 5e édition, 1886, col. 594.)

4627. — Extrait du registre des décrets de la congrégation de Saint-Louis.

« Son Éminence Monseigneur le Cardinal de la Rochefoucault étant venüe en congrégation à Saint-Louis, MM. les Administrateurs ont représenté que le chœur de l'église de Saint-Louis demandoit des réparations urgentes, particulièrement par rapport à la couverture, ayant observé que le chœur de ladite église n'avoit jamais été achevé et construit conformément à la nef; que la voûte qui est aujourd'huy n'est qu'une toile peinte attachée sur des cercles de menuiserie, lesquels sont aussy en mauvais état; que les côtés du chœur sont simplement peints et sans aucune architecture; que les colonnes sont simplement de bois, vermoulües, et commencent à se dédorer; que, par conséquent, il paroist à désirer que le chœur soit fait tout à neuf, d'une manière qui réponde à la nef, que la congrégation est en état d'entreprendre, sans rien déranger à l'économie de la maison et à sa dépense ordinaire; qu'ils ont fait faire par M. *Derisey*, architecte ordinaire de la maison, un modèle du nouveau chœur qui pourroit estre construit, lequel ils ont montré, après avoir consulté plusieurs architectes de la ville, et ont en même temps prié Sadite Éminence de représenter au Roy ce que dessus, et demander à Sa Majesté son agrément pour ladite construction. Sadite Éminence, après avoir vü et examiné le modèle, avoir pris connoissance de l'état et économie de la maison avec la congrégation,

a bien voulu se charger de représenter le tout à Sa Majesté, et de demander son agrément.

« Rome, ce 10 mars 1748.

« BOUVIOT, secrétaire. »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 802, fol. 82. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

4628. — TOURNEHEM A DE TROY.

Le 18 mars 1748.

Vous avez bien fait, Monsieur, de redemander les portières de l'Académie qu'avoit M. le Cardinal de la Rochefoucault[1], puisqu'il part pour revenir en France, étant inutile qu'elles aillent ailleurs, attendu le besoin que vous pouvez en avoir dans certaines occasions et que, repassant par différentes mains, elles ne peuvent que dépérir.

Je consens fort que vous m'envoyez vos tableaux et la copie du s^r *Blanchet* par le vaisseau qui transportera les effets de M. l'Ambassadeur, en cas qu'il fût muni de passeports et qu'il n'y eût rien à craindre de la part des ennemis. Si vous avez même quelqu'autre chose à faire passer en France pour le Roy, vous pouvez l'y joindre et m'en donner avis. Si ma lettre arrivoit trop tard et que vous ne puissiez pas profiter de cette occasion, ne manquez pas la première qui se présentera, dont vous serez certain qu'il n'y aura rien à craindre et sans attendre de nouveaux ordres.

Je vous ai écrit le 24 décembre dernier au sujet des élèves qui sont actuellement à l'Académie; je vous demandois votre avis sur ceux qu'il seroit nécessaire d'y laisser encore quelque tems afin de me déterminer sur le choix d'autres sujets a vous envoier à la place de ceux qui ont fait leurs trois années.

Je vous demandois en même tems un état de tous les élèves par noms, qualités et leurs talens, et vous ne m'avez rien répondu; vous me mettrez dans l'obligation d'envoier des gens à la place de ceux qui seroient nécessaires de faire rester, inconvenient que je veux éviter; je me suis fait représenter l'état de ceux qui y sont et le tems qu'ils y sont arrivez, et je trouve que *Le Lorrain* est du 30 décembre 1742, voilà deux années et plus au delà du tems.

Vien du 21 décembre 1744, son temps est finy;

Sali est du 3 octobre 1740;

Chale du 21 décembre 1744;

Jardin aussi du 21 décembre 1744;

Un autre dont je ne sais pas le nom et que vous ne m'avez pas envoié, ne trouvant qu'onze élèves sur mon état, les six autres comme *Tersonnier*, *L'Archevêque*, *Gillet*, *Petitot*, *Moreau* et *Azon* auront fait leur tems dans l'année 1749.

Réponse, je vous prie, sur ce que je vous marque, et bien détaillée, avec les raisons qui pourroient vous engager à me demander un plus long terme pour ceux qui ont fait leur tems et au delà.

Archives nationales, O[1] 1939 et O[1] 1922, fol. 13.

= 1. Le cardinal de la Rochefoucauld eut son audience de congé du Saint-Père le 3 mars.

4629. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 27 mars 1748.

Monseigneur, — Un particulier de ce païs-ci, possesseur d'un très bel assortiment pour un autel, vint me prier, il y a quelques jours, de l'aller voir et de lui chercher une occasion de s'en défaire en France pour la chapelle de la Reine ou de Mme la Dauphine. Je prens la liberté, Mgr, de m'addresser à vous pour cela, en vous envoiant une note de ce qu'il contient; c'est sûrement une chose digne d'être possédée par une tête couronnée, soit par le travail, soit par la matière. J'ai l'honneur de vous en envoier la note qu'il m'a remise, et, en cas que cela convînt à la cour, M. de Canillac, actuellement notre ministre, pourroit être chargé de la commission de l'achat en le faisant voir et estimer par des personnes au fait de cette matière. M. le Cardinal de la Rochefoucaud, qui l'a vue, en a paru fort content, et c'est ce qui fait que j'ai l'honneur de vous en écrire, ne m'y intéressant qu'autant que cela pourroit convenir.

J'eus l'honneur de vous écrire, dans ma dernière lettre, le détail et la réussite de la mascarade de nos pensionnaires. Toutes les gazettes des différentes villes d'Italie en font des éloges surprenans[1]. Si la dépense qu'ils ont fait n'eut pas un peu dérangé leurs bourses, ils auroient gravé la marche et chaque figure en particulier sur des planches séparées[2]; chacun en a fait des desseins à part qui peuvent leur servir d'étude pour les habillemens des Orientaux, qui étoient conformes à toutes les qualités des person-

nages qu'ils représentoient avec une très exacte recherche; pour moi, je les fais peindre sur des toiles d'un pied et demi par un François appellé *Barbault*, élève de M. *Restout*, et qui a beaucoup de talent. Il est fâcheux pour ce jeune homme qu'il ait entrepris le voiage d'Italie auparavant de s'être mis au prix de l'Académie de Paris. En vertu de ce qu'il sait faire, je suis persuadé qu'il auroit été en état de mériter une place de pensionnaire dans celle-ci. Il est en état de faire une copie au Vatican, et nous n'avons à présent personne pour en faire[3], l'Académie étant remplie de sculpteurs et d'architectes. Nous allons bientôt avoir deux places vacantes par le départ des s^rs *Saly* et *Jardin*, qui se disposent à retourner en France ce printems, et je serois charmé qu'elles fussent occupées par des peintres en état de servir le Roy, sans cependant vous faire aucune recommandation du s^r *Barbault*, attendu les rigueurs qu'il y a de ne les donner qu'à ceux qui ont remporté des prix à l'Académie de Paris.

Je suis, avec, etc.

DE TROY.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Les correspondances de Rome des 26 février et 12 mars ne font aucune mention de cette mascarade.

2. C'est ce que *Vien* fit l'année suivante, comme on l'a vu ci-dessus.

3. Depuis : « Les gazettes des différentes villes »; Lecoy, p. 246.

4630. — DE TROY A TOURNEHEM.

A Rome, le 17 avril 1748.

Monseigneur, — En vertu de la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 14 du mois passé, j'ai fait encaisser mes tableaux de l'*Histoire de Jason* et les ai envoiés à Civita-Vechia, accompagnés d'un homme de confiance qui les a remis entre les mains de M. Vidau, consul de France, et qui les fera embarquer avec les équipages de M. le Cardinal de la Rochefoucauld. Quoique le bâtiment soit muni de tous les passeports nécessaires, M. de Canillac et moi avons cependant craint que les Anglais ne le visitassent et ne s'emparassent des deux caisses de tableaux, y aiant dessus votre adresse, pour le Roy, attendu que les passeports ne sont que pour les ballots de S. Em.; nous avons donc mis dessus l'adresse de M. le Cardinal. La première caisse est numérotée 54 et l'autre 55. M. Fabron, banquier à Marseille, qui doit les rece-

voir, y changera cette adresse et y mettra la vôtre. M. de Canillac doit lui écrire cet ordinaire. Je lui en écrirai aussi et je crois qu'il apporteroit encor plus de soin pour les faire tenir s'il recevoit quelqu'ordre de vous là-dessus.

Nous avons été si pressé pour cet encaissement que je n'ai pu y joindre la copie du s^r *Blanchet.* C'est une si grande machine que l'occasion auroit été perdue avant qu'elle fût en état de partir. Je profiterai de la première occasion pour vous la faire parvenir. Il me paroît par votre lettre que vous n'aviez pas reçu la mienne du 28 janvier par laquelle je vous donnois un état des pensionnaires qui composent l'Académie et de leurs talents; comme je suis persuadé qu'elle vous sera parvenue, je ne vous en envoie pas le duplicata.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1 1939.

4631. — Cioia a Tournehem.

Le 21 mai 1748.

Le sieur François-Marie Cioia, banquier à Paris, par sa lettre du 21 mai, envoye à M. le Directeur général copie d'une quittance de M. *de Troy*, Directeur de l'Académie de Rome, de la somme de 11,000 liv. monoie de France, qu'il lui a fait remettre par son correspondant pour vaquer aux dépenses de ladite Académie.

Archives nationales, O^1 1191, fol. 140.

4632. — Blanchet a Tournehem.

Le 28 mai 1748.

Le sieur *Blanchet*, peintre à Rome, par sa lettre du 28 mai 1748, prie M. de Tournehem de vouloir bien luy accorder une gratification pour le grand tableau représentant la *Bataille de Constantin*, de 38 piés de long sur 20 de hauteur, et de près de 200 figures, qu'il a fait pour le Roy à un prix fort bas; il marque que c'est un marché et une convention faits avec M. Ory, et que M. *de Troy* a mandé à M. le Directeur général à combien doit s'étendre cette gratification dont il a extrêmement besoin, cette entreprise aiant dérangé ses affaires.

Archives nationales, O^1 1922, fol. 37.

4633. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 28 may 1748.

Monseigneur, — Dans une de mes lettres du 17 de janvier, en vous envoiant les comptes du dernier quartier de l'année passée, j'ai eu l'honneur de vous envoier un état des élèves qui composent l'Académie, sur le tems qu'ils sont entrés à la pension, sur leurs occupations et sur leurs talens. Il me parut, par une de vos lettres du mois de mars, que cette lettre ne vous étoit pas parvenue et j'eus l'honneur de vous en offrir le duplicata. Comme depuis ce temps là je n'ai point reçu de vous aucune réponse, je croiois qu'aiant fait chercher ma première lettre, vous l'aviés retrouvée. Je viens cependant d'en recevoir une de M. Hulst par laquelle il me paroit que vous désirez que je vous rende compte de notre Académie. Je suis fâché que vous aiés pu me soupçonner de peu de ponctualité sur la première demande que vous m'en fîtes. Je ne comprens pas ce qui peut avoir égaré ma lettre, les comptes qui étoient avec vous étant parvenus.

L'Académie est composée aujourd'hui de douze élèves : quatre peintres, quatre sculpteurs et quatre architectes. Le s^r *Saly*, sculpteur, arrivé le 13 octobre 1740, a fait en marbre la statue de l'*Antinoüs*, dernier mis au Capitole, et qui est une des plus belles copies qui ait jamais été fait ici ; il a fait plusieurs ouvrages de sa composition avec un très grand succès, et ce sera un des grands sculpteurs qu'ait la France.

Le s^r *Le Lorrain*, peintre, arrivé le 30 décembre 1740, fait pour le Roy une copie au Vatican. Il a bien des talens en tous les genres de la peinture.

Le sieur *Challes* l'aîné, peintre, arrivé le 3 novembre 1742, fait une copie au Vatican.

Le s^r *Vien*, peintre, arrivé le 21 décembre 1744, attend qu'il y ait une place au Vatican pour faire une copie. On peut compter sur lui comme devant être un jour un excellant homme. Il a fait ici plusieurs grands tableaux bien composés, bien dessinés et de grande manière.

Le s^r *Challes* le cadet, sculpteur, arrivé le 21 décembre 1744, fait pour le Roy le bas-relief de l'*Antinoüs* qui est chez M. le Cardinal Alexandre Albani. C'est un jeune homme qui ira bien loin.

Le s^r *Jardin*, architecte, arrivé le 21 décembre 1744, se dispose à retourner en France avec le s^r *Saly* et a fait beaucoup de progrès.

Le s^r *Tiersonnier*, peintre, arrivé le 1er novembre 1745, attend une place au Vatican pour y faire une copie.

Les s^rs *Larchevêque* et *Gillet*, sculpteurs, *Petitot*, architecte, arrivés le 25 mai 1746, travaillent à se perfectionner chacun dans leurs talens.

Le s^r *Hason*, arrivé le 1er juin, et le s^r *Moreau*, le 1er septembre 1746, tous deux architectes, s'appliquent avec succès.

Voilà, Monsieur, les élèves de cette école du côté des talens et des mœurs. Je n'ai que lieu d'en être très content.

Je souhaitte que ceux qui les remplaceront aillent de pair avec ceux-ci; nous avons besoin de peintres surtout, et il semble que c'est [celui] des trois talens, de la peinture, de la sculpture et de l'architecture, où il se présente moins de bons sujets. Dans ma lettre du 17 janvier, je vous informois aussi de la copie du s^r *Blanchet*, au sujet de la gratification. Je croiois, qu'attendu la grandeur de l'ouvrage, le tems qu'il y a emploié et le dérangement que cela a causé dans ses affaires, une centaine de pistoles n'étoit pas une somme exorbitante. Au reste, le s^r *Blanchet* recevra toujours avec bien de la reconnoissance telle somme qu'il vous plaira lui accorder. Les termes me manquent pour vous exprimer combien je suis, avec un très profond respect, Monsieur, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1 1939.

4634. — Fabron a Tournehem.

A Marseille, le 3 juin 1748.

J'ay l'honneur, Monsieur, de vous aviser qu'on m'a adressé sur un bâtiment qui est arrivé depuis deux jours de Civita-Vecchia divers effets appartenant à Mgr le Cardinal de Larochefoucault, parmi lesquels sont deux caisses de tableaux que M. *de Troy*, Directeur de l'Académie royale à Rome, m'a fort recommandées. Je les feray retirer après que ce bâttiment aura fini la quarantaine de dix jours à laquelle il a été soumis pour avoir été visité par les Anglois, et je vous les expédieray par les premières voitures après les avoir bien fait conditionner, suposé qu'elle ne le soient pas assez. Vous pouvez compter sur mes attentions à cet égard,

ainsy que sur la parfaite considération avec laquelle j'ay l'honneur d'estre, etc.

FABRON.

Archives nationales, O[1] 1939.

4635. — TOURNEHEM A L'ACADÉMIE DE PEINTURE.

A Versailles, le 4 juin 1748.

Messieurs, — Le Roy, vostre auguste protecteur, informé que, depuis longtemps, plusieurs des jeunes élèves qui vont à Rome n'ont pas reçu toute l'éducation convenable, veut, par de nouveaux secours, les mettre en état de faire ce voyage à l'avenir avec plus de connoissances et de capacité. Pour cet effet, Sa Majesté fonde six places d'élèves protégés, qui seront logez et nourris dans la même maison et soumis à la conduite d'un gouverneur tiré de la classe des professeurs de l'Académie.

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VI, p. 114. — Courajod, *École royale des élèves protégés*, 1874, in-8°, p. 18, d'après Archives nationales, O[1] 1922 (1748, p. 18).

4636. — TOURNEHEM A DE TROY.

Du 10 juin 1748.

Le compte que vous m'avés adressé, Monsieur, des dépenses que vous avés faites pendant le premier quartier de cette année pour l'entretien de l'Académie m'est parvenu; je l'ai examiné et j'ai remarqué qu'il vous restoit en caisse, au mois d'avril dernier, un fonds de 3,974 liv. qui pouvoit suffire aux dépenses à faire pendant le cours du 2e quartier, et, dans le même temps, je reçois une lettre du s[r] Cioia, banquier à Paris, avec un duplicata de quittance signé de vous d'un nouveau fonds que vous avés pris à Rome chés le correspondant de ce banquier, dès le 29 du mois d'avril, dont il demande le remboursement, ce qui est juste, puisqu'il l'a avancé; mais je vous avois enjoint, par la lettre que je vous ai écrit le 16 décembre 1746, de ne prendre aucun fonds sans me prévenir, car non seulement vous pouviez vous en dispenser, et vous ne devés pas ignorer que les circonstances présentes de l'Etat ne permettent pas d'avoir des fonds aussi abondants qu'il seroit désirable, bien éloigné puisqu'on peut à peine suffire aux dépenses les plus indispensables. De là vous concevés

qu'il est inutile que vous preniés de l'argent sans une nécessité urgente, et vous pouvés la prévenir en m'informant de votre situation et des besoins que vous avés, ce que je vous réitère très instamment de faire à l'avenir.

J'ai aussi une observation à vous faire par rapport au compte des loyers que vous recevés de la petite maison joignant l'Académie, qui est de marquer exactement, dans le compte que vous en dressés à la fin de l'année, le jour que les locataires quittent ou prennent les chambres qu'ils occupent, et ce pour l'intelligence de ce même compte que l'on ne peut concevoir sans cette exactitude.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1102, fol. 35.

4637. — Tournehem a Fabron.

Le 25 juin 1748.

J'étois à la campagne, M., quand votre lettre d'avis est arrivée, et je n'ai pu y répondre plutôt, ne m'aiant été remise qu'à mon retour; je compte que ce retard ne vous aura pas empêché de retirer les deux caisses de tableaux qui viennent de Rome, et de les expédier à mon adresse, si vous en avés eu occasion; si cela n'est pas fait, je vous prie de profiter de la première qui se présentera, et, aussitôt qu'elles me seront parvenues avec l'état de vos déboursés, je vous en ferai toucher le remboursement.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 39.

4638. — De Troy a Tournehem.

[*Extrait de plusieurs lettres de M. de Troy à M. de Tournehem.*]

Le 26 juin 1748.

Par la première, du 26 juin 1748, il dit en avoir receu une de M. Fabron, banquier à Marseille, qui luy donne avis de l'arrivée du bâtiment qui étoit chargé des effets de M. le Cardinal de la Rochefoucault et des deux caisses de tableaux de l'*Histoire de Jason.*

Que la dépense qu'il a faite pour lesdits tableaux monte à vingt-

trois écus romains et soixante bayocs, tant pour l'emballage que pour transport de Rome à Civita-Vechia et nollis desdits balots.

(*En marge :*) Les tableaux ne sont arrivés à Paris que le 13 septembre dernier, et, pour que le public pût jouir d'un tems pour les voir, j'ai fait durer le salon huit jours de plus qu'à l'ordinaire. Paris en a été et est content et du coloris et de l'ordonnance; il n'y a que le héros à qui on auroit pu désirer quelque chose; qu'au surplus il n'y a qu'à admirer; qu'incessament, lorsque les fonds nous rentreront, je vous ferai payer.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 41.

4639. — L'abbé de Lowendal a Tournehem.

Le 30 juin 1748.

M. l'abbé de Lowendal, par sa lettre du 30 juin 1748, recommande à M. de Tournehem un jeune homme nommé *Bellicart*, de conduite très sage et qui a un talent peu ordinaire pour l'architecture. Priant M. le Directeur général de lui donner une place parmi les jeunes architectes du Roy envoyés à Rome.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 39.

4640. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 3 juillet 1748.

Monsieur, — J'ai reçu par le dernier courrier la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 10 du mois passé, par laquelle il me paroit que vous vous plaignés de la nouvelle traitte que j'ai faite sur le s[r] Cioia, le 29 du mois d'avril, vu que j'avois encor environ 3,974 l. entre les mains.

Vous savés, Monsieur, que quand je vous rends mes comptes d'un quartier, l'autre est déjà commencé, les dépenses de la nourriture, qui se paie par semaine, la pension de Mme Vleughels et autre sont autant de déboursés qu'il me faut faire au commencement de chaque quartier. J'eus l'honneur, de plus, de vous écrire que tout l'argent de ce pais-ci étant en billet de banque, j'avois amassé environ 4,000 l. en or pour paier les menues dépenses de l'Académie; tout cela, Monsieur, m'a obligé de faire la traitte en question de 2,000 écus, somme dont je vous tiendrai compte dans les quartiers suivans et à laquelle, comme vous n'ignorés pas, je suis en état de satisfaire autant de fois que vous en exigerez un

compte rigoureux; au reste, Monsieur, j'ai eu l'honneur de vous en prévenir auparavant; il faut que mes lettres ne vous parviennent pas; il y a longtemps que vous deviés avoir reçu l'état des élèves de cette Académie, l'article de la gratification du sr *Blanchet*, l'envoi de mes tableaux et de leur direction à M. Fabron, de Marseille, et plusieurs autres articles qui me paroissent ne vous être pas parvenus.

Pour ce qui est de l'article des maisons dépendantes de l'Académie, il faut qu'on ne vous ait pas fait un rapport bien juste; vous touverez sur tous les comptes précédens le jour que les locataires sont entrés, les jours qu'ils ont paié, le tems qu'ils sont sortis et le mois où les nouveaux locataires sont venus y habiter. A chaque année on ne répète pas les jours qu'ils sont entrés, mais on a soin de mettre la somme dont ils sont débiteurs; cette somme, confrontée avec les comptes des années précédentes, fera trouver le tems qu'ils y sont entrés; il y en a même qu'il seroit difficile de trouver, vû qu'ils y étoient du temps que cette maison n'appartenoit point au Roy. Je m'en suis tenu au premier compte que m'en rendit le sr Marc Cardinali, agent de M. de Nevers, lorsque le Roy l'acheta. Le sr Cardinali étant sorti de Rome, je repris la direction de cette maison; mais comme elle est habitée par un tas de petit peuple, avec lesquels il faut bien disputer et attendre pour les loyers, j'en ai chargé une personne que je paie pour les exiger, somme que je n'ai jamais passé en compte, non plus que bien d'autres frais que je fais pour le bien de l'Académie.

Je vais faire encaisser la statue de *l'Antinoüs* qu'a fait le sr *Saly*. J'ai eu l'honneur de vous écrire plusieurs fois sur la beauté de cet ouvrage qui tiendroit mieux sa place dans un cabinet que dans un jardin. Comme le sr *Saly* se dispose à repasser en France l'automne prochain, il vous supplie, Monsieur, de vouloir bien lui accorder la gratification qu'on a coutume de donner à ceux qui ont fait des figures pour le Roy, telle que l'a eue encore en dernier lieu le sr *Slodtz*, savoir de 112 écus romains pour le voiage, au lieu de 56 qu'on donne ordinairement. Le sr *Saly* la mérite, soit par la statue de *l'Antinoüs*, que j'aurai l'honneur de vous envoyer par la première occasion, soit par ses talens et sa conduite.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O1 1939.

4641. — Tournehem a l'abbé de Lowendal.

Le 8 juillet 1748.

J'ai reçeu la lettre, Monsieur, que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire au sujet d'un jeune homme qui demande une place d'élève à l'Académie. Comme il va à Rome avec M. le duc de Nivernois, je luy ai dit de voir M. *de Troy* quand il y seroit arrivé et qu'il le mette en état de me rendre compte sur ses talens, et après avoir rempli les places des peintres auxquels je dois donner la préférence par le peu d'élèves que nous avons dans cet art, je puisse être à portée de luy accorder la première pension qui viendra à vaquer, quoique le nombre des élèves architectes soit le plus considérable, l'intérêt que vous prenés à cet aspirant me guidera toujours dans tout ce que je pourai faire pour luy par l'ardent désir que j'ai de vous donner des preuves de l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 15.

4642. — L'abbé de Canillac au marquis de Puisieulx.

A Rome, ce 17 juillet 1748.

« ... M. Maréchal est parti depuis quelques jours pour retourner en France, après avoir laissé au Pape un projet pour rétablir le port d'Ance[1], qui a eu les applaudissements de tous les connoisseurs. M. le Cardinal secrétaire d'État n'a rien oublié pour luy marquer tout le cas qu'il faisoit de ses talens et de son mérite, et le Pape a bien fait connoître toute sa satisfaction par les présents considérables dont il l'a comblé en partant et par tous les témoignages de bonté qu'il luy a donnés. Sa Sainteté m'en a fait les plus grands éloges et m'a chargé de vous marquer de sa part, Monsieur, combien il étoit sensible à la bonté que le Roy avoit eue de luy envoyer une personne de ce mérite, qui s'est acquitté de sa commission avec tout le succès possible... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 802, fol. 301 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

1. D'après les nouvelles de la *Gazette* du 2 juillet, le Pape avait chargé « l'ingenieur français, qu'elle a envoyé à Anzo pour en visiter le port, d'examiner le cours des rivieres de Teverone et de Fiumicino, et de chercher les moyens de les rendre navigables ; » le 19 août suivant, on voit que le Saint-

Père assigna des fonds pour les réparations du port d'Anzo, auquel on devait ajouter diverses fortifications sur un plan donné par le sieur Marchal, ingénieur français.

4643. — Tournehem a M. Fabron.

Le 20 juillet 1748.

Par votre lettre du 3 du mois dernier, Monsieur, vous me marquiés que le bâtiment qui portoit les tableaux que M. *de Troy* envoie pour le Roy étoit arrivés à Marseille, et qu'après les dix jours de quarantaine qu'il devoit faire vous feriés retirer les deux caisses qui contenoient lesdits tableaux pour les expédier à mon adresse; je vous fis réponse le 25 du même mois, et, depuis ce tems, je n'ai eu aucune de vos nouvelles; tirés moi d'inquiétude, je vous prie, en m'informant de ce qui peut causer un si long retard, et de ce qui a été fait sur cela; envoiés-moi en même temps le compte de ce qui vous sera dû afin de vous le faire rembourser. L'usage à quoi sont destinés ces tableaux me presse beaucoup, vous me ferés plaisir de ne pas perdre un moment à me les envoier.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 16.

4644. — De Troy a Tournehem.

Du 24 juillet 1748.

Il envoie le compte du second quartier de l'Académie, sur lequel il dit avoir porté une petite dépense faite pour un plâtre du cheval écorché qui est à [la] Villa Mattei, qu'il dit être un morceau nécessaire pour dessiner parfaitement le cheval.

Informe M. le D. G. que le s[r] *Saly* a été faire un tour à Naples, où il a fait un modèle de l'éléphant qu'a le roy des Deux-Siciles, qui est très beau et bien exécuté; qu'aiant cru que M. de Tournehem ne désaprouveroit pas qu'il le fasse mouler pour l'Académie, étant une petite dépense qui devient fort utile aux peintres, qui la pluspart mettent dans leur tableaux un animal où il y a plus d'invention que de ressemblance avec l'éléphant, il emporte avec luy le petit model avec le moule duquel on poura faire usage en France.

Espère que ses tableaux de Jason sont arrivés; il désire que Paris en soit aussi content que Rome.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 43.

4645. — Fabron a Tournehem.

Le 29 juillet 1748.

M. Fabron, par sa lettre du 29 juillet dernier, marque à M. de Tournehem qu'il n'a pas dépendu de luy de faire partir les tableaux que M. *de Troy* luy a envoyés pour le Roy, ne pouvant aller contre le manque de voiture; qu'ils partiront aujourd'huy; que ces caisses luy ont été rendues franches de tous frais, ainsy qu'il n'a aucun compte à envoier.

Qu'il faudra s'adresser au s^r Destienne, à la Croix-Blanche, rue Saint-Denis; que c'est luy qui fera voiturer ces tableaux et qu'ils pouront être rendus à Paris dans un mois.

Archives nationales, O^1 1922, fol. 46.

4646. — Pigalle a Tournehem.

Le 1er août 1748.

Pigal, fondé sur le zèle que M. le Directeur général a à favoriser les arts, prend la liberté de le suplier d'accorder au s^r *Claude de Batiste*, son cousin, actuellement à Rome, une place d'élève sculpteur à l'Académie françoise établie en cette ville. Il expose que ledit *de Batiste* s'est trouvé pressé par un de ses parens de faire le voyage de Rome en 1746, avant d'avoir concouru au prix, quoiqu'il fût en état pour lors de le faire, que ce parent l'a secouru d'une somme de 400 liv. par an; mais que cette somme n'est pas suffisante pour le faire subsister.

Comme les places de pensionnaires ont quelquefois été remplies par de jeunes gens en qui on trouvoit des dispositions, le s^r *Pigal* se flatte que M. *de Troy* rendra bon témoignage de celles de son parent et que M. le Directeur général voudra bien avoir égard à sa demande.

Nota : Attendre le travail de l'Académie de Rome.

Archives nationales, O^1 1191, fol. 308.

4647. — Tournehem a de Troy.

Le 25 août 1748.

Le jeune homme qui vous remettera la présente, Monsieur, et

qui se nomme *Belicart*, m'est recommandé par M. l'abbé de Lowendal, qui en dit tout le bien possible; il s'en va à Rome avec M. le duc de Nivernois dans le dessin de se perfectionner dans l'art d'architecture. Vous me ferés plaisir de l'aider de vos conseils, tant pour son avancement que pour sa conduite, même d'une chambre dans l'Académie, s'il y en a de vacante, où il se logera jusqu'au tems où je sois en état de pouvoir luy accorder la pension d'élève, s'il la mérite, ayant gagné le premier prix à Paris.

Je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 16.

4648. — L'abbé de Canillac au marquis de Puisieulx.

A Rome, ce 4 septembre 1748.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer cy-joint un écrit qui a été affiché à la porte de l'Académie de France comme sans doute à plusieurs autres endroits de Rome, et que le Directeur m'a remis après l'avoir fait arracher dès que l'on s'en est aperçu. Rien n'est plus séditieux que ce qu'il contient contre le Cardinal Valenti[1]. J'ay cru que c'estoit une chose que je devois vous envoyer en particulier. Ce n'est pas le premier placard qu'on a osé mettre contre luy sous les yeux du public; il n'y a pas encore trois mois qu'il en parut de bien plus injurieux. J'en envoyay un à M. le Cardinal de la Rochefoucault, qui avoit été mis au coin de son palais et dont j'imagine qu'il vous aura peut-estre fait part, l'aïant reçu lorsqu'il étoit à Paris. Les dispositions de Rome me font croire que, au premier conclave, le Cardinal Valenti va devenir l'objet des plus sanglantes satires, et Dieu veuille qu'il n'essuye pas quelque chose de pire de la part d'un peuple qui le hait et qui luy attribue la misère dans laquelle il se trouve sous ce pontificat[2]...

Le sceleragini dell' empio Mantuano sono giunte a tal eccesso, che se non si ci pone rimedio, siamo alla vigilia delle più orribili calamita. Egli, fidandosi del total dominio che ha saputo prendere sopra la mente del nostro santo padre, non mette limiti al despotismo sacrilego della sua autorita. Da questo ne provengono opressioni de' buoni e trionpho de' cattivelli. Figlioli, è

MEGLIO PREVENIRE LE NOSTRE MISERIE COL CASTIGO ESEMPLARE DI QUESTO SCELERATO, CHE DI RIDURSI AD UNA INUTILE DISPERATIONE CHE CI FAREBBE PROVARE MAGGIORE TRAGEDIE. NON VI MANCA SPIRITO, METTETELO IN ESECUTIONE PRESTO PRESTISSIMO.

E DI QUEL COGLIONCELLO D'ACHILLI RIDICOLO MA' TEMERARIO CHE NE FAREMO? A FUIME, FIGLIOLI!

Aff. étr. Rome. *Correspondance*. t. 802, fol. 376 et 377. Autographe signé et copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Silvio Valenti Gonzaga, Mantouais, créé Cardinal en 1735.

2. On lit en marge, de la main du ministre : « Faire mention de cette lettre particulière dans la première qu'on écrira à M. l'abbé de Canilliac, l'en remercier et luy marquer que c'est le sort des personnes qui sont dans les grandes places d'estre exposées à la critique et à la satire. »

4649. — Extrait des Mémoires de d'Argenson.

« 7 septembre 1748. — A Rome, on oblige chacun à faire ses Pâques, et, quant on n'en apporte pas un billet qui le prouve, on vous excommunie dans toutes les formes. L'Académie de France pour la peinture, établie à Rome, s'est crue exempte de cette règle; on alloit chasser nos François de Rome; ils se sont soumis à cette règle romaine pour ne faire que des communions indignes. »

Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, éd. de la Société de l'histoire de France, in-8°, t. VIII, p. 108.

4650. — De Troy a Tournehem.

Le 8 septembre 1748.

M. *de Troy*, par sa lettre du 8 septembre dernier, informe M. le Directeur général qu'il va faire partir la statue et les caisses de modèles que les s^rs *Hutin*, *Vassé* et *Sali* ont faits.

Pense que M. le Directeur général ne désapprouvera pas cet envoi, le commerce étant libre par mer. Le prie de trouver bon qu'il tire un nouveau payement de M. Cioia, attendu que la dépense du quartier présent est plus forte que celle des autres.

Archives nationales, O^1 1191, fol. 299.

4651. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 18 septembre 1748.

Monsieur, — Dans une de vos lettres, vous me demandiés information des élèves qui composent cette école et de leurs talens. J'ai eu l'honneur de vous en écrire amplement, avec d'autres détails concernant l'Académie, dans plusieurs lettres suivantes. Par la dernière, je vous donnois avis du prochain départ des s^rs *Saly* et *Jardin*. Le premier avoit fait une copie en marbre de l'*Antinoüs*, vous prioit de lui accorder le voiage double, c'est-à-dire de 112 écus, comme l'eut, par la même raison, M. *Slotdz*. Dans une autre, je vous priois de donner vos ordres à M. Fabron pour vous faire parvenir mes tableaux de l'*Histoire de Jason*, qui étoient à Marseille depuis le 1er de juin. Je répondois, dans une autre, à l'information que vous me demandiés de la gratification du s^r *Blanchet*. Enfin, Monsieur, par la dernière je vous disois que je porterois en compte les 2,000 écus que j'avois tiré sur le s^r Cioia, comme de raison, et que doresnavant je vous avertirois d'une pareille traitte, selon l'ordre que vous m'en donniés. Comme j'appréhende que ces lettres ne vous soient pas parvenues, n'en aiant jamais reçu aucune réponse, j'ai l'honneur de vous écrire, tant pour vous persuader, Monsieur, de ma ponctualité, que pour vous demander vos ordres sur l'article du s^r *Saly*, qui n'attend qu'une occasion pour partir, que pour vous prier de donner vos ordres au s^r Cioia pour un nouveau paiement, la dépense du présent quartier toujours étant plus grosse que celle des autres, comme vous le verrés par le compte que j'aurai l'honneur de vous en envoier. Je vais faire partir la statue et les caisses des modèles que les s^rs *Hutin*, *Vassé* et *Saly*, sculpteurs, ont faits ici ; comme le commerce est libre par mer, je crois que vous ne désapprouverez pas que je profite de la première occasion pour cela.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1 1939.

4652. — Le marquis de Puisieulx a l'abbé de Canillac.

A Versailles, le 24 septembre 1748.

« ... Je vous remercie des circonstances dont vous m'avez fait

part par votre lettre particulière du 4 de ce mois, et à laquelle estoit joint l'écrit qui avoit esté affiché à la porte de l'Académie de France. C'est le sort des personnes qui occupent les premières places d'estre exposées à la censure publique ; mais elle ne doit pas les empescher de servir leurs maîtres et leur patrie avec zèle, courage et désintéressement... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 802, fol. 417. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4653. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 25 septembre 1748.

Monsieur, — J'ai eu l'honneur de vous écrire dans ma dernière lettre que je ferois partir la statue de l'*Antinoüs* du s^r^ *Saly* par la plus prochaine occasion. J'en ai trouvé une au port de Ripagrande et j'ai cru que vous ne désapprouveriés pas que j'en profitasse. J'y ai joint les caisses des études des sculpteurs et qui sont depuis bien des années dans les ateliers de l'Académie, n'aiant pas pu les faire partir à leur tems à cause de la difficulté des passages. Il y en a des s^rs^ *Adam*, *Hutin*, *Vassé* et *Saly*. Comme il y a de très bonnes études, ce sera un témoignage pour eux de l'emploi qu'ils ont fait ici de leur tems ; c'est l'ordinaire que la cour paie le port de pareilles caisses; ainsi, j'ai payé pour nolis de ces caisses, au nombre de neuf, la somme de 50 écus romains jusqu'à Gênes. Je les ai adressé à M. Coutlet, consul, qui cherchera une autre occasion pour envoier à Marseille et de là vous les faire parvenir. J'espère, Monsieur, que vous serez content de l'*Antinoüs* du s^r^ *Saly* et de ses autres ouvrages. Il emporte avec lui l'*Éléphant*, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire et qui n'est pas une étude des moins utiles.

J'espère pouvoir faire partir, avant la fin de l'année, trois copies d'après les tableaux du Vatican, savoir celles des s^rs^ *Blanchet*, *Le Lorrain* et *Challes* l'aîné.

Je comptois recevoir des nouvelles de mes tableaux par le dernier courrier, attendu que, depuis quatre mois qu'ils sont à Marseille, ils devroient être il y a longtemps à Paris. Je prens la liberté, Monsieur, de vous prier d'en solliciter l'envoi auprès de M. Fabron, en cas qu'il ne les ait pas fait partir avec les balots de S. E. M. le

Cardinal de la Rochefoucauld, ce qui me paroîtroit une négligeance de sa part.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O¹ 1939.

4654. — Tournehem a de Troy.

Ce 28 septembre 1748.

M. le duc de Nivernois, M., alant partir pour son ambassade à Rome, le Roy luy aïant accordé les tapisseries dont il aura besoin pendant le temps qu'il y restera, je luy ai donné un état de touttes celles qui sont à l'Académie, ainsy que des tapis, afin qu'il choisisse ce qui luy conviendra et que vous aurez agréable de luy faire remettre sur son récépicé portant promesse de les rendre à l'Académie à la fin de son ambassade; vous m'enverré copie de son récépicé avec un état de ce que vous luy aurés fait délivrer. Je suis, M.

Archives nationales, O¹ 1022, fol. 17.

4655. — De Troy a Tournehem.

Le 2 octobre 1748.

M. *de Troy*, Directeur de l'Académie de Rome, par sa lettre du 2 de ce mois, envoye à M. le Directeur général le compte du 3ᵉ quartier de la présente année, des recettes et dépenses faites pendant ledit tems pour l'entretien de ladite Académie.

Archives nationales, O¹ 1191, fol. 295.

4656. — Belicart a Tournehem.

Le 6 novembre 1748.

Le sieur *Bélicart*, par sa lettre de Rome du 6 novembre 1748, prie M. de Tournehem de faire expédier son brevet pour succéder à la place du sʳ *Sally* qui vient de partir de Rome.

Que M. *de Troy*, à la recommandation de M. le Directeur général, luy a donné le logement dans l'Académie et l'a mis depuis peu à la pension; qu'il n'attend plus, ainsi que luy, que

le certificat de M. le Directeur général pour l'assurer davantage dans la place d'architecte de l'Académie de Rome.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 50.

4657. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 13 novembre 1748.

Monsieur, — Dans plusieurs de mes lettres, j'ai eu l'honneur de vous prier d'accorder au s[r] *Saly* la gratification du voiage double pour s'en retourner en France. Comme je n'ai jamais reçu de réponse sur cet article, j'ai cru que vous ne désapprouveriés pas que je la lui donnasse. Elle a été accordée à des pensionnaires qui depuis longtemps étoient hors de l'Académie et gagnoient de l'argent à Rome. A plus juste titre, elle étoit due au s[r] *Saly*, qui s'en retourne aussitôt après avoir fini sa copie. J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous écrire bien des choses sur ce sujet, du mérite duquel il vous sera facile de juger en voiant les ouvrages qu'il a fait ici. Il vient de partir avec le s[r] *Jardin*, architecte, qui est aussi un excellent sujet dans son talent; car, outre l'architecture à laquelle il s'est bien appliqué, il s'est encore addonné aux mathématiques et surtout aux parties nécessaires à un architecte, et, du côté des mœurs, ils sont l'un et l'autre irréprochables, et, par conséquent, ils laissent deux places vacantes.

Sur la lettre que vous m'écrivites au sujet du s[r] *Bellicard*, je lui fais remplir une de ces places, vu qu'il a remporté le 1er prix à Paris. Ainsi, notre Académie se trouve composée de 11 élèves.

Le s[r] *Le Lorrain*, peintre, a fini sa copie au Vatican et, comme il est depuis bien du tems ici, c'est encore une place de laquelle on peut disposer.

Par votre lettre du 28 septembre, vous me donnés ordre, Monsieur, de remettre à M. le duc de Nivernois toutes les tappisseries qu'il demandera et dont vous m'envoiés la liste. Il y a longtemps que ces tapisseries ne sont plus à l'Academie. Depuis qu'on les a prêtées à M. le duc de Saint-Aignan, elles ne m'ont été remises que comme un dépôt, et, dans une lettre de M. Orri, du 7 février 1740, on me mande que l'intention du Roy est que je renvoie ces tapisseries par la première occasion favorable, c'est ce que je n'ai pas manqué de faire, et en dernier lieu on les renvoia à Rome sans passer par mes mains, pour servir à M. de la Rochefoucauld ;

elles sont encore toutes tendues dans le palais qu'il occupoit, et il ne m'a remis que les six portières dont j'ai déjà eu l'honneur de vous rendre compte plusieurs fois. Je les remettrai à M. le duc de Nivernois, en cas qu'il ait besoin, et j'en tirerai le récépissé double. C'est toujours un grand inconvénient pour les jours de fêtes et de Carnaval, vu que M. le duc de Nivernois les prêtant, comme on en est convenu, il est presque impossible que, par ces transports continuels, elles ne se gâtent, et toute la grâce que je vous demande, Monsieur, c'est de ne m'en pas rendre responsable.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Notes en marge de la lettre de M. de Troy : Par ma lettre du 19 octobre, j'ay répondu à touttes vos précédentes lettres par une apostille de ma main à tous les articles de vos dites lettres copiés à ma marque. L'article du s^r^ *Sally* y étoit marqué expressément.

Je ferai choix de deux sujets peintres dans le courant de décembre pour remplir celle du s^r^ *Jardin* et du s^r^ *Lorrain*, que vous me dites bien avoir fini leur temps; mais vous ne me marquez pas si vous êtes content du sujet et de ses talents.

Elles (les tapisseries) ne sont pas moins au Roy; ainsy, il faut que vous ayés agréable d'en retirer un recépissé pour qu'à l'événement je puisse sçavoir ce qu'elles deviendront.

Comme ce prêt est fait par l'ordre du Roy, je ne puis empêcher le dépérissement que cause les différents transports.

Archives nationales, O^1^ 1939.

4658. — Fabron a Tournehem.

Le 20 novembre 1748.

Mrs Fabron, par leur lettre du 20 novembre 1748, marquent à M. de Tournehem qu'ils ont reçeu ces jours passés neuf caisses pour le Roy, contenant des models de sculpture et une copie de marbre représentant l'*Antinoüs;* qu'ils prient M. le Directeur général de leur marquer s'il souhaite que cet envoi se fasse par terre ou par mer, mais que ces caisses étant d'un gros volume, ils pensent que le transport en seroit difficile et dangereux par terre.

A la marge, M. de Tournehem a mis : Je prie Mrs Fabron de m'envoyer les neuf caisses qu'ils ont reçeues du consul de Gênes

de l'envoi de M. *de Troy* par la mer et me mander sur quel vaisseau ils les feront partir avec la police, pour que je puisse les faire retirer à Rouen lors de leur arrivée, et ordonner qu'elles me soient voiturées icy pour le compte du Roy.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 50.

4659. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 20 novembre 1748.

Monsieur, — J'ai reçu par votre dernière lettre une réponse à toutes celles que j'ai eu l'honneur de vous écrire depuis quelque tems. Je ferai rechercher les anciens comptes de la maison appartenant à l'Académie, pour y mettre sur le premier que j'enverrai le jour que chacun est entré dans ladite maison.

Le s[r] *Vien,* pensionnaire peintre, dont j'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous écrire plusieurs fois, s'est amusé pendant ses vacances à dessiner et graver toutes les figures qui composoient la mascarade. J'ai l'honneur de vous en envoier un livre; dans Rome, elle a eu un applaudissement universel[1].

J'y ai joint deux estampes de *Joseph et la femme de Putiphar*, gravées d'après un de mes tableaux par un jeune François qui m'a été recommandé avec beaucoup d'empressement par M. le Cardinal de Tencin. Il y a quatre ans qu'il envoya de ces estampes à S. M.; mais j'ai empêché de les mettre au jour jusqu'à ce que la planche fût finie comme je le désirois. Il en a été détourné par plusieurs ouvrages jusqu'à présent qu'il y a remis la main, et j'espère que vous ne serés pas mécontent de son talent.

J'aide autant que je peux nos jeunes François dans lesquels je trouve des dispositions pour les arts. Je fais actuellement peindre sur des toiles à part chaque figure de la mascarade par le s[r] *Barbaut*, élève de M. *Restout*, et qui a beaucoup de talent. Il est facheux pour lui de ne s'être pas trouvé à Paris pour la composition des prix, il s'en seroit sûrement bien tiré et il étoit en état de remplir ici une place avec honneur.

Je suis, avec un très profond respect.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Depuis : « Le s[r] Vien »; Lecoy, p. 247.

4660. — De Troy a Tournehem.

Le 27 novembre 1748.

M. *de Troy*, par sa lettre du 27 novembre dernier, marque à M. le D. G. que les figures de la mascarade et les deux estampes dont il parle dans sa précédante n'ont pas pu être envoiées par la poste où il les avoit mises, luy aiant été renvoiées de la part du s^r^ Dorvalle, directeur de la poste, ne voulant pas se charger d'aucun paquet sans les ordres de M^rs^ les fermiers des postes; qu'il va attendre une autre occasion.

Qu'il a receu les arrêtés de ses comptes du 3e quartier de cette année.

Archives nationales, O^1^ 1922, fol. 51.

4661. — Tournehem a Fabron.

Le 30 novembre 1748.

J'ay receu votre lettre d'avis, Monsieur, qui m'aprend l'arrivée de neuf caisses qui viennent de Rome et qui vous ont été adressées par M. Coutelet, consul de Gênes; je suis surpris que M. *de Troy* ne vous ait pas informé de cet envoi.

Je vous prie de vouloir bien m'envoier ces neuf caisses à mon adresse à Paris par le premier vaisseau qui partira de votre port pour Rouen et de me donner avis de leur départ et sur quel bâtiment elles auront été chargées avec la police, pour que je puisse les faire retirer à Rouen, et de me donner avis de leur départ, afin que je donne les ordres qu'elles me soient rendues icy pour le compte du Roy.

Comme vous ne me marqués point si vous avés fait quelques débourcés, soit pour la voiture ou autrement, ayés agréable de m'informer de cela, afin de vous faire rembourcer les frais qui auront été faits.

Je suis, etc.

Archives nationales, O^1^ 1922, fol. 17.

4662. — Tournehem a l'Académie de peinture.

Le 1er décembre 1748.

Le Roy, votre auguste protecteur, informé, Messieurs, que

depuis longtems plusieurs des jeunes élèves qui vont à Rome n'ont pas receu toutte l'éducation convenable, veut, par de nouveaux secours, les mettre en état de faire ce voyage à l'avenir avec plus de connoissance et de capacité. Pour cet effet, Sa Majesté fonde six places d'élèves protégés qui seront logés et nourris dans la même maison et soumis à la conduite d'un gouverneur tiré de la classe des professeurs de l'Académie. Ce gouverneur les instruira dans leur art, et un homme de lettres, qui vivra aussy avec lesdits élèves, leur donnera une teinture sufisante de l'histoire, de la fable, de la géographie et autres connoissances relatives à la peinture; ce professeur pour l'histoire aura, aux assemblées de l'Académie, la mesme séance que les professeurs pour la perspective et l'anatomie.

Sa Majesté, voulant choisir pour gouverneur desdits élèves un homme dans la force de l'âge, a jugé à propos de le tirer du nombre des professeurs et nommé pour remplir cette place...

La grâce d'estre admis au nombre des six élèves sera la première dont seront favorisés ceux qui à l'avenir remporteront les grands prix. Ils en jouiront pendant trois ans; après quoy, ceux qui en auront sçu profiter iront à Rome assés formés pour y faire des études sérieuses.

Je suis, M., etc.

LE NORMANT.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 18.

4663. — LETTRES PATENTES DU ROI POUR LA FONDATION DE L'ÉCOLE DES ÉLÈVES PROTÉGÉS.

Décembre 1748.

Le Roy, notre bisaieul, de glorieuse mémoire, voulant animer et honorer les arts, établit, il y a près d'un siècle, notre Académie de peinture et de sculpture, et, non content de l'avoir favorisée par ses dons souvent augmentez, il crut devoir encore en former une seconde à Rome pour y envoyer des sujets qui s'y rendissent dignes de remplacer dans la première ceux que la mort lui raviroit. Aujourd'hui que nous prenons ces Académies sous notre protection immédiate, ayant été informez par notre très cher et très féal conseiller en nos conseils le s[r] de Tournehem..., que plusieurs des jeunes élèves que nous envoyons à Rome n'ont pas

toujours reçu toute l'éducation convenable, et qu'on pourroit à l'avenir être plus assuré de leur capacité et de leurs mœurs s'il nous plaisoit fonder dans notre Académie de Paris un nombre de places d'élèves qui seroient entretenus de tout, instruits dans leur art par un gouverneur choisi parmi les professeurs de l'Académie, etc...

Archives nationales, O[1] 1914. — Courajod, *École royale des élèves protégés*, 1874, in-8°, p. 19 et 20.

4664. — Règlement pour l'École royale des élèves protégés.

8 décembre 1748.

Article 3. Cette grâce sera accordée pour trois ans; après quoy, les élèves qui en auront su profiter iront à Rome assez formés pour y faire des études sérieuses.

Article 4. Si l'Académie jugeoit cependant que, parmy les élèves qui à l'avenir remporteront les grands prix, il y en eût d'assez avancés pour aller tout de suite à Rome, elle en feroit son rapport à M. le Directeur général des Bâtimens...

Approuvé le règlement cy-dessus en treize articles.

A Paris, le 8 décembre 1748.

Lenormant.

Archives nationales, O[1] 1922, p. 53 et suiv. — Courajod, *École royale des élèves protégés*, p. 21-2. — *Procès-verbaux de l'Académie de peinture* (31 décembre 1748), t. VI, p. 147.

4665. — De Troy a Tournehem.

Du 11 décembre 1748.

M. *de Troy*, par sa lettre du 11 décembre 1748, marque à M. de Tournehem qu'il luy a écrit qu'au départ des s[rs] *Saly* et *Jardin* le sieur *Bellicart* étoit entré à la pension, pourquoi il prie M. le Directeur général de luy en faire expédier le brevet et de luy donner des ordres pour le payement de son voïage tel qu'il a été accordé aux s[rs] *Hutin*, *Tersonnier* et autres qui sont entrés à l'Académie, étant venus à Rome à leurs dépens.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 52.

4666. — Fabron a Tournehem.

Le 20 décembre 1748.

M. Fabron, par sa lettre du 20 décembre 1748, marque à M. de Tournehem qu'il y a actuellement deux vaisseaux en charge pour le Havre, sur l'un desquels il embarquera les neuf caisses qu'il a receues pour le Roy; qu'il en remettra le connoissement avec la note de ses frais qu'il prie qu'on luy remette, ou qu'il les tirera sur M. le D. G. s'il le souhaite; qu'ils montent environ à trois cents livres.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 52.

4667. — Tournehem a du Parc, intendant des postes.

Le 20 décembre 1748.

M. *de Troy*, M., me marque, par sa lettre du 27 novembre dernier, que M. Dorvalle, directeur de la poste de France aussi à Rome, a refusé de faire partir par le courier à mon adresse quelques estampes dessinées et gravées par un élève de l'Académie de Rome.

Ce paquet avoit été receu au bureau, et, le lendemain du départ du courrier, M. Dorvalle le renvoia à M. *de Troy*, en disant pour raison qu'il ne vouloit point se charger d'aucun paquet sans l'ordre de M[rs] les fermiers des postes; ce sont les termes dont il s'est servi.

Je ne conçois pas cette difficulté, non plus que la nouveauté de refuser les paquets qui regardent le service du Roy. Je vous prie, M., de vouloir bien donner les ordres à ce directeur de faire partir à l'avenir tout ce qui sera à mon adresse, envoié par M. *de Troy*, quand le volume n'en sera qu'ordinaire.

J'ai l'honneur, etc.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 51.

4668. — État des élèves qui ont gagné des prix a l'Académie.

Décembre 1748.

Prix du premier concours.

Notes du Directeur général.

1er prix de peinture : le sr *Mettay*. A Rome, cette année 1748.
— sculpture : le sr *Caffiéry*. A Rome, cette année 1748.
2e prix de peinture : le sr *Doyen*. École au 1er janvier 1749.
— sculpture : le sr *Dumont*. École au 1er janvier 1749.

Prix du second concours.

1er prix de peinture : le sr *Hutin*[1]. Pour l'École pendant l'année 1749 et l'envoyer à Rome en 1749.
— sculpture : le sr *Pajou*. Pour l'École.
2e prix de peinture : le sr *La Traverse*. Pour l'École.
Autre 2e prix de peinture : le sr *Larue*. Pour l'École.

— A M. Gilet pour faire expédier les brevets pour ceux que j'ay apostillés pour Rome et pour l'École de Paris.

Archives nationales : original, O1 1926; copie, O1 1922, p. 75. — Courajod, *École royale des élèves protégés*, p. 29, note 1.

= 1. *Jean-Baptiste Hutin*, élève de Boucher, envoyé à Rome le 19 mars 1748 (Courajod, 32, 180).

4669. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

31 décembre 1748. — ... En terminant la séance, M. *Coypel* a annoncé à la Compagnie que M. de Tournehem avoit arrêté que les sieurs *Mettay* et *Caffiery* iroient à Rome incessamment et le sr *Hutin* au mois de septembre prochain, et que les autres élèves qui ont eu des prix dans les deux concours précédens entreroient dans l'École roïale.

Procès-verbaux de l'Académie, t. VI, p. 146-7.

4670. — Tournehem a Fabron.

Du 5 janvier 1749.

J'ai receu, M., la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire,

par laquelle vous me donnés avis de l'embarquement pour le Havre des neuf caisses arrivées de Rome à Marseille pour le service du Roy.

Comme ces caisses sont au Roy, les frais sont sur son compte; ainsi ayez agréable, je vous prie, de m'envoier un petit mémoire détaillé, tant des frais de débarquement que droits, s'il y en a, que de rembarquement, etc., lequel vous certifirez au bas comme lesdits frais ont été faits pour le service de S. M. à l'occasion desdites caisses; cette forme est nécessaire à cause de la Chambre des comptes, et, aussitôt que lesdites caisses seront arrivées au Havre et que vous m'aurez envoyé le mémoire que je vous demande, j'ordonnerai au trésorier des Bâtimens du Roy de vous en faire tenir aussitôt le montant sans pour cela tirer de lettres de change sur moi, n'étant point une affaire qui me regarde, mais les Bâtimens.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 52.

4671. — Tournehem a de Troy.

Du 13 janvier 1749.

Je vous remercie, M., des vœux que vous me faites au renouvellement de l'année; je souhaite que vous jouissiés pendant son cours d'une santé des plus parfaitte.

Les fermiers des postes ont donné ordre au s[r] Dorvalle de recevoir et de faire partir par le courier tous les paquets que vous m'adresserez, pourvu qu'ils ne soient point dans des boëtes et d'un trop gros volume; la précaution qu'il faut avoir est de faire plusieurs paquets de ce que vous aurez à m'envoier quand il sera susceptible d'être séparé, pour me l'adresser en différentes fois.

Ainsi vous pouvés, quant à présent, mettre les estampes que vous m'avés annoncées à la poste avec la précaution que je vous marque.

Il est juste de rembourser au s[r] *Bélicart* les frais de son voyage, ainsi qu'il est d'usage de faire à tous les élèves qui entrent pensionnaires à l'Académie, lesquels vous porterés sur le premier compte que vous m'enverrés; j'ai donné l'ordre pour faire expédier son brevet qu'on luy enverra quand je l'aurai signé.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 52.

4672. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 15 janvier 1749.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous envoier le compte du dernier quartier de l'année passée. J'y ai joint celui de la maison appartenante à l'Académie et j'y ai fait mettre au commencement un éclaircissement sur ce que vous exigés pour le jour que les locataires y sont entrés.

Lorsque votre lettre du 22 décembre m'est parvenue, j'avois déjà remis le paquet d'estampes de la *Mascarade* et du *Joseph* à un libraire françois établi en ce païs-ci et qui s'est chargé de vous les faire parvenir par la voie de M. Briasson, libraire à Paris, à qui il envoioit une caisse de livres, et je crois que vous ne tarderés pas à le recevoir.

Le s^r *Hason*, architecte, qui est ici depuis près de trois ans, est rappellé à Paris par ses parens; il a emploié ce tems avec beaucoup d'application et de progrès, et une plus longue demeure ne lui seroit plus d'aucune utilité; il compte partir à la fin d'avril ou au commencement de may et laisse ainsi une place vacante. Si le s^r *Barbault*, dont j'ai eu l'honneur de vous écrire plusieurs fois, pouvoit l'obtenir, ce ne seroit sûrement point un des moindres sujets de cette Académie; je lui ferois commencer aussitôt une copie pour le Roy au Vatican, et il s'en tireroit avec honneur. Vous savés, Monsieur, ma façon de penser pour les places d'élèves, et tel intérest que je prenne à un jeune homme, je ne ferois pour lui aucune démarche qui pût préjudicier à l'honneur de l'Académie ou à la gloire de la nation[1].

Le s^r *Jardin*, architecte, des talens duquel j'ai eu l'honneur de vous écrire lorsqu'il partit il y a environ deux mois, aura l'honneur de vous aller demander votre protection aussitôt après son arrivée à Paris. Je prens la liberté de vous le recommander aussi bien que le s^r *Hason*, qui sont deux sujets bien dignes de vos bontés.

Vous me demandés, dans une autre de vos lettres, information du s^r *Le Lorrain*, peintre, qui s'en retourne en France. Il a fait au Vatican la copie du *Parnasse* et a beaucoup travaillé ici. C'est un jeune homme qui a des talens infinis dans tous les genres de peinture[2].

Les peintres qui ont fait des copies au Vatican, sur l'exposé

qu'ils m'ont fait des peines qu'il faut souffrir pour ces sortes d'ouvrages, m'ont demandé s'ils ne pourroient pas vous supplier de leur accorder la même gratification qu'on accorde aux sculpteurs, c'est-à-dire du double pour le voiage. Comme jusqu'à présent je n'ai point vu d'exemple de cela, je n'ai rien pris sur mon compte et j'attendrai vos ordres là-dessus.

Je fais rouler et emballer les trois copies qui sont finies au Vatican, savoir : la *Bataille de Constantin*, du s^r^ *Blanchet*, le *Parnasse*, du s^r^ *Le Lorrain*, et l'*Attila*, du s^r^ *Challes*, et par la première occasion je les ferai partir. Je me trouve, M., dans la nécessité de tirer sur le s^r^ Cioia les 2,000 écus ordinaires que je porterai dans mon premier compte.

J'ai eu l'honneur de vous prier, dans une de mes lettres, de pourvoir aux paiements de mes tableaux de l'*Histoire de Jason;* la situation présente de mes affaires, des biens à restituer, un procès à essuier, tout cela, Monsieur, m'engage à vous réitérer ma prière pour cela; vous avés vu la ponctualité et la diligence avec lesquelles j'ai exécuté ces ouvrages et soutenu la manufacture des Gobelins. Sur cette diligence même, M. Orry m'avoit fait espérer une bonne gratification. Les bontés que vous témoignés avoir pour moi me font prendre la liberté de vous importuner sur cette affaire, ne jouissant après tant de travaux que d'une pension de 500 livres, semblable à celles dont jouissent quelques-uns de l'Académie qui peut-être n'ont jamais eu l'honneur de travailler pour le Roy[3].

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1^ 1939.

= 1. Depuis : « Le s^r^ *Hazon* »; Lecoy, p. 247.
2. Depuis : « Vous me demandés »; Lecoy, p. 248.
3. Depuis : « J'ay eu l'honneur »; Lecoy, p. 248.

4673. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 22 janvier 1749.

Monsieur, — J'ai eu l'honneur de vous écrire, l'ordinaire passé, que j'allois faire encaisser les trois copies du Vatican pour partir par la plus prochaine occasion. M. le duc de Nivernois, que j'ai prié de vouloir bien m'aider en cela, a donné ses ordres à

M. Vidau, consul de France à Civita-Vecchia, et qui se trouve justement à Rome à présent, de se charger de cet envoi depuis Rome jusqu'à Paris. Il vient de les faire enlever et il les fera partir par le premier bâtiment qui sera à Civita-Vecchia. J'espère que vous en serés content, Monsieur, et que, sur le grand ouvrage et la beauté de celle du s^r *Blanchet*, vous ne lui refuserés pas la gratification pour laquelle j'ai eu l'honneur de vous écrire plusieurs fois. En cas que vous la lui accordiés, Monsieur, je vous prie de la faire passer par mes mains; comme j'ai fait quelques avances sur la copie qu'il fait actuellement, je suis bien aise qu'il ne touche point d'argent jusqu'à ce que cette copie ne soit plus avancée.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1 1939.

4674. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

25 janvier 1749. — ... Le départ du s^r *Hutin* pour Rome ayant été de nouveau fixé par M. le Directeur général au mois de mars prochain, la compagnie a déclaré que, pour remplir cette place d'élève protégé qui va devenir vacante, il y auroit un nouveau concours pour la peinture seulement...

Procès-verbaux de l'Académie, t. VI, p. 154.

4675. — Cioia a Tournehem.

Le 30 janvier 1749.

Le sieur François-Marie Cioia, banquier à Paris, par sa lettre du 30 de ce mois, envoye à M. le Directeur général copie du récépissé de 2,000 écus romains payés à M. *de Troy*, à Rome, pour le service de l'Académie, par le s^r Joseph Cioia, son correspondant, laquelle revient, monoie de France, à 12,000 l., dont il suplie M. le Directeur général ordonner le remboursement.

En marge : A M. de Gilet. Il faudra l'employer par une distribution particulière, cependant il me paroît qu'il fait monter haut le change; il faut savoir à combien il est pour en faire le payement.

Archives nationales, O^1 1192, fol. 26.

4676. — M. de Boze[1] au marquis de Puisieulx.

A Paris, le 2 février 1749.

Monseigneur, — Voici les huit médailles d'or dont le Roy veut gratifier le sieur Scarcelli, qui lui a dédié une traduction du Télémaque en vers italiens. J'y fis travailler au moment que vous m'en eutes donné l'ordre; elles ne furent achevées qu'hier au soir, et j'ai l'honneur de vous les envoyer ce matin par votre cavalier.

Je suis, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 803, fol. 233. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Claude Gros de Boze, antiquaire et numismate, né à Lyon en 1680, mort à Paris le 10 septembre 1753. Membre en 1705, puis secrétaire en 1706 de l'Académie des inscriptions, place dont il se démit en 1742, il succéda à Fénelon, en 1742, à l'Académie française. Il avait été nommé, en 1719, garde du Cabinet des antiques.

4677. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 5 février 1749.

« ... M. le comte Lorenzi m'a mandé que le résident d'Angleterre à Livourne lui avoit marqué de la surprise sur ce que j'avois rendu, deux jours après mon arrivée[1], visite au Chevalier de Saint-Georges. Je luy ay répondu qu'apparemment ce résident ignoroit ou feignoit d'ignorer que cette visite étoit d'un usage constant pour tous les ambassadeurs du Roy depuis que le susdit prince est à Rome, et que les circonstances présentes qui le rendent plus à plaindre et moins à craindre que jamais ne devoient pas rendre surprenant que j'eusse suivi l'usage établi avant moy; qu'au reste je n'étois pas retourné chés luy depuis le surlendemain de mon arrivée, et que je ne comptois pas le voir souvent, voulant concourir à témoigner dans les petites choses, comme c'est l'intention du Roy, la bonne foy exacte et pure et l'esprit de candeur dans lequel la France contracte tous ses engagemens. Je n'ay point en effet retourné voir le Chevalier de Saint-Georges et je l'ai même evité exprès, afin de ne pas avoir l'air de l'inviter à venir à l'Académie pendant le Carnaval, comme c'est sa coutume d'y aller.

« ... Je commenceray samedy la fatiguante et coûteuse cérémonie d'aller faire les honneurs de l'Académie au Cours[2], et les jours où il n'y aura point de Cours, je donneray à dîner chés moi à une trentaine de personnes... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 803, fol. 238 v° et 239 v°. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le duc de Nivernais, ambassadeur extraordinaire, était arrivé à Rome le dimanche, 12 janvier 1749, à cinq heures du soir (Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 803, fol. 165 et 168).

2. Le même personnage se rendit, le 8 février, à l'Académie de France « pour y faire les honneurs aux personnes de distinction qui vont y voir les mascarades, il y retourna les jours suivants et continua à en user de même jusqu'à la fin du Carnaval. » Il donna tous les jours pendant ce temps de magnifiques dîners auxquels assistèrent nombre de Cardinaux, de seigneurs et dames romaines, qui tous admirèrent l'élégance et la somptuosité de ces fêtes. Le 8 mars, la duchesse de Nivernais commença ses réceptions du samedi, qui attirèrent nombreuse et brillante compagnie.

4678. — M. d'Isle a Tournehem.

Le 6 février 1749.

M. *d'Isle*, par son mémoire du 6 février 1749, marque à M. de Tournehem que le s^r *Clerisseau*, comme estant le plus ancien élève de l'Académie d'architecture, qui a remporté le prix en 1745, le suplie de luy faire la grâce de l'envoyer à Rome avec les élèves de peinture et de sculpture.

En marge : Accordé, il partira dans cette année.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 81.

4679. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Versailles, le 18 février 1749.

« ... Le sieur Scarcelli ayant dédié au Roy, quoyque sans en avoir obtenu la permission, une traduction du Télémaque en vers italiens, Sa Majesté a bien voulu, à la recommandation du Pape qui protège ce poëte, luy donner une marque de sa satisfaction et de sa bienveillance en le gratifiant de douze médailles d'or. Comme le Pape s'étoit adressé à M. le Cardinal de Tencin pour procurer au sieur Scarcelli un témoignage des bontez du

Roy; le paquet qui renferme ces médailles a été remis à cette Éminence qui s'est chargée de les faire passer à Sa Sainteté... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 803, fol. 258. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4680. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Versailles, le 25 février 1749.

« ... Je crois, Monsieur, que vous devez fort peu vous embarrasser des propos que le résident d'Angleterre a tenus au comte Lorenzi au sujet de la visite que vous avez renduë au Chevalier de Saint-Georges, immédiatement après votre arrivée à Rome. Nous n'avons aucun engagement qui doive gesner à cet égard les ambassadeurs du Roy, et Sa Majesté trouvera bon que vous fassiez de tems en tems, mais sans affectation, votre cour à ce prince... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 803, fol. 264 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4681. — Extraits des comptes des Batiments du Roi.

Année 1749.

25 février-26 octobre : Au sieur François-Marie Cioia, banquier à Paris, pour son remboursement des sommes qu'il a fait remettre à M. *Detroy*, Directeur de l'Académie établie à Rome, pour l'entretien d'icelle pendant la présente année 1749 (3 p.).	33,000 l.
7 may : Au s^r *Hutin*, élève de laditte Academie, par gratification pour ses frais de voyage pour aller de Paris à Rome	200
7 may : Au s^r *Mettei*, autre élève, peintre, pour idem.	200
7 may : Au s^r *Caffiery*, autre élève, sculpteur, pour idem.	200
7 may : Au s^r *Clérisseau*, autre élève, architecte, pour idem	200
Somme de ce chapitre :	33,800 l.

Archives nationales, O^1 2249, fol. 317, 330.

22 avril 1749 : A M. Jean-François Denis, trésorier général des Bâtiments du Roi, pour frais et déboursés faits à l'occasion de neuf caisses arrivées de Marseille au Havre, contenant des modèles de sculpture des élèves de l'Académie de Rome . . . . . 639 l. 7 s. 6 d.

23 avril 1749 : Au sieur Masson de Maleboüe, banquier à Paris, pour remboursement aux sieurs Fabron frères et Cie, à Marseille, des frais faits à la réception et embarquement desd. neuf caisses 372

23 may 1749 : Au sieur Denis, pour remboursement de frais payés au sieur Deschamps, négociant à Rouen, à l'occasion des dites neuf caisses 152

Somme de ce chapitre : 1,163 l. 7 s. 6 d.

Archives nationales, O1 2249, fol. 330.

---

28 septembre 1749-23 mai 1751 : Au sieur *de Troy*, peintre et Directeur de l'Académie de Rome, à compte des sept tableaux de l'*Histoire de Jason* qu'il a faits pour le service du Roi (5 p.) . . . . . 15,000 l.

Archives nationales, O1 2249, fol. 333-337.

4682. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 12 mars 1749.

Monsieur, — J'ai reçu par le dernier courrier les arrêtés de mes comptes de 1748 et j'ai l'honneur de vous en remercier.

Le sieur *Le Lorrain* vient de partir pour Paris; j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire que c'est un jeune homme qui a beaucoup de talens dans tous les genres de la peinture, et je prens la liberté de vous le recommander.

Je ne sais si tous les envois que je vous ai faits, Monsieur, vous seront parvenus, c'est-à-dire des caisses de l'*Antinoüs* du sr *Saly* et des ouvrages des autres sculpteurs et du livre de la *Mascarade;* pour ce qui est des copies du Vatican, j'espère que M. Videau, consul de France, les aura fait partir de Civita-Vec-

chia, y aiant beaucoup de bâtimens sortis de ce port pour aller à Marseille; si quelque chose s'étoit égaré en chemin, je vous prie, Monsieur, de m'en donner avis pour pouvoir faire les diligences nécessaires afin de les recouvrer.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4683. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 26 mars 1749.

Monsieur, — Le s[r] *Hazon*, pensionnaire architecte, vient de partir pour s'en retourner en France. J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous informer plusieurs fois de ses talens et de sa conduite; il n'y a rien à désirer à l'un ni à l'autre, et il est bien digne que vous l'honnoriez de votre protection. Il est muni d'une lettre de recommandation de M. le duc de Nivernois pour vous, Monsieur, et je ne doute point qu'à cet égard, et par rapport à lui-même, vous ne vous intéressiés pour lui.

Voilà trois places vacantes à notre Académie. Je vous prie, Monsieur, de les faire remplir par des peintres. Je voudrois voir finir ces copies du Vatican et je vois même que le Cardinal pro-majordome s'ennuie d'y voir des échaffauts et des toiles pendant tant de tems.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4684. — Tournehem a de Troy.

Le 30 mars 1749.

Les caisses de marbre que vous m'avez envoyées, Monsieur, sont arrivées à bon port à Marseille, où on les a embarquées pour le Havre; ainsi, je compte qu'elles me parviendront incessamment en bon état, ayant donné les ordres convenables à cet effet.

Mrs Fabron, négociants à Marseille, viennent de me mander que les caisses de tableaux et copies de tableaux que vous me marqués m'avoir envoyé par le canal de M. Vidau, consul de France à Civita-Vecchia, étoient arrivées; je leur marque de me les adresser par les voitures ordinaires de terre, afin qu'elles me

parviennent plus sûrement et plus promptement, leur poids ne devant pas être considérable; ainsi, vous voilà hors de toute inquiétude sur tous vos envois.

Je ne doute pas des talens du s^r *Le Lorrain* sur le bon témoignage que vous m'en rendés, et je verrai à en faire usage.

Je suis, M., etc.

P.-S. — Je vais pourvoir à remplacer ceux qui ont fait leur temps et je n'oublierai pas celui que vous me recommandés.

Archives nationales, O[1] 1102, fol. 26.

4685. — Tournehem a MM. Fabron frères et Cie, négociants a Marseille.

Du 30 mars 1749.

Vous seriés remboursés, Messieurs, du mémoire de frais que vous avez faits pour l'envoi des caisses de marbre embarquées pour le Havre, si j'avois su à qui en ordonner le payement. Le secrétaire de la Direction générale des Bâtiments du Roi vient de me dire qu'il vous avoit écrit à ce sujet pour que vous lui marquassiez le correspondant que vous avés à Paris, auquel je puis faire remettre cette somme, afin qu'il puisse donner au trésorier qui le payera une quittance de décharge. Si vous voulés en même temps me donner le montant des nouveaux déboursés que vous venés de faire pour le fret des caisses de tableaux et copie de tableaux que vous venés de recevoir de l'envoi de M. Vidau, consul de France à Civita-Vecchia, je ferai payer le tout en même temps. Vous pouvés aussi m'adresser ces caisses par les voitures ordinaires, d'autant que je ne les crois que d'un pois fort médiocre. Je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1102, fol. 27.

4686. — Brevet d'élève sculpteur de l'Académie de Rome pour le s^r Caffieri.

Nous, Charles-François-Paul Lenormant de Tournehem, Conseiller du Roy en ses Conseils, Directeur et ordonnateur général de ses bâtimens, jardins, arts, Académies et manufactures,

Bien informés des dispositions heureuses qu'a le sieur *Jean-Jaques Caffiery*, fils du cizeleur des bâtimens du Roy de ce nom, dans l'art de la sculpture, qu'il exerce depuis plusieurs années par

études tant à l'Académie royale de peinture et de sculpture, établie au Louvre, à Paris, où il a remporté le premier prix en 1748, que sous le s^r *Le Moine* fils, sculpteur de Sa Majesté et professeur de lad. Académie, dont il est élève, et ayant de plus, par ses mœurs et sa conduite, acquis l'estime et l'affection des professeurs et académiciens, l'avons nommé et choisi pour être l'un des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture, établie à Rome pour le service du Roy, sous les ordres de M. *de Troy*, Directeur d'icelle, pendant le tems qu'il nous plaira, à la charge par led. s^r *Cafieri* de s'appliquer avec docilité et assiduité aux études et ouvrages que led. s^r *de Troy* lui ordonnera, et enfin d'aporter tous ses soins pour se perfectionner, etc., afin de se rendre capable de remplir dignement les emplois où il sera destiné pour le service de Sa Majesté[1].

En foi de quoi, etc.

A Versailles, le 13 mars 1649.

Archives nationales, O^1 1935 et O^1 1102, fol. 349. — Analysé dans les *Nouvelles archives de l'Art français*, 1879, p. 357. Publié par M. Guiffrey dans son ouvrage sur les Caffieri, 1878, p. 172, n. 3.

= 1. Caffieri nous a donné, dans son mémoire sur les dernières années de *J.-F. de Troy*, la date de son arrivée à Rome; il dit : « J'arrivai à Rome en juillet 1749. » — *Mémoires inédits des académiciens*, t. II, p. 281.

4687. — Brevet d'élève peintre de l'Académie de Rome pour le sieur Hutin.

Le 16 avril 1749.

Nous, Charles-François-Paul Le Normant de Tournehem, etc.

Étant bien informés que le sieur *Jean-Baptiste Hutin* a de très heureuses dispositions pour réussir dans l'art de la peinture qu'il exerce depuis plusieurs années, tant sous M. *Boucher*, peintre du Roy, et l'un des professeurs de l'Académie royale de peinture et sculpture établie au Louvre, à Paris, dont il est élève, qu'à l'Académie même, où il a remporté le grand prix du second concours en 1748, et y a même acquis la bienveillance et l'estime des professeurs et académiciens, en cette considération l'avons choisi et nommé pour être l'un des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et d'architecture établie à Rome pour le service du Roy, sous les ordres et la conduite de M. *de Troy*, Directeur de laditte Académie, etc.

En foi de quoi nous avons accordé le présent brevet audit s^r *Hutin*.

LENORMANT.

A Versailles, le 16e avril 1749.

Archives nationales, O^1 1089, fol. 354. — Cf. *Nouvelles archives de l'Art français*, 1879, p. 371.

4688. — BREVET D'ÉLÈVE PEINTRE DE L'ACADÉMIE DE ROME POUR LE SIEUR METTEY.

Nous, Charles-François-Paul Le Normant de Tournehem, etc.

Sur le bon et fidele rapport qui nous a été fait des heureuses dispositions du s^r *Pierre-Charles Mettey* dans l'art de la peinture qu'il exerce depuis plusieurs années par études tant à l'Académie royale de peinture et sculpture établie au Louvre, à Paris, dans laquelle il a remporté le premier prix en 1748, que sous M. *Boucher*, peintre de Sa Majesté et l'un des professeurs de ladite Académie, dont il est élève, etc. L'avons nommé et choisi pour être l'un des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et d'architecture établie à Rome, sous les ordres de M. *de Troy*, Directeur d'icelle.

En foi de quoi nous avons délivré le présent brevet audit sieur *Mettey*.

A Versailles, le 16e avril 1749.

LENORMANT.

Archives nationales, O^1 1089, fol. 352. — Cf. *Nouvelles archives de l'Art français*, 1879, p. 380.

4689. — DE TROY A TOURNEHEM.

A Rome, ce 22 avril 1749.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous envoyer le compte du premier quartier de cette année. J'ai passé en compte les 2,000 écus romains que j'ai tirés au mois de janvier sur M. Cioia. Je vous demande toujours la permission de tirer pareille somme lorsque le besoin le requérera.

J'apprens, Monsieur, par votre dernière lettre, que les copies du Vatican et autres balots ne tarderont pas à vous parvenir. Je prens la liberté de vous recommander encore le s^r *Blanchet*. J'ai l'honneur aussi de vous remercier par avance des bontés que vous

promettés avoir pour le s^r *Barbault*, à ma recommandation. Le s^r *Tiersonnier* va commencer au Vatican la *Dispute du Saint-Sacrement*, de *Raphaël*.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1 1939.

4690. — Deschamps a Tournehem.

25 avril 1749.

M. Deschamps, par sa lettre du 25 avril 1749, marque à M. de Tournehem que, sur les neuf caisses qu'il a donné ordre à M. Savalette, au Havre, de luy adresser et qu'il a receu sur deux barques, il y en a sept de parties dans le batteau d'Antoine Le Mire et deux dans celuy de Binet qui partira demain. Dans les sept, lorsqu'on les déchargea, on s'aperçut qu'il y avoit deux caisses ou quelque chose balotoit, M. Deschamps les fit ouvrir; dans la grande où est la statue d'*Antinoüs* on trouva la teste décollée, mais si exactement qu'elle pourra être raccommodée sans qu'il y paroisse. Il n'en fut pas surpris, tout le corps étoit bien garny et emboitté, et la teste sans la moindre chose qui pût la préserver, en quoy ceux qui l'ont fait accommoder à Rome ou à Gênes ont bien manqué, et qu'il y a fait mettre force foin de peur qu'il n'y arriva un plus grand mal.

Qu'il a fait ouvrir une autre caisse remplie de Cupidons dont plusieurs membres ont été cassés et paroissent avoir été raccomodés avec du masticq.

Que ces neuf caisses sont à l'adresse de M. de Tournehem à Paris; qu'il luy envoye la note de ses déboursés, qui montent à 152 l. 1 s., et qu'il y a joint 7 l. 3 s. que M. Savalette luy a mandé avoir payé pour les avaries grosses des neuf caisses qu'on ne luy avoit pas demandé quand il envoya le compte de ses frais, et qu'il joint aussi les deux acquits à caution.

Archives nationales, O^1 1922, fol. 78.

4691. — Fabron a Tournehem.

Le 2 may 1749.

Mrs Fabron frères et compagnie, par leur lettre du 2 de ce mois,

donnent avis à M. de Tournehem qu'ils ont expédié, le premier dudit mois, par les charettes d'Olive, chargeur de Marseille, deux caisses ou balots longs contenant des tableaux que M. Vidau, consul de France à Civita-Vechia, leur a adressé pour le Roi, et que le défaut d'occasion de roulier a retardé cette expédition, et le prient de faire compter 73 l. 10 s. pour leurs frais au sujet desdits balots à M. Masson de Malboue, rue de Richelieu, [qui] en donnera quittance en leur nom, et de lui faire rembourser le montant de ceux faits à l'expédition des caisses de marbre, si cela n'est fait.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 80.

4692. — Brevet d'élève architecte de l'Académie de Rome pour le sieur Clérisseau.

Du 4 mai 1749.

Nous, Charles-François-Paul Le Normant de Tournehem, etc.,

Bien informés des heureuses dispositions du sieur *Charles-Louis Clérisseau* dans l'art d'architecture qu'il exerce depuis plusieurs années par études à l'Académie royale établie au Louvre à Paris, dans laquelle il a remporté dès l'année 1746 le premier prix de l'année 1745, et y a aquis l'estime des proffesseurs et académiciens, non seulement par sa conduite, mais aussi par ses talens, l'avons nommé et choisi pour être l'un des élèves de l'Académie de peinture, sculpture et d'architecture établie à Rome pour le service de Sa Majesté, afin de se perfectionner dans cet art sous la conduite de M. *de Troy*, directeur de laditte Académie.

En foi de quoi nous luy avons accordé le présent brevet.

A Versailles, ce 4 mai 1749.

Lenormant.

Archives nationales, O[1] 1089, fol. 357. — Cf. *Nouvelles archives de l'Art français*, 1879, p. 360.

4693. — Brevet d'élève architecte de l'Académie de Rome pour le sieur Bélicart.

Du 5 mai 1749.

Nous, Charles-François-Paul Le Normant de Tournehem, etc.,

Sur les bons et fidèles témoignages qui nous ont été faits des heureuses dispositions et des talens que le sieur *Charles Bellicart* a déjà acquis dans l'art d'architecture qu'il exerce par études depuis plusieurs années, tant à l'Académie royale établie au Louvre à Paris, dans laquelle il a remporté le premier prix en 1747, qu'à celle de Rome où il s'est rendu immédiatement après à ses frais et s'y est attiré, ainsi qu'il a fait à Paris, l'estime et l'afection des supérieurs et de tous les membres de laditte Académie par sa bonne conduite et ses mœurs; a ces considérations, méritant de jouir des grâces que Sa Majesté accorde aux sujets qui se distinguent, l'avons choisi et nommé pour remplir à laditte Académie de peinture, sculpture et d'architecture établie en laditte ville de Rome pour le service du Roy, sous la conduite de M. *de Troy*, Directeur d'icelle, l'une des places d'élève vacante par le retour du sieur *Jardin*, aussi architecte.

En foi de quoi nous avons accordé audit s^r *Charles Bellicart* le présent brevet.

A Versailles, ce cinquième mai 1749.

LENORMANT.

Archives nationales, O^1 1089, fol. 360. — Cf. *Nouvelles archives*, 1879, p. 353.

4694. — TOURNEHEM A D'ISLE.

Du 6 mai 1749.

Je vous envoye cy-joint, M., une lettre d'avis de Monsieur Deschamps, de Rouen, avec les deux connoissements de neuf caisses venant de Rouen à Paris à mon adresse, dans lesquelles il y a plusieurs morceaux de sculpture, models et creux, dont un en marbre, représentant l'*Antinoüs;* comme elles doivent arriver incessament au port Saint-Nicolas, je vous prie de les faire retirer et transporter dans la salle des Antiques au vieux Louvre pour que je puisse voir tous ces ouvrages quand ils seront en état.

LENORMANT.

Archives nationales, O^1 1922, fol. 79.

4695. — JULLIAR A TOURNEHEM.

Le 19 may 1749.

Jacques-Nicolas Julliar, élève de l'Académie royale de pein-

ture et de sculpture depuis son enfance, et depuis dix ans de M. *Boucher*, professeur de ladite Académie, après s'estre exercé dans l'étude de l'histoire, s'est attaché par une étude plus particulière au talent du paysage; il a pris cette route par le conseil exprès de M. *Boucher*, qui luy a représenté que l'on manquoit de peintres de paysage en France, surtout pour les ouvrages du Roy, soit de tapisserie, de décorations ou autres.

Pour faire de plus grands progrès, il désireroit aller chercher à Rome de quoy les augmenter et acquérir cette grande manière et ces richesses de forme et de composition dont l'Italie a toujours été regardée comme la source. Il souhaiteroit profiter du départ des pensionnaires du Roy pour faire ce voyage avec eux; il suplie M. de Tournehem de vouloir bien le favoriser dans cette entreprise et de luy accorder dans l'Académie de Rome un azile tel qu'il en a esté accordé en différent temps à plusieurs sujets à talents particuliers, et en dernier lieu au s^r^ *Guai*, graveur en pierre, et au s^r^ *Roëttiers* fils, graveur en médailles. Ledit s^r^ *Julliart* représente aussy que ce logement dans l'Académie a souvent été accompagné de quelqu'autres secours dont il auroit besoin. Il suplie M. de Tournehem d'avoir égard à sa demande et de luy accorder cette faveur.

En marge : A M. Gillet. Écrire en conséquence à M. *de Troyes* et me faire signer la lettre.

Archives nationales, O^1^ 1939 et O^1^ 1922, fol. 80.

4696. — Cioïa a Tournehem.

Le 29 mai 1749.

M. Cioïa, banquier à Paris, par sa lettre du 29 mai dernier, demande le remboursement de 11,000 liv. qu'il a remis à M. *de Troy* pour l'entretien de l'Académie de Rome, revenant à 2,000 écus romains, suivant le reçu de mondit s^r^ *de Troy* du 12 mai dernier, dont copie étoit jointe à la lettre du s^r^ Cioïa.

En marge : A M. de Gilet, pour en ordonner le remboursement à la première distribution, 3 juin 1749.

Archives nationales, O^1^ 1192, fol. 146.

4697. — Tournehem a de Troy.

Du 30 may 1749.

J'ai nommé aux places vacantes, M., de l'Académie qui est

sous votre conduite les peintres, sculpteurs et architectes qui doivent remplacer ceux qui sont de retour ou en chemin, dans le nombre desquels il y a deux peintres, les s^rs *Metai* et *Hutin*, *Caffiery*, sculpteur, et deux architectes, l'un desquels s'appelle *Belicart*, qui est auprès de vous depuis quelque tems et dont je vous envoie le brevet; tous ces nouveaux élèves sont partis au commencement de ce mois pour se rendre à l'Académie, où je ne doute pas qu'ils n'arrivent incontinent.

J'aurois bien voulu remplir les six places d'élèves peintres que je désire qui soient ordinairement à votre Académie avec quatre sculpteurs et deux architectes; mais nous n'avons point encore de sujets capables de profiter de cet avantage. Je verrai cette année si quelques-uns se distinguent assez pour que je puisse les faire partir.

Vous me proposés de nommer à l'une des places de peintre qui sont à remplir le s^r *Barbault* qui est auprès de vous, et des talens duquel vous me dites du bien. Je défère beaucoup au jugement que vous faites de sa capacité et de la protection que vous lui accordés; mais vous ne me marqués point de quelle nation il est; je ne croirois pas qu'il pût être admis à la place d'élève, malgré son savoir, s'il n'étoit pas sujet françois, auxquels seuls je crois que cette grâce est réservée.

Le s^r *Pigale*, sculpteur du Roy, me demande aussi une place pour un de ses cousins, sculpteur, qui est à Rome depuis 1746 et dont le savoir et les mœurs doivent vous être parfaitement connus. Il prétend qu'il est en état d'être admis et qu'il auroit besoin de ce secours. Je serois bien aise de savoir exactement de vous ce que vous pensés de ce sujet avant de rien déterminer.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O^1 1102, fol. 43.

4698. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 11 juin 1749.

Monsieur, — Je viens d'apprendre que quatre pensionnaires étoient partis pour occuper les places dans cette Académie; vous avés vu, par le dernier état que j'ai eu l'honneur de vous envoier, qu'il n'y avoit que trois places vacantes. Il est vrai que le s^r *Challes* l'aîné, peintre, est ici depuis plus de six ans; mais

il a fait une copie considérable pour le Roy et qu'il n'a fini que depuis quelque temps, et c'est l'ordinaire qu'on accorde aux copistes du Vatican une ou deux années pour faire des études particulières pour eux. Si cependant ces quatre élèves arrivent, il faudra bien que le s^r *Challes* quitte l'Académie, ce qui sera d'autant plus fâcheux pour lui qu'il n'a point été averti quelques mois auparavant pour prendre ses mesures pour s'en retourner en France. J'attendrai, Monsieur, vos ordres là-dessus, et, s'il y avoit moien de dédommager en quelque chose le s^r *Challes*, je prens la liberté de vous le recommander comme bon sujet et fort laborieux[1].

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1 1939.

= 1. Depuis : « Je viens d'apprendre »; Lecoy, p. 248-9.

4699. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 2 juillet 1749.

Monsieur, — Les nouveaux élèves que vous avés envoiés sont arrivés ici la semaine passée, à la réserve du s^r *Caffier*, qui est en chemin et que des affaires particulières ont empêché de suivre les autres. Ils avoient avec eux un compagnon de voyage nommé *Julier*, peintre de paysage, et qui comptoit avoir un logement à l'Académie. Je lui ai fait voir l'impossibilité où j'étois de le lui accorder, tant parce que je n'avois de vous aucun ordre là-dessus que parce que le nombre des élèves étant complet, il ne reste aucun endroit pour le mettre; et puis je crois qu'il est toujours mieux de ne pas mettre des externes du même talent parmi de jeunes gens qui pourroient leur donner des dégoûts et à moi de la peine pour remédier aux inconvéniens.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1 1939.

4700. — L'abbé de Canillac au marquis de Puisieulx.

A Rome, ce 9 juillet 1749.

Monsieur, Mgr le Cardinal de la Rochefoucault avoit bien

voulu se charger, il y a quelque temps, comme j'avois eu l'honneur de l'en prier, de vous demander une autorisation pour la réfection du chœur de Saint-Louis, dont il connoît par luy-même le besoin pressant et dont il avoit fait faire, avant son départ de Rome, un plan que l'on doit suivre; mais son retour précipité à Bourges ne luy permit pas alors de vous parler de cette affaire, et, dans la crainte où je suis que son départ pour Plombières ne l'en empêche encore aujourd'huy, j'ay cru que je ne pouvois me dispenser d'avoir l'honneur de vous représenter que le chœur de cette église menace ruine, et qu'en différant plus longtemps d'y remédier, le mal en peut devenir plus grand et la dépense plus considérable.

Il y a déjà plus de six mois que les prêtres de la communauté n'osent y faire l'office et que l'on a fermé l'entrée à tout le monde pour prévenir les accidents qu'occasionneroit sa chute si elle avoit lieu, comme le craignent les experts qui en ont fait la visite. Dans ces circonstances, Monsieur, j'ay craint de me rendre responsable des événements si je différois de vous instruire de l'estat actuel des choses et de vous supplier en conséquence de m'envoyer une autorisation pour me mettre à portée de faire travailler incessamment à la réfection du chœur, devant me faire une loy d'attendre vos avis et votre approbation pour tout ce qui peut concerner la maison de Saint-Louis...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 804, fol. 13. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4701. — Tournehem a de Troy.

11 juillet 1749.

C'est un abus que de laisser les élèves plus de trois années, suivant les anciens règlements. Comme ceux que j'envoyeray dorénavant ne seront plus comme par le passé à leur première école, et je prétends que, leurs trois années faittes, ils reviennent pour faire place à d'autres, et le s^r *Challes* ayant fait plus que son temps, j'ay eu raison de nommer à sa place[1].

Les élèves que j'envoyerai à l'avenir à l'Académie étant en état de travailler en y arrivant, s'ils veulent entreprendre des ouvrages, leurs trois années seront plus que suffisantes pour les achever, et le prétexte de ces ouvrages non finis à l'expiration de

leur temps n'en sera pas un pour moi pour les y laisser plus longtemps.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 87.

= 1. Depuis : « C'est un abus »; Lecoy, p. 249.

4702. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 23 juillet 1749.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous envoier le compte du second quartier de cette année, et j'ai reçu les arrêtés du premier. J'ai appris que la copie du s[r] *Blanchet* vous étoit parvenue, je ne doute pas que vous ayés été content. Il compte toujours sur vos bontés pour une gratification; il a fait cet ouvrage pour 3,000 l., avec promesse de M. Orri d'un dédommagement. Vous avés vu que 4,000 l. n'étoient pas trop pour une si belle et une si grande copie. Je prends la liberté de vous le recommander encore.

Telle précaution que je prenne pour les cheminées de l'Académie, le feu cependant a pris dernièrement à celle de la cuisine. Le secours qu'on y a porté aussitôt a empêché le dommage qu'il auroit pu y causer. Je me suis aperçu ensuite que le bois est si proche des tuyaux et que les cheminées sont si étroites par le haut qu'aucun enfant n'y peut monter. J'ai pris des mesures pour les faire nettoyer d'une autre façon et ai fait rogner les solives, qui se sont trouvées heureusement assez longues pour leur appui sans arriver jusqu'au danger d'être attaqué par le feu.

Je suis, avec un profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4703. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Compiègne, le 28 juillet 1749.

« ... M. l'abbé de Canilliac ayant demandé que le Roy l'autorisât à faire réparer le chœur de l'église de Saint-Louis, qui menace ruine, je lui écris aujourd'huy que Sa Majesté lui permet d'y faire travailler sans délai, et qu'il doit se concerter avec vous sur ce sujet; mais que cette dépense doit être prise sur les revenus de cette église... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 804, fol. 42 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4704. — L'abbé de Canillac au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 20 août 1749.

Monsieur, — J'ay reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 28 de l'autre mois, et par laquelle vous voulés bien me faire connoître que les intentions du Roy sont que je fasse travailler aux réparations dont notre église de Saint-Louis a besoin.

J'avois déjà fait part à M. le duc de Nivernois des représentations que j'ay eu l'honneur de vous faire à cet égard, je n'ay pas esté moins exact à lui communiquer notre plan, qu'il paroît approuver infiniment et pour l'exécution duquel il veut bien nous aider de ses conseils.

Pour ce qui regarde la dépense, la maison de Saint-Louis a un fonds de dix mille écus romains déposés au banc du Saint-Esprit, qui suffiront probablement pour l'entière réfection du chœur sans que nous soions obligés de faire aucun emprunt, et j'auray l'honneur de vous rendre compte dans le temps de ce qu'aura coûté cette réparation...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 804, fol. 88. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4705. — Le duc de Nivernois au Roi.

A Rome, le 26 aoust 1749.

Sire, — Je prends la liberté de présenter à Votre Majesté, à l'occasion de sa feste, mes vœux les plus ardents et mon respect le plus profond. Tous les François qui sont icy sont venus chés moy, Sire, me présenter l'hommage de leur soumission parfaite et de leur amour pour Votre Majesté. Ils sont bien affligés de ne pouvoir en donner cette année des marques publiques dans notre église de Saint-Louis, à laquelle on travaille pour des réparations considérables et nécessaires...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 804, fol. 100. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4706. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 27 aoust 1749.

« ... Les réparations qu'on fait à notre église nationale ont

empêché qu'on n'y fît cette année l'office ordinaire de la Saint-Louis... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 804, fol. 105. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4707. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 3 septembre 1749.

Monsieur, — J'ai appris par le dernier courrier que mes tableaux avoient été vus du Roi et qu'ils avoient eu le bonheur de lui plaire; c'est ce qui me fait prendre la liberté, Monsieur, de vous réitérer mes instances pour vous supplier d'en ordonner le paiement. Je regarderai toujours comme avantageux tel arrangement que vous preniés pour cela.

Vous m'avés ordonné de ne pas tirer d'argent sans vous en donner avis auparavant. Les dépenses de ce quartier étant assés fortes, je vais prendre sur le s^r^ Cioia les 2,000 écus romains ordinaires.

Je suis, Monsieur, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1^ 1939.

4708. — Le duc de Nivernois au Roi.

A Rome, le 24 septembre 1749.

Sire, — Les réparations et embellissemens considérables que l'on fait à l'église de Saint-Louis me donnent lieu de rappeler à V. M. qu'il y a eu de tout temps une congrégation jointe à cette église nationale. Comme c'est l'usage icy, cette congrégation se composoit de ce qu'il y avoit à Rome de plus honnêtes gens parmy les François, et cet établissement ne laissoit pas d'être fort utile à la nation dans ce pays-cy, où ces sortes de compagnies ont de la considération. Il fut interrompu il y a douze ou quinze ans par quelques tracasseries, et les meilleurs sujets s'en retirèrent, comme par exemple M. Digne, consul de la nation, garde des archives de V. M., et un de ses meilleurs et de ses plus vertueux sujets. Il seroit, je crois, avantageux et décent de remettre sur pié cette congrégation. La réédification de l'église en donne une occasion naturelle, et un mot de votre part, Sire, sera plus que suffi-

sant pour y faire rentrer avec ardeur ceux que le dégoust en a éloignés. M. l'abbé de Canilliac, que la place d'auditeur de Rote met naturellement à la teste de la maison de Saint-Louis, témoigne, comme dans tout ce qui intéresse le service ou les sujets de V. M., le plus grand zèle pour le rétablissement de cette congrégation, dont il croit que l'honneur et la considération de la nation icy tireront avantage. C'étoit aussi le sentiment de mon prédécesseur M. le Cardinal de la Rochefoucauld, dont je me feray toujours gloire d'étudier et de suivre les traces...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 804, fol. 150. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4709. — L'abbé de Canillac au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 27 septembre 1749.

Monsieur, — Monsieur le duc de Nivernois aiant exigé de moy en arrivant à Rome que je me chargeats de l'administration de la maison de Saint-Louis, malgré toutes les instances que je pus luy faire pour qu'il donnât luy-même ses soins à la conduite et au bon ordre de cette maison, j'ay crû que rien ne pouvoit en procurer plus efficacement le bien que le rétablissement de l'ancienne congrégation. J'en ay parlé souvent à M. le duc de Nivernois comme d'une chose très convenable et également utile. Il a trouvé mes représentations trop bien fondées pour ne pas concourir avec empressement à ce rétablissement, et il doit vous faire aujourduy les siennes pour le même objet.

Les réparations considérables que l'on est obligé de faire à l'église sont une circonstance qui paroît exiger que les anciens administrateurs rentrent dans leurs fonctions, afin que les choses aillent mieux en se faisant de concert avec les plus notables de la nation qui composoient autrefois la congrégation et qui sont en estat de donner des soins et des avis pour le bien et l'avantage de notre église. Ils s'estoient tous retirés du temps de M. le duc de Saint-Aignan; ils se souviennent des dégoûts qu'ils eurent à essuyer et qui occasionnèrent leur retraite, et peut-estre ce souvenir les éloigne-t-il encore de reprendre l'administration qu'ils avoient abandonnée; mais ils sçavent trop bien respecter les ordres du Roy pour ne pas s'y conformer avec autant d'exactitude que de soumission, au moindre signe que Sa Majesté leur fera donner de sa volonté.

J'espère, Monsieur, que vous approuverés mon empressement sur cela. Je n'ay pas voulu différer de vous le faire connoistre, et ce sera pour moy une satisfaction bien sensible si vous voulés bien procurer à notre église un rétablissement qui ne peut que contribuer infiniment à sa décoration et à son accroissement...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 804, fol. 158. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4710. — Cioia a Tournehem.

Le 3 octobre 1749.

Le sieur François-Marie Cioïa, banquier à Paris, par sa lettre du 3 octobre dernier, donne avis à M. le Directeur général que M. *de Troy*, Directeur de l'Académie de Rome, a tiré sur lui 2,000 écus romains pour l'entretien de ladite Académie, suivant copie de sa quittance du 15 septembre dernier.

Lesquels 2,000 écus font monoie de France 11,000 l., qu'il suplie M. le Directeur général de lui faire rembourser.

En marge : A M. de Gilet, pour me mettre en état d'ordonner ce remboursement, 13 octobre 1749.

Archives nationales, O[1] 1192, fol. 251.

4711. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 8 octobre 1749.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous envoier le compte du 3e quartier de cette année. J'ai reçu par le dernier courrier les arrêtés du second.

Nous n'avons ici sous le dais de l'appartement qu'un buste du Roy encore enfant. Si vous jugiés à propos, Monsieur, d'en faire mettre un autre, nous avons à l'Académie un très beau bloc de marbre, et le s[r] *Caffieri,* sculpteur, élève de M. *Le Moine*, le feroit; il suffiroit que vous eussiés la bonté de nous envoier un plâtre du portrait du Roy fait par M. *Le Moine*.

Le s[r] *Challes*, peintre, vient de partir; c'est l'ordinaire qu'on accorde une caisse aux pensionnaires. Je prens la liberté, Monsieur, de vous addresser la sienne, qui ne contient que quelques tableaux qu'il doit présenter à l'Académie pour faire juger de son avancement.

Je suis, avec un très profond respect, etc. De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4712. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

Fontainebleau, le 14 octobre 1749.

J'ay reçu, Monsieur, avec votre dépêche pour le Roi du 24 du mois dernier, la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de même datte.

Je réponds séparément à ce qui regarde le rétablissement de la congrégation dans l'église de Saint-Louis. J'ajouteray seulement icy qu'il est fort à souhaitter que cette congrégation puisse être mieux composée qu'autrefois et qu'elle ne donne pas, par sa division et sa mauvaise administration, le même scandale qu'elle a causé par le passé.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 804, fol. 184. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4713. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

Fontainebleau, le 14 octobre 1749.

Sur le compte, Monsieur, que j'ai rendu au Roi de l'utilité dont vous croyez qu'il seroit de rétablir la congrégation qui étoit autrefois jointe à l'église nationale de Saint-Louis, Sa Majesté a consenti à ce rétablissement, qu'elle regarde comme décent et avantageux pour son service et pour l'honneur de la nation. Le Roi est bien persuadé que vous aurez, de concert avec M. l'abbé de Canilliac, qui, par sa place d'auditeur de Rotte, doit présider à cette congrégation, la plus grande attention à ne la composer que de sujets également capables par leurs lumières et par leur probité de veiller à l'administration qui leur sera confiée. Sa Majesté désireroit, Monsieur, que vous profitassiez de cette occasion pour réunir, s'il étoit possible, l'église des Bourguignons[1] à celle de Saint-Louis.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 804, fol. 188. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

1. Voy. la notice historique consacrée par M. Auguste Castan à l'église de Saint-Claude-des-Bourguignons.

4714. — Le marquis de Puisieulx a l'abbé de Canillac.

A Fontainebleau, le 14 octobre 1749.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 du mois dernier. Le Roi a approuvé le projet de rétablir l'ancienne congrégation de l'église de Saint-Louis. Comme M. le duc de Nivernois vous communiquera sans doute ce que je lui marque des intentions de Sa Majesté sur ce sujet, je me dispenserai d'entrer avec vous dans une répétition inutile...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 804, fol. 189. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4715. — Tournehem a de Troy.

Du 27 octobre 1749.

J'ai reçu le compte des dépenses que vous avés faites, Monsieur, pendant le 3e quartier de cette année, pour l'entretien de l'Académie. Je vais incessamment l'arrêter et vous le renvoyer.

Vous m'observés que vous n'avés sous le dais de l'appartement qu'un buste du Roy encore enfant et vous jugeriés à propos d'y en substituer un autre aprochant de l'âge actuel de S. M., que vous ferés exécuter en marbre par le sr *Cafieri*, l'un des élèves sculpteurs actuellement auprès de vous, d'après un plâtre du sr *Le Moine*, son maître. Je ne sai pas s'il y en a de faits; j'en écris à M. *Coypel* pour m'en rendre compte et pour lui demander son avis à ce sujet, afin de vous donner les ordres que je croirai les plus convenables sur cela.

Vous avés bien fait d'accorder une caisse au sr *Châles*, peintre, qui revient en France, puisque c'est l'usage. Je verrai avec plaisir par ses ouvrages les progrès qu'il a faits auprès de vous. J'en augure bien s'il a suivi vos conseils.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O1 1102, fol. 111.

4716. — Tournehem a Coypel, premier peintre du Roi.

Du 27 octobre 1749.

M. *de Troy*, Monsieur, me mande qu'il n'y a actuellement à

Rome, sous le dais de l'apartement de l'Académie, qu'un buste du Roy encore enfant; il ajoute qu'il croiroit convenable d'y en substituer un autre qui eût plus de raport à l'âge actuel de S. M. Il me propose pour cela de lui envoyer un plâtre du s^r *Le Moine* pour le faire exécuter en marbre par le s^r *Cafieri*, l'un des élèves qui vient d'aler à Rome. Je pense qu'il n'est pas dificile de faire le plâtre que demande M. *de Troy*, s'il n'y en a point de prêts, ni de lui envoyer; mais je crois que, puisqu'il s'agit de faire exécuter en marbre ce nouveau buste pour être exposé à l'Académie, qu'il ne peut être trop bien; jugés-vous que le s^r *Cafieri* soit actuellement assés avancé pour le rendre comme il seroit désirable qu'il fût, ou s'il conviendroit d'atendre qu'il eût fait d'autres études pour lui confier l'exécution de ce morceau? Donés-moi, je vous prie, votre avis à ce sujet, et, sur ce que vous me marquerés, je me déterminerai à donner à M. *de Troy* les ordres que je croirai les plus convenables au bien de la chose qu'il me propose.

Je suis, etc.

Archives nationales, O^1 1102, fol. 112.

4717. — Tournehem a de Troy.

Le 3 novembre 1749.

M. de Vandières, Monsieur, nommé en survivance de moy pour remplir la place de Directeur général des Bâtimens, part dans le commencement du mois prochain pour aller à Rome; il doit passer, avant d'y arriver, par plusieurs villes d'Italie; son dessein d'y voir tout ce qu'il y a de beau et de curieux ne l'arrestera qu'autant de temps qu'il aura satisfait au projet qui le mène; de là il doit se rendre à Rome, où il fera un long séjour. Il mène avec luy trois habiles gens qui doivent l'accompagner; ainsy, il est nécessaire qu'il trouve dans l'hôtel qui sert pour l'École de Rome du logement pour luy et pour les trois personnes qui l'accompagnent. Vous aurés soin de luy faire trouver tout ce qui luy est nécessaire pour le loger et les trois personnes qu'il mène avec luy. Je n'ay que faire de vous recommander de luy faire voir à Rome tout ce qu'il y a qui mérite sa curiosité; je ne doute pas que vous ne fassiez là-dessus tout ce qui luy conviendra.

Il fait ce voyage de l'ordre du Roy, estant bien aise qu'il joigne aux connoissances qu'il a déja acquises tout ce qui les peut perfec-

tionner par la visite de ce qu'il y a de plus beau et de plus curieux dans cette ville. Donnez-moy, à la réception de ma lettre, des nouvelles de ce que vous croirez pouvoir faire de mieux pour qu'il ne manque rien de toutes les commodités nécessaires pour un séjour assés long qu'il compte faire à Rome. Je suis, etc.

LENORMANT.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 69.

4718. — DE TROY A TOURNEHEM.

A Rome, ce 26 novembre 1749.

Monsieur, — Le s[r] *Larchevêque*, pensionnaire sculpteur, ayant fini son temps, vient de s'en retourner en France; il laisse par son départ une place vacante à l'Académie. Il m'a paru par une de vos lettres que vous auriés eu quelque égard pour le s[r] *Barbault*, que je vous ai recommandé plusieurs fois, si vous eussiés su qu'il étoit françois. Il est de Vierme[1], diocèse de Beauvais, à six lieues de Paris, et élève de l'Académie, où il a gagné toutes les médailles d'argent[2]. M. notre ambassadeur s'intéresse beaucoup pour lui et m'a promis de vous en écrire. Il lui a fait faire quelque dessein et un tableau qui lui fait honneur. Il seroit en état de commencer aussitôt une copie au Vatican; je serois même embarrassé de trouver quelqu'un qui s'en acquittât aussi bien que lui.

Le s[r] *Tiersonnier* est prêt de finir la sienne, de même que le s[r] *Blanchet*, dont vous avez vu la *Bataille de Constantin* et qui compte toujours sur vos bontés pour la gratification que vous lui aviez fait espérer.

J'ai appris, Monsieur, par une voie indirecte, que M. de Vandière étoit parti pour Rome; je serois bien charmé qu'il se prévalût de moi en toutes les occasions et qu'il acceptât à l'Académie l'appartement que j'ai fait préparer pour lui.

Je suis, avec un profond respect, etc.

DE TROY.

Note de Tournehem. — Je marque que j'approuve le choix qu'il a fait du s[r] *Barbault* pour remplacer le s[r] *Larchevêque;* ainsy, il faut luy envoyer le brevet nécessaire pour remplir la place du s[r] *Larchevêque;* mais que, par la suitte, il ne prenne aucun engagement pour remplir les places de ceux qui ont fait leur temps, attendu

que je les destinne à ceux de l'école que j'ay établie ici et qui, instruits, seront en état de profiter des lumières qu'ils acquerront à celle de Rome et de relever, sous un aussy habile homme que luy, les arts et les illustrer. Il faut ordonner la gratification promise au s^r *Blanchet* pour la copie de la *Bataille de Constantin*, qui est actuellement entre les mains du s^r *Bailly*.

Fait ce 19 décembre 1749.

Archives nationales, O^1 1939.

= 1. Vraisemblablement Viarmes, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches.

2. Depuis : « Il est de Vierme »; Lecoy, p. 247, à la note.

4719. — Fabron a Tournehem.

Le 26 novembre 1749.

Mrs Fabron, banquiers à Marseille, par leur lettre du 26 novembre 1749, marquent à M. de Tournehem que M. *de Troy* leur a adressé une caisse qu'il leur mande de luy faire passer; comme ils ignorent les effets qu'elle renferme et que d'ailleurs ils ne sçavent pas par quelle voye M. de Tournehem est bien aise de la recevoir, ils en suspendront l'expédition jusqu'à ce qu'ils ayent reçeu l'honneur de sa réponse.

Facture de Mrs Fabron :

Frais payés au capitaine Prepaud	16 l.	
Hypotecque remboursée audit capitaine	16 l.	
Port à la maison, à la mer et à bord	2 l.	10 s.
Courtage d'embarquement	2 l.	
Certificat de la Chambre de commerce		8 s.
Droit d'expédition, etc.	5 l.	
Total :	41 l.	18 s.

Archives nationales, O^1 1922, fol. 89.

4720. — Le marquis de Mancini a Tournehem.

Le 12 décembre 1749.

M. le marquis de Mancini, par sa lettre du 12 de ce mois, prie M. le Directeur général de vouloir bien ordonner le payement des

six premiers mois des intérêts du palais qu'il a vendu au Roy pour l'établissement de l'Académie de Rome.

Le suplie de se ressouvenir qu'il a promis à M. le duc de Nivernois, son neveu, de faire payer cette partie à l'échéance de chaque quartier.

En marge : A M. de Gilet, il est juste de l'employer dans la distribution pour deux quartiers, 14 décembre 1749.

Archives nationales, O[1] 1192, fol. 330.

4721. — Tournehem a de Troy.

Le 19 décembre 1749.

M. le Directeur général a répondu à M. *de Troy* de sa main qu'il aprouve le choix qu'il a fait du s[r] *Barbeau* pour remplacer le sieur *Larchevêque*, mais que par la suite il ne prenne aucun arangement pour remplir ces places de ceux qui ont fait leur tems, attendu qu'elles sont destinées à ceux de l'école de Paris.

A M. de Gilet : Envoyer le brevet d'élève de l'Académie de Rome au sieur *Barbault,* qui est à lad. Académie.

Archives nationales, O[1] 1192, fol. 167.

4722. — De Troy a Tournehem.

Le 24 décembre 1749.

M. *de Troy*, Directeur de l'Académie de Rome, par sa lettre du 24 du mois dernier, informe M. le Directeur général que le sieur *Blanchet* est prêt de finir la copie qu'il fait au Vatican représentant...

Pense qu'après le compte qu'il a rendu à M. le Directeur général de la triste situation de ce jeune homme qu'il ne désaprouvera pas le parfait payement qu'il lui a fait de cette copie, montant à 357 écus romains 12 baïoques.

Archives nationales, O[1] 1193, fol. 9.

4723. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

1749. — ... M. Cochin, secrétaire, a prié l'Académie de vouloir bien accepter le don d'un portrait du feu Pape Benoist XIV (1740-1755[1]) peint par M. *Subleyras*, artiste françois et élève de

l'Académie, qui s'est distingué à Rome, où il est mort en 1749[2]. L'Académie a bien voulu recevoir ce témoignage de son attachement...

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, séance du samedi 31 mai 1766, t. VII, p. 330.

= 1. Le Pape.
2. *Subleyras* était mort le 28 mai.

4724. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 7 janvier 1750.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous envoier le compte du dernier quartier de l'année 1749. Je n'y ai pas joint le compte de la maison appartenant à l'Académie parce que l'exacteur que j'ai mis pour en percevoir les loiers a été si dangereusement malade qu'il n'a pas pu travailler à son compte. Il va le mettre en règle et me le rendra un de ces jours, et j'aurai soin de le joindre avec le compte du premier quartier de cette année.

J'ai reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 19 du mois passé, et j'ai fait entrer le s^r *Barbault* au nombre des élèves de l'Académie. Je n'ai pris engagement pour lui que parce que c'est un sujet où il y a bien de la ressource dans ses talens, et je ne vois, pour le présent, personne en état de faire mieux que lui une copie au Vatican, et je la lui ferai commencer dès ce printemps. J'ai l'honneur de vous remercier très humblement, Monsieur, des égards que vous avez eus à ma recommandation comme des arrangemens que vous prenés pour le paiement de mes tableaux.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O^1 1939.

4725. — Fabron a Tournehem.

Du 9 janvier 1750.

Monsieur, — En conformité de l'ordre que vous nous avés donné par votre lettre du 12 du mois passé, nous avons chargé la caisse de l'envoy de M. *de Troy*, qui vous est destinée, sur le vaisseau appellé la *Ville de Saint-Malo*, capitaine Bellefeville, à l'adresse de M. Le Couvreur, du Havre; ce navire est le même que celuy

sur qui M. Garavaque a embarqué des marbres pour le Roy. Comme on ne plombe point icy les effets qui vont par mer, M. Le Couvreur aura soin de vous expédier cette caisse avec les précautions nécessaires afin qu'elle ne soit ouverte qu'à la douane de Paris, nous le préviendrons là-dessus lorsque nous luy en remettrons le connoissement. Nous vous remettons cy-joint la notte de nos frais à cette expédition, montant à 41 l. 18 s., qu'il vous plaira faire rembourser à M. Masson de Malboüe, rue de Richelieu. Nous sommes, etc.

FABRON.

M. Tournehem a mis en tête de lad. lettre : A M. Gillet, pour que je donne l'ordre pour le remboursement, ce 20 janvier 1750.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 89.

4726. — CIOIA A TOURNEHEM.

Du 9 janvier 1750.

M. François-Marie Cioia, banquier à Paris, par sa lettre du 9 de ce mois, envoye à M. le Directeur général copie d'un reçu de M. *de Troy,* Directeur de l'Académie de Rome, de 2,000 écus romains qui lui ont été remis par le correspondant dudit s[r] Cioia, le 23 décembre dernier.

Archives nationales, O[1] 1193, fol. 9.

4727. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

10 janvier 1750. — ... En terminant la séance, le secrétaire a fait la lecture des lettres de MM. *de Troy*, etc., au sujet de la nouvelle année...

Procès-verbaux de l'Académie, t. VI, p. 192.

4728. — EXTRAIT DES COMPTES DES BATIMENTS DU ROI.

Année 1750.

28 janvier-9 novembre : audit sieur François-Marie Cioïa, banquier à Paris, pour son remboursement des sommes qu'il a fait remettre à M. *Detroy*, Directeur de l'Académie établie à

Rome, pour l'entretien d'icelle pendant la présente année 1750 (4 p.) . . . . . 44,000 l.

Archives nationales, O[1] 2250, fol. 305.

28 mai 1750 : Au sieur *Blanchet*, élève peintre de l'Académie de peinture et sculpture établie à Rome, y résidant, par gratification, en considération de la copie de la *Bataille de Constantin*, d'après *Raphaël*, qu'il a faite pour le service du Roi. 1,000 l.

26 septembre 1750 : Au sieur *Doyen*, peintre, élève de l'Académie établie à Rome, par gratification, en considération des frais de voyage qu'il est obligé de faire pour se rendre à ladite Académie. . . . . 300 l.

— Au sieur *de Lagrenée*, autre élève, id. . . . . 300 l.

— Au sieur *Lieutaud*, élève architecte, id. . . . . 300 l.

Archives nationales, O[1] 2250, fol. 332 v°.

4729. — Brevet d'élève peintre de l'Académie de Rome pour le s[r] Barbeau.

Du 14 mars 1750.

Nous, Charles-François-Paul Le Normant de Tournehem, etc., etc.

Étant bien informés que le sieur [*Jean*] *Barbault* a de très heureuses dispositions pour réussir dans l'art de peindre auquel il s'exerce depuis plusieurs années, tant à l'Académie royale de peinture et sculpture établie au Louvre, à Paris, dont il est élève et où il a remporté toutes les médailles d'argent, qu'à Rome où il s'est distingué par plusieurs desseins et tableaux qu'il y a faits qui lui ont fait honneur, ce qui auroit engagé M. *de Troy*, Directeur de l'Académie de peinture, sculpture et d'architecture établie pour le service de Sa Majesté en laditte ville de Rome, à demander qu'il nous plût lui faire la grâce de l'admettre au nombre des élèves de cette Académie, nonobstant qu'il n'ait point remporté de premier prix à l'Académie royale de Paris; et, ayant égard tant aux sollicitations de mondit s[r] *de Troy* qu'aux talens qu'a déjà acquis ledit s[r] *Barbeau* et aux bonnes mœurs dont il est doué, nous avons bien voulu pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence pour l'avenir, déroger à l'usage établi pour le

choix des élèves destinés pour aller continuer leurs études à Rome et nommer ledit *Barbault* pour être aussi l'un des élèves de laditte Académie, sous la conduite de mondit sieur *de Troy*, pendant le tems qu'il nous plaira, à la charge de s'apliquer avec docilité et asiduité aux études et ouvrages que mondit s^r *de Troy* lui ordonnera, et, en outre, d'aporter tous ses soins pour arriver à la perfection de son art.

En foi de quoi nous avons accordé le présent brevet audit s^r *Barbault*.

Fait à Versailles, le quatorzième jour de mars 1750. Signé : Le Normant, et, plus bas, par Monsieur le Directeur général, signé : de Gilet, avec paraphe.

Archives nationales, O^1 1090, fol. 5.

4730. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Frascati, le 18 mars 1750.

« ... J'apprends dans le moment que M. de Vandières est arrivé hier soir à Rome en fort bonne santé... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 806, fol. 188 v°. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4731. — Tournehem a de Troy.

Du 5 avril 1750.

Les bons témoignages que vous m'avés rendus, Monsieur, des talens du s^r *Barbault* et la protection que vous lui accordés m'ont déterminé à l'admettre l'un des élèves de l'Académie que vous dirigés, quoiqu'il ne soit pas d'usage de le faire sans avoir remporté le premier prix à celle de Paris ; c'est une grâce particulière que j'ai bien voulu accorder à ce jeune homme à votre considération, qui doit être pour lui un motif puissant pour l'engager à s'apliquer davantage et à profiter de vos avis, de manière qu'il puisse montrer par ses ouvrages qu'il méritoit le choix que vous avés fait de lui. Je joins ici le brevet de sa nomination d'élève ; mais je ne veux point à l'avenir déroger à l'usage qui me paroît bien établi de ne nomer aucun sujet pour Rome que ceux qui se seront distingués et qui auront remporté à l'Académie à

Paris des premiers prix et jugés dignes de profiter des études qu'ils doivent faire à celle de Rome.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1102, fol. 189.

4732. — Cioia a Tournehem.

Du 10 avril 1750.

M. François-Marie Cioia, banquier à Paris, par sa lettre du 10 de ce mois, envoye copie du billet de M. *de Troy*, Directeur de l'Académie de Rome, de la somme de onze mil livres qu'il lui a remise pour les dépenses de ladite Académie, faisant, monoie de Rome, la somme de 2,000 écus romains.

Archives nationales, O[1] 1193, fol. 110.

4733. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 15 avril 1750.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous envoyer mes comptes du premier quartier de cette année avec ceux de la petite maison appartenant au Roy. Vous ne sauriez croire, Monsieur, toute la peine et le bas détail que demande cette perception, du peu de revenu de cette maison. Elle me prend plus de temps que toute la régie de l'Académie. Je me reposois sur les soins d'un honnête homme de mes amis, qui vient de me manquer par son décès, d'un détail aussi désagréable que pénible. Je vous avoue, Monsieur, que je ne me sens plus en état de pouvoir vaquer tant par mon âge que par le peu de talent que j'ai de faire ses sortes de fonctions. L'on prend ordinairement dans ce pays un extracteur pour poursuivre et faire payer ce menu peuple, ce qui entraine très souvent des frais de justice. Voilà, Monsieur, à peu près le détail de cette petite affaire. Faites-moi la grace, Monsieur, de me donner vos ordres là-dessus. J'ai prié M. de Vandiers de vous en parler dans une de ses lettres; cela commance à le regarder par l'expectatif de sa charge, et il est bon, à ce qu'il me semble, qu'il se mette au fait de tout ce qui concerne l'Académie pendant son séjour ici.

Les s[rs] *Vien* et *Petitot* sont partis le 9 de ce mois. Ce sont de très bons sujets, très dignes de votre protection; ils vous feront

voir de leurs ouvrages, et j'espère, Monsieur, que votre jugement leur sera favorable.

Monsieur de Vandiers, qui se rend de jour en jour le plus aimable du monde, est parfaitement bien venu dans toutes les meilleures [maisons] de cette ville.

Vous m'avez permis, Monsieur, de me servire de la commodité de la poste quand cela ne passeroit pas un trop gros volume. J'en profite pour avoir l'honneur de vous envoier une petite boëte qui ne contient que très peu d'espace. Ce sont trois estampes gravées d'après deux tableaux de ma main. Ce n'est pas tant pour ce qui concerne mon ouvrage que pour vous faire voir la gravure d'un jeune homme nommé *Gallimard*. Je croi que vous serés content de ses talents. Il peut devenir util dans les beaux-arts, et l'on a toujours besoin d'artistes pour les perpétuer[1].

Je suis, avec toute sorte de respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Depuis : « Les sieurs *Vien* »; Lecoy, p. 249-50.

Les trois estampes de *Claude Gallimart*, d'après *François de Troy*, sont certainement la *Chasteté de Joseph*, gravée en 1744, la *Reine de Saba à la cour de Salomon* et le *Bienheureux Jérôme Émilien présentant des enfants*, gravées en 1749. Il avait aussi gravé, en 1744, le buste de *Wleughels* d'après *Michel-Ange Slodtz* (Leblanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, t. II, p. 266).

4734. — De Troy a Tournehem.

Du 20 mai 1750.

Monsieur, — Il y a longtems qu'il n'a rien paru de mes ouvrages au Salon; je prends la liberté, Monsieur, de vous adresser quatre tableaux que j'ay fait uniquement pour m'occuper. Je vous prie, Monsieur, si vous les trouvés dignes d'estre montrés au public, de vouloir bien les faire exposer; si le public en juge favorablement, je vous suplie instament d'en disposer à votre choix, c'est la plus grande faveur que je vous demande; je ne désire de vous, Monsieur, que la protection dont vous m'avés toujours honoré et que vous demande un homme qui se trouve sur le déclin de son âge et qui n'a d'autre ambition qu'une honneste retraite pour arranger le peu de bien qui luy reste dans sa patrie et vous faire sa cour et tâcher de mériter votre bienveillance; M. de Vandières est bien porté à me faire plaisir, et j'aurois un plaisir extrême de ne le perdre jamais de veüe.

Je suis, avec un très profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

De Troy.

A Rome, ce 20 may 1750.

Archives nationales, O¹ 1922, fol. 33.

Note : Le sieur *de Troy*, Directeur de l'Académie à Rome, paroist, par sa lettre cy-jointe, demander son retour. S'il revenoit, il seroit à souhaiter que sa place fut remplie par un homme aussy sage et aussy capable que luy.

Il paroist que le sieur *Natoire* est le plus capable de s'en bien acquitter.

4735. — Tournehem a de Troy.

Du 30 mai 1750.

J'ai arrêté votre compte, Monsieur, que M. d'Orsonville vous a envoyé et que vous devés avoir présentement reçu. Quand aux recouvremens des loyers de la petite maison que vous me marqués vous former embarras, je n'ai pas prétendu vous imposer le détail de cette perception; mais il faut bien, puisqu'elle peut être louée, que les deniers qui en proviennent rentrent au profit du Roy et qu'il en soit compté. Faites le faire par qui vous voudrés; un principal locataire qui soit bon et en état de répondre des deniers peut se charger de cette opération, ainsi que cela se pratique à Paris, et il faut mettre dehors tous ceux qui ne payent pas.

Je vous enverrai, pour remplacer les deux élèves qui sont de retour, l'homme qui a montré les mathématiques à M. de Vandières et un peintre que je tirerai de notre école de Paris.

Je sais ce que vous mandés de M. de Vandières et n'en suis pas surpris.

J'ai reçu la petite boëte en même tems que votre lettre. Je suis charmé d'avoir vu les estampes qu'elle contient, qui ont encore plus de mérite, étant tirées d'après vos tableaux. Je vous en suis bien obligé. Sûrement M. de Vandières, à qui vous les avez sans doute fait voir, étant plus connoisseur que moi, en aura été content. Vous avez raison d'exciter le jeune *Galimard* à se perfectionner dans l'art de la gravure, qui est très nécessaire.

Je viens d'ordonner la gratification de 100 pistoles au s^r *Blan-*

chet; il peut charger à Paris qui il jugera à propos pour retirer la valeur de M. Denis, trésorier des Bâtimens.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1102, fol. 219.

4736. — Cioia a Tournehem.

Du 2 juillet 1750.

Le sieur François-Marie Cioia, banquier à Paris, par sa lettre du 2 de ce mois, envoye à M. le Directeur général copie du récépissé de M. *de Troy*, Directeur de l'Académie de Rome, des 2,000 écus romains qu'il lui a fait remettre par son correspondant en cette ville, revenant laditte somme, monnoye de France, à celle de 11,000 livres qu'il prie M. le D. G. de lui faire rembourser.

Archives nationales, O[1] 1193, fol. 208.

4737. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 22 juillet 1750.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous envoier mes comptes du second quartier de la présente année. Vous verrez au dernier article du susdit compte la nécessité qu'il y a eu de subir à l'édit du Pape pour le déchet des sequins [1]; il n'y a eu d'autre expédient que d'en passer par la volonté du prince, ayant jugé la chose indispensable.

Je suis bien sensible, Monsieur, de la confiance que vous me témoignez sur ma conduite. Je ne m'éloignerai jamais de la bonne opinion que vous en avez, et je tâcherai toujours de mériter vos bontés et votre protection.

Il m'a paru, Monsieur, par une de vos dernières lettres que vous souhaiteriez estre informé de l'établissement de l'Académie de Saint-Luc à Rome. C'est la plus ancienne qui ait été formée pour le progrès de la peinture, sculpture et architecture. Son gouvernement est approchant du nostre. Le sujet qui est élu par le scrutin pour remplir la place de Directeur la conserve pendant un an ou deux. Quand l'assemblée juge à propos de le confirmer, on luy donne le titre de prince. Ils m'ont fait l'honneur de me mettre à cette place il y a quelques années [2]; mais je me persuade

qu'ils eurent plus d'égards à la place que je remplis qu'à mon propre mérite.

La fonction que l'on fait pour délivrer les prix aux jeunes écoliers qui les ont mérités est fort auguste : 1° le Pape fait choix du meilleur orateur pour faire un grand discours à l'honneur des trois beaux-arts. Les meilleurs poëtes de l'Académie de l'Arcadie, c'est ainsi qu'elle se nomme, sont invitez pour y réciter des pièces en vers en l'honneur des élèves qui ont remportés les prix. M. *Vanloo*, qui a eu cet avantage en son temps et avec tant d'honneur, pourra, Monsieur, vous faire un détail mieux circonstancié. Cette cérémonie se fait dans une grande salle bien parée, au Capitole, où il y a des places marquées tout autour pour la noblesse[3]. Ce sont les Cardinaux qui délivrent les prix à chaque jeunes gens qui les ont mérités; cela est précédé d'une grande musique[4].

M. de Vandiers arriva ici le 18; nous l'attendions avec grande impatience. Le voilà de retour[5], Dieu merci, en bonne santé. Le Seigneur le conserve et vous aussi pour le bien des arts. Ce sont les souhaits de tous ceux qui ont l'honneur de vous connoître et le parfait respect avec lequel je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1939. DE TROY.

= 1. L'édit en question, publié le 27 juin, ordonnait qu'à l'avenir les monnaies d'or ayant cours dans les États du Saint-Père ne seraient plus reçues dans le commerce que pour la valeur de leur poids, relativement à leur titre, que les sequins et demi-sequins romains subiraient la même loi, et que l'on devrait payer pour les monnaies trop légères trois bayoques pour chaque grain de déficit.

2. Voir la lettre du 24 janvier 1744.

3. La distribution des prix par l'Académie de dessin à ses élèves, qui n'avait pas eu lieu depuis onze ans, se fit, en 1750, le 25 juin; dix-neuf cardinaux assistèrent à la cérémonie; l'orateur désigné fut le docteur Francesco Zanotti, secrétaire de l'Institut de Bologne; les académiciens de l'Arcadie récitèrent des pièces composées en l'honneur des arts; la plus remarquable fut celle de l'abbé Piazi, secrétaire du cardinal Albani; cette distribution avait été accompagnée d'une exposition des modèles et des dessins dans l'appartement du sénateur de Rome.

4. Depuis : « Il m'a paru »; Lecoy, p. 250-1.

5. Il revenait de Naples avec *Cochin*.

4738. — MARTIN A TOURNEHEM.

Le 26 juillet 1750.

Le nommé *Jacques-François Martin*, peintre, qui est à Rome

et qui a été recommandé par M. le Contrôleur Général des finances, vient d'y gagner un prix de peinture dans la première classe, suplie M. de Tournehem de lui acorder une place qui est vacante à l'Académie royale de peinture à Rome, qui lui a été promise lorsqu'il en seroit capable.

En marge : Renvoyer à M. *de Troy*, qui n'étoit pas autrefois content de ce recommandé pour m'en dire son sentiment a présent. — Ce 26 juillet 1750.

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 2.

4739. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Frascati, le 12 aoust 1750.

« ... On m'assure que les Allemands sont en marché pour vendre le palais Médicis, celui dont j'ai eu l'honneur de vous parler il y a quelque tems. Ils en font le plus grand mistère, et je n'ai pu savoir avec qui ils traitent. Comme, depuis les premiers propos qui me furent tenus sur cette matière il y a six mois, et qui venoient sans doute de leur part, je n'ai fait aucune démarche qui pût faire croire que nous y songeassions, je soupçonne qu'ils mettent en avant un acheteur inconnu dans la vüe de me réveiller et de me faire parler. Mais, quoi qu'il en soit, je pense qu'il est bon de les laisser faire sans paroître s'en apercevoir, et si, par un hazard peu vraisemblable, ils concluoient le marché avec quelqu'un de ce pays-ci, alors nous pourrions toujours faire demander la préférence par notre maison de Saint-Louis, qui y a droit, selon une bulle expresse, et nous gagnerions beaucoup à nous substituer au lieu et place de l'acquéreur, et aux mêmes conditions, parce que, quel qu'il soit, il aura fait ses conditions meilleures que le Roi n'auroit pu les faire. Il y auroit aussi pour le Roi un avantage considérable à faire faire cette acquisition par notre maison de Saint-Louis, de qui S. M. l'acquéreroit ensuite sans qu'il lui en coutât presque d'argent comptant. Si cette affaire prend quelque consistance, j'aurai l'honneur de vous envoier, Monsieur, un petit précis des idées que j'ai sur cette matière, afin que vous puissiés me donner vos ordres en conséquence de l'examen que vous en aurés fait... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 807, fol. 99 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4740. — Tournehem a de Troy.

Du 5 septembre 1750.

Je reçois, Monsieur, avec votre lettre du 19 du mois passé[1], l'état des élèves qu'il y a à l'Académie de Rome, avec les noms et qualités de ceux qui la composent, et en même temps depuis quel tems ces sujets sont entrés à l'Académie.

Et en même tems aussi votre exhortation, jointe à ce que vous me marqués du sentiment de M. de Vandières, pour vous envoyer des peintres qui soient en état de vous faire espérer qu'avec les études qu'ils peuvent faire à Rome, ils puissent parvenir au rang de vos illustres professeurs, et tout de suite vous me dites votre sentiment sur le s^r *Martin*, sur lequel je vous l'ai demandé, et vous croyés que, pour m'ôter l'envie de me rendre à la recommandation, vous devés me faire connoître combien vous avés besoin de sujets pour soutenir la réputation que votre école vous a acquise à Rome.

Vous devés vous ressouvenir qu'il y a plus de quatre ans, m'ayant été parlé du s^r *Martin*, je vous demandai ce que c'étoit que ce sujet; vous me répondites que ce jeune homme devoit de tous côtés et qu'il ne convenoit pas qu'il entrât à l'Académie avec cette tache; vous deviés voir dès ce tems et depuis que mon intention n'étoit pas de remplir l'Académie de mauvais sujets. Tel l'a été étant bien jeune qui, avec l'âge et un peu de réflexion sur son état, peut changer et de vie et de manière de penser. On me dit ici qu'il a remporté le prix de l'Académie de Saint-Luc à Rome; je vous demande en conséquence ce que vous en pensés, sans peut-être d'envie de vous le donner. Si M. de Vandières ne me disoit pas que le sujet n'est pas capable, je croirois que ce n'est que l'animosité qui vous fait me parler ainsi sur son compte, ou bien que vous voudriés que le choix des sujets vous fût remis à vous seul.

Vous avés dit à M. de Vandières que votre Académie étoit assés bien en sculpteurs et en architectes, et vous l'avés assuré en même tems que jusqu'à présent vous ne voyés pas de sujets qui promissent en peinture, sans doute pour lui insinuer que, pour en avoir de bons, il seroit à propos de vous en laisser le choix, du moins j'en juge par l'état tout contraire que vous m'envoyés des élèves en peinture qui composent votre Académie. Au surplus,

s'ils sont mauvais, à qui puis-je en attribuer la faute qu'à vous seul? M'avés-vous jusqu'à présent instruit des sujets qui la composent et avés-vous jusqu'à présent daigné entrer avec moi en aucun détail? M'avés-vous seulement fait part du travail que vous leur faisiés entreprendre?

De quel ordre avés-vous employé le s^r *Challe*, sculpteur, à copier pour le Roy un grand médaillon en bas-relief représentant le *Lantin?*

De quel ordre avés-vous chargé le s^r *Tersonnier* de faire une copie pour le Roy d'un tableau représentant la *Dispute du Saint-Sacrement?*

M'avés-vous seulement instruit que vous les chargiés de cet ouvrage, et pourquoi l'avez-vous fait sans m'en parler? Je le sais; c'est que, favorisant ces deux sujets plus que d'autres, vous avés été bien aise qu'ayant fait leur tems à Rome ce fût un prétexte de les y retenir plus longtemps; mais si vous m'en aviés écrit, je vous aurois mandé que la copie du grand médaillon en bas-relief représentant le *Lantin* étoit un ouvrage que vous pouviés faire entreprendre; je n'aurois pas pensé de même de la copie de la *Dispute du Saint-Sacrement*, qui, quoique peint par *Raphaël*, ne pouvoit pas être plus utile pour le Roi que la grande copie de la *Bataille de Constantin*, dont la grandeur énorme ôte tout usage pour S. M.; que les copies n'ont d'avantage que de conserver des monumens des ouvrages de *Raphaël* et dont les tems nous enlèverons les originaux qui périssent; je me serois peut-être, malgré mon sentiment, rendu au vôtre pour faire faire cette copie, car, pour celle de la *Bataille de Constantin*, elle étoit commencée par le s^r *Blanchet* avant mon tems; mais au moins j'aurois été instruit avant qu'on la commençât, et je crois que vous deviés, avant de rien ordonner là-dessus, me prévenir de ce que vous croyés devoir faire entreprendre.

Mais revenons aux sujets que vous avés à votre Académie, dont vous avés dit à M. de Vandières qu'il n'y en avoit pas un seul qui promît pour la peinture. Le premier est le s^r *Tersonnier;* s'il n'est pas bon, à qui en est la faute? Vous l'avés emmené avec vous quand vous avés été à Rome. A votre sollicitation, il est entré à la pension le 1er novembre 1745, et vous l'avés ensuite chargé de faire la copie dont il est parlé cy-dessus. Vous deviés bien le connoître, puisque cet homme étoit votre ouvrage; s'il n'est pas un sujet propre pour la peinture, ainsi que vous avés

dit à M. de Vandières, qu'il n'y en avoit point à votre Académie, quelle raison autre que la faveur et la protection que vous lui accordez l'a fait rester à Rome douze années, sept sans être à la pension et cinq à l'Académie, et chargé encore d'une besogne qui peut lui servir de prétexte pour y rester plus longtemps?

Le second est un nommé *Hutin*, arrivé à Rome le 25 juin 1749; vous ne me dites rien sur ses qualités; je veux croire que votre silence sur son compte prouve son incapacité.

Le s^r *Mettey*, arrivé aussi à Rome le 25 juin 1749, est mis sur votre état comme un sujet qui promet beaucoup; pourquoi dites-vous à M. de Vandières que vous n'avés pour la peinture, quant à présent, aucun sujet qui promette? Enfin, le quatrième et dernier peintre que vous ayés à l'Académie est le s^r *Barbeau*. Qui a été son protecteur pour l'y faire entrer? N'est-ce pas vous qui m'avés prié de luy donner la place du s^r *Blanchet* qui revenoit; s'il n'avoit point d'aptitude pour la peinture, comme vous avés dit à M. de Vandières, et, je vous le répète toujours, qu'il n'y avoit point de sujet à l'Académie qui promissent, pourquoi m'avés-vous sollicité pour le faire entrer à l'Académie? Pourquoi, sans m'en avoir instruit, l'avés-vous chargé de faire au Vatican pour le Roy la copie du tableau représentant le *Baptême de Constantin*?

Votre exhortation au commencement de votre lettre de vous envoyer des peintres qui soient en état de vous faire espérer qu'avec les études qu'ils peuvent faire à Rome ils pourront parvenir de se mettre, s'il est possible, au rang de vos illustres professeurs, et ce que vous avés avancé à M. de Vandières ne veut-elle pas dire que je ne puis vous fournir ces sujets et qu'il convient que ce soit vous qui en fassiés le choix? Mais de quatre que vous y avés, il y en a deux de placés par vous; s'ils sont tous quatre des sujets sans aptitude, vous n'avez pas mieux réussi que moi; ainsi, Monsieur, je m'en mêlerai seul et je vous en enverrai qui seront assés éprouvés pour espérer qu'ils parviendront au but pour lequel l'Académie a été établie.

Je reviens à la suite de votre lettre. Vous me parlez de la dure nécessité de votre démission; je vous prie de vouloir bien me dire qui est celui qui vous l'a imposée; ne m'avés-vous pas marqué vous-même que vous en aviés pris la résolution. Quelle a été ma réponse? Je ne crois pas que vous puissiés vous en plaindre; je vous ai mandé que je serois faché que vous prissiez ce parti, que

je souhaiterois fort que vous changeassiés de résolution; mais que, si vous y persistiez, je vous priois de me marquer le tems que vous voudriés revenir, afin que celui qui vous succéderoit pût arriver assés à tems à Rome pour prendre de vous les instructions nécessaires pour remplir dignement la place qu'il auroit à occuper.

Après ce que vous m'exposés par votre lettre sur la dure nécessité de votre démission, vous me donnés de l'encensoir par le nez pour me faire sentir qu'étant protecteur des beaux-arts comme je suis (ce sont vos termes), si, à l'âge de soixante et onze ans que vous avés, tous les ouvrages que vous avés produit et tous de votre main, douze années de gouvernement de l'Académie de Rome, cela ne peut pas mériter les bontés de S. M. J'ai fait voir au Roy votre lettre, je lui ai dit ce que je vous avois écrit; le Roy vous a nommé un successeur en cas que vous continuassiés dans la résolution où vous étiés de revenir en France; mais, comme vous êtes resté dans le silence depuis ma réponse venue, je n'ai pas cru devoir demander les bontés du Roy jusqu'à ce que je fusse instruit par vous de votre dernière résolution.

Je ne puis que louer votre attachement pour M. de Vandières; je sais qu'il le mérite et de tous ceux qui le connoissent; ainsi, je ne puis qu'aprouver la résolution que vous avés prise de rester à Rome jusqu'au départ de M. de Vandières, même plus longtemps si cela vous convient, et alors, quand vous viendrés, je ne manquerai pas de représenter au Roy vos longs et assidus services, auxquels je me flatte que S. M. voudra bien avoir égard.

Mrs Fabron, de Marseille, m'ont mandé avoir reçu une caisse de vous à mon adresse; je leur ai sur-le-champ mandé de me l'envoyer le plus diligemment qu'il seroit possible, parce que c'étoit des tableaux de vous, que je serois bien aise de voir arriver promptement pour en orner notre Salon de cette année; ils ne me sont pas encore arrivés; aussitôt que je les aurai reçus, j'en ferai avec empressement l'usage que je vous marque.

Je suis, M., votre très humble et très obéissant serviteur.

[Cette lettre a été écrite de la main de M. le Directeur général.]

Archives nationales, O[1] 1939, O[1] 1102, fol. 250.

= 1. Cette lettre du 19 août n'a pu être retrouvée; c'est fort dommage, car la réponse de Tournehem prouve son importance considérable.

4741. — Brevet d'élève architecte a Rome pour le sr Lieutaud.

Le 20 septembre 1750.

Nous, Charles-François-Paul Le Normant de Tournehem, etc.

Suivant le raport qui nous a été fait des heureuses dispositions du sr *Jacques-François Lieutaud* dans l'art d'architecture qu'il a exercé par études depuis plusieurs années à l'Académie royale établie au Louvre à Paris, sous le feu sieur *Jossenay*, professeur d'icelle, où il a remporté dès l'année 1747 le troisième prix et ensuite le premier, l'avons nomé et choisi pour être l'un des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et d'architecture établie à Rome sous la conduite de M. *de Troy*, Directeur d'icelle, à l'effet de quoi nous avons accordé le présent brevet audit sieur *Lieutaud*[1].

Fait à Versailles, le vingtième jour du mois de septembre 1750. Signé : Le Normant, etc.

Archives nationales, O1 1090, fol. 84.

= 1. *Lieutaud* avait obtenu en effet le 3e prix en 1747, année où *Belicart* remporta le premier; mais les listes des prix publiées par les *Anciennes archives de l'Art français* (t. V, p. 294-5) ne mentionnent pas son premier prix. Celui de 1748 est donné à *Parvis* et celui de 1749 à *Bareau*.

4742. — Brevet d'élève peintre a Rome pour le sr Doyen[1].

Nous..., Lenormant de Tournehem... Bien informés des grands progrès qu'a fait le sr *Gabriel-François Doyen*, de Paris, âgé de vingt-quatre ans, peintre d'histoire, élève du sr *Carle Vanloo*, nommé au milieu de l'année 1748 pour occuper l'une des places d'élèves protégés de la nouvelle école de peinture et de sculpture que le Roy a ordonné être établie au mois de janvier de ladite année 1748 à son Académie de peinture et sculpture à Paris, dans le dessein de soutenir et d'acroître le progrès des arts en France, et par ce moyen renouveler successivement ladite Académie de dignes sujets, l'avons de nouveau choisi et nommé pour être l'un des élèves pensionnaires de Sa Majesté a l'Académie... établie à Rome...

A Versailles, le vingt-sixième jour du mois de septembre 1750. Signé : LENORMANT... — Bon pour copie : DE GILET.

Archives nationales, O[1] 1090, fol. 87. — On y trouve aussi une copie analogue du brevet d'élève protégé en date du 17 avril 1750. *Doyen* n'est donc resté que quelques mois à la nouvelle École. — Le brevet d'élève protégé est indiqué par Courajod, p. 178; le brevet de pensionnaire analysé. — Cf. *Nouvelles archives de l'Art français*, 1879, p. 363.

= 1. *Doyen* n'obtint jamais le premier prix, mais seulement le second, qui lui fut décerné en 1748, année où *Mettais* fut classé avant lui.

4743. — BREVET D'ÉLÈVE PEINTRE A ROME POUR L.-J.-F. DE LA GRENÉE.

Nous..., Lenormant de Tournehem... Bien informés de l'avancement considérable qu'a fait le s[r] *Louis-Jean-François de la Grenée*, de Paris, peintre d'histoire, âgé de vingt-cinq ans, élève du s[r] *Carle Vanloo*, depuis qu'il a été nommé à la place d'élève protégé[1]..., l'avons de nouveau choisi et nommé pour être l'un des élèves pensionnaires de l'Académie... établie à Rome pour le service du Roy sous la direction du s[r] *de Troy*...

A Versailles, le vingt-sixième jour du mois de septembre 1750. Signé : LENORMANT... — Bon pour copie : DE GILET.

Archives nationales, O[1] 1090, fol. 90. — Cf. *Nouvelles archives de l'Art français*, 1879, p. 373.

= 1. *Lagrenée* ne figure pas sur la liste des lauréats aux concours académiques. Il fut donc envoyé à Rome sur la désignation du Directeur des Bâtiments.

4744. — MÉMOIRE DE COYPEL A M. DE TOURNEHEM.

Le 26 septembre 1750.

Lorsque le Roy établit à Rome l'Académie de peinture et sculpture pour y envoyer des sujets choisis de l'Académie de Paris pour y faire de nouvelles études et se perfectionner dans leur art, il voulut bien que les élèves qui y seroient envoyés fussent défrayés de leurs voyages, et l'indemnité fut alors fixée à deux cens livres pour chaque élève.

Tous les élèves qui ont été envoyés depuis l'établissement de cette Académie ont eu cette gratification qui a pu être sufisante dans les premiers tems; mais aujourd'hui que toutes les dépenses

sont doublées, on estime que la somme de deux cens livres n'est pas proportionnée aux frais que les élèves sont obligés de faire.

Plusieurs de ces élèves étant peu aisés et n'ayant presque d'autres ressources que dans les bontés du Roy, M. *Coypel*, son premier peintre, croit que, s'il plaisoit à Monsieur le Directeur général d'augmenter les grâces de Sa Majesté et de porter cette indemnité à cent écus pour chacun desdits élèves, tant pour ceux qui vont à Rome que pour ceux qui en reviennent, cela les metroit à peu près au pair de leurs dépenses.

Archives nationales, O[1] 1939.

4745. — De Troy a Tournehem.

Le 7 octobre 1750.

M. *de Troy*, Directeur de l'Académie de Rome, par sa lettre du 7 de ce mois, envoye à M. le Directeur général le compte de recette et dépense du troisième quartier de la présente année et accuse la réception du compte précédent qui lui a été envoyé.

En marge : Remis au bureau de M. d'Orsonville.

Archives nationales, O[1] 1193, fol. 321.

4746. — Cioïa a Tournehem.

Le 23 octobre 1750.

M. Cioïa, banquier à Paris, par sa lettre du 23 de ce mois, envoye à M. le Directeur général copie du récépissé de M. *de Troy* de 2,000 écus romains qui ont été payés par son correspondant à Rome pour le service de l'Académie de France établie en cette ville, laquelle somme revient monnoye de France à 11,000 l.

Archives nationales, O[1] 1193, fol. 329.

4747. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 16 décembre 1750.

« ... J'ai travaillé sourdement à l'acquisition du palais Madame, et j'ay à ce sujet un peu de bon et un peu de mauvais à vous mander. Je vais commencer par ce dernier, afin que le bon, venant après, vous fasse oublier le mal, qui n'est pas considérable.

Il consiste en ce qu'ayant parlé à M. de Canillac, qui administre les biens de la maison de Saint-Louis, du projet d'emprunter à ladite maison, pour l'achapt d'un palais, ses lieux de mont qui lui rapportent 2 1/2 pour cent, il m'a fait connoître que, lorsque les lieux pieux et communautés placent leur argent autrement qu'en lieux de mont, ils le placent quelquefois à 4 pour cent, qui est icy l'intérest légal, et communément à 3 et 1/3; que, lorsque l'on vend des lieux de mont, on perd sur chaque lieu ou action un cent huitième; que leurs lieux de mont étant vendus, ils ne peuvent plus profiter de telle occasion qui se présenteroit de faire quelque emploi avantageux; que même les remboursements du capital qu'ils recevront par morcellement chaque année leur pourront rester quelque tems morts entre les mains, vû, dit-il, qu'on ne trouve pas toujours des lieux de mont à acheter. Et de toutes ces considérations, il en résulte qu'il croit dans sa conscience devoir désirer qu'au lieu de 2 1/2 pour cent, qui est le produit actuel des lieux de mont, le Roy veuille bien accorder à la maison de Saint-Louis, en se servant desdites actions, un intérest de 3 1/2 pour cent. Il doit vous envoyer un état des facultés, des charges de la maison et des intérests auxquels elle peut employer icy son argent. Dans ces derniers, je crois qu'il comprendra le 5 pour cent, qui est très rare et au-dessus de l'intérest légal, le 4 pour cent, qui est l'intérest légal, mais qu'on trouve difficilement, et le 3 1/3, qui est le plus courant, et il y ajoutera, je crois, qu'on trouve icy à emprunter à 3 pour cent, en hypothéquant des lieux de mont. Sur le choix de ces divers intérests, il s'en rapporte avec respect, amour et résignation à ce que le Roy ordonnera, ne souhaittant que de ne rien prendre sur luy dans une chose qui regarde une communauté dont il est administrateur et dont, par conséquent, il doit toujours procurer le plus grand bien. Je ne luy ay point dit où la chose en étoit, ny que le Roy eût déjà consenti à l'acquisition, mais seulement que j'avois un projet et quelques espérances à cet égard. Quant à l'augmentation d'intérest qu'il désire par-dessus les 2 1/2 pour cent que rapportent les lieux de mont, dont la vente payera l'acquisition du Roy, c'est à vous seul, Monsieur, à décider, et si vous me permettés de dire mon sentiment là-dessus, il me paroist que, par les raisons de M. de Canillac, moins de 3 pour cent, et même 3 pour cent, seroit très rigoureux; qu'avec 3 1/3 la maison de Saint-Louis ne pourroit être que contente, et qu'en luy accordant 3 1/2 elle sera

reconnaissante et fera sonner icy la générosité du Roy, de sorte que, comme la différence est très petite, je pencherois vers ce dernier party, d'autant que dans le fonds il n'en coûte rien au Roy, et il en arrivera seulement que l'abbaye affectée pour le payement des intérests et du capital rentrera quatre ou trois ans plus tard dans la masse des bénéfices à distribuer.

Selon le projet que vous avés bien voulu approuver et dont l'exécution sera icy d'un grand honneur pour le Roy et d'une grande utilité pour notre commerce, ladite abbaye doit être environ de 30,000 livres de rente. Je ne voudrois pas qu'elle fût plus forte, parce qu'alors le Pape diroit : pourquoy ne la donne-t-on pas au Cardinal d'Yorck ? Et il seroit bon aussi qu'elle ne fût pas au-dessous pour rendre cet espèce de séquestre moins sensible par la perspective plus prochaine de sa fin. Il faudroit aussi que vous eussiés la bonté de me mander le nom et revenu de ladite abbaye, afin que rien ne m'arreste dans la conclusion du marché, car je vais toujours en avant, et c'est icy que commence ce que j'ay de bon à vous dire à cet égard. Il consiste en ce que, dans les cent mille écus romains valant cinq cent mille francs, à quoy j'ay évalué dans mon mémoire l'achapt dudit palais, seront comprises, à ce que j'ay lieu d'espérer, les dépenses nécessaires pour le réparer et le mettre en état d'être habité, ce qu'à vue de pays j'évalue à environ cent mille francs; peut-être bien même la totalité, tant du prix d'achapt que des réparations, ira-t-elle encore à moins, mais je ne voudrois pas m'y engager et en répondre, parce que j'aime mieux vous bien servir que vous bien promettre. Soyés certain que je ne négligeray rien pour faire faire au Roy le meilleur marché possible, et que je ne le voleray point du tout, quoy qu'à dire la vérité cela me siéroit assés bien. Mais à propos des réparations, je pense que nous ne sçaurions faire mieux que de les faire sur-le-champ et avec l'argent de la maison de Saint-Louis, vû que d'autres fonds seroient plus difficiles et plus onéreux à fournir et vû que le tout ensemble n'excédera pas la somme que j'ay eu l'honneur de vous proposer dans mon mémoire. Voilà, Monsieur, ce que j'appelle une bonne nouvelle en cette matière sur laquelle vous trouverés peut-être que je me suis trop étendu. C'est en effet parler bien longuement sur une maison ; mais cette maison qui, dans l'éloignement, peut fort bien ne paroître qu'un tas de pierres, sera pourtant icy un objet de considération pour le Roy, d'honneur pour votre ministère et de grande utilité à notre com-

merce. Pardonnés-moi donc, je vous supplie, ma diffusion, que je termine enfin en vous renouvellant, Monsieur, les assurances du très tendre et fidèle respect qui m'attache à vous pour ma vie[1]... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 807, fol. 330. Autographe. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette lettre particulière fut suivie, dans la même journée, d'une lettre officielle plus complète qu'on trouvera ci-après.

4748. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 16 décembre 1750.

Monsieur, — Je prends, mais avec précaution, toutes les mesures nécessaires pour l'acquisition du palais Madame. J'ay parlé à M. l'abbé de Cannillac du projet d'emprunter de la maison de Saint-Louis les fonds sufisants pour l'achapt d'un palais en général, et je luy ay donné à entendre que cette maison seroit sucessivement remboursée de ses avances sur le pied de 2 1/2 pour cent, qui forment l'intérest des capitaux qu'elle aliéneroit pour cette emplette. Il m'à fait à ce sujet quelques observations dont je dois vous faire part : I° que lorsque les lieux pieux et les communautez constituent leur argent autrement qu'en lieux de mont, ils le placent quelquesfois à 4 pour cent, et communément à 3 1/3. II° que lorsqu'on veut des contrats de constitution sur les lieux de mont, on perd sur chaque un cent huitième. III° qu'un emprunt qui n'est remboursé qu'à termes éloignez met souvent les presteurs dans le cas d'attendre les occasions de replacer les différentes portions de ce capital, ce qui les expose à garder quelque temps un argent mort. Il résulte de ces réflexions que M. l'abbé de Cannillac croit devoir en conscience représenter qu'il est à désirer que S. M. veuille bien tenir compte à la maison de Saint-Louis de ses aliénations sur le pied de 3 1/2 pour cent. Il doit vous envoyer un état des facultez, des charges de cette maison et des différents deniers qu'elle peut tirer à Rome de son argent. Il comprendra, je crois, dans cet article, le denier de 5 pour cent, qui est très rare et au-dessus de l'intérest légal; celuy de 4 pour cent, qui est permis, mais que l'on trouve difficilement; enfin le denier de 3 1/3, qui est le plus courant. Au reste, il s'en raporte, sur ces divers taux d'intérest, à ce qu'il plaira au Roy

d'ordonner, et il souhaitte uniquement de n'avoir point à répondre personnellement d'un arrangement qui regarde la communauté dont il est administrateur et dont par conséquent il doit toujours travailler à faire l'avantage. En général, il me paroist, s'il m'est permis de dire mon sentiment, que d'accorder à la maison de Saint-Louis moins de 3 pour cent, et mesme 3 pour cent, ce seroit la traiter trop rigoureusement; qu'elle sera contente de 3 1/3, mais qu'en luy donnant 3 1/2 pour cent elle aura beaucoup à se louer de la générosité du Roy. Comme cette différence est modique, je pencherois vers ce dernier party, d'autant qu'il suffira pour cela que l'abbaye affectée pour le payement des intérests et du capital de l'emprunt reste trois ou quatre ans de plus dans la masse des bénéfices, dont la collation est différée. Quant à l'abbaye en question, je pense qu'elle doit être environ de 30,000 livres de rente. Si elle étoit plus forte, le Pape pourroit dire : pourquoy ne la donne-t-on pas au Cardinal d'Yorck? Mais, en mesme temps, il est à propos qu'elle ne soit pas d'un revenu inférieur, pour rendre cette espèce de séquestre moins sensible par la perspective plus prochaine de sa fin. Il faudroit aussi que vous eussiez la bonté de me marquer le nom et le revenu de cette abbaye, afin que je ne me trouve point arresté dans la conclusion du marché. Car je vais toujours en avant, et je me flatte que les 500,000 francs, auxquels j'ay évalué l'achapt du palais Madame, suffiront aussy pour le réparer, et que peut-être mesme toute cette somme ne sera pas nécessaire, mais je ne puis pas cependant en répondre absolument. Ce qu'il y a de certain, c'est que je ne négligeray rien pour faire faire au Roy le meilleur marché possible, et que je n'y gagneray pas.

Pardonnez-moi, Monsieur, si je vous entretiens aussi longtemps d'une seule affaire; elle m'a parüe digne de votre attention, surtout en ce qu'elle offre un nouvel objet de considération pour la personne de Sa Majesté et de grands avantages pour le commerce de France à Rome[1]...

Aff. etr. Rome. *Correspondance*, t. 807, fol. 333. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

— 1. En marge on lit cette note, de la main du ministre :

« Monsieur l'abbé de La Ville, — Le Roy, dans son conseil tenu le ..., a décidé qu'il donneroit une abbaye dont les revenus seroient employés à l'acquisition du palais Madame jusqu'au parfait remboursement, mais qu'il falloit qu'il y en eût une vacantte au moins de 30,000 [livres] pour remplir

cet objet et qu'en attendant M. le duc de Nivernois pouvoit toujours faire le marché dudit palais; que, quand le prix en seroit fixé, il en instruiroit S. M. et qu'il recevroit ordre sur-le-champ de parler au Pape pour obtenir de Sa Sainteté la permission d'affecter une abbaye à cet usage.

« Le Roy a décidé aussi qu'on payeroit à la maison de Saint-Louis trois et demi pour cent du fond qu'elle prestera. On envoyera à M. le duc de Nivernois un plain pouvoir pour traitter cette affaire quand il en sera temps. »

4749. — Mémoire du duc de Nivernois.

Le 16 décembre 1750.

On ne s'arrêtera point à prouver combien il seroit avantageux et convenable que le Roy eût à Rome un palais en propre, destiné à loger ses ambassadeurs, que le quartier de ce palais devînt, ainsi que la place d'Espagne pour les Espagnols, le point de réunion et le centre de ralliement de tout ce qu'il y a de nationaux à Rome, enfin que la franchise des ambassadeurs de France étant toujours affectée au même lieu, ce petit territoire devînt plus respectable par l'habitude où on seroit de le respecter. Ces réflexions paroîtront encore plus prépondérantes si on songe à la façon de penser des Romains, chez qui les grands seigneurs se feroient une espèce de peine de loger dans une maison d'emprunt, qui d'ailleurs sont affectés surtout de la pompe extérieure, et auxquels ce qui a quelque air de dignité, tel frivole qu'il soit au fond, paroît d'une importance bien plus grande qu'aux autres peuples.

On doit ajouter ici que l'avantage de réunir la nation dans un lieu de franchise et respecté par le gouvernement romain seroit un objet intéressant pour notre commerce. Les différentes chicanes que l'on fait à nos marchands, soit par des visites continuelles, soit par des extorsions injustes, en ont fait déserter la plus grande partie. Les inconvéniens de cette persécution sourde cesseroient lorsqu'ils pourroient s'établir dans un lieu privilégié et protégé ouvertement. On ne craint pas d'avancer que, par ce moïen, on pourroit augmenter de trois millions le commerce que nous faisons avec Rome, commerce qui nous est avantageux, qui a existé autrefois et qui n'a diminué que par les obstacles auxquels on propose de remédier.

Si le Roy acquerroit le palais Madame pour y loger son ambassadeur, il rempliroit parfaitement ces différents objets, puisqu'il deviendroit propriétaire du plus magnifique palais de Rome et

placé dans le quartier de la ville le plus marchand. La situation de cet édifice, qui se trouve vis-à-vis de l'église nationale de Saint-Louis, est une convenance de plus pour en faire le quartier de France. On y trouveroit même une autre espèce d'avantage, en ce que l'église de Saint-Louis jouiroit alors des franchises que luy procureroit le voisinage du palais de France, privilège qu'elle n'a point aujourd'hui, quoique l'église de Saint-Jacques des Espagnols le prétende et en joüisse.

On estime que le palais Madame pourroit être donné pour cent mille écus romains, et, en partant de cette supposition, on va examiner par quels moiens le Roi pourroit faire cette acquisition sans sentir tout le poids de cette dépense.

On propose que, pour payer cette somme, S. M. l'emprunte à la maison françoise de Saint-Louis. Elle peut aisément la prêter en vendant des lieux de mont jusqu'à concurrence, et l'hypothèque qu'elle acquerroit sur le palais acheté seroit au moins aussi solide que celle que lui donnent les lieux de mont sur le banc du Saint-Esprit. La maison de Saint-Louis ne perdroit donc rien en vendant ses lieux de mont pour en placer le prix sur le Roi avec privilège sur le palais Madame. En même tems, elle feroit un grand profit à S. M., parce que, l'intérest des lieux de mont n'étant qu'a deux et demi pour cent, le Roi ne se trouveroit débiteur envers cette maison que de deux mille cinq cens écus romains d'arrérages, c'est-à-dire environ douze mille cinq cens livres de France.

En supposant que l'on ne se souciât pas de rembourser le capital, il n'en coûteroit donc que douze mille cinq cens livres pour faire une acquisition qui paroitra aux Romains convenable à la dignité du roi, et qui sera avantageuse à notre commerce, aux François qui sont ici et aux ambassadeurs. On voit de plus qu'elle épargnera aux derniers les frais d'un loyer; ainsi, ce sera une espèce de gratification fixe qui se trouvera par le fait ajouter à leurs appointemens, et l'ambassade est si dispendieuse que ce motif peut entrer en quelque considération. Il est aisé de sentir qu'en envisageant l'affaire sous ce point de vüe, le ministre des Affaires étrangères peut la consommer sans épuiser les coffres du Roi. Si l'ambassadeur qui est à Rome luy envoioit quatre courriers de plus par an, cette augmentation de dépense paroitroit imperceptible dans le compte de ce que coûte son département; il

n'a qu'à supposer cette augmentation, devenuë nécessaire et fixe chaque année, la somme à laquelle monteroit cette dépense suffira pour payer les intérests de l'acquisition dont il s'agit.

On croit pouvoir dire plus, et on ne craindra pas de proposer qu'il ne lui seroit pas impossible, en poussant un peu plus loin cette supposition, de rembourser peu à peu le capital. Il y a deux moïens qui peuvent être emploïés ou séparément ou ensemble et subsidiairement; l'un seroit de destiner chaque année au remboursement une autre somme de deux mille cinq cens écus romains, le tout ensemble ne monteroit qu'aux environs de vingt cinq mille livres argent de France; le second moïen consisteroit à profiter des circonstances qui ne peuvent manquer de se trouver tôt ou tard, dans lesquelles il sera moins nécessaire de tenir un ambassadeur à Rome. Les appointemens de trois ou quatre ans étant appliqués à payer le capital de l'acquisition en avanceroient bien le remboursement; sans que les coffres du Roi s'en ressentissent, on pourroit, suivant qu'on le jugeroit à propos, emploïer ce moïen en deux, trois ou quatre fois, et de même en presser ou en reculer l'exécution comme on voudroit. Il est vrai que l'ambassadeur qui doit partir est payé du jour qu'il est nommé et que cette portion d'appointemens dont il jouït est censée faire partie de la gratification accordée pour les frais de son établissement; mais ce qu'on propose ne nuiroit en rien à cet arrangement, puisque celui dont il s'agit se trouveroit effectué en nommant plus tard le ministre que le Roi envoieroit à Rome et que l'autre auroit toujours lieu en le faisant aussi partir plus tard dans la même proportion.

On va proposer par surabondance un troisième moïen par lequel il n'en coûteroit rien du tout au Roi. Ce seroit de mettre en œconomats une abbaye de trente mille livres de rente, avec le revenu de laquelle on rembourseroit le capital et on payeroit les intérests. En trente-deux ou trente-trois ans, tout seroit payé, l'abbaye retourneroit à sa destination, et le Roi auroit acquis, sans bourse délier, un effet considérable. Il semble qu'on ne pourroit trouver déplacé qu'une très petite portion du revenu de l'église fût emploïée pour un tems à acquérir à perpétuité le logement du ministre qui en fait les affaires et en défend les droits au nom du Roi à la cour de Rome. Si l'on vouloit d'ailleurs revêtir cet arrangement d'une forme qui levât tout scrupule, il ne

seroit peut-être pas impossible, au lieu de mettre l'abaye en œconomats par la seule authorité du Roi, d'obtenir du Saint-Siège un indult qui la destinât au même usage[1].

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 807, fol. 335. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le mémoire porte en marge cette annotation, de la main du ministre : « M. l'abbé de La Ville me rendra compte de ce mémoire. Je croy qu'il pensera, comme moy, qu'il n'y a aucun usage à en faire. »

4750. — L'abbé de Canillac au marquis de Puisieulx.

A Rome, ce 16 décembre 1750.

Monsieur, — M. le duc de Nivernois m'a fait l'honneur de me communiquer les intentions de S. M. au sujet du palais dont elle désire faire l'acquisition pour ses ambassadeurs à Rome. C'est un projet où j'ay bien reconnu le zèle qu'a toujours ce ministre pour tout ce qui peut estre utile à la nation dans ce pays-cy et contribuer à la gloire de notre auguste maître, et l'intérest que je suis accoutumé de prendre à la vôtre, Monsieur, m'en fera voir l'exécution sous votre ministère avec une satisfaction infinie.

La maison de Saint-Louis en sent une bien vive de ce que le Roy a bien voulu jetter les yeux sur elle pour fournir les moyens de consommer cette affaire, et l'empressement de donner à son protecteur et son maître des preuves de soumission et d'une respectueuse reconnoissance fera regarder comme un bonheur à la congrégation qui en administre les biens de pouvoir en prêter une partie pour seconder, dans cette occasion, les vuës de Sa Majesté et concourir, en ce qui dépend d'elle, à l'acomplissement de ses désirs.

Ce sont, Monsieur, des sentiments dont cette congrégation, à la tête de laquelle je me trouve, m'a fait le dépositaire et dont je suis flatté de pouvoir estre le garant auprès de vous, en vous assurant qu'elle se fera un devoir de s'en remettre entièrement à la bonté et à la protection dont S. M. honore la maison de Saint-Loüis pour les conditions auxquelles elle jugera à propos que cette maison prête l'argent qui sera nécessaire pour remplir l'objet dont il est question, et, quelles que soient ces conditions, la congrégation les acceptera avec autant d'empressement que de soumission. Elle désire seulement, Monsieur, que, pour ne rien vous laisser ignorer de l'estat des choses, j'aye l'honneur de vous

représenter qu'il ne se fait ici presque aucun emprunt au-dessous de trois et un tiers pour cent d'intérest et qu'on peut aussi placer son argent à quatre et même à cinq pour cent dans les provinces de l'État ecclésiastique; mais cela est extrêmement rare à Rome et n'y a guère lieu que dans le cas d'un besoin bien pressant d'argent de la part de l'emprunteur.

J'ay aussy l'honneur de vous représenter, Monsieur, que l'argent que la maison de Saint-Louis se trouve en estat de prêter est emploié en lieux du mont qui lui raportent le deux et demi pour cent et que, pour les vendre, il luy en coûtera un cens romain de frais par chasque lieu de mont, ce qui fait un objet assés considérable. J'ajouteray en même temps qu'à mesure que les remboursements se feront à l'église de Saint-Loüis, il peut arriver que l'argent qui en reviendra demeure oisif pendant longtemps faute de pouvoir le placer tout de suite, soit en lieux de mont, qui ne se trouvent pas toujours à achepter, soit en contrats de constitution, dont il se peut également que l'occasion se fasse attendre.

Je prends aussi la liberté de vous observer que actuellement la dépense de cette maison excède la recette, comme vous verrés par l'estat que j'ay l'honneur de vous envoyer cy-joint. D'ailleurs, son revenu ne peut augmenter qu'à mesure que s'éteindront les rentes viagères qu'elle est obligée de payer, et, dans le moment présent, qu'elle travaille à la réfection du chœur, elle a besoin de toutes ses ressources et d'une économie particulière de la part des administrateurs pour conduire à sa perfection cette réparation aussi considérable que nécessaire.

Voylà, Monsieur, les considérations que la congrégation a l'honneur de mettre sous vos yeux et qu'elle vous supplie de vouloir bien mettre sous ceux du Roy en faveur d'une église qui est digne de toute sa protection, non seulement parce qu'elle appartient à S. M., mais encore par l'ordre et la régularité qui y règnent et qui la rendent l'exemple et l'édification des autres églises nationales qui sont à Rome.

Il ne me reste à présent, Monsieur, qu'à connoistre les ordres du Roy. Je puis vous assurer avec les administrateurs de l'empressement et de l'exactitude que S. M. trouvera de leur part et de la mienne pour les exécuter conformément à ses intentions, n'aiant rien tant à cœur que de luy donner des preuves de notre zèle et de notre soumission.

Je suis bien flatté que cette occasion, qui me met à portée de vous rendre compte des dispositions et des sentiments de la congrégation, me procure en même temps celle de vous rappeller le souvenir du très profond respect avec lequel, etc.

Revenu annuel de l'église de Saint-Louis.

Le revenu fixe annuel consiste en trois articles :

	écus	baïoques
Le premier est celui de loüer des maisons, qui monte à sept mille six cent quatre-vingt-quinze écus et 84 b^es^ (baïoques) lorsqu'on en peut exiger tous les loüers.	7,695	84
Le second est celui des rentes des lieux de mont, qui produit chaque année trois mille deux cent soixante-quatre écus.	3,264	
Le troisième consiste en cens et legs annuels, qui se monte à deux cent quarante-trois écus et 50 baïoques.	243	50
Plus le produit des ducats que l'on retire de l'expédition des évêchés et abbayes de France, qui n'a monté cette année 1750 qu'à deux cent treize écus et 50 baïoques	213	50
Total.	11,416	84

Dépense annuelle de Saint-Louis.

Pour la communauté de MM. les prêtres, au nombre de vingt, à raison de 39 écus à chacun, outre dix-huit écus que le sacristain paie à chaque prêtre, sçavoir quinze pauls par mois pour quinze messes libres, ce qui fait en tout 57 écus romains chaque année à chaque prêtre et 20 écus au supérieur, le tout montant à huit cents écus. 800

	écus	baïoques
Pour la bonne chère ou portion aux susdits. .	666	
Pour le pain	300	
Pour le vin	600	
Pour [le] vinaigre	8	
Gages du cuisinier et sous-cuisinier	47	20

Gages du portier	20	
Médecin, chirurgien et barbier	52	
Bibliothécaire	10	50
Charbon	48	56
Bois	88	
Blanchissage du linge.	30	
Extraordinaire pour les malades	40	
Apothicaire	44	
Total.	2,745	

Dépenses des églises, sçavoir :

Au curé de Saint-Louis, outre sa table et ses messes libres	77	
Au curé de Saint-Yves.	120	
Au confesseur de Saint-Louis	48	
Au sacristain, suivant les listes de chaque mois, y compris les quinze pauls qu'il paie à chaque prêtre.	807	32
Au sacristain de Saint-Yves.	214	10
A l'organiste.	48	
A celui qui entretient les orgues	6	
Pour cire pour lesdites églises	200	
Au tapissier pour tendre lesd. églises. . . .	35	
Total.	1,555	42
Plus pour dépense annuelle à l'hôpital pour les pèlerins	293	81
Total.	4,593	49

Honoraires des officiers de la maison, sçavoir :

Procureur, computiste, secrétaire, receveur et notaire, montent chaque année à	416	50
Plus, pour dotes que l'église est obligée de distribuer chaque année.	1,525	
Plus, pour legs et cens passifs	125	67

Plus aux artisans de la maison, sçavoir :

Maçon, menuisier, serrurier, vitrier, etc. . .	1,282	60
Plus, pour rentes viagères dont l'église est chargée	3,787	30
Total de la dépense.	11,736	56
Total de la recette	11,416	84
Partant, la dépense excède la recette de . . .	319	72

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 807, fol. 348, 350 et 351. Autographe signé et copies. — Communiqué par M. Tausserat.

4751. — M. D'ORBESSAN A TOURNEHEM.

Le 30 décembre 1750.

M. d'Orbessan, par sa lettre dattée de Toulouse, du 30 décembre 1750, marque à M. de Tournehem ce qui suit :

C'est vous faire plaisir, Monsieur, que de vous indiquer les gens de mérite et de vous demander votre protection pour eux. Permettés-moy de le faire aujourd'huy et de vous recommander le s^r *Le Roy*, fils de M. Julien Le Roy, qui vous est déjà connu par le prix d'architecture qu'il a remporté cette année. Permettés-moy de profiter de cette occasion pour vous renouveller les assurances des sentimens respectueux avec lesquels je suis, Monsieur, etc.

Signé : D'ORBESSAN.

Julien Le Roy, élève de l'Académie d'architecture, fils de Julien Le Roy, horloger du Roy, suplie M. de Tournehem de luy accorder la première place vacante d'architecte à l'Académie de Rome, ayant non seulement remporté le premier prix de l'Académie d'architecture cette année, mais mesme le second l'an passé; s'il a le bonheur d'obtenir cette grâce, il ne cessera de faire tous ses efforts pour en profiter dignement.

En marge : A représenter lorsqu'il y aura des places vacantes a l'Académie de Rome, ce 28 janvier 1751.

Archives nationales, O^1 1922, fol. 31.

4752. — Del Palazzo dell' Accademia del Re di Francia posto al Corso.

Lodovico XIV, il grande Re di Francia, istitui quella Accademia, la quale consiste in numero di giovani nazionali, che si exercitano continuamente nella pittura, scultura e architettura. In questo luogo i curiosi potranno osservare insieme tutte le principali statue di Roma e di qualchè parti d'Italia, ed è cosa curiosa di vedere tutto il bello ivi radunato; sono copia, fatte di gesso, formate sopra gli originali. Farò menzione solamente delle principali, e sono il Laocoonte, l'Apollo, l'Antinoo, l'Ercole, il Gladiatore di Borghese, quello di Lodovici, la Venese de' Medici, il Lottatore il Germanico, la Concordia, il leone dé Barberini, e molte altre, le quali trolascio per non esser troppo lungo.

Pietro Rossini, *Il Mercurio errante delle grandezze di Roma*, 7° édit. Rome, Fausto Amidei, 1750, petit in-12, p. 97-8.

4753. — Extrait du règlement pour l'Académie royale de peinture et de sculpture.

12 janvier 1751. — ... Article XIII. Pour soutenir et accroître le progrès des arts en France et renouveller incessamment l'Académie des dignes sujets, veut Sa Majesté que l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture qui subsiste à Rome depuis 1666, y soit toujours entretenue aux dépens de Sa Majesté, et qu'il y ait, sans interruption, douze pensionnaires pour y être formés par un directeur, qui ne pourra être tiré que de l'Académie de Paris[1], dans la connoissance et pratique desdits arts sur les statues et autres monuments antiques et les ouvrages des plus grands maîtres des écoles d'Italie, lesquels pensionnaires seront choisis et nommés par le Directeur et Ordonnateur général des Bâtimens de Sa Majesté.

Article XIV. Et, afin que ceux qui sont à portée d'aspirer à ces places soient mieux préparés à profiter des études supérieures qu'ils doivent faire à Rome, ordonne Sa Majesté que l'École royale qu'elle a établie à Paris soit toujours composée de six élèves protégés.

... Article XVII. Les élèves protégés ne pourront rester que trois ans en ladite École, et ceux qui s'y appliqueront avec le

plus de succès passeront aux places de pensionnaires du Roy à Rome, à mesure qu'il en viendra à vacquer, et cela concurremment avec les fils des officiers et autres membres de l'Académie qui auront été formés dans l'art sous leur père et auront gagné l'un des premiers grands prix de ladite Académie...

Procès-verbaux de l'Académie, t. VI, p. 254-5. — Courajod, *École royale des élèves protégés*, p. 23, note 1.

= 1. *La Teulière* et *L'Estache* avaient fait exception.

4754. — Le marquis de Puisieulx a l'abbé de Canillac.

A Versailles, le 12 janvier 1751.

J'ay reçeu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 du mois dernier, et par le compte que j'en ay rendu au Roy, S. M. a vu avec satisfaction les sentiments de respect, de soumission et de zèle avec lesquels la maison de Saint-Louis est disposée à se prester aux arrangemens nécessaires pour parvenir à l'acquisition d'un palais pour loger ses ambassadeurs à Rome. M. le duc de Nivernois avoit déjà informé le Roy de l'empressement avec lequel la maison de Saint-Louis se conformeroit aux intentions de S. M. relativement à cet objet; mais le Roy est bien éloigné de vouloir que cette maison contracte en cette occasion des engagements qui luy soyent onéreux, et S. M., supposé qu'elle se détermine à faire cette acquisition, donnera les ordres nécessaires pour assurer les fonds et les intérêts des capitaux que la maison de Saint-Louis y employera. C'est sur quoy, Monsieur, il faut que, de concert avec M. le duc de Nivernois, vous formiez un projet d'arrangement le plus convenable qu'il vous sera possible, tant pour les intérêts du Roy que pour ceux de la maison de Saint-Louis. Dès que vous m'aurez envoyé ce plan, je le mettray sous les yeux du Roy, et je recevray ses ordres pour en faire part.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 53. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4755. — Le trésorier des Batimens a M. de Mancini.

Le 15 janvier 1751.

A M. le marquis de Mancini.

Je suis très fâché que la circonstance ait obligé à retarder le

payement des loyers de votre palais; je viens d'en ordonner le payement.

Je viens d'ordonner le deuxième quartier du loyer du palais Mancini, c'est sans doute la rareté de fonds qui a obligé feu M. de Tournehem à retarder ce payement, et je suis malgré moi forcé par la même raison à ne pas ordonner à la fois les trois quartiers qui vous sont dus; mais j'espère ordonner le troisième dans la fin de ce mois et le quatrième le plus tôt qu'il me sera possible afin de ratraper le courant.

J'ai l'honneur.

Archives nationales, O[1] 1939.

4756. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Versailles, le 19 janvier 1751.

Je réponds séparément, Monsieur, à la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 du mois dernier concernant les mesures à prendre pour l'acquisition du palais Madame. Le Roy, à qui j'en ay rendu compte dans son Conseil, a décidé qu'il destineroit une abbaye dont les revenus seroient employés à rembourser successivement la maison de Saint-Louis jusqu'au parfait paiement des avances qu'elle aura faites; mais, pour remplir cet objet, il faut qu'il vaque une abbaye qui soit au moins de 30,000 livres de revenu. Vous pouvez cependant, Monsieur, travailler en attendant à conclure le marché, et, dès que le prix de l'acquisition sera fixé, vous en informerez S. M., qui ne tardera pas à vous envoyer ordre de parler au Pape pour obtenir de Sa Sainteté la permission d'affecter une abbaye à cet usage.

Le Roy a décidé, en même tems, qu'il seroit payé à la maison de Saint-Louis trois et demi pour cent d'intérêts des fonds qu'elle prestera et que S. M. vous feroit envoyer quand il en seroit tems, en plein pouvoir pour traiter définitivement cette affaire avec les administrateurs de cette maison. Le Roy est bien persuadé que vous ne négligerez rien pour luy donner en cette occasion une nouvelle preuve de votre zèle pour son service.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 66. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4757. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 20 janvier 1751.

Monseigneur, — J'ai l'honneur de vous envoier mes comptes

du dernier quartier de l'année 1750. Ma lettre, Monsieur, vous paroîtra bien dénuée; mais, n'ayant rien de particulier à vous mander de tout ce qui concerne l'Académie, les choses allant à l'ordinaire et selon tous mes désirs; de plus, Monsieur, comme il y a longtemps que je n'ai eu l'honneur de recevoir aucun de vos ordres, voilà ce qui fait que je ne me trouve pour le présent que l'occasion qui me sera toujours bien précieuse de prendre la liberté de vous assurer du profond respect avec lequel je suis, Monsieur, votre, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4758. — Le Blanc a Tournehem.

Le 28 janvier 1751.

Monsieur, — Comme vous connoissés à peu près la nature et l'étendue de mes revenus, vous ne serés pas surpris que je vous écrive pour vous demander une grâce, c'est de voulloir bien me faire toucher à Florence une demie année des appointemens de la place d'historiographe des Bâtimens du Roy que je ne dois qu'à vos seules bontés. M. de Vandières, qui m'a prêté quelque argent dont j'ay eu besoin, doit vous écrire luy-même à ce sujet.

Comme il connaît les usages des Bâtiments, il prétend que mon brevet étant expédié du mois de novembre 1749, les appointements doivent courir du 1er octobre, et que c'est la règle pour toutes les grâces de cette espèce que fait le Roy; moy, je n'ay eu garde de le contredire, je luy ai promis même de vous exposer ses scrupules et de m'en rapporter entièrement à vous. Il est certain que cent écus de plus ou de moins feront une notable différence dans l'état de mes revenus de l'année 1749. L'état de recette et de dépense est tout prêt, je l'arrêterai quand j'aurai reçu votre décision.

Depuis que nous sommes de retour de Naples, il ne fait que pleuvoir, et le Tibre nous menace d'une seconde inondation[1], il y a près d'un mois que nous n'avons vu ce beau ciel d'Italie, et ce tems est bien contraire à notre destination présente, qui est de revoir les cabinets de Rome.

Au surplus, on s'y divertit assés, M. de Vandières vous fait part de ses amusements. Les spectacles en sont une source toujours nouvelle en ce pays-ci, il y a deux opéras et six comédies tout a

la fois et tout y est toujours plein, non seulement les loges de ces spectacles différents sont remplies d'abbés et de prélats, mais il n'est pas extraordinaire de voir des Cardinaux aux téâtres les plus libres. Tout passe ici avec la musique, car il y a de la musique partout. On nous annonce pour le Carnaval les fêtes les plus brillantes; je comte bien avoir l'honneur de vous en rendre comte.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

LE BLANC.

De Rome, le 28 janvier 1751.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. La première inondation du Tibre, qui avait eu lieu du 3 au 15 décembre précédent, avait été terrible; on ne circulait dans les rues de Rome qu'en bateau et nombre d'églises furent fermées. Elle fut suivie d'un nouveau débordement du fleuve au milieu de février; il ravagea les terres, causa la perte d'un grand nombre de bestiaux et la mort de plusieurs habitants de la campagne.

4759. — CIOIA A TOURNEHEM.

Le 29 janvier 1751.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous remettre coppie d'une quittance de deux mil écus romains que j'ai fait payer à M. *de Troy*, Directeur de l'Académie royale à Rome, pour l'entretien d'icelle, faisant onze mil livres monnoye de France.

Je prie Monsieur de vouloir bien me faire expédier l'ordonnance nécessaire à mon remboursement.

J'ai l'honneur de me protester très respectueusement, etc.

François-Marie CIOÏA,

Rue du Renard-Saint-Sauveur.

A Paris, ce 29 janvier 1751.

Archives nationales, O[1] 1939.

4760. — LE DUC DE NIVERNOIS AU MARQUIS DE PUISIEULX.

A Rome, le 3 février 1751.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous envoïer ci-joint un plan par articles[1], par rapport à l'acquisition du palais Madame, pour me conformer sans perdre de tems à vos intentions à cet égard qui m'ont été communiquées par M. de Canillac. Je lui ai com-

muniqué ledit plan, et il l'approuve entièrement. Je ne me suis pas encore montré dans cette affaire et n'ai fait agir que M. Digne, notre consul, qui s'y est comporté avec toute la sagesse et tout le zèle pour les intérêts de la nation que vous lui connoissez.

J'aurai l'honneur de vous observer, au sujet de ce que vous me marquez dans votre lettre du 19 qui regarde l'acquisition du palais Madame, que, prenant le parti de faire toucher à la maison de Saint-Louis les revenus de l'abbaye en question par la voie des œconomats, il n'est nullement nécessaire de rien demander à cette cour ni qu'elle entre pour donner aucune permission dans ledit arrangement; du moins cela me paroist de la sorte, et il est à souhaiter que cela soit ainsi. Car, si notre projet étoit connu et ébruité ici, je crains bien qu'on ne trouvât quelque moien de le faire manquer ou du moins qu'on en eût envie. En effet, le palais et la place d'Espagne donnent tant de sujettion à ce pays-ci qu'il ne faut pas trouver étrange qu'on y vît avec quelque peine naître un palais et une place de France. Indépendamment de cela, et en ne considérant que la maison de Saint-Louis, il me paroist plus simple et plus avantageux pour elle de percevoir ses revenus par la voie des œconomats que d'avoir à les gérer par elle-même, ce qui la jetteroit dans de grands embarras et dans des dépenses qui devroient être prélevées comme de raison sur les remboursements annuels du capital qui pourront se faire, retarderoient nécessairement ledit remboursement. Je vous supplie de m'envoier le plus tôt qu'il sera possible les pouvoirs nécessaires pour conclure cette affaire, afin de me mettre en état de profiter d'un moment favorable qui peut se présenter bientost.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 99. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette pièce manque.

4761. — Bal donné par les pensionnaires de l'Académie en l'honneur du marquis de Marigny.

Le 21 février 1751.

« M. le marquis de Marigny, déjà destiné à remplir la place qu'il occupe aujourd'hui avec tant de distinction, voyageoit en Italie en 1750, et, pendant son séjour à Rome, vint loger au palais de l'Académie de France; la joie de tous les pensionnaires

ne se peut exprimer. Nous fûmes charmés de posséder pour la première fois un futur directeur général, etc...

« Pour lui témoigner notre sensibilité à l'honneur que nous recevions, nous résolûmes d'aller en corps demander la permission de célébrer cet heureux événement, et, pour en laisser les marques à la postérité, de nous accorder son portrait. M. de Marigny parut touché de ces témoignages d'amour et de reconnoissance et nous octroya obligeamment notre demande. En sortant de chez lui, nous allâmes tout de suite chez M. *de Troy* lui faire part de la grâce que nous venions d'obtenir et le prier instamment de vouloir bien faire lui-même le portrait de M. de Marigny. Il s'y prêta avec sa bienveillance ordinaire et y travailla sur-le-champ. Ce portrait, très ressemblant et fait dans la grande manière, est placé dans le grand salon[1].

« Nous voulûmes encore donner des marques publiques de notre satisfaction, et, pour cet effet, nous convînmes entre nous de donner un bal magnifique, où toute la noblesse romaine seroit invitée par des billets. Nous fîmes part de ce projet à M. *de Troy*, qui en parut très content et nous dit que, puisque nous nous engagions à donner une fête, il falloit quelque chose qui fût digne de M. le marquis de Marigny et qui ne diminuât rien de l'idée avantageuse qu'ont les Romains de la délicatesse et du goût des François. Il eut la générosité de vouloir en partager les frais par moitié avec nous, en nous en laissant toute la gloire, car il nous demanda comme une grâce de garder comme un secret inviolable la part qu'il y avoit. Il en demanda la permission à M. le marquis de Marigny, qui fut également flatté de cette nouvelle preuve de notre joie. La fête fut donnée le dimanche 21 février 1751 et mérita l'approbation de tous ceux qui s'y trouvèrent[2]... »

Remarques pour servir de supplément à la vie de M. de Troy, par M. Caffieri, lues à l'Académie royale de peinture le samedi 2 octobre 1762 (*Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie*, t. II, p. 283-4).

= 1. La chalcographie du Louvre conserve le cuivre d'un portrait de M. de Marigny, gravé en 1761 par *Wille* pour sa réception à l'Académie, d'après le portrait de *L. Tocqué;* mais on ignore ce qu'est devenu celui qui fut peint par *de Troy*.

2. A propos du passage de M. de Vandières à Rome, voyez la notice lue par M. Henry Roujon dans la séance publique annuelle des cinq Académies du 25 octobre 1899 intitulée *le Voyage en Italie de M. de Vandières et de sa compagnie*.

4762. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Versailles, le 2 mars 1751.

« ... Je ne vous adresse point encore par cette ordinaire nos observations sur le projet d'articles que vous nous avez envoyé relativement à l'acquisition du palais Madame. L'idée de le faire acheter par la maison de Saint-Louis a fait imaginer un autre moyen de parvenir au même objet en prévenant les inconvénients qui pourroient peut-être résulter du parti que le Roi prendroit de faire lui-même l'acquisition dont il s'agit. Il est donc question, Monsieur, de faire d'abord acheter le palais Madame au nom de M. de Monmartel, qui chargera de sa procuration pour cet effet M. le marquis Belloni, son correspondant à Rome. Nous prendrons ensuite, quand il en sera temps, les mesures convenables pour consommer cette affaire par la cession que M. de Monmartel fera de ce palais à S. M.; mais, en attendant, il se chargera de payer à la maison de Saint-Louis les intérêts à trois pour cent de l'argent qu'elle aura avancé, et de lui rembourser successivement les capitaux à mesure qu'il percevra les revenus de l'abbaye que le Roi se propose de mettre en œconomat.

« Cette tournure a paru d'autant meilleure que, dans le cas où l'Espagne voudroit faire valoir quelque droit ou prétention sur cette partie de la succession de Médicis, le Roi ne paroîtra pas directement dans la discussion, qui n'aura lieu que vis-à-vis M. de Monmartel. Vous sentez, Monsieur, qu'au moyen de ce nouvel arrangement, que S. M. a approuvé, il ne doit plus être question de vous envoyer des pleins pouvoirs pour traiter par vous-même cette négociation, et qu'elle sera suivie par M. Belloni ou tel autre commissionnaire à qui M. de Monmartel en confieroit le soin; mais il n'en sera pas moins nécessaire que vous examiniez avec la plus grande attention le palais Madame, et que vous accordiez vos bons offices et protection au chargé de procuration, qui aura ordre de n'agir que par vos conseils et sous votre direction. Je compte de vous envoyer par l'ordinaire prochain un mémoire détaillé des conditions de l'achat et des précautions qu'il faudra prendre pour le faire avec le plus de sûreté qu'il sera possible... »

P.-S. — Je suis en estat, Monsieur, de vous envoyer dès

aujourd'huy le mémoire que je vous ay annoncé concernant l'acquisition du palais Madame, et je le joins icy...

Instruction pour M. le duc de Nivernois sur l'acquisition du palais Madame.

La négociation commencée par M. Digne sur cette acquisition sera suivie jusqu'à sa conclusion, et, pour s'en assurer invariablement, il sera convenu par un écrit privé entre les deux négociateurs d'en passer contrat en forme dans un délai suffisant pour donner le tems aux pouvoirs nécessaires d'arriver à Rome.

Le prix en sera fixé à 60 mille écus romains au plus, mais M. l'Ambassadeur fera en sorte qu'il soit au-dessous, sans toutefois manquer l'acquisition.

Elle sera faite par M. Paris de Monmartel, qui, à cet effet, envoyera sa procuration à M. Belloni ou à tel autre qui conviendroit mieux à M. l'Ambassadeur, et cette procuration partira immédiatement après la réponse à la dépêche qui contiendra ces présentes.

La propriété du vendeur sera expliquée entre les négociateurs, et il sera promis d'en justifier par titres lors du contrat en forme.

M. l'Ambassadeur se fera instruire par les plus habiles jurisconsultes de Rome des loix romaines sur le retrait lignager, et la suite des hipothèques sur les immeubles de la ville de Rome.

M. l'Ambassadeur connoît l'effet des loix de France sur ces matières, et il jugera de l'importance qu'il y a d'être instruit de ce que celles de Rome contiennent pour que la propriété du palais ne soit jamais troublée.

Il est également nécessaire que M. l'Ambassadeur s'assure des droits en tous genres dus à Rome aux mutations, tels que droits seigneuriaux, insinuation, centième dîmée ou autres équivalens; et, dans le cas où il y auroit [des] droits seigneuriaux à payer, il se fera expliquer, même justifier, de qui relève en tout ou partie, soit en fief, soit en nature, le palais dont il s'agit et ses dépendances.

Il est d'usage en France de composer sur les droits seigneuriaux avant de passer un contrat d'acquisition, c'est ce qu'on appelle déprier, et de faire un décret pour la sûreté de l'acquisi-

tion contre tous créanciers des vendeurs. Si tels usages sont également à Rome, M. l'Ambassadeur fera faire les démarches nécessaires pour convenir des droits seigneuriaux ou autres sur lesquels le déprix auroit lieu, et informera de ce qui seroit à pratiquer pour la pleine sûreté de l'acquisition.

Dans le cas où il n'y auroit dans cette acquisition, suivant les loix ou usages de Rome, ni recours pour raison de privilèges ou hipothèques, ni retrait lignager à craindre, le prix en sera stipulé payable comptant en écus romains, en remettant les titres de propriété. Mais, dans les cas contraires, le prix ne sera stipulé payable qu'après l'expiration des délais fixés à l'égard, tant des hipothèques que du retrait lignager, et le fournissement de la main levée des opositions qui pourroient se trouver à la délivrance des deniers.

Cette acquisition devant se faire, ainsi que les réparations du palais, par voye d'un emprunt de la maison de Saint-Louis à Rome, cet emprunt sera fait par ledit sieur de Monmartel, qui envoyera à cet effet, comme pour l'acquisition, un pouvoir suffisant.

Il sera au plus de 80 mille écus romains, dont 60 mille pour le prix principal et 20 mille pour les réparations.

Il s'obligera de payer à la maison de Saint-Louis l'intérest de leur prest à raison de 3 1/2 pour cent par an, et de rembourser le capital à compter du premier janvier de l'année qui suivra celle de l'entier fournissement des 80 mille écus, à raison de 6 mille écus par ans et de 3 mille écus par semestre, moyennant quoi les intérêts diminueront au fur et à mesure des payemens sur le capital.

Le payement, tant des intérêts que du capital, sera exactement et à jour nommé fait à Rome, à la maison de Saint-Louis, en écus romains, et par conséquent elle pourra toujours pourvoir d'avance au remplacement de ses fonds.

Pour opérer, comme en France, un privilège en faveur de la maison de Saint-Louis sur le palais dont il s'agit, ledit sieur de Monmartel promettra d'employer à l'acquisition et aux réparations de ce palais la totalité des deniers empruntez, d'en faire toutes déclarations dans les quittances, soit du vendeur, soit des ouvriers, aux droits desquels il subrogera les prêteurs, auxquels, pour la justification de ces déclarations, il fournira expédition des quittances et promettra aider des pièces sur lesquelles elles auront été données, qui resteront en dépôt à Rome.

Les payemens qui doivent être faits pour raison de cette acquisition dépendant des règles sur les hipothèques et le retrait, et de l'avancement ou de la perfection des ouvrages, les 80 mille écus ne peuvent être à la fois nécessaires, et au moins partie en resteroit oisive pendant qu'elle coûteroit des intérêts; ainsi les intérêts ne coureront (*sic*) que du jour, et au prorata du fournissement qui en sera fait suivant les quittances d'emploi; mais les prêteurs s'engageront à fournir les deniers exactement, en les avertissant huit jours auparavant.

L'acquisition et l'emprunt devant être arrêtés par des écrits privés avant d'être assurez par des contrats en forme, et la forme de ces contrats important à la solidité des choses, M. l'Ambassadeur consultera les plus habiles praticiens de Rome sur leur rédaction, afin qu'il ne puisse en résulter de difficultés.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 142 v°, 144 et 145. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

4763. — Extrait des comptes des Batiments du Roi.

Année 1751.

2 mars 1751-22 janvier 1752 : Au sieur François-Marie Cioïa, banquier à Paris, pour son remboursement des sommes qu'il a fait remettre à M. *Detroy*, Directeur de l'Académie royale établie à Rome, pour l'entretien d'icelle pendant la présente année 1751 (5 p.). . . . . 55,000 liv.

Du 17 octobre 1751 : Au sieur *de la Traverse*, peintre, nommé élève de l'Académie à Rome, par gratification, en considération de ses frais de voyage. . . . . 300 l.

— Au sieur *Pajou*, sculpteur, nommé élève de l'Académie, id. . . . . 300 l.

Archives nationales, O[1] 2251, fol. 324 et 343 v°.

4764. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 3 mars 1751.

« ... M. le prince de Deux-Ponts[1] partit avant-hier pour retourner en Allemagne par Boulogne[2], Padoüe et le Tirol. Il compte être, vers le 20 de ce mois, à Munich, où il s'arrêtera quelques

jours. Il a parfaittement bien réussi icy et y laisse une excellente réputation[3]. Le Pape n'en parle que les larmes aux yeux. S. S. luy a donné un corps saint et un fort beau tableau de mosaïque. Je luy ay donné un cheval d'Espagne pie qui passoit pour un des plus jolis chevaux de Rome, et comme on a sçu qu'il aimoit beaucoup les chevaux, plusieurs personnes se sont empressées de luy en offrir, parce qu'effectivement tout le monde désiroit icy de luy plaire, ce qui prouve fort bien qu'il a plu à tout le monde.

« M. de Vandières est party ce matin. Avant-hier, il baisa les pieds du Pape, qui luy marqua beaucoup de bonté. Il seroit à souhaitter que tous les François qui viennent icy se conduisissent comme il a fait. Il s'y est comporté avec sagesse et modestie et circonspection, qualités fort estimables par elles-mêmes, et que ce pays-cy est très enclin et assez fondé à ne pas supposer aux jeunes gens de son âge et de notre nation... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 152. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Christian II, duc de Deux-Ponts, né le 6 septembre 1722, mort le 5 novembre 1775. Il embrassa la religion catholique le 11 février 1758.

2. Bologne.

3. Le duc de Nivernois offrit un grand dîner à ce prince avant son départ, et le Saint-Père lui fit présent du corps saint de sainte Julie, trouvé dans le cimetière de Rignan, et enfermé dans une caisse couverte de velours cramoisi, galonné d'or, l'accompagnant d'un bassin d'*Agnus Dei*. Le duc de Deux-Ponts prit la direction de Notre-Dame-de-Lorette, d'où il devait se rendre d'abord à Mannheim.

4765. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 17 mars 1751.

« ... J'ay lu avec attention l'instruction très judicieuse que vous m'avez envoyée par rapport à l'acquisition du palais Madame. Je la suivrai dans tous ses points et je serai promptement en état de vous éclaircir positivement et avec exactitude au sujet des droits seigneuriaux, droit de retrait ou autres semblables usages qui influent sur la condition des acquisitions et sur la manière des payements. Je crois déjà sçavoir depuis longtemps qu'en cette occasion il n'y a point de droits de redevance à payer, et c'est ce qui fait que je n'en ay pas fait mention dans les mémoires que j'ay eu l'honneur de vous envoyer. »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 194. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4766. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 24 mars 1751.

« ... J'ay pris toutes les informations qu'il m'a été possible de prendre sur les droits qu'il pourroit y avoir à payer ou les risques qu'il pourroit y avoir à courir en faisant l'acquisition du palais Madame, et, selon l'avis des jurisconsultes de Rome aussi bien que selon les affirmations très positives de l'agent de Sa Majesté impériale, le seul droit qu'il y ait à payer est le droit d'insinuation appellé icy *archivii*, lequel est de cinq sols par 100 livres, c'est-à-dire d'un 400e. Il n'y a point icy de retrait lignager, et l'agent de l'Empereur assûre que la maison n'est chargée d'aucune hypothèque ny cens, qu'on appelle icy canon, ce qu'il promet de faire conster par les titres. Il y a bien une autre espèce de droit à payer, à ce que m'ont dit les avocats que j'ay consultés, qui est ce que nous appellons le droit de courtage, c'est-à-dire une espèce de salaire pour ceux par les mains de qui passe la négociation d'un contract de vente. Ce droit est assez fort, car il est de deux pour cent, mais il ne sera pas difficile, à ce que je crois, de transiger là-dessus. Voilà, Monsieur, tous les éclaircissements que je puis avoir l'honneur de vous donner sur cet objet, et j'espère que vous les trouverez suffisants... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 217 v°. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4767. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

Versailles, le 30 mars 1751.

« ... Depuis que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire la lettre à laquelle je réponds, vous aurez reçu le mémoire que je vous ai envoyé concernant le projet d'acquisition du palais Madame... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 222. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4768. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Versailles, le 13 avril 1751.

« ... Je viens de communiquer à M. de Montmartel les éclair-

cissemens que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer au sujet des droits qu'il pourroit y avoir à payer lorsqu'il fera l'acquisition du palais Madame... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 249 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4769. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 14 avril 1751.

Monsieur, — J'ai reçeu les arrêtés de mes comptes du dernier quartier de l'année 1750, dont j'ai l'honneur de vous faire mes très humbles remercîmens. Pour vous répondre, Monsieur, sur les objections que vous me faites par appostille dans le susdit arrêté, où je ne fais point mention des 2,000 écus que vous m'aviés ordonnés au 9 octobre 1750, ne les ayant pris chez M. Cioia qu'au mois de janvier 1751, je n'ai pas jugé qu'il fût nécessaire d'en charger ma recette du dernier quartier 1750; c'est pour cette raison que je me suis trouvé en avance, ayant employé dans ma dépense quelques fonds que j'avois à moy; comme la dépense du quartier que j'ai l'honneur de vous envoyer s'est trouvée plus forte que l'ordinaire, j'ai pris chez led. s^r Cioia les 2,000 écus que vous m'aviés assignés, suivant l'avis que j'avois pris la liberté de vous en donner au commencement du mois de mars, et que j'ai employés, comme vous verrés par led. compte, pour finir la dépense du premier quartier.

A l'égard de la dépense faite l'année dernière pour la petite maison, on a été obligé de faire certaines réparations un peu fortes pour en éviter de plus grandes à l'avenir. Laditte maison est fort vieille et fort mauvaise; il a fallu refaire un escalier de bois qui conduit dans une petite cour et dans les caves; refaire quasi à neuf tous les carreaux d'une chambre habitée par le nommé Piroli, et autres réparations dont j'ay les mémoires et quittances que je suis toujours prest à produire.

Le s^r *Tiersonnier*, pensionnaire peintre, est parti le lundi, 29 mars. Par les comptes que j'ai l'honneur de vous envoyer, vous verrés, Monsieur, que je me trouveray dans la nécessité de tirer sur M. Cioia la somme ordinaire vers le mois de may.

J'ai répondu à une lettre que M. de Vandières m'a fait l'honneur de m'écrire de Florence. J'espère qu'il aura reçu ma lettre.

J'attendrai avec impatience d'avoir de ses nouvelles de Boulogne où il se trouve, je crois, présentement.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4770. — Paris de Monmartel a l'abbé de la Ville.

A Paris, le 14 avril 1751.

Il me paroist, Monsieur, par l'extrait que j'ay l'honneur de vous renvoyer de la lettre de M. le duc de Nivernois[1], que rien ne peut s'opposer à l'exécution des veües de M. le marquis de Puysieulx pour l'acquisition à Rome du palais Madame, puisqu'il ne s'agit plus que de traiter d'une remise sur le droit de courtage. J'assimille ce droit à ce que nous payons icy aux notaires dans nos acquisitions, à raison du plus ou moins d'industrie qu'ils y employent, et, comme dans le marché dont il s'agit j'ay lieu de présumer que les gens de loy de Rome n'y entreront que pour la rédaction de l'acte, je me persuade que M. le duc de Nivernois trouvera facilement le moyen de réduire ce droit en proportion de ce que nous donnons aux notaires lorsque nous convenons directement du fonds de nos affaires. Il dépendra donc de M. le marquis de Puysieulx, pour porter celle-cy à sa conclusion, de faire dresser conformément au mémoire qu'on m'a demandé les instructions ultérieures et les instrumens nécessaires pour M. le duc de Nivernois, et, sur la communication qu'il luy plaira m'en donner, je passeray de ma part les actes convenables pour effectuer l'intervention dans laquelle il a été convenu que j'entreray.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 251. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette copie, correspondant à l'extrait que nous avons donné de la lettre du duc de Nivernois, du 24 mars 1751, est au fol. 215 du tome 808. (Aff. étr. Rome. *Correspondance*.)

4771. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 14 avril 1751.

« ... L'agent de Sa Majesté Impériale compte recevoir d'ici à huit jours tout ce qu'il lui faut pour être en état de transiger sur

le palais Madame. Mon intention est de lui faire signer un acte sous seing privé entre lui et M. Digne, lequel sera fait en français dans la chancellerie de ce dernier, et par lequel les deux négociateurs seront engagés et le marché conclu quant au prix. Je doute de pouvoir faire descendre ledit agent au-dessous de soixante mille écus, et je crois le marché fort bon à ce prix... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 252. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4772. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Versailles, le 20 avril 1751.

« ... J'ay communiqué à M. de Montmartel ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander, par votre lettre du 24 de mars, au sujet de l'acquisition du palais Madame, et il pense qu'il ne s'agit plus, avant que de terminer la négociation, que de traiter d'une remise sur le droit de courtage. Il compare ce droit à ce que nous payons en France aux notaires dans de pareilles occasions, à raison du plus ou du moins d'industrie qu'ils y employent; mais, comme dans le marché en question il y a lieu de croire que les gens de loy de Rome n'entreront que pour la rédaction de l'acte, M. de Montmartel se persuade que vous trouverez facilement le moyen de réduire ce droit en proportion de ce que nous donnons aux notaires en France lorsque nous convenons directement du fonds de nos affaires. Ainsi, Monsieur, pour porter celle-cy à sa conclusion, vous pouvez agir conformément aux instructions que je vous ay précédemment envoyées et à ce que j'y ajoute aujourd'huy. M. de Montmartel, aussy tost que vous m'aurez fait part de l'estat où vous aurez porté les choses, me remettra les actes convenables de sa part pour effectuer l'intervention dans laquelle il a esté convenu qu'il entreroit relativement à cette acquisition... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 267 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4773. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 21 avril 1751.

Monsieur, — J'ay reçu la lettre[1] que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du sieur Garnieri, pour lequel M. de

Vandières s'intéresse, et je ne laisse pas que d'être embarrassé pour répondre à la question que vous me faites, si ledit médecin Garnieri pourra effectivement être utile aux ambassadeurs du Roy qui me succéderont. S'ils pensent comme moy, ils se serviront certainement de luy, car je crois sincèrement que c'est le meilleur de Rome; mais vous sçavez, Monsieur, que les médecins et les confesseurs ne conviennent pas également à tout le monde. Ainsi, je ne puis pas dire si mes successeurs seroient contents de l'arrangement fait en faveur du sieur Garnieri, surtout si c'est par une espèce de création d'office, accompagné de publicité, et d'où résulteroit bientôt la nécessité de loger dans le palais de la France M. Guarnieri et sa famille, qui est fort aimable et assez nombreuse. Si l'arrangement dont il s'agit ne devoit être que personnel au sieur Guarnieri et secret, il n'y auroit, ce me semble, aucun inconvénient, et en ce cas-là aussi je crois qu'il en coûteroit moins au Roy et qu'avec 1,500 livres par an le médecin seroit content. J'évalue ainsi la gratification, parce que c'est environ cette somme qu'il m'en a coûté par chaque année depuis que je suis icy pour ma santé et pour celle de ma maison. Mais, si on établit publiquement un médecin de l'ambassade de France, il conviendra de le payer plus grassement, d'autant qu'alors personne dans Rome ne s'en servira sous le prétexte qu'on le regardera comme l'espion des François, et, en retournant la médaille, je crois qu'il seroit plustôt à craindre que ledit médecin n'espionnât l'ambassadeur pour le compte de cette cour-cy. Je ne dis pas cela comme applicable à Guarnieri, que je crois un honnête homme et pour qui j'ay de l'amitié; mais c'est que, si on le crée notre médecin en titre, ce sera une charge qui durera plus longtemps que luy, et quoy qu'à sa mort le Roy fût toujours le maître de ne le pas remplacer, du moins il seroit importuné de beaucoup de sollicitations à cet égard, et à la longue ce seroit un grand hazard que nous n'eussions dans cette place que d'honnêtes gens. Voilà, Monsieur, les réflexions que j'ay crû de mon devoir de vous transmettre et sur lesquelles j'attendrai votre réponse avant de parler à Guarnieri, car je n'ay pas jugé à propos de sonder encore ses intentions, comme il sera nécessaire que je le fasse pour sçavoir s'il se contenteroit ou non d'un employ sans titre et d'une gratification secrette. J'ay cru que je devois, avant de luy demander, sçavoir la vôtre pour ne pas ébruiter icy la chose, qui pourroit y être prise diversement, à cause du bruit qu'y

ont fait les liaisons indirectes de M. de Vandières avec Guarnieri.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 269. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Cette lettre manque.

4774. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 28 avril 1751.

« ... L'acquisition du palais Madame sera consommée quand il vous plairra, Monsieur, et vous devez regarder cette affaire comme terminée, du moins par rapport à ce que j'y puis, et à la négotiation vis-à-vis de l'agent de S. M. I. Il a reçu ses pouvoirs que j'ay lus et sa procuration, qui est en très bonne forme, et où j'ay vu avec plaisir que l'on se contente de 55,000 écus au lieu de 60,000. Je craignois qu'on ne voulût jamais descendre au-dessous de ce dernier prix, et ç'auroit été encore un bon marché pour S. M., l'estime dudit palais faitte juridiquement par des architectes montant jusqu'à 160,000 écus romains. Si nous avions la procuration de M. de Montmartel, je ferois faire le contract sur-le-champ, et il seroit à désirer de ne pas laisser traîner l'affaire, parce que c'est la seule chose qui puisse désormais la faire manquer, et aussi parce qu'ayant poussé et sollicité les pouvoirs et la procuration de l'Empereur, j'ay quelque honte de n'être pas en état de conclure, après que de l'autre côté tout est en règle. Je vais faire signer à nos deux négotiateurs un écrit d'engagement, mais je ne laisse pas d'être embarrassé à le construire comme il convient, attendu que, comme c'est M. Digne qui a négotié vis-à-vis de l'agent de l'Empereur, c'est à luy à signer pour nous ledit écrit; mais, d'un autre côté, sa signature et rien c'est la même chose et sera considérée comme telle, attendu qu'il n'est pas chargé de la procuration de l'acquéreur, de sorte que l'engagement ne sera pas égal de part et d'autre, étant solide et obligatoire pour le vendeur, puisqu'il sera signé par le fondé de procuration, et n'étant ny l'un ny l'autre pour l'acquéreur par le deffaut de procuration. Comme vous me faittes l'honneur de me mander que vous avez parlé de cette affaire à M. de Montmartel, j'espère que sa procuration nous arrivera la semaine prochaine, et je le souhaitte beaucoup, car il seroit fâcheux qu'une affaire aussi

avantageuse et si près de sa conclusion vînt à manquer, comme il pourroit arriver par le retardement, par la raison que ledit retardement fait craindre que l'affaire ne puisse demeurer secrette, comme je souhaitte qu'elle le soit, parce que je crois cette précaution nécessaire pour le succès... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 279. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4775. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Versailles, le 4 may 1751.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré le 14 du mois dernier.

Dès que vous aurez fait signer à l'agent de l'Empereur un acte sous seing privé entre luy et le sieur Digne, vous voudrez bien m'en informer, afin que, sur la connoissance que j'en donnerai à M. de Monmartel, il fasse de son côté expédier icy la procuration ou autres actes nécessaires pour conclure définitivement en son nom l'achat du palais Madame...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 282. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4776. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 5 may 1751.

« ... A l'égard de l'acquisition du palais Madame, je vous supplie instamment, Monsieur, de faire parvenir icy, sans perdre de temps, les procurations nécessaires pour la terminer, et j'espère même que, sur mes précédentes lettres, vous aurés bien voulu vous concerter avec M. de Montmartel pour les envoyer. Ne vous inquiétez pas du droit de courretage; j'arrangerai les choses de manière qu'il vous en coûtera fort peu, mais les délais nous peuvent être bien préjudiciables, parce qu'ils mettent le secret en danger, et que, si l'affaire s'ébruite icy, quelqu'avancée qu'elle soit, puisqu'elle seroit consommée si nous avions les pouvoirs de M. de Montmartel, la réussite en deviendra alors fort équivoque et fort incertaine. »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 286 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4777. — De Troy a Tournehem.

Le 6 mai 1751.

M. *de Troy*, Directeur de l'Académie de Rome, par sa lettre du 6 mai, marque à M. le Directeur général qu'il a l'honneur de lui adresser quatre tableaux de ses ouvrages et le suplie, s'il les trouve dignes d'être présentés au public, de vouloir bien les faire exposer et ensuite d'en disposer comme il le jugera à propos.

Suplie encore M. le Directeur général de continuer à le protéger, se trouvant sur le déclin de son âge et n'ayant plus d'autre ambition qu'une retraite honnête pour arranger le peu de bien qui lui reste en France et mériter les bontés du Roy.

Bon du Roy du 14 mai 1751.

Le s^r *de Troy*, Directeur de l'Académie de Rome, paroît, par sa lettre cy-jointe, demander son retour.

S'il revenoit, il seroit à souhaiter que sa place fût remplie par un homme aussi sage et aussi capable que lui.

Il paroît que le s^r *Natoire* est le plus capable de s'en bien aquiter.

Archives nationales, O^1 1194, fol. 165.

4778. — Cioia a Tournehem.

A Paris, ce 6 may 1751.

Monsieur, — Le 19e du mois de mars, j'ai eu l'honneur de vous écrire et de vous envoyer coppie de la quitance de deux mil écus romains faisant onze mil livres monnoie de France que M. *de Troy* reçu et que je luy fis toucher le premier dudit moy de mars, et dont il me manda vous en avoir donné avis et raison, attendu qu'il en reçut à l'ordinaire autres deux mil le 5 janvier, dont vous eutes la bonté de m'en faire expédier l'ordonnance, et que j'en reçus le remboursement; j'ose donc prendre la liberté, Monsieur, de vous faire resouvenir de les susdits derniers deux mil écus dont je vous envoyai la coppie du reçu par ma susdite lettre du 19e mars, vous priant de vouloir bien m'en faire expédier l'ordonnance nécessaire à mon remboursement; si au

cas vous n'aves plus présent ledit reçu, au moindre avis j'aurai l'honneur de vous en envoyer une autre coppie.

Pardon, Monsieur, de mon importunité et liberté que je me prends. Je suis, avec tout le respect le plus profond, etc.

CIOIA.

A Paris, ce 6 may 1751.

Archives nationales, O[1] 1939.

4779. — TOURNEHEM A DE TROY.

Du 16 mai 1751.

J'ai reçu, Monsieur, le compte des recettes et dépenses que vous avés faites pendant le dernier quartier de cette année; je vais l'arrêter et vous le renvoyer.

Je vois, comme vous l'observés, que vous aurés besoin de tirer sur le s[r] Cioia de nouveaux fonds pendant ce mois. Lorsque ce banquier me proposera le remboursement de l'avance qu'il vous aura faite, je l'ordonnerai.

Je ne doute point que les réparations qui ont été faites à la petite maison joignant l'Académie n'ayent été nécessaires, puisque vous les avés ordonnées. Il faut bien y faire ce qui est indispensable, si l'on veut en tirer des loyers.

Lorsque le s[r] *Tersonnier*, que vous me marqués être parti, sera ici, je verrai par ses ouvrages ce qu'il est capable de faire et me prêterai volontiers à lui procurer de l'ocupation pour le Roy. Comme il est votre élève, je ne doute pas qu'il n'ait beaucoup de talent.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1102, fol. 333.

4780. — LE MARQUIS DE PUISIEULX AU DUC DE NIVERNOIS.

Marly, le 17 may 1751.

J'ay reçeu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 21 du mois dernier, en réponse à ce que je vous avois mandé au sujet du sieur Guarnieri. Toutes les réflexions que vous faites sont très justes et je les adopte entièrement. Ainsy, il ne doit point estre question de luy parler d'aucun arrangement que l'on auroit projetté en sa faveur. S'il continue à vous estre

utile et qu'il puisse l'estre au service du Roy, Sa Majesté ne refusera pas, Monsieur, sur les représentations que vous luy ferés, de luy accorder quelque gratification, mais qui n'aura lieu qu'autant qu'on jugera qu'il l'aura mérité. De cette manière, on ne sera engagé à rien et on évitera de donner lieu à aucun propos.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 337, Minute autographe, et 338, Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

4781. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

Marly, le 18 may 1751.

« ... Je ne pourray vous envoyer, Monsieur, que par l'ordinaire prochain, la procuration de M. de Montmartel pour consommer l'acquisition du palais Madame. Nous approuvons entièrement les réflexions que vous faites sur l'inconvénient qu'il y auroit à différer trop longtems la conclusion de cette affaire. Souvenez-vous, je vous prie, que cette acquisition pouvant estre sujette à quelque retour par les droits plus imaginaires que réels que la reine d'Espagne douairière et ses enfants pourroient former un jour sur les allodiaux de la maison de Médicis, l'église de Saint-Louis et vous ne pourez prendre trop de précautions pour que l'Empereur réponde des deniers et qu'il garantisse la vente contre toutte espèce de retour et de chicane... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 339 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4782. — L'abbé de Canillac au marquis de Puisieulx.

Rome, le 19 may 1751.

Monsieur, la protection dont le Roy honore la maison de Saint-Louis, l'intérest que je suis persuadé que vous voules bien y prendre vous-même et l'attention que je luy dois pour tout ce qui peut avoir rapport à ses biens me font prendre la liberté de vous écrire aujourd'huy pour avoir l'honneur de vous demander vos avis sur une idée qui m'est venue, afin de la suivre si elle mérite votre approbation, ou d'y renoncer si vous trouvés qu'elle ne soit pas avantageuse à notre église de Saint-Louis.

Il s'agiroit de luy faire aquérir la maison que j'habite et qui est dans ce genre-là le plus bel effet qu'elle pût posseder dans

Rome par la beauté et l'étendue de ses appartements et par sa situation, se trouvant bâtie au milieu du Cours que vous connoissés, et par conséquent ne courant aucun risque de rester jamais sans estre louée.

Quelque temps après que je l'eus prise et que j'y fus entré, elle fut adjugée aux créanciers du propriétaire, nommé le marquis de Carolis, pour payer ses dettes, et il y a quelques jours qu'ils l'ont mise à l'ancan pour estre vendue par ce qu'on appelle icy *depositaria*. Le Cardinal Spinelli[1], qui en connoît les agréments et toutes les commodités, s'est présenté pour l'achetter. Il n'avoit pour concurrent que les Jésuites avec lesquels on soupçonne qu'il estoit d'acord pour que ses offres ne fussent point couvertes par eux, comme effectivement elles ne l'ont point esté, et il restat (*sic*) le dernier enchérisseur; mais comme ses offres ont parues (*sic*) susceptibles de quelques difficultés et qu'elles n'ont esté portées qu'à cinquante mille trois cent écus romains, et que cette maison a coûté plus de deux cent quatre-vingt mille écus romains à bâtir, et que actuellement elle vaut bien réellement 80 mille écus, les créanciers ont fait leurs protestations et se sont opposés à ce que l'adjudication lui fût faite. Cependant le juge qui a connu de cette affaire a ordonné l'adjudication et, en conséquence, on a esté obligé de procéder à une nouvelle enchère, où il s'est trouvé un troisième qui a couvert de cent écus les offres du Cardinal Spinelli. Les créanciers se sont également opposés à l'adjudication et en ont apellés (*sic*) à la signature, de sorte qu'il y aura sur cela un procès entre le cardinal Spinelli et les créanciers et le troisième oblateur.

Dans ces circonstances, si les créanciers sont maintenus dans leurs prétentions, j'ay crû que l'église de Saint-Louis pourroit se présenter pour achetter cette maison que je regarde comme un effet qui pourroit d'autant plus luy convenir qu'on l'auroit, je crois, pour 55,000 écus romains, et, qu'indépendamment des lieux de mont qu'elle va prêter pour l'achapt du palais Madame, il luy en restera encore pour plus de 70 mille écus; que ces lieux de mont sont susceptibles de bien de variations, sujets à des impositions, à une desquelles l'église de Saint-Louis a esté obligé (*sic*) de se soumettre il y a près de quatre ans, et, outre qu'on en supprime tous les ans un certain nombre qu'on tire au sort, ils courent risque d'estre peut-estre un jour sinon anéantis, souffrir de grands échecs, parce que, dans la situation où se

trouvent les affaires de la chambre, il est bien difficile qu'elle ait tous les fonds nécessaires pour y faire face. C'est ce qui engage la pluspart des communautés et des lieux près de Rome, dans l'impossibilité de trouver icy à placer leur argent, de l'employer à faire bâtir plustôt que d'acquérir des lieux de mont, quoyque ces lieux de mont rapportent la moitié plus de revenu, comme l'église de Saint-Louis a cru devoir le faire sous les ministères des Cardineaux (*sic*) de Rohan et de Polignac, parce que la sûreté pour le capital n'estant pas la même, on trouve encore plus d'avantage à avoir des maisons.

C'est aussi cette considération qui m'en feroit trouver pour l'église de Saint-Louis qu'elle fît l'acquisition de la maison dont il s'agit, si elle pouvoit l'avoir à 55 ou 56 mille écus romains, ce qui est très probable.

On peut objecter que les lieux de mont rapportent plus de deux pour cent et que souvent on n'en retire guères des loyers de maison qu'un ou un edemit (*sic*) au plus; mais je répondray comme les autres communautés de Rome qu'il vaut encore mieux avoir des fonds qui ne produisent même qu'un pour cent, mais qui ne courent aucun risque, que d'en avoir qui rapportent le double, mais qui ne sont pas peut-estre bien sûrs, surtout pour une maison comme celle de Saint-Louis, qui peut supporter cette petite diminution de revenu sans que cela puisse porter aucun dérangement à ses dépenses ordinaires.

Il est vray encore que je ne paye pour cette maison que 800 écus de loyer; mais je l'ay eüe dans des circonstances où le propriétaire avoit besoin de ne pas attendre plus longtemps à la louer. Il est également vray aussi qu'il n'est personne qui n'en donnât volontiers mille écus romains, et, avec l'emplacement qu'il y a encore pour faire des boutiques qui se louent très cher dans un quartier comme celuy du Cours, il n'est pas douteux qu'on n'en puisse retirer jusqu'à 1,200 écus. Au surplus, si l'église de Saint-Louis faisoit cette acquisition, mon intention est de luy laisser en pur don tout ce que j'y ay fait de commodités et d'embellissements, ce qui en rendroit le loyer encore plus considérable.

Voylà, Monsieur, mon idée et les motifs qui l'ont fait naistre; je crois qu'il n'est pas nécessaire que j'entre dans de plus longs détails pour vous mettre en estat de juger si elle mérite que la Congrégation prenne des mesures en conséquence. Pour moy, qui ne puis ny ne dois [en prendre] aucune à cet égard sans votre

approbation, j'attendray que vous aïés eu la bonté de me faire connoistre vos intentions, qui seront en cela, comme en toute autre chose, la règle de ma conduite.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 341. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Giuseppe Spinelli, napolitain, créé Cardinal, en 1735, par Clément XII.

4783. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

Rome, le 19 mai 1751.

« ... Vous aurés vu, Monsieur, par une dépêche du 28 avril et les suivantes, que l'affaire de l'acquisition du palais Madame étoit aussi avancée qu'elle peut être, tout étant convenu entre moy et l'agent de l'Empereur, et ses pouvoirs étant arrivés en bonne forme, mais qu'un engagement particulier entre luy et Digne n'étoit guères praticable actuellement, par cela même que l'agent du vendeur étant fondé de procuration et l'agent de l'acquéreur ne l'étant pas, leurs signatures respectives ne pouroient être de même condition, et que vraisemblablement la proposition de cette espèce de dédit, obligatoire d'un côté et non de l'autre, ne seroit pas acceptée par l'agent de Sa Majesté Impériale. En effet, l'ayant fait sonder là-dessus, j'ay sçu que je ne m'étois pas trompé. Je crois même que, si j'eusse été plus avant, je luy aurois donné quelque deffiance de nos intentions, et qu'il auroit crû que nous voulions le lier sans nous engager à rien. Actuellement, il nous presse beaucoup de finir, disant qu'il sçait que, si nous voulons que l'affaire ne manque pas, il est essentiel de terminer promptement; et d'ailleurs je sçais, et j'en suis assés fâché, que l'affaire s'ébruite un peu dans Rome. Du moins, je suis certain que M. le Cardinal Valenti en est instruit; il ne me l'a pas dit positivement, mais il me l'a suffisamment fait entendre dans une visite d'amitié que je luy fis jeudi dernier. Si les ministres de l'Empereur qui sont icy en avoient connoissance, ils voudroient peut-être y entrer et ils la retarderoient pour y mettre du leur, si même cela ne la faisoit pas manquer tout à fait. Dans ces circonstances, je désire ardemment que les pouvoirs de M. de Montmartel arrivent le plus tôt qu'il sera possible... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 345. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4784. — Nomination de Natoire comme Directeur de l'Académie de Rome.

Du 22 mai 1751.

Nous, Charles-François-Paul Lenormant de Tournehem, etc. Certifions à tous qu'il apartiendra que Sa Majesté étant informée que le grand âge du sieur *de Troy*, écuïer, l'un de ses secrétaires, chevalier de Saint-Michel et Directeur de son Académie de France à Rome pour la peinture, la sculpture et l'architecture, ne lui permettoit pas de remplir les fonctions de cette place avec l'activité qu'elle requiert, pour y supléer, le Roy, connoissant les mœurs, la capacité et les grands talens du sieur *Charles Natoire*, un de ses peintres ordinaires et ancien professeur de son Académie royale de peinture et sculpture à Paris, l'a choisi et nommé Directeur de laditte Académie royale établie à Rome avec ordre de s'y rendre incessamment pour remplacer ledit s^r *de Troy* et y remplir touttes les fonctions qu'exige cet emploi. En foi de quoi nous avons, suivant les ordres du Roi, expédié le présent certificat à mondit sieur *Natoire* pour lui servir à ce que de raison en tems et lieu, et fait contresigner par le secrétaire ordinaire des Bâtimens de Sa Majesté et y aposer le cachet de ses armes.

Fait à Marly, ce 22e jour de mai 1751. Signé : Lenormant. Et plus bas, par Monsieur le Directeur général. Signé : De Gilet, avec paraphe.

Archives nationales, O^1 1090, fol. 291.

4785. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Versailles, le 25 may 1751.

« ... Je joins icy, Monsieur, la procuration de M. de Montmartel, au moyen de laquelle vous serez en état de consommer l'affaire de l'acquisition du palais Madame. Je vous envoie aussi sa lettre à M. Belloni et une copie de celle qu'il m'a écrite en m'adressant sa procuration... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 358. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4786. — Paris de Monmartel au marquis de Puisieulx.

A Brunoy, le 23 may 1751.

Monseigneur, — J'ay l'honneur de vous envoyer, avec mes deux procurations nécessaires pour l'acquisition du palais Madame à Rome, la lettre que j'écris en conséquence à M. Belloni, mon correspondant, du nom duquel ces procurations sont remplies. Elle sont entièrement conformes au projet d'instruction pour M. le duc de Nivernois sur cette affaire, que je vous remis il y a quelque temps et sur le fonds duquel projet j'ay lieu de pressentir que vous n'avez rien changé, suivant ce qui m'a été comuniqué de votre part il y a trois ou quatre jours par M. l'abbé de la Ville. Les engagemens que je prends par ces actes nécessitent une indemnité pour moy par le Roy, et je pense que vous voudrez bien me la procurer à votre premier travail. J'en joins icy, Monseigneur, le projet qu'il sera convenable pour ma seureté de faire transcrire par le Roy en suite de chacune des doubles expéditions que vous trouverez icy de mes deux procurations. Vous ne trouverez pas, à ce que je crois, inutile d'observer à M. le duc de Nivernois, en luy envoyant mes pouvoirs pour M. Belloni, que j'ay deub donner à mon procureur l'authorité fictive de pourvoir aux réparations du palais, à raison du privilège qui doit en résulter en faveur de la maison de Saint-Louis pour le fournissement des deniers qui y seront employez, mais qu'il ne s'en ensuivra rien de gênant pour M. l'Ambassadeur, tant par le fonds des choses que relativement à la déclaration que M. Belloni passera en mon nom au proffit du Roy à l'instant de la signature du contract d'acquisition. Il ne me reste, je pense, Monseigneur, rien de plus à faire, quant à présent, sur cette matière, qui ne peut souffrir de retardement de ma part, et je seray toujours prest de satisfaire à ce que vous m'ordonnerez de nouveau qui seroit désiré par M. le duc de Nivernois, dont la prudence sçaura bien appliquer aux loix et usages de Rome les termes précis des énoncez généraux que mes procurations contiennent relativement au projet d'instruction dont je vous ay parlé au commencement de ma lettre.

Je suis, avec un profond respect, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 808, fol. 352. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4787. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 26 may 1751.

... En adoptant, Monsieur, mes réflexions sur l'idée d'attacher un médecin à l'ambassade de Rome, dans lesquelles je suis infiniment flatté d'avoir été prévenu par les vôtres, vous ne me faites point l'honneur de me dire si vous adoptés la proposition de gratiffier personnellement le sieur Guarnieri d'une somme de 1,500 livres par an, au moyen de laquelle il feroit sans titre les fonctions de médecin de l'ambassadeur, le choix dudit médecin, ainsy que l'employ de ladite somme, restant à la disposition de l'ambassadeur, ce que je dis pour ne pas lier les mains à ceux qui me succéderont dans une matière où il est juste que chacun soit libre; car, pour moy, tant que je seray icy, il est certain que cette gratification seroit pour le sieur Guarnieri, que j'aime, à qui j'ay obligation et à qui je serois fort aise de rendre service, indépendamment de l'intérêt que M. de Vandières y prend. Pour motiver cette gratification annuelle, on pourroit aussi accorder au sieur Guarnieri la survivance de médecin de l'Académie de France à Rome, car il y a toujours un médecin en titre attaché au service des académiciens et pensionnaires.

Si l'agent de Sa Majesté Impériale continue à nous pousser comme il fait pour la conclusion du contrat d'acquisition du palais Madame, je ne laisserai pas d'être embarrassé, faute des pouvoirs nécessaires de notre côté, et, pour éviter que le retardement ne fît manquer l'affaire, je prendray peut-être sur moy de faire faire l'acquisition et le payement par la maison de Saint-Louis, en même temps que j'engagerois Sa Majesté et M. de Montmartel vis-à-vis ladite maison pour le remboursement des deniers, aux termes de l'instruction que vous m'avés envoyée il y a six semaines et que je suivrois scrupuleusement, et ensuite rien ne seroit plus aisé que de faire un contract de transport de la maison de Saint-Louis à M. de Montmartel. Je consulteray M. de Canillac et M. Digne, qui me suggéreront peut-être quelque meilleur moyen d'assurer notre acquisition, et vous pouvés être sûr, Monsieur, que je ne m'aviseray de rien prendre sur moy qu'à la dernière extrémité. Dans ces circonstances, ce seroit un grand bonheur que les pouvoirs de M. de Montmartel nous arrivassent.

J'ay l'honneur, etc.

Je reçois dans ce moment, de la part de l'agent de Sa Majesté Impériale, qui renouvelle ses instances pour la conclusion, l'écrit que j'ay l'honneur de vous envoyer cy-joint et qui contient l'extrait de ce que luy mande M. de Richecourt qui a toujours voulu que le payement se fît en espèces sonnantes, chose absolument impossible à Rome. La proposition qu'on nous fait de payer à Paris en espèces ne me paroît pas former une grande difficulté en elle-même, mais elle est de nature à ne pouvoir être levée icy par moy.

J'abandonne l'idée de faire contracter la maison de Saint-Louis, dont les fonds seront toujours prêts cependant pour servir de nantissement à M. de Montmartel qui pourra s'en prévaloir quand il luy plaira. Il devient maintenant plus nécessaire que jamais que M. de Montmartel constitue ou M. Belloni, ou M. Digne, ou moy, pour son procureur *ad hoc*. Je ne puis qu'attendre cette procuration et je ne négligerai rien pour que le délay ne fasse pas manquer l'affaire, ce dont je ne voudrois pourtant pas répondre absolument.

Copie de la lettre de M. de Richecourt écritte à M. Briotti, de Florence, le 21 may 1751[1].

Je viens de recevoir, Monsieur, les ordres de Sa Majesté Impériale en date de Presbourg, du 18 courant, au sujet du payement du palais de place Madame (*sic*), sur quoy je dois vous dire que S. M. veut le payement en argent comptant, et par conséquent en espèces sonnantes; et, comme c'est la France qui achepte et qu'il faudroit naturellement qu'elle envoyast des fonds à Rome, ainsi Sa Majesté, en acceptant le payement à Paris, la Cour de France épargnera le change.

Nous avons à Paris le sieur de la Guerre, secrétaire de légation, qui pourroit recevoir cet argent et entre les mains de qui on pourroit stipuler que se fera le payement. Il ne sera question, en conséquence, que d'évaluer l'écu romain en livres de France.

Il me paroît que, par cet expédient, toutes difficultés seront levées; la France gagnera le change et nous éviterons l'inconvénient des billets de banque. Signé : Richecourt.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 360 v°, Original signé, et 348, Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le comte de Richecourt, président du Conseil de régence et des finances de Toscane pour l'empereur François, grand-duc de Toscane. — Briotti, agent de S. M. I. à Rome.

4788. — Cioia a Tournehem.

Le 28 mai 1751.

Monsieur, — J'ai l'honneur de vous accuser la réception de l'ordonnance de onze mil livres qu'il vous a plû me faire expédier pour mon remboursement de 2,000 écus romains, payés le premier du mois de mars à M. *de Troy* à Rome, dont je vous rend bien grâces.

Du depuis, le susdit M. *de Troy* a reçu, le 12 du présent mois, autres 2,000 écus romains, suivant coppie de la quitance que j'ai l'honneur de vous remettre ci-jointe, faisant 11,000 livres monnoie de France, dont j'ose vous prier, Monsieur, de l'ordonnance ordinaire nécessaire à mon remboursement.

J'ai l'honneur d'estre, etc.

Cioïa.

A Paris, ce 28e may 1751.

Archives nationales, O1 1939.

4789. — Copie de la quittance de M. de Troy.

J'ai reçu de M. Joseph Cioia deux mil écus romains qu'il m'a payé par ordre de M. François-Marie Cioia, de Paris, par autre ordre que M. de Tournehem, Directeur général des Bâtimens du Roy, a donné au susdit sr François-Marie Cioia, laquelle somme est pour le service de cette Académie royale, et que le susdit François-Marie Cioia en devra estre remboursé par la Cour, et cette quittance, avec autre semblable, ne sert que pour un seul payement.

Fait à Rome, ce 12e may 1751. Signé : J. de Troy, pour 2,000 écus romains.

Archives nationales, O1 1922, fol. 34.

4790. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

29 mai 1751. — ... M. *Nattoire* a fait part à l'assemblée que le Roy l'avoit nommé pour remplacer M. *de Troy* dans la direc-

tion de l'École de France à Rome. L'Académie lui en a fait compliment...

Procès-verbaux de l'Académie, t. VI, p. 274.

4791. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Frascati, le 2 juin 1751.

...Vous me faites grand plaisir, Monsieur, de m'apprendre que je recevray, l'ordinaire prochain, les pouvoirs de M. de Montmartel pour l'acquisition du palais Madame. Ils viendront d'autant plus à propos que, depuis quinze jours, notre acquisition s'ébruite assés dans Rome, et avant-hier M. le cardinal Valenti m'en parla ouvertement comme d'un bruit généralement répandû. Je luy aurois volontiers fait la confidence de la vérité, mais en ayant fait mystère aux ministres de Vienne, j'ay cru devoir le continüer jusqu'à la conclusion, et, n'en parlant point à ces Messieurs, je n'ay pas voulu qu'il pût leur revenir que j'en eusse parlé à qui que ce soit, de sorte que je me contentai de répondre au cardinal Valenti à ce sujet d'une manière vague et qui ne luy montroit aucune deffiance, en même temps qu'elle ne le mettoit pas en état de dire que je fusse convenu du fait avec luy. Je ne négligeray pas de faire insérer dans l'acte toutes les assurances de garanties convenables de la part de l'Empereur, et quant à ce que Sa Majesté Impériale désire que le payement luy soit fait à Paris en espèces sonnantes, ainsy que vous aurés vû par ma dernière dépêche, je ne vois pas que cela doive m'arrêter pour la consommation de l'affaire. Il me paroit que les fonds de la maison de Saint-Louis servant icy de nantissement et restant à la libre disposition de M. de Montmartel qui s'en servira comme il luy plaira pour se rembourser par telle opération qu'il jugera à propost, il ne peut courir aucun risque à faire le payement à Paris, et que je puis prendre sur moy de stipuler dans le contract que ledit payement se fera de la sorte et conformément aux désirs de Sa Majesté Impériale. C'est donc ce que je me propose de faire après en avoir cependant conféré avec le marquis Belloni et M. Digne qui entendent bien ces matières, et je ne prendray ce party qui assurera décisivement notre acquisition qu'au cas que leur avis là dessus soit conforme au mien...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 374. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4792. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Frascati, le 2 juin 1751.

Monsieur, — Je suis bien flatté que mes réflexions au sujet de la proposition qui regardait le sieur Guarnieri, médecin, vous ayent paru justes, et je me conformeray exactement à ce que vous me prescrivés à cet égard. Vous avés la bonté de me dire que s'il continue à m'être utile et qu'il puisse l'être au service du Roy, S. M. voudroit bien se porter à écouter favorablement les représentations que je ferois en sa faveur. Quant à moy, il est très certain qu'il m'est fort utile ainsi qu'à ma famille, et sans luy j'aurois, selon toutes les apparences, perdû mon fils il y a un mois; mais cela est une raison pour que je le paye et non pas pour qu'il soit gratiffié par le Roy. Il est homme d'esprit et honnête homme, et porté d'inclination pour notre nation, comme sont à présent presque tous les Toscans qui habitent Rome. Voilà ses *requisiti*, et si le Roy veut le gratiffier, il y a un moyen de le rendre utile à son service. L'usage est qu'il y ait à Rome un médecin fixe qui sert l'Académie de France. C'est à présent un très mauvais médecin qui remplit cette place et, à dire vray, elle ne sçauroit jamais être occupée par un bon, les appointemens étant trop misérables et trop peu proportionnés à la besogne qui ne laisse pas d'être grande, parce que notre Académie est assés nombreuse. On pourroit, en laissant au pauvre médecin actuellement en place son titre et son petit salaire qui est, je crois, payé par les Bâtimens, transporter ses fonctions avec le titre de survivancier au sieur Guarnieri qui, en même tems, continüeroit de me servir, comme aussy je continuerois de le payer pour les services qu'il me rendroit. Je luy donnerois cependant une gratiffication annuelle de 1,000 livres de la part et des deniers du Roy, et lorsque le médecin titulaire de l'Académie viendroit à mourir, on joindroit alors 500 livres à ces 1,000 livres, mais toujours en spécifiant clairement que c'est une grâce personnelle qu'on luy fait et qu'on ne prétend nullement mettre le médecin de l'Académie sur le pied de 1,500 livres ny même de 1,000 livres d'appointemens. Il résulteroit de cet arrangement deux bonnes choses : l'une, que les discoureurs de Rome trouveront là le *perché* de la gratiffication accordée par le Roy au sieur Guarnieri, car il ne faut pas s'atten-

dre qu'elle fût secrète; à Rome tout se sçait, non seulement les pensions et les gratiffications, mais jusqu'aux présens les plus en-dessous que les différentes cours y répendent; — l'autre, c'est que, quand les cardinaux françois viennent au conclave, lesquels ont pour l'ordinaire assez besoin de médecin, ils en trouveroient un non seulement affectionnée à la nation, mais encore accoutumé à notre manière de vivre et à notre tempérament. Les ambassadeurs en feroient aussy leur proffit, et il n'y auroit en cela ny inconvénient, ny nouveauté; car, comme il est d'usage que notre Académie ait un médecin atitré, la seule nouveauté consisteroit en ce qu'il fût bien payé; et le payement plus avantageux s'accordant en forme de gratiffication non à la place, mais à la personne de Guarnieri, il n'y auroit aucun inconvénient pour les suites, et on seroit toujours maître de discontinuer cet arrangement lorsqu'on ne trouveroit pas de sujet qui réunît les qualités convenables...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 376. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4793. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Versailles, le 7 juin 1751.

J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 19 du mois dernier.

La procuration de M. de Montmartel étant partie d'icy il y a quinze jours, vous serez incessamment en estat de terminer l'acquisition du palais Madame. Je souhaitte qu'elle ne nous donne dans la suitte aucun motif de repentir.

M. l'abbé de Canilliac vous aura sans doute communiqué une idée qui luy est venüe de faire aussy acheter par nostre eglise de Saint-Louis la maison qu'il habite à Rome. Je luy demande de se concerter avec vous et de bien calculer auparavant les avantages, les risques et les dépenses de cette acquisition. S. M. est bien persuadé que vous prendrez l'un et l'autre en cette occasion toutes les précautions et les mesures nécessaires...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 380. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4794. — Le marquis de Puisieulx a l'abbé de Canillac.

A Versailles, le 7 juin 1751.

J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 du mois dernier au sujet de l'idée qui vous est venüe de faire acheter par notre église de Saint-Louis à Rome la maison que vous y habités. Vous estes plus à portée que personne de juger, de concert avec M. le duc de Nivernois, du méritte et des avantages de cette acquisition. Elle ne peut avoir son exécution, ainsi que vous le remarquez très bien vous-mesme, que dans le cas où les créanciers du marquis de Carolis seroient maintenus dans leurs prétentions contre le cardinal Spinelli et contre la personne qui a renchéri sur les offres de ce prélat. Au reste, le zèle que vous avez toujours témoigné pour tout ce qui peut intéresser nostre église de Saint-Louis vous engagera sans doute à prendre en cette occasion toutes les mesures et les précautions nécessaires pour que cette acquisition ne devienne pas une source de procez pour elle. Je suppose aussi que vous calculerez bien exactement, auparavant de la faire, tout ce que l'entretien de ce palais pourra luy coutter annuellement de soins et d'argent.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 382. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4795. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Versailles, le 13 juin 1751.

... Je viens de communiquer à M. de Montmartel la copie de l'écrit que l'agent de l'Empereur vous a remis, et je ne sais point encore si la demande que forme Sa Majesté Impériale d'être payée à Paris et en argent comptant ne souffrira pas quelque difficulté. La procuration de M. de Montmartel doit être actuellement entre vos mains, et vous aurez vraisemblablement conclu l'affaire de l'acquisition avant que nous puissions vous faire passer de nouvelles instructions par rapport à la forme du payement.

Les circonstances ne permettent pas, Monsieur, de surcharger les finances du Roi pour des objets qui ne sont pas absolument indispensables. Ainsi, je ne crois pas devoir proposer à

S. M., dans le moment présent, d'accorder au sieur Guarnieri une grattiffication annuelle de 1,500 livres. Il n'en est pas de même de la survivance de la place de médecin de l'Académie de France à Rome; mais comme cet emploi est une dépendance du département dont M. de Tournehem est chargé, M. de Vandières sera plus à portée que personne de procurer cette grâce au sieur Guarnieri, et j'en parlerai volontiers de mon côté à M. de Tournehem...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 392. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4796. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

Frascati, le 16 juin 1751.

... J'ay conféré avec M. le marquis Belloni et M. Digne sur la tournure à donner au payement de l'acquisition du palais Madame. Je ne me trompais pas en évaluant à 2,600 écus romains le déchet qui résulteroit pour nous de l'opération qu'on nous propose, si nous faisions l'estimation de l'écu romain au prix de la place, au même temps que nous stipulerions qu'il se convertiroit en argent de France; mais je ne négligeray rien pour éviter ce petit dommage, qui cependant ne me paroît pas assés fort pour devoir arrêter la conclusion du marché, et tel est aussy l'avis de M. Belloni, dont l'opinion particulière est que nous achetons ledit palais vingt mille écus romains de moins qu'il ne vaut. C'est aussy le discours de tout Rome, et j'en suis fort fâché. Je sçais même qu'on y ajoute de dire que l'agent de l'Empereur qui a traité vis-à-vis de nous cette affaire s'est laissé corrompre par un présent considérable que nous luy avons fait, et que c'est pour cela que je n'ay pas voulu traiter l'affaire par le canal ordinaire du ministre de Toscane, M. Migazzi, auditeur de rote. Ces discours où vous reconnoîtrés bien, Monsieur, le caractère romain, me déplaisent, parce qu'ils me font craindre que M. de Richecourt ne donne quelque contr'ordre à son agent, et c'est ce qui me fait désirer que nous en venions promptement à la conclusion...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 395 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4797. — Paris de Montmartel au marquis de Puisieulx.

A Brunoy, le 16 juin 1751.

Monseigneur, — J'ay reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois avec les deux expéditions de procurations, au bas desquelles Sa Majesté a bien voulu mettre l'assurance que je demandois pour ma sûreté de l'acquisition du palais Madame à Rome.

J'ai vu par l'extrait de la lettre de M. le duc de Nivernois la demande que fait le ministre de Sa Majesté Impériale d'être payé en argent comptant, soit à Rome, soit à Paris. Je suis surpris que cette difficulté n'ait pas été levée, parce que, avec les effets que la maison de Saint-Louis donne pour le payement de ce palais, on peut faire de l'argent en très peu de temps, soit par la voye de la négociation à Rome, à Venise ou à Gênes. M. le duc de Nivernois pourroit en faire la proposition à M. Belloni qui lui en fourniroit les moyens.

Permettez-moi de vous observer, Monseigneur, que, si le Roy se décidoit pour payer cette somme comptant à Paris, il en coûteroit cinq pour cent d'intérest, au lieu qu'en prenant les effets de la maison de Saint-Louis, il n'en coûtera à Sa Majesté, jusqu'au remboursement, que trois et demi pour cent. J'écrirai par le prochain ordinaire à mon correspondant d'aller recevoir les ordres de M. le duc de Nivernois et de faire en sorte que cette affaire puisse se terminer promptement.

Je suis, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 398. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4798. — Le Cardinal Spinelli au marquis de Puisieulx[1].

Roma, 19 giugno 1751.

Eccellenza, — Io non avrei creduto che Monsr di Canillac, Prelato cui sempre ho dimostrata una stima particolare, volesse darmi occasione d'incomodare V^ra Ecc^za per rappresentarle un suo mal conceputo impegno, il quale torna a me in disturbo gravissimo e in positiva non meritata vessazione. Si degni V. E. disentirne il detaglio, che cercherò di farle colla possibile brevità.

Il Cardinale Renato Imperiali mio Zio materno ordino con suo testamento, che di tutta la sua Eredità si dovesse comprare in Roma un Palazzo per abitarvi io medesimo, e successivamente i Prelati di Casa Imperiali, volendo pure che nel Palazzo si avesse da collocare la famosa sua Libreria a beneficio del pubblico. Di questa disposizione lascio me esecutore, e dopo infinite diligenze, ch'io praticai per mandarla ad effetto nel corso di 15 anni, dacchè egli passò a miglior vita, finalmente ho comprato all' incanto il Palazzo del fu Marchèse de Carolis, venduto ad istanza de' creditori di esso. In questo Palazzo abita da tre anni Monsr di Canillac, che stipulò col Marchese depinto un istrumento di locazione da durar per dieci anni. E chiaro nondimeno che passato il Palazzo nel dominio legittimo d'altro Padrone senza alcuna riserva dei contratti anteriori, scade subito questa decennale affitanza; ed io ho tutto il titolo di volerlo per me, essendomi garante la stessa fede pubblica e l'autorità del sovrano, in vigor della quale e seguita la vendita. Ma si aggiunge di più la circostanza di doversi fissar nel medesimo una Biblioteca, che forse non ha in Roma l'eguale per sceltezza di Libri; onde viene pur anche a interessarsi il servizio del pubblico ed il maggior decoro della città.

Effettuata la compra io pensai di premettere qualche civile maneggio per disporre Monsr di Canillac a lasciarmi il Palazzo di buona voglia e senza la minima grossezza, dandogli un termine sufficiente per potersi trovare altra abitazione. Interposi dunque il Sign^r Duca di Nivernois, Ambasciatore di S. M. Cristianissima, il quale si caricò con bontà di parlarne al Prelato; e dopo alcun indulgio finalmente mi disse, che Monsr era quasi disposto, ma desiderava che l'affare passasse civilmente e senza strepito. Su tal fiducia volendo io sovrabbondare in cortesia, andai il primo a fargli una visita, ma contro ogni mia aspettazione il risultato si fu, ch'egli credeva di non dover essere ammosso del Palazzo; e quando anche a tutto rigor di giustizia si volesse farlo partire, non poteva, per riguardo alla sua salute, che in ogni altra casa di Roma anderebbe a soccombere. Io lascio riflettere al sublime intendimento di V. E. se può reggere che sta sua pretensione, massime in conguintura di ritrovarsi ora sfittati trè buoni e belli Palazzi insiti i più vistosi e salubri di questa Capitale, un de quali può egli scegliere a suo piacere e d'esser io per l'opposto confinato in una Casaccia la più scomoda

della Città, angusta per il bisogno della mia numerosa famiglia, e soggetta anche al Fiume, che la inonda, quando cresce, come fu questo Inverno, e vicagiona sempre pessima aria. Ne sono io in grado di prendere frattanto un altra Casa, perchè non posso portarmi dietro di luogo in luogo la Libreria che è di mole assai vasta, e vuol tempo e spesa grandissima a situarla.

Questa resistenza di Monsr viene universalmente disapprovata; e vedendosi da tutti, che va egli a imbarcarsi in una lite da non fargli grande onore, lo stesso Avvocato Forte, amico suo, e de primari della Curia, ch'io gli mandai ultimamente, cercò d'illuminar lo; ma inflessibile nell' idea, che ha sposata, non ammette discorso. L'unico mezzo dunque, ch'io vedo per disingannare il Prelato e levarme da questa vessazione, sarà che V. E. si compiaccia di farne al Re una umile rappresentenza in mio nome, supplicando S. M. a prendere in considerazione la cosa, e dar poi gli ordini, che alla sua somma guistizia ed equità pareranno opportuni. Ecco la grazia ch'io mi riprometto dal rettissimo animo di V. E. Benchè sia questa la prima volta, che ho l'onore di supplicarla per rapporto al suo Ministero, mi lusingo tuttavia chè vorrà V. E. rissovenirsi dell' anticà amicizia e servitii, che le professo, e che mi dà certamente il coraggio di sperare in cosa tanto ragionevole e giusta tutto il suo valido appoggio. Assicuro V. E. che le conserveró un eterna memoria della parte che vorrà prendersi in questo mio fastidioso incidente, e mi rassegno con pienissimo ossequio. — Di V. Ecc. R^a.

Après avoir écrit, je viens de parler à M. l'Ambassadeur, qui m'a dit tout uniment qu'il n'ose pas se commettre avec M. de Canillac. Ainsi, je n'ai d'autre ressource que dans la justice de S. M. et dans les bontés de Votre Excellence.

Servitore vero, ed amico effettissimo.

I. Cardinale Spinelli[2].

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 402. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Voir la réponse du marquis de Puisieulx, p. 283.

2. Le dernier alinéa, en français, et la souscription italienne sont autographes.

4799. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Paris, le 22 juin 1751.

... Ce que vous me faites l'honneur de me mander, Monsieur, au sujet de l'acquisition du palais Madame, me fait conjecturer que vous avez peut-estre déjà consommé cette affaire. Je vous envoye cependant la copie d'une lettre que M. de Montmartel m'a écrite[1] sur la demande que l'agent de Sa Majesté impériale vous a faite d'estre payé à Paris et en argent comptant. M. de Belloni, qui recevra en mesme tems les instructions de M. de Montmartel, se trouvera par là en estat de terminer promptement cette acquisition en prenant les mesures et les précautions dont vous serez convenu avec luy.

Je crois seulement devoir vous faire une observation, c'est que, si M. de Monmartel est obligé de faire passer en France pour son remboursement les fonds que la maison de Saint-Louis doit fournir pour l'acquisition dont il s'agit, ce sera un surcroit de dépense pour le Roy. C'est sur quoi M. Belloni aura sans doute aussi des instructions de M. de Monmartel.

Je n'ay rien à ajouter, Monsieur, à ce que j'ay déjà eu l'honneur de vous mander par le dernier ordinaire au sujet du sieur Guarnieri.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 404. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Voir plus haut.

4800. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

Rome, le 23 juin 1751.

Monsieur, — J'ay reçu la lettre dont vous m'avés honoré le 7 de ce mois avec les paquets qui l'accompagnoient, que j'auray soin de faire passer à leur destination.

Je me rapporte, au sujet de l'acquisition du palais Madame, à ce que j'ay eu l'honneur de vous mander dans ma dernière. L'affaire est toujours au même état.

M. l'abbé de Canillac m'a communiqué effectivement son projet de faire acheter à notre maison de Saint-Louis le palais qu'il

habite et qu'il souhaite de ne pas abandonner, comme il en est menacé par l'adjudication qui a été faite à M. le Cardinal Spinelli dudit palais, qui se vend par décret pour payer les dettes du propriétaire. M. de Canillac compte faire couvrir l'enchère du Cardinal Spinelli et par là rendre nulle l'adjudication qui lui a été faite et contre laquelle quelques-uns des créanciers ont réclamé. M. de Canillac, en me communiquant son projet, m'a fait la politesse de m'en demander mon avis, mais je me suis borné à lui répondre que l'administration des biens de la maison de Saint-Louis étoit en trop bonnes mains pour que je fisse autre chose qu'y applaudir; que j'étois parti de Paris dans la ferme intention de ne m'en pas mesler le moins du monde, que j'avois suivy et suivrois scrupuleusement ce système pendant mon séjour icy, et qu'ainsy je ne prendrois d'autre part aux affaires de la maison de Saint-Louis que celle de me réjouir très sincèrement lorsque je verrois réussir les projets et les arrangemens de l'administrateur. Je vous supplie véritablement, Monsieur, de trouver bon que je continue à ne m'écarter en aucune manière de ce système qui m'est d'autant plus cher que j'ay extrêmement à cœur de passer tout le temps de mon ambassade en bonne intelligence avec M. l'abbé de Canillac dont je respecte la vertu et les bonnes intentions.

... Je me suis trompé dans ma dernière dépêche en vous disant, Monsieur, que l'évaluation de l'écu romain au prix du change feroit sur la somme de 55 mille écus une augmentation de 2,600 écus. Cela seroit vray s'il ne valoit que 100 sols de France dans sa valeur intrinsèque; mais il vaut 100 bajoques, et le bajoque romain est plus fort que le sol françois, de sorte qu'à vray dire l'évaluation de l'écu au prix de change ne peut nous porter aucun préjudice. Mais, si M. de Richecourt accepte la proposition que je luy ay fait faire de stipuler dans le contrat 275 mille livres tournois au lieu de 55 mille écus romains, il sera vray alors que nous gagnerons environ 2,600 écus romains, et c'est ce calcul qui est juste dont j'ay fait une fausse application dans ma dernière dépêche. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien me pardonner cette faute.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 406 et 407 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4801. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Compiègne, le 28 juin 1751.

... La nécessité dans laquelle vous vous êtes trouvé de différer jusqu'au retour de M. Belloni à Rome la consommation de l'acquisition du palais Madame me fait conjecturer que vous aurez peut-être reçu à temps la réponse de M. de Monmartel sur la proposition de payer à Paris et en argent comptant. Je viens de luy communiquer ce que vous me mandez en dernier lieu sur ce sujet.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 411 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4802. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 30 juin 1751.

... La demande que forme Sa Majesté Impériale d'être payée à Paris du prix de l'acquisition du palais Madame ne pourroit jamais faire au plus que la très légère différence de la commission du banquier qui seroit chargé de remettre les fonds à Paris, et ce droit ne passe jamais demi pour cent; mais, d'ailleurs, cette affaire étant entre les mains de M. de Montmartel qui n'aura besoin d'avoir recours à personne pour faire passer ces fonds, nous ne souffrirons pas cette modique perte. Il se pourra même que M. de Montmartel aime mieux cet arrangement. Je n'attends pour conclure que la réponse qui doit venir au premier jour à l'agent de Toscane, lequel a envoié à Florence la minute du contract d'acquisition.

J'ay eu l'honneur de vous mander dans le temps, Monsieur, que, si cette affaire n'étoit pas tenue fort secrette, on couroit risque de la manquer, et en effet, depuis qu'elle est ébruitée, bien des gens se sont emploié à la traverse. On m'a assuré que les Cardinaux Alexandre[1] et Mellini[2], tous deux ministres de Vienne, avoient écrit à leur cour pour représenter que le marché n'étoit pas faisable, vû la modicité du prix.

La nouvelle de cette acquisition a aussi excité l'attention de M. le marquis Fogliani[3], et je sçais qu'il a écrit ici pour se procurer des informations à ce sujet. Il me semble qu'indépendam-

ment de la renonciation que le Roi des Deux-Siciles a faite par le traité de Vienne de 1738, la disposition du 15e article du traité d'Aix-la-Chapelle pour le maintien de l'état présent de l'Italie ne permettroit tout au plus que de faire des protestations pour la conservation des droits prétendus, et non d'élever aucune contestation actuelle...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 808, fol. 416. Autographe signé.

= 1. Alessandro Albani, neveu du pape Clément XI, né en 1692 à Urbin, nonce extraordinaire à Vienne (1720), cardinal (1721), mort en 1779.

2. Mario Mellini, romain, créé cardinal en 1747 par Benoît XIV, chargé des affaires de l'Empereur à Rome.

3. Le marquis de Fogliano, premier ministre de la cour des Deux-Siciles, né en 1697, mort en 1780. Gentilhomme de la chambre de Don Carlos (depuis Charles III d'Espagne), après plusieurs missions diplomatiques en Toscane, à Genève, en Hollande et en Angleterre, il avait été nommé premier ministre en 1746.

4803. — Paris de Monmartel au marquis de Puisieulx.

Brunoy, le 30 juin 1751.

Monseigneur, — Je vois, par l'extrait que vous me faites l'honneur de me communiquer de la lettre de M. le duc de Nivernois du 9 juin, que l'acquisition du palais Madame à Rome tient encore à la stipulation du payement en écus romains ou en livres tournois pour être fait à Rome ou à Paris, et je vous avoueray que je m'en étonne. En effet, par tout ce que j'ay veu de cette affaire, il me semble qu'elle a toujours deu être consommée à Rome et avec d'autant plus de raison que le Roy ne s'est déterminé à faire cette acquisition qu'au moyen du prest des deniers à ce nécessaires par la maison de Saint-Louis; lequel prest étant fait en écus romains au cours, se rendra de même en plusieurs payemens et ne peut être autant à charge au Roy qu'un payement actuel de la totalité au cours du change d'à présent. Je vous observay, Monseigneur, lors du premier avis de ce changement à la négociation, que le vendeur pouvoit, en s'entendant avec M. Belloni ou autre, se procurer sur Paris, si telle est sa convenance, le produit du prix de la vente, et il n'y a pas à douter sur cela. C'est ce qui me feroit penser, avec M. le duc de Nivernois, que la matière ne souffre que d'une ruse de marchand qui voudroit augmenter le prix du palais au préjudice de la promesse

qu'il a faite de se contenter de 55 mil écus romains. Vous comprenés aisément ce qu'il en pourroit coûter de plus au Roy en payant à Paris et se servant toujours des deniers de la maison de Saint-Louis. Il perdroit la négociation des valeurs qui seroient fournies à Rome par laditte maison, et le change et commission des 55 mil écus payables icy; aussy, M. l'Ambassadeur a-t-il bien fait de réduire ce capital à 275,000 livres tournois, ce qui est à raison de 5 livres l'écu romain, qui en vaut au moins 5 livres 4 sols à 5 sols, et je pense qu'avec le tems et la manière dont il sçait conduire les choses, il viendra à bout de terminer ce marché selon les premiers ceremens (*sic*).

Je suis, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 6. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4804. — Julien Le Roy a Tournehem.

De Rome, ce 30 juin 1751.

Monsieur, — Je me suis conformé à l'ordre que vous m'avez fait l'honneur de me donner à Paris de partir pour Rome, et quoique je ne sois arrivez ici que depuis deux jours, j'ai été si frapé de la beauté des églises et des monuments respectables que cette superbe ville renferme, que je crois qu'il est difficile d'être grand architecte sans étudier quelques années ici; j'ose espérer de vos bontés, Monsieur, et de la protection que vous m'avez fait l'honneur de me promettre que vous voudrez bien me procurer cet avantage.

M. *de Troy*, à qui j'ai été présenté, m'a fait beaucoup d'accueil; il est bien informé, Monsieur, que j'ai eu l'honneur de recevoir l'année passée le grand prix d'architecture de vos mains, mais il attend que vous m'honnoriez du brevet ou d'une de vos lettres pour me donner une des deux places d'architecte qui se trouvent vacantes par le départ de *Moreau* et de *Belicart*. Si vous m'accordez cette grâce, vos bienfaits seront vivement imprimé dans ma mémoire, et je serai toujours, comme je suis à présent, avec le plus profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Julien Le Roy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4805. — Le marquis de Puisieulx a l'abbé de Canillac.

A Compiègne, le 5 juillet 1751.

« ... Je ne puis mieux répondre à ce que vous me faites l'honneur de me mander sur l'acquisition du palais Madame qu'en vous envoyant la copie cy-jointe de la nouvelle lettre que j'ay receue de M. de Montmartel[1], à qui j'avois communiqué ce que votre dépêche du 9 du mois dernier contenoit sur la mesme matière. Il est à désirer que cette affaire ne nous attire pas dans la suitte quelque tracasserie... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 4 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Voir ci-dessus la pièce 4803.

4806. — Projet de l'instrument a dresser entre le Roi et la maison de Saint-Louis.

Le 5 juillet 1751.

Observation préliminaire.

On ne peut fixer dans la dernière exactitude le prix de l'acquisition, parce que, sur cet article, on doit espérer jusqu'au dernier moment de bonifier la condition du Roi vis-à-vis du vendeur; mais, comme il importe que préalablement le ministre de S. M. soit assuré des deniers pour pouvoir en disposer d'un moment à l'autre, on comptera à cet égard sur une somme de soixante mille écus romains, celui qui traite pour l'Empereur aiant dit qu'il avoit pouvoir de laisser le palais qu'on veut acquérir pour cette somme, et par conséquent le prix ne pouvant monter au delà. Il est nécessaire aussi d'arbitrer une somme pour les réparations, laquelle soit à la disposition du ministre du Roi pour le mettre en état de faire travailler les ouvriers. On évalüe cette somme à vingt mille écus romains, et si, le palais étant payé et les réparations faites, il reste quelque chose, il en sera rendu compte au Roi par son ministre, et, s'il plaist à S. M., cet excédent sera remis à la maison de Saint-Loüis, pour être diminué sur le capital, ainsi que les autres sommes qui seront payées annuellement de la manière qu'on va l'exposer.

1er article. — La maison de Saint-Louis prêtera au Roi quatre-vingt mille écus romains effectifs, lesquels seront remis entre les mains de l'ambassadeur de S. M. aux clauses et conditions qui vont être expliquées.

2e. — Lesdits quatre-vingt mille écus seront emploiés par le ministre de S. M. à payer le prix de l'acquisition du palais Madame qui est à faire au nom dudit seigneur Roi, et celuy des réparations à faire nécessairement à ladite maison, parmi lesquelles on n'entend comprendre que celles qui sont indispensables pour le maintien de l'édifice, et qui opéreroient un privilège en faveur de l'ouvrier par qui elles auroient été faites.

3e. — Il sera fait mention, dans le contract d'acquisition et dans l'acte du payement, que les deniers y emploiés ont été prêtés au Roi à cet effet par la maison de Saint-Loüis, laquelle conséquemment aura acquis un privilège spécial sur l'effet acheté, et il sera délivré à la maison, suivant l'usage, une expédition en forme authentique tant du contract que de la quittance du payement.

4e. — Il sera fait pareillement mention dans les quittances qui seront données par les ouvriers emploiés pour les réparations de ce que les deniers à eux délivrés ont été prêtés au Roi par la maison de Saint-Loüis, laquelle lesdits ouvriers substituent en leur lieu et place, lui cédant le privilège qu'ils auroient acquis sur ledit palais, jusqu'à concurence du salaire à eux dû.

5e. — Quand les réparations seront faites entièrement, l'ambassadeur de Sa Majesté remettra à la maison de Saint-Loüis les quittances de tous les ouvriers, ladite maison donnant de sa part une reconnoissance pour constater la remise de ces actes.

6e. — Le Roi consentira de payer à la maison de Saint-Loüis pour les intérests de la somme prêtée par elle, trois et demi pour cent, de façon que, pour les quatre-vingt mille écus qu'elle aura donnés, S. M. lui fera payer par chacun an au 1er du mois de.... la somme de 2,800 écus.

7e. — Pour opérer le payement desdits intérests et même du capital d'année en année, le Roi affectera l'abbaye de.... pour les revenus en être perçus par les œconomats et le montant d'iceux être remis au banquier de la Cour qui les fera passer à Rome de la façon qu'il sera dit ci-après.

8e. — Ce qui se trouvera avoir été payé du produit du revenu de ladite abbaye excédant la somme de 2,800 écus romains ou

des intérests dus *pro tempore*, sera imputé par la maison de Saint-Louis en déduction du capital dû à elle par le Roi ; en conséquence, ledit capital diminuera en proportion du remboursement qui aura été fait et les intérests dans la même proportion respective, de façon que si la 1re année le Roi rembourse deux mille écus, les intérests qui se montoient à 2,800 écus seront diminués de soixante et dix écus qui sont l'intérest à trois et demi pour cent dudit capital des deux mille écus remboursés, et ils ne monteront plus qu'à 2,730 écus pour l'année suivante et ainsi du reste.

9e. — Si pareillement, soit par la diminution de ce qu'on a présumé que pourroit coûter l'acquisition, ou par une pareille diminution qui se trouveroit sur le prix des réparations à faire, le ministre du Roi remet à la maison de Saint-Louis quelques deniers restans des quatre-vingt mille écus romains qui auront été remis à sa disposition, le capital dû par le Roi sera diminué d'autant et les intérests d'icelui à proportion.

10e. — Les deniers que le Roi fera passer à Rome seront remis par le banquier de S. M., entre les mains du ministre du Roi *pro tempore* pour par lui les remettre à la maison de Saint-Louis, retirer la quittance, et constater le nouvel état résultant des remboursements qui auront pû être faits du capital.

11e. — La maison de Saint-Louis n'entrera en aucune manière dans tout ce qui peut résulter des opérations du change, ne devant connoître que le payement effectif qui lui sera fait à Rome en écus romains par le ministre du Roi.

12e. — Le banquier de la Cour communiquera chaque année au ministre du Roi *pro tempore* un état de ce qu'il aura reçu des œconomats et de ce que cette somme aura produit en écus romains en vertu du change, étant nécessaire que la maison de Saint-Louis puisse avoir un garant en état et à portée de veiller à l'exécution des ordres du Roi en sa faveur.

13e. — Comme il faut nécessairement qu'il se trouve un intervalle entre les payements qui pourront être faits à la maison de Saint-Louis en déduction du capital prêté par elle et le remploi des sommes remboursées, et qu'il paroist digne de la générosité du Roi de l'indemniser de la perte qui seroit occasionnée si les fonds de ladite maison restoient un temps sans lui porter d'intérest, il sera convenu que les intérests des sommes remboursés qui doivent être défalqués de la somme totale des intérests dûs par S. M., ne le seront pas du jour même du remboursement, mais

seulement trois mois après à compter du jour précis dudit remboursement.

14e. — S'il arrivoit que, par quelque cas imprévu, l'abaye affectée au payement de la maison de Saint-Louis fût une ou plusieurs années à ne rien produire, ou à produire moins que les intérests dûs *pro tempore*, en ce cas, les sommes provenantes du revenu des années suivantes qui excéderoient le montant des intérests dûs pour l'année alors présente, seroient emploïés à payer ce qui pourroit être dû pour les intérests de l'année ou des années précédentes, l'intention de S. M. étant que rien de ce qui sera remboursé ne puisse être imputé sur le capital, qu'autant que tous les intérests échus auront été payés.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 8. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

4807. — Copie d'une lettre de M. le comte de Richecourt a M. Briotti, *agent de l'Empereur pour la Toscane à Rome, écrite de Florence, le 6 juillet 1751*[1].

Je viens de recevoir, Monsieur, votre lettre du 3 du courant, et en même temps le projet de contract. Je vous réponds en même temps sur cet article et sur l'évaluation du prix en monnoye de France.

A l'égard du contract, je trouve d'abord que ce n'est pas le Roy très chrétien qui est acquéreur, mais M. Paris de Montmartel, *pro personâ nominandâ*.

C'est une variation à laquelle je ne puis consentir sans les ordres exprez de Sa Majesté Impériale.

En second lieu, je trouve des clauses de garantie spécifiques et détaillées, tandis que je vous ay marqué que S. M. ne vouloit que des clauses de garantie générales, puisque par l'extradition des copies authentiques, des titres primordiaux, l'acquéreur peut et doit connoître la nature de ce qu'il acquiert.

Quant à l'évaluation des espèces, il me paroit qu'elle ne peut passer sur le pied proposé de 5 livres de France pour l'écu romain.

Elle étoit juste lorsque l'écu romain aux trois couronnes de France valoit 5 livres, mais aujourd'huy que les espèces de France sont augmentées d'un sixième et plus, si l'on considère la valeur

intrinsèque, une telle évaluation n'est pas proposable. J'en rends pareillement compte à Sa Majesté Impériale et, en conséquence, vous ne devés pas aller en avant sans des ordres ultérieurs.

Vous me ferés plaisir de me marquer le cours actüel de Rome sur Paris et de Paris sur Rome.

Je continue d'être, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 14. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Jointe à la lettre du duc de Nivernois au marquis de Puisieulx, du 14 juillet 1751.

4808. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 7 juillet 1751.

... J'attends, pour consommer l'acquisition du palais Madame, que l'agent de l'Empereur ait reçu la minute du contract de vente qu'il a envoié à Florence. Dès qu'elle sera revenüe, rien n'arrêtera la conclusion, à moins qu'il ne survînt quelque obstacle qui dérangeât la négociation.

Je fis dimanche mon entrée, qu'on appelle ici l'entrée de campagne, parce que l'ambassadeur est supposé arriver dans le moment même. Les magnifiques carrosses du Roi n'y ont point paru. J'avois quatre berlines destinées pour cette cérémonie et une livrée particulière, moins chargée que celle qui servira à mon audience publique, que je dois avoir dimanche prochain. Si j'en crois ce qui me revient de tous côtés, le public a été content, et vous sçavés, Monsieur, que le public de ce pays-ci est assés difficile sur ces sortes de choses. Il y eut 110 attelages, envoiés par les cardinaux, les princes, la prélature et la noblesse.

C'est M. le Cardinal Portocarrero[1] qui m'a accompagné. Cette fonction est remplie par un cardinal françois quand il s'en trouve à Rome, et, dans cette occasion comme dans toutes les autres où il s'agit de faire acte de nationalité, cette Eminence s'est empressée à montrer et son attachement personnel pour la France ainsi que son respect pour le Roi, et l'union et la bonne intelligence qui régnent entre les deux couronnes. Il vint me prendre à la maison où étoit indiqué le rendez-vous avec M. de Canilliac et les deux auditeurs de rote espagnols. Ils se sont fait un devoir et un plaisir de remplir avec éclat cette fonction nationale, et d'y paroître

avec magnificence. Je montai avec le Cardinal et ces messieurs dans le carrosse du Cardinal secrétaire d'État; nous descendîmes chés moi et nous allâmes ensuite à l'audiance du pape. Sa Sainteté me dit les choses les plus tendres pour le Roi, et les plus flateuses pour la nation et pour moi-même. J'ai l'honneur de vous envoier le compliment que je fis. Je joins encore ici l'état abrégé de ce qui étoit à mon entrée[2].

Le même jour, 4 de ce mois, les Jésuites élurent pour général le P. Viscomti, assistant d'Italie, qui étoit vicaire général et qui a gouverné la société pendant la vacance. C'est un homme plein de sagesse et de vertu et généralement estimé. Il étoit appellé à cette place et par les vœux de ses confrères, et par le suffrage public. Son âge seul, qui approche de soixante-dix ans, a balancé quelque tems l'élection.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 16. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Joachim-Fernandez de Portocarrero, patriarche d'Antioche, créé cardinal par Benoît XIV en 1743, ministre d'Espagne à Rome.

2. « 1° Un carrosse à six chevaux appellé l'*avant-garde*, dans lequel étoit le carreau de l'ambassadeur;

« 2° Trente valets de pied et dix coureurs;

« 3° Le premier carrosse, dans lequel étoit l'ambassadeur;

« 4° Autour de ce carosse, huit pages, dix Suisses et les deux décans;

« 5° L'écuyer à cheval;

« 6° Deux autres carrosses à six chevaux;

« 7° Dix carrosses à deux chevaux, dont cinq avec des *fiocchi*. »

(Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 20. Copie.)

4809. — Le marquis de Puisieulx a l'abbé de Canillac.

A Compiègne, le 12 juillet 1751.

Ayant eu occasion, Monsieur, de rendre compte au Roi de quelques circonstances relatives au palais Madame, j'ai eu l'honneur de lui parler en même temps du projet de faire acquérir par la maison de Saint-Louis le palais que vous habitez à Rome; mais S. M. n'a nullement goûté cette idée par deux raisons : la première, pour ne pas convertir en bâtimens tous les fonds de cette maison, et la seconde, afin qu'il ne paroisse pas que l'objet principal d'une pareille destination auroit été de loger commodément les ministres qui ont l'honneur de servir le Roi à la cour où vous êtes. Je n'ai pas voulu différer, Monsieur, de vous infor-

mer des intentions de S. M. à cet égard pour prévenir les démarches qui pourroient se faire dans la vüe de l'acquisition que vous avez proposée.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 22. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4810. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Compiègne, le 12 juillet 1751.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 du mois dernier.

On ne peut qu'approuver le sentiment de délicatesse qui vous fait souhaiter de ne prendre aucune part à l'administration des biens de la maison de Saint-Louis, et vous pouvez compter que le Roi n'exigera pas de vous que vous vous écartiez des principes qui font à cet égard la règle de votre conduite.

Au reste, S. M., à qui j'ai rendu compte du projet de faire acquérir par cette maison le palais dont l'adjudication a été faite à M. le Cardinal Spinelli, n'a pas goûté ce projet par les raisons que je mande aujourd'huy à M. l'abbé de Canilliac, qui vous les communiquera sans doute...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 23. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4811. — L'archevêque de Rhodes[1] au marquis de Puisieulx.

A Paris, ce 12 juillet 1751.

Monsieur, — Ma santé ne me permetant pas de me rendre sitôt à Compiègne pour faire ma cour à Sa Majesté et renouveler à V. E. mes respects, étant obligé de continuer des remèdes pour tâcher d'éviter l'inconvénient qui par deux fois m'est arrivé sur la fin de l'été, j'ai l'honneur d'envoyer à V. E. cy-jointe une lettre du Cardinal Spinelli[2] dans laquelle, comme vous verrez, il vous porte ses plaintes contre M. l'abbé de Canilliac sur ce que lui, Cardinal, ayant acheté l'hôtel de Carolis et voulant aller l'habiter, l'autre ne veut pas en sortir sur des prétextes frivoles. La chose est claire de soi-même, et toutes les loix, soit en France, soit en Italie, sont favorables à l'acheteur, dans le cas que celui-ci veuille jouir personnellement de son acquisition. Ainsi, je me

flatte qu'un mot de V. E. de la part du Roy pourra finir cette affaire et tirer M. l'abbé de Canillac du mauvais pas où il va se jetter et dont il ne pourra jamais sortir avec honneur après les politesses que M. le Cardinal Spinelli a bien voulu user à son égard pour lui donner un temps convenable à se loger ailleurs commodément.

M. le Cardinal Valenti, secrétaire d'État, qui souhaite ardamment de voir que cette tracasserie n'aille plus loin, me charge de prier V. E de vouloir bien s'intéresser pour la faire finir, car, n'ayant été excitée que par un humeur de la part de M. l'abbé de Canillac, elle ne pourra jamais se terminer à son avantage, et je suis, avec le plus profond respect, etc.,

L'archevêque DE RHODES[3].

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 21. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Filippo Bavestrelli, archevêque de Rhodes de 1720 à 1754.

2. Voir plus haut le n° 4798.

3. En marge on lit de la main du ministre : « M. l'abbé de la Ville. Répondre très poliment et en termes généraux que j'écriray par le premier ordinaire à M. l'abbé de Canillac sur ce qu'il demande; que je me feray informer en mesme temps du fait pour pouvoir en rendre un compte plus exact au Roy; que je puis en attendant l'assurer que S. M. ne soutiendra point M. de Canillac contre M. le Cardinal Spinelli dans une injuste prétention; qu'il y a sûrement du malentendu dans cette affaire, et que j'ay lieu de présumer qu'elle poura s'arranger à la satisfaction de M. le Cardinal Spinelli, pour lequel j'ay conservé la plus hautte et la plus tendre estime, à moins qu'il ne s'y rencontre quelques faits particuliers que j'ignore et qui pouroient la retarder; que je lui addresse ma réponse pour le Cardinal, etc. M. l'abbé de la Ville tournera cette lettre, ainsi que ma réponse à M. le Cardinal Spinelli, de manière que cette Éminence puisse en estre contentte, et que ces lettres, venant à la connoissance du public, comme elles y viendront sûrement, ne puissent être mortifiantes pour M. l'abbé de Canillac. Il faudra écrire à ce dernier une lettre très polie et luy marquer que l'intention du Roy est qu'il fasse le sacrifice, quand même il pourroit avoir quelques représentations fondées à faire, afin d'éviter une scène qui pourroit devenir ambarrassante et scandaleuse pour un homme de sa naissance, etc. »

4812. — . . . . . A LOUIS XV.

Lyon, 14 juillet 1751.

Sire, — En venant à Lyon, j'ai gagné un ordinaire sur le Pape. C'est pourquoi j'ai l'honneur d'en remettre aujourd'hui

deux à V. M. J'ai déjà rassuré Sa Sainteté sur le payement de la somme empruntée pour l'achapt du palais Madame, sans lui dire les moyens que V. M. se propose d'employer, car je présume qu'Elle ne voudra pas faire payer le loyer à ses ambassadeurs, non plus qu'à ses ministres qui occuperont ce palais.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 30. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

4813. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 14 juillet 1751.

... J'ai l'honneur de vous envoier, Monsieur, copie d'une lettre que M. le comte de Richecourt a écrite à son agent au sujet de la vente du palais Madame, et j'y joins aussi la copie de la minute du contract[1] par la lecture duquel vous jugerés mieux du peu de solidité des objections de ladite lettre. J'y en trouve si peu que je suis tenté de croire qu'on ne m'avoit pas trompé tout à fait en m'avertissant que plusieurs personnes considérables, et qui ont pour motif la crainte de l'augmentation de considération que nous produiroit à Rome l'avantage d'y avoir une place et une jurisdiction fixe, faisoient ici des mouvemens pour traverser cette acquisition. Vous pouvez vous rappeller, Monsieur, que, dès le commencement et dans tout le cours de l'affaire, j'ai toujours jugé que le secret y étoit absolument nécessaire; et, en effet, n'aiant été pénétrée qu'au moment de la conclusion et n'aiant jusques là soutfert aucune difficulté, elle s'en est hérissée continuellement depuis ce moment. Je compte demander simplement à l'agent de l'Empereur qu'il me fasse avoir une réponse prompte, afin que je puisse me déterminer à écouter ou à rejetter d'autres propositions que l'on m'a faites pour l'acquisition d'un autre palais de Rome, étant indifférent à l'acquéreur d'avoir celui-là ou un autre. Par là, je les mettrai dans la nécessité de finir s'ils ont envie de vendre, et je dégoûterai aussi les donneurs d'avis qui traversent la négotiation présente en leur faisant voir qu'ils ne gagneroient rien à nous empescher de conclure celle-là. Si les difficultés de M. de Richecourt, qui en elles-mêmes ne sont rien, supposé qu'elles soient faites de bonne foi, cessoient d'avoir lieu, j'irois en avant à l'égard de celle qui roule sur l'évaluation de l'écu, comme elle a quelque justice, attendu que l'écu romain vaut

en banque plus de cent sols de France; il y a apparence que, si l'on veut conclure, nous prendrons le *mezzo termine* de former un change courant de tous les différents états de la place pendant une année...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 31 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Nous supprimons cette pièce rédigée en latin, qui n'a guère d'intérêt aujourd'hui, les négociations pour l'acquisition du palais Madame menées par le duc de Nivernois n'ayant pas abouti.

4814. — De Troy a Tournehem.

Rome, le 14 juillet 1751.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du second quartier de cette année. Vous verrés, Monsieur, qu'il n'y a pour le présent que dix pensionnaires. Il se trouve ici le fils du fameux M. Le Roy, orloger de S. M.; il a gagné deux prix d'architecture et il m'en a fait voir les médailles qu'il dit avoir de vos mains; il est parti de Paris dans l'espérance d'obtenir de vos bontés un brevet pour entrer à la pension; aussitôt que vous m'aurez donné vos ordres, j'agirai en conséquence.

L'on me mande de Paris, Monsieur, que M. *Natoire* avait reçu de vous l'ordre de se rendre incessamment à Rome pour remplir ma place. J'en viens tout présentement de recevoir une lettre d'avis de sa part; en ce cas, il me trouvera prest à lui remettre les affaires de l'Académie en bon ordre.

Comme j'étois convenu avec M. de Vandiers de ne partir qu'au printems prochain, tant pour éviter l'hiver à mon arrivée à Paris que pour mettre ordre à mes affaires, j'ai cru que M. de Vandiers vous en auroit écrit quelque chose, comme il me fit l'honneur, à ce qu'il me peut souvenir, de me le promettre. Voilà, Monsieur, ce qui a fait que j'ai différé à prendre la liberté de vous l'écrire, croyant estre à tems jusqu'à la nouvelle saison de vous supplier de m'accorder ma retraitte.

J'espère de votre justice, Monsieur, que vous me laisserez jouir de touttes les prérogatives du Directorat jusques à ce que j'ai mis en possession M. *Natoire*, et je me remettrai à sa discrétion, affin qu'il ne me puisse soubçonner de le tirer à la longue[1].

En tous cas, j'attendrai ses instructions et vos décisions, et ce

sera toujours avec ce même zèle et ce profond respect avec lequel je serai toute ma vie, Monsieur, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Depuis : « Il a trouvé icy » ; Lecoy, p. 251-2.

4815. — Le marquis de Puisieulx a l'archevêque de Rhodes.

A Compiègne, le 17 juillet 1751.

Monsieur, — J'ai reçu, avec la lettre dont vous m'avez honoré le 12 de ce mois celle de M. le Cardinal Spinelli que V. Ex. a bien voulu m'envoyer. J'écrirai par l'ordinaire prochain à M. l'abbé de Canilliac au sujet de l'affaire qui intéresse cette Éminence, et je me procurerai toutes les informations nécessaires à cet égard pour me mettre en état d'en rendre un compte exact à S. M. Je puis, en attendant, Monsieur, assurer à V. Exc. que le Roi n'autorisera point une prétention injuste contre M. le Cardinal Spinelli. Je suis très persuadé qu'il n'y a eu que du malentendu dans la discussion dont il s'agit, et j'ai lieu de présumer qu'elle s'arrangera à sa satisfaction, à moins qu'il ne se rencontre quelques difficultés particulières que j'ignore et qui pourroient peut-être en retarder la conclusion. Je serois d'autant plus flaté de concourir en cette occasion aux vues de M. le Cardinal Spinelli, que j'ai conservé pour Son Éminence la plus haute considération et la plus tendre estime. Je prie V. Ex. de vouloir bien lui faire passer ma réponse que je joins icy.

Je suis très mortiffié, Monsieur, que votre santé ne vous ait pas encore permis de vous rendre à Compiègne. J'exhorte V. Ex. à la bien ménager. Je me flatte qu'elle ne doute pas du sincère intérest que j'y prends.

J'ay l'honneur, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 39. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4816. — Le marquis de Puisieulx au cardinal Spinelli.

A Compiègne, le 17 juillet 1751.

Monseigneur, — J'ai reçu avec la plus sincère reconnaissance le témoignage flateur de confiance et d'amitié dont Votre Émi-

nence m'a honoré par sa lettre du 19 du mois dernier. Je n'ai jamais perdu de vue les politesses que j'ai éprouvées de sa part pendant mon ambassade à Naples[1], et je conserverai précieusement toute ma vie les sentiments de vénération, d'estime et d'attachement que j'ai voués à Votre Éminence dès que j'ai eu l'avantage de la connoître. Je vais écrire à M. l'abbé de Canilliac au sujet du palais dont Votre Éminence a fait l'acquisition, et, dès que j'aurai reçu sa réponse, j'en rendrai compte au Roi. Je puis en attendant assurer à Votre Éminence que Sa Majesté n'approuvera point une prétention injuste, surtout dans une affaire qui intéresse Votre Éminence. Je suis persuadé qu'il y aura eu quelque malentendu à ce sujet et que tout se terminera bientôt à la satisfaction de Votre Éminence, à moins qu'il ne se rencontre quelque difficulté que j'ignore et qui retarderoit peut-être la conclusion. Je rends trop de justice à M. l'abbé de Canilliac pour douter de ses dispositions à faire tout ce qui dépendra de lui pour encourir aux vues et aux désirs de Votre Éminence. Je serai très flaté en mon particulier de pouvoir, en cette occasion comme en toute autre circonstance, lui prouver mon zèle pour tout ce qui la regarde et le respectueux attachement avec lequel, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 40. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le marquis de Puisieulx avait été ambassadeur à Naples, près du roi des Deux-Siciles, de juillet 1735 à avril 1739. Joseph Spinelli occupa le siège archiépiscopal de Naples depuis le 15 décembre 1734 jusqu'en 1754, époque à laquelle il résigna ce siège.

4817. — Le marquis de Puisieulx a l'abbé de Canillac.

Compiègne, 19 juillet 1751.

J'ay déjà eu l'honneur, Monsieur, de vous mander par le précédent ordinaire que l'intention du Roy n'estoit point que la maison de Saint-Louis fit l'acquisition du palais de Carrolis, que vous occupés à Rome et que M. le Cardinal Spinelli a achetté. Sa Majesté a appris que ce prélat se proposoit d'habiter ce palais, mais que vous aviez constamment refusé d'en sortir. Si ce refus est aussi réel qu'on le prétend, je suis bien persuadé qu'il est fondé sur des motifs que vous croyez très justes; le Roy désire cependant que vous fassiez ce sacrifice, et je connois trop vostre

façon de penser pour douter de l'empressement avec lequel vous donnerez en cette occasion à Sa Majesté une nouvelle preuve de votre respect. Vous sentirez aisément vous-mesme que, malgré les raisons que vous pourriez alléguer pour autoriser la prolongation de votre demeure dans le palais Carrolis, il vaut mieux à tous égards éviter un procès et ne pas donner lieu à une scène qui pourroit devenir embarrassante et qui ne conviendroit point à un homme de vostre naissance. C'est pour l'intérêt particulier que je prends à tout ce qui vous regarde que je ne diffère point à vous informer des intentions du Roy à cet égard, et c'est autant comme vostre ami que comme ministre que je vous conseille de donner au Cardinal Spinelli la satisfaction qu'il attend de vostre complaisance et de vostre politesse...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 57. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4818. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Compiègne, le 19 juillet 1751.

« ... Ce que vous me faites l'honneur de me mander au sujet du palais Madame nous fait conjecturer que l'acquisition en est déjà faite; mais si quelqu'un des incidens dont vous rendez compte mettoit obstacle au succès de cette affaire, je vous avoüe que nous n'y aurions aucun regret. Les perquisitions que la cour de Naples a commencé de faire à cet égard nous confirment dans l'opinion où nous avons toujours esté qu'elle ne verroit pas avec indifférence passer entre les mains du Roy un effet sur lequel elle croit avoir des prétentions. Vous sçavez mesme que c'est par cette raison et pour éviter toute discussion directe avec la cour de Naples ou celle d'Espagne, que nous avions préféré l'expedient de faire achetter le palais Madame au nom de M. de Montmartel. Ainsi, Monsieur, si l'affaire n'est point consommée au moment que vous recevrez cette lettre, et qu'il survienne quelque obstacle, l'intention du Roy est que vous ne témoigniez aucun empressement pour l'acquisition dont il s'agit, et que vous déclariez mesme fort nettement que M. de Montmartel n'y pense plus... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 58 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4819. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 21 juillet 1751.

Monsieur, — J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré le 5 de ce mois, et les paquets qui y étoient joints, que je ferai passer à leur destination.

Si vous jugés, Monsieur, que l'acquisition du palais Madame puisse nous exposer à quelque tracasserie, les difficultés formées par M. de Richecourt nous ouvrent le chemin pour nous dédire, et nous ne manquerons pas de palais à acheter à Rome...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 70. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4820. — L'abbé de Canillac au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 28 juillet 1751.

Monsieur, — Lorsque la lettre dont vous m'avés honoré le 12 de ce mois m'est parvenue, j'avois déjà prévenu les intentions du Roy au sujet du palais que j'habite, et il n'estoit plus question d'aucune démarche de ma part pour le faire acquérir par la maison de Saint-Louis. Il est vray qu'elle y avoit concouru; elle étoit mesme en droit d'en demander l'adjudication, ses offres estant les plus fortes, et le Cardinal Spinelli aiant retiré les siennes et renoncé à ses prétentions vis-à-vis les créanciers du marquis de Carolis; mais les Jésuites se sont présentés après coup avec des offres au dessus des nôtres, et quoyque en bonne règle ils ne fussent plus à temps de les faire admettre, j'ay craint un procès que je les voyois disposés à entreprendre, et j'ay [pensé] qu'il n'estoit rien moins qu'avantageux pour notre maison de plaider contre eux. Ainsi, j'ay mieux aimé ne point m'opposer aux vües qu'ils ont sur ce palais et éviter, comme vous me l'aviez prescrit, que cette acquisition ne devînt une occasion de procès pour la maison de Saint-Louis. Au surplus, Monsieur, si mon parti n'avoit pas déjà esté pris à cet égard, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire auroit arrêté toutes mes démarches, et mon premier soin auroit été de donner à Sa Majesté des marques

de ma parfaite soumission à ses ordres, que je respecteray jusque au dernier moment de ma vie.

Recevés, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 84. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4821. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 28 juillet 1751.

Monsieur, — J'ai reçu la lettre dont vous m'avés honoré le 12 de ce mois et les paquets qui y étoient joints, que je ferai passer à leur destination.

Il n'est plus question du palais que notre maison de Saint-Louis devoit acheter. L'enchère que M. de Canilliac avoit fait faire par un homme de paille, auquel cette maison auroit prêté ses deniers, a été couverte par les Jésuites. Ces Pères, à qui le palais convient, et est même presque nécessaire, s'étoient retirés d'abord par respect pour M. le Cardinal Spinelli, et ils ont paru dès que cette Éminence a été hors d'intérest dans cette affaire...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 86. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4822. — Tournehem a de Troy, ancien directeur de l'Académie de Rome.

1er aoust 1751.

J'ai reçu, Monsieur, votre compte des dépenses que vous avés faites pour l'Académie pendant le second quartier de cette année. Je vais en faire faire une copie à l'ordinaire, l'arrêter et vous le renvoyer.

Je viens de donner les ordres pour expédier le brevet d'architecte au sr *Le Roy* le fils. Ainsi, vous pouvés toujours, en attendant l'expédition, l'admettre au nombre des élèves.

Il est vrai que j'ai donné à M. *Natoire*, suivant l'intention du Roy, le brevet qui lui est nécessaire pour vous succéder. Il part incessamment, et je serai charmé qu'il vous trouve à l'Académie à son arrivée pour que vous puissiés l'instruire de l'état des choses qui subsistent à l'Académie et de tout ce qu'il y a à faire dans cette partie, que je crois qu'il remplira dignement en marchant sur vos traces.

M. de Vandières m'a bien mandé que vous ne comptiés votre retour qu'au printemps prochain; mais les choses ne pouvant s'arranger de cette manière, je presse le départ de M. *Natoire*, afin que vous puissiés profiter de la belle saison pour votre retour et mettre conséquemment M. *Natoire* en état d'exercer sa place immédiatement après son arivée.

Vous pouvés d'ailleurs compter que je saisirai toujours avec plaisir toutes les occasions de vous obliger et que je n'oublierai rien pour faire connoître à S. M. vos bons services.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1102, fol. 393.

4823. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

Compiègne, le 2 aoust 1751.

« ... J'ai déjà eu l'honneur de vous mander que si vous trouviez des difficultés qui dussent embarrasser ou retarder l'acquisition du palais Madame, vous deviez déclarer fort nettement que M. de Montmartel n'y pense plus. Les objections de M. de Richecourt ne méritent pas d'être réfutées, et il y a trop d'affectation à en former de pareilles pour que nous ne les regardions pas comme un prétexte dont on se sert pour rompre le marché... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 94. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4824. — Le cardinal Spinelli au marquis de Puisieulx.

Roma, 4 Agosto 1751.

Illustrissimo ed Eccellentissimo Signore, — V. E. mi obbliga infinitamente colle generose espressioni che trovo nella sua riveritissima lettera di 16. di Juglio scaduto; ed io le ne rendo quanto so e posso umilissime grazie. Per altro l'affare della Casa, per mi ho supplicato V. E., ha preso ora un aspetto diverso. Monsr di Canillac havendo insistito col governo di questa chiesa di S. Luigi de' Francesi, che applicasse all' acquisto della medesima, s'indussero i Governatori, benchè di mala voglia, ad offerice 52/m. scudi, conoscendo pur troppo il danno, che facevano al luogo Pio. Ma i Padri Gesuiti, che vi confinano, quando vidéro non volersi da me incontrare il disturbo e l'inquietudine d'una

lite per sestenere, come avrei potuto, la validità della mia compra contro questi nuovi esibitori, uscirono essi in campo, e convenutesi con Monsr di Canillac, che havrebbero lasciato abitarvi per tutto il tempo che rimanesse in Roma, esibirono 53 m. scudi : in vigore del qual aumento sopra l'offerta fatta da S. Luigi, hanno avuta la Casa. V. Exc. capisce tuttavia molto bene, che a questo passo sono stati condotti dai loro particolari viguardi, anche ad onta di fare un pessimo negozio, perchè de dotta la pigione, che paga Monsr de Canillac, vi rimettono ogni anno circà sette cento scudi, calcolando il puttato, che avrebbero potuto avere dal denaro impiegatori, se non facevano altra rinvestitura. Vorrebbero dunque presentamente cedere a me la casa per ricuperarsi il loro capitale ; ma io sono sempre col medesimo obbietto di dover contrastare con Monsr di Canillac, tanto più che r'è ora il passo corso fra lui e i Gesuiti.

V. Exc. mi continui l'onore della sua stimatissima amicizia, credendomî col più costante e tenero ossequio,

D. V. E., Ser. vero,

S. Card. Spinelli.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 95. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4825. — L'abbé de Canillac au marquis de Puisieulx.

A Rome, ce 4 aoust 1751.

Monsieur, — J'ay reçu la lettre dont vous m'avés honoré le 19 de l'autre mois. Je ne vous répéteray point icy ce qui faisoit la matière de la mienne du 28, par laquelle j'ai eu l'honneur de vous informer que j'avois entièrement renoncé à l'acquisition du Palais de Carolis pour la maison de Saint-Louis, avant même que j'eus connoissance des intentions du Roy sur cela. J'ajouteray seulement que, depuis ma lettre, les créanciers du marquis de Carolis ont consommé le contract de vente en faveur des Jésuites ; que, samedy 31, ces derniers vinrent prendre possession du Palais ; que conséquemment les assurances que l'on a données à Sa Majesté que le cardinal Spinelli l'avoit achetté n'ont point de fondement, et qu'il s'ensuit de là que je ne puis pas lui avoir refusé constament d'en sortir, comme on l'a supposé, puisqu'il n'en a jamais été le maître.

Ce qu'il y a de vrai, Monsieur, et qu'on vous aura laissé ignorer, c'est qu'il y a un mois et demi que le cardinal Spinelli a abandonné ses prétentions vis-à-vis les créanciers en conséquence de l'accord qu'il avoit fait avec eux de retirer ses offres si, avant le 17 du mois de juin, on en présentoit au-dessus des siennes, ou d'être mis en possession du Palais pour la somme de 50 mille écus romains, si, dans ce terme prescrit, il ne paroissoit point de nouveaux enchérisseurs.

Il y en avoit déjà un qui avoit couvert de cent écus romains, dans la seconde enchère, les offres faites par le cardinal Spinelli; mais le cardinal se flattoit que ce concurrent ne devoit point lui faire ombrage, parce qu'il le regardoit comme étant apposté par les créanciers pour donner quelque fondement à leur première opposition, et Son Éminence fut bien surprise lorsque, le 14, elle vit cette même personne se présenter pour que ses offres fussent soutenues et qu'on l'admît à déposer sa finance. Le 15, la maison de Saint-Louis offrit *pro personâ nominandâ* 52 mille écus romains, les créanciers firent signifier ces nouvelles offres au procureur du cardinal Spinelli, et Son Éminence prit le parti deux jours après de se retirer et d'abandonner toutes ses prétentions comme elle en étoit convenue.

Vous voyés, Monsieur, par le récit de ces circonstances, que depuis un mois et demi je ne puis rien avoir eu à démêler avec M. le cardinal Spinelli et que je ne me suis pas trouvé dans le cas d'avoir pour lui la complaisance et la déférence que vous m'avés recommandées. Je lui en avois déjà donné les assurances les plus positives, et si quelqu'un pouvoit avoir à se plaindre dans toute cette affaire, ce seroit moy par la hauteur avec laquelle il en a usé à mon égard lorsqu'il s'est cru assuré de l'acquisition du Palais que j'occupe, malgré les paroles qu'il m'avoit données un an auparavant de me laisser jouir de mon bail tout le temps qu'il dureroit, et malgré l'impossibilité où il me voyoit de trouver tout de suite une maison où je pûs habiter. Vous en jugerés, Monsieur, par le détail que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux.

Le 9 du mois de juin, le cardinal Spinelli, persuadé que l'acquisition du Palais de Carolis ne pouvoit lui manquer, vint chés moy l'après diner pour me faire part de ses dispositions. Il débuta par me dire qu'il seroit obligé d'avoir une affaire avec moy au sujet des cheminées que j'avois fait faire et dont il prétendoit que les murs avoient extrêmement souffert; mais je n'eus pas de peine

à lui prouver qu'il se trompoit et il vit de ses propres yeux qu'on lui en avoit imposé.

Après ce début si peu obligeant il me parla de l'accord qu'il avoit fait avec les créanciers, que, le 17, le Palais luy seroit delivré, que, le 18, il s'en mettroit en possession et que je devois songer à prendre des mesures pour me presser de lui laisser sa maison libre. Je l'assurai que je ferois de mon mieux pour lui donner dans cette occasion des marques de ma déférence et de mon respect, mais que j'espérois aussi que je trouverois de sa part assés de complaisance pour ne pas me mettre dans la nécessité de prendre une maison qui ne me convînt pas; que la parole qu'il avoit eu la bonté de me donner, il y avoit un an, me répondoit d'avance qu'il voudroit bien se prêter un peu aux circonstances dans lesquelles je me trouvois, et que, de mon côté, je n'aurois rien de plus pressé que de chercher une maison; que celle de M. Migazzi[1], auditeur de rote, étoit sur le point de vaquer, ce prélat devant être nommé coadjuteur de Malines, qu'elle me conviendroit et que j'irois volontiers l'habiter.

Il nia d'abord la parole dont je lui parlois, et il fallut lui rappeler les époques où il me l'avoit donnée par deux fois pour l'en faire convenir. A l'égard de l'arrangement que je lui proposois pour la maison de M. Migazzi, il trouva qu'il iroit trop à la longue et se borna à me représenter d'un ton de maître qu'il ne falloit point être si délicat sur le choix des maisons. Je lui dis à mon tour que j'avois appris à l'être depuis deux maladies que j'avois essuyées dans la dernière que j'habitois; que je l'avois quittée par raison de santé et que cette même raison m'avoit rendu très attentif à n'en point habiter dont l'air et la situation ne me conviendroient pas; qu'au surplus il n'ignoroit pas que j'avois un bail pour dix ans; que, par une des clauses, le propriétaire le garantissoit pour tout ce temps là quand même le Palais viendroit à se vendre, et que, depuis qu'il avoit été adjugé aux créanciers du marquis de Carolis, j'avois obtenu du Pape un chirograte qui me maintenoit dans la jouissance de mon bail jusques à la fin du terme des dix années; que c'étoient des moyens dont je pourrois me servir en justice pour demeurer dans ce Palais jusqu'à l'extinction de mon bail, mais que c'étoit aussi une voye que je ne prendrois jamais vis-à-vis Son Éminence, quelque certain que je fus du succès par les assurances positives que m'en avoient données tous les avocats que j'avois consultés.

Il me dit qu'il avoit aussi fait consulter les siens et que leur avis étoit bien différent; qu'entre autres l'avocat Forti, à qui il s'étoit addressé, regarderoit ces moyens comme une bagatelle et qui ne pouvoient rien opérer en ma faveur.

L'avocat Forti est ce que le barreau de Rome a de plus célèbre et de plus respectable, et je soupçonnay que le cardinal Spinelli ne me parloit de luy que pour m'éblouir. Je ne me trompay point, et le lendemain, lorsque je lui fis savoir ce que le cardinal m'avoit dit, il me fit assurer que c'étoit une affaire qu'il ignoroit entièrement, sur laquelle on ne l'avoit point consulté, et dont il n'avoit jamais parlé; qu'à la vérité le cardinal Spinelli l'avoit fait pressentir s'il voudroit s'en charger en cas de procès, mais qu'il avoit fait répondre à Son Éminence qu'il étoit trop mon serviteur et mon ami pour paroître contre moy dans les occasions qui pourroient m'intéresser. L'avocat Forti n'a point dissimulé dans le public sa surprise; il s'est plaint d'avoir été mis en jeu aux dépens de la vérité, et ce trait n'a pas fait beaucoup d'honneur au cardinal Spinelli, ny auprès du Pape, ny auprès de tout ce qui habite Rome.

Le cardinal Spinelli se donnoit là bien des peines inutiles; il devoit avoir meilleure opinion de ma façon de penser; je n'étois pas capable de lui faire de mauvaises chicanes pour demeurer dans sa maison malgré lui, et il n'y a point d'assurances que je ne luy en aye données dans notre entrevüe du 9 juin. Je ne lui demandois que du temps pour chercher une maison, et il auroit connu par mes procédés que je n'ay jamais sçu manquer à ceux qu'on doit à une personne de sa naissance et de son rang. Mais c'est un point sur lequel il a crû ne devoir point se fier à mes assurances; il insista toujours à vouloir que je sortis de la maison; il m'en parla comme quelqu'un qui en étoit déjà le maître, et, pour ne pas m'en laisser douter, il finit par me dire que, le 17, il en prendroit possession et que, le 18, je lui permettrois de me faire assigner. Je lui dis qu'il faudroit bien que je permisse ce que je ne pouvois empêcher, mais que je l'assurois derechef que je ferois tout ce qui dépendroit de moy pour lui éviter cette démarche qui me peineroit d'autant plus que je serois le premier auditeur de rote françois à qui un cardinal auroit envoyé une assignation. Nous nous quittâmes ensuite avec toutes les civilités ordinaires et je n'ai plus entendu parler de lui que pour apprendre que ses procédés à mon égard n'étoient rien moins qu'approuvés dans le public.

Voilà, Monsieur, un détail un peu long, mais que j'ai cru nécessaire pour vous mettre au fait de ce qui m'est arrivé avec le cardinal Spinelli, et je suis charmé que la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire à son sujet m'ait mis à portée de vous faire connoître la vérité. Je vous la dirai toujours, Monsieur; je désire seulement qu'on ne me juge pas sans être entendu, et je le dois espérer dans toutes les occasions comme dans celle-cy où j'ay bien reconnu l'intérêt que vous voulés bien prendre à ce qui me regarde, et les bontés dont vous m'honorés : elles font le bonheur de ma vie et le motif d'une reconnoissance éternelle et aussi vive que les sentimens du très respectueux attachement avec lequel je suis, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 96. Autographe signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. L'abbé Migazzi, appelé par l'impératrice reine de Hongrie à la coadjutorerie de l'archevêché de Malines, fut préconisé archevêque de Carthage dans le consistoire tenu le 20 septembre.

4826. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 4 août 1751.

« ... Je me conformerai, Monsieur, à ce que vous me prescrivez au sujet de l'acquisition du palais Madame. Les difficultés qu'on fait sur le projet du contract me serviront de prétexte pour rompre la négociation, quoique ce palais nous convint beaucoup par la proximité où il est de notre maison de Saint-Louis. Ce n'est pas une perte qu'il soit impossible de réparer : il y a à Rome des palais plus beaux, aussi bien situés pour l'objet que nous nous proposons, et qui pourront être à vendre dès qu'il se présentera un acquéreur; mais comme les avantages que nous trouvons à suivre ce projet engageront toujours d'autres personnes à le traverser, le secret est essentiellement nécessaire dans cette négociation, et il le sera même plus que jamais lorsque je traiterai avec des gens du pays, sur qui les insinuations de ce ministère-ci influeront davantage que sur des étrangers. Par cette raison je crois qu'il seroit à propos que vous eussiés la bonté de m'envoier des pouvoirs pour conclure sur-le-champ au nom du Roi, dez que j'en trouverai l'occasion, ou la procuration de M. de Montmartel, si vous voulés encore que le palais soit acheté sous son nom, quoique le motif qui vous avoit fait prendre cet expédient n'ait plus lieu. Le mémoire

instructif de M. de Montmartel me servira toujours de direction pour faire dresser le contract, en régler les articles et convenir des paiemens, et je n'excéderai pas, tant pour le prix du palais, quel qu'il soit, que pour les réparations, les cent mille écus romains auxquels vous aviez d'abord consenti de porter le prix de cette acquisition et de ces réparations. Si je puis avoir meilleur marché, comme il m'étoit [possible] au sujet du palais Madame, je ménagerai les deniers du Roi avec tout le soin et l'attention possible. Si vous agréez, Monsieur, ce que j'ai l'honneur de vous proposer, je pense que, quand même vous jugeriés inutile de nous servir d'une procuration de M. de Montmartel et que vous voudriés que je traitasse directement au nom du Roi, il seroit toujours expédient que l'on suivît le premier arrangement par lequel M. de Montmartel sera chargé de payer la maison de Saint-Louis et se remboursera avec les revenus de l'abaye qu'on mettra en œconomats pour cet objet et dont il comptera avec la Cour.

« Je n'entamerai aucune négociation précise avant d'avoir reçu vos ordres à ce sujet, mais, en attendant, je prendrai sous main tous les éclaircissemens nécessaires pour me mettre en état de conclure en peu de tems, ce qui, comme j'ai eu l'honneur de vous le répéter plusieurs fois, est essentiel pour le succès.

« Permettés-moi, Monsieur, d'ajouter ici une réflexion sur l'acquisition du palais Madame. Comme il ne seroit pas impossible que la réponse de l'Empereur levât toutes difficultez, et qu'on me proposât de finir, je vous supplie de me prescrire ce que je devrai faire si cela arrive. En attendant que j'aie reçu vos ordres, je suspendrai tout, mais je ne romprai pas tout-à-fait.

« Quant à l'inconvénient qui résulte des prétentions des cours d'Espagne et de Naples, j'ai lieu de croire que cette dernière fait très peu de fond sur ces droits-là. D'ailleurs, par rapport à l'objet particulier du palais Madame, nous pouvons écarter toutes les plaintes en rappellant les droits que le Roi a sur cette maison; et par rapport à la prétention générale sur tous les allodiaux de la maison Médicis, nous n'y donnons point d'atteinte. Sa Majesté ne paroissant pas dans cette vente, et n'authorisant pas par son acquiescement la prétention contraire, ce qui est, ce me semble, ce qu'on a voulu éviter en mettant en avant M. de Montmartel... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 99. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4827. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Paris, le 10 aoust 1751.

« ... Les mauvaises difficultés que la régence de Toscane a fait naître au sujet de l'acquisition du palais Madame nous persuadent qu'il faut regarder cette négociation comme absolument rompue, et je vous assûre que non seulement nous n'y avons aucun regret, mais que nous désirons sincèrement que vous profitiez des objections de M. de Richecourt pour déclarer que nous ne pensons plus à cette affaire et que nous la tenons comme non avenue... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 106 v°. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4828. — Le duc de Nivernois au marquis de Puisieulx.

A Rome, le 11 aoust 1751.

« ... Je n'ai point encore reçu de nouvelles de M. le comte de Richecourt au sujet du projet du contract de vente du palais Madame. A cet égard, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai eu l'honneur de vous marquer, Monsieur, dans ma dernière dépêche, et je ne ferai rien avant d'avoir reçu vos ordres en réponse... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 112. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4829. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 18 aoust 1751.

Monsieur, — J'ay reçeu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire du 1er aoust. J'avois déjà installé, le 2 aoust, le sr *Julien Le Roi* au nombre des pensionnaires, selon l'ordre qu'il me remit de votre part, datté du 18 juillet.

Suivant les avis que j'ai reçeu il y a quelque tems, je suis bien persuadé que M. *Natoire* ne tardera pas à arriver; je l'attands et ne manquerai pas de lui rendre tous les offices qui dépendront de moy; c'est un devoir que je ferois d'inclination quand je n'y serois pas obligé pour le service du Roy et pour vous être agréable.

Comme j'ai quelques meubles dans le palais qui m'appar-

tiennent, je souhaiterois ne m'en pas défaire avant l'arrivée de M. *Natoire;* ce seroit une très bonne occasion pour lui et me conviendroit fort pour éviter l'embarras ou de vendre ou d'emporter.

J'ai une petite bibliotèque qui convient très bien aux gens d'art : les dictionnaires de Moreri, Bayle, une bonne partie des poëtes italiens et françois, métamorphoses et histoires. S'il convenoit au Roy de les prendre pour l'usage de l'Académie, M. *Natoire* et moy en ferions faire l'estimation par les libraires françois qui sont dans ce pays. Par le petit détail que j'ay l'honneur de vous faire, Monsieur, vous verrés l'impossibilité où je serai de partir aussi tost l'arrivée de M. *Natoire.*

Je comprends bien aussi qu'il est juste que je lui cède ma place aussi tost qu'il sera arrivé. Je n'ai eu l'honneur de vous écrire sur ce sujet que pour vous demander un petit délai qui étoit autant pour l'arrangement de M. *Natoire* que pour m'épargner une dépense qui ne sera pas honorable pour moy dans Rome.

Je me trouve obligé de tirer la somme ordinaire sur M. Cioia, dont je rendrai compte à M. *Natoire* à son arrivée.

Je voudrois mériter, Monsieur, le soin que vous voulés bien prendre de me protéger auprès du Roy; vous ne pouvés obliger personne plus reconnoissans et qui soit avec un plus profond respect, Monsieur, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4830. — Le marquis de Puisieulx a l'abbé de Canillac.

A Versailles, le 24 août 1751.

J'ay reçeu, Monsieur, la lettre dont vous m'avez honoré le 4 de ce mois.

Je n'avois pas besoin de tous les détails dans lesquels vous avez bien voulu entrer avec moy pour justiffier votre conduite vis-à-vis M. le Cardinal Spinelli. Vostre apologie estoit faite d'avance, et j'estois déjà très persuadé qu'un homme de vostre naissance et de votre caractère ne pouvoit avoir que les procédés qui conviennent à l'un et à l'autre. Je suis très touché des sentiments que vous voulez bien me témoigner en cette occasion. Vous connoissez la sincérité des miens pour tout ce qui vous intéresse et le parfait attachement avec lequel je suis, etc.

— Dans le cas, Monsieur, où M. le Cardinal Spinelli penseroit encore à se ménager l'acquisition du Palais Carrolis, je suis bien persuadé qu'il n'éprouvera aucun obstacle ni difficulté de votre part.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 130. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4831. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

A Versailles, le 24 août 1751.

J'ay reçeu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois.

Il ne doit plus être absolument question de l'acquisition du palais Madame, et vous devez le déclarer formellement à l'agent de l'Empereur. Les mauvaises difficultés que la régence de Toscane a faites pour embarasser cette négociation nous ont totalement dégoûtés de l'idée que nous avions eüe à cet égard. Nous doutons que M. de Richecourt fasse avec un autre acquéreur, suposé qu'il en trouve, un marché aussy avantageux que celuy qu'il auroit fait avec M. de Montmartel. Nous aurons désormais le tems d'examiner à loisir s'il convient aux intérêts et aux finances du Roy d'achetter un palais à Rome. Vous ferez très bien, Monsieur, de vous procurer secrètement les notions les plus détaillées et les plus précises concernant les différends palais dont on pourroit faire l'acquisition dans la suite, et nous traiterons ensemble cette matière lorsque vous serez en ce pays-cy...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 131. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4832. — Tournehem au duc de Nivernois.

A Versailles, le 30 aoust 1751.

Le nom de M. *Natoire*, qui aura, Monsieur, l'honneur de vous remettre cette lettre, est trop connu de ceux qui, comme vous, aiment les beaux-arts pour qu'il ait besoin d'une recommandation que ses talents luy assurent. Il a cependant désiré, Monsieur, que j'eusse l'honneur de vous écrire en sa faveur. Il espère mériter votre protection dans la place de Directeur de l'Aca-

démie de peinture à Rome dont Sa Majesté l'a honoré. Je vous serai très obligé des bontés que vous voudrez bien luy accorder.

J'ai l'honneur d'estre, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 141. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4833. — Le marquis de Puisieulx au duc de Nivernois.

Versailles, le 31 aoust 1751.

J'ay reçeu, Monsieur, la lettre dont vous m'avez honnoré le 11 de ce mois.

Vous aurez vû par mes dernières dépêches que nous regardons l'acquisition du palais Madame comme une affaire totalement manquée et dont il ne doit plus estre question...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 146. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4834. — Natoire a Duchesne[1].

Septembre 1751.

Je pars donc, mon très cher, nous nous séparons sans détacher notre amitié. Je conte beaucoup sur la vôtre et j'espère la mériter. Vous voudrés donc bien me continuer vos services dans les démarches qu'il faudra faire pour ce cordon[2]; ne vous ayant pas veu, j'ay donné à M. *Massé*[3] dix-huit cent livres pour servir aux frais qui seront nécessaire. Il veut bien cadrer avec vous et partager vos soins dans toutte cette affaire; l'on m'a beaucoup conseillé, s'il est possible, de faire tomber les lettres de noblesse sur la teste de mon père, comme vous l'avez pansé aussy. Vous pourriés consulter si la grâce peut s'étandre jusque-là. Je vous embrasse donc mille fois; je vous ai envoyé un portefeuille pour le petit révérand père. Mille tendre amitié à toutte votre famille, et suis, le cœur bien gros, votre très humble et très obéissant serviteur, *carissimo signore*,

Natoire.

Je vous envoye la petitte notte qui a servi au mémoire.

Archives de l'Art français, t. II, p. 254.

= 1. La correspondance de *Natoire* avec Antoine Duchesne, prévôt des Bâtiments du Roi, offre de curieux renseignements sur le voyage du nouveau

directeur de l'Académie de Rome et sur son séjour à l'Académie. Elle donne une note intime à côté des relations officielles. Aussi, bien qu'elle ait été publiée dans les *Archives de l'Art français* par M. le marquis de Chennevières, en 1853 (t. II, p. 246-304), nous croyons indispensable de reproduire ici, comme nous l'avons déjà fait pour d'autres pièces déja connues, la majeure partie de ces épanchements amicaux, où le vrai caractère du peintre se montre mieux que dans une correspondance avec un supérieur. Ces documents avaient été transmis comme papiers de famille à M. Duchesne aîné, qui fut conservateur du Cabinet des estampes.

2. On trouvera ci-après un mémoire de *Natoire* à l'appui de sa prétention aux lettres de noblesse qu'il finit par obtenir en 1756. Mais, comme l'a fait observer M. P. Mantz dans l'annotation des *Archives*, *Natoire* ne fut jamais reçu dans l'ordre de Saint-Michel; il y fut seulement admis, n'ayant point revu Paris après son départ comme directeur de l'Académie de Rome.

3. Le peintre *Jean-Baptiste Massé* (1687-1767), qui entreprit de faire dessiner et graver à ses frais la grande galerie peinte par *Le Brun* à Versailles (voir la Notice que lui a consacrée M. E. Campardon, chef de section aux Archives nationales).

4835. — Duchesne a Natoire.

Le 8 septembre 1751.

Vous nous fuyés, cher ami; je mets un courrier à vos trousses et j'espère qu'il vous rejoindra dans le sein de votre chère famille que j'assure de mon respect, ainsi que l'illustrissime Sorella. Nous allons donc commencer à causer de loin. Je ne manquerai point de vous écrire, surtout lorsqu'il s'agira de vos intérêts, ou de vous instruire de ce qui pourra vous regarder. Voici une occasion à laquelle je ne doute pas que vous ne vous attendiez.

Avant que de partir pour Paris, vous n'avés pas pris congé de l'Académie. Cette démarche de votre part a sans doute été méditée. M. *Coypel*, que j'ai vu hier, m'a témoigné que la Compagnie avoit été sensible à cette omission. Il a pensé, comme M. *Macé* que j'ai été voir, que vous avés craint de continuer de vous atendrir et de donner des marques trop sensibles de cet atendrissement; j'ai pensé de même. Mais ces Messieurs conviennent que c'étoit un devoir à remplir. Que n'étois-je à Paris pour vous faire rendre encore cette visite! Visite d'autant plus essentielle qu'il devoit en être fait mention dans les registres de l'Académie. Ce que vous n'avés point fait est réparable en écrivant d'Arles à l'Académie et adressant votre letre dans une double envelope à M. *L'Epicier*. Vous savés sans doute le protocole. Vos devanciers ont toujours écrit sur du papier à la tellière, *Messieurs* en

tête, observant une marge et quelques lignes de distance après *Messieurs*. Ils ont toujours fini en donnant autant de reconnoissance que de respectueux attachement, et cela fondé sur ce qu'un corps est toujours respectable.

N'oubliés pas à Nîmes de prendre votre extrait baptistaire et de le faire légaliser par le juge du lieu et de m'envoyer le tout. Il sera aussi besoin de m'indiquer votre confesseur à Paris, afin que je lui demande un certificat de catholicité. Ne croyés pas être cordonné sans quelque sollicitude. M. *Van Loo*, que j'ai vu, m'a promis de m'instruire de ce que j'aurois à faire; il espère vous épargner des frais, comme il a fait pour lui. Il vous embrasse et est fâché de n'avoir pas été en état de vous dire adieu. M. *Macé* m'a reçu à bras ouvert. Il a voulu à toutes forces me montrer les 1,800 livres et la note qu'il a faite en cas d'événement. Vous connoissés sa prudence et prévoyance. M. *Coypel* doit aller samedi à Versailles et parler de votre cordon. Il vous salue.

A Versailles, ledit jour.

Je finis ma letre en arivant. M. de Tournehem se porte bien et n'a point été saigné comme on croyoit. Madame la Dauphine s'est [parée] aujourd'hui et se porte très bien. Le Roi est allé aujourd'hui à Trianon jusqu'à samedi. J'ai rencontré en passant tout Paris à Saint-Cloud. Mais hélas! cher ami, vous n'y étiés pas. Vous vous éloignez de nous à toutes jambes. Mandés moi comment la signora Sorella supporte le voyage. Et ces Alpes! Cela me fait trembler d'avance. Adieu donc, puisqu'il le faut. Soyés heureux, soyés gai, soyés vigoureux, aimés toujours votre sincère ami.

Archives de l'Art français, t. II, p. 255.

4836. — Cioïa a Tournehem.

Le 10 septembre 1751.

M. Cioïa, par sa lettre du 10 dudit mois de septembre, marque à M. de Tournehem ce qui suit :

M., j'ay l'honneur de vous envoyer copie du reçeu de deux mil écus romains que j'ay fait payer à M. *de Troy* à Rome, à l'ordinaire, faisant onze mil livres monnoye de France, dont je suplie M. de vouloir bien me faire expédier l'ordonnance nécessaire à mon remboursement.

Copie de la quittance de M. de Troy.

J'ay reçeu de M. Joseph Cioïa deux mil écus romains qu'il m'a payé par ordre de M. François-Marie Cioïa, de Paris, par autre ordre que M. de Tournehem, Directeur général des Bâtimens du Roy, a donné au susdit François-Marie Cioïa, laquelle somme est pour le service de cette Académie royale, et que le susdit François-Marie Cioïa en devra estre remboursé par la cour, et cette quittance, avec autre semblable, ne sert que pour un seul payement. A Rome, ce 23 aoust 1751. Signé : J. DE TROY. Pour 2,000 écus romains.

Archives nationales, O¹ 1922, fol. 37.

4837. — BREVET DU S. DE LA TRAVERSE.

Nous..., Lenormant de Tournehem..., ayant une parfaite certitude de l'avancement considérable qu'a fait dans son art le s. *Charles-François-Pierre de la Traverse*, peintre d'histoire, élève du s. *Boucher*, depuis le tems que nous l'avons reçu à la place d'élève protégé.... l'avons de nouveau choisi et nommé pour être l'un des élèves pensionnaires du Roi à l'Académie établie à Rome pour le service de Sa Majesté, sous les ordres de M. *Natoire*, directeur d'icelle, pendant le tems qu'il nous plaira.

A Fontainebleau, le 16 septembre 1751. Signé LENORMANT. Bon pour copie : DE GILET.

Archives nationales, O¹ 1935 et O¹ 1090, fol. 389. Le brevet annexé de nomination à l'École des élèves protégés, où l'on rappelle son second prix de 1748 (*Procès-verbaux de l'Académie*, t. VI, p. 133 et 145), est daté de Versailles, le 16 août 1750. — Cf. *Nouvelles archives de l'Art français*, 1879, p. 374, et Courajod, *École des élèves protégés*, p. 389.

4838. — MÉMOIRE POUR CHARLES NATOIRE.

21 septembre 1751.

Le sieur *Charles Natoire*, né à Nîmes en 1703, fils du s^r *Florent Natoire*, sculpteur et architecte et l'un des consuls de laditte ville,

Expose qu'il a apris les premiers errements de dessein du s^r son père, qui, lui ayant trouvé les dispositions convenables pour l'art

de la peinture, l'envoya à Paris en 1717 continuer ses études sous le sieur *Galoche*, l'un des peintres de Sa Majesté et proffesseur de son Académie, et ensuite sous M. *Le Moine;* son aplication et ses progrès lui firent remporter le premier prix de peinture en 1719; il fut ensuite nommé pensionnaire de l'Académie de Rome en 1723, où il gagna le grand prix de l'Académie Saint-Luc en 1726; il revint en France en 1728, fut reçu académicien en 1734, adjoint à professeur en 1735, professeur en 1737, et enfin nommé pour remplir la place de Directeur de l'Académie de Rome vacante par la démission de M. *de Troy*.

Cette grâce, qu'il a reçu du Roy, le met dans le cas de soliciter M. le Directeur général pour lui obtenir de Sa Majesté des lettres de noblesse, dont il a toujours décoré les Directeurs de son Académie de Rome, et le cordon de l'Ordre de Saint-Michel, dont ses prédécesseurs ont toujours été honorés.

Archives nationales, O[1] 1194, fol. 320.

4839. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

Natoire à l'Académie de peinture.

Messieurs, — Permettez que je confie au papier un devoir que ma trop grande sensibilité m'a empêché de remplir en personne. Je n'aurois pu expliquer aussi librement que je le fais à présent toute l'étendue de mes regrets. Agréés donc qu'avant de terminer ma course, je vienne présenter à une illustre Compagnie, dont j'ai l'honneur d'être membre, les sentimens de respect et de reconnoissance dont je serai toujours pénétré pour elle. Non, Messieurs, je n'oublieray jamais que la place dont le Roy a bien voulu m'honorer, je ne la dois qu'aux lumières que vous répandés si généreusement sur tous ceux que vous élevez dans votre sein.

Je ne vais être occupé, Messieurs, que m'efforcer de vous imiter dans l'instruction des élèves que vous m'envoyerés, afin de les mettre en état de recevoir vos dernières leçons qui les conduiront ensuite à mériter l'honneur de prendre place parmi vous.

Voilà mon but, Messieurs, comme celui de vous plaire, et, par là, mériter l'avantage d'être, avec un respectueux attachement et une reconnoissance sans bornes, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Natoire.

Arles, le 22 septembre 1751.

Procès-verbaux de l'Académie de peinture, t. VII, p. 289-90, séance du 20 octobre 1751, avec cette mention dans le procès-verbal, p. 287 : « Le Secrétaire a lu une lettre de M. *Nattoire*, datée d'Arles, par laquelle, en prenant congé de la Compagnie dans les termes les plus respectueux et les plus reconnoissants, il la prie de permettre de confier au papier un devoir que sa trop grande sensibilité l'a empêché de remplir en personne. La Compagnie a été d'autant plus touchée de la délicatesse de M. *Nattoire* qu'il avoit déjà satisfait à ce devoir, en faisant part à l'Académie que le Roi l'avoit nommé Directeur de l'École de France à Rome. »

4840. — Natoire a Duchesne.

A Monsieur, Monsieur Duchesne, prévôt des Bâtiments du Roy, rue de l'Orengerie, à Versaille.

A Arles, ce 22 septembre 1751.

Nous voilà enfin arivé, carissimo amico, dans le sein de la famille, après bien des fatigues du voyage. La mia Sorella cet donné une petite fouleure au pied aux aproches de notre entrepont, qui l'empêche d'aller plus loin pour quelques jours. En arrivant à Avignon, deux de mes frères nous y attendoient, nous ne nous sommes point connu ny l'un ni l'autre; après les marques de l'amitié fraternelle, l'un m'a donné la lettre que la vôtre nous a dicté. Je vous assure que la mienne y et bien sensible, puisque je n'ay pu la lire sans en aitre bien attandry. Je vous suis bien obligé des reflections que vous me faitte faire au sujet de l'Académie; ce même courrier aportera une lettre que j'ay l'honneur de leur écrire pour tâcher de réparer mon omission en leur fesant connoitre ma trop grande sensibilité qui en a été la cause, ma situation aux approche de mon départ m'a empêché de faire toutte les attentions necessaire, bisogna perdonarmi.

Je suis bien fâché que, malgré tout mon désir, je n'aye pas put rencontrer Monsr de Vandière. J'ay resté sinq jour à Lyon dans cette esperance, ma sœur se trouvant incomodée m'a forcé d'en partir plutôt que je n'orois fait, toujours esperant le trouver plus aisement en Avignon, où j'aprand qu'il en et party deux jour auparavant. Le petit séjour que j'ay fait à Lyon a été fort agréable, malgré l'inquiétude de notre sœur. M. *Soufflot*, que je ne sorois trop louer, cet donné tous les soins possible pour me procurer toutte sorte d'agrément; il m'a procuré l'honneur de saluer une Eminence, Mgr le Cardinal Tancent[1], qui a bien voulu que je

l'alasse voir à sa maison de campagne, où j'ay eu l'avantage d'y diner avec très bonne compagnie. Voilà un petit bavardage de nos avantures, dont le plus flateur a bien de la peine à me dégrossir le cœur de tout ce que je laisse à Paris. Je ne manqueray pas de vous envoyer, dès que je seray à Nismes, les choses qui dépandent du cordon en question. Je suis bien obligé à mon confrère, M. *Vanloo*, de nous faire part de tout ce qui peut aitre avantageux. Je vous prie de le remercier beaucoup de ma part et de l'intérest que je prent pour sa santé. Sy j'ai un instant de loisir avant que le courier parte, j'écriray deux mot à notre amy M. *Massé*. Mais en cas que je ne le puisse, ditte luy, je vous prie, mille choses pour moy. Je luy suis bien obligé de tout ce qu'il fera d'avances.

J'ay veu en Avignon l'anciene demeure des papes, où sont à présent les vices légat, où j'ay eu l'honneur d'y aitre présenté à celuy d'apresent. Aujourd'huy, je dois aller à la maison de campagne de M. l'archevêque d'Arles. Ainsi, Monsieur, vous voyés que l'on me fait plus d'honneur que je ne méritte; mais il me paroît que je cause trop longtemps; pourquoy sui-je aussi avec vous dans ce moment?

Je suis fort aise que M. *de Tournehem* ce porte bien. Vous ne me ditte rien du petit, que j'embrasse avec toutte ses dames. Nous voilà donc avec un nouveau prince, et vous allés jouir de toutes les feste. Ma famille vous ait fort obligé. Notre pauvre éclopée répette avec moy toutte notre sensibilité. Adieu, je vous embrasse et suis bien sertainement, mio caro, votre très humble et obéissent.

NATOIRE.

M. de Vandière doit sans doutte aitre arivé; ce mesme courier luy portera une lettre que j'ay l'honneur de luy écrire. Je vous prie encore de bien des sivilité pour Monsr *Coypel* et mille remersiment de ce qu'il veut bien faire pour moy. Nous yrons dans quelques [jours] à Nismes; après quoy, nous nous déterminons d'aller à Marseille pour notre embarquement jusqu'à Gène. A Dieu; n'oubliés pas les pauvres pélerins voyageurs; bien des complimen à M. Portail.

Archives de l'Art français, t. II, p. 258.

= 1. Il s'agit du Cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, qui avait quitté la cour et s'était retiré dans son diocèse depuis le mois de juillet 1751.

4841. — Le duc de Nivernois a M. de Saint-Contest[1].

Rome, le 22 septembre 1751.

« ... La santé du Pape est toujours l'objet des discours de Rome, ce qui n'est pas étonnant, vû la nature du pays. Je le trouvay avant-hyer un peu abbatû, les couleurs moins vives et moins fraîches qu'à son ordinaire, les yeux et l'action moins animés, la jambe droite enflée. Il n'a plus de douleur au pied qu'on luy disoit être de la goute; on dit qu'il a quelquefois des insomnies causées par la difficulté de respirer, et que c'est cette même difficulté, et l'espérance de trouver quelque soulagement au grand air qui fait que jusqu'à présent il a voulû sortir tous les jours malgré les représentations de ses médecins. Il se plaignit à moy du régime sévère qu'on luy fait observer, regardant cette précaution comme inutile depuis que sa goute, car il croit toujours l'avoir eüe au pied, est passée. Il est à craindre que ce ne soit une disposition à l'hydropisie; mais, à moins qu'il ne survienne quelque accident qui à present seroit tout à fait imprévû, on présume que cela peut durer longtemps... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 196 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. François-Dominique de Barberie, marquis de Saint-Contest, avait succédé, en septembre 1751, au marquis de Puisieulx dans le département des Affaires étrangères.

4842. — Le duc de Nivernois au Roi.

A Rome, le 24 septembre 1751.

Sire, — Je n'ay été à l'audience de Sa Sainteté[1] pour lui présenter la lettre de Votre Majesté et celle de monseigneur le Dauphin que vingt-quatre heures après avoir reçu l'heureuse nouvelle de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne; mais je ne manquai pas à lui en faire donner part, dans l'instant qu'elle arriva, par le Cardinal secrétaire d'Etat. Ce délai de l'audience étoit nécessaire pour faire inviter la prélature à venir me faire cortège. Tout Rome s'est empressée, dans cette occasion, à témoigner combien on prenoit de part à un événement si heureux pour la France, et il y a peu d'exemples icy d'un concours aussi universel. Il

étoit aussi considérable qu'il le fut le jour de mon entrée publique. Le peuple étoit assemblé en foule dans les rues pour me voir passer, comme si c'eût été un spectacle nouveau pour lui, et bénissoit hautement l'occasion qui donnoit lieu à cette audience extraordinaire. Je ne sçais si je dois demander pardon à Votre Majesté de ces détails. Il ne sçauroit y en avoir de petits ni d'indifférens dans une matière qui intéresse la félicité personnelle de Votre Majesté!

Le Pape, en recevant la lettre de Votre Majesté, m'a témoigné la joie la plus vive, la plus pure et la plus sincère, et cette faveur du ciel répandüe sur Votre Majesté l'a pénétré comme si elle lui eût été personnelle. J'ai profité de l'enthousiasme où étoit Sa Sainteté pour obtenir d'elle une permission qui ne s'accorde jamais hors du carnaval, c'est-à-dire de pouvoir donner un bal où toute la ville viendra masquée, et je l'ai obtenu sur-le-champ, parce que ce n'étoit pas un moment où la joie de Sa Sainteté lui pût permettre de rien refuser. Les Romains sont extrêmement avides de ces sortes de divertissemens et me sçauront très bon gré d'en faire partie des fêtes que je vais me disposer à donner. J'étois prêt à partir suivant les ordres de Votre Majesté pour me rendre auprès d'elle; mais cette nouvelle circonstance ne m'a pas permis de ne pas retarder mon départ, et je vois avec la plus grande satisfaction que ma conduite en cela est généralement applaudie icy. On attribüe à la connoissance que j'ai du pays et au désir que j'ai de m'en concilier de plus en plus l'affection ce qui ne m'a été inspiré que par un premier mouvement de joye et par l'obéissance que j'ai crû devoir à la lettre de M. Saint-Contest, qui m'a ordonné de votre part, Sire, de témoigner ma joye par des fêtes publiques. Je laisse volontiers Rome dans l'erreur sur les motifs de ma conduite parce que l'obligation qu'elle croit m'avoir ne peut qu'augmenter la bienveillance dont elle m'honore, et que, par là, je ne puis qu'acquérir plus de moyens et de facilités pour bien servir icy Votre Majesté, ce qui est en vérité, Sire, l'unique but de mes désirs.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance,* t. 809, fol. 202. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Ce fut le 7 septembre que le duc de Nivernois fut reçu en audience particulière par le Pape et conféra ensuite avec le Cardinal secrétaire d'État.

4843. — ÉTAT PRÉSENTÉ A M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLÈVES PEINTRES, SCULPTEURS ET ARCHITECTES QUI SONT ACTUELLEMENT A L'ACADÉMIE DE ROME.

25 septembre 1751.

Savoir :

PEINTRES.

Tersonier.	Arrivé le 6 janv. 1746.	Fait une copie au Vatican; a fini son tems dès 1749.	A remplacer par un élève protégé, le demander à M. Coypel. Il a proposé le s[r] *Charles-François-Pierre de la Traverse.*
Hutin.	Juin 1749.	Est fini en 1751.	
Mettey.	Idem.	Idem.	
Barbeau.	Janv. 1750.	Finira en janvier 1752.	
La Grenée.	sept. 1750.	Finira en septembre 1752.	
Doyen.	Idem.	Idem.	

SCULPTEURS.

Saly.	13 oct. 1740.	A fini son temps dès 1743.	Je le crois remplacer par *Julien Le Roy*, architecte.
Caffieri.	13 oct. 1749.	Fini en 1751.	
Gillet.	25 may 1746.	A fini dès 1749.	A remplacer par un sculpteur protégé; M. Coypel a proposé le s[r] *Augustin Pajou.*

ARCHITECTES.

Clerisseau.	Févr. 1749.	Fini en 1751.	A remplacer par un architecte qui a eu le premier prix en 1749.
Bellicart.	Idem.	Idem.	
Lieutaud.	7 sept. 1750.	Finira en septembre 1752.	

M. *de Troy*, par sa lettre du 14 juillet dernier, informe M. le Directeur général de la demande que fait le sieur *Le Roy*, architecte, qui a remporté deux prix à Paris, pour entrer à l'Académie de Rome dans l'une des places vacantes par le départ de deux élèves dont il ne dit point les noms.

Archives nationales, O[1] 1194, fol. 335.

4844. — Tournehem a Camus.

A M. Camus, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Architecture.

Du 27 septembre 1751.

Il vaque, Monsieur, une place d'élève pensionnaire à l'Académie de Rome, que je désirerois remplir en nomant un des sujets qui ait remporté le premier prix à l'Académie d'architecture à Paris. Il me souvient d'un sujet auquel il fut accordé l'anée dernière ou il y a deux ans, auquel M. le duc de Gesvres s'intéresse; je vous prie de m'envoyer la délibération de l'Académie sur son compte, avec ses noms et surnoms, afin que je lui fasse expédier son brevet et qu'il s'aprête à partir incessamment pour Rome.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1102, fol. 473.

4845. — Le duc de Nivernois au marquis de Saint-Contest.

Rome, le 29 septembre 1751.

« ... On parle un peu moins de la santé du Pape; ce qu'on appelloit la goute est entièrement dissipé. L'enflure des jambes subsiste toujours; quelques personnes disent qu'il en a au visage, mais je ne m'en suis pas apperçu la dernière fois que j'eus l'honneur de le voir... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 223. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4846. — Tournehem a Coypel.

Du 29 septembre 1751.

Je viens, Monsieur, de me faire représenter l'état actuel des élèves pensionnaires de Rome, pour connoître ceux qui ont fait leur tems; j'ai trouvé qu'il y avoit deux places à nomer par le retour des s[r] *Tersonnier,* peintre, qui est à l'Académie depuis le 6 janvier 1746, et du s[r] *Gilet*, sculpteur, depuis le 25 mai de la même année. Je vous prie de me nomer les sujets, peintre et sculpteur, des élèves protégés de l'Académie, qui sont en état d'aler

à Rome pour y achever leurs études, afin que je leur fasse expédier leurs brevets et la gratification de voyage incessamment, n'i ayant aucun tems à perdre pour se rendre à Rome avant la saison du mauvais tems qui avance à grands pas.

Je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1102, fol. 476.

4847. — Natoire a Duchesne.

Marseille, 6 octobre 1751.

Nous sommes depuis deux jours à Marseille, carissimo amico, après avoir dit à Dieu à la chère patrie. Nismes ne nous a veu quant passant, malgré les grand travaux qui si forment; un de mes oncles me vint voir sur-le-champ, en m'aportant mon extrait baptistaire, où je me suis trouvé plus vieus que je ne croyois. Je vous l'envoye donc pour en faire l'usage que vous croyés aitre necessaire. Quand vous irés entendre la messe au Capussin de la rue Saint-Honnoré, le Père Marcel vous donnera, Monsieur, de quoy prouver ma quatolicité, vous luy ferés bien, je vous prie, mes compliment.

J'aurois voulu aitre avec vous lorsque j'ay veu la fontaine de Nismes. Cet ouvrage et singulier. On a taché de ne point s'écarter des vestiges des anciens Romains pour la continuation de tout ce que l'on y joint. Les médaille s'y trouve en grand nombre; quelques morceau d'une très belle figure d'Apollon et quantité de morceau d'architecture. Un compatriote me promena par toutte ses nouvoté, et cette proximité l'a rendu antiquaire en très peut de tems. Si vous vous souvenés, étant à Versaille, M. le conte de Bachis nous en donna une espèce d'idée. En vérité, cet ouvrage est trop beau pour la ville de Nismes. La maison quarce m'a fait grand plaisir à revoir; ce monument ne seroit pas un des dernier de Rome.

Vous sentés bien qu'étant à Marseille, notre party et pris de prendre la mer pour continuer notre routte. Notre sœur, à cet approche, a eu quelque serement de cœur; on travaille donc à notre embarquement; la variété et si grande pour le choix de cette navigation que nous nous déterminons par un bon batiment d'aller tout droit à Sivitavequie; cela nous abrégera mille continuité d'embarras, dont nous en avons assés essuyé jusqu'à presens. Si le vent

devient favorable, nous esperons lundy nous metre voisin des poissons; priés pour les pauvres marins. Nous avons été au concert lundy dernier, où j'ay rencontré l'illustre et l'universel *Dandré Bardon;* il arivoi d'Aix dans l'instant; il y a eu beaucoup d'accolade et bien des paroles de dittes, vous n'y avés pas été oublié. Un moment après, nous avons fait connoissance avec M. *Vernet* et la sona signora esposa qu'e veramente gratiosa. Il et aussi à la veille de son départ pour Rome. Je ne peus guaire espérer de vos nouvelles qu'à la fin de notre cource dans la ville sainte.

Coment se porte mon petit révérand père; pouroit-on vous charger de l'embrasser de notre part, et en même tems bien des respecs et des sivilités pour vos dames. Vous avés donc eu au commencement de vos festes une insandie à une des écuries du Roy. Le détail nous a paru bien surprenant, pour que le ravage a été si pront et dans un lieux où tous les secours doivent aitre abondant. Il et tant de finir mon bavardage en vous assurant de mon tendre attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être, mio signore.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

NATOIRE.

Archives de l'Art français, t. II, p. 266.

Copie de l'extrait baptistaire de Natoire.

L'an mil sept cent et le huitième mars, a été baptisé *Charles-Joseph Natoire,* né le troisième du courant, fils de s^r^ *Florent Natoire,* sculpteur, et de d^elle^ Catherine Mauric, mariés. Son parain a été s^r^ Philipes Mauric, prêtant la main pour s^r^ *Charles Natoire,* et la maraine Isabeau de Viviers, femme dudit s^r^ Mauric, illéterée. Les autres signés avec moi : *Flor. Natoire,* Moric, Novi, curé p^al^, ainsi signé à l'original, et au-dessous est écrit : Collationné sur l'original, à Nismes, ce 27 septembre 1751. Signé Imbert, vicaire.

Et au-dessous est écrit : Nous, Charles-Prudent de Becdelièvre, évêque de Nismes et Conseiller du Roi en tous ses Conseils, attestons et certifions à ceux qu'il appartiendra que le s^r^ Imbert, qui a signé l'extrait ci-dessus est vicaire de la paroisse de Saint-Castor de Nismes, et que foi doit être ajoutée à son seing, tant en jugement qu'en dehors. Donné à Nismes, 27 septembre 1751, et ensuite écrit : Fierit A. S., et plus bas : † C, p. 10, de Nismes, et plus bas : par Monseigneur, signé Mallefier.

4848. — Le duc de Nivernois au marquis de Saint-Contest.

De Rome, le 13 octobre 1751.

« ... L'enflure a reparu aux jambes du Pape et son médecin a deffendu que l'on mît ny épiceries ni jus dans ce qu'on luy sert.

Du reste, on persiste à croire que cecy peut durer encore longtemps et qu'il n'y a rien à craindre pour le moment présent, à moins d'un accident subit et imprévû qui, selon moy, n'est nullement apparent... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 242 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4849. — Brevet d'élève sculpteur a Rome pour le s^r Pajou.

Du 16 octobre 1751.

Nous, Charles-François-Paul Lenormant de Tournehem, etc.

Étant bien informé que le s^r *Augustin Pajou*, sculpteur, élève du s^r *Le Moine* fils, sculpteur du Roi et professeur de son Académie royale de peinture et sculpture, a continué de montrer les dispositions les plus grandes pour son art et a fait des progrès très considérables depuis qu'il est un des élèves protégés de la nouvelle École royale de peinture et sculpture que Sa Majesté a établie au Louvre à Paris au mois de janvier 1748, dans l'intention non seulement de soutenir les arts dans son royaume, mais aussi d'en augmenter les progrès et de les y maintenir au plus haut degré en renouvellant et perpétuant dans son Académie des sujets dignes de sa protection, eu égard à toutes ces considérations et dans la vue de les remplir, nous avons choisi et nomé de nouveau ledit *Pajou* pour être l'un des élèves pensionnaires de l'Académie de peinture, sculpture et d'architecture établie à Rome pour le service du Roi, sous les ordres de M. *Natoire*, directeur d'icelle.

Pourquoi nous avons expédié audit s^r *Pajou* le présent brevet. A Fontainebleau, le 16 octobre 1751. Signé : Le Normant. Et plus bas, par Monsieur le Directeur général. Signé : de Gilet, avec paraphe.

Archives nationales, O^1 1090, fol. 386.

4850. — Tournehem a Coypel.

Du 17 octobre 1751.

Je vous envoye, Monsieur, les brevets de nomination de deux élèves pensionnaires peintres et sculpteurs que vous désirés et que vous comptés être présentement en état de profiter des grandes études de l'école de Rome. Je joins aussi l'ordonnance de gratification de 300 livres pour chacun d'eux pour leur voyage; ainsi, rien ne les doit arrêter présentement.

Vous me només bien les deux élèves qui doivent remplacer ceux qui quitent votre école pour aler à Rome, mais il faudroit que vous prissiés la peine de m'envoyer la délibération de l'Académie, leur âge, d'où ils sont, leurs noms et surnoms, de qui ils sont élèves; il y a bien quelque chose de cela dans votre letre, mais le tout n'i est pas.

Je me suis informé de la raison qui pouvoit retarder l'envoi de l'ordonnance du 3e quartier de l'entretien de la nouvelle école que je savois avoir ordonné le 8 du courant; mais l'expédition a été oubliée au bureau des ordonnances. Je viens de donner des ordres pour sa confection, et vous la recevrés aussitôt que ma lettre.

Ma santé continue d'être bonne; je vous invite à beaucoup ménager la vôtre; je ne doute pas que votre *Te Deum* n'ait eu, comme vous me le mandés, l'air très noble et très décent; j'en suis charmé.

Je suis, etc.

Archives nationales, O1 1102, fol. 490.

4851. — Mémoire pour la fondation de six places d'élèves de l'Académie de peinture.

Le 18 octobre 1751.

C'est à l'Académie de peinture de Rome qu'on peut attribuer une grande partie des succès de celle de Paris. Il seroit à souhaiter que l'on pût estre plus assuré du genre des dispositions et des mœurs des jeunes élèves qu'on y envoye, qui souvent aussy, par leur défaut de bien, n'ont pas eu l'éducation convenable pour leur orner l'esprit des connoissances de l'histoire, de la géographie, etc., qui seroit à désirer pour former un bon peintre.

Si le Roy daignoit accorder une somme de quinze mil livres tous les ans (dont celle de 1,584 livres employée en petites pensions pour les élèves pouroit faire partie), elle seroit suffisante pour former l'établissement de six places d'élèves qui seroient entretenus de tout et instruits dans leur art par un gouverneur choisy parmy les officiers de l'Académie, et dans l'histoire et autres connoissances par un homme de lettres qui feroit des leçons publiques dont les autres élèves pouroient profiter; après trois ans on les envoyeroit passer trois autres années à Rome, où l'on seroit presque assuré de leurs progrès, et de former par cette dépense vrayement royale d'excellents sujets qui continueroient à faire fleurir les beaux-arts et à les retenir dans le royaume.

Le Roy a mis en marge du mémoire : « Bon. »

Archives nationales, O[1] 1922, fol. 40.

4852. — De Troy a Tournehem.

A Rome, ce 19 octobre 1751.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer mes comptes du troisième quartier de cette année 1751. J'ai reçeu, Monsieur, l'arrêté du second quartier, dont j'ai l'honneur de vous en faire mes très humbles remercîments.

Depuis que M. de Vandiers est parti de Gênes, je n'ay point reçeu de ses nouvelles; je n'en ai cependant point été en peine, attendu que j'ai été informé, de toutes les villes par où il a passé, qu'il y jouissoit d'une parfaite santé.

Je n'ai point encor reçeu de nouvelles de M. *Natoire* et je ne puis prendre aucun arrangement avant son arrivée, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous l'écrire.

Je suis, avec un profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4853. — Le duc de Nivernois au marquis de Saint-Contest.

Frascati, le 19 octobre 1751.

« ... La santé du Pape continue à aller beaucoup mieux, et les allarmes que son incommodité avoit causées sont cessées, du moins pour le moment présent... »

Aff. étr. Rome, *Correspondance*, t. 809, fol. 149. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4854. — Brevet d'élève architecte a Rome pour le sr Chefdeville.

Du 21 octobre 1751.

Nous..., Lenormant de Tournehem... Sur le raport qui nous a été fait des heureuses dispositions du sr *François-Dominique Bareau de Chefdeville*, de Paris, âgé de vingt-six ans, dans l'art d'architecture qu'il a exercé par études, tant sous M. *Boffrand*, architecte du Roi, inspecteur des ponts et chaussées, qu'à l'Académie, sous les professeurs d'icelle, où il a remporté le premier prix en 1749, l'avons nommé et choisi pour être l'un des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture établie à Rome sous la conduite de M. *Natoire*...

A Fontainebleau, le 21 octobre 1751. Signé : Lenormant... Bon pour copie : de Gilet. — R. fol. 194.

Archives nationales, O1 1935, O1 1090, fol. 394.

4855. — Brevet d'élève architecte a Rome pour le sr Julien Le Roy.

Du 22 octobre 1751.

Nous, Charles-François-Paul Le Normant de Tournehem, etc.

Sur le raport qui nous a été fait des bonnes mœurs et des grandes dispositions qu'a pour l'architecture le sr *Julien Le Roy*, fils de l'horloger de ce nom, l'un des artistes logés aux galeries du Louvre à Paris, et qu'il a exercée par études depuis plusieurs années à l'Académie royale établie au Louvre à Paris sous le feu sieur *Jossenay* et le sieur *Loriot*, professeurs d'icelle, où il a remporté le premier prix l'année dernière 1750, l'avons choisi et nomé, au mois d'avril dernier, pour être l'un des élèves de l'Académie ds peinture, sculpture et d'architecture établie à Rome, lors sous la conduite de M. *de Troy*, directeur d'icelle, et présentement sous celle de M. *Natoire*, son successeur dans laditte place, etc.

A Fontainebleau, le 22 octobre 1751. Signé : Le Normant, etc.

Archives nationales, O1 1090, fol. 397.

4856. — Le duc de Nivernois au marquis de Saint-Contest.

Rome, le 27 octobre 1751.

« ... Le Pape continue à se porter fort bien.

« Je compte donner mes fêtes vers la fin du mois de novembre et ensuite proffiter le plus tôt qu'il me sera possible de la permission que le Roy a bien voulu m'accorder de faire un tour en France... »

P.-S. — J'ay l'honneur de joindre icy la relation de mes entrées faites en italien par mon maître de chambre, et que j'ay fait traduire.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 272. Original signé.

4857. — Relation jointe a la lettre du duc de Nivernois du 27 octobre 1751.

Son Excellence Mgr le duc de Nivernois, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté Très Chrétienne auprès du Saint-Siège, aiant déterminé, après un séjour de deux ans cinq mois et vingt-trois jours dans Rome, d'y faire son entrée publique le 4 juillet 1751, le marquis de Middelbourg, maître de chambre ordinaire des ambassadeurs de France, se rendit au palais apostolique pour donner part au Pape de l'intention de Son Excellence et prendre le jour et l'heure; à quoi Mgr Malvezzi, maître de chambre de Sa Sainteté[1], répondit que M. l'Ambassadeur seroit le maître de venir quand il le jugeroit à propos. On en donna part aussitôt à M. le Cardinal, secrétaire d'État, et à Mgr Reali, maître des cérémonies, pour en régler le cérémonial. Ensuite de quoy Son Excellence envoya ses gentilshommes à tous les Cardinaux, princes et ministres étrangers pour leur faire sçavoir que, devant faire son entrée publique ledit jour 4 juillet, il les prioit d'envoyer à sa rencontre leurs attelages pour lui faire cortège. La même invitation fut faite par les pages de M. l'Ambassadeur à la prélature et à toute la noblesse du second ordre. Comme il ne se trouvoit dans Rome aucun Cardinal françois pour conduire M. l'Ambassadeur à l'audience du Pape, Son Excellence fit prier M. le Cardinal Portocarrero, ministre d'Espagne, de vouloir bien l'accompagner dans cette cérémonie, ce que Son Éminence

accepta avec plaisir. Trois auditeurs de rote, un François, Mgr de Canillac, et deux Espagnols, MM. Cortada et Piguerroa, furent avertis pour se rendre au palais de M. le Cardinal Portocarrero, qui devoit les conduire dans son carrosse à six chevaux pour aller prendre M. l'Ambassadeur hors la porte de Rome dans le palais appellé *le Pape-Jules*[2] que la Chambre apostolique fait meubler dans le cas de pareille cérémonie. MM. les auditeurs envoyèrent, outre cela, chacun leur attelage à la rencontre de Son Excellence[3].

Toute la cour de M. l'Ambassadeur étoit déjà arrivée dans ses carrosses, et se trouvèrent tous à la porte du palais pour le recevoir à sa descente.

Vers les 20 heures, arriva en carrosse à six chevaux M. le Cardinal Portocarrero, en habit de voyage, ainsy que les trois susdits auditeurs. Il avoit à sa suite trois autres attelages dans lesquels étoient ses gentilshommes, ses secrétaires et ses officiers. M. l'Ambassadeur alla le recevoir hors la porte de la première chambre.

A 20 heures et demie, parut l'attelage de M. le Cardinal secrétaire d'État, dans lequel étoit son maître de chambre, lequel fit sçavoir à M. l'Ambassadeur que Son Éminence luy envoyoit son carrosse pour le servir dans son entrée et le conduire au palais apostolique. Son Excellence l'en remercia dans les termes les plus obligeants.

Tous les Cardinaux, prélats, princes et noblesse romaine aïant envoyé leurs gentilshommes en attelages, au nombre de 115, au-devant de Son Excellence, pour luy faire leur compliment sur son arrivée, ils furent tous introduits à son audience en présence de M. le Cardinal Portocarrero et des trois auditeurs de rote[4]; et après qu'ils eurent exposé leur commission, on donna l'ordre pour la marche, laquelle se fit dans la forme suivante :

Deux courriers en vestes et bonnets de poste avec la médaille aux armes du Roy, deux suisses, le sous-écuyer précédé de son postillon, et trente valets de pied suivis de deux décans, deux trompettes avec des banderolles brodées richement avec le cartouche des armes de M. l'Ambassadeur, seize officiers et valets de chambre. Toute cette marche étoit en cavalcade marchant en très bon ordre.

Leur habillement, en commençant par les courriers, étoient des vestes en bavaroise, de soye verte, galonnées en argent; les suisses et les valets de pied avec la livrée ordinaire de la maison

de Nevers, habit de drap écarlate à parements verts, garnis sur toutes les tailles, la veste de drap vert, bordée d'un galon d'argent à feston, le chapeau bordé d'argent; les décans et les officiers en habits de drap écarlatte, galonnés en argent, ceux-cy en veste de soye verte galonnée de même; les suisses et les officiers en chapeaux à point d'Espagne d'argent et plumets blancs. La marche étoit fermée par le maître d'hôtel de M. l'Ambassadeur, dont l'habit avoit de plus que les autres des brandebourgs d'argent.

Ensuite venoit le carrosse du cardinal secrétaire d'Etat, dans lequel étoit M. l'Ambassadeur, M. le Cardinal Portocarrero et les trois auditeurs de rote. Il étoit precédé de dix coureurs de Son Excellence, richement vêtus de drap écarlatte, galonnes sur toutes les tailles, en bonnets avec des plaques d'argent aux armes de M. l'ambassadeur, et juppons de soye verte, avec galons, glands et frange d'argent. Vingt-deux autres coureurs de diverse noblesse romaine les accompagnoient pour grossir le cortège.

Huit pages à cheval marchoient immédiatement aprés le carrosse de cérémonie. Ils étoient en habits de drap écarlate, vestes de soie verte et paremens de velours vert, le tout garni de brandebourgs d'argent brodés en façon de point d'Espagne, avec des chapeaux à point d'Espagne et plumets blancs; les deux premiers avoient chacun une petite valise de drap écarlatte galonnée en argent.

Aprés eux paroissoient six charriots représentant les bagages de M. l'Ambassadeur, conduits par six postillons en grande livrée, et couverts de riches tapis avec l'écusson des armes de Son Excellence au milieu; lesquels estoient suivis du carrosse de corps de M. le Cardinal Portocarrero, des quatre magnifiques berlines de M. l'Ambassadeur à six chevaux, deux de ces attelages en chevaux pies d'une superbe apparence, les deux autres frisons, noirs, également beaux. Les autres attelages des Cardinaux, princes et noblesse romaine, venus au rendés-vous pour complimenter Son Excellence, fermoient la marche qui entra par la porte du Peuple, traversa tout le Cours et la place de Venise pour se rendre au palais Cesarini où loge M. l'Ambassadeur. On avoit d'avance pris des précautions pour que cette nombreuse marche ne causât ni désordre, ni confusion lorqu'on arriveroit à l'hôtel, ce qui réussit au mieux. A l'arrivée, chacun monta dans les appartements où il y avoit un concours prodigieux de personnes de toute espèce,

au nombre d'environ 600, auxquels on servit un rafraîchissement splendide, pendant lequel le Cardinal Portocarrero quitta son habit de voyage et en prit un de cérémonie, c'est-à-dire la soutane, le rochet et le camail. Son Excellence remercia le maître de chambre du cardinal Valenti, secrétaire d'État, de la peine qu'il avoit prise; lequel, ayant de M. l'Ambassadeur un présent d'une belle montre d'or, s'en retourna au Sacré palais dans le carrosse de cette Éminence.

Dans cet intervalle on avoit préparé les carrosses de cérémonie, et réduit à deux chevaux seulement, sans fioques, le carrosse de M. le Cardinal Portocarrero et les quatre berlines de M. l'Ambassadeur, pour se rendre chez le Pape. Dans celui de Son Éminence montèrent Son Excellence avec le Cardinal; dans le suivant les maîtres de chambre de ces deux ministres avec leurs gentilshommes, après lesquels étoient dans les autres carosses les officiers de M. l'Ambassadeur et autres personnes de sa maison, sans aucun cortège, observant de former la marche alternativement d'un carosse aux livrées de Son Éminence et d'un autre à celles de M. l'Ambassadeur. Lorsqu'on fut près d'arriver à Monte Cavallo, autrement dit le Sacré palais où Sa Sainteté fait sa résidence ordinaire, on dépêcha deux coureurs, l'un de M. le Cardinal, l'autre de Son Excellence, pour faire sçavoir à Mgr Malvezzi, maître de chambre du Pape, que Son Éminence et M. l'Ambassadeur alloient arriver pour avoir audience de Sa Sainteté.

En entrant à la grande porte du palais papal, l'on trouva toute la garde suisse sous les armes, ainsi que les cuirassiers et les chevaux-légers, à mesure que l'on passa par leurs quartiers. Dans la première salle étoient les estaffiers rangés en haye; de celle-ci on passa dans la première antichambre dont on avoit ouvert un battant seulement, parce qu'il n'y a que lorsque le Pape passe qu'on ouvre les portes ou portières en entier. La garde des chevaux-légers y étoit en ordonnance, le pistolet à la main. Lorsque M. le Cardinal et M. l'Ambassadeur furent vers le milieu de cette antichambre, Mgr Malvezzi vint à leur rencontre et les introduisit dans la deuxième antichambre où se trouva un grand nombre de prélats et d'officiers de la garde. Mgr Malvezzi demanda alors permission à M. l'Ambassadeur d'aller avertir Sa Sainteté, et Son Excellence attendit un peu de tems près de la porte où le Cardinal entra en droiture dans l'antichambre secrète où étoient les

camériers d'honneur. Mgr Malvezzi revint prendre Son Excellence et le conduisit à la chambre d'audience où étoit le Pape avec le Cardinal Portocarrero.

Après que M. l'Ambassadeur eût fait avec un genouil en terre seulement les génuflexions usitées, il s'approcha du trône où il baisa les pieds de Sa Sainteté, puis la main, et le Saint Père l'embrassa; après quoi, M. l'Ambassadeur s'assit à la place qui lui étoit destinée et fit au Pape le discours qu'il avoit préparé [1], auquel le Pape répondit. Le discours fini, ils se levèrent et le maître de chambre les accompagna jusqu'à l'antichambre de la garde des chevaux-légers. Voilà à quoi se réduit l'audience que les ambassadeurs des têtes couronnées ont du Pape le jour de leur entrée de campagne, soit qu'ils y viennent seuls, soit qu'ils soient accompagnés par un Cardinal qui les présente. Pendant cette audience, on avoit envoyé un gentilhomme annoncer au Cardinal secrétaire d'État qu'au sortir de chez le Pape, leurs Éminence et Excellence se rendroient à son appartement pour lui faire visite. Cette Éminence vint les recevoir à la porte de la première salle, les conduisit dans la salle d'audience où ils s'assirent tous trois en demi-cercle égal, et, au bout d'un demy quart d'heure, il les accompagna jusqu'au même endroit où il les avoit reçus, ne passant pas le seuil de la porte de son appartement dont les dehors sont censés faire partie de l'habitation du Pape, la jurisdiction du cardinal secrétaire d'État ne s'étendant pas au-delà de l'intérieur du quartier qu'il occupe dans le Sacré palais.

M. le Cardinal Portocarrero voulut absolument au retour de l'audience, contre l'usage, mais par un excès de civilité, accompagner dans son carrosse M. l'Ambassadeur jusqu'à son hôtel; car, pour l'ordinaire, chacun après ces cérémonies s'en va chez soy. A la descente, ils furent salués des trompettes et des fanfares tant du Pape que des autres compagnies de la ville, lesquelles avec des instruments à vent célébroient l'arrivée de M. l'Ambassadeur. Son Excellence aiant témoigné sa reconnoissance et fait ses remerciemens à M. le Cardinal Portocarrero, qui s'en alla, de tous les soins obligeants qu'il s'étoit donnés en sa faveur dans cette journée, monta dans son appartement magnifiquement illuminé, où il trouva Mgr Presi, maître d'hôtel du Pape, qui avoit fait arranger avec beaucoup d'art le régal de Sa Sainteté à M. l'Ambassadeur, lequel consistoit en 36 bassins, caisses, corbeilles et cages de divers comestibles, vins étrangers, liqueurs, bougie, chocolat et oiseaux

rares en leur espèce, le tout accompagné, selon l'étiquète, d'un veau de lait caparaçonné de fleurs, et vivant. M. l'Ambassadeur en fit ses remerciemens à ce prélat et luy présenta une fort belle montre d'or ainsi que la chaîne. C'est ainsi que se termina l'entrée de campagne qui a été vüe dans Rome avec un applaudissement universel et un concours général, tant de la ville que des environs.

Nota. — Outre la montre d'or avec la chaîne donnée en présent au maître d'hôtel du Pape, on a encore donné, suivant l'usage, à chacun des hommes qui ont apporté le régal trois écus romains qui font environ 16 livres monnoye de France.

Les decans en Italie sont les chefs des domestiques; ils ne portent point de livrée, mais ils reçoivent les ordres du maître de la maison pour les faire exécuter.

Audience publique le 11 juillet.

Quelques jours après l'entrée de campagne, le marquis de Middebbourg, par ordre de Son Excellence M. l'Ambassadeur de France, alla au Sacré palais pour concerter avec le maître de chambre le jour qu'il plairoit à Sa Sainteté de l'admettre à son audience publique. Mgr Malvezzi répondit que M. l'Ambassadeur pouvoit venir le dimanche suivant 11, vers les 23 heures; que Sa Sainteté le recevroit avec plaisir.

M. l'Ambassadeur en étant informé, en envoya donner part à tous les Cardinaux, princes et ministres étrangers, afin que ledit jour, selon l'usage, ils envoyassent leurs gentilshommes lui faire cortège. Ce n'est plus par ses gentilshommes ni par ses pages que M. l'Ambassadeur fait faire cette invitation, mais simplement par ses coureurs, qui vont aussi chez toute la prélature et autres cavaliers les inviter d'y venir en personne et en habit de cérémonie. Les Cardinaux envoyent leurs gentilshommes dans des carrosses de fioques, ainsi que les princes et prélats qui ont ce droit, comme le gouverneur, le trésorier et l'auditeur de la chambre du Pape.

Le dimanche, 11 juillet, à l'heure marquée, le palais de M. l'Ambassadeur se trouva rempli de toutes les personnes cy-devant mentionnées, aucun des Cardinaux n'ayant manqué à y envoyer leurs gentilshommes. Il y intervint aussi une grande quantité de prélats, et l'on servit à tout le monde un splendide rafraîchissement après lequel on ouvrit la portière de la salle d'audience dans laquelle étoit Son Excellence, debout, en habit et en manteau de

drap d'or, fond bleu foncé, l'habit richement brodé en or aux boutonnières, le manteau doublé par devant d'une glace d'or à fond d'or, et rebrodé d'or, portant un chapeau surhaussé de plumes blanches, et pour bouton un fort gros rubis garni de pierreries avec la gance de même. M. l'Ambassadeur avoit sur l'habit le cordon de l'ordre du Saint-Esprit[6] auquel pendoit une riche croix de diamants. Son Excellence reçut les compliments sous le dais. Cela fini, le cortège des Cardinaux et princes prit les devants pour se rendre au Sacré palais, et se trouver auprès de l'escalier à l'arrivée de M. l'Ambassadeur pour l'accompagner jusqu'à l'antichambre du Pape. Les prélats restèrent avec Son Excellence pour l'accompagner dans ses attelages dans la marche qui se fit dans l'ordre suivant :

Un carosse à six chevaux en fioques, formant l'avant-garde, dans lequel étoit un carreau de velour bleu, galonné d'argent, avec des glands dans les angles, précédé d'un valet de pied en livrée de gala, portant le parasol, et de deux coureurs; ensuite marchoient quarante autre valets de pied, aussi en livrée de gala de toute magnificence, précédens le carosse de corps à six chevaux dans lequel étoit Son Excellence à la première place, en compagnie de cinq archevêques. Huit pages marchoient à pied, quatre de chaque côté du carrosse, en habit de velour rouge à paremens verds, couverts de points d'Espagne d'argent sur toutes les tailles, les vestes de soye verte garnies de même. Ils avoient aussi de magnifiques nœuds d'épaules brodés, leurs cheveux épars, portant le chapeau à point d'Espagne d'argent et plumets blancs sous le bras. Dix suisses, cinq d'un côté, cinq de l'autre, environnoient, ainsi que les pages, le carrosse dont ils occupoient les flancs à une distance égale. Les Suisses, en grande livrée de gala, étoient en bandollières richemens galonnées en argent, chapeaux à point d'Espagne d'argent et plumets blancs, avec la canne à pomme d'argent aux armes de Son Excellence.

Immédiatement après le carrosse de M. l'Ambassadeur marchoit l'écuyer de Son Excellence, en habit de cérémonie, monté sur un cheval d'Espagne, avec une housse de velour cramoisy, brodée en or, de la dernière magnificence, environné de quatre coureurs, avec deux palfreniers en grande livrée aux deux côtés de la bride.

Ensuite paroissoient les deux autres carosses à six chevaux de cérémonie, dans lesquels étoient les prélats des plus distingués

parmi ceux qui fesoient cortège à M. l'Ambassadeur, suivis de dix autres carosses à deux chevaux seulement, dont cinq en fioques, les cinq autres sans fioques. Dans les cinq premiers étoient les autres prélats au nombre de 32; dans les cinq autres étoient les gentilshommes et officiers de Son Excellence, avec les François qui se trouvoient dans Rome. Lorsque l'on fut près d'arriver à Monte-Cavallo, on envoya par un coureur avertir le maître de chambre que Son Excellence approchoit. En passant devant le corps de garde de la place, tous les soldats se rangèrent en haye, leurs officiers à leur tête, qui saluèrent de la pique M. l'Ambassadeur; la même cérémonie se fit au quartier des chevaux-légers et cuirassiers, mais par les cavaliers seulement, sans officiers à leur tête.

A l'arrivée au palais, se trouva la garde suisse rangée en haye. Le carrosse de M. l'Ambassadeur alla jusqu'au pied de l'escalier, où se trouva à sa descente tout le nombreux cortège dont il a été fait mention cy-dessus, et Son Excellence monta chez le Pape suivi de toute la prélature, laquelle n'est point censée alors faire cortège. En entrant dans la première salle, on la traversa au milieu de tous les estaffiers du Pape rangés sur deux files, ayant à leur tête les décans et sous-décans. Dans la seconde, appellée la première antichambre, dont un des battants seulement de la porte étoit ouvert, étoit le détachement de la garde des chevaux-légers rangés en haye avec leurs officiers. Ils étoient tous en habit de cérémonie, tels qu'ils assistent aux grandes cérémonies du Pape. Le maître de chambre de Sa Sainteté vint de la seconde antichambre jusqu'au milieu de la première à la rencontre de M. l'Ambassadeur pour l'introduire dans la susdite antichambre. Son Excellence resta quelques minutes auprès de la porte, appellée la portière de Damas, où Mgr Malvezzi le vint prendre pour l'introduire dans la chambre d'audience où étoit le Pape. Pendant que M. l'Ambassadeur attendit à la porte de ladite antichambre, M. de La Bruère, secrétaire d'ambassade, lui remit ses lettres de créance, et Son Excellence aiant été introduite à l'audience, après les génuflexions et autres cérémonies usitées, il s'assit et resta environ une demi-heure avec Sa Sainteté à s'entretenir. Vers la fin de l'audience, M. de La Bruère fut appellé, et, aiant quitté son chapeau et son épée, il fut introduit et présenté à Sa Sainteté par Son Excellence; il s'agenouilla et lui baisa les pieds, et le Pape le fit aussitôt relever. Peu après, M. l'Ambassadeur, accompagné de M. de La Bruère,

prit congé du Pape et fut accompagné jusqu'à la porte des chevaux-légers par Mgr Malvezzi. Voilà en quoy consiste le cérémonial des audiences publiques que le Pape donne aux ambassadeurs, lequel est toujours le même chaque fois qu'ils y sont admis.

Nota. — M. de La Bruère, comme secrétaire d'ambassade, lequel n'a point d'habit de cérémonie affecté, étoit en habit de ville en grand gala, les cheveux en bourse.

Son Excellence, à l'issüe de chés le Pape, passa à l'appartement du Cardinal secrétaire d'État, accompagné de tout son cortège, comme cy-dessus. Son Éminence vint recevoir M. l'Ambassadeur, en habit de cérémonie, jusqu'à la première porte, aiant avec luy une nombreuse cour de prélats, et le conduisit jusqu'à la salle d'audience où il n'y a point de dais, n'étant d'usage, dans l'intérieur du Sacré palais, que pour la seule personne du Saint Père. Ils s'assirent sur deux fauteuils en face, le Cardinal s'asseyant le premier et prenant la droite ainsy que firent tous les Cardinaux, tant dans les visites qu'ils reçurent de M. l'Ambassadeur que dans celles qu'ils lui rendirent, selon l'étiquète de la Cour de Rome. On ferma la portière, et ils restèrent ensemble un petit quart d'heure. Dans cet intervalle, le maître de chambre de M. l'Ambassadeur remercia, au nom de Son Excellence, toute la prélature qui étoit avec lui pour lui faire cortège, afin que chacun eût la liberté de s'en aller dans son propre carrosse. Il fit le même compliment aux gentilshommes des Cardinaux, princes et noblesse romaine qui l'avoient accompagné, à la réserve des cinq archevêques qui avoient accompagné M. l'Ambassadeur dans son carrosse de cérémonie, lesquels sont d'usage de reconduire Son Excellence jusqu'à son palais, où en descendant de carrosse il les remercie en personne.

Le jour suivant, qui fut le lundy, on fit la même invitation du jour précédent aux Cardinaux, princes et prélats, lesquels ayant envoyé leurs gentilshommes, et la plupart des prélats étant venus en personne, accompagnèrent M. l'Ambassadeur qui, avec le même appareil de la veille, fut à la Métropole, dont la porte principale étoit entièrement ouverte comme pour le Pape. Il alla à la chapelle du Saint Sacrement où le décan de la livrée posa le carreau sur le prie-Dieu sur lequel Son Excellence s'agenouilla et fit sa prière, de là passa à la même fin à l'autel des Saints-Apôtres; après quoy, il sortit, faisant distribuer une ample aumône à un nombre prodigieux de pauvres qui s'y étoient rendus à cet effet. De là on

fut rendre visite au Cardinal Thomas Ruffo, doyen du Sacré Collège[7], que l'on avoit prévenu le matin. A l'arrivée de Son Excellence, l'on sonna la cloche du palais de cette Éminence, laquelle vint recevoir M. l'Ambassadeur jusqu'à la porte de l'escalier, en camail et en rochet, suivi des prélats qui lui servoient de cortège, et l'accompagna jusqu'à sa salle d'audience, où ils s'assirent dans deux fauteuils de face sous le dais et se couvrirent tous deux. Pendant leur entretien, l'on servit un magnifique rafraîchissement de chocolat, de sorbets, d'eaux glacées et de fruits gelés avec des gauffres et des biscuits; la même chose se fit avec profusion à toute l'assemblée qui se trouvoit au palais, tant de la cour du Cardinal que de M. l'Ambassadeur. On en donna également à toute la livrée, y compris les cochers et les palfreniers qui eurent, outre cela, selon l'usage, trois paules chacun (30 sols monnoye de France). Les pages sont conduits dans une chambre particulière où ils ont leur rafraîchissement à part, et de plus chacun une petite corbeille artistement travaillée et remplie de dragées et de confitures sèches, et couverte d'un mouchoir de soye. Cette distinction néanmoins ne leur est faite le plus souvent que par les Cardinaux princes. Après le rafraîchissement distribué, Son Éminence accompagna M. l'Ambassadeur au même endroit où il étoit venu le recevoir; ses gentilshommes se rendirent jusqu'à la portière du carrosse de Son Excellence. Voilà le cérémonial qui est d'usage dans les visites que les ambassadeurs des têtes couronnées rendent aux Cardinaux, et qui fut observé à l'égard de Son Excellence par tout le Sacré Collège, qu'il visita tour à tour après le Cardinal doyen, sans distinction de rang néantmoins, mais selon la commodité et le voisinage, afin d'en pouvoir faire deux et même trois dans un jour. Quelques-uns des Cardinaux ont cependant voulû témoigner quelque distinction par delà l'usage à M. l'Ambassadeur; tels ont été Portocarrero, Caraffa[8], Corsini[9], Gentili[10], Mesmer[11] et Besozzi, grand pénitencier[12], lesquels, en accompagnant Son Excellence à l'issüe de leur audience, sont venus jusqu'au grand escalier et ont descendu un degré seulement.

M. l'Ambassadeur ayant terminé toutes ses visites au Sacré Collège, le Cardinal doyen vint seul la luy rendre après lui en avoir fait demander sa commodité la veille. Il étoit en fioques avec plusieurs prélats pour cortège et une nombreuse suite de gentilshommes et de domestiques. Il étoit en habit de cérémonie;

aussitôt qu'il entra dans la cour du palais de Son Excellence, on sonna la cloche. Les gentilshommes de M. l'Ambassadeur se trouvèrent à la portière de son carrosse pour le recevoir à la descente, et lorsqu'il eut commencé à monter l'escalier, Son Excellence vint à sa rencontre jusqu'au troisième degré et le conduisit à sa salle d'audience, où ils s'assirent sous le dais dans des fauteuils en face, le Cardinal s'asseyant le premier et prenant la droite ainsi que firent tous les Cardinaux, tant dans les visites qu'ils reçurent de M. l'Ambassadeur que dans celles qu'ils lui rendirent, selon l'étiquète de la cour de Rome. Les pages fermèrent la portière, et le rafraîchissement fut servi dans la même forme qu'on l'avoit reçu chez Son Éminence, ainsy que l'argent distribué aux laquais, cochers et palfreniers, etc. A l'issue de l'audience, M. l'Ambassadeur accompagna le Cardinal doyen jusqu'à la portière de son carrosse, au son de la cloche, suivant le cérémonial établi. C'est ainsi que M. l'Ambassadeur en use dans les visites que lui rendent les Cardinaux. Il est bien vrai qu'excepté le Cardinal doyen qui vient seul, les autres Cardinaux s'accordent entre eux pour venir trois, quatre et jusqu'à six et sept dans une même journée, et en même tems, pour sauver à Son Excellence la fatigue de tant de cérémonial que l'on a assés détaillé cy-dessus.

Observations particulières.

Les Cardinaux qui demeurent dans l'intérieur du Sacré palais ne donnent point de rafraîchissement lorsqu'ils reçoivent la visite d'un ambassadeur, ni même d'argent aux gens de leur suite.

Les Cardinaux moines, dont il est de règle qu'il y en ait quatre, que l'on nomme les théologiens du Sacré Collège, ne donnent point non plus de rafraîchissemens, mais donnent de l'argent aux domestiques de l'ambassadeur.

Les Cardinaux qui, par vieillesse, infirmité, indispositions ou gardant l'incognito, dispensent l'ambassadeur de sa visite, ne laissent pas pour cela d'envoyer à ses gens la somme d'argent qu'il est d'usage de donner, l'ambassadeur en use de même à l'egard du Cardinal à qui il ne rend point la visite.

L'habit de cérémonie des Cardinaux dont il a été fait mention dans la relation, tant en recevant la visite d'un ambassadeur qu'en la luy rendant, est la soutane rouge, camail et rochet, sur quoy

il faut observer que lorsqu'un Cardinal a cy-devant fait visite à l'ambassadeur d'une puissance, il n'est plus tenu, en fesant la visite à un autre ambassadeur de la même puissance, de venir en camail et rochet; il vient seulement en soutane et manteau long.

Les Cardinaux qui se trouvent absents de Rome par légation ou résidence dans leurs diocèzes n'ont point droit de prétendre de visite d'un ambassadeur, quand bien même ils reviendroient à Rome pendant que l'ambassadeur est en public; mais ceux qui se trouvent hors de Rome pour les affaires particulières y ont droit en envoyant avertir de leur retour.

Circonstances dans lesquelles s'est trouvé M. le duc de Nivernois lors de ses entrées.

Les visites qu'il a faites aux Cardinaux ont été au nombre de	23
Cardinaux absens pour leurs affaires particulières à visiter à leur retour	2
Cardinal, quoique absent pour ses affaires particulières, mais qui a dispensé de la visite	1
Cardinaux légats ou résidens dans leur diocèze	12
Cardinaux *in petto*	2
Cardinaux étrangers	11
Chapeaux vacans le 1er aoust 1751	8
Total du Sacré Collège	70

Le lendemain qu'un ambassadeur a eu son audience publique du Pape, il fait élever sur le frontispice de son palais ses armes au-dessous de celles du Pape et de son souverain. Depuis ce jour il ne paroît plus qu'en public, c'est-à-dire qu'il ne sort qu'avec le parasol, et qu'au haut de son palais il y a, ainsy que chés tous les Cardinaux, une grosse cloche que l'on sonne chaque fois qu'il sort ou qu'il rentre en cérémonie, pour avertir le peuple romain des égards et des préséances qui sont dües à sa personne. On la sonne également à l'heure du dîner, étant censé tenir table ouverte.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 258. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Vincent Malvezzi, Bolonais, maître de chambre du Pape, né le 22 avril 1715, archevêque de Bologne, devint Cardinal le 26 novembre 1753. Il mourut le 3 décembre 1775.

2. Ce palais se trouvait en dehors de la porte du Peuple.

3. D'après les journaux de l'époque, l'entrée du duc de Nivernois, tant par la magnificence de la livrée que par le nombre des équipages qui accompagnèrent le cortège (110 carrosses à six chevaux), fut une des plus superbes qu'on eût vues depuis longtemps. *La Gazette* reproduit le texte du discours que l'ambassadeur de France adressa au Saint-Père lors de sa première audience publique.

4. Les abbés de Canillac, Cortada et Pigaroë.

5. Voici le texte de ce discours, qui fut prononcé, non le 4 juillet, jour de l'entrée du duc de Nivernois, mais le dimanche 11, lors de l'audience publique donnée par le Saint-Père à l'Ambassadeur de France : « Très Saint-Père, l'étroite union qui règne entre le Saint-Siège et la France forme le prix flatteur du ministère dont je suis honoré, et quand le Roi mon maître envoye un ambassadeur à Rome, c'est moins un emploi qu'il confère qu'une faveur qu'il accorde à un de ses sujets. Cette vérité constante, sans aucune interruption depuis longtemps, n'a jamais été reconnue avec plus d'éclat que sous le pontificat de Sa Sainteté, dont toute la France, à l'exemple du Roi, chérit, respecte et admire les vertus, la sagesse et les lumières supérieures. Tels sont les sentiments que j'ai ordre de vous témoigner, Très Saint-Père, et je n'ai d'autres instructions que d'être auprès de vous l'organe de l'amour et de l'attachement filial dont le Roi mon maître a donné tant de preuves au Saint-Siège, et qu'il professe particulièrement pour la sacrée personne de Votre Sainteté. Le moment le plus heureux de ma vie est celui où j'ai eu le bonheur d'être choisi pour une commission si chère et dont le succès est si assuré, et il ne me reste rien à désirer en la remplissant, Très Saint-Père, que de mériter personnellement vos bontés pour mon profond respect et pour mon empressement à concourir autant qu'il me sera possible à tout ce qui pourra être de la satisfaction de Votre Sainteté. »

6. Le duc de Nivernois venait d'être nommé chevalier des Ordres du Roi dans le chapitre de l'Ordre du Saint-Esprit tenu le 25 avril.

7. Tommaso Ruffo, Napolitain, archevêque de Nicée, créé Cardinal par Clément XI en 1706, légat de la Romagne, puis de Ferrare, évêque de Ferrare, légat de Bologne en 1721, puis évêque de Palestrina, mourut doyen des Cardinaux en 1753.

8. Pietro-Luigi Caraffa, Napolitain, fait Cardinal en 1728 par Benoît XIII, archevêque de Larisse.

9. Nereo-Maria Corsini, neveu de Clément XII, né à Florence le 19 mai 1685, Cardinal le 14 août 1729.

10. Antonio-Xaverio Gentili, Romain, archevêque de Petra (1727), Cardinal le 24 septembre 1731.

11. Giovanni-Battista Mesmer, Milanais, trésorier général de la Chambre apostolique, créé Cardinal en 1747.

12. Gionecchino Bessozzi, Milanais, abbé de Sainte-Croix de Jérusalem, créé Cardinal en 1753, mort en 1755.

4858. — Natoire a Tournehem.

A Rome, ce 1er novembre 1751.

Monsieur, — Me voilà enfin arrivé aux lieux où vos bontés me destinent. Les différents petits séjours que j'ay été obligé de faire dans ma routte, tant pour voir ma famille en Provence qu'à Marseille pour trouver un embarquement favorable, m'ont empesché d'estre plus tôt à Rome, pour y exécuter vos ordres. M. *de Troy* est venu de la campagne, où il étoit, le lendemain, pour nous recevoir, ma sœur et moy, avec un acqueil le plus obligeant et le plus remply d'attention. Toutte l'Académie en a fait de même. Je l'ay prié, après luy avoir témoigné ma sensibilité, de vouloir bien me présenter à M. l'Ambassadeur de France, ce qu'il a fait hier avec beaucoup de plaisir. Cette Excellence m'a reçu avec des bontés infinies, et, sentant celles que vous avés pour moy, Monsieur, en me demandant de vos nouvelles, il veut bien m'honorer de ses conseils dans le commancement de mon noviciat. J'ay eu l'honneur de dîner avec luy, où c'é trouvé M. de Canillac, à qui j'ay présenté mes premiers respects. Je dois aller aujourd'huy chez M. notre Consul. Après touttes ces visites de bienséance, je ne seray occupé qu'à prendre connoissance de l'intérieur de la maison.

M. *de Troy*, selon toutes les apparences, passera l'hiver à Rome. Je tâcheray pandant ce temps-là de profiter de touttes les instructions dont il veut bien me faire part. J'ay des regrets infinis de n'avoir pas pu rencontrer en chemin M. de Vandière qui, se joignant à vos bontés, m'oroit fait part de ses lumières.

Permettriez-vous, Monsieur, au fils de Madame Godefroy, qui m'a suivi dans le voyage et dont la mère s'efforce à luy donner un petit entretien, de luy accorder une petite chambre dans l'Académie. J'en vois une qui, sans rien déranger, luy conviendroit et n'est qu'un petit trou; j'attendrai vos ordres là-dessus.

Que ne puis-ge vous exprimer toutte l'étandue de ma reconnoissance dans cet événement qui me fait sentir plus que jamais combien j'ay besoin de votre indulgence à me faire grâce sur touttes les choses où je pouray manquer. Cette espérance me rassure et me met au point de vous renouveller le profond respect avec lequel j'ay l'honneur d'aitre, Monsieur, etc.

Natoire.

Archives nationales, O1 1940.

4859. — Natoire a Vandières.

Monsieur, — Permettés qu'étant arrivé à Rome je vous renouvelle touttes les assurences que j'ay eu déjà l'honneur de vous faire en différentes occasions. Je ne négligeray rien pour tâcher de mériter les bontés que vous joignés à celles que mons^r de Tournehem a pour moy en m'honnorant d'une place que vous coignoissés si bien; aidés-moy, Monsieur, je vous prie, de vos lumières et de vos conseils. Monsr l'Ambassadeur m'a reçu avec l'accueil le plus agréable, mais m'hallureusement il doit partir bientôt. M. *de Troy* m'instruit déjeà de la meilleure grace du monde et semble entrer dans vos veue. Il restera encore quelque tems à Rome selon touttes les apparences; je suis chez luy et dans ses meubles; je dois attendre de luy encore d'autre eclersisement pour que je puisse aître au fait de l'intérieur de la maison. Je n'ay pas cru le trouver si frais ny si gaillard.

Tout les endroits où j'ai passé dans ma routte, où vous avés fait quelques séjours, m'ont renouvellés mes regrets de ne vous avoir pas rencontré; je suis dans le lieux où vous vous aites le plus arrettés; tout me parle de vous si avantajeusement que je voudrois recevoir de vous mes premières instructions. J'espère que vous ne m'oublierés pas. En attandant cette faveur, j'ay l'honneur d'aitre, avec un très profond respect, etc.[1].

Natoire.

A Rome, ce 9me novembre 1751.

= 1. L'original de cette lettre a passé dans deux ventes d'autographes faites par M. Étienne Charavay les 24 et 25 mars 1876 (n° 248) et les 7 et 8 novembre 1887 (n° 331).

4860. — Natoire a Tournehem.

A Rome, le 9 novembre 1751.

Monsieur, — Permettés que je mette sous votre enveloppe les lettres sy-jointes; comme elles s'adressent à des personnes qui joignent leurs bontés aux vôtres, j'ose prendre cette liberté.

M. *de Troy* m'a présenté hier à M. le Cardinal secrétaire d'État; nous avons été ensuitte chez M. l'Embassadeur, qui veut bien me présenter à S. S. Cette Excellence ce dispose de partir

bientôt, après avoir fait la feste de la naissance de M. le duc de Bourgogne, qui commancera le 22 de ce moy.

Je suis logé jusque à présent dans les meubles de M. *de Troy*. J'aurois souhaitté qu'ils eussent appartenu à l'Académie, car, en vérité, mes moyens sont bien cours pour faire touttes les dépences nécessaires dans ce premier moment d'installation. S'il étoit possible que ses meubles restassent à l'Académie, cela accommoderoit beaucoup le nouveau directeur, et cette dépence seroit bien peu de chose.

Je commence à faire connoissance avec la jeune troupe d'étudians qui me paroissent fort occupés de mériter vos bontés en devenant habilles, chaqun dans leurs talents. J'aurois l'honneur de vous marquer ensuitte ceux qui les méritteront le plus.

Dès que je seray en état de travailler à la continuation des ouvrages dont vous me faites la grâce de me charger, je commenceray à respirer en prenent mon cour ordinaire. Je désire que le nouveau pays que j'abitte influe sur mon talent de manière à l'augmenter, pour qu'il puisse mériter l'avantage de vous aitre consacré. Voilà mon ambition, comme celle d'aitre avec un profond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O[1] 1940.

4861. — NATOIRE A DUCHESNE.

A Rome, ce 9me novembre 1751.

Pour le coup, carissimo amico, nous voilà enfin arrivé au lieu de notre destination depuis quelques jour, bien fatigué de notre routte, qui a été moitié par mer et moitié par terre. M. *de Troy* nous a receu fort agréablement bien, nous voilà donc deux directeur; selon les apparences, il passera l'hiver à Rome. Ce premier abord de Rome, d'Académie, de directeur, de visitte et d'enbassadeur que j'ay été voir; des complimens des enciene connoissances que je ne me remetois plus, voilà où j'en suis dans ces premiers moment, où tout me parois comme un songe. Je croyois trouvé en arrivant une de vos lettre. J'ay besoin, malgré ses premisses flatteurs, de recevoir des nouvelles de mes bon amis pour m'adoussir la peine de leur eloignements; vous presidés dans le nombre, ainsi ne m'oubliés pas. J'ay eu l'honneur d'écrire en arrivant à M. de Tournehem; par ce même courier, je conti-

nue, j'écris à M. de Vandière, à M. le compte de Bachy, à M. *Coypel*, etc., sans oublier notre amy M. *Massé*. M. l'enbassadeur ne commencera à donner sa faite pour la naissance de M. de Bourgogne que le 22 du courant. Je ne vous diray pas grand chose ce courier-sy, parce que je n'ay pas beaucoup de matière à vous faire part. Que ne sommes-nous ensemble, quand je revois touttes les choses de curiosité. Il y [en] a bien de belles, mais il s'en glisse aussy de bien movoises. J'enveray au premier jour les cordes à violon pour Mlle Gillet; bien des complimens et des respès à toutte la maison; j'embrasse le petit en attendant qu'il me vienne voir. Mille et mille sivilités à vos dames, tant à Paris qu'à Versailles. La signora mia sorella vi reverise, et moy je suis avec l'amitié la plus parfaitte, mon très cher amy, votre très humble et très obéissant serviteur.

NATOIRE.

Bien des compliment à M. Portail.

Archives de l'Art français, t. II, p. 264, d'après le manuscrit communiqué par M. Duchesne.

4862. — DE TROY A TOURNEHEM.

A Rome, ce 10 novembre 1751.

Monsieur, — Je ne pus avoir l'honneur de vous donner part de l'arrivée de M. *Natoire*, qui fut le 31 octobre, parce que, ne m'ayant rien écrit de sa marche et sçachant de quelques personnes de sa correspondance qu'il devoit faire un petit voyage à Naples avant que d'arriver à Rome, j'étois allé passer quelques jours à la campagne; mais il a trouvé en arrivant des domestiques qui ont fait de leur mieux pour que rien ne luy manquât. Je fais, Monsieur, tout de mon mieux pour le mettre au fait de ce qui concerne le service du Roy et le détail de l'Académie, et je me flatte qu'il sera content de mon procédé. Comme vous m'aviés fait l'honneur, Monsieur, de vouloir bien attendre ma résolution, je convins avec M. *de Vandiers* que mon départ seroit pour le printemps prochain, et je crois, Monsieur, que, par rapport à la saison et aux intérests que nous avons ensemble, M. *Natoire* et moy, il seroit quasi impossible que cela pût être plutost; il se trouveroit dénué de bien des choses qui luy sont nécessaires et que je me fais un plaisir de luy procurer. J'ai eu l'honneur de

vous écrire sur cela, et j'espère que vous m'honorerez de vos ordres et je me règlerai en conséquence.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4863. — De Troy a Vandières.

A Rome, ce 10 novembre 1751.

Monsieur, — J'ai fait placer votre portrait dans le grand salon de l'appartement du Roy, dans une très belle bordure bien sculptée et dorée. Je n'y ai fait mettre aucunne inscription, n'ayant pas jugé à propos d'y mettre mon nom, n'étant qu'une copie. Je me conformerai à ce que vous ordonnerai sur les titres que vous voudrés qu'on y mette pour vous.

Le s[r] *Barbault*, pensionnaire, a fini six tableaux des douze que vous lui aviés ordonné. Il les a envoyés par le courrier de Lion à M. *Soufflot*, qui s'est chargé de vous les faire parvenir. Ces six tableaux sont : *le Suisse de la garde du Pape; le Cocher du Pape; le Chasseur; la Frascatane; la Fille dotée; la Vénitienne.*

Il se dispose à faire, conformément à vos ordres : *le Cardinal; le Prélat de Mantellette et de Mantellone*, dans le même tableau; *le Chevau-Léger; le Gentilhomme en habit de cour; la Neptunese; la Florentine; la Donna della Torre dei Greci; la Calabrese*[1].

S'il y a quelque chose à changer dans ce projet, vous aurés la bonté de me le faire sçavoir.

J'ai, toujours, selon vos intentions, M., conservé une chambre au s[r] *de la Motte*, architecte. Il s'étoit accommodé avec le cuisinier de l'Académie pour sa nourriture à un prix fort modique; il a laissé accumuler la somme au point qu'il s'est trouvé dans l'impossibilité de payer. Le cuisinier, en conséquence, n'a plus voulu le nourrir, et le jeune homme a été obligé de se pourvoir ailleurs. Comme je ne connois point ses parents, et qu'aucun d'eux ne s'est fait connoître à moy, je prens la liberté, M., de m'adresser à vous pour vous prier de faire agir auprès de son père pour qu'il le mette en état de payer trente écus romains qu'il doit aud. cuisinier de l'Académie. Au reste, je suis peu informé de sa conduite;

je la crois fort bonne; mais je suis persuadé que son père ne lui fait pas une pension suffisante, puisqu'il se trouve encor ici d'autres dettes, à ce que j'entends, et qui se montent à une somme plus considérable que celle dont j'ai l'honneur de vous écrire. Je ne vous aurois pas rompu la tête de tout ce détail, M., si j'avois pu trouver quelqu'autre moyen d'en faire informer ses parents; mais j'ai [cru] qu'il étoit à propos que vous en fussié informé, attendu que vous avez eu la bonté de le protéger.

A mon retour de campagne, j'ai vu le portrait du Roy en mosayque; il est autant bien qu'il peut estre dans ce genre d'ouvrage. Vous sçavez, M., qu'il faut regarder cela d'une certainne distance. Il est passé à la pierre de ponce, et il ne manque plus qu'à le polire. J'irai demain ou après-demain pour examiner s'il y auroit encor quelque chose à retoucher; il en sera encor tems. M. *Natoire* est arrivé le 31 octobre, et je fais tout mon possible pour le bien traitter. J'ai l'honneur d'en écrire à M. de Tournehem.

Je suis, avec un respectueux attachement, Monsieur, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

= 1. Depuis : « Le s[r] *Barbault* »; analysé dans Lecoy, p. 247-8, à la note.

4864. — Le duc de Nivernois au marquis de Saint-Contest.

Rome, le 17 novembre 1751.

« ... Lundy prochain, 22 de ce mois, commenceront mes fêtes pour la naissance de Mgr le duc de Bourgogne. Le matin, on chantera le *Te Deum* dans l'église nationale de Saint-Louis, dont je feray les honneurs au Sacré Collège qui viendra y tenir la chapelle cardinalitienne, intimée à cet effet par le Pape. L'après-dinée, il y aura dans le Cours une course de barbes dont le prix est une pièce d'étoffe de Lyon, la plus riche que j'aye pû trouver. Les Cardinaux, et la noblesse viendront voir les courses à l'Académie de France, où je leur feray les honneurs. Le soir du même jour, on executera une cantate, c'est-à-dire un opéra en deux actes, au palais Farnese. Les Cardinaux, les dames, la prélature et la noblesse y assisteront. Le lendemain, course de barbes. Le mercredy, troisième jour, un bal masqué dans le même palais Farnèse... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 297. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4865. — Le marquis de Saint-Contest au duc de Nivernois.

Versailles, le 22 novembre 1751.

J'ay receu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 de ce mois; mais, comme je dois juger que ma réponse ne vous trouvera plus à Rome, je n'entreray avec vous en aucun détail sur les différens objets dont vous parlez dans votre dépesche. Je suis bien persuadé que, dans les festes que vous vous proposiez de donner aujourd'huy et les deux jours suivans à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne, tout répondra parfaitement à votre zèle pour le service du Roy et à la magnificence que vous sçavez mettre avec dignité dans la représentation qui vous convient à tous égards.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 300. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4866. — De Troy a Tournehem[1].

A Rome, le 24 novembre 1751.

Monsieur, — Comme le tems s'approche de remettre ma direction à M. *Natoire*, je me trouve dans la nécessité de prendre chez M. Cioia la somme ordinaire de 2,000 écus, afin de mettre tout en règle à la fin de ce quartier. J'espère que M. *Natoire*, entrant en exercice au 1er de janvier prochain, trouvera les affaires de l'Académie arrangées de façon qu'il n'aura qu'à suivre un chemin que je lui laisse tout frayé.

J'ay quelques effets à faire passer en France, et je suis persuadé, M., que vous aurés la bonté de me les faire mettre sur le compte du Roy, pour le transport. C'est une faveur que S. M. accorde même aux pensionnaires à leur deppart et que je ne vous demande que pour leur sûreté.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

De Troy.

Archives nationales, O1 1939.

= 1. On verra par la lettre suivante que Lenormand de Tournehem était mort le 19 novembre. Son administration avait eu peu d'éclat; d'ailleurs, il n'occupait la place que par intérim et pour la garder au frère de Mme de Pompadour.

4867. — Le duc de Nivernois au Roi.

Rome, le 1er décembre 1751.

Sire, — Je n'oserois pas importuner Votre Majesté du récit des fêtes par lesquelles j'ay célébré icy la naissance de Mgr le duc de Bourgogne, dont j'envoye la relation à M. le marquis de Saint-Contest, mais je ne dois pas luy laisser ignorer avec quel empressement tout Rome a concourrû pour donner en cette occasion des témoignages non équivoques de respect pour Votre Majesté. Il a semblé, pendant le temps qu'elles ont duré, que Rome fût devenue françoise, et l'on paroissoit s'intéresser au succez de ces fêtes comme si l'événement auguste qu'elles étoient destinées à célébrer avoit été personnel aux Romains. Ils disent que jamais on n'avoit veû icy tant de magnificence, tant de joye et tant de concorde qu'en cette occasion. Tous les ordres se sont rassemblés, malgré les différentes prétentions qu'ils ont pour les rangs et qui faisoient que jusqu'à présent on ne les avoit point veûs réünis. En témoignant qu'ils étoient satisfaits de l'ordre et de la magnificence qu'ils croyoient trouver dans ces fêtes, ils laissoient voir que leurs applaudissemens partoient d'un sentiment intérieur qui faisoit qu'ils avoient du plaisir à loüer et à être contens; et cette prévention, sur le motif de laquelle je ne me trompe point, qui naît du respect et de l'admiration que les vertus de Votre Majesté inspirent à toute l'Europe, est bien plus flatteuse pour vos bons serviteurs, Sire, que ne le seroient des éloges qu'ils croiroient leur être personnels et deubs seulement à leurs soins.

Le Pape vint, le lendemain des fêtes, voir le salon décoré en forme de théâtre, qui en avoit fait un des plus beaux ornemens. Il étoit illuminé comme il l'avoit été dans les fêtes, et Sa Sainteté me fit l'honneur de me marquer sa satisfaction de la manière la plus remplie de bonté. Tous les membres du Sacré Collège, à qui leur santé permet de sortir, ont assisté aux fêtes, ainsy que toute la prélature et la noblesse romaine. Le nombre des prélats qui me firent cortége, lorsque j'allay au *Te Deum*, qui fut la première cérémonie, étoit aussy grand qu'il pouvoit l'être et plus qu'il ne l'a jamais été, ceux même qui ne se trouvent dans aucune occasion, n'ayant pas crû pouvoir laisser passer celle-cy. Je me flatte, Sire, que Votre Majesté me pardonnera d'être entré dans ces

détails; je devois cette justice aux sentimens de ceux qui les ont fait paroître, et je crois dire que, si la modestie de Votre Majesté la rend indifférente sur les éloges, sa bonté ne luy permet pas d'être insensible aux témoignages d'amour et de vénération qu'Elle s'attire universellement.

Je suis, etc.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 310. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4868. — Description du sallon décoré pour la cantate et le bal de la noblesse.

En entrant, on voyoit en face l'orchestre destiné à placer les musiciens. Il étoit formé par un amphithéâtre circulaire de six gradins qui remplissoit toute la largeur de la salle. Au bas, étoit un banc fait de velour cramoisy brodé d'or, sur lequel étoient assis les personnages chantants. L'ouverture de cette espèce de théâtre étoit formée par quatre colonnes isolées d''ordre composite, surmontées d'un attique. Ces colonnes étoient bleu clair et torse, cannelées en or dans les deux tiers. Le dernier tiers, qui étoit celui d'en bas, étoit orné de festons de fleurs naturelles. Les chapiteaux étoient ornés de dauphins, de lys, etc., exécutés en relief et en argent. Le long de l'architecture régnoient des guirlandes de fleurs, supportées chacune par deux Amours exécutés en relief et en argent. La frise de cet entablement étoit ornée de coquilles en relief, travaillées en or et en argent alternativement. A la plus grande élévation de l'ouverture de l'orchestre, on voyoit les armes de France portées par deux génies et surmontées par la Renommée. Ces figures, exécutées en relief, étoient de douze palmes de hauteur. Un pavillon bleu, semé de fleurs de lys d'or, accompagnoit le tout. Les côtés du théâtre représentoient un temple ouvert formé par des colonnes d'ordre composite qui s'accordoient avec les quatre colonnes par lesquelles étoit formée l'ouverture. Le fond représentoit un soleil brillant qui répandoit sa lumière sur un groupe de cinq figures, lesquelles représentoient la France, aïant d'un côté la Religion et la Paix, de l'autre la Justice et l'Abondance. Cette décoration du fond fut cachée jusqu'au commencement de la cantate par un rideau fond blanc, semé de lys d'argent distribués avec beaucoup d'élégance. Les deux côtés de la salle étoient occupés par un ordre composite de pilastres de cinquante

palmes de hauteur. Cet ordre étoit surmonté d'un attique de quatorze palmes. Les colonnes étoient faites de lapis-lazuli, et les entre-colonnes formées par une toile bleu et argent. Au milieu de chacune de ces dernières étoient des dauphins en relief et en argent qui portoient des girandoles pour des lumières. Entre chaque pilastre étoit un trumeau de vingt palmes de hauteur. Le reste de l'élévation étoit occupé par deux cartouches, ornés tous les deux dans le goût de la décoration, dans l'un desquels étoient peints deux Amours jouant avec un lys, et dans le second les armes de France et le chyffre du Roy, alternativement sur un fond de toile bleu et argent. Les ornemens des deux ordres composite et attique, les chapiteaux et tous les attributs qui les accompagnoient étoient exécutés en relief d'or ou d'argent, et parés de guirlandes de fleurs naturelles disposées avec beaucoup d'élégance. Le côté opposé à celuy du théâtre étoit formé d'une architecture semblable à celle des deux côtés correspondants. On voyoit au milieu deux Renomées en or et argent qui portoient les armes du Roy, et trois génies qui étoient au-dessus supportoient un manteau bleu, semé de fleurs de lys d'or et doublé d'hermine, qui s'étendoit sous l'écusson. Au-dessous des armes de France, quatre petits génies portoient les écussons de Mgr le Dauphin et de Mgr le duc de Bourgogne. On avoit élevé de ce côté, à la hauteur de douze palmes, un amphithéâtre dont la convexité étoit de quatre-vingt-six palmes et la moindre profondeur de quinze. A huit palmes et demie au-dessus étoit un balcon orné, ainsy que l'amphithéâtre, d'une riche balustrade. Le plafond s'accordoit avec l'attique qui régnoit dans les quatre côtés de la salle, et paroissoit en être la suite, et le milieu étoit formé par des festons de fleurs dont les peintres italiens entendent si bien la disposition.

Quoique la réputation du cavalier *Jean-Paul Panini*[1] soit faite depuis longtems, et que son nom soit célèbre même chez les étrangers, on a trouvé que ce sallon surpassoit encore ce qu'on se croyoit en droit d'attendre de luy, et on convient unanimement qu'on n'a jamais vû de décoration plus brillante, plus riche et mieux entendue. Le dessein de cette salle, s'il etoit réellement exécuté, feroit, de l'aveu de tous les connoisseurs, un morceau d'architecture comparable à tout. Cet ouvrage acquiert un nouveau mérite par ceux qui peuvent juger des difficultés qu'il y a eu à vaincre, l'architecte aiant dû s'accommoder à la situation qu'il avoit, et aiant été très gêné par beaucoup de statues dont le sallon

est plein, et qu'il n'étoit pas praticable de déranger. Ce sallon étoit éclairé d'une lumière douce et égale, et en même tems aussi brillante qu'elle pouvoit l'être et égale à celle du jour.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 312. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. *Jean-Paul Panini*, né à Plaisance en 1695, mort à Rome en 1768, avait la spécialité des vues d'architecture; il vint à Paris en 1732 et fut agréé à l'Académie de peinture; le musée du Louvre possède un certain nombre de toiles de cet habile artiste.

4869. — Relation des fêtes données a Rome pour la naissance de Mgr le duc de Bourgogne par S. Exc. le duc de Nivernois.

Le duc de Nivernois, ambassadeur extraordinaire de France auprès du Saint-Siège, aiant fixé au 22, 23 et 24 de novembre les fêtes qu'il devoit donner pour la naissance de Mgr le duc de Bourgogne, elles commencèrent, lundy matin 22, par un *Te Deum* solennel qui fut chanté dans l'église françoise de Saint-Louis. Son Excellence reçut avant de partir les complimens d'un grand nombre de prélats qui s'étoient rendus au palais de France et ceux des Cardinaux et des princes romains qui envoyèrent leurs gentilshommes. On distribua en abondance à tous, avant de partir, des glaces et des fruits gelés.

M. l'Ambassadeur se rendit à l'église de Saint-Louis avec son train ordinaire, composé de quatorze carrosses qui étoient remplis de trente prélats et d'un cortége nombreux formé par les François et la maison de Son Excellence. L'église de Saint-Louis étoit ornée avec beaucoup de goût et de magnificence et préparée pour tenir la chapelle cardinalitienne intimée par Sa Sainteté. Vingt-cinq Cardinaux s'y rendirent, et toute la prélature. Mgr Vicentini, archevêque, célébra pontificalement la messe, qui fut suivie d'un *Te Deum* chanté par la musique du Pape, pendant lequel on fit une triple salve de boetes.

A trois heures après midy, Son Excellence, suivie seulement de trois carrosses, se rendit au Cours, où la course des barbes, indiquée pour ces fêtes, avoit attiré une foule prodigieuse de noblesse et de peuple, et, après y avoir fait deux tours, elle entra dans le palais de l'Académie de France pour y recevoir les Cardinaux, les

prélats et la noblesse qui avoient été invités à s'y rendre pour y voir la course.

L'assemblée étoit aussi nombreuse et aussi brillante qu'elle pouvoit l'être, et l'on servit, en attendant la course, un superbe rafraîchissement. Dix-sept chevaux coururent, dont quatorze appartenoient à des seigneurs romains et trois étoient venus de différentes villes d'Italie, et ce fut un cheval du prince Dom Camillo Rospigliosi qui fut vainqueur. Le prix étoit une pièce d'une des plus belles étoffes de Lyon, fond d'argent à fleurs d'or.

Le Sacré Collège, la prélature et la noblesse étoient invités le même jour à une cantate ou drame en deux actes et en musique, qui devoit s'exécuter dans un sallon du palais Farnèse. Ce sallon avoit été orné pour cet effet en manière de décoration théâtrale, sur les desseins et sous la direction du cavalier *Jean-Paul Panini*, peintre et architecte, dont le nom est célèbre en Europe. Le sallon étoit éclairé par 39 lustres, plus de 700 autres grosses bougies et environ 150 flambeaux de cinq livres. Il a été trouvé généralement du plus grand goût et de la plus grande magnificence, et l'on a dit unanimement qu'on n'avoit jamais rien vu de plus beau ni de plus brillant. Comme il seroit difficile de donner une idée de ce spectacle, on renvoye à la description détaillée que suit cette relation.

Mme la princesse Borghese faisoit les honneurs aux dames, qui se placèrent sur une espèce d'amphithéatre pratiqué à ce dessein, et M. l'Ambassadeur reçut les Cardinaux, qui vinrent au nombre de vingt et un. Les acteurs de la cantate étoient vêtus d'habits brodés fort riches et de très bon goût, conformes aux personnages qu'ils représentoient. Tout l'orchestre, qui étoit disposé en forme d'amphithéatre, composé de plus de quatre-vingts joueurs d'instruments, vêtus d'habits de théatre très bien entendus et aiant chacun une couronne de fleurs sur la tête, formoit un coup d'œil qui augmentoit encore l'éclat de ce spectacle aussi brillant qu'il pouvoit l'être. La musique de la cantate, qui est de la composition du seigneur Renaud de Capoue, fut trouvée fort belle. Dans l'intervalle de la première partie à la seconde, on distribua des glaces, des eaux fraîches et des fruits gelés à tout le monde. Après la fin de la cantate et le départ des Cardinaux, les dames passèrent dans la gallerie du palais appellée la gallerie des Caraches, où elles trouvèrent une table de quatre-vingts couverts, très bien illuminée et couverte d'un magnifique ambigu. Dans les chambres voisines

étoient des tables volantes et des détachemens de valets de chambre destinés à les servir et à les couvrir de viandes froides ou chaudes, suivant le goût de ceux qui s'y rassembloient, de façon que chacun fût servi comme il vouloit l'être, ce qui parut plaire et surprendre également. Pendant le tems du souper, on avoit préparé le sallon pour y danser. Les dames y étant repassées, M. le duc de Nivernois ouvrit le bal avec Mme l'ambassadrice de Venise[1]. La fête ne finit qu'au jour, et, tant qu'elle dura, les officiers de M. l'Ambassadeur ne cessèrent de porter et de présenter dans tous les rangs des rafraîchissemens, soit de fruits glacés, soit de vin, soit de ratafiat.

Le lendemain mardy, M. l'Ambassadeur se rendit comme la veille à l'Académie de France, où il y eut le même concours de Cardinaux, de prélats et de noblesse. La troupe des chevaux qui disputoient le prix étoit composée de seize, et ce fut encore un cheval de Dom Camillo Rospigliosi qui remporta ce prix[2], consistant, comme celuy de la veille, en une pièce d'étoffe de Lyon des plus riches.

Le mercredy étoit destiné à un bal public fait non seulement pour la noblesse, mais pour toute la ville ; et pour cet effet le grand appartement du palais Farnèse avoit été meublé et éclairé superbement. Le sallon dont on vient de parler au sujet de la cantate devoit servir à la noblesse et les douze autres pièces dont l'appartement est composé à tous les masques indifféremment. Outre ces salles, on avoit meublé des plus belles tapisseries de Flandres et des Gobelins les trois grands portiques ou galleries ouvertes qui occupent trois côtés du palais. Deux de ces galleries servoient aux masques et s'unissoient au reste de l'appartement. Dans la troisième, on avoit dressé une longue table, au bout de laquelle étoit un bufet en forme d'amphithéâtre richement décoré, très bien illuminé et chargé de toute sorte de viandes, pâtés, pâtisseries, vins, liqueurs et toute sorte de rafraîchissements. Tous ceux qui vinrent se présenter à cette table y trouvèrent abondamment, pendant toute la nuit, tout ce qu'ils pouvoient demander, soit en glace et fruits glacés, soit en viandes, vins et ratafiat. On ne cessa, comme au premier bal, de porter des rafraîchissemens dans la salle de la noblesse, et, vers une heure après minuit, on vit paroître dans le milieu de cette salle six tables volantes qui furent aussitôt couvertes de viandes froides, et les cavaliers servant eux-mêmes les dames et portant à manger à celles qui ne s'étoient point appro-

chées des tables, tout le monde fit une espèce de souper dont la confusion et le désordre parut ajouter à l'agrément de la fête. Ceux qui demandèrent des mets chauds furent servis sur-le-champ comme le jour de l'ambigu. On a compté qu'il pouvoit y avoir au moins 8 à 900 personnes dans la salle de la noblesse et que, dans le cours de la nuit, il pouvoit être venu 30,000 personnes dans les autres. Toutes les différentes parties de ces fêtes ont été exécutées et servies avec un ordre qu'il est aussi rare que difficile d'observer dans une si grande confusion, et l'abondance des préparatifs a fait que rien n'a manqué, malgré le concours prodigieux des masques. Pendant les trois jours qu'a duré la fête[3], l'architecture extérieure du palais Farnèse et tout le tour de la place a été illuminé de flambeaux de fort belle cire blanche et de lampions, suivant l'usage du pays. Cette place étoit ornée d'espèces de portiques, formés par des branches de laurier, qui faisoient un spectacle fort agréable; aux deux côtés, étoient deux fontaines de vin destiné au peuple. Le palais de M. l'Ambassadeur, ainsy que ceux des Cardinaux et des ministres, ont aussi été illuminés pendant ces trois jours; les maisons françoises l'étoient aussi, et M. l'Ambassadeur avoit fait distribuer pour cet effet 25,000 lumières.

Le jeudy, M. l'Ambassadeur se rendit avec son cortège et en habit de cérémonie au palais Farnèse, où devoit venir Sa Sainteté pour donner un coup d'œil au spectacle du sallon. Tous les acteurs de la cantate étoient disposés à leurs places, et, dez que le Pape parut, on leva la toile et on commença l'ouverture. Sa Sainteté entendit chanter trois ariettes et un chœur et eut la bonté de témoigner à M. l'Ambassadeur qu'elle étoit fort satisfaite de ce qu'elle avoit vu.

Lorsque le Pape fut parti, on se hata de défaire le trône qui avoit été préparé pour Sa Sainteté et on remit la salle dans son premier état. Cette soirée étoit destinée à faire entendre la cantate à ceux qui n'avoient pu être admis à la fête où la noblesse seule et la prélature pouvoient être admises. Et pour donner une satisfaction plus entière à cet ordre de personnes, le samedy suivant il fut donné encore une représentation pour elles, de façon qu'en y comprenant deux répétitions qui ont été faites avec la salle illuminée, et pour lesquelles, ainsy que pour les deux dernières fois, on avoit distribué des billets, il y a eu quatre représentations indépendamment de celle du lundy. On donne icy les plus grands éloges à la magnificence et au bon goût de ces fêtes, ainsi qu'à

l'abondance et à la somptuosité qui y ont régné. On dit généralement qu'on n'a jamais rien vu de plus beau ni de mieux entendu et où il y ait eu un plus grand air de magnificence. La noblesse romaine s'est empressée, dans cette circonstance, de donner à M. le duc de Nivernois des marques très flatteuses de l'estime et de la prévention favorable qu'on a pour luy. Tous les ordres se sont rassemblés, et jamais la noblesse romaine n'avoit paru avec plus d'éclat. Un grand nombre de dames surtout ont fait voir dans cette occasion des habits de masque du goût le plus recherché et de la plus grande richesse. Il y avoit aussi un concours nombreux d'étrangers de distinction qui contribuèrent beaucoup au succès de ces fêtes, en assurant qu'ils n'en ont point vu dans les différentes cours où ils se sont trouvés de comparables à ces dernières, et, pour tout dire en un mot, les habitants de cette capitale du monde la trouvent digne d'eux et de leur ville.

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 315. Copie. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. L'ambassadeur de Venise à Rome était, depuis le 28 janvier 1752, le chevalier François Morosini.

2. Cette seconde course eut lieu le 24 novembre; Don Camille Rospigliosi, à l'occasion de sa victoire, fit distribuer du vin au peuple et tirer un feu d'artifice sur le mont Esquilin.

3. Indépendamment des fêtes données par le duc de Nivernois, les élèves de l'Académie de France célébrèrent la naissance du duc de Bourgogne par une fête particulière, à laquelle cinq cents personnes furent invitées.

4870. — Le duc de Nivernois au marquis de Saint-Contest.

Rome, le 1er décembre 1751.

Monsieur, — J'ay reçu la lettre dont vous m'avés honoré le 15 du mois passé et les paquets qui y étoient joints, que je feray passer à leur destination.

J'ay l'honneur de vous envoyer une relation détaillée de mes fêtes et une douzaine d'exemplaires de la cantate ou drame qui en a fait partie, vous suppliant de vouloir bien en présenter à la famille royale, si vous jugés que cela en vaille la peine. Mes fêtes ont eu le plus grand succez, et fort au delà de ce que j'en pouvois espérer, tant par rapport à elles que par rapport à moy. On croit et on dit icy qu'elles me coûteront 50,000 écus de France; c'est une opinion que je crois inutile de détruire; mais il s'en faut

beaucoup que j'aye excédé mes forces à ce point-là. J'auray l'honneur de vous rendre un compte exact et sincère de la dépense que j'auray faite, par où vous pourrez juger du plus ou du moins de difficulté qu'il y a à faire ce qui convient dans ce pays-cy en ces sortes d'occasions...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 331. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

4871. — Vandières a Natoire.

A Versailles, le 3 décembre 1751.

J'ay appris avec plaisir, Monsieur, votre arrivée à Rome par la lettre que vous écrivîtes, le 1er du mois passé, à feu M. de Tournehem, que nous perdîmes le 19 du même mois, universellement regretté de tous ceux qui l'ont connu. Je sçay le cas qu'il faisoit non seulement de vos talents, mais mesme de votre prudence et de votre conduite, ce qui l'engagea à vous remettre en mains et en pleine confiance le timon de l'Académie de Rome, persuadé que vous donneriez tous vos soins à la manutention de cet établissement, qui est l'un des objets de l'attention de S. M. et qui fait tant d'honneur à notre nation chez les étrangers. Je compte que vous y apporterez toute votre application ; que vous veillerés aux études et à la conduite des pensionnaires, de manière à faire cesser les abus, s'il s'y en étoit introduit, à empêcher qu'il ne s'y en glisse à l'avenir, et que vous tiendrés la main à ce que les constitutions de cet établissement royal soient exécutées à la lettre.

Ménagés avec grand soin les bontés de M. le duc de Nivernois ; faittes-luy votre cour assidûment. Personne ne connoît mieux que M. l'Ambassadeur les mœurs et les usages de la ville que vous habités. Je connois sa politesse innée ; elle le portera à vous donner des conseils salutaires pour votre maintien dans la nouvelle terre que vous allez habiter ; usés-en de même à l'égard de M. l'abbé de Canillac, et aussy souvent que vos occupations pourront vous le permettre.

Je ne puis qu'approuver le séjour que vous avez fait en Languedoc. Il étoit juste et naturel de donner cette consolation à votre famille, de laquelle vous allies vous éloigner pour longtemps.

Vous avés désiré de me rencontrer dans votre voyage. J'en aurois

été très aise moy-mesme pour vous dire combien j'approuvois le choix que M. de Tournehem avoit fait de vous pour diriger l'Académie.

Vous pouvez donner au fils de madame Geoffroy la chambre que vous m'y demandés pour luy.

Comptez sur les mêmes sentimens que M. de Tournehem avoit pour vous et pour Mademoiselle votre sœur, qu'il estimoit beaucoup, et soyez persuadé, je vous prie, que je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

4872. — VANDIÈRES A ROUILLÉ, MINISTRE DE LA MARINE.

Du 4 décembre 1751.

Le Roy, Monsieur, ayant nomé plusieurs élèves peintres et sculpteurs de son Académie, qui y ont remporté les grands prix, pour aller à Rome se perfectionner dans leur art, [ils] se sont rendus à Marseille, où ils sont depuis le 15 de novembre, dans l'espérance de trouver un bâtiment qui puisse les transporter en Italie; ces élèves m'instruisent que la plus prochaine ocasion pour s'embarquer ne peut être qu'en profitant de la frégate qui doit partir le 18 de ce mois de Toulon pour Civita-Vechia, y prendre M. de Nivernois et le repasser en France; mais ils m'observent que M. de Mirabeau, commandant ce vaisseau, ne les peut recevoir dans son bord sans un ordre de vous à M. l'Intendant de la marine de Toulon, qui le communiquera à M. de Mirabeau; ce que je vous suplie de vouloir bien faire, afin que ces jeunes gens puissent profiter de cette ocasion, qu'ils ne retrouveront pas sitôt, et dont il résulteroit un désavantage pour eux par la perte de leur temps, mais aussi par la double dépense sur le compte du Roy que leur séjour occasionneroit à Marseille. Comme je sçai que vous n'avez rien de plus à cœur que ce qui regarde les intérêts de Sa Majesté, je ne doute pas que vous ne donniés les ordres nécessaires. Je vous serai très obligé si vous voulés bien me les faire passer, pour être instruit de ce que vous aurés arrêté.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Archives nationales, O[1] 1103, fol. 9.

4873. — De la Traverse a Vandières.

Le 4 décembre 1751 [?].

M. *de la Traverse* et compagnie, élèves pensionnaires de Sa Majesté, en route pour aller à Rome achever leurs études, par leur lettre à M. *Coypel*, premier peintre du Roy, du... dernier, écrivent de Marseille qu'ils y sont depuis le 15 de novembre sans avoir pu trouver une occasion pour s'embarquer et que la plus prochaine ne peut être qu'en profitant de la frégatte qui doit aller chercher M. de Nivernois à Civita-Vecchia; mais que M. de Mirabeau, qui commande ce bâtiment, ne peut les recevoir sur son bord sans ordre de la cour;

Demandent qu'il soit écrit de la part de M. le Directeur général à M. Rouillé en conséquence, pour qu'il donne les ordres convenables à l'intendant de la marine en ce port.

Archives nationales, O[1] 1194, fol. 430.

4874. — Natoire a Vandières.

Rome, 7 décembre 1751.

Monsieur, — Agréez, je vous prie, toutte ma sensibilité sur la triste nouvelle que je vien d'apprendre dans le moment de la perte de M. de Tournehem. Elle et si vive, Monsieur, qu'il n'y a que vous seul qui puissiés l'adoussir, connoissant combien vous étiez si uny dans touttes les choses avantageuses qu'il répandoit sur touts les arts. La place que j'ay l'honneur d'occuper ne m'a été parfaitement flatteuse que lorsque j'ay appris combien vous y aviés contribué[1]. Non, Monsieur, je n'oublieray jamais que le commancement de vos bontés devoit m'aitre d'un si heureux presages pour l'avenir; daignés me les continuer présentement; rien ne me sera plus nécessaire a me donner l'émulation pour touttes les choses qu'exige la place que vous me confiés.

Recevez, Monsieur, mon zelle de félicitations à la brillantes charges où vous aites entré et l'empressement le plus respectueux avec lequel j'ay l'honneur d'être, etc.

Natoire.

Archives nationales, O[1] 1940.

1. On avait perdu la tradition de ces flagorneries un peu plates depuis *Poerson* et *Wleughels*.

4875. — De Troy a Vandières.

A Rome, ce 8 décembre 1751.

Monsieur, — La douleur que je ressens en apprenant la perte que vous venés de faire d'un homme à qui vous étiés tant attaché et qui méritoit si fort l'estime et le respect de tous ceux qui avoient l'honneur de l'approcher, et qui étoit le protecteur marqué de touts les arts, me laisse à peine les termes pour vous l'exprimer. Elle seroit, M., irréparable, s'ils ne retrouvoient en vous un successeur dont le bon goust et les connoissances sont capables de les rassurer. Ce sont là, Monsieur, mes véritables sentiments. Faites moy, je vous prie, la justice d'en être persuadé et du respect avec lequel j'ay l'honneur d'être, etc.

De Troy.

Archives nationales, O[1] 1939.

4876. — Vandières a Coypel, premier peintre du Roi.

Le 11 décembre 1751.

J'ai demandé à M. Rouillé, Monsieur, un ordre pour faire passer les élèves pensionnaires qui vont à Rome dans le vaisseau qui doit partir incessamment de Toulon pour Civita-Vechia. Il me mande qu'il en a écrit à M. le chevalier de Mirabeau, qui commande ce vaisseau, et prévient M. de Villeblanche, intendant de la marine dans ce port, et que les élèves n'ont qu'à se rendre à cette ville tout au plus tard le 20 de ce mois. J'écris à ces élèves de se rendre sans délai pour profiter de cette occasion.

Archives nationales, O[1] 1939.

4877. — Vandières a la Traverse, élève pensionaire du Roi a Rome, de présent a Marseille.

Ce 11 décembre 1751.

M. Rouillé, ministre de la Marine, auquel j'ai écrit, Messieurs, pour obtenir votre passage à Civita-Vecchia dans la frégate *la Flore*, commandée par M. le chevalier de Mirabeau, vient de me mander qu'il écrivoit à cet officier de vous recevoir à son bord et de vous donner la table des capitaines, qu'il en prévenoit

aussi M. de Villeblanche, intendant de la marine à Toulon, où M. de Mirabeau doit se rendre au plus tard le 20 de ce mois.

Partés aussitôt que vous aurés reçu ma lettre. Vous n'avés aucun tems à perdre pour profiter de cette occasion.

Je suis, Messieurs, etc.

Archives nationales, O[1] 1939.

4878. — Le marquis de Saint-Contest au duc de Nivernois.

A Versailles, le 14 décembre 1751.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 24 novembre dernier.

Le Roi est très satisfait de la conduite que vous avés tenue pendant vos fêtes et de ce que vous avés sû éviter toutes les tracasseries qui ne sont que trop ordinaires en ces sortes d'occasions. C'est un talent bien nécessaire à un ambassadeur de savoir contenter tout le monde sans se compromettre. Je ne doute point, Monsieur, que Sa Sainteté ne voye avec plaisir la magnificence avec laquelle vous avés fait décorer le palais Farnèse. Il est aisé d'imaginer que les embarras de vos réjouissances vous ont laissé peu de tems pour songer aux affaires...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 343. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4879. — Cioia a Vandières.

18 décembre 1751.

Le sieur Cioia, banquier à Paris, par sa lettre du 18 de ce mois, envoye à M. le Directeur général copie du récépissé de 2,000 écus romains qu'il a fait compter à M. *de Troy*, directeur de l'Académie de Rome, le 23 novembre dernier, desquels il demande le remboursement.

Archives nationales, O[1] 1194, fol. 454.

4880. — Natoire a Duchesne[1].

A Rome, ce 21 décembre 1751.

Vous voulés donc, très cher amy, m'oublier totalement. Je n'ay

reçu qu'une soeulle fois de vos nouvelles, à Arles, et, sans reproche, je vous ait écri trois lettre depuis ce tems-la, ce silence m'inquette; seriés vous malade? J'espère que le premier courier me tirera d'inquiétude. Vous ne devés pas doutter combien je suis sensible de la perte de M. de Tournehem. Je crois que la vôtre l'aura été beaucoup aussy. Voilà de quoy faire des reflections bien sérieuses; j'espère que M. son successeur adoussira notre douleur en continuant son même goût qu'il avoit pour tout les arts. Je n'ay point eu la satisfaction de recevoir aucune de ses lettres, ny même encore de M. *de Vandière.* Je n'ay manqué q'un soeul courier à écrire. Je ne doutte pas que cette mort n'aye causé du retard sur bien des choses; enfin, je n'ay pas sessé d'écrire depuis mon arivé à Rome, et les lettres que j'ay reçu étoient celles que je devois le moins attendre. M. *Massé*, à votre imitation, ne me donne aucun signe de vie non plus; on a bien raison de dire que l'éloignement diminue le comerce, et un homme dépaïsé, comme je suis, ait toujours bien plus afamé que celuy qui reste dans sa patrie, où tout l'ocupe. Je vous diray sependant que M. *de Troy* ait absolument occupé de son départ; il a pansé laisser partir M. l'Embassadeur sans partir luy-même; hélas, il et beau à son âge d'aitre retenu par des beaux yeux; voilà un bonne hogure pour les directeurs de voir que l'air leurs est si favorable dans ce pays-sy.

Je ne sçay si vous aurés reçu mon extrait batistaire, que je vous ay envoyé de Marsille à l'ocasion de se cordon; dans quel état croyés vous que la chose soye; il me paroît que ceux qui l'on été issy n'ont pas été dans la nécessité de payer pour les lettres de noblesse, c'et-à-dire pour l'enregistrement. Je dois en conferer au premier moment avec M. Digne, qui et consul de la nation et qui et chevallier luy-même; j'en parleray ensuitte à M. notre embassadeur, qui pourra nous aitre favorable auprès de M. le compte de St-Florentin. S'il étoit possible d'épargner des frais, la chose seroit plus agréable. Voisi les approche du jour de l'an, par conséquant je vous souhaitte la bonne année, et à tout ce qui vous apartient, avec beaucoup de l'honneur et surtout des nouvelles. Nos opéras vont s'ouvrir à la dernière feste de Nouel; les confesseurs issy ne s'oppose point à cet amusemen; ainsy, la mia sorella les yra voir. Je dis voir, quar elle ne les antendra pas, je dis les paroles; à Dieu, portés vous bien, embrassés le petit marmot, vous aites assez bien ensemble, bien des amitiés à MM. Por-

tail et Gillet. Je reste donc, caro amico, votre très humble et très obeissant serviteur. NATOIRE.

M. Gabriel, à qui j'ay l'honneur d'écrire, voudra bien vous remettre cette lettre.

Archives de l'Art français, t. II, p. 265, d'après le manuscrit communiqué par M. Duchesne.

= 1. En tête est inscrite cette note : répondu le 10 et envoyé le 16 janvier 1752 (de la main d'Antoine Duchesne).

4881. — LE DUC DE NIVERNOIS AU MARQUIS DE SAINT-CONTEST.

A Rome, le 22 décembre 1751.

« ... M. Brancinforte a eu ces jours passés le billet de la secrétairerie d'État par lequel il est nommé nonce extraordinaire pour porter les langes à Mgr le duc de Bourgogne[1].

« Le 13, jour de la fête de la sainte Luce, M. le marquis de Benincasa, consul de France à Ancône, célébra la naissance de ce prince par une très belle fête. Cette maison de Benincasa est depuis longtemps attachée à la France, et, dans touttes les occasions, témoigne autant de zèle que les nationaux.

« Demain, les Jésuites font prononcer par un de leurs religieux, au Collège romain, un discours solennel pour célébrer la naissance de Mgr le duc de Bourgogne. Le portrait du Roy sera sous un dais. J'y assisterai en habit de cérémonie et j'irai en représentation publique avec tout mon cortège. J'ay fait inviter les Cardinaux ministres et toute la prélature, de même qu'à la cérémonie nationale de la sainte Luce. C'est une marque de respect et de zèle que la Société donne au Roy, et si vous vouliez bien engager Sa Majesté à dire un mot au P. Pérusseau[2] pour témoigner qu'elle leur en sait gré, je crois qu'ils seroient fort sensibles à cette marque de bonté... »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 364 v°. Original signé. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Le nonce en question ne fit son entrée publique à Paris que le 17 juin 1753; d'après le Journal d'Argenson (t. VIII, p. 62), « l'entrée du nonce Brancifforte a été admirable par les plus beaux carrosses et les mieux peints aux Gobelins. » Il fut admis, le 19 juin, à présenter au Roi et à la famille royale les langes bénits destinés au duc de Bourgogne, qui étaient magnifiques, tant par leur nombre que par la richesse et le goût de l'ouvrage.

2. Le Père Sylvain Pérusseau avait remplacé, en 1743, comme confesseur du Roi, le Père Tachereau de Lignières; il mourut le 3 juin 1755, à la maison professe des Jésuites, âgé de soixante-quinze ans.

4882. — Le marquis de Saint-Contest au duc de Nivernois.

A Versailles, le 27 décembre 1751.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire le 1er de ce mois.

J'ai remis les exemplaires de votre cantate à la famille royale, qui en a paru très satisfaite. Je sais que le Pape a donné de grands éloges à la magnificence et au goût de vos fêtes...

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 809, fol. 367. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

4883. — Mémoire pour de Troy.

Le 30 décembre 1751.

M. *de Troy*, peintre du Roy et directeur de son Académie à Rome depuis 1737, a demandé son retour, qui lui a été octroyé, et Sa Majesté a depuis nommé pour lui succéder M. *Natoire*, présentement à Rome.

Le ministre désire savoir de quelle manière il en a été usé en pareil cas pour le retour des directeurs de cette Académie.

Vainement a-t-on cherché dans les plus anciens comptes de dépenses faites pour cette Académie, et inutilement dans les autres papiers dont il ne subsistoit au greffe des Bâtimens qu'une très petite quantité à l'avennement de M. Orry.

Ce que l'on peut dire de certain, c'est que tous les directeurs nommés à l'Académie de Rome sont morts dans cette place, à l'exception de M. *Noël Coypel*, dont le petit-fils, actuellement premier peintre du Roy, peut instruire du traitement qui a été fait à son grand-père qui a joui de grosses pensions.

Un fait qui vient d'être constaté pour le voyage de M. *Natoire* est une gratification de 2,000 l. à l'instar de celle qui a été accordée à M. *de Troy* lorsqu'il a été nommé à cette place, M. de Tournehem n'ayant pas voulu la fixer plus forte, quoiqu'on lui ait représenté que le feu roy avoit fait présent à feu *Le Poussin* d'une année des appointemens attachés à cette place.

Le retour de M. *de Troy* emporte la même gratification, indépendamment des bienfaits qu'il plaira au Roy d'accorder à ce grand peintre pour ses services. Il a été reçu académicien dès 1708.

Archives nationales, O1 1194, fol. 481.

4884. — Natoire a Vandières.

A Rome, ce 31 décembre 1751.

Monsieur, — Je me joint aux veux de toutte l'Académie pour vous présenter les miens dans cette nouvelle année, avec tout les sentiments de respect et de reconnoissance, en vous la souhaittant des plus heureuses. Que ne devons nous pas attendre, Monsieur, de flatteur pour les arts, connaissant combien vous les aimés, en devenant leur protecteur? L'encouragement que vous y répendrés seront autant d'éguillon pour les faire avancer. Hureux si dans la place que je tien de vos bontés je pouvois aitre un des premiers à vous en donner des marques en contribuant à vous former des sujet digne de votre attantion. C'et dans cette veue, Monsieur, que je metray tout mes soins, espérant par là me metre en état d'exécuter vos ordres en vous témoignant en même tems mon profond respect, avec lequel j'ay l'honneur d'aitre, etc.

Natoire.

Archives nationales, O[1] 1940.

4885. — Note sur les confessions.

« ... Il est certain que, pendant les trois années que j'ai séjourné à Rome, dont la dernière étoit en 1751..., les Curés avoient grand soin de faire leurs tournées dans leur Paroisse, pour inscrire dans la quinzaine de Pâques tous les communians, et ce n'étoit que dans l'Église Paroissiale qu'on pouvoit satisfaire au devoir paschal. Ceux qui ne remplissoient pas ce devoir étoient admonestés jusqu'à la Saint-Barthélemi, et ce jour-là (24 août) on affichoit à la porte de San Bartolomeo dell' Isola les noms de tous les excommuniés. Tous ceux qui étoient à Rome dans l'année 1750 peuvent se souvenir d'avoir vu au nombre de ces excommuniés un gentilhomme d'une des premières maisons d'Avignon, pour lors officier des gardes du Pape. Je doute que cet usage ait changé depuis... »

Remarques sur un livre intitulé : « Observations sur l'architecture de M. l'abbé Laugier », par M. G., architecte (Charles-Axel Guillaumot, né en 1730, mort en 1807). Paris, 1768, in-12, note de la p. 66 (cité dans le Mémoire de *Natoire* contre *Mouton*. Paris, impr. Hérissant, 1769, in-4°, p. 20-1).

XI.

DIRECTORAT

DE

CHARLES NATOIRE

(1er JANVIER 1752).

4886. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 5 janvier 1752.

Monsieur. — Par le dernier courier j'ay reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire en datte du 3 décembre. Je feray touts mes efforts à bien remplir les devoirs qu'exige la place que vos bontés me confie. Je commance à entrer en fonction dans ce premier moi de l'année en resevant de M. *de Troy* les éclercissement nécessaire pour me metre au fait de tout le détail de la maison. Je conte qu'il me remetra touttes les choses en bon ordres affin que je puisse continuer de même.

Esse votre intention, Monsieur, que les honnoraires attachés à la place ne commanceront que dès ce moment, ou bien dès l'instant que je suis arrivé à Rome?

Une des principales études de cette Accademie est celle de dessiner d'aprés un beau modelle; celuy qui en fait la fonction présentement ne l'ait plus et n'a été conservé que par égart à son long service et celuy de son père, ce qui fait prendre un movais goût de dessein aux pensionnaires. Ses gages sont de 7 écus romains par moy. Si vous jugés à propos, Monsieur, le metre à un otre usage bien nécessaire à l'Académie, qui seroit d'avoir le soin de tout l'entretien des meubles et beaucoup d'autre détail qui l'occuperoit suffisament, ce seroit un acte de charité dont il a besoin luy et sa famille; j'attandray vos ordres la-dessus.

La recommandation que vous me faitte l'honneur de me faire pour voir souvant M. l'abbé de Canillac et bien selon mon goût; j'ay prouvé dès le premier instant combien il me sera avantageux de luy faire ma cour.

Feu M. de Tournehem a poussé ses bontés au point de vouloir me décorer du cordon de Saint-Michel, comme l'ont été mes prédécesseurs. Si les vôtres, Monsieur, veullent bien achever cet ouvrage, j'aurois l'honneur de vous représenter que M. *Vleugles* n'a point dépancé ce que l'on me dit à Paris, qu'il en coûteroit peut-aitre plus de 2,000 livres pour les frais des lettres de noblesse. M. Digne, consul, qui en ait honnoré présentement, m'a dit aussi qu'il ne luy a rien coûté non plus. Je serois bien charmé, Monsieur, d'avoir le même avantages.

Madame Vleugles et fort sensible, Monsieur, à l'honneur de votre souvenir. Nous sommes charmé, ma sœur et moy, de l'avoir pour bonne voisine; elle n'ait point inutille à une nouvelle débarquée qui ose prendre la liberté de vous présenter ses très humbles sivilités.

Le R. P. Olignani nous fait l'amitié de nous venir voir; il me paroît écléré sur beaucoup de chose; la lettre qu'il vous écrit, Monsieur, a un article trop flatteur pour moy; c'et en faveur des bontés que vous avés qui l'engages à anticiper un peut trop, comme ceux des Académies dont on m'a fait l'honneur de me resevoir[1].

Je suis, avec un très profond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. Voir Lecoy, p. 253.

4887. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 18 janvier 1752.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous marquer par celle-cy que hier, 17e du courent, M. l'Embassadeur a reçeu son audience de congé du Pape. M. *de Troy* et moy nous avons eu l'avantage de [luy] aitre présenté avec touts les officiers qui commandent le bâtiment de cette Exelence qui conte partir de Rome le 22. M. *de Troy* va ce rendre à Sivita-Vechia après m'avoir remis touttes les affaires de l'Académie et le reste des fonds qu'il avoit entre les mains pour le conte du Roy, qui montent à 1,469 écus romains, dont je luy ay fait quittence.

Les nouveau pensionaires que vous avez envoyez, Monsieur, ne sont pas encore arrivé, quoyqu'ils eussent eu la permission de passer dans la fregatte qui vient chercher M. l'Embassadeur; apparament qu'il ont changé leur routte.

Les s^rs *Challe* et *Gillet*, qui sont ceux qui doivent faire place, m'on demandé ancore un moy de prolongation pour aitre en état de partir, *Challe* étant à la veille de finir le médaillon en marbre copié d'après l'antique d'un *Antinoüs* pour le Roy, dont il s'en ait très bien tiré. On accorde ordinairement, Monsieur, aux élèves qui ont travaillé pour le Roy le double de ce que l'on donne pour leurs voyages, qui et de 112 écus romains.

Gillet, qui n'ait pas dans le même cas, n'aura que 56 écus. Si vos intentions étoient, Monsieur, différentes, je les exécuterés. Je crois qu'il méritteront touts deux vos bontés par l'envie qu'ils onts de bien faire.

J'ay l'honneur d'aitre, avec un profond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O^1 1940.

4888. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 19 janvier 1752.

Monsieur, — Après avoir envoyé la lettre que j'ay l'honneur de vous écrire, j'apprend l'accident qui arrive à M. *de Troy;* il s'est couché hier avec un peut de mal à la gorge; cela c'et augmenté dans la nuit avec de la fièvre, qui devient plus forte même après une seignée, et actuelement il se trouve en danger. J'ay été avertir M. Digne pour donner le secours qu'il convient pour ses affaires. Comme il contoit partir demain pour attendre M. le duc de Nivernois à Sivita-Vechia, je vien de chez luy présentement luy dire l'état fâcheux où il se trouve. Le courier étoit près de partir, S. E. a eu la bonté de me dire de luy envoyer cette lettre affin qu'elle puisse aitre encore à tan de vous informer de tout ce qui se passe, Monsieur, dans ce triste événement qui m'afflige beaucoup; j'auray l'honneur de vous marquer les suittes de tout cesy.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O^1 1940.

4889. — Natoire a Duchesne.

De Rome, le 19 janvier 1752.

Vous m'avés enfin, carissimo amico, tiré d'inquiétude par votre grande et belle lettre et que nous trouverons toujours trop courte, ma sœur et moy, par le plaisir qu'elle nous a fait. Des éloignés comme nous sont toujour affamé d'apprendre ce qui les intéresse; le détail que vous me faites sur les choses d'apresent m'instruit, il faut aller selon les tems; j'ay reçu une lettre fort obligente de notre nouveau directeur. J'espère que tout yra bien et je souhaitte beaucoup que vous alliés bien aussy parce que vous le merités. Ce M. Perier, appresent l'homme de confiance, ait fort connu de l'abbé Arteaud, prevost de l'eglise de Saint-Louis-du-Louvre, qui vient d'arriver à Rome actuelement, cette voye peut nous donner quelque lieson. M. notre embassadeur nous a présenté avant-hier à Sa Sainteté, M. *de Troy* et moy, en prenent congé d'elle; M. *de Troy* doit partir demain pour Sivitaveche, pour s'embarquer avec cette Excellence, qu'il suivra jusque à Marseille. Notre affaire du cordon peut s'arenger sans qu'il en coutte de si gros frais. M. l'Embassadeur parlera en ma faveur, à ce qu'il m'a fait la grâce de me dire; j'en ay parlé à M. de Vandiere; tout dépant d'avoir les lettres de noblesse sans les frais antérieurs, comme ont eu M. *Vleugles* et M. Digne, actuellement consul françois. Si la chose peut se tourner de cette manière, cela vaudra bien mieux. J'ay reçu avec grand plaisir des nouvelles de M. *Coypel* et de ce qu'il veut bien faire en conséquence; je me confie toujours à vos bons offices. Je n'avois point oublié d'écrire à M. *Motet*, mais j'ay eu tant de choses affaires et à repondre par lettre à une famille qui ne fini point que je ne sçay pas quand je quitteray la plume, car, en vérité, elle m'embarrasse et me coutte plus que mon pinceau; voilà comme les choses de ce monde vont.

Dans le tems que je vous écri, j'apprend l'acciden qui arrive à M. *de Troy*, et j'ay encore le tems de le mander à M. de Vandières; il c'et couché hier avec un peu de mal à la gorge, cela c'et augmanté dans la nuit avec fièvre, qui devient plus forte malgré la seignée, et actuelement il ce trouve en grand danger; il devoit partir demain avec l'embassadeur, à qui je viens de luy apprendre cet état fâcheux qui m'afflige, vient à la suitte d'une triste nou-

velle de ma famille, où mon père et presque dans le même état. Voilà l'état de la vie, qui donne matière à des lugubre reflection. Ainsy, la plus part des choses brillantes ont toujour à côté la masse d'ombre, frase de peinture.

Je vous fini ma lettre un peu à la hatte par cette circonstance qui me permet seulement de vous assurer de mon sincère attachement avec lequel je sui, carissimo amico, votre très humble et obeissant serviteur.

NATOIRE.

Je ne peux pas achever la lettre que j'ecris à M. Motet, je vous prie de remetre celle pour M. Gillet. Mes complimens à M. Portail.

Je me serviray à la première fois de l'adresse de M. Tersin.

Archives de l'Art français, t. II, p. 267, d'après le manuscrit communiqué par M. Duchesne.

4890. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 26 janvier 1752.

Monsieur, — Par le dernier courier où j'ay eu l'honneur de vous marquer la maladie de M. *de Troy*, celui-cy, malheureusement, Monsieur, vous annoncera sa mort. Dans l'espace de cep jours il a eu des moments où l'on avoient quelques espérences; mais il n'a pu résister à une fluction de poitrine qui vient de l'enlever hier, dans la nuit du 25 au 26[1], deux jours après le départ de M. l'Embassadeur. Il est regretté généralement de tout le monde, et je le regrette infiniment moi-même d'une manière si sensible que je n'ay pas la force de tenir la plume. Il a eu tout les secours nécessaires. Les affaires sont rengées par les soins de M. Digne[2]; celle de l'Académie l'étoient auparavant. M. l'abbé du Lot, de chez M. de Canillac, et moy, nous sommes nomé exécuteurs testamentaires. Il n'a pour tout héritier qu'une arrière petitte nièce. Guérin, son premier domestique, a 900 livres de rente, tant sur luy que sur sa femme. Il y a un vieux serviteur et or d'état de pouvoir servir, nommé Éthiene; oserai-je vour prier, M., en sa faveur; on dit que dans votre séjour à Rome, vous luy fittes espérer quelque grace en reconnoissanse de son long service dans l'Académie. Sy vos bontés veulent bien luy accorder quelques choses, j'attendray ses ordres[3].

J'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. *Caffieri* dit avec plus de précision qu'il mourut le mardi 24 janvier 1752 à 11 heures et demie du soir.

2. Cf. Lecoy, p. 296.

3. Depuis : « Par le dernier courrier »; Lecoy, p. 253-4.

4891. — *Remarques pour servir de supplément à la Vie de M.* de Troy, *écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, secrétaire du Roi*[1], *ancien directeur de l'Académie royale à Rome, ancien recteur de l'Académie royale de France et ancien prince de celle de Saint-Luc de Rome, par M.* Caffieri, *lues à l'Académie royale de peinture et de sculpture, le samedi 2 octobre 1762* (Procès-verbaux, VII, 204).

L'avantage que j'ai eu d'être envoyé pensionnaire à Rome sous la direction de M. *de Troy*, m'a mis à portée de connoître cet homme célèbre dans son art. J'ai été témoin des dernières actions de sa vie, et je me flatte que le public me saura gré de lui en faire part. L'histoire des gens à talent est toujours intéressante pour les arts et nécessaire à ceux qui les cultivent.

[Nous supprimons les premiers paragraphes de la notice pour arriver aux passages qui se rapportent à l'Académie de Rome et aux derniers moments de son directeur.]

Je vais présentement faire un petit détail de la façon avec laquelle M. *de Troy* dirigeoit l'Académie.

Si son talent et son habileté dans la peinture l'avoient fait choisir pour être à la tête de cette Académie, il n'en étoit pas moins digne par les sentiments de noblesse et de désintéressement avec lesquels il l'a gouvernée, et qui l'ont fait chérir et estimer de tous les pensionnaires qui y ont été de son temps. On peut dire qu'il honoroit lui-même cette place, faite pour donner du lustre à tous ceux qui en sont revêtus.

Dès qu'un pensionnaire arrivoit, son premier soin étoit de lui faire sentir toute l'étendue de la grâce qu'il avoit reçue du Roi et de l'exciter à s'en rendre digne par son travail et son zèle. Il lui indiquoit avec bonté les moyens sûrs de réussir, lui recommandoit d'étudier les grands maîtres et surtout l'antiquité, de tâcher d'imiter leurs beautés, sans paroître le copier servilement, et de se faire une manière propre en suivant toujours la nature.

Lorsque des pensionnaires le prioient de venir voir quelque

chose qu'ils avoient fait, il s'y prêtoit très obligeamment et leur disoit son sentiment avec droiture. Si quelquefois il avoit beaucoup à reprendre, la chose ne se passoit que tête à tête; mais, pour conserver la bonne intelligence et l'esprit que les pensionnaires doivent avoir entre eux, il attendoit que l'on fût rassemblé dans son cabinet et disoit : « Messieurs, avez-vous vu le tableau ou le morceau de M. un tel? C'est une très bonne chose. » Ensuite de quoi il en faisoit une petite analyse et renvoyoit son auteur content. Par là, il l'encourageoit à mieux faire et excitoit parmi les autres une noble émulation.

Il savoit bien inspirer des sentiments élevés. Il les punissoit avec dignité, ne les avilissoit jamais, et, s'il arrivoit que quelqu'un méritât des peines sévères, il les imposoit avec précaution, évitant particulièrement tout ce qui auroit pu causer quelque éclat et nuire à la réputation du pensionnaire en le mettant mal avec ses supérieurs et lui attirant le mépris de ses confrères.

Enfin, il les exhortoit sans cesse à se rendre digne des grâces et des bienfaits du Roi en faisant honneur à la nation par leurs talents. Il leur disoit qu'ils devoient travailler avec d'autant plus de zèle qu'il étoit de leur gloire et même de la sienne, lorsqu'ils exposeroient quelque ouvrage aux yeux du public, d'égaler au moins les peintres et les sculpteurs romains, et que c'étoit ainsi qu'il les annonçoit lui-même dans toutes les occasions, soutenant avec noblesse la gloire de son roi et l'honneur de sa nation aux dépens de ses propres intérêts.

[Ici se trouve le passage relatif au voyage de M. de Marigny reproduit plus haut à la date du 21 février 1751.]

Il me reste à parler des circonstances qui ont précédé la mort de M. *de Troy*. Comme j'ai été témoin des derniers moments de sa vie, je me crois obligé de détromper le public sur tout ce que des gens peu instruits en ont débité; mais ce qui m'y détermine encore plus, c'est le sujet d'un procès qui vient d'être jugé, au mois de mai, au sujet de sa légitime héritière, qui a été privée de la jouissance de ses biens pendant plus de six ans. Peut-être ce que j'ai à dire jettera-t-il un jour favorable sur bien des choses qui n'ont pu être éclaircies jusqu'à présent.

Après les malheurs que M. *de Troy* avoient éprouvés successivement par la mort de sa femme et de ses enfants, qu'il perdit presque en même temps, sa première pensée se tourna du côté de la retraite; ses chagrins ne lui permettoient pas de rester dans

une place qui l'exposoit à des soins continuels. Il étoit parvenu à tous les honneurs auxquels un artiste peut prétendre; il jouissoit d'une réputation brillante et aisée. Il demanda à la cour de vouloir bien accepter sa démission. Soit que l'on s'imagineât que le temps apporteroit du changement à sa résolution, on fut plusieurs années à éluder sa demande. Enfin, ayant réitéré ses sollicitations avec plus de vivacité, on lui nomma un successeur.

C'est ici l'époque d'une circonstance malheureuse qui empoisonna le reste des jours de M. *de Troy* et le conduisit enfin au tombeau.

Pendant qu'il faisoit tant d'instance à la cour pour revenir en France, il forma quelque liaison avec une dame romaine, jeune et pleine d'agrément. Il sembloit que l'amour n'étoit guère fait pour entrer dans le cœur de M. *de Troy*. Outre que son âge devoit le garantir de cette passion à laquelle il avoit toujours été fort sensible, c'est que pendant son mariage et même depuis plus de dix ans qu'il avoit perdu sa femme, il menoit une vie tranquille et libre de tout attachement; mais il est dans la nature de l'homme de donner à tout âge des preuves de sa foiblesse. Plus M. *de Troy* avoit de raison de surmonter sa passion, plus elle devint violente en lui. Il reçut la nouvelle qu'on avoit nommé à sa place et qu'il falloit revenir en France, lorsqu'il n'étoit plus capable de faire aucun effort pour la vaincre.

Il est bien certain que, s'il eût été alors à demander sa démission, il n'y auroit pas pensé, ou qu'il se seroit rétracté si la chose eût été possible; mais son successeur étoit nommé, il étoit en chemin pour venir à Rome, et il falloit absolument que M. *de Troy* quittât cette ville, qui avoit dans ce moment pour lui plus d'attrait que jamais. La crainte qu'il avoit qu'on ne s'aperçut de son trouble et qu'on en pénétrât la cause lui fit prendre le parti de la dissimulation; il ne fit confidence à personne de son amour, qui, malheureusement pour lui, augmenta tous les jours.

Quoiqu'il fut instruit de l'arrivée de M. *Natoire*, son successeur, elle lui causa un chagrin qu'il eut beaucoup de peine à cacher et dont quelques personnes s'aperçurent. Cependant, on pouvoit l'attribuer au chagrin de quitter Rome, où il étoit aimé, considéré et chéri, non seulement des pensionnaires, mais de toutes les personnes les plus distinguées; d'ailleurs, il étoit lui-même fort attaché aux pensionnaires, qui lui donnoient tous les jours des marques de la vive douleur qu'ils avoient de le perdre.

Il n'étoit pas non plus sans inquiétude sur la manière dont l'Académie seroit gouvernée; il craignoit qu'on ne suivît pas sa méthode, et ce ne fut pas un de ses moindres chagrins. Cependant, il se préparoit à son départ que l'intérêt de son amour lui faisoit considérer encore comme éloigné.

M. le duc de Nivernois, alors Ambassadeur à Rome, avoit demandé à la cour la permission de revenir à la cour, quoique le temps de son ambassade ne fût pas écoulé[2]. On lui accorda sa demande, et on fit partir de Marseille une frégate pour le transporter, lui et toute sa suite. M. *de Troy* pria l'Ambassadeur de vouloir lui permettre de passer avec lui sur cette frégate. M. le duc de Nivernois, moins connu encore par sa naissance et son rang que par son goût pour les sciences et les arts, et par le cas qu'il faisoit de tous les gens à talent, reçut avec un vrai plaisir la proposition de M. *de Troy* qu'il aimoit et estimoit singulièrement.

La frégate, que l'on attendoit de jour en jour, et dont M. *de Troy* voyoit le retard avec un secret plaisir, fut très longtemps à arriver par plusieurs circonstances que l'on ignoroit à Rome et qui avoient fait différer son départ de Marseille. Elle arriva enfin, et, dès que M. l'Ambassadeur en fut informé, il en fit part à M. *de Troy*, qui étoit en ce moment au spectacle avec sa maîtresse. Cette nouvelle, la plus funeste qu'il puisse apprendre, lui causa un trouble et un saisissement qu'il ne fut pas le maître de cacher. Tout le monde s'en aperçut; cependant, il se remit assez promptement et resta jusqu'à la fin du spectacle.

Nous allâmes le voir le lendemain à notre ordinaire (dimanche 8 janvier). Il nous apprit, d'un air embarrassé et contraint, qu'il alloit partir dans peu; nous lui donnâmes de nouvelles marques de nos sincères regrets et l'assurance que, si quelque chose pouvoit nous consoler, c'étoit l'espérance de le voir bientôt à Paris. Il passa huit jours dans cette situation forcée. Nous allâmes, le dimanche [15], prendre congé de M. l'Ambassadeur; il fut arrêté chez lui que M. *de Troy* partiroit le mercredi d'ensuite (18 janvier).

Plus l'instant approchoit, plus sa perte nous devenoit sensible. Nous allâmes, suivant notre coutume, passer la soirée chez lui le mardi [17], veille de son départ. Nous le trouvâmes un peu incommodé d'un rhume, qu'il avoit gagné à l'opéra un jour qu'il y faisoit très chaud et que le froid le saisit en sortant.

Il nous dit que c'étoit peu de chose et qu'il espéroit s'en délivrer en buvant de l'eau chaude avec du sirop de gomme, dont il fit usage devant nous. Il donna des ordres pour être éveillé de bon matin, parce qu'il vouloit entendre la messe avant son départ. Nous lui souhaitâmes bonne nuit, en attendant qu'il voulût bien recevoir nos adieux.

Nous apprîmes avec surprise qu'il étoit dangeureusement malade d'une esquinancie, accompagnée d'une fièvre violente. Les médecins furent appelés assez à temps pour détourner, par les saignées réitérées, tout ce qu'il pouvoit y avoir d'inquiétant dans cette maladie; mais, pendant qu'ils s'occupoient de guérir l'esquinancie, il se forma une fluxion de poitrine, dont tous leurs soins ne purent le guérir. Dès que la nouvelle de sa maladie se fut répandue dans Rome, les Cardinaux et toute la noblesse envoyèrent chez lui savoir de ses nouvelles. Le Cardinal Alexandre Albani lui fit faire offre de sa vaisselle d'argent et de tout ce qu'il auroit besoin, sachant qu'il s'en étoit défait aussitôt que son départ fut fixé.

Cependant, on s'aperçut que le danger augmentoit; on en avertit M. *de Troy*, qui reçut cet avis avec beaucoup de fermeté. Il dit lui-même, le vendredi [20], à M. Digne, consul, son ami, qu'il vouloit faire son testament, et il le pria de venir le lendemain pour cela. Quand l'Académie apprit que M. *de Troy* alloit faire son testament, elle fut dans la plus grande consternation. M. Digne vint le samedi [21] avec son chancelier. Il le dicta lui-même, avec une présence d'esprit admirable, et institua Mlle de Château-Tierry, sa petite nièce, sa légataire universelle; il nomma pour exécuteurs de son testament M. l'abbé de Lotz et M. *Natoire;* je fus du nombre des sept témoins que l'on y appella. Après qu'il eut signé en notre présence, on mit le testament sous une enveloppe.

Le lendemain dimanche [22], il parut se trouver un peu mieux. M. le duc de Nivernois le vint voir et lui dire adieu; M. *de Troy* lui marqua toute sa reconnoissance et lui fit entendre qu'il ne comptoit pas revenir de cette maladie. Le seigneur voulut le rassurer, mais il lui répéta qu'il sentoit son mal et qu'il ne reverroit jamais sa patrie.

Effectivement, on le trouva si foible le lendemain matin (lundi 23), qu'on jugea à propos de le faire administrer. Il reçut la communion avec la ferveur et la résignation d'un véritable

chrétien. Le lendemain, il empira de façon que l'on perdit toute espérance. On le vit s'affoiblir peu à peu; vers les six heures du soir, il perdit entièrement connoissance et mourut le mardi 24 janvier 1752, vers les onze heures et demie du soir.

Il fut généralement regretté de tout le monde, de ses amis et particulièrement des pensionnaires de l'Académie, qui ne le quittèrent point jusqu'à son dernier soupir et que sa mort pénétra de la plus vive douleur[3].

M. *de Troy* réunissoit les qualités essentielles pour être directeur de l'Académie de Rome : un esprit juste, orné de l'usage du grand monde, qui lui fournissoit, dans les occasions où il falloit représenter, des répliques promptes et pleines de sens; un talent supérieur pour la peinture, qui le mettoit en état de démontrer ses principes avec clarté et précision et d'en prouver l'exécution le pinceau à la main; enfin, une fortune aisée, qui est surtout nécessaire dans cette place et qui l'a mis dans le cas d'y faire toujours honneur et de ne jamais être embarassé dans les événements qui demandoient de la dépense et de la décoration. Il étoit d'un caractère naturellement fier et élevé, mais il avoit le cœur excellent et plein d'humanité. Sa vivacité lui donnoit quelquefois de la dureté et de l'humeur, mais elle ne duroit qu'un instant, et celui de la réflexion le faisoit revenir avec bonté et facilité. Il gagna les cœurs de tous les pensionnaires qu'il a eus sous sa direction, qui le respectèrent comme leur supérieur et qui l'aimèrent comme un père, parce qu'il ne leur fit jamais de mal et leur fit au contraire beaucoup de bien.

Mémoires inédits des Académiciens, 1854, t. II, p. 281-8.

= 1. D'après une notice anonyme (*Mémoires inédits des Académiciens*, t. II, p. 280), « il auroit acheté la charge de secrétaire du Roi, en 1735, seulement pour placer des fonds qu'il avoit de ses travaux. Monseigneur le chancelier qui connoissoit toute sa famille, lui dit à ce propos en plaisantant qu'il pourroit faire des chevaliers de Malte en peinture, étant fils, petit-fils et arrière-petit-fils de peintre du côté paternel et maternel ». Ce renseignement n'est pas absolument exact; c'est le 18 mai 1737 que *Jean-François de Troy* fut reçu en la charge de secrétaire du Roi, à la suite de l'information de vie et mœurs du 24 avril 1737, dans laquelle déposèrent Denis Bizot, prêtre de Saint-Eustache, Noël-Mathurin-Étienne Périchon, trésorier général de l'hôtel des Invalides, et Jean-Odille-Martin Du Chenau, ancien capitaine au régiment de Piémont (Arch. nat., V^2 41; V^2 49, fol. 102; V^2 70, fol. 532).

2. Il était ambassadeur depuis 1749.

3. Dans la bibliothèque de la villa Médicis à Rome il y a un buste ano-

nyme de *de Troy* en terre cuite (*Revue de l'Art français*, in-8°, décembre 1884, p. 155).

4892. — Vandières a Natoire.

Du 30 janvier 1752.

Je suis bien sensible, M., aux vœux que vous me marqués, par votre lettre du 31 décembre dernier, avoir faits pour moy au renouvellement de cette année. Recevés-en mon remerciement et soyés persuadé que je contribueray bien volontiers à vous procurer les satisfactions que vous pouvés désirer et qui dépendront de moy; vous en jugerés par la résolution où je suis, en suivant les veues de feu M. de Tournehem, de solliciter pour vous le cordon de Saint-Michel, et, pour remplir vos désirs à cet égard, je me feray rendre compte des démarches nécessaires pour y réussir et pour que vous l'ayez de la même manière dont vous me marqués par votre lettre du 5 de ce mois, que M. Digne, consul, en a été décoré. Je sens la nécessité de cette marque de distinction pour quelqu'un comme vous dans la place que vos talents vous ont méritée; aussi, m'y emploiray-je de la bonne sorte, non seulement pour récompenser votre zèle pour les arts, mais pour vous engager aussy à tenir la main à ce que les élèves que le Roy envoye à Rome employent utilement et avec progrès les talents que leurs essays ont donné lieu d'espérer d'eux avant leur départ de Paris. Je vous demande mesme de m'envoyer de temps en temps une note sur chacun d'eux en particulier, tant de leurs études que de leur conduite.

Je vous avoueray confidemment que j'ay vu pendant mon séjour à l'Académie de Rome une infinité d'abus à cet égard, en gardant néantmoins un profond silence; mais j'en informay mon prédécesseur en arrivant à Paris. Il étoit sur le point d'y remédier par des ordres qui étoient prests à partir lorsque la mort nous l'a enlevé; je les ay recueillis, et comme ils avoient été délibérés avec moy, les voicy :

Vous aurés agréable, je vous prie, de marquer à chacun des élèves, suivant le genre auquel il se destine et pour lequel vous luy trouverés le plus de disposition, l'étude qu'il doit faire. Vous luy prescrirés les lieux où il doit aller étudier et travailler; vous l'obligerés tous les huit jours de vous présenter les études qu'il aura faittes, que vous corrigerés avec bonté, en leur disant votre

sentiment, et comme les talents arrivés à un certain genre de perfection mettent infailliblement à portée de la bonne compagnie ceux qui y atteignent, je désirerois un air d'éducation dans les élèves, qu'ils prendront nécessairement avec vous et avec Mlle votre sœur, au souvenir de laquelle je suis très sensible; lorsque vous les verrés souvent et que vous leur permettrés de vous rendre leurs devoirs, ayés donc agréable, je vous prie, de les faire manger avec vous à dîner, si les études que vous leur aurés prescrites ne sont pas assez éloignées pour qu'ils puissent se rendre à votre table, à l'heure que vous leur aurés marquée. Le ton, le maintien, les propos qu'ils y tiendront seront différents lorsque vous les y aurés sous vos yeux; par là, vous leur donnerés non seulement le moyen de réussir dans la partie qu'ils ont embrassée, vous les mettrés mesme à portée de montrer que le pinceau, le cizeau et le crayon sçavent les lois de l'urbanité et de la politesse, et, en cela, vous remplirés les vues de l'établissement auguste de l'Académie dont Louis XIV a jetté les fondements et dont le Roy fait un des objets de son attention.

Je veux bien et je consens que vos honoraires commencent à courir du jour de votre arrivée à Rome, eu égard aux frais inséparables d'un nouvel établissement, et vous pouvés employer aux usages que vous me marqués dans votre lettre du 5 de ce mois l'homme qui jusqu'à présent avoit servi de modèle aux pensionnaires, et luy conserver par mois les sept écus romains pour gages, tant par rapport à ses services passés, que relativement à ceux auxquels vous le destinés à l'avenir; cela vous mettra dans l'obligation de choisir un nouveau modèle, d'après lequel les elèves puissent dessiner, choix dont je vous laisse absolument le maître; mais je compte que vous porterés toute votre attention pour que celuy que vous choisirés ait les proportions plus sveltes que le dernier. J'apprends avec un extrême plaisir les liens que l'estime et l'amitié forment entre Mme Vleughels, vous et Mlle votre sœur; c'est une dame de mérite dont je fais grand cas et qui, par les connoissances qu'elle a du lieu que vous habités, peut vous être très utile. Vous pouvés dire à MM. *Caffieri, Gillet et Vallin de la Motte* que je les remercie des souhaits heureux qu'ils m'ont faits par leur lettre au renouvellement de l'année.

Je suis, M., etc.

VANDIÈRES.

Archives nationales, O^1^ 1940.

4893. — Vandières a Natoire.

A Versailles, le 17 février 1752.

J'ay reçeu, M., les trois lettres que vous m'avés écrittes, les 18, 19 et 26 du mois de janvier dernier; j'ay apris avec plaisir, par la première, que vous avés été présenté à S. S., avec MM. les officiers du vaisseau du Roy qui devoient emmener M. l'Ambassadeur en France, et que M. *de Troy* vous avoit remis toutes les affaires de l'Académie et 1,469 écus romains, dont vous luy avés donné votre récépissé.

J'ay été bien surpris en apprenant par la même lettre que les nouveaux pensionnaires n'étoient pas encore arrivés à Rome, d'autant plus que je leur fis adresser à Marseille une lettre de M. Rouillé, ministre et secrétaire d'État de la marine, qui leur donnoit l'embarquement et la table du capitaine du vaisseau du Roy qui alloit chercher M. le duc de Nivernois. Il est bien singulier qu'ils n'ayent pas profité de cet avantage; mandés m'en, je vous prie, la raison, lorsqu'ils seront arrivés.

A l'égard de la demande que font les s^rs^ *Challe* et *Gillet* de rester à l'Académie un mois de plus que le tems qu'ils doivent y estre, j'y consens; mais, pour ce qui est des 112 écus romains qu'il est d'usage, me dites-vous, d'accorder pour leur retour en France aux pensionnaires qui ont travaillé pour le Roy, au lieu des 56 qu'on donne simplement à ceux qui ne sont pas dans ce cas, j'ay fait vérifier icy si cet usage étoit ainsy établi et s'il avoit lieu; j'ay trouvé disertement le contraire. Il est bien vray que lorsque quelqu'un d'eux a fait quelque ouvrage pour le Roy, on luy accorde une gratification proportionnée à son ouvrage, lorsqu'il est de retour icy, afin d'animer les pensionnaires au travail et d'entretenir l'émulation parmy eux. Je ne veux rien changer à cet institut, auquel vous aurez agréable de vous conformer à l'avenir, en ne donnant à chacun que les 56 écus romains pour le départ.

Cependant, comme j'ay jugé par ma propre expérience que les études de Florence et de Venise sont très utiles et en quelque façon indispensables, surtout pour ceux qui ont pris le party de la peinture, je serois bien aise que doresnavant, principalement ceux-cy, fissent en revenant en France le voyage de Florence et de Venise, et qu'ils donnassent quelque temps à ces deux écoles,

dont ils seront obligés de me communiquer leurs études à leur retour. Je pourvoiray à leur procurer ce qui sera nécessaire pour subvenir à la dépense de ces deux voyages, que je régleray et qu'on ajoûtera aux 56 écus romains qu'on leur donne en partant de Rome.

Je compte que vous tiendrés la main à ce que je vous ay demandé par ma précédente pour les pensionnaires, ma résolution étant de monter l'Académie de Rome sur le pied qu'elle doit l'estre ; je veux luy procurer tout le lustre dont elle est susceptible pour remplir le projet de sa fondation et les veues de son auguste fondateur ; et, pour que les progrès que les pensionnaires montreront y avoir fait, en comparant leurs essays qui leur avoient mérité d'y être admis avec les ouvrages qu'ils seront en état de faire, à leur retour en France, excitent l'émulation parmy les élèves de Paris qui aspirent à devenir pensionnaires de l'Académie à Rome, et que le public puisse juger du bon usage que ceux qui en reviennent auront fait du temps et de leurs talents.

Par la seconde, vous me faittes le rapport de la maladie de M. *de Troy*, qui l'a arresté la veille de son départ pour Civitta-Vechia, et par la troisième vous me donnés la triste nouvelle de sa mort. J'en ay été extrêmement touché ; quoyqu'il eut fourny à une carrière assés longue, ce n'en est pas moins une perte pour les arts, à laquelle j'ay été bien sensible.

Je suis, M., etc.

VANDIÈRES.

Archives nationales, O[1] 1940.

4894. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 23 février 1752.

Monsieur, — J'ay reçu par le dernier courier la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire en datte du 30 janvier dernier, où je reconnois de plus en plus vos bontés, tant pour le cordon dont vous voulés bien vous intéresser que pour mes honnoraires commençant à mon arrivée à Rome.

Je vous remercie, M., de touttes ces grâces, comme celle du renouvellement du modèle qui fait grand plaisir à notre jeune troupeau. Je suis charmé, M., d'avoir prévenu vos intentions pour ce qui concerne la table des élèves. Je n'attendois que le départ de M. *de Troy* pour pouvoir y manger le plus souvent

qu'il me seroit possible; permettés que je m'en dispence seulement quand j'aurai du monde; comme il arrive quelques fois que ses M^rs de chez M. l'Embassadeur me font l'honneur de venir et des étrangers françois de distinction, il ne seroit pas possible de les mettre à la table du séminère, dont l'ordinaire est très mince et où la propreté n'y peut gaire régner, attendu le prix modique que l'on donne au cuisinier[1].

Il n'a que 27 bayoques par jour pour chaque pensionaire, sur quoy il est obligé du blanchissage, de la table, des draps, de la chandelle, du vin et du pain, les vivres bien plus chers à présent qu'ils ne l'étoient dans le tems de cet établissement et n'ayant aucuns gages.

Le Directeur n'a pas davantages q'un simple pensionnaire; vous voulés bien, Monsieur, que pour la décoration de la place qu'il prenne sur ses appointements de quoy se tretter plus dessament sans sortir de ses bornes. Cela n'enpêchera pas que nous n'ayons, ma sœur et moy, toutte l'attantion pour inspirer à cette jeunesse un air de dessance[2]; mais le plus souvant, et surtout dans la sculture, remply de leur travail, ils n'on pas le tems de venir à table avec un air fort arrengé. Du reste, je feray valoir les ordres et les nouveaux règlements que vous me faites l'honneur de me prescrire[3], affin qu'ils s'y conforment. Les trois derniers pensionnaires sont enfin arrivés le 14me février, après bien des infortunes de mer, et n'ayant pas pu profitter de la permission que vous aviés eu la bonté de leurs procurer auprès de M. Roulier pour passer sur le vaisseau de M. le Duc de Nivernois; n'ayant pas cru l'obtenir, ils ont pris un otre embarquement. Il me paroisse tous avoir bonne envie de profiter de vos bontés. J'auray l'honneur de vous rendre conte de leurs progrets.

En attendant, je suis, avec tout le respect possible, M., etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. Depuis : « J'ay reçeu la lettre »; Lecoy, p. 254.
2. Depuis : « Cela n'empêchera pas »; Lecoy, p. 254-5.
3. Depuis : « Du reste »; Lecoy, p. 255.

4895. — EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE.

26 février 1752. — ... En ouvrant la séance, la secrétaire a notifié la mort de M. *de Troy*, arrivée à Rome le 26 janvier der-

nier, et il a lu à ce sujet une lettre de M. *Nattoire*, adressée à la Compagnie, dans laquelle, après avoir déploré la perte de ce grand homme et semé quelques fleurs sur son tombeau, il ajoute qu'il profitte de cette occasion, toute triste qu'elle est, pour renouveller à l'Académie les assurances de son respect et de son attachement. Le secrétaire a été chargé de lui répondre...

Procès-verbaux de l'Académie, t. VI, p. 303-4.

4896. — Vandières a Natoire.

A Paris, le 28 février 1752.

Je vous adresse, M., la lettre cy-incluse pour que vous ayés agréable de la faire remettre au R. P. Olignani.

J'ay oublié de vous dire dans mes précédentes qu'il y avoit un sujet dangereux dans l'Académie, et que je connois pour tel, nommé *Guérin*, qui a servy M. *de Troy*. Je compte que vous ne l'avés point gardé et que vous ne le garderés pas à votre service.

Venons à quelque chose de plus essentiel ; je ne doute pas que dans vos heures libres vous n'alliés visiter successivement les beaux palais de Rome. Il est très essentiel que vous en preniés une connoissance exacte, de même que de tout ce qui est à voir dans cette capitale, afin de vous faire rendre compte par les pensionnaires de ce qu'ils y auront veu, et de juger par leurs réponses des connoissances qu'ils ont acquises et du genre auquel ils paroissent le plus incliné pour les y appliquer, mon intention etant qu'il ne revienne pas un pensionnaire en France qui ne connoisse bien tout son Rome.

Je serois charmé aussy que vous prissiés la peine, à votre loisir cependant, de mettre sur papier ce que vous pensés de chaque beau tableau que vous aurés veu, ainsy que des morceaux de sculpture et d'architecture, et vous me feriez bien plaisir de m'en envoyer votre sentiment de temps en temps.

Si néantmoins cela vous gênoit trop, vous pourriez en charger celuy des pensionnaires auquel vous connoissés le plus de talent et de capacité et m'envoyer ses observations.

Je compte parler au Roy cette semaine de vostre cordon de Saint-Michel et m'informer en mesme temps de M. de Lassurance, contrôleur de Marly, qui est décoré de cette marque d'honneur, quels frais il a esté obligé de faire ou non pour y parvenir ;

et si, dans cette information, je trouvois qu'il eût été obligé d'en faire quelqu'un, je vous manderay par ma première lettre de sçavoir de M. Digne, consul à Rome, quels moyens il a employez pour avoir le sien sans aucune dépense, parce que je veux faire tout ce qui dépendra de moy pour que vous en soyez décoré sans aucuns frais.

Je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

4897. — Natoire a Vandières.

A Rome, ce 1er mars 1752.

Monsieur, — Aujourd'huy, 1er de mars, M. Choya, banquier de l'Académie, vient de m'envoyer 2,000 écus romains pour l'entretien de laditte Académie. Comme j'ay encore quelques chose de reste de ce que M. *de Troy* m'a remis, je ne luy ay point demandé qu'il ce pressât si fort à m'envoyer cette somme. J'ay l'honneur, M., de vous en marquer la réception. Je n'en feray usage que quand il sera tems, et après que j'aurois envoyé l'état de la dépance du quartier qui sera au premier d'avril prochin. Je n'ay pas pus me dispencer, dans ce premier tems de possession, de faire quelques petites dépenses pour l'entretien de la maison et pour les comodité nécessaire pour les pensionaires. Je ne feray rien, M., de considérable sans vous en demander la permission.

Le sr *de la Motte*, architecte, est occupé présentement à dessiner et à mesurer la façade de l'Académie. Il m'a dit que vous luy aviés demandé. Le sculpteur *Chale* est sur le point de partir, aussy bien que le sr *Gillet*. Je dois envoyer le médaillon que le premier a fait pour le Roy, représentent un *Antinoüs*, à Sivita-Vechia, pour le faire embarquer par les soins de M. Vidau, consul. Il y a longtems que le sr *Blanchet*, peintre, nous fait attendre pour finir sa dernière copie d'après *Raphaël*.

Je conte que, dans ce beau tems qui vient, de la faire finir par un autre, sy l'on ne peut pas venir à bout de luy, affin qu'elle puisse s'envoyer avec une autre qui est déjà faitte par le sr *Tersonnier*. J'aurois bien envie, M., si s'étoit votre sentiment, de faire copier la belle chapelle du Dominiquin qui et à l'église nationale de Saint-Louis, représentant l'histoire de Sainte-Sécile. Je ne crois point qu'on l'aye encore envoyée en France. Ces

tableaux se copieroient plus aisément que ceux de *Raphaël*, et l'étude n'en seroit pas moin profitable, attandu la variété des expressions, du beau dessein et fine composition et assés bien colorié pour de la fresque. Je dois aller demain avec M. de la Bruère chez M. le duc de Serisani, chargé des affaires du roy de Naple, pour luy demander la continuation de dessiner d'après la belle gallerie du Carache au palais Farnaise, pour notre jeunesse, luy faire ma cour et chez tout ceux qui seront utille à leur avansement.

J'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O[1] 1940.

4898. — NATOIRE A DUCHESNE.

A Rome, ce 1er mars 1752.

Nous avons reçu, *carissimo amico*, avec bien du plaisir vos dernières lettres hier. Vous nous dédomagés bien agréablement par ses arrérages de votre scilence passé, et vous voilà dans la bonne règle que doit dicter l'amitié dont vous me la faittes sentir tout du lon; j'en suis très sensible, comme de tout les soins que vous vous donnés pour ce cordon cordonant; il et vray que M. de Vandières m'a fait l'honneur de m'en parler par sa dernière lettre d'une manière bien flateuse et remplie de bontés. A cette occasion, voilà le fruit de tout les movais services que vous me rendés auprès de ce protecteur des arts, sans même en exepter M. *Coypel*. Je ne vous diray rien de nouveau à ce sujet qui puisse vous instruire, sinon que l'on m'a dit issy qu'il n'i avoit des frais que lorsqu'on vouloit faire entériner les lettre de noblesse auqueles ont ait toujour atant; je vois que mes prédécesseurs se sont passé de cet antérinement; je dois les imiter. M. le duc de Nivernois m'a fait l'honneur de me dire, avant de partir de Rome, qu'il s'employeroit et se lieroit avec M. de Vandières pour que je l'usse de cette manière, comme l'a actuellement M. Digne. *Poi loro sonno Padrone.*

Hélas! votre gasette larmoyente nous apprends, avec les sirconstance bien lugubre, la perte que nous fesons d'un premier prince du sang et d'une princesse[1]; voilà où les grands de ce monde n'ont pas plus d'avantages que le courant des humains, et où il faut que tout cède; nous commançons aujourd'huy le deuil, on

nous dit issy pour sept semaines. Voilà donc le petit bonhomme en parfaitte santé. Père, hélas! accoutumés-vous à suporter les triste cardhoeur où nous sommes tout sujet; je souhaitte que sa santé vous les éloignent pour longtems.

J'ay écrit par les courier passés à M. Perrier une lettre de politesse et à M. Molet. Apparament que M. de Vaincy et aussy secrétaire, je leurs suy bien obligé à tout deux des soins qu'il veules bien ce donner pour nos petittes affaires. Je n'ay point encore reçu de réponce de M. le premier architecte; son grand bâtiment doit l'occuper beaucoup. Je suis charmé, au reste, que ce monument royal vous employe avec quelques fruit, cela ait bien juste; mais ne vous fatigués pas trop avec vos (?); vous ne ferés pas mal, quand elles vous donnent quelques vides, de les employer à nous venir dire bonjour en passant; vous seriés de nos parties que nous fesons à aller roder les curiosités et les anticailles que vous ne hairiés pas. Je suis bien fâché de la mort de Mme Colombat; il et éthonent comme toutte cette maison s'évanouit; nous voilà toujours retombé dans les morts; vous avés apris celle de mon respectable prédessesseur, qui nous a mis dans des situation des plus triste à la veille de son départ, et en sept jours tout ses projet disparus. Je suis nomé son exécuteur testamantaire; cela me cause plus d'embaras que je ne voudrois et me prend des momens que je serois charmé de m'entretenir avec vous. Je barbouille cette lettre, le courier étant prêt de partir; la mia sorella vous répondra le courier prochin. Je vous embrasse avec toute l'amitié possible, *carissimo mio signore*.

NATOIRE.

Je vous prie de bien des remersiment à M. *Coypel* quand vous aurés occasion de le voir, et mêlés-y quelques choses de condoléans sur la mort de M. le duc d'Orléans, connoissant son attachement pour ce prince; je ne doutte pas de sa sensibilité. Milles respects et amitiés à touttes vos dames, Mrs *Portail*, *Gillet*, *Charlier*, etc. Je ne sçay quelles sont les veues de M. mon frère auprès de M. de Vandières. Je souhaite que sa cour soit approuvée.

Archives de l'Art français, t. II, p. 270, d'après le manuscrit communiqué par M. Duchesne.

= 1. *Natoire* fait allusion à la mort de Louis, duc d'Orléans, fils du Régent, décédé le 4 février, et de Mme Henriette, morte le 10 février.

4899. — Mémoire pour la pension de de Troy.

Le 3 mars 1752.

M. *de Troy*, ancien Directeur de l'Académie de Rome établie pour le service de Votre Majesté à Rome, vient d'y décéder; il laisse vacante une pension de 1,000 livres.

Votre Majesté est supliée de l'accorder au s^r *Boucher*, l'un des peintres de son Académie, qui s'est toujours distingué dans son art et dans les travaux que Votre Majesté lui a confiés.

Archives nationales, O^1 1195, fol. 112.

4900. — Natoire a Vandières.

A Rome, ce 15 mars 1752.

Monsieur, — Je répons aux deux dernières lettres que vous me faittes l'honneur de m'écrire en datte du 17 février et 28. La première me fait connoître que votre intention n'ait point de changer l'ancien usage de ce que l'on donne aux pensionnaires lorsqu'ils s'en retournent en France. J'avois cru, selon ce que M. *de Troy* me dit, que cette augmentation avoit été arrêtée et approuvée. Je me conformeray à vos ordres en ne donnant que l'ordinaire aux s^rs *Challes* et *Gillet* qui vont partir incessament, n'ayant pas pu plus tôt, tant par la movaise saison que quelques modelles qu'ils vouloient enporter, qui n'etoient pas assez secq. Cela leurs a fait passer quelques tems de plus que la prolongation que vous avés bien voulu, M., leur accorder. Le médaillon que le s^r *Challe* a copié pour le Roy et party pour Sivita-Vechia à votre adresse, Monsieur. Il me disent que les sculpteurs ont la prérogative d'avoir deux caisses chacqun pour mettre leurs études et modelles aux frais du Roy; ainsi, cela fera cinq caisses sous la même adresse; quand elles seront à Paris, vous en ordonnerés ce que vous jugerés à propos. Ce sont deux bons sujets qui ce sont bien conduit; ils n'ont pas grand fortune; ils espèrent à vos bontés.

Votre réflection, Monsieur, sur ceux qui ont embrassé la peinture pour leur faire voir Florence et Venise et y pouvoir étudier est bien belle, bien nécessaire et en même tems bien magnifique. Je leurs feray sentir que ce ne sera qu'autant qu'ils se rendronts

digne de mériter pareille grâce qu'ils pouront l'obtenir par le bon raport que j'aurai l'honneur de vous faire. Il y a déjà quelques tems que je leurs demande quelques dessains faits d'après les beaux morceaux, tant en peinture qu'en sculture, et qui n'ayent pas été gravés. Les ouvrages, qui ne tireront point à concéquence pour le tems, vous seroient envoyés, Monsieur, et ensuitte je désirerois, selon votre meilleur avis, que cela formât un portefeuille qui seroit destiné pour l'Académie, affin que ces M^rs^ vissent en même tems de belles choses et le progrès de cette jeunesse, ce qui pouroit ce continuer dans les autres villes sans cependant trop interrompre leurs peinceaux. Si cette idée vous paroissoit bonne, je la feray suivre exactement. Il pouroit s'en suivre que, si ses dessains étoient à un sertaint point, on pouroit en faire graver. J'en ay touché quelque chose à M. *Coypel* avant mon départ.

Je n'ay point eu un seul moment, M., l'envie de garder *Guérin* à l'Académie; comme il en fesoit touttes les affaires et que la mort de son maître nous a occasioné à avoir besoin de luy très souvant pour rendre conte, je luy ay permis de rester dans une petitte chambre jusqu'à ce que tout fût terminé. Il est actuelement à Naples; vous voulés bien permettre qu'il en jouisse que pour ce tems de nécessité.

Je ne néglige point, M., de voir les belles choses. J'ay prié M. de la Bruère de me présenter à plusieurs seigneur qui les possèdent, affin d'en pouvoir tirer quelques permission pour que nos élèves puissent y faire des études; c'et à quoy nous en sommes, et il le fait avec la meilleure grace du monde. Il me prie, M., de vous assurer de ses respects. Nous avons le prince Pamphile vis-à-vis, qui a des très belles choses aussy; mais il et cy particulier qu'on ne sçay pas comment l'approcher; je n'ay pas encore veu son palais.

Je feray mon possible, M., pour pouvoir vous donner quelques nottes de réflecion sur tout les beaux morceaux; mais, hélas! mon pauvre peinceau ce trouve bien souvent interrompu. J'espère qu'à mesure que les choses s'arrangeront j'aurois un peu plus de comodité, et je me feray aider.

Je vous remercie toujours, Monsieur, des soins que vous voulés bien vous donner pour ce cordon. M. Digne l'a eu par ceux de M. de Maurepas, sans aucuns frais; je crois qu'il n'y a que l'enterinement des lettres de noblesse au Parlement qui cause de

la dépence, auquel cas on peut s'en dispenser et on y peut toujours reveuir. M. le duc de Nivernois me fit l'honneur de me dire avant de partir qu'il ce joindroit avec vous pour parler en [ma] faveur.

J'ai l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

Le vieux Éthiene, ancien domestique de l'Académie, et hors d'état de servir, se recommande à vos bontés ; vous avés eu celle, M., de luy faire espérer quelques grâces.

Archives nationales, O[1] 1940.

4901. — CIOIA A VANDIÈRES.

Le 17 mars 1752.

M. Cioia, banquier à Paris, par sa lettre du 17 mars dernier, envoye à M. le Directeur général copie du recepissé de M. *Natoire*, Directeur de l'Académie de Rome, de 2,000 écus romains qui lui ont été payés par le correspondant dudit s[r] Cioia à Rome, lesquels reviennent, monnoie de France, à 11,000 livres, dont il prie M. le Directeur général d'ordonner le remboursement.

Archives nationales, O[1] 1195, fol. 154.

4902. — VANDIÈRES A NATOIRE.

A Versailles, le 23 mars 1752.

J'ai reçeu, Monsieur, votre lettre du 23 février dernier, par laquelle vous me mandés que vous aviés prévenu mon intention au sujet de la table des pensionnaires. Je vois avec plaisir que vous agissés en conséquence, et je compte que cet usage sera permanent, sans que, neantmoins, quand vous aures des diners à donner ou à vos amis ou aux personnes de distinction de Rome, cela vous gêne en pas une manière ces jours-là, mon intention n'ayant jamais été que vous vous priviés de cette honneste et convenable liberté, et encore moins que vous n'usiés pas de toutte celle que vous voudrés pour vous faire servir à la table des pensionnaires suivant votre goût et comme vous le jugerés à propos. J'aprends par la même lettre que les trois derniers pensionnaires sont enfin arrivés le 14 février à Rome. Je vous ay demandé par la mienne du 17 du même mois de février de me

faire sçavoir la cause pour laquelle ils ne s'embarquèrent pas à Marseille sur la frégatte qui alla prendre M. le duc de Nivernois, puisque je leur avois fait écrire que le ministre de la Marine avoit donné ses ordres à cet effet. Il a couru un bruit à Paris pendant quelques jours qu'ils avoient été pris par les Turcs et conduits à Maroc. Je compte que vous m'informerés de ce qui a donné lieu au retardement de leur arrivée à Rome, sur le compte qu'ils vous en auront rendu.

Il faut nécessairement que vous demandiés à M. Digne la route qu'il a tenue, ou qu'on a tenu icy pour luy, pour obtenir le cordon de Saint-Michel sans aucuns frais, comme vous me l'avés mandé, attendu que, par les recherches que j'ay faittes icy, tous m'assurent qu'il n'est pas possible qu'il ait été décoré de ce cordon sans frais. M. de Lassurance, contrôleur de Marly, à qui le Roy a accordé cet honneur, m'a dit qu'il luy en avoit coûté 1,000 écus tant pour les lettres de noblesse que pour touttes les autres expéditions, et ces frais se payent en différents endroits, sçavoir au généalogiste du Roy et à la Chambre des comptes ; ce sont même des droits dus aux personnes en charge pour ces sortes d'expéditions, et il m'a assuré qu'on ne pouvoit pas éviter de le payer. Il est donc indispensable que vous sçachiez de M. Digne comment il s'y est pris pour en estre exempt ; dès que vous m'aurés envoyé ses instructions, je feray faire icy tout ce qui dépendra de moy pour que vous l'ayés aux mêmes conditions, si cela est possible.

Je suis, M., votre, etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

4903. — Vallin de la Mothe a Vandières.

A Rome, le 29 mars 1752.

Monsieur, — Comme j'ambitionne extrêmement, ainsi qu'il est de mon devoir, de mériter de plus en plus l'honneur de votre bienveillance, je me propose avant de quitter l'Italie d'y continuer mes travaux par l'étude des monuments célèbres que nos maîtres de l'art et surtout *Palladio*, *Scamozzi* et autres ont élevés tant à Venise que le Padoüan, le Vicentin et Naples, de même que ceux qui subsistent à Florence, Turin et autres villes où, pour cet effet, je dois me rendre, mais n'aiant pas par moi-même la con-

noissance des habiles artistes et des personnes en place qui peuvent me faciliter la vue et le libre examen de divers de ces beaux morceaux, et ne me trouvant point connu, mais tout isolé, je vous suplie, Monsieur, de vouloir bien m'honnorer de votre protection et de quelques lettres de recommandation pour le local de ma route, à la faveur desquelles je puisse parvenir à cet avantage; je sçais de quel fruit me sera cette grace et de quels égards elle sera suivie, si je suis assez heureux pour l'obtenir. Je vous dois et vous demande d'abord mille pardons de ce que je prends une liberté dans l'excuse de laquelle j'aurois pu intéresser Mgr l'évêque de Valence, M. le marquis de Vatan et M. Caze, qui ont eu la bonté de m'honnorer de leur recommandation de vive voix et par écrit auprès de vous.

A mon retour j'aurai, Monsieur, avec mille très humbles remerciemens, l'honneur de vous rendre compte de ma conduite, de mon exactitude à remplir vos ordres, si vous voulez bien me charger de quelques-uns, et de mon travail en cette tournée; elle se trouve, j'ose vous l'assurer, fort dispendieuse pour ma famille qui fait en cela un effort pour moi. Je vais tout mettre en œuvre pour en profiter bien utilement, pour mériter vos bonnes grâces et me rendre digne de l'honneur de votre protection.

J'ai celui d'être très respectueusement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

VALLIN DE LA MOTHE[1].

A Rome, le 29 mars 1752.

Mon cher père, après avoir remis ma lettre à votre hôtel, en cas d'absence, aura l'honneur d'aller prendre vos ordres à votre première audience à Paris.

= 1. *Vallin de la Mothe* devint premier architecte de l'impératrice Catherine et de Paul Ier; il fut nommé, en 1767, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg et construisit plusieurs édifices dans le style de *Gabriel*.

4904. — DEMANDE PAR NATOIRE DE L'ORDRE DE SAINT-MICHEL.

Le 8 avril 1752.

Le sieur *Natoire*, Directeur de l'Académie de Rome, suplie très humblement Sa Majesté de vouloir bien ajouter à cette première grace qu'elle lui a faitte celle de lui accorder le cordon de Saint-Michel, tous ses predecesseurs dans cette place en ont été

décorés, et le s^r *de Troy*, décédé à Rome, à qui il succède, en avoit été honoré par Votre Majesté.

Archives nationales, O^1 1195, fol. 142.

4905. — Natoire a Vandières.

A Rome, ce 12 avril 1752.

Monsieur, — Je viens de recevoir la dernière lettre que vous me faitte l'honneur de m'écrire le 23 de mars, où elle me donne toujour de nouvelles marques de ses bontés. Je vous envoye, Monsieur, mon premier conte de dépence des trois premiers mois de mon exercice; j'expère que vous le trouverés conformément aux ancien usage auquel je tâche de me conformer. J'ay fait ce que j'ay pu pour ne point augmenter les articles; mais les différantes réparations que j'ay été obligé de faire à mon installation pour le bien de la maison ont grossi un peut le conte du maçon et du menuisier. Quand il aura été examiné, vous me ferés la grâce de m'envoyer un arrêté comme on a accoutumé de le faire.

J'ay cru, M., que vous aviés été instruit par M. *Coypel* des particularités du voyage des trois derniers pensionnaires. Le s^r *La Traverse* luy en écrivit le détail, à ce qu'il m'a dit; contant que vous l'apprendriés par là, j'ay crains de reppéter la même chose.

L'inquiétude où ils étoient, étant à Marseille, après avoir reçu en réponse d'une lettre que le s^r *Barreau*, leur compagnon, architecte, écrivoit à son frère pour sçavoir les intentions de M. Roulier pour la permission de leurs passages, le ministre ayant répondu qu'il ne vouloit pas que le vaisseau de M. l'Embassadeur servît à des passagers; sans doutte, M., que vous ne l'aviés pas encore veu pour leurs obtenir cette grâce; il partirent précipitament sans aucune réflection comme de jeunes servells par le premier petit bâtiment qu'ils trouvèrent et qui les a balottés pendant quarante-huit jours de vent contraire, ce qui les fit relâcher en différent ports. Ces pauvres infortunés sont anfin arrivé à Rome endetté avec celuy qui étoit le plus pécunieux d'eux; il ont reçeu votre lettre, étant bien fâché de ne pas l'avoir eu dans le tems où elle leurs auroit été d'un grand secour; en vous rendant de très humbles grâce, il travaillent à ce rendre dignes actuelement de celles que vous leur accorderés dans un tems où ils pourront en profiter.

Je suis bien sensible, M., au soins que vous voulés toujour prendre pour ma décoration et vous suis infiniment obligé de ce que S. M. m'accorde en votre faveur.

J'ay veu hier M. Digne qui, en me chargent de vous présenter ses respec, m'a fait voir la lettre qu'il reçu du Roy dans le tems qu'il eu son cordon, accompagnée de celle de M. le comte de Saint-Florentin, où S. M. luy permet, connoissent ses bons services, etc., de porter la croix et de jouir de touttes les prérogatives en luy donnant le tems de faire ses preuves, etc. Il n'a point eu autre chose et n'a fait aucune dépence.

M. *Vleughle* l'a eu dans toutte les forme avec les lettres de noblesse dans touttes leurs étendues et enregistrement du Parlement. Le Roy luy fait grâce de deux races d'extraction de noblesse. Dans son mémoire, il paroit avoir quelques titres par dever luy. Ma famille auroit put m'indiquer peut-aitre quelque chose; mais tout cela me paroît fort embrouillé. Le meilleur sur lequel je puisse me fonder ce sont sur vos bontés; mais ce qu'il y a de vray, Mme Vleughle n'a jamais entendu dire à son mary qu'il luy en eû coûté 1,000 écus. Je ne luy ay pas non plus entendu dire, car j'étois à Rome dans ce tems-là. C'étoit sous M. le duc Dentin. Peut-aitre quand on ait dans le pays étranger on fait un peu plus de grâce. Je remets toutes celles que j'ay à espérer entre vos mains, Monsieur.

Jusque à présent j'ay été fort interompu dans l'exercice de mon pinceau; je suis sependant à vouloir faire un morceau que je destine pour Son Ex. le secrétaire d'Etat, par le conseil de M. le duc de Nivernois, et ensuitte celuy que je dois à l'Académie romaine de Saint-Luc, don je suis reçu; après quoy, je désire continuer, Monsieur, les tableau dont je suis chargé depuis longtemps de l'*Histoire de Marc-Antoine*, pour les Gobelins, auquel on travaille au premier morceau, car je serois bien fâché si la place que vous me faitte l'honneur de me confier me privoit de continuer à travailler pour le service de S. M.; tant que j'auray quelques talents, c'et la grâce que je vous demande.

Le s^r^ *Cafficry* a envoyé à son père un petit modèle, sujet allégorique sur la naissance de M. le duc de Bourgogne; il vous demande, M., la permission qu'il aye l'honneur de vous la faire voir; il a très bonne envie de devenir habille homme. Nous sommes insensiblement plus abondant en sculture qu'en peinture. Je voudrois fort que cette dernière put la contrebalancer

affin que l'une et l'autre fut digne de méritté votre attention et vos grâces. Dans cette espérance,

J'ay l'honneur d'aitre, M., etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O[1] 1940.

4906. — VANDIÈRES A NATOIRE.

A Paris, le 22 avril 1752.

J'ay reçeu, Monsieur, les deux lettres que vous m'avés écrites les 1er et 15 mars dernier. Par la première vous me donnés avis que M. de Cioia vous a fait compter 2,000 écus romains. M. son frère m'a remis à Paris, quelques jours après, la quittance que vous luy en avés donné.

Il n'étoit pas possible, dans votre nouvel établissement, d'éviter les petites dépenses dont vous me parlés; celles de l'entretien du palais de l'Académie sont indispensables; mais s'il y en survenoient qui fussent d'une certaine considération, vous auriés agréable de m'en écrire pour, sur les ordres que je vous envoyerois, y faire travailler.

Je verray avec plaisir le dessein de la façade de l'Académie auquel vous me mandés que le s[r] *de la Motte* est actuellement occupé. Je juge que le médaillon que M. *Challe* a fait d'*Antinoüs*, qui, par votre même lettre, étoit prest à partir pour Civita-Vechia, doit estre à présent, aux termes de votre seconde, à la veille d'arriver à Marseille.

Puisque malgré les promesses du s[r] *Blanchet*, et touttes les raisons qui devoient l'avoir engagé de finir sa dernière copie d'après *Raphaël*, il ne l'a pas faitte, assurés-le bien que je le regarderay à l'avenir comme un homme totalement étranger à l'Académie et que la source des grâces sera entièrement tarie pour luy, s'il ne répare cette faute incessamment, et, dans le cas qu'après que vous luy aurés donné cet avis, il persévère dans sa négligence et qu'il ne reprenne pas, dès le lendemain, son ouvrage commencé, j'aprouve le party que vous me proposés de le faire achever par un autre, afin qu'il nous parvienne avec celuy du s[r] *Tersonnier*.

Vous avés pensé à merveille de vouloir faire copier le tableau du *Dominiquain* qui est dans une des chapelles de l'église de Saint-Louis; ayés agréable de suivre ce projet et de le faire exécuter. Votre démarche chez M. le duc de Serisany pour qu'il

veuille bien donner la liberté aux pensionnaires d'aller comme cy-devant dessiner d'après la gallerie du Carache, au palais Farnèse, est aussy mesurée qu'utile. Je vous prie de faire bien mes compliments à M. de la Bruère et de le remercier de ma part de vous y avoir présenté le lendemain.

Par la seconde, du 15 mars, vous me marqués que les sculpteurs prétendent qu'ils ont une prérogative d'avoir deux caisses chacun aux frais du Roy pour y mettre leurs études et leurs modèles; qu'en conséquence les s^rs^ *Challe* et *Gillet* en ont envoyé cinq à mon adresse à Paris. Quoyque cette prérogative me soit inconnue, je donneray mes ordres de les retirer aussitôt que je les sçauray arrivées, et, si c'est un droit qui leur est acquis, je le leur conserveray bien volontiers.

Je persiste toujours dans le sentiment où vous m'avés vu, dans ma lettre du 17 février dernier, au sujet des pensionnaires qui se sont destinés à la peinture: ceux dont vous me rendrés de bons témoignages et que vous jugerés capables de tirer avantage des Écoles de Florence et de Venise, passeront par l'une et l'autre de ces deux villes en revenant en France; je les aideray dans ce voyage en leur faisant donner à leur départ de Rome 112 écus romains au lieu des 56 qu'on leur donnoit par le passé, sous les conditions cy-dessus marquées et qu'ils me feront voir leurs études en arrivant à Paris.

J'approuve aussy infiniment la demande que vous leur avés faitte, de mesme qu'aux sculpteurs, de dessiner d'après les beaux morceaux de peinture et de sculpture; mais je ne suis point d'avis que vous en exceptiés les morceaux qui ont été déjà gravés, comme vous me le marqués dans votre lettre, parce que ces gravures n'ont été faittes que d'après les beaux morceaux et que c'est justement d'après ceux-là qu'ils doivent faire leurs études pour que leurs ouvrages soient faits d'après les règles du dessein. Vous connoissez combien cette partie est indispensablement nécessaire pour atteindre à la perfection de ces deux arts. Aussy, vous ai-je demandé, par ma lettre du 30 janvier dernier, de leur marquer, suivant leur génie, les études qu'ils ont à faire, de les obliger de vous les presenter, tous les huit jours, de les corriger avec bonté et de m'envoyer de temps en temps une notte sur chacun d'eux en particulier, de leurs progrès et de leur conduite; je pourray par ce moyen juger d'icy de leurs talents et de leur force; bien entendu pourtant qu'il ne faut pas trop interrompre

leur pinceau, et je pourvoyeray ensuite à l'usage qu'on pourra faire de ces desseins.

Il est un passe-partout à Rome qui ouvre les palais les mieux fermés; lorsque, après avoir employé les moyens usités ailleurs pour les ouvrir, on ne peut cependant parvenir à y entrer, deux ou trois paolys montrés à propos et donnés de même à un scoppatore, surtout dans les temps des villégiatures, pour me servir de la langue du pays, et, en bon françois, quand on est à la campagne, vous donnent l'entrée dans les plus intimes cabinets. Il n'est point d'étranger qui n'ait acquis cette expérience; quand vous ne pourrés pas y percer par les voies de l'urbanité, après les avoir touttes mises en œuvre, soyez persuadé que la clé dont je vous parle est sûre, et une légère dépense ainsy faitte à propos, à laquelle j'auray égard sur votre rapport, vous mettra à portée de voir dans les palais ce qu'ils renferment de plus finy et de plus achevé dans ces deux arts. Vos réflexions sur les beaux morceaux de Rome, que vous me faittes espérer, vont exciter mon impatience jusqu'à ce que je les reçoive et je sens d'avance le plaisir qu'elles me donneront.

Remettés, je vous prie, la lettre cy-incluse au R. P. Olignani.

Je suis, M., votre très humble, etc.

VANDIÈRES.

Archives nationales, O[1] 1940.

4907. — VANDIÈRES A NATOIRE.

A Marly, le 8 may 1752.

J'ay reçeu, Monsieur, avec votre lettre du 12 du mois passé, votre compte de recette et de dépense du premier quartier de cette année, par l'événement duquel la recette excède la dépense de la somme de 6,001 l. 11 s. 11 d. Vous en recevrés dans la forme ordinaire l'arresté signé de moy, par ma première lettre, au moyen de quoy vous chargerés le premier article de recette de votre prochain compte de cette somme de 6,001 l. 11 s. 11 d.

Je suis bien fâché que les recherches que j'ay fait faire dans la veue de vous épargner les 1,000 écus qu'il en coûte pour être reçeu chevalier de Saint-Michel aient été vaines et inutiles; cette dépense est absolument inévitable par les raisons que je vous ay mandées dans une de mes précédentes lettres.

La communication que M. Digne vous a donnée en dernier

lieu de la lettre qu'il reçeut du Roy et de celle de M. le comte de Saint-Florentin doit vous avoir fait sentir que M. Digne n'a que la permission de porter la croix, mais qu'il n'est pas chevalier de l'Ordre, de manière que, dans le cas qu'il quittât Rome pour venir séjourner à Paris, il seroit obligé de prendre des lettres de noblesse, s'il vouloit y jouir des prérogatives attachées à cet ordre. Consultés-vous, Monsieur, vous-mesme; êtes-vous dans le sentiment de profiter de la grâce entière que le Roy vous fait, ou bien voulés-vous avoir seulement la faculté de porter à Rome la croix de Saint-Michel? C'est à vous à délibérer sur le party que vous pensés qui peut le mieux vous convenir; mais je vous observe que, quand le désir de revenir un jour à Paris vous prendra, vous n'y jouiriés pas tranquillement de la décoration de l'ordre, parce que le juge d'armes vous obligeroit à prendre des lettres de noblesse, si nécessaires que le Roy, comme je vous l'ay mandé, en m'accordant cette grâce pour vous, me dit en termes formels : « Il faut qu'il prenne des lettres de noblesse. »

A l'égard de l'exemple que vous me raportés de M. *Wleughles*, le Roy luy fit grâces, dites-vous, de deux races d'extraction, c'est-à-dire de deux degrés ou quartiers. Il avoit donc l'avantage de jouir d'un commencement de noblesse; elle fut aidée d'une grâce, pour qu'il reçût le cordon à titre de gentilhomme, ce qui le mit à l'abry de la nécessité de prendre des lettres de noblesse, et quoique Mme Wleughles, que je vous prie d'assurer des sentiments de la véritable estime que je luy conserve, vous ait assuré qu'elle n'a jamais entendu dire à son mary qu'il luy en ait coûté 1,000 écus, il ne faut pas conclure de là que son mary n'aît fait aucune dépense à cette occasion; premièrement, les femmes ne sçavent pas toujours ce qui se passe dans l'intérieur du ménage; en second lieu, il n'est pas possible que son mary n'ait esté constitué dans quelques frais, n'eut-ce esté que les honoraires dus au généalogiste et juge d'armes du Roy pour avoir dressé sa généalogie, dont le procès-verbal fit connoistre qu'il luy manquoit les deux quartiers dont le Roy luy fit grâce, à la faveur de laquelle il fut fait chevalier de Saint-Michel comme gentilhomme, ce qui luy évita les frais des lettres de noblesse nécessaires à prendre quand on n'est pas dans son cas. Mandés-moy votre dernière résolution, parce que j'agiray en conséquence.

Vous avés agi prudemment en suivant le conseil que M. l'Ambassadeur vous a donné de faire un tableau pour le cardinal

ministre. Il estoit à propos qu'il connût vos talents et votre pinceau, qui le seront bientost de tout Rome par cette voye de même que par l'Académie romaine de Saint-Luc, dans laquelle vous avés esté reçu.

Je compte qu'après ces deux ouvrages faits vous travaillerés pour les Gobelins à l'*Histoire de Marc-Antoine*, où on exécute actuellement le premier morceau. Je seray très aise que vous m'en envoyés la suite pour en avoir une tenture complette à présenter au Roy.

Le sr *Caffiery* père m'a présenté le modèle que son fils a fait à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne, comme vous me l'aviés annoncé par votre lettre. Je vous avoue confidemment que je n'en ay pas esté content. Je vous demande pourtant de ne pas le luy dire, ny même à personne à l'Académie. Exhortés-le au contraire de ma part à continuer de s'appliquer. Je loue son zèle et l'envie qu'il a de réussir dans son art.

Je suis, M., etc.

VANDIÈRES.

Archives nationales, O[1] 1940.

4908. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 8 may 1752.

Monsieur, — Je viens de recevoir la lettre que vous me faitte l'honneur de m'écrire, dattée du 22 avril, par laquelle vous approuvés, M., les choses que j'ay eu l'avantage de vous proposer; ma sensibilité à ses nouvelles marques de bonté vont me les faire exécuter avec toutte la diligence convenable.

J'avois prévenu, M., de quelques jours vos ordres au sujet du sr *Blanchet* pour faire finir cette copie d'après *Raphael*, m'ayant toujour manqué de parole. J'avois engagé le sr *Doyen* d'y aller travailler; cette nouvelle luy étant parvenue dans le moment que son successeur alloit partir pour terminer son ouvrage, il m'et venu voir avec un air empressé; travaillant plus de la langue que du pinceau, il m'a assuré qu'il y alloit sans interruption. Je ne conte pas tant sur ce coup d'éprons que sur celuy que je luy donneray lorsque je luy feray part de vos dernières menaces. Le sr *Barbeau* vas aussy terminer le dernier morceau de cette grande colection, après quoy on les envoyeroit tout les trois ensemble.

J'espère que le sr *Doyen* s'acquittera bien d'une copie des

tableaux du *Dominiquain;* c'et un de ceux auquel il y a beaucoup à espérer. Cette suitte formera cinq tableaux, deux grand et trois moyen. Toutte notre jeunesse s'occupe avec assés d'émulation.

M. de Canillac, toujour zélé pour la décoration de l'église de Saint-Louis et pour l'honneur de l'Académie, m'a demandé sy parmy nos sculpteurs il ne s'en trouveroit pas un en état d'entreprendre un grouppe de figure représentant une Trinité pour aitre plassé sur le fronton du maître-hôtel, en stuc. *Caffieri*, comme le plus ancien et ayant du méritte et chargé de cet ouvrage, auquel je donneray tout mes soins pour tâcher qu'il s'en tire avec honneur. Par la suitte, le s^r *Pajou* aura un autre morceau dans la même église.

Si vous trouviés bon, M., que, dans le tems qu'il paretroit dans l'Académie trop d'architecte ou trop de sculpteur, vous missiés un pensionnaire destiné pour la gravure, il me sembleroit que cela deviendroit bien nécessaire pour cet art, car nous en manquons, et surtout la plupart ne sçachent point dessiner. Comme il sont admis au corps de notre Académie et que ce talent et si nécessaire, ils ce rendroient infiniment plus quapable de méritter cet honneur[1]. Nous avons actuelement quatre architectes, sans conter le s^r *de la Motte*. Il vien de me dire, M., qu'il apporteroit luy-même cette façade dessinée de l'Académie, à laquelle il travaille, et qu'il contoit dans peut partir pour rester quelques tems à Florence et à Venise. Il faut encore ajouter, M., à la somme que m'a laissé M. *de Troy*, celle de 72 écus romains provenant des loyers de la petitte maison dépendante de l'Académie, que l'on m'a remis.

Je vien de passer quelques jours à l'ermitage du Cardinal Passionei; cette Éminence paroit avoir des bontés pour moy.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

Le vieux Étienne peut-il espérer quelques grâce de votre part? Ce seroit une charité pour cet ancien domestique.

Archives nationales, O^1 1940.

[1] Depuis : « M. de Canillac »; Lecoy, p. 255.

4909. — Extrait des comptes des Batiments.

Année 1752.

22 may 1752-15 janvier 1753 : au sieur Cioïa, banquier, à Paris, pour son remboursement des sommes qu'il a fait remettre au s^r *Natoire*, peintre et directeur de laditte Académie, pour l'entretien d'icelle pendant 1752 (3 p.) . . . . . 33,000 liv.

Archives nationales, O[1] 1939.

4910. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

27 mai 1752 — ... Le secrétaire a fait lecture d'une lettre qui lui a été écritte par M. Roi, chevalier et secrétaire de l'ordre de Saint-Michel, par laquelle il le prie de présenter à l'Académie six exemplaires de l'Éloge de M. *de Troy*, avec un tittre qui accompagne son hommage. La Compagnie a été extrêmement sensible à la politesse de M. Roi, et elle a chargé le secrétaire de l'en remercier de sa part...

Procès-verbaux de l'Académie, VI, 321.

4911. — « Copie d'une lettre de *Natoire* à M. *Massé*, datée de Rome, le 28 mai 1752, de 4 pages in-4°. Pièce où sont nommés *Coypel*, *de Troy*, *Bouchardon*, etc. On y remarque cette phrase : « Dieu vous préserve des familles nombreuses et de tous les désa- « gréments qu'elles entraînent en mettant à bout la patience la « plus constante[1]. »

Mélanges curieux et anecdotiques tirés d'une collection de lettres autographes ayant appartenu à M. Fossé-Darcosse. Paris, Techener, 1861, in-8°, n° 867, p. 356.

= 1. Cette phrase se trouve textuellement insérée dans la lettre du même jour adressée par *Natoire* à Duchesne.

4912. — Natoire a Duchesne.

A Rome, ce 28e may 1752.

J'ay reçu, mon très cher amy, avec bien du plaisir, votre dernière lettre. Vos sentiments toujours bon pour moy me touche

et me flattent infiniment; cette marque du vray amis qui vous caractérise si bien m'est nécessaire pour m'adoussir l'espace qui me sépare de vous. Le party que vous prenés de vous tranquiliser et bien le meilleur, les personnes les plus sages souvant ne le prennent pas assés tôt, mais il et toujours bien plus aisé de dire que de faire. J'espère donc que le point où vous avés mis votre grande œuvre ne vous fera dorénavant que goûter le fruit le plus agréable et le plus consolent, et je souhaitte de tout mon cœur que notre digne chef y contribue abondamment.

J'ay reçu par le dernier courier une de ses lettres où ses bontés se font toujours connoître pour ce qui me regarde. Il s'étant beaucoup sur l'article du cordon en me disant qu'il a fait toutte les recherches pour éviter les frais de ces lettres de noblesse, mais qu'il est totalement impossible, à moins que je ne voulusse me contanter d'avoir la permission de le porter seulement, comme l'a M. Digne, qui ne c'et pas soussiés jusque à présent de demander des lettres de noblesse (malgré le cas où il ce trouve, car il a des enfans, et bien en état de faire cette dépence). Je luy marque pour ma réponce que vous aviés bien voulu à mon départ vous charger d'une petitte somme que je sacrifierois volontier s'il ne la faloit pas encore augmenter de 120 livres, ce qui m'et absolument impossible à présent de faire, attendu les différantes dépances que mon établissement m'a forcé de faire. Vous voyés bien par là, mon très cher, qu'à moins de 1,000 écus on ne veut point décrasser le vilain. Cette (?) et en vérité trop chère pour moy, auquel cas il faudra que je me contente pour le présent de la manière que l'a été M. Digne. L'exemple que je lui donnois aussy de M. *Veugles*, de ce qu'il l'avoit eu avec toutte les lettres sans subir tous ses frais fait un cas différant, à ce qu'il me [mande], parce qu'il avoit un commancement de noblesse par devers luy et qu'il n'a eu besoin que de deux degré d'estraction de plus pour obtenir le cordon, ce que le Roy luy avoit accordé; il sembleroit que le Roy acordent une grace, il pouroit la faire toutte entière, et alors je serois au même niveau. Je vous prie d'en conférer avec l'amy M. Duchesne (*lisez* : Massé) pour ses frès; il m'avoit parut que ceux de *Vanloo* et les otres MM. de la même promossion n'avoient guaire plus dépancé de 2,000 livres; dittes-moy, je vous prie, ce que vous feriés si vous étiés à ma place et conferés-en avec M. *Coypel*, notre digne directeur, dont les avis de l'un et de l'autre me seront agréable à suivre.

Vous savés que ma famille, toujours dificile à contenter et à renger, me met encore dans la situation de répondre pour la somme de 6,000 livres payable au mois de septembre prochin pour boucher des écarts qu'ils auroient bien peu s'enpêcher de faire. Voilà ce qui met un obstacle à mes petittes affaires personnelles. Dieu préserve des familles nombreuses et de tous les désagréments qu'elles entrennent en metant à bout la patience la plus constante.

Je vous suis obligé du détail que vous me faites au sujets du s^r *Fessard,* touchant son entreprise des *Enfens trouvé.* C'et un garçon don l'ardeur luy fait trouver tout facile, mais dans l'exécution tout s'évanouit, avec touttes ses paroles. Il ne m'a encore rien appris de l'état où il en ait dans cet ouvrage ; il fuira toujours ceux qui tendront à luy faire connoître sa foiblesse.

J'avois sçu que le sieur *Sally* devoit aller en Danemarc. Cette occurence et belle et bonne pour luy, j'en suis bien aise, car il a du méritte. Voilà donc M. Vachesselete retourné dans cette cour. C'et insy comme il faut se séparer les uns des autres. Bien charmé que mes petits dessains lui aye fait plaisir, je m'acquiteray incessament de ceux que j'ay promis à M. de Livry, car, en vérité, je suis dans une extrême disette.

Personne n'auroit put s'acquitter mieux que vous annoncer la triste nouvelle de la mort de M. *de Troy* à Mlle Loir. Votre prudence en tout vous fait toujours prendre les chemins les plus convenables, quand il s'agira d'annoncer ces choses qui son par ellemême ou trop triste ou trop réjouissantes. Il et vray que j'ay été nommé un des exécuteurs du testament de M. *de Troy*, conjointement avec M. l'abbé Dulot de chez M. de Canillac. L'inventaire n'ait pas encore finy. Je suis charmé d'avoir un second dans cette affaire pour m'ellaguer mille soins que je n'ay ny la connoissance ny le temps de faire. Mais nous contons dans peut envoyer au père de l'héritière tous les papiers et les effets provenant de cette cussession.

J'ay appris aussy que notre amy *Bouchardon* avoit finy son modelle avec tout le succès que ses ouvrages ont ordinairement. Je luy ay écrit dernièrement et je suis très sensible à tout le souvenir de la mai(son) de Mme Godefroy comme à ceux de votre famille, dont je suis aux un et aux autres très reconnoissant en leur faisant mille compliments et autant de remerciements. Ditte quelque chose de moy aussy à la mai(son) de M. et Mme Pitre ;

bien entendu que ce sera sans préjudice à celle de M. Falave [?] et ceux de votre sosiété. Je n'oublie pas non plus le paisible Charlier. Mon papier diminue et m'ôte le plaisir de bavarder davantage avec vous et ne me permet que de vous renouveller dans ce petit espace mes sentiments les plus vifs avec lequels je seray toujours, mon très cher amy, votre très humble et obéissant serviteur.

NATOIRE.

(*En marge de la 1re page :*) Je vous serés obligé si vous voulés bien faire remetre cette lettre à Mme Godefroy du Cloître. Elle la fera tenir à M. Baillieux.

(*En marge de la 2e :*) Cette lettre vous parviendra par le paquet de M. de Vandière. Ainsy, quand vous le verés, vous pouvés luy parler de ce bien heureux cordon.

Archives de l'Art français, t. II, p. 273, d'après le manuscrit communiqué par M. Duchesne.

4913. — VANDIÈRES A NATOIRE.

A Marly, le 30 may 1752.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 8 de ce mois; vous aviez pris le bon party en parlant à M. *Blanchet* comme vous me mandés que vous l'aviés déjà fait, avant d'avoir reçu ma lettre dans laquelle je vous ay dit ma résolution à son égard, s'il ne finissoit pas sans interruption sa copie d'après *Raphaël*. Vous devés avoir vu comment il s'est comporté depuis que vous luy avez fait part de ce que je vous ay écrit à son sujet et, s'il n'a pas changé de conduitte, vous n'aurez sans doutte pas hésité un moment de charger le sr *Doyen*, comme vous l'aviez resolu, de finir cette copie commencée depuis si longtemps, affin qu'on puisse l'avoir dans le même temps que le sr *Barbeau* achèvera le dernier morceau de cette collection.

Le choix que vous aviez fait du sr *Doyen* pour finir cet ouvrage et que vous avés aussi chargé de copier les tableaux du *Dominiquain* me font espérer qu'il y réussira. Je sçay qu'il a d'heureuses dispositions et qu'il s'applique beaucoup. J'apprens avec grand plaisir par votre lettre l'émulation qui règne parmy les pensionnaires; ayez une extrême attention de veiller à ce que les peintres s'appliquent surtout au coloris pour qu'on recon-

noisse les élèves qui auront étudié sous vous, et que si l'Académie de Rome n'avoit pas eu pendant douze ans un Directeur négligent et inattentif, nous aurions aujourd'huy de bons coloristes en France; usés aussy, je vous prie, de l'attention à leur égard de les faire beaucoup copier, mais que ce ne soit pas à la toise, ce qu'ils éviteront nécessairement quand ils sçauront que vous les obligerés de vous montrer régulièrement leurs études, comme je vous l'ay demandé et comme je vous le demande encore aujourd'huy.

Vous êtes à portée, à Rome, de sçavoir quand il y a quelques bons tableaux à vendre; si par hazard vous découvriez un Guide, beau, d'un sujet agréable et de chevalet, qui fût d'un certain prix, faittes-le moy sçavoir, je vous prie.

Je connois le zèle de M. l'abbé de Canillac pour notre église nationale et pour l'Académie; il en donne une nouvelle preuve en employant aux ornemens et à la décoration de cette église nos jeunes sculpteurs qui, aidés de vos lumières et de vos conseils, pourront remplir son goût et son attente. Je vous prie de luy dire cent mille choses pour moy, et que je luy demande sa bonté et sa protection pour nos jeunes élèves.

Je ne suis du tout point de votre avis de remplir une des places de l'Académie par un graveur. Dites-moy par votre première lettre quelle espèce de grâce vous croyez que je puisse faire à Étienne, cet ancien domestique.

J'ay vu la veille des festes de la Pentecôte, aux Gobelins, la tapisserie qu'on y fait actuellement d'après votre tableau de *Marc-Antoine*. J'y entendis les vœux des entrepreneurs de cette manufacture qui attendent avec grande impatience la suitte de cette histoire. Je leur dis que vous alliez la continuer.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

4914. — Natoire a Vandières.

A Rome, ce 5 juin 1752.

Monsieur, je ne sorois trop vous exprimer ma sensibilité sur la triste nouvelle que je viens d'apprendre de la mort de notre premier peintre; que de regrets ne devons-nous pas avoir dans notre Académie de perdre un chef aussi bon et aussi écleré, dont touttes ses veues ne tendoient qu'à faire un si bon usage de la confiance

que vous luy avés donné et qu'il savoit si bien répendre le fruit sur tout ses confrères. Je perd un vray amy et un de ses amis bien rare, puisqu'auprès de vous, Monsieur, ses bons services m'ogmentoit vos bontés. Le sort vous enlève un homme dont l'attache et l'amitié vous étoit bien conue, et à nous un père et un digne médiateur. Fasse le ciel que dans le corp de l'Académie vous trouviés un successeur aussi zellé qu'il l'étoit, surtout quand il s'agissoit de faire connoître les sentiments avantageux que vous avez pour elle[1].

M. Cioia vient de m'envoyer 2,000 écus romains, dont je luy ay fait reçu, et j'aurois l'honneur de vous envoyer incessamment le comte du second quartier de dépence, espérent toujours l'arrêté du premier. Toutes les fois que je vois Milor Lismord il me demande de vos nouvelles, Monsieur, et il dit que vous luy en avés promis souvent de votre part; il et toujours gouteu par les jambes. Je suis toujour aux trousses du s^r *Blanchet*, sans le pouvoir faire aller. Je voudrois fort que dans quelques années vous peussiés avoir quelques bons sujets, surtout en peinture, affin de remplir vos vues et celles de notre deffunt dont la mémoire nous doit aitre chère; nous ne pouvons espérer cet accomplissement que par la continuation de vos bontés.

J'ay l'honneur d'aitre, avec un profond respect, etc.

Archives nationales, O[1] 1940. NATOIRE.

= 1. Depuis : « Je ne saurois »; Lecoy, p. 256-7. M. Lecoy ajoute justement que l'acte de décès donné par Jal (p. 450) le faisait mourir le 14 juin seulement; il se peut que sa perte eût été prématurément écrite à Rome.

4915. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 20 juin 1752.

Monsieur, — Par le dernier courier je reçois la lettre que vous me faitte l'honneur de m'écrire du 30 may. Elle me confirme de plus en plus votre résolution au sujet du s^r *Blanchet*, à qui je l'ay fait connoître. Ses discours sont toujour differant de ses opérations; il a été sependant au Vatican quelques jours, et, ce trouvant incomodé, cet ouvrage malheureu et encore suspendu. Si ses retard alloient trop loin, le s^r *Doyen* prendra son champ de bataille, malgré tout ce qu'il poura dire; le s^r *Barbeau* continue sa copie.

J'ay présenté ses jour passés à M. le Cardinal ministre le

tableau qui luy étoit destiné; il l'a trouvé chez lui en arivant de la campagne, ne s'attendant point à cette galanterie; l'on m'a fort assuré qu'il luy avoit fait grand plaisir; je n'ay put le voir que deux jours après et après avoir reçeu de cette Éminence un présent en reconnoissance qui consiste en une tabattière d'or des Indes, plusieurs livres de tabac d'Espagne et une douzaine de beaux mouchoirs. Nous nous sommes remersiés l'un et l'autre; j'ay tâché de lui faire connoître la supériorité de ma sensibilité. Il m'a dit que les gens de l'art l'avoient fort approuvé. Après luy avoir dit que je ne manquerois pas, Monsieur, de vous faire part de touttes ses bontés, sur-le-champ il m'a fort chargé de vous faire ses compliments. Ce tableau représente le moment que Mercure présente Bacchus naissant aux Nimphes pour avoir soin de son éducation. Il est environ de 4 pieds de longueur sur 3. J'ay fait de mon mieux pour qu'il fut passable. J'espère que les belles choses qui sont dans le palais du Pape, par le moyen de ce ministre, l'entrée pour nos élèves leurs sera plus facile; il est fâcheux qu'il soit d'une santé un peut équivoque.

Je finis actuelement un petit morceau pour M. l'abbé de Canillac; c'est une demy-figure représentant l'*Amour de la vertu;* il n'en ait point prévenu. Je luy ay fait part de l'article qui le regarde dans votre dernière lettre; il vous et fort obligé. Il m'a dit qu'il attendoit toujour une réponce de vous, Monsieur. Les chaleurs sont venue tout d'un coup si forte qu'à peine peut-on respirer et absorbe beaucoup le travail.

Il n'ait pas doutteu, M., que dès que je seray libre je ne continue avec zelle la suitte de *Marc-Antoine*. Le coup d'œil que vous avez bien voulu donner au premier morceau de tapisserie m'encourage infiniment à travailler à cette colection.

Je ne manqueray pas de m'informer s'il seroit possible de trouver un Guide tel que vous le désirés; ils ne sont pas aisés à rencontrer et surtout d'un sertain prix. Le vieux cuisinier de l'Académie n'est plus bon pour ce service. Les plaintes ce multiplient de plus en plus, et réelement il accomode fort mal; il et vray que ce qu'on luy donne et bien modique, attendu la diférence des tems. J'en cherche un autre. La grâce que vous voulés bien faire à ce pauvre Estiene seroit-elle trop de 5 écus par mois, il n'en jouira pas longtems, car il est fort cassé; votre charité aura la bonté de décider.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

Archives nationales, O[1] 1940. NATOIRE.

4916. — Natoire a Vandières.

Rome, [juin 1752].

Monsieur, — J'ay reçu la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire du 8 may; je suis toujour très sensible des soins que vous voulés bien prendre, M., pour me procurer l'avantage de porter ce cordon en voulant m'adoussir les frais qu'il en coûtent ordinairement.

En partant de Paris, j'ay laissé à M. *Massé* 1,800 livres que je sacrifiay pour obtenir ces lettres, s'il étoit absolument nécessaire de faire cette dépence, croyant même que cette somme, selon ce que l'on me dit alors, pouroit suffire. Je suis fâché que ma situation présente ne me permette pas de l'augmenter jusque à celle de 3,000 livres, ce qui me paroît bien vif pour un nouveau Directeur, attendu les dépences qu'il a été obligé de faire dans son établissement; avec cela, je me trouve engagé de payer 6,000 livres pour des affaires de ma famille dans le courant du mois de septembre prochain.

Touttes ses raisons, Monsieur, me force de ne pas pouvoir jouir de la grâce toutte entière que le Roy veut bien me faire en votre faveur. Trouveriés-vous pas bon que je portasse toujour le cordon et dans peut de tems je me trouverois plus à portée d'i joindre tout les titres qu'il exige? J'ay effectivement apperçu dans les marges des lettres de M. *Vleughles* qu'il avoit fait quelques frais, mais qu'ils vont à très peut de chose. J'aurois souhaitté que la grâce que le Roy luy fit, en luy passent les deux degrés qui luy manquoient, eût put s'étendre encore plus loin pour me servir d'exemple; mais il y a des bornes à tout, auquelles il faut ce renfermer. Je vous prie, M., de me dire le meilleur party que je dois prendre.

Je viens de passer quelques jours à la campagne de Frescati avec Mme Vleughles et ma sœur, dans la maison de M. le duc de Nivernois. La première et fort sensible, Monsieur, à votre souvenir, et l'une et l'autre vous présente leurs très humbles sivilités. Touttes les belles situations où se trouvent ses maisons de plaisence font grand plaisir à voir, et ont la pluspart des curiosités appartenant à la peinture. J'ay dessinés quelques point de veue que j'espère de tems en tems multiplier, parce que cela et fort

utile pour le talent, et je souhaitterois beaucoup que parmy nos élèves, quand il s'en trouveroit quelqu'un qui n'auroit pas tout celuy qu'il faut pour arriver à l'histoire avec distinction, de prendre celuy du paysage, qui est si agréable et si nécessaire, car nous en mancons; mais la pluspar, croyant se dégrader dans ce party, ayment mieux ramper dans l'un que de chercher à se distinguer dans l'autre, ce qui fait qu'il onts de la peine à écouter avec docilité ce qui tend à leurs propres intérests, et parce qu'il y a eu des tems où ils se sont un peut trop accoutumé à être absolument leurs maître ils prennent ses travers. Je me serviray toujour, M., de vos ordres pour les corriger de ses abus.

Je n'ay jamais veu Naples. Comme cette ville et remplie de curiosité, me permetrés-vous d'y faire quelque jour une petitte promenade dans le tems où l'Académie poura ce passer de ma présence. Je laisseray alors ma sœur pour vacquer au soin journallier de la maison. Cette école mériteroit bien que l'on y pût faire quelques études. Insensiblement je me metray au fait de connoître tout ce qu'il y a de beau pour pouvoir faire ensuitte un bon usages dans notre école et remplir vos intentions.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

Oseroye-je vous prier, M., de faire rendre cette lettre à M. *Massé*.

Archives nationales, O[1] 1940.

4917. — NATOIRE A DUCHESNE.

Rome, 5 juillet 1752.

Hélas! mon cher amy, vous m'apprenés une bien triste nouvelle qui c'et trouvée sur-le-champ multipliée. Je ne reviens point de la peine que je ressent et vous devés en aitre plus convincu que personne, connoissant combien je l'émois et combien je luy étois attaché. C'et une vray perte que nous faison et à laquelle mons[r] de Vandières doit aitre sensible. Je luy fait connoître mes regrets. Cecy doit faire remuer nos esprit pitoresque dont les moin sensible croiront y gagner beaucoup, parce que tout ce qui et changement peut flatter leur embission causée par un fond de jalousie bien peut raisonable, car en vérité il sera bien difficile de trouver tant de bonne qualité rassamblée dans une seule teste. Je vous suis bien obligé de tout ce que vous me ditte d'obligent de touttes

les choses qui dépendent de cette place. Si j'étois sens emplois et sur les lieux, je pourois augmenter le nombre d'aspirens.

Nous avons affaire à un Directeur écléré qui saura distribuer tout avantageusement pour contenter tous les sujets de méritte. Quoique je regrette ma patrie, je dois aitre content de mon sort. On ne peut pas avoir tout dans ce monde. Cette belle place vacante ne convient point à tous; si j'étois sur les lieux et que l'on me fi l'honneur de [me] metre sur les reng, je ne me sousierois point de succéder à un homme tel que celuy que nous venons de perdre. Je suis bien sensible au souvenir de M. *Molet*, quoique je n'aye pas reçut de ses nouvelles en réponce de la lettre que je luy ay écritte, ni de M. *Gabriel* non plus. Je crois que l'architecte ne ce soussierai pas que l'on remplit cette place de premier [peintre]. Je m'imagine entendre tous les discours de *Boucher* et ceux de *Vanloo*; les voilà tous deux dans une belle expectative. Je n'entendray plus que le moment de désision pour leur faire mon compliment. Si vous voyés M. *Massé*, je devrois commancé par M. et Mme S. Philippe; je vous prie de leur faire part de mes peines que je melle avec les leurs, et à notre ami *Lépissier*. Cette mort doit entrener bien des regrets.

Je souhaitte que l'on vous donne un aussy bon voisin que celuy que vous perdés. Ma sœur avoue ses tors et participe à tout cecy. Les chaleurs l'absorbe sur beaucoup de choses et elle soupire quelques fois pour la chère patrie. Je vous prie de présenter nos sivilités en signe de reconnoissance à votre chère famille de Paris et de Versaille.

Voilà donc votre petit enfant homme de pied en cap; il me semble de le voir déjea comme un petit géant. Pour dire un mot de cette croi pandue à ce cordon, il et vray que M. de Vandières m'a laissé la désision de l'aitre tout de bon ou bien en figure.

Je luy ai fait connoitre là-dessus que, malgré mes forces, j'aurois souhaitté que la petitte somme que j'ay laissé à M. *Massé*, qui et de 1,800 livres, eu pu suffire pour remplir tous les frais qu'il faut nécessairement faire, et réelement cela me met à l'étroit s'il faut l'augmenter, attendu que je me suis engagé pour ma nombreuse famille pour 600 livres, que je dois payer incessamment, et vous ne sauriés croire les dépances que j'ay été obligé de faire à mon nouvel établissement. Voilà une chevalerie bien parlementée et qui donne plus de soin et de peine que tout le chevalier ne vaudra. Continués, je vous prie, tous vos bons ser-

vices. Si cela peut ce terminer avec ses 1,800 livres, je laisse à M. de Vandières à décider en dernier ressort. Je griffone ma letre, attendu que le courier va partir. Mille remersimens de tous les détail que vous me faitte. J'espère que vous m'apprendrés les suittes. Je vous embrasse d'aussy loin que vous m'enbrassés et avec les sentimens les plus vif et les plus remply de reconoisance, carissimo amico.

NATOIRE.

A Rome, ce 5 juin [juillet] 1752.

J'apprend avec plaisir les succès brillens du sieur *Sally*, et tout ce que vous m'en ditte confirme tout ce que je savois déjea, mais insensiblement nous le perdons. Je n'ay point eu de nouvelles de Mons. *Gillet*, je vous prie de lui [faire] des complimens. Je ne çay si les cordes de violons seront parvenue jusques à Mme Gillet, à qui j'ay l'honneur, aussy bien qu'à M., de leur présenter mon respect. Je n'oublie pas non plus l'amy M. *Portail*. Jouit-il d'une bonne senté? Il auroit peut-aitre besoin d'un peut de chaleur que nous avons de trop. Il devroit bien, en s'amusant, venir nous voir et vous l'accompagneré. Nous venons de rouler autour de Rome, où nous avons veu les plus beaux endrois qui ce puisse imaginer pour le paisage. Je vous attendois pour les dessiner avec M. *Portail*, qui trouveroit bien de quoy garnir ses portefeuilles.

Archives de l'Art français, t. II, p. 278, d'après le manuscrit communiqué par M. Duchesne.

4918. — VANDIÈRES A NATOIRE.

A Compiègne, le 10 juillet 1752.

J'ay reçu, Monsieur, vos deux dernières lettres, la première sans datte, ce qu'il faudroit éviter à l'avenir, dans laquelle étoit celle que vous avés écrite à M. *Massé*, qui luy a été envoyée, et l'autre dattée du 20 du mois de juin.

Par la première, vous me marquez avoir laissé entre les mains de M. *Massé* une somme de 1,800 livres que vous voulez bien sacrifier pour obtenir des lettres de noblesse, si elles sont absolument nécessaires, mais que votre situation actuelle, vu des engagements de famille que vous avez à remplir le mois de septembre prochain, ne vous permet pas d'y ajouter ce qui manque aux

3,000 livres que coûteront vos lettres de noblesse, et, sur ces raisons, vous me demandez si je trouverois bon que vous portassiez en attendant le cordon et que dans peu de temps vous vous trouveriez plus à portée de joindre tous les titres qu'il exige.

Je vous observe qu'il est préalable d'être muny d'une lettre de M. le comte de Saint-Florentin, avant que vous puissiez le porter à Rome. A l'égard de cet article, la difficulté seroit aisée à lever. Je vous obtiendrois cette lettre du ministre, comme on l'obtint pour M. Digne de M. de Maurepas; mais vous retomberiez dans le cas dont je vous ay parlé dans mes précédentes; vous auriez la faculté de porter le cordon à Rome, mais vous ne seriez point chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et c'est une grâce et une marque d'honneur que beaucoup d'honnêtes gens achèteroient à beaucoup plus haut prix; vous me demandez mon avis sur le party que vous devez prendre; je ne balance pas à vous dire que vous devez faire la dépense nécessaire pour jouir de la grâce entière que le Roy vous fait. Votre situation actuelle, me dites-vous, ne vous permet pas d'ajouter aux 1,800 livres le restant de la dépense à faire. Je vous offre un moyen de pouvoir y fournir, sans toucher aux arrangements actuels de vos intérests domestiques. Je vous feray avancer les 1,200 livres excédentes sur vos appointemens, sur lesquels il vous sera retenu 600 livres cette année et 600 livres sur ceux de l'année prochaine. J'attendray votre réponse et votre sentiment pour sçavoir si vous voulez que je charge icy quelqu'un de suivre l'obtention de vos lettres de noblesse et de leur enregistrement, si l'offre que je vous fais se concilie avec vos intérests.

L'idée que vous me proposés d'après certains points de vue que vous avés dessinés dans votre voyage à Frescaty, d'engager ceux des élèves qui n'ont pas tout le talent requis pour arriver à la perfection de l'histoire, de s'appliquer au paysage, est juste[1]; c'est une partie de l'art qu'il est nécessaire d'entretenir, et je conviens qu'il vaudroit mieux avoir un bon paysagiste qu'un foible peintre d'histoire. Je consens que vous y fassiés appliquer ceux des élèves que vous jugerés pouvoir mieux réussir dans ce genre que dans celuy de l'histoire; bien entendu pourtant que cette partie-cy, que je veux absolument qui soit cultivée avec toutte l'application possible, résolu de la porter au plus haut degré de perfection, sera continuée avec toute l'attention dont vous êtes capable, et comme le génie de l'homme est plus affecté d'une partie d'un beau tableau que de l'autre, quoique je vous aye demandé de faire coppier les

plus beaux par les pensionnaires, il ne faut pourtant pas les assujettir à faire les coppies servilement, mais leur laisser coppier la partie du tableau qui les affecte le plus, une belle tête par exemple, une belle main, une attitude noble et naturelle qui les frappe, parce qu'on réussit toujours mieux dans ce qu'on fait avec goût qu'avec contrainte, et ces études leur serviront dans les occasions. Entrés dans mes vues, je vous prie, je veux ranimer les arts et procurer aux artistes le relief qui leur est dû, mais je veux qu'ils s'appliquent de manière à réussir éminemment; votre exemple les encouragera, vos leçons les instruiront et vos corrections les perfectionneront.

Je suis bien aise que vous ayés fait votre cour à M. le Cardinal Valenti et des témoignages de sa sensibilité à votre égard. Je ne doutois point du succès qu'auroit le tableau que vous avés fait pour S. É., et j'apprens avec plaisir la satisfaction que luy et les connoisseurs en ont eu. Je vous prie de présenter de ma part à S. É. mon respect et mes actions de grâces du souvenir dont elle m'honore.

Il est juste et raisonnable que vous voyés Naples. C'est une très bonne étude que je connois par expérience. Quand vous voudrez faire ce voyage, vous m'en donnerez avis et je vous en enverray ma permission; mais, aussitôt que vous aurés finy le tableau que vous faites pour M. l'abbé de Canillac, je vous renouvelle ma demande de la suitte de l'*Histoire de Marc Antoine*. La manufacture des Gobelins attend avec impatience cette suitte. Satisfaittes mes désirs et les siens.

Si le s^r *Blanchet* ne remplit pas la parole qu'il m'a donnée par une lettre qu'il m'écrivit quelque temps après que je vous eus chargé de luy tenir le langage, que je vis par sa lettre que vous luy aviés en effet tenu, assurez-le bien que je le regarderay comme un homme totalement étranger à l'Académie et que j'agiray avec luy comme s'il n'en avoit jamais été. Vous chargerez le s^r *Doyen* d'achever sa copie d'après *Raphaël* tout aussitôt que celuy-cy pourra y travailler, si le s^r *Blanchet* perd un moment à l'achever.

Vous êtes le maître de changer votre cuisinier. Je sçay que c'est un très mauvais cuisinier. La perte ne sera pas grande pour l'Académie, et, à l'égard du pauvre Étienne, je consens que vous luy donniés cinq écus romains par mois pendant sa vie. On m'a demandé une prorogation de temps pour le s^r *Hutin*, peintre, de deux ans au delà du temps ordinaire, que j'ay accordée; vous

aurés agréable de le prévenir. Ce courier-cy est chargé de vous remettre un rouleau de fer blanc dans lequel sont des desseins et des gravures que M. le comte de Cailus m'a prié de vous faire tenir.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. Depuis : « L'idée »; analysé dans Lecoy, p. 256, à la note.

4919. — Natoire a Vandières.

A Rome, ce 19 juillet 1752.

Monsieur. — J'ay l'onneur de vous envoyer le conte de l'Académie du second quartier. Il cest trouvé dans le premier une petitte erreur de 36 écus romains de moins qui provenoit de n'avoir conté que onze pensionnaires dans le tems qu'il y en avoit douze, ce qu'il sera aisé de voir dans cet article, qui est mis au clair dans ce dernier mémoire, en y comprenent au-dessus du nombre de ses douze pensionnaires deux autres teste : le directeur et sa sœur.

La petitte maison appartenant à l'Académie et sujette à variation; les locataire changent souvent, et cela fait des vuides, de mêmes que sertains qui ne peuvent payer, étant misérable; en tout, cela fait un détail qui n'ait pas fort agréable; je tâcherai nonobstant qu'il y ait moin de perte qu'il sera possible.

Le s[r] *Clérisseau*, architecte, et bientôt à la fin de ses trois année; il c'et adonné à faire des études dans le goût de *Jean Paul*. Il y a du talent et çachant bien la perspective et l'architecture, il pouroit bien réussir dans ce genre; il a copié différend tableau d'après le *Paniny*. Il travaille actuelement à un desain coloré que j'auray l'honneur de vous envoyer affin que vous voyez. Monsieur, s'il méritera vos bontés pour une prolongation; il ce conduit bien et nous aurions besoin de ce talent en France.

Don Jacques Borgèse et venu avant-hier à l'Académie et a veu mes tableaux; il m'a dit des choses obligentes sur celuy que j'ay fait au Cardinal secrétaire, et, en voyant touttes les salles et s'arrêtant à celle où et plassé votre portrait, en le voyant, il a beaucoup loué votre zele pour les arts. Il m'a fait bien des accueils et je dois avoir l'honneur de l'aler voir demain. M. de Canillac veut me présenter à la princesse. Il a reçu le petit tableau que je

luy ay donné avec des bontés infinies; il a voulu me faire présent de tablette garnie en or, très richement ornée.

Le s^r *Doyen* travaille depuy quelques jours à la copie du tableau du *Dominiquin* à l'église Saint-Louis. *Blanchet*, enfin, je le vois travailler au Vatican; mais ce n'ait pas sans peine.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

Je reçois souvent, M., des lettres où l'on me fait l'honneur de me croire déjeà chevallier, ce qui ne peut aitre réelement vray que par le secour de vos bontés.

Archives nationales, O[1] 1940.

4920. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 26 juillet 1752.

Monsieur, — J'ay receu l'honneur de votre lettre, en datte du 10 du courent, où elle me marque de présenter de sa part à M. le Cardinal Valenti ses actions de grâces de son souvenir. Je viens dans l'instant de voir cette Éminence pour m'acquitter de cette agréable commission, dont elle m'a parut fort sensible, et elle m'a chargé de vous dire, M., voulant vous agasser, qu'elle croyoit bien que vous n'oubliriés pas Rome, mais si bien elle; après ce petit reproche, elle voudroit fort vous aitre utile et vous prouver son amitié, où il c'et étendu avec abondance de cœur.

Je vous suis bien obligé, M., du petit arrengement que vous voulés bien prendre pour me faire réelement chevalier, car autrement je vois bien que je ne le serois qu'and peinture. Je prie dans ce moment MM. *Massé* et Duchesne, qui tout deux se sont donnés déjeà des soins pour cette affaire, de suivre la routte que vous jugerés nécescaire pour terminer cette décoration que je devrés à vos bontés.

Je ne manqueray pas de faire attention à tout ce que vous [me] faittes l'honneur de me dire, Monsieur, pour le bien de l'écolle.

J'ay annoncé au s^r *Hutin* la grâce que vous luy accordés d'une prolongation plus longue que celle qu'il espéroit. Il m'a parut en aitre sensible, en vous présentent ses très humble remersiement; je souhaitte que ce tems-là lui soit plus fructueux que celuy qu'il vient de passer[1] et qu'il soit plus docile à resevoir les avis dont il a grand besoin.

Je suis fâché que parmy cette jeune trouppe je sois forcé de vous en nomer un qui vient de faire l'impertinent; c'et le s^r *Lagrenée*, fort prévenu de son petit méritte. On et venu me faire des plaintes de luy de ce qu'il menassoit un jeune home, qui a toujour eu la permission de venir dessiner à l'Académie et qui n'a pas l'air fanfaron, de l'assomer de coups et de luy couper les oreilles; aux informations, j'ay ceu que le motif de cette bravade étoit bien légèrement fondé sur de prétendu discours dont le jeune homme n'ait pas capable de faire ny de manquer aux égar d'un pensionnaire du Roy tel que luy, car il fai souvent sonner ce titre. Sur quoy, j'eai fait appeller ce brave coupeur d'oreille, qui, sans beaucoup diminuer le ton de parler, m'a soutenu sa cause si bonne que s'il étoit à recommencer il n'y auroit rien qui pût l'arretter; cette pitoyable fureur m'a un peut hému et retenu en même tems; je l'ay menassé que je luy ferois ressentir cet écar, c'est pourquoy je vous en parle[2], affin que si vous jugés à propos, Monsieur, d'une punission qui servira d'exemple pour tout les autres. Au lieu de prendre le party de faire excuse, il m'et venu demander la chambre que vien de quitter le s^r *Lamotte* comme une chose de droit; cette chambre ait directement située sur le lit où couche ma sœur; le bruit qu'elle a ressentit pendant tout le tems qu'elle a été occupée, luy fait désirer qu'elle soit vuide; il veut me donner pour prétexte qu'il ne veut pas travailler dans le même endroit où il couche, tendis que je lui ay fait accomoder un très beau laboratoire à côté du mien, où il paroissoit en aitre enchanté; l'esprit de variété le fait souvent changer, ce qui ne convient point du tout dans notre colége. Pardon, M., de tout ce bavardage.

Le bon vieux Estienne vient tout en tremblottant vous remercier de la grâce que vous luy faitte et me dit qu'il priera tout les jours le bon Dieu pour le roy de France et pour vous, Monsieur. En voilà pour vos 5 écus[3].

Je ne pourois guaire faire le voyage de Naple à stheure qu'aprés les chaleur et le movais air.

M. Dartenay ne cesse de me faire des invitations les plus flatteuses pour voir cette ville, et je n'abuseray point de votre agrément, quand vous m'orés fait la grâce de me l'accorder.

Cette prolongassion du s^r *Hutin* remue un peu la servelle de nos jeunes testes; je ne cesse de leurs dire qu'ils tâchent de mériter

par leur ouvrages les augmentation de grâces que vous répendrés à ceux que vous jugerés à propos.

J'ay l'honneur d'aitre avec un très profond respect, etc.

NATOIRE.

Je n'ay pas encore veu le P. Olignany pour luy témoigner votre souvenir.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. Depuis : « J'ay annoncé »; Lecoy, p. 257.
2. Depuis : « Je suis fâché »; Lecoy, p. 257-8.
3. Depuis : « Le bon vieux Étienne »; Lecoy, p. 258.

4921. — CIOIA A VANDIÈRES.

Le 29 juillet 1752.

M. Cioïa, banquier à Paris, par sa lettre du 22 de ce mois, envoye à M. le Directeur général copie du récépissé de la somme de 2,000 écus romains, qu'il a fait toucher par son correspondant à Rome à M. *Natoire*, directeur de l'Académie de France en cette ville, lesquels reviennent, monoye de France, à 11,000 livres, dont il demande le remboursement.

Archives nationales, O[1] 1195, fol. 192.

4922. — D'ISLE A VANDIÈRES.

A Paris, le 17 août 1752.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer l'estat de ce qui est contenu dans les trois caisses arrivées de Rome et déposées au Louvre dans la salle des antiques, pour en faire demander le passeport à M. de Saint-Contest pour qu'elles soient affranchies.

J'ay joint dans un petit état séparé le peu qui s'est trouvé dans ces caisses, et qu'aparement les élèves ont fait passé dedans, qui n'a aucun rapport à leurs ouvrages de sculpture, et que j'ay cru qu'il ne convenoit pas d'insérer dans l'état que j'ai l'honneur de vous envoyer, mais seulement pour vous rendre compte.

G. D'ISLE.

État des morceaux de sculpture en marbre, terre et plastre, qui se sont trouvés dans les trois caisses venuës de Rome, à l'adresse de Monsieur de Vandières, et qui ont été déposées au Louvre, dans la salle des Antiques, suivant l'inventaire qui en a été fait le 16 aoust 1752.

Dans la première caisse appartenante au s^r *Gillet,* sculpteur.

En plâtre.

Un torse.
Trois testes.
Deux pieds.
Une main.
Deux enfants.
Et un genouil.

En terre.

Trois grandes figures d'environ 2 pieds 1/2 de haut, dont deux qui sont assises, se sont trouvées touttes cassées en petits morceaux, et la troisième debout, tenant une horloge à sable appuyée sur une grande lire, représentant la Jeunesse.

Trois figures de femmes d'environ 12 pieds de haut.

Quatre autres figures assises, à peu près de même grandeur.

Deux groupes de chacun 15 pouces de haut, dont un représente un Élément et l'autre Jupiter et Hébé.

Un rouleau de plusieurs tableaux et une petite boëtte de couleur.

Dans la seconde caisse apartenant audit s^r *Gillet*, sculpteur.

En marbre blanc.

Deux bustes d'environ 2 pieds de haut, dont un de jeune homme et l'autre de femme.

En plâtre.

Une grande teste de vieillard.
Un petit groupe d'enfants.
Une petitte teste de vieillard.
Une autre petitte teste en bas relief et une oreille.

En terre cuitte.

Un Hercule Commode d'environ 2 pieds de haut, cassé en partie.
Un buste de femme, cassé.

Une figure assise de jeune homme, toutte cassée par morceaux.

Une autre figure d'homme debout, aussi cassée par morceaux.

Un petit groupe d'un pied de haut.

Un groupe de neuf figures de femmes versant du vin dans un tonneau, représentant les Danaïdes.

Suitte de la deuxième caisse.

Sept paquets d'outils et ébauchoirs.

Une boëte de crayons noirs.

Une petitte boëte de médailles en soufre.

Une petitte lampe en cuivre.

Beaucoup d'estampes et dessins au crayon.

Dans la troisième caisse appartenant au s^r^ *Challes*, sculpteur.

Un grand médaillon en marbre blanc, représentant un buste d'homme tenant une guirlande de fleurs (Antinoüs), est pour le Roy.

Dans les deux coins de la caisse deux models en cire rouge.

Une petitte pierre ronde à broyer des couleurs et la molette.

Un enfant en plastre, cassé en beaucoup de morceaux.

Archives nationales, O^1^ 1940.

4923. — *Note de ce qui s'est trouvé dans les caisses venues de Rome, qui n'ont point de raport aux ouvrages des sculpteurs et qu'ils ont insérés dans les caisses.*

Sçavoir :

Dans la 2e caisse, appartenant au s^r^ *Gillet*, sculpteur.

Un petit paquet envelopé de toille verte, à l'adresse de M. Boudet, chanoine régulier, rue du Roy-de-Sicile. Ce sont des reliques.

Un paquet cacheté à l'adresse d'une religieuse supérieure de la Visitation Sainte-Marie, rue et faubourg Saint-Antoine (idem[1]).

Dans la 3e caisse.

Six petittes boettes remplies de pots de pomade d'Italie, appartenants au s^r^ *Gillet*, sculpteur.

Un volume del padre ponce sur la perspective pour M. *de Vigny*, architecte du Roy (dont a esté chargé ledit s^r^ *Challe*).

Archives nationales, O^1^ 1940.

= 1. Marguerite-Emmanuelle Leferon, supérieure des Visitandines de la rue Saint-Antoine du 18 mai 1750 au 2 juin 1753.

4924. — Vandières a Natoire.

A Versailles, le 21 aoust 1752.

Depuis ma précédente lettre, Monsieur, dattée du 10 juillet dernier, j'en ay receu trois de vous. La première du 5 juin; la seconde et la troisième des 19 et 26 du mois passé.

Par celle du 5 juin, je vis votre juste sensibilité sur la mort de M. *Coypel*, dont j'ay vivement ressenti et ressents encore amèrement la perte. Cet homme vertueux a emporté dans son tombeau les regrets de tous ceux qui l'ont connu. Vous me donnâtes avis, par la même lettre, des 2,000 écus romains que M. de Cioia venoit de vous envoyer et des témoignages de souvenir de mylord Lismord[1]; dittes luy, je vous prie, combien j'ay été sensible à l'honneur qu'il me fait, et assurés-le bien de toute ma reconnoissance.

J'ay reçeu, avec votre seconde, du 19 juillet, votre compte du second quartier de cette année. Vous y relevés une omission que vous aviés faitte dans le précédent compte, de 36 écus romains, provenant de ce que vous n'aviés employé en dépense, dans votre premier compte, que la nourriture d'onze pensionnaires, au lieu qu'ils étoient douze depuis le 15 février; et que, d'ailleurs, il faut comprendre, dites-vous, deux autres têtes, au delà des douze pensionnaires, sçavoir : celle du Directeur et celle de la demoiselle sa sœur. Je feray arrêter vos comptes au bureau de la Direction d'après ceux de M. *de Troy;* et je vous les enverray signés de moy. Mais j'ay à vous observer que, par rapport au douzième pensionnaire, le premier quartier de cette année n'est pas dû en entier pour sa nourriture, puisque vous dittes qu'il n'a commencé à courir pour celuy-là que du 15 février. Une autre observation que j'ay à vous faire, c'est qu'on verra dans les comptes de M. *de Troy* si Mme son épouse et luy étoient employés sur les états des nourritures comme pensionnaires; je me conformeray sur cela à l'usage étably. Je compte que vous donneres vos soins pour que la petite maison appartenante à l'Académie produise tout ce qu'elle pourra rendre, je m'en rapporte à votre attention et à votre zèle.

Ayés agréable de dire à Dom Jacques Borghèze combien je suis flatté de l'honneur qu'il me fait de se souvenir de moy, et de l'assurer de toute ma reconnoissance; vous ne pouvés être présente de meilleure main à Madame la princesse Borghèze que de celle

de M. l'abbé de Canillac; cherchez toutes les occasions de vous ménager sa protection et assurés-le de mon inviolable attachement. J'apprends avec satisfaction que le s^r *Doyen* travaille à la copie du tableau du *Dominiquain*, qui est dans l'église de Saint-Louis, et que le s^r *Blanchet*, malgré toute sa paresse, travaille enfin au Vatican.

Par la troisième, du 26 juillet dernier, à laquelle étoit jointe celle que vous avés écritte à M. Massé et que je luy ay fait adresser tout de suite, vous vous êtes enfin déterminé pour le party qui, je crois, étoit le plus convenable pour vous, de prendre des lettres de noblesse pour pouvoir jouir de la grâce entière que le Roy vous a accordée en vous fesant chevalier de Saint-Michel. Je chargeray quelqu'un de voir M. Massé qui, conjointement avec luy, aplanira toutes les voyes avec le plus de célérité qu'il sera possible pour que vous receviés bientôt toutes vos bucoliques et pour qu'enfin vous soyés décoré du cordon de cet ordre à titre de chevalier.

Lorsque vous irés faire votre cour à S. Ém. M. le Cardinal Valenti, faites luy la mienne, je vous prie. Les témoignages de bienveillance dont il m'a honnoré pendant mon séjour à Rome ont si profondément gravé dans mon cœur la respectueuse reconnoissance que je luy dois, que les traits en sont indélébiles, et S. Ém. ne me rendroit pas justice si elle le révoquoit en doute un seul instant.

Je vous ay demandé, par mes précédentes, de m'envoyer de tems en tems des notes sur les études, le progrès et la conduite de chacun des pensionnaires. Vous ne m'avés cependant parlé jusqu'à présent que de trois, et encore ne me donnés vous l'idée des études et des progrès que d'un seul, je veux dire du s^r *Clérisseau;* vous m'avés observé que celuy-cy travaille dans le goût de *Paniny*, qu'il a copié différens tableaux d'après luy et qu'il pourroit réussir dans ce genre; je verray sur le dessein coloré que vous m'annoncés du s^r *Clérisseau* si on pourra luy prolonger son séjour à Rome, puisque, outre son talent, vous avés encore lieu d'être content de sa conduite.

Vous ne m'avez parlé du s^r *Huttin* que pour m'apprendre son indocilité, de laquelle il me paroît que vous vous plaignés, ainsy que du mauvais employ qu'il a fait de son tems jusqu'à présent, puisque vous souhaités pour luy, dans votre lettre du 26 juillet, que les deux ans que je luy ay prorogé luy soyent plus fructueux

que ceux qu'il a passé; mandés-moy sur quoy porte son indocilité et voyés s'il méritte la grâce que je luy ay faite, car s'il se conduisoit de manière à n'y pas répondre, je saurois bien la retirer et la faire verser sur quelqu'autre, qui tâcheroit de la mériter.

Enfin, le 3e pensionnaire dont vous me parlés dans votre lettre du 26 est le sr *La Grené;* vous m'aprenés la plainte qu'on vous a portée contre luy sur les menaces qu'il a faites d'assommer de coups et de couper les oreilles à un jeune homme qui a toujours eu la permission de dessiner à l'Académie, et que, lorsque vous le mandâtes pour luy en faire la réprimande qu'il méritoit, il fut assés osé pour vous répondre que, *s'il étoit à recommencer, il n'y auroit rien qui pût l'arrêter*, et que, bien loin d'être allé ensuite vous faire excuse de ce trait d'impertinence, il étoit venu vous demander, *comme une chose qui lui étoit due de droit*, la chambre que M. *de La Mothe* vient de quitter.

Cette conduite de la part du sr *Lagrené* mérite, à tous égards, une punition exemplaire; il faut luy apprendre le respect qu'il vous doit comme Directeur de l'Académie de France à Rome et comme son supérieur.

Je vous ordonne, M., aussytost que vous aurés reçu ma lettre, d'envoyer le sr *Lagrené* aux arrests dans sa chambre, pendant un mois, pour avoir été assés osé de vous répondre de la sorte, et, pour les menaces qu'il a faites à ce jeune homme de l'assommer de coups et de luy couper les oreilles; après que son mois d'arrêts sera expiré, vous luy en ordonnerés autres huit jours tout de suite; pendant les cinq semaines de ses arrêts, vous ne luy permettrés de sortir de sa chambre que pour aller travailler dans le laboratoire qué vous luy avés fait accomoder à côté du vôtre, d'où il retournera immédiatement dans sa chambre, avec défenses expresses à tous les autres pensionnaires d'aller l'y voir pendant ces cinq semaines, sous telles peines que je jugeray à propos d'établir contre les contrevenants; et, comme dans le cours de ces cinq semaines il y aura des dimanches et qu'il pourroit y avoir aussy des fêtes de précepte, qui obligent à entendre la messe, vous luy ordonnerés, les dimanches et les fêtes, d'aller l'entendre le matin à sept heures, dans notre façon de compter les heures en France, et vous luy enjoindrés d'être rentré à huit heures dans sa même chambre, c'est-à-dire une heure après qu'il en sera sorty pour aller entendre la messe, et vous ordonnerés qu'on luy porte son diner et son souper dans sa chambre pendant lesd. cinq semaines d'ar-

rêts; et si led. s^r *Lagrené* étoit assés osé pour ne pas vous obéir, lorsque vous luy donnerés ces ordres-cy de ma part, et de ne pas les exécuter de point en point, et qu'il ne tînt pas exactement ses arrêts, mandés-le moy sur-le-champ; je vous envoyeray un ordre de le chasser honteusement de l'Académie de Rome, comme je le feray rayer à Paris de dessus les registres de l'Académie royale de peinture.

Quand vous aurés lu ma lettre, vous assemblerés dans votre appartement tous les pensionnaires avec le s^r *Lagrené*, et, lorsqu'ils y seront tous ensemble, vous leur lirés hautement l'article cy-dessus, contenant les ordres que je vous y envoie contre le s^r *Lagrené*. Dittes leur de ma part à tous que le Roy les envoye à Rome pour devenir des peintres, des sculpteurs et des architectes, et non des assommeurs et des coupeurs d'oreilles, surtout qu'il ne leur arrive pas de tenir un langage aussy indécent et aussy contraire au respect qu'ils doivent au palais qu'ils habitent, et qu'à l'égard de la subordination qu'ils vous doivent ils ayent à l'observer régulièrement et avec toute l'obéissance due à leur supérieur.

Je vous défends absolument de donner au s^r *Lagrené* la chambre qu'il vous a dit luy être due de droit, m'en remettant à votre justice de donner aux pensionnaires le logement que vous jugerés le mieux pouvoir convenir à chacun d'eux. Ils participent tous à la même grâce que le Roy leur accorde de les faire élever dans les arts, dans son Académie. C'est à vous, comme Directeur de cette Académie, à distribuer avec équité les grâces intérieures du palais dont le Roy vous a confié l'administration, et à eux à recevoir avec respect ce que on leur y donne à titre de grâce, et non à titre de droit; vous aurés attention de me mander l'effet qu'auront fait les ordres contenus dans ma lettre.

Jean Juste, Suisse du palais de l'Académie à Rome, m'a fait demander une augmentation de gages, les siens n'étant que de cinq écus romains par mois, qui ne valent que 25 livres argent de France. Il établit les moyens de sa demande sur ce qu'il assure que tous ceux qui ont occupé son poste, de même que luy, ont eu de tout temps le produit que rendoient les balcons qui se font devant l'Académie pendant le Carnaval; mais qu'il a perdu ce produit depuis votre arrivée, le luy ayant ôté pour en donner les trois quarts à vos domestiques. Cette réduction pour luy au quart le force de me demander une augmentation de gages; il prétend d'ail-

leurs que c'est une nouveauté que vous avés introduite. Mandés-moy sur quel fondement vous avés étably ce changement et s'il est vray que, de tout tems, les Suisses de l'Académie ayent jouy de ce droit et de ce revenant bon, car, dans ce cas, je pense qu'il faudroit le luy laisser percevoir, suivant l'usage, pour éviter l'augmentation de gages qu'il me demande.

Nous avons eu une terrible allarme depuis le 2 de ce mois; M. le Dauphin a eu la petite vérole; il est entièrement hors d'affaire. La Faculté de médecine de Paris, qui avoit été réunie à celle de Versailles pendant la maladie de ce prince, est de retour à Paris depuis quelques jours, et nos craintes et nos allarmes ont, grâces au ciel, pris fin.

Le premier volume du Catalogue raisonné des tableaux du Roy, fait par M. *Lépicié*, vient de paroître; c'est un fruit de l'Académie, à la distribution et au partage desquels vos talents supérieurs vous ont acquis un droit. Je vous en envoie deux exemplaires, l'un pour vous et l'autre pour le R. P. Olignani, à qui je vous prie de le donner de ma part, en l'assurant que je le luy envois comme un tribut de la sincère amitié que je luy ay voué pour toujours.

Je suis, M., etc.

Les deux livres ne sont pas reliés encore, et je ne vous les enverray que sous quinzaine.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. Il s'agit du baron de Lismore, d'une ancienne famille irlandaise des Carlogghan.

4925. — Vandières a M. de Saint-Contest.

A Paris, le 29 aoust 1752.

Monsieur, — Il est arrivé ces jours passés à Paris pour le Roy trois caisses venant de l'Académie de peinture et sculpture de Rome, à mon adresse, qui ont été portées dans la salle des Antiques du Louvre, dont le contenu est dans l'état cy-joint; je vous prie de vouloir bien m'envoyer un passeport pour que ce qui est contenu dans cet état soit afranchy des droits de la douane.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement...

Archives nationales, O[1] 1940.

4926. — Natoire a Vandières.

A Rome, ce 12 septembre 1752.

Monsieur, — Je reçois avec honneur votre dernière, belle et grande lettre du 21 aoust. La sentence qu'elle contient pour le s^r *Lagrené* ne pouvoit aitre mieux dictée; elle luy a été lue en présence de toutte la jeune trouppe qui l'a écoutée avec respect, aussi bien que touts les articles qui en dépendent pour mentenir le bon ordre et les mettres à leurs devoirs, en ce rendant dignes des grâces qu'on veut bien leurs accorder[1]. J'ay dit au criminel larmoyant et confus que je tâcherai, M., à vous porter à racoursir son exil; voulés-vous bien m'accorder cette grâce? Il vous demande mille pardon de son écart. L'Académie avoit besoin d'un pareil exemple, car j'ay appris que, parmy ses jeunes cervelles, il s'en étoient lié plusieurs qui vouloient enfoncer la porte de cette chambre refusée pour l'avoir de force; mais que quelques-uns plus raisonable leurs en avoient empêché. Le s^r *Barot*, architecte, a été le premier à les retenir; je n'ay qu'à me louer beaucoup de celuy-ci; c'et un des plus sages et des plus laborieux. J'espère, M., que cette lecture va les rendres tels qu'ils doivent aitre. Je vous rend mille grâce de cette polisse, qui avoit besoin d'être renouvellée; j'ay encore de la peine à les renger pour qu'ils ne rentrent pas trop tard les soirs après leurs soupé; je feray valoir vos ordres jusque à cet article. En général, ils sont assés laborieux; mais la partie du dessein a été extrêmement négligée, et c'et en me récriant là-dessus, voyant les ouvrages du s^r *Hutin*, qu'il fut blessé de ce que je luy fesois sentir ses erreurs avec trop de franchise et je le trouvay peut docile. Ce tableau menquoit en touttes les parties, il n'ait pas le plus avancé ny celuy qui promette le plus; j'espère que la nouvelle grâce que vous luy venés d'accorder, M., luy fera faire quelques progrets.

Le s^r *Metay* et à la fin de ses trois années, aussy bien que le s^r *Cafieri;* ce premier et un des foible pour le dessain; il a de la facilité de peindre et fait joliment le paysage, et je crois que cette partie luy sera plus favorable que l'histoire. Je l'ay sependant choisi parmy les quatre qui doivent travailler à ses tableau pour Naples, dont j'ay eu l'honneur de vous parler dans ma précédente lettre, et j'espère que cet ouvrages luy sera profitable en le suivant de près.

Caffieri finy son morceau de sculpture à l'église de Saint-Louis représentant une *Trinité;* celuy-ci manque pour n'avoir pas assés étudié l'antique; cela fait que dans cet ouvrage, où il y aura du méritte, luy coûtte des paines infinie et beaucoup de tems, parce qu'il n'ait pas sûr dans ses opérations, et, malgré cette foiblesse, dont il devroit s'apersevoir, il et entêté et très difficile à gouverner, ce qui et venu aux oreilles de M. de Canilliac, qui a bien voulut me confier la conduitte de ce travail; il luy a parlé aussy de la bonne sorte[2], et, en nous entretenant, ces jours passé, sur la décoration de cette église avec M. de Canillac, nous disions que nos pensionnaire ont presque tous le défaut de ce croire fort habille dès qu'il onts ce titre et croiroient y dégrader s'il alloient chercher les bons avis et les corections dont nous avons toujours besoins dans ses talens-sy. Ses deux pensionaires aussy bien que le s^r *Clérissau* désirent une prolongation. Je leurs ay dit qu'il faloit qu'ils envoyassent quelques choses de leurs ouvrages et qu'alors vous feriés ce que vous jugeriés à prospos; c'et à quoy ils travaillent. J'ay dit au pénitant que, pour rentrer en grace auprès de vous, M., il falloit aussi qu'il vous envoyât quelques signes qui parlassent en sa faveur. Il vien de me faire voir un tableau de sa composition où il y a du méritte; il a beaucoup d'exécution de pinceau, mais il est maniéré pour le dessains et n'entent point encore la dégradation des lumières et l'armonie des couleurs, ce qui le fait peindre avec dureté; que, malgré cela, il et un peu trop amoureu de ses ouvrages et trop prévenu en sa faveur. J'espère que ce tems de pénitence luy procurera du bien et que par la suitte on en poura faire quelque chose.

Le s^r *Barbeau* avance sa copie du tableau de *Raphaël* au Vatican, qui et le *Batême de Constantin* et la dernière de cette colection. Celui-sy compose avec assés de jénie; mais il faut qu'il change son goût de dessiner, qui et d'une très petite manière. Il n'ait pas encore près de finir ses trois années.

Le s^r *Doyen* et un de ceux auquel l'on peut le plus conter pour faire son chemin. Sa copie, d'après le *Dominiquain*, ne vas pas mal; il paroît n'aitre occupé que de son talent.

Le s^r *La Traverse* yra bien aussy; il et assés maléficié de la nature; mais cela ne l'empêche pas d'aitre de bel humeur, et c'et le poëte et le bel esprit de toutte la bande, il tend à avoir un goût de couleur, mais il nous faut dessiner aussy.

Le s^r *Pajou*, sculpteur, ait occupé présentement de cette partie; il me paroît un bon sujet et fort doux à gouverner[3].

Les architectes travaillent aussy, et le s^r *Baros* doit leur servir d'exemples. Le s^r *Le Roy*, moin liant et plus facile à s'enporter, dessine d'après le *Carache* à la galerie Farnaise, cette partie manque souvant à ses Messieurs, ou je ne connois plus leurs foiblesse que dans l'autre où je le crois fort avancé. Il paroît que le s^r *Liotaud* aussy veut les imiter dans l'études de la figure; il s'occupe beaucoup, et je les exorte tous à vous envoyer aussy des marques de leurs avancements, affin que vous jugiés, M., de leurs talens. Pour finir la liste, je vous diray que *Blanchet* ait revenu tel qu'il étoit et tel qu'il sera toujours; il m'a donné sent paroles pour finir cette éternelle copie et n'en tient aucune. Il n'a été que deux ou trois jours tout au plus pour i travailler. Je n'atand plus que le s^r *Doyen* aye éboché son tableau du *Dominiquain* pour qu'il finisse cette copie, car il et de toutte ridiculité et inpertinence que ce drôle abuse de touttes les bontés et des facilités que l'on a toujours eu que trop pour luy et qu'il veulle faire encore l'homme susceptible d'honneur et de délicatesse; tout cela et bien misérable.

J'ay veu hier M. le Cardinal Valenty, à qui j'ay eu l'honneur de présenter vos sentiments. Cette Éminence les a reçu avec plaisir; on a beaucoup parlé sur les arts; Elle m'a dit de vous dire, M., que, si elle avoit les fonds que vous avés, elles les feroit mieux aller, mais elle fait ce qu'elle peut. Elle m'a demandé si je n'aurois pas les statut de notre Académie de Paris, qu'elle seroit bien aise d'y donner un coup d'œil pour régler des choses qu'il a envie de faire à celle de Saint-Luc, en ny prenant des lumières. J'en ay trouvé un exemplaire à l'Académie, que je luy donneray.

J'ay appris avec plaisir, M., et par M. *Cochin* luy-même, que vous veniez de le revêtir de la charge de garde des dessains[4]. Cette marque de confience et de distintion le flatte beaucoup et fait grand plaisir à tous ses amis. M. le Cardinal voudroit bien qu'il n'oubliât pas de graver cette petitte suitte de dessains qu'il a fait à Rome.

Je vous remersie toujours, M., des soins que vous voulés bien prendre pour ce cordon et de vouloir que cela soit bientôt terminé.

Sur cette petitte omission de conte, qui a été en erreur, commençant du 15 février, a duré jusque au 1er juillet, qui a été le

tems du changement de cuisinier. Lequel espace fait, je crois, le conte des 36 écus en question. Je souhaitte que vous trouviés, M., dans les anciens conte de M. *de Troy*, ce que l'on m'a dit issy, que Mme son épouse étoit comprise dans la partie de la nourriture, affin que ma sœur, qui se mêlle du gouvernement du ménage, jouisse de la même dousseur.

Je suis toujour surpris que, malgré la grande retenue que j'ay pour le surplus de la table que je suis obligé de faire, la dépence aille si loin et emporte presque tout mon pauvre petit revenu, à moin que de vivre comme un crasseux, ce qui ne conviendroit pas à la place que j'ay l'honneur d'occuper.

La bonne veuve Mme Godefroid me marque, M., que vous luy avez permis de m'engager à vous parler en faveur de son fils qui et issy. Elle désireroit, comme le plus grand bhonneur qui puisse luy arriver, que vos bontés misse ce fils au nombre des pensionaires. Ce jeune homme paroît vouloir s'avancer. Il a été un de mes élèves à Paris, et les directeur ont eu ordinairement, en partant pour venir à Rome, la permission d'amener avec eux un de leurs écoliers, à qui on accorde la pension. Sy vous permettés cette même grâce à celuy-sy, vous comblerés cette mère d'un bien le plus sensible[3]; elle a une furieuse charge à soutenir, qui l'enpêche de pouvoir vacquer à celuy-si. Sy ma prière peut luy aitre avantajeuse auprès de vous, M., je seray extrêmement flatté de cet honneur, dont je vous remersie infiniment.

Je suis surpris, M., que Juste, Suisse de l'Académie, aye été jusque à vous pour vous importuner de ses plaintes; il faut donc que je me justifie avec se domestique. Voisy donc la cause; tout les ans il se renouveloit une disputte dans le tems du Carnaval avec les deux domestiques qui etoit privé du bénéfice qui étoit dejea partajé entre le modèle et le Suisse pour le revenent bon des places qui sont en face de l'Académie. Toujour persécuté de ce que le Suisse ne les vouloit pas faire participer de cette prérogative, à l'examen et aux informations, il m'a paru que de partager ses petits proffit entre eux étoit le plus juste, puisque les domestiques partagent avec le Suisse les cires qui coulent lorsqu'il ce fait des illuminations dans les tems de réjouissance sur toutte la face du palais; joint à cela que le Suisse a tout en entier les manches qu'il resoit des étranger qui viennent voir l'Académie; sans conter encore celles qui luy sont donnée par les jeunes étudiens qui ont la permission de venir dessiner d'après l'entique; j'ay cru

qu'and balançant tout ses petits profit, le Suisse ne seroit pas le plus maltretté, et par là je fesois sesser cette dispute de tous les ans. Je ne sçay sy mon prédécesseur avoit mieux fait de la laisser toujour en suspend. J'ay donc veu cet ostiné Suisse dans ce dernier Carnaval ne voulant pas séder ce prétendu droit, et ce n'a été qu'and le menaçent qu'il a parut ce rendre. Du reste, sa place n'ait pas movaise, et il fait encore d'autre petit trafic, et cette place ait désirée. Voilà, M., tout mes grief. Aurai-ge l'avantage de l'emporter sur se plaignant indiscret qui sort des bornes de son devoir; je ne luy ay encore rien dit.

Je vous remersie beaucoup, M., du beau présent que vous me faittes du 1er vol. du Cathalogue des tableaux du Roy. Je tâcherai que la lecture de ses grands hommes me soit fructueuse. Je reçois dans l'instant les deux volumes et j'envoye le second au P. Olignani, qui étoit déjeà prévenu et sensible à vos bontés.

J'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Le Millord Lismord vous fait bien des compliments, M., il m'a dit qu'il vous écriroit. Je viend d'apprendre que M. de Canillac vien de perdre M. son père[6]. Je n'ay pas encore pu voir Don Jacques Borguèse; il m'a fait dire de ne le venir voir que dans quelques jours, parce qu'il vouloit que je visse dans son appartement une pièces qui doit aitre bientôt achevée; on dit qu'elle ait très brillante. J'auray l'honneur de luy dire ce dont vous me chargez.

Archives nationales, O1 1940.

= 1. Analysé; Lecoy, p. 258, à la note.

2. Depuis : « *Caffiery* »; Lecoy, p. 258.

3. Depuis : « Le sr *Barbeau* »; Lecoy, p. 259-60.

4. Charles-Nicolas *Cochin* fut nommé, le 23 juin 1752, garde des dessins du Roi, en remplacement de *Coypel*, qui venait de mourir.

5. Depuis : « La bonne veuve »; Lecoy, p. 260.

6. Ignace de Beaufort-Canillac Montboissier.

4927. — VANDIÈRES A NATOIRE.

A Fontainebleau, le 10 octobre 1752.

M. *Giroux*, peintre, est allé à Rome pour s'y perfectionner dans son art et y étudier d'après les grands maîtres de cette école; il m'est extrêmement recommandé, et on me demande instament

de vous engager à luy donner vos avis et conseils; vous m'obligerés de le regarder comme quelqu'un que je vous recommande.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

4928. — Natoire a Vandières.

A Rome, ce 11 octobre 1752.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du 3e quartier de cette année de la dépence de l'Académie. Désirent toujour qu'il soit exact en touttes les parties et sans erreur, je resevrès avec grand plaisir l'arrêtté des deux premiers quand vous le jugerés à propos.

Voici, M., le tems des vacances et des villégiature; je suis beaucoup sollicité par M. d'Hartenay d'aller passer quelques jours à Napples. J'ay eu l'honneur de vous demander la permission pour voir cette belle ville; je pourois partir dans quelques jour et je me trouverois dans le tems de la Saint-Charles, qui est la feste du Roy et où la cour et dans son beau. Après une quinzaine de jour que j'auray pour voir touttes les curiosités, je m'en retourneray; je laisse l'Académie en bon ordres et ma sœur veillera à tout.

Le sr *Doyen* vien de finir l'ébauche de sa copie du tableau du *Dominiquin* avec attention et fait espérer qu'il s'en tirera bien. Ne pouvant plus continuer actuelement à cause du peut de clarté qu'il y a dans cette chapelle, je luy ay dit d'aller absolument au Vatican finir la copie du sr *Blanchet*, sur lequel on ne peut plus espérer, car il et à présent en prison pour ses deptes; cela ne surprend point tous ceux qui le connoissent et, en vérité, on a eu trop de ménagement pour luy, il ne méritte pas d'aitre plaint.

Le sr *Caffiery* et à donner les dernier cout de l'ouvrage qu'il a entrepris pour Saint-Louis d'une *Trinité* sur le maitre-hotel. Je souhaitte que cet ouvrage ayent le succés qu'il désire.

J'ay eu dernièrement un remerciment fort agréable de M. le duc de Nivernois au sujet d'un petit dessain d'un point de veue de sa maison de Frascaty que je fis lorsque g'i fus passer quelques jours ce printems dernier. C'est comme un petit à conte du tableau que j'espère luy présenter à son retour, sy réelement nous pouvons nous en flatter.

Par une lettre écritte de M. *Cochin* à un de ses amis, elle nous apprend les grâces, M., que vous répandés à différent menbres de l'Académie et l'acqueil favorable avec lequel vous resevés les personnes qui ont des talens. Toutes ces marques de bontés seront autant d'éguillon pour l'avencement des beaux-arts.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O[1] 1940.

4929. — VANDIÈRES A NATOIRE.

A Fontainebleau, le 16 octobre 1752.

J'ay reçu, Monsieur, deux de vos lettres, l'une du 23 aoust[1] et l'autre du 12 septembre derniers depuis celle que je vous ay écrite le 21 du mois d'aoust passé.

Vous pouvés, ainsy que vous me le demandés par votre première, m'adresser les desseins nécessaires pour compléter la gravure de votre ouvrage des *Enfants trouvés;* ils seront remis à qui vous souhaiterés.

Quoique vous ne m'eussiez pas accusé la réception du rouleau de M. le comte de Caylus, j'étois bien sûr qu'il vous étoit parvenu, attendu l'attention que l'on a à la poste pour les dépêches que j'y envoye.

J'approuve le choix que vous avés fait des quatre pensionnaires pour l'exécution des tableaux que demande M. d'Arthenay. Mais, bien loin de penser comme vous, qu'il en résultera un bien pour l'Académie, je trouve, au contraire, que rien ne peut être plus pernicieux pour cette école. Aussi, je vous recommande que cela n'arrive pas souvent. Qu'un jeune peintre que le Roy a envoyé à Rome fasse dans le cours de son tems deux ou trois tableaux d'imagination, qu'il vous présente quelquefois des esquisses de son génie pour que vous veuilliés bien le rectiffier et le guider, à la bonne heure; mais j'entens que la grande et véritable occupation soit de copier sans cesse et sans relâche d'après les grands maîtres et qu'il ne se fasse jamais une seconde copie où vous ayés à leur reprocher le même deffaut que dans la première. Je m'en raporte à vous. Comment avés-vous fait lorsque vous étiés à Rome? Si vous y eussiés passé votre tems à gagner quelques sequins avec de méchans petits tableaux aussy médiocres de génie

que d'effet, vous ne seriés pas aujourd'huy le digne Directeur de cette grande école, à laquelle nous ne devrions pas les *Natoire*, *Vanloo*, *Pierre*, *Bouchardon*, etc., si ces mêmes habiles gens n'avoient pas employé leur séjour à Rome à copier et recopier le bel antique. C'est ainsy que l'on étudie les manières des grands maîtres, c'est ainsy qu'on arrive à les imiter et c'est ainsy que l'on devient soy-même un modèle pour les autres.

Si je suis si acharné à vous recommander de porter toute votre attention à cet article, c'est que j'ay vu par moy-même à Rome combien peu cela étoit observé par les pensionnaires. On ne les y envoye cependant que dans cette intention, car pour travailler de génie, cela pourroit se faire à Paris et cela seroit même plus lucratif. Je ne vous parle pas de l'exactitude avec laquelle il faut que nos élèves travaillent d'après le modèle. Vous savez mieux qu'un autre de quelle importance est cette étude pour un artiste.

Je compte que je n'entendray plus parler du s^r *Lagrené*, à moins que ce ne soit en bien, et je ne doute pas qu'il ne tâche, par sa bonne conduitte et par son application, d'effacer la mauvaise impression qu'il avoit faite sur moy. Il aura plus de tort qu'un autre, s'il ne devient pas un habile homme; je sçay qu'il ne tient qu'à luy, et la bonne opinion qu'un pensionnaire a de soy tout en arrivant à Rome, ne sera pas un obstacle à son avancement, lorsque vous l'aurés fait réfléchir sur la misère et la petitesse d'une si ridicule prévention.

Si le s^r *Hutin* se trouve blessé des conseils que vous luy donnés en luy faisant sentir ses erreurs, sans doute qu'il ne veut que des louanges; alors, il est inutile qu'il reste dans une école; dites-le luy de ma part; et si, bien loin de sentir le prix de vos bons avis, il ose encore s'en formaliser, instruisés m'en, et je débarasseray l'Académie de ce membre inutile.

Les s^rs *Métey* et *Caffiery* sont à la fin de leurs trois années; cependant, me dites-vous, le premier, avec une certaine facilité de peindre, est très foible de dessein; le second est un médiocre sculpteur; je n'en suis point étonné. *Métey* faisoit des grands tableaux d'église de son invention et *Caffiery* faisoit les bustes de Mme la duchesse de Nivernois et de M. l'abbé Le Blanc; il est tout simple qu'au bout de trois ans de séjour à Rome ils ne soient pas plus avancés que lorsque le Roy les y envoya. Est-ce pour cela que vous me demandés, M., de leur prolonger la grâce que le Roy leur avoit faite? Non, j'entens que, lorsque leur tems sera finy,

ils sortent aussitôt de l'Académie et qu'ils fassent place à d'autres qui sçauront mieux qu'eux mettre à profit un tems si précieux.

A l'égard du s^r *Clérisseau,* comme vous me marqués qu'il aime le travail, qu'il s'est adonné à l'étude d'après *Jean-Paul Pannini*, je ne doute pas qu'il ne parvienne, et puisque vous me paroissés plus content de luy que des deux précédents, je me décideray à luy accorder la grâce que vous me demandés, lorsque j'auray vu un morceau de luy qui me l'en fasse trouver digne.

Vous me mandés que le s^r *Barbeau* avance sa copie du tableau de *Raphaël*, qu'il compose avec assés de génie, mais qu'il faut qu'il change sa petite manière de dessiner, de sorte qu'il est évident, de votre propre aveu, qu'il n'est pas un peintre à l'Académie de Rome fort sur l'article du dessein. Il est donc indispensable, pour soutenir la réputation que s'est acquise notre école françoise, dont la force est le dessein, que vous les engagiés tous, et les uns et les autres, à s'y appliquer et à l'étudier plus attentivement que par le passé, et que vous les obligiez de vous en apporter exactement leurs études.

Dites au s^r *Doyen*, de ma part, je vous prie, qu'avec la bonne opinion que j'avois conçue pour luy à Rome et le bon témoignage que vous me rendés sur son compte, en me disant que c'est un de ceux sur lequel on peut le plus compter, n'étant occupé que de son art, et que sa copie d'après le *Dominiquain* réussit, que je ne l'oublieray point et que je le feray jouir des grâces que le Roy accorde à ceux qui se distinguent dans les arts.

Puisque les s^rs *La Traverse* et *Pajou* sont des sujets d'espérance, faites-les dessiner régulièrement; donnez-leur pour étude à faire ce qui vous paroîtra le plus conforme au goût où vous prévoyez qu'ils ont le plus de pente naturelle et où ils pourroient le mieux réussir.

Parmi les trois architectes, vous me marqués que le s^r *Baros* doit leur servir d'exemple; qu'ils tâchent donc de l'imiter dans sa conduitte; mais vous ajoutés que la partie du dessein manque souvent à ceux-cy comme aux autres; d'où il résulte que, soit les peintres, soit les sculpteurs, soit les architectes, tous manquent par le dessein, et que c'est aujourd'huy la partie foible des pensionnaires de l'Académie de Rome.

Ranimés donc cette partie presque éteinte, soutenés la réputation de notre École françoise, agissés avec les pensionnaires en père zélé pour leur avancement, pour la gloire du Roy leur bien-

faiteur et le vôtre, pour celle de la nation et pour la vôtre en particulier. Pensés que ce sont de jeunes plantes dont on a confié la culture à vos soins, et que si elles réussissent, on dira un jour : ce sont les élèves de M. *Natoire*. Que de motifs pressants pour vous déterminer à leur faire tenir la même route que vous avés suivie lorsque vous étiés dans le cas où ils sont. Quant à la police intérieure du palais de l'Académie, j'ay vu par votre lettre du 12 septembre l'effet qu'avoit produit la lecture que vous y fites de ma précédente, et, comme j'ay lieu de croire, après ce que vous me marqués, le repentir du s^r^ *Lagrené*, je veux bien oublier sa faute, comptant sur sa sagesse à l'avenir et sur sa docilité à vos conseils. Le tems de ses arrêts sera fini avant que la présente vous parvienne; s'il n'avoit pas été expiré, je les aurois rompus à votre recommandation.

Vous avés bien fait de ne pas me nommer les mutins qui avoient complotté d'enfoncer la porte de la chambre en question, car, quoiqu'ils n'ayent pas exécuté leur téméraire dessein sur les sages représentations que leur a faites le s^r^ *Baros* de ne pas l'entreprendre, je leur aurois appris à respecter la maison royale qu'ils habitent et à avoir pour vous, à qui le Roy en a accordé la direction, tout le respect qu'ils vous doivent; et je vous proteste que, s'ils avoient enfoncé cette porte, je vous aurois envoyé ordre par cette lettre-cy de chasser sur-le-champ, honteusement et publiquement, les coupables de l'Académie, sans aucun espoir de retour. Je veux même que vous les en informiés et qu'ils le sçachent tous.

Aux alternatives de conduitte du s^r^ *Blanchet*, ou, pour mieux dire, à cette continuité de manquement de parole, il ne faudra pas balancer un instant de donner au s^r^ *Doyen* cette copie de *Raphaël* à finir immédiatement après qu'il aura achevé celle du *Dominiquain*. Mais reposés-vous-en sur moy pour récompenser le s^r^ *Blanchet* de son exactitude à avoir rempli les ordres que je luy avois fait donner et que vous m'assurés luy avoir donnés.

Par votre lettre du 12 septembre, vous me marqués que vous aviés vu la veille M. le Cardinal Valenti, que la conversation avoit beaucoup roulé sur les arts et que S. Em. vous avoit chargé de me dire que, si Elle avoit les fonds que j'ay, Elle les feroit mieux aller.

Je vous prie d'aller assurer M. le Cardinal Valenti de mon respect et de dire à S. Em. que je vous ay chargé de luy demander de ma part quelle route S. Em. prendroit si elle avoit les fonds

que j'ay pour faire mieux aller les arts que je ne fais. Je luy seray d'autant plus redevable que je les aime passionnément, et que j'ay exactement à cœur leur progrès et leur avancement, et que mon respect pour la vaste étendue de ses lumières me fera prendre la route qu'il vous dira qu'il prendroit, s'il avoit les fonds que j'ay.

Vous me manderés la réponse que vous aura faite S. Ém.

J'ay dans mon cabinet la collection entière des desseins que le s^r *Cochin* a faits à Rome; c'est une collection unique; je doute qu'elle soit jamais gravée. Ils sont encadrés sous de beaux verres et forment un morceau singulier de cabinet.

Je consens à ce que vous me demandés pour le fils de Mme Godefroy et que vous luy fassiés jouir d'une place de pensionnaire à l'Académie, puisque c'est un droit attaché à chaque directeur en y arrivant de donner une place d'académicien à un de ses élèves. Ce jeune homme ayant été le vôtre à Paris, vous pouvés le faire jouir de votre droit à la première vacance, et je suis très aise que cette faveur tombe sur le fils de Madame Godefroy.

Puisque vous me dites que la place du Suisse de l'Académie est assés utile et assés bonne pour qu'il puisse vivre de ses appointements et des autres revenants bons qui y sont attachés, j'adopte la décision que vous avez rendue en partageant en deux portions égales le produit de l'emplacement du devant de l'Académie pendant le Carnaval et de luy en avoir donné une moitié, et l'autre à vos domestiques.

Votre affaire du cordon de Saint-Michel sera totalement en règle à la rentrée de la Chambre des comptes, c'est-à-dire peu de tems après la Saint-Martin qui vient.

J'ay écrit à M. Ferrand en faveur de M. votre frère, à votre recommandation; je l'ay instamment prié de vouloir faire pour luy tout ce qui sera possible pour luy conserver son employ, en luy marquant le vif intérêt que je prenois à tout ce qui vous regarde. Je vous envoye sa réponse.

Je suis, M., etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. La lettre du 23 août manque au dossier.

4930. — Vandières au comte de Saint-Florentin.

A Fontainebleau, le 25 octobre 1752.

Monsieur, — Sur les représentations que j'ay faittes au Roy

que le Directeur de l'Académie de Rome avoit toujours été décoré du cordon de Saint-Michel, et que M. *Natoire*, à qui Sa Majesté a accordé la direction de cette Académie depuis plus d'un an, la supplioit très humblement de vouloir bien luy accorder cette seconde grâce, Sa Majesté m'a permis de vous en informer et de vous prier de vouloir bien luy demander pour M. *Natoire* cette marque de distinction. C'est un homme d'un mérite supérieur dans son art et dont les talents luy ont mérité les suffrages sur lesquels Sa Majesté a bien voulu luy accorder la direction de l'Académie de Rome; il aura besoin une seconde fois de votre protection pour luy obtenir du Roy la dispense de deux degrés pour des lettres de noblesse; je vous seray sensiblement redevable de tout ce que vous voudrés bien faire pour luy.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement.

Archives nationales, O[1] 1940.

4931. — Natoire a Vandières.

A Rome, ce 15 novembre 1752.

Monsieur, — J'ay reçu l'honneur de votre dernière lettre du 16 octobre, étant à Naples, où j'ay passé une quinzene de jours dans cette belle ville, étant acquelli par M. Darthenay avec toutte sortes d'attention. Il m'a présente à M. le marquis Foilliani, premier ministre de cette cour, de qui j'ay reçu mille bonté, aussy bien que d'autre personne de distintion. Le s[r] *Coustou* m'a accompagné dans cette petitte vacance. J'ay veu avec grand plaisir que cette ville renfermoit bien de belles choses en matière de peinture, et il me sembleroit que nos élèves pouroient bien y aller dans sertains tems y faire quelques études; les grandes compositions du *Jordano* et quelq'unes du *Solimen* mériteroit bien que l'on en eut des idées, et surtout sertain morceau des ancien grand maitre qui sont dans le palais du Roy, dont on ne connoit aucune gravure. M. le compte de Gasol, amateur des arts, m'a promis de donner des facilités nécessaires si jamais vous approuviés cette idée.

J'ay fait valoir à M. Darthenay que vous vouliés bien approuver pour cette foy-si seulement que notre jeunesse fût employée à ses quatre morceaux pour lesquels il s'intéresse; il en et extrêmement sensible et vous en remersie beaucoup.

J'ay toujour pensé comme vous, M., que les élèves ne doivent pas s'ocuper à faire des tableaux de leurs composition au préjudice des vraye études, qui sont de copier les chef de l'art; mais je croirois seulement que quelquesfois, pour mettre en usage les remarques, des beaux morceaux qu'ils auroient fait avec attention ne pouroient que leurs aitre très utiles, car j'en ay veu qui, remply seulement de faire des amas d'études, s'étoient rendu des copistes d'abitudes dont leurs jénie naturel étoient devenu très froid et très insipides. Les quatres morceaux en question auront l'avantage de piquer leurs émulations plus que tout ce qu'ils auroient put faire des choses plus indifférentes. Après cela, M., j'auray l'honneur de vous dire que la plus part n'ont aucun secours de chez eux et que la pension ne suffit pas à leurs donner leurs nécessaire, principalement pour leurs entretien; mais j'aurois grand soin de tenir la main à tout ce que vous demandés à ce sujet. Je suis extrêmement sensible de ce que vous voulés bien me siter comme un des modeles qui aye bien employé son tems lorsque j'étois à leurs place. Je tâcheray de leurs dire mieux que je n'ay fait affin de me conformer avec plus d'exatitudes à touttes vos veues, qui sont très bien réfléchie.

Je me seray mal expliqué sans doutte lorsque je vous fis part de l'entretien que j'eus avec M. le Cardinal Valenti au sujet des arts, disant que s'il avoit les fond que vous avés, M., il feroit mieux alier cette partie; il n'a prétendu parler que de luy et pour la ville de Rome, et cette Éminence, malgré touttes ses lumières, ne l'emportera pas sur vous, car je luy fis part dans cette conversation des grâces que vous répendiés de tems en tems dans l'Académie par des pensions aux sujet qui s'i distinguoit. Il trouva cela fort beau et me demanda ensuites le livre des statuts et de l'établissement de notre Académie que je luy ay donné. Tout cela prouve qu'il ne cherche qu'à nous imiter et avec vous, M., un beau modèle à suivre. Je ne l'ay point encore veu depuis mon retour de Naples.

On vient de m'assurer, en arivent, que le s^r^ *Blanchet* vient de finir enfin sa copie du Vatican. Le triste état où il c'et trouvé d'aitre emprisoné, et se voyant quelque tems après élargi par la générosité de quelques François et surtout par une cotisation faitte à l'Académie, où j'ay tâché de donner l'exemple pour luy former la somme dont il avoit besoin, remply de la plus vive reconnoisance et avouent tout ses torts, il a été tout de suitte

travailler au Vatican, comme l'ouvrage qui luy tenoit le plus a cœur. Il est bien extraordinaire qu'il luy faillent de pareille situation pour le faire aller. Anfin, si cette copie et finie, je vous demande grâce pour cette pauvre servelle qui, je croi, sera toujour sujette à variation. Je vous remersie infiniment, M., de la grâce que vous voulés bien accorder au fils de Mme Gaudefroid ; je luy ay dit que, s'il ne se rendoit pas digne de la mériter, vous la discontinueriés et que je vous rendrois conte de sa conduite. On vient de découvrir l'ouvrage que le s^r^ *Caffiery* vient de finir à Saint-Louis. Je l'iray voir demain. On paroit en aitre content, et il a fait réelement des effort. Je ne luy ay pas encore dit que vous ne contiés point luy donner de prolongation, non plus qu'à M. *Metey*, qui travaille à un de ses quatre tableaux pour M. Darthenay. J'espère que peut à peut cette pépinière prendra le chemin de faire mieux que par le passé; j'y metray tout mes soins.

Je suis pénétrés, M., des bontés que vous avés eu auprès de M. Féron pour l'intérêt de ma famille; je le remersie infiniment de tout ce qu'il a fait de favorable pour elle; étant apuyé de votre recommandation, j'espère fort que la Compagnie poura déterminer M. le Garde des seaux à faire passer cette place au troisième de mes frères; je ne sçay point encore la descision, quoyque dans ma famille l'un de mes frère m'aye dit que cela étoit arretté, je n'en suis pas encore sûr. J'ay profitté du départ de la femme du s^r^ *Guérin* pour ce rouleau de fer blanc dont vous m'accordez la permission de vous l'adresser. Je vous en suis infiniment obligé, M.; je crois quelle doit aitre actuelement à Paris. Vous resevrez incessament le dessains que le s^r^ *Clerisseau* a l'honneur de vous présenter; j'auray souhaitté que métant ce format dans le goût du paysage, son naturel le porte plus à cela qu'à l'histoire, et il n'oroit pas besoin de cette régularité de dessains où malheureusement cette écolle a beaucoup diminué; plus j'auray de bons sujet et plutôt je vous les remettray en bon état.

Je resevray avec beaucoup d'honneur les grâces du cordon de Saint-Michel, et, en attendant, je suis, avec tout le respect possible, M., etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O^1^ 1040.

4932. — Caffieri a Vandières.

Monsieur, — Monsieur Natoire m'a fait la grâce de me dire qu'il vous avoit instruits que j'avois estés choisie par Monsieur de Canillac pour l'exécution d'une ouvrage considérable qui est placé au-desus du maître hotelle de l'église de Saint Louis[1].

Sy j'ay le bonheur dire éusire, c'est aux bons conseilles de Monsieur Natoire, à qui j'an ay l'obligation.

Toutefois, Monsieur, les aplodisements que j'ay reçus à ce sujés ne m'ont point aveuglé au point de ne pas sentire la nésessité où je suis de faire de nouveau les études convenable pour pouvoire aquérire quelque réputation et répondre au bienfaits du Roy, au cas que je sois acé heureux pour être un jour honorer de ces ordres. C'ets en quon céquence, Monsieur, que je vous prit de vouloire me faire la grace d'agréer ma très humble requette par laquel je vous suplie de m'acordere une prolongation à la pansion à Rome. J'ose espérere, Monsieur, de vos bontés cette grâce, et vous prie de croire que j'en aurés un éternel reconoisence.

Je sui, Monsieur, etc.

Caffieri.

De Rome, le 22 novembre 1752.

En tête de la lettre se trouve la note suivante de la Direction des beaux-arts : « Néant, 10 décembre 1752. » — Voir ci-dessus la lettre portant le n° 4940.

Imprimée : Lecoy, p. 259, à la note, et *les Caffieri*, par Jules Guiffrey, p. 178.

= 1. Dans une lettre de Natoire, en date du 4 avril 1753, il est question du travail de notre sculpteur pour le maître-autel de l'église Saint-Louis des Français. Il avait exécuté une Trinité placée au haut de l'autel. Le Pape vint la voir le 3 avril.

4933. — Quittance de Natoire.

J'ay reçeu de M. Joseph Cioïa 2,000 écus romains qu'il m'at payez d'ordre de M. François-Marie Cioïa de Paris, par autre que M. de Vandières, Directeur général des Bâtiments du Roy, a donnés au susdit sieur Cioïa. Laquelle somme est pour le service de cette Académie royale, et que le susdit sieur Cioïa en devrat

être remboursez par la cour. Faite double à Rome, le 4e décembre 1752.

NATOIRE.

Archives nationales, O1 1940.

4934. — LE MARQUIS DE SAINT-CONTEST A M. DE LA BRUÈRE[1].

A Versailles, le 5 décembre 1752.

« ... Je vous envoye, Monsieur, un paquet pour M. Giraldi, à qui M. *Natoire*, directeur de l'Académie de France à Rome, le fera tenir. »

Aff. étr. Rome. *Correspondance*, t. 811, fol. 535. Minute. — Communiqué par M. Tausserat.

= 1. Charles-Antoine de la Bruère, chargé d'affaires de France.

4935. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 6 décembre 1752.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous écrire pour vous accuser la somme de 2,000 écus romains que je viens de resevoir de M. Choya. Me voissi bientot a la fin du quatrième quartier de mon administration, dont je vous enveray le montant de la dépence de ce dernier à la fin de cette année, espérent toujours, M., que vous voudrés bien m'envoyer les arrêtés précédents. L'Accadémie a eu ces jours passés une très belle visitte, c'et le prince Esterasi, embassadeur de la reine d'Hongrie à Naples, qui s'en retourne. La princesse et toutte sa cour étoit avec luy; ils ont veu tout l'appartement en admirent la magnificence du Roy de France par un établissement si utile pour l'avencement des beaux-arts. J'avois eu l'honneur de le voir à Naples. Ayant appris par M. Darthenay que les quatre tableaux en question qui se font à l'Académie par nos jeunes mains étoient destiné pour la princesse, elle a été bien aise de voir le commencement de ses travaux par celuy que le s^r *La Traverse* fait comme étant le plus avancé des trois autres. Je conte que ce sera un de ceux qui s'en acquittera assés bien.

J'ay été ses jours derniers au Vatican voir enfin cette éternelle copie du s^r *Blanchet*; elle et réelement finie à quelques retouches près. Si l'orriginal eut été exécuté par *Raphaël*, la copie seroit

plus belle. Vous connoissés, M., toutte cette suitte. Cette pièce a été livrée aux écoliers de *Raphaël*, et tous n'étoient pas de la force de *Julle Romain*, où il c'et signalé dans cette immence bataille. Je voudrois fort que seluy de *Barbeau* fut achevés aussy; c'et le second tome de *Blanchet* pour toujour promettre. Je ne cesse de le pousser pour le faire un peut aller; j'apprend tout les jours qu'il et chargé de mille petites deptes dont on vien se plaindre; cela prouve qu'il n'a pas une bonne conduite. Cette copie une foy finie, son tems sera aussy fini; je ne crois pas que se pensionaire méritte d'autre prolongation. J'ay bien de la peine, M., à faire aller ce nouveau cuisinier de l'Académie aussy bien qu'alors qu'il a comencé; il et vray qu'ant s'efforçent à bien faire il y metoit du sien, cette place n'ayant aucun gage et tout étant beaucoup plus cher qu'ansiennement, il ne peut presque pas y vivre, étant chargé de plusieur choses qu'il doit fournir aux pensionnaires. Cela fait qu'il se regette sur le pauvre directeur qui, malgré son économie, n'a pas grand chose de reste. Si jamais, M., il étoit possible que vous voulussiés accorder une petitte augmentation dans cette partie, cela éviteroit bien des plaintes et des traquasseries, tant de la par des pensionaires que du cuisinier, et cette place, qui autrefois étoit désirée, asteure il est très dificile de trouver quelqu'un qui veullent s'en charger. Je suivray toujour vos ordres, en vous assurent de mon profond respect, avec lequel j'ay l'honneur d'aitre, M., etc.

NATOIRE.

Le chevalier Gausy ce trouvant issy, M., après cette lettre écritte, me prie de vous présenter son respect; il vient d'essuier une grosse maladie; mais il et revenu à faire son courent, c'et-à-dire continuant à faire des caricature.

Archives nationales, O[1] 1940, fol. 154.

4936. — GRENIER DE LA CROIX A VANDIÈRES.

A Rome, ce 12 décembre 1752.

Monsieur, — Les bontés dont vous avez bien voulut m'honorer pendant votre séjour à Rome ne me permet pas de laiser pacer le tems de la nouvel anée sans vous doner des témoignage de ma très humble obéysance et de mon profont respect, come ausi des

vœux sincer que je faits au ciel pour la concervation de votre santé, en i joignant tout ce qui peut contribuer à votre entier satisfaction.

Vous m'avez fait la grâce, Monsieur, de me prometre de m'onhoré de votre protection, j'os espérer que vous voudrés bien me l'acorder; je feray tout mes eforts pour m'en rendre digne par l'étude continuel que je faits dans mon talent.

Je n'aurois rien à désirer de plus et cerois constans, si j'avois un jour l'honneur de recevoire vos ordres et de pouvoir i répondre par mon exactitude; c'est un avantage qui metroit le comble à mes souhaits, attendant que je puice i parvenir, permeté-moi, je vous suplie, Monsieur, d'avoire celuy de me dire, avec le respect le plus sincer, votre très humble et très obéysant serviteur.

GRENIER DE LACROIX.

Archives nationales, O[1] 1940.

4937. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 13 décembre 1752.

Monsieur, — Permettés qu'avec tous les veux qui vous sont présentés en foule dans cette nouvelle année g'i joigne les miens pour vous renouveller mon respect et pour vous la souhaitter des plus heureuse.

Vous aimés trop les arts, Monsieur, pour que nous ne soyons occupés qu'à vous parler en leurs faveurs; bien au contraire, nous ne devons l'aitre que de mériter tout ce que vous faittes pour eux. Ce colège, dont vous me confiés la conduitte, ne cessera de travailler pour vous en donner des marques affin qu'and les employent un jour aux usages où votre choix et votre bon goût les détermineront, ils s'en acquittent dignement. Remply de ce point de veue où se borne mon embission, je ne demande que la continuation de vos bontés; il nous la faut pour que nous puissions travailler avec fruit. Par là, j'espère vous donner des preuve de l'attachement le plus sensible dont j'ay l'honneur d'aitre, avec un très profond respect, Monsieur, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O[1] 1940.

4938. — Note sur Hubert Robert.

« ... Étant élève de l'Académie de Rome, *Robert* avoit au plus vingt ans lorsqu'il paria six cahiers de papier gris avec ses camarades qu'il monteroit tout seul au haut du Colysée. L'étourdi, bien qu'en risquant mille fois sa vie, parvint jusqu'au faîte; mais, lorsqu'il lui fallut descendre, n'ayant plus les saillies de pierre qui l'avoient aidé à monter, on fut obligé de lui jetter, par une des fenêtres, une corde qu'il saisit, à laquelle il s'attacha, et, lancé dans l'espace, il eut le bonheur qu'on réussit à le faire rentrer dans l'intérieur du monument. Le seul récit de ce tour de force fait dresser les cheveux. *Robert* est le seul homme qui ait jamais osé le tenter, et cela pour six cahiers de papier gris! C'est encore *Robert* qui s'est perdu à Rome dans les Catacombes et que l'abbé Delille a célébré dans son poème de l'Imagination. Mme de Grollier qui, comme nous, connoissoit par *Robert* l'aventure des Catacombes, après avoir entendu les vers de l'abbé Delille, disoit : « L'abbé Delille m'a fait plus de plaisir, mais « *Robert* plus de peur. »

Souvenirs de Mme Vigée-Lebrun, publiés par M. Tripier Le Franc. Paris, Charpentier, 1869, in-12. II, *Portraits à la plume*, p. 330-1.

4939. — Vandières a Coustou.

A Versailles, ce 5 janvier 1753.

Je reçois, Monsieur, avec bien de la reconnoissance, votre compliment à ce renouvelement d'année, recevés-en mon remerciment, je vous prie, et soyés persuadé que, lorsque je pourray vous obliger, vous m'y trouverés très disposé dans les occasions qui pourroient s'en présenter.

M. *Natoire* m'a mandé que vous aviés fait le voyage de Naples avec luy; vous n'aurés pas éprouvé dans cette route l'horreur des dangers que nous courumes dans les montagnes de la Savoye.

Je suis, M.

Archives nationales, O[1] 1940.

4940. — Vandières a Natoire.

A Versailles, le 14 janvier 1753.

Depuis ma dernière lettre, Monsieur, dattée du 16 octobre

passé, j'en ay reçu quatre de vous, la première du 11 du même mois, la seconde du 15 novembre suivant, la troisième et la quatrieme des 6 et 13 décembre derniers.

A la première étoit joint votre compte du troisième quartier de l'année 1752; j'attans celuy du quatrième; dès que je l'aurai reçu, je vous les envoirai tous les quatre arrettés et signés. Vous m'annonciés dans cette même lettre votre voyage de Naples; M. d'Artenay vous sollicitant vivement de vous y rendre, je n'ay pu qu'approuver que vous aiés defféré à ses instances et d'avoir pris le temps des vacances pour aller jouir des beautés dont les grands artistes ont enrichi cette belle ville. Vos lumières et vos talens vous y ont fait goûter des plaisirs inconnus à la pluspart des voyageurs; aussy m'attandois-je bien, lorsque vous seriés de retour à Rome, à la relation que vous m'en avés faitte dans votre lettre du 15 novembre. Je conviens avec vous que les grandes compositions du *Jordano*, du *Solimaine* et de quelqu'autres anciens grands maîtres dont le palais du Roy est orné seroient une très bonne école pour nos élèves; mais, outre les frais que leur transport et leur séjour à Naples coûteroient au Roy, s'ils y alloient étudier dans de certains tems, comme vous me le marqués, il y auroit un inconvénient à craindre à les laisser livrés à eux-mêmes, sans supérieur, pour veiller à leurs études et à leur conduitte, surtout dans une ville aussy libertine; à la bonne heure, qu'après que les pensionnaires qui se seront distingués par leur application et par leur progrès pendant leurs trois années consécutives d'études à Rome, vous me proposiés alors pour ceux-là, à leur départ de l'Académie, de leur procurer les secours nécessaires pour aller travailler, non seulement d'après ces grands maîtres, mais même d'après ceux de l'Ecole de Florence et de Boulogne, vous m'y trouverés très disposé; mais ce ne sera que pour les sujets de grande espérance que vous me donnerés pour tels par vos attestations.

Vous m'informés par votre même lettre du 11 octobre que le s^r *Doyen* avoit finir avec soin l'ébauche de la copie du tableau du *Dominiquain*, et qu'il ne l'avoit discontinuée qu'à cause du peu de jour qu'il y avoit dans la chapelle où l'original est en place, mais que jusqu'à ce que la saison pût luy permettre de reprendre cet ouvrage, il iroit au Vatican finir la copie éternelle du s^r *Blanchet*, alors détenu dans les prisons pour dettes, d'où votre générosité et celle de quelques François et académiciens l'ont fait

élargir. Sans doute que le s^r *Doyen*, qui n'a pas pu aller travailler à cette copie du s^r *Blanchet,* puisque, suivant ce que vous me mandés par celle du 15 novembre, il a été la finir luy-même aussitost après son élargissement des prisons, se sera appliqué pendant ce tems-là à la suitte de ses études. J'y compte beaucoup, le regardant comme un sujet d'espérance.

Vous me dittes que M. le duc de Nivernois vous a fait un remerciment du petit dessein que vous avés fait d'un point de veue de sa maison de Frescati, que vous regardés comme un acompte du tableau que vous comptés luy présenter à son retour; mais quand comptés-vous que je pourrai vous remercier de la suitte de votre *Histoire de Marc-Antoine?* J'en ay besoin pour la manufacture des Gobelins. Vous me mandates, dans les premiers jours de votre résidence à Rome, que vous la reprenderiés d'abord que vous auriés fini votre tableau pour le Cardinal Valenti et celuy de l'Accadémie de Saint-Luc. Vous me ferés un sensible plaisir en renplissant votre engagement; je vous prie d'y penser très sérieusement; j'en suis d'autant plus pressé que l'unique pièce de cette tenture vient d'être achevée et démontée de dessus le métier des Gobelins.

Il est fâcheux que la pluspart des élèves n'ayent point de secours de leurs parents et que par cette raison ils soient obligés à gagner quelques sequins; ce profit momentané leur coûte cher, puisqu'il les détourne et les empêche de puiser dans les richesses et les trésors des beaux-arts; aussy persévéré-je dans mon santiment, que vous aurés agréable de faire observer par les élèves avec le plus de soin et d'exactitude qu'il vous sera possible.

La copie du s^r *Blanchet* est donc enfin finie, à quelques retouches près. Dans votre lettre du 6 de décembre, après être allé au Vatican pour la voir, vous ne me dittes qu'un seul mot : « Si l'original eût été exécuté par *Raphaël*, la copie seroit plus belle. » Voilà tout ce que vous m'en dittes. J'aurois souhaitté que vous m'eussiés développé tout votre sentiment sur cette copie et ce que vous en pensés; celle du s^r *Barbaut* devoit être achevée avant celle-cy, suivant touttes les lettres que j'ay reçu depuis un an, et cependant elle n'est pas finie; dittes-luy, je vous prie, que ces longueurs et ces dilations me déplaisent beaucoup et qu'il ait enfin à terminer cet ouvrage et à disposer ses affaires de manière que, lorsque le temps de son départ viendra, il soit en état de partir sans que ses dettes y puissent mettre obstacle, et parce

que, d'ailleurs, je ne le laisserai pas à la pension du Roy après son tems fini.

Je suis instruit que le s^r *Barbaut* se propose d'alonger cet ouvrage pour avoir une prolongation de tems à l'Accadémie; vous pouvés l'asseurer que ce projet ne luy réussira pas. Le relief de pensionnaire de l'Accadémie ne doit pas les faire abuser du crédit qu'ils peuvent trouver à Rome, et, plustost que de le permette, je vous ordonnerois, au lieu de leur donner la somme que le Roy leur accorde pour leur retour en France, de la leur retenir pour être en leur présence distribuée à leurs créanciers à leur sortie de l'Accadémie, et ils auroient recours à leurs parents pour leur retour.

J'ay reçu le dessein du s^r *Clérissau*[1], dont j'ay été extrêmement content; le progrès qu'il a fait jusqu'à présent dans ce genre donne une si grande espérance qu'il la portera bien loin en s'appliquant, que je luy accorde avec plaisir une prolongation de tems à l'Accadémie, affin qu'il puisse continuer ses études avec plus de commodité.

Vous me marqués par celle du 6 décembre avoir reçeu 2,000 écus romains de M. Chioia et que M. le prince Estherasy est allé avec la princesse, suivie de sa maison, visitter l'Accadémie, qu'ils ont admirés la magnifficence du Roy dans cet établissement. Je ne suis point surpris du langage qu'ils ont tenu. Il est certain que le Roy est le seul potentat de l'Europe qui fournisse aussy abondament à la culture et à l'accroissement de tous les beaux-arts. Il est donc raisonable que ceux qui, pour leur propre utilité, participent à ces libéralités royales, répondent aux veues qu'on a eu sur eux dans cet établissement en s'appliquant de touttes leurs forces à acquérir ces connoissances qui ont été l'objet que se sont proposés Louis XIV et Louis XV, le premier en fondant l'Accadémie, et le second en fournissant aux dépenses considérables de son entretien malgré les charges immenses de l'Etat; aussy prenés-vous mal votre tems pour me faire vos représentations sur la dépense de la bouche et sur la difficulté que vous avés à faire aller le cuisinier de l'Accadémie. Les Bâtiments sont si surchargés qu'il ne m'est pas possible actuellement de faire pour celle de Rome au delà de ce que je fais; si les tems devenoient plus favorables, vous ne devés pas douter que je ne me prêtasse à ce qui pourroit aporter quelque douceur; mais, pour le présent, il n'y faut pas penser.

J'ay à vous remercier des vœux que vous avés fait pour moy au renouvellement de l'année et que vous m'avés adressés dans votre lettre du 13 décembre. Je voudrois avoir occasion de vous en marquer ma reconnoissance; je la saisirois avec bien du plaisir. Vous pourriés m'en faire un dont je vous serois bien obligé.

Le s^r *Manglart*, peintre[2], a chez luy deux petits tableaux qu'il dit être de *Claude Lorrain* et agréables : l'un représente un paysage avec un soleil couchant et des figures qui gardent des moutons; l'autre représente aussy un paysage avec l'arc de Constantin. On désireroit sçavoir si ces deux tableaux sont originaux de *Claude Lorrain*, s'ils sont agréables et en bon état.

Il a encore deux tableaux qu'il a faits, dont l'un représente Abraham qui voit les anges à la porte de sa maison, et l'autre le jeune Tobie qui a pris le poisson dont le foye doit rendre la veue à son père. On voudroit sçavoir si ces deux tableaux ont assés de mérite pour être placés dans un beau cabinet de tableaux et s'ils ne sont pas copiés d'après de pareils sujets. Vous m'obligerés de m'envoyer dans votre réponse votre sentiment sur ces quatre tableaux.

Le s^r *Caffieri* m'a écrit pour me demander une prolongation de tems; vous aurés agréable de luy dire que je ne puis pas la luy accorder et qu'il se dispose à partir à l'expiration de ses trois années pour faire place à ceux qui ont remporté le prix à l'Académie de Paris.

Le s^r *de la Grenée* ne me demande pas de prolongation de tems par la lettre qu'il m'a écrit, mais une gratiffication à l'échéance de ses trois ans pour aller étudier dans les villes d'Italie; si, quand son tems sera fini à Rome, il méritte un certifficat de vous dans l'ordre du talent de la peinture, je verrai à luy accorder ce qu'il me demande, mais il ne l'obtiendra que sur une attestation de votre part, qu'il est dans le cas de ceux dont je vous ay parlé au commencement de ma lettre.

Je vous envoye cy-inclus la lettre que le s^r *Blanchet* m'a écritte. Il prétend qu'en vertu des marchés faits avec M. Orry et M. de Tournehem, il luy est dû 51 écus romains sur la copie qu'il vient de finir; quand vous m'aurés informé de ces marchés et des acomptes qu'il a reçu, dont vous m'enverrés un état, s'il se trouve que cette somme luy soit due, il n'y aura rien de si juste

que de la luy paier; je vous en enverray l'ordre en luy écrivant alors d'aller la recevoir chez vous.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. Premier prix de 1746.

2. *Adrien Manglard*, peintre de marines et graveur, né à Lyon le 12 mars 1695, mort à Rome le 21 août 1760, reçu académicien le 24 novembre 1736, fut le maître de *Joseph Vernet*.

4941. — Vandières a Grenier de la Croix.

A Versailles, le 14 janvier 1753.

J'ay reçeu, Monsieur, votre lettre du 12 du mois passé; je vous remercie des souhaits que vous avés fait pour moy au renouvellement de l'année; si j'avois occasion de faire valoir vos talents, que je n'ay point oubliés, je le ferois bien volontiers, étant très disposé à vous servir.

Je suis, etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

4942. — Natoire a Vandières.

A Rome, ce 17 janvier 1753.

Monsieur, — J'ay l'honneur de vous envoyer le compte du dernier quartier de l'année que nous venons de finir. Je met toutte mon attention pour que la dépence n'exède pas les derniers mémoires; je voudrois tout au contraire qu'ils puissent diminuer, s'il étoit possible; j'attendray toujours, Monsieur, que vous en ordonniés les arrettés.

Le s[r] *Blanchet* a eu l'honneur de vous écrire à ce qu'il m'a dit. Il conte qu'il doit luy revenir encore sur cette copie 50 écus romains, attendu le marché, où l'on a compris le fort denier; il dit que je trouverois dans les papiers de M. *de Troy* ce marché, ce que j'ay cherché avec soin et que je ne trouve pas; je ne vois que ses quittences, qui montent à la somme de 600 écus romains qu'il a reçeu, et, dans le livre des compte de M. *de Troy*, je vois dans un article sur la fin de l'année 1749 : « Payé au s[r] *Blanchet* pour fin de compte de la copie qu'il fait pour le Roy, représentant l'*Apparition de la croix à Constentin*, dont quittence,

357 écus 12 baïoques. » Ce que je luy ay fait voir et qui sera aisé de vérifier dans le bureau où son les comptes de l'Académie. S'il avoit seu profitter des occasions qu'il a eu, il ne se trouveroit pas dans l'embaras et dans la misère, car cette copie étant payée 600 écus, pouvant la faire en moin de trois mois, s'étoit un argent bien facile à gagner. Je suivray vos ordres sur ce que vous me ferés l'honneur de me dire pour luy.

M. l'abbé Farcetti, noble Vénitien, homme riche, beaucoup de goût pour les arts et que vous aurés veu à Rome, Monsieur, fait une belle colection de modelle en sculpture (c'et la partie où il s'attache le plus); son dessain et de former à Venise une gallerie où l'École vénisiene puisses étudier la bonne manière du dessain. Ceux qui sont attachés à Rome luy voyent enlever ses curiosités avec peine, mais l'argent fait ordinairement remuer les choses les plus inaccessibles. Le Pape luy a permis de faire mouler les antiques les plus distingués et d'autres morceaux modernes des plus renomés, avec une condition : Sa Sainteté, voulant enrichir l'Académie de Boulogne nomée l'*Instituto*, accorde à M. l'abbé Farcetti 6,000 écus pour entrer dans la dépance nécessaire pour cette opération, au moyen de laquelle il sera aubligé de fournir une figure jettée en plâtre de tous les moules qu'il aura fait faire pour aitre transportée dans laditte Accadémie de Boulogne, tous frès fait; cela yra environ à une sinquantaine de morceaux; on ne voit présentement que des mouleurs rependus dans tous les endrois de Rome, tant dans les églises que dans les palais. Je n'ay l'honneur de vous faire ce détail, Monsieur, que pour vous dire que je vien de faire aussy une petitte convention avec ce zellé amateur et qui et pour le bien de l'Académie : il ma demandé la permission de faire mouler la figure de *Germanicus*, dont le marbre ait dans la gallerie de Versailles. Je luy ay fait sentir combien je devois aitre jaloux que rien ne se fit dans l'Académie qui pût tendre à aucun domage, bien au contraire tendre à l'ogmentation de son intérest. Tout étant bien considéré qu'il n'y auroit aucun danger en accordent ce service, cela vous vaudra la permission aussy d'avoir un plâtre de la belle figure du *Bernin de Sainte-Bibiane*, que l'on moulle actuelement et qui et un de ses plus beaux morceaux. La dépence ne sera pas grande dans ce petit trafic, que j'espère que vous approuverés; le tems pressoit pour ce déterminer, ce qui m'a empêché de vous prévenir pour en attendre votre permission. Nous avons deux plâtre de cette sta-

tue; on ne touchera pas à celle qui décore l'appartement; le tout s'exécutera avec beaucoup d'attention.

Je ne manqueray pas, Monsieur, de faire santir au s^r *Giraux* la recommandation que vous me faitte l'honneur de me demander pour luy; j'espère qu'il ce rendra digne de vos bontés, que je tâcheray de luy faire valoir par tout ce qui dépendra de moy.

Je fais de tems en tems ma cour à M. le Cardinal Valenti; cette Éminence aime à parler sur les beaux-arts, et, dans l'entretien que j'eus l'honneur d'avoir avec elle dernièrement, il me dit : « M. de Vandières devroit bien nous envoyer les nouvelles estempes qui doivent paroître et dont différand sont à Paris. » Je ne sçay si l'ouvrage de M. *Massé* sera bientôt au jour; cette suitte ne gatteroit rien à celle qui et considérable de cette Éminence.

Le Cardinal Passionei voudroit bien avoir aussy celles que M. *Cochin* luy a promis de graver d'après les dessains qu'il fit à son hermitage; mais je ne crois pas qu'elle soyen sitôt faites. Cette Éminence, que je vois aussy assés souvent, m'a fait connoître qu'elle ne seroit pas fâchée d'aitre dans votre souvenir. Il aime beaucoup à faire parade de sa mémoire, aussy bien que d'aitre louée sur tout ce qu'el a.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O^1 1940.

4943. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 15 février 1753.

Monsieur, — J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 5 janvier avec beaucoup de satisfaction par le détail qu'elle renferme, n'aitant que sur le bien et l'avantage de l'Académie; je seray très attentif à en faire observer tout les articles.

Par ma précédente, vous avés veu, Monsieur, ce qui concerne le s^r *Blanchet* sur les 50 écus romains qu'il dit luy aitre encore dû par le marché fait du tems de M. de Tournehem; il persiste toujour dans sa demande, et les papiers de M. *de Troy* ne me donne aucune marque de ce prétendu marché. Son état de peine luy fait désirer que vous luy accordiés sa demande; j'atendré votre désision sur cela. Cette copie n'ait pas mal, mais le grand

tems qu'elle a trené et la dificulté de faire aller cette servelle, comme l'on voudroit, fait qu'il faut se contenter et faire comme d'un movais payeur : tirer ce que l'on peut.

J'ay été voir les tableaux de *Claude Le Lorrain* que le s^r *Manglart*[1] a ché luy, dont vous me faittes l'honneur de me demander mon sentiment; ils sont tout les deux originaux, mais ayant souffert beaucoup, surtout celuy qui représente l'*Arc de Constentin* et qui et plus petit que l'autre. M. *Manglart* m'a dit avoir reçeu une lettre de France pour ses tableaux, apparament que s'et la même personne pour laquelle vous vous intéressés, Monsieur, et en réponce il demande 30 écus romains de celuy qui est le plus petit et 40 du plus grand; quoy que ses tableaux ne soyent pas des meilleures choses de se maître, il ont leurs méritte et ne sont point cher pour ce prix-là. A l'égard de ceux de sa façon, dont l'un représente *Abraham* et l'autre *Tobie*, ces deux tableaux me paroissent bien foible, il son froid de composition et de couleur; il en a demandé à la même personne 50 écus romains de chacun. Je ne crois pas que ses deux morceaux fissent beaucoup d'honneur dans un cabinet distingué. Il y en a un d'une mesure plus grande dont le sujet n'ait pas sy agréable, car s'et *Tobie qui ensevelit les mort*, mais ce tableau a du méritte et vaut infiniment mieux que tout les autres deux; il en demande 100 écus romains.

Le s^r *Caffiery*, après luy avoir fait par de vos ordres, désireroit, Monsieur, que vous luy accordassiés un logement à l'Académie pandant le tems de deux année que son père luy accorde de plus pour achever ses études. J'entrevois que ce pensionnaire ne seroit pas fâché de trouver de quoy s'occuper dans Rome, voyant la quantité de sculpteur qu'il y a à Paris; il ne prendra aucun party sans vous en demander la permission, comme je luy ay fait sentir.

Je suis bien aise, Monsieur, que vous ayés été content du dessain du s^r *Clérisseau;* il et bien sensible à la grâce que vous luy faittes; il vous en fait ses très humble remersimens. J'ay donné ses jours passé à l'Académie de Saint-Luc le petit tableau que je devois à cette compagnie; il m'a parut avoir été agréé favorablement; je l'avois fait voir auparavant à M. le Cardinal Valenty comme le protecteur de cette Académie. Ne regardés pas ce petit que je finiray dans moins de quinze jours, destiné à M. le duc de Nivernois, comme un obstacle qui reculle la suitte de *Marc-*

Antoine; je fais tout les jours des études pour pouvoir y travailler, ses premiers bau jour, sans relâche, et l'autre ne se fait que dans des intervalle et dans une saison où l'on ne peut pas entreprendre de grande machine, et malgré bien des interruption de tems que la direction de l'Académie occasione, je feray tout mon possible pour acquitter mon engagement le plutôt que je pouré.

Les idée qui m'étoient venues sur le voyage que j'ay fait à Naples, dont vous me faites l'honneur de répondre sur le fruit que les élèves pouroient faire dans cette ville, j'avoue qu'il vaut mieux que se soit lors qu'ils ont finy leurs tems à l'Académie de Rome, auquel cas vous répendrés vos grâces à ceux que vous jugerés à propos, après vous en avoir donné l'instruction des bons sujets.

Le s^r *Barbaut* et souvent malade, et les froids de la saison l'ont souvent interompu pour la continuation de sa copie du Vatican. Je ne cesseray point de le presser pour voir la fin de ce tableau, qui et fort avancé; après quoy il se conformera à vos ordres, et je répendray parmy ses créanciers l'argent que le Roy accorde aux pensionnaires quand il s'en retournent.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Mgr de Canillac a reçu hier la nouvelle de son cordon bleu[2]. Tout Rome va luy en faire son compliment; je luy ay présenté le mien des premiers.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. Voir la suite de Vues romaines gravées à Rome par *Adrien Manglard* en 1753 dans Robert Dumesnil, n° 1-30, *le Peintre-graveur français*, t. II, 1836, p. 235-51.

2. Claude-François de Montboissier de Beaufort, abbé de Canillac, fit partie de la promotion de l'ordre du Saint-Esprit du 10 juin 1753.

4944. — VANDIÈRES A NATOIRE.

A Versailles, le 19 février 1753.

J'ay reçu, Monsieur, avec votre lettre du 17 du mois passé, votre compte de recette et de dépense du dernier quartier de l'année 1752. Je vous l'enverray incessamment arrêté et signé, avec ceux des trois quartiers précédents.

Vous avez vu par ma dernière lettre que le s^r *Blanchet* m'avoit

écrit et exposé, comme il vous l'a dit, qu'il luy étoit dû 50 écus romains pour reste de la dernière copie qu'il a faite pour le Roy. Je vous manday que si sa prétention étoit juste, je vous enverrois ordre de les luy payer, après que vous m'auriez informé de la vérité de ce fait; mais je vois d'avance par votre dernière, qui a croisé la mienne en route, que vous avés trouvé sur le livre des comptes de M. *de Troy* un article à la fin de l'année 1749, par lequel il est établi qu'il a payé au s^r *Blanchet*, *pour fin de compte de la copie qu'il faisoit pour le Roy*, représentant l'*Apparition de la croix à Constantin*, 357 écus romains 12 baïocques, dont quittance. Voilà une quittance finale de cette copie, qui a coûté 600 écus romains au Roy, et qui étoit payée en son entier trois ans avant qu'elle ne fût achevée et livrée. Si le s^r *Blanchet* a consommé son bled en herbe, il ne doit s'en prendre qu'à luy seul; vous ne luy payerez rien davantage, cette affaire étant totalement consommée.

J'approuve infiniment la convention que vous avez faite avec M. l'abbé Farcetti en luy accordant la permission de faire mouler la figure de *Germanicus*, puisqu'elle vaudra à l'Académie, en plâtre, la belle figure du *Bernin* de *Sainte-Bibiane*, qui est un de ses plus beaux morceaux. Je n'ay point été surpris d'apprendre par votre lettre que le Pape soit entré pour 6,000 écus romains dans la dépense de la collection que fait ce noble Vénitien des beaux modèles en sculpture qui sont à Rome, et que Sa Sainteté luy ait permis de faire mouler les antiques les plus renommés, puisque, outre qu'elle veut enrichir l'Académie de Boulogne d'une figure jettée en plâtre de tous les moules que l'abbé Farcetti aura fait faire, elle nous a donné la preuve la plus complette de son goût décidé pour les ouvrages des grands maîtres de l'antiquité dans la collection qu'on voit aujourd'huy au Capitole.

A l'égard des desseins que M. *Cochin* fit, étant à l'hermitage de M. le Cardinal Passionei, j'en ignore totalement.

J'ay un cabinet particulier que j'ay voulu enrichir de quatre morceaux des quatre plus habiles peintres de notre École. J'ay ay déjà en place un *Vanloo*, un *Boucher* et un *Pierre;* vous jugez bien qu'il m'y manque un *Natoire*. Je vous envoye le papier cy-inclus, qui est la grandeur exacte du tableau, c'est-à-dire que la toile est de 27 pouces de large sur 22 1/2 de haut. Je dois vous ajouter encore que, comme ce cabinet est fort petit et fort chaud, je n'y ay voulu que des nudités : le tableau de *Carle* représente

Antiope endormie; celuy de *Boucher*, une *Jeune femme couchée sur le ventre*, et celuy de *Pierre*, une *Io*. Choisissés le sujet que vous voudrés, pourvu qu'il n'y ait aucune ressemblance avec ceux cy-dessus nommés et qu'il n'y ait pas ou, au moins, presque pas de draperie[1].

Je ne vous parle pas de l'envie que j'ay de jouir et du plaisir infini que vous me ferés en vous mettant à cet ouvrage dès tout à l'heure.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. Depuis : « J'ay un cabinet »; Lecoy, p. 261, à la note.

4945. — Natoire a Duchesne.

A Rome, ce 28e février 1753.

Il y a longtems, cher amy, que je n'ay receu de vos nouvelles, je ne scay lequel de nous deux ait en retard, j'aime mieux croire que c'et moy, affin de ne pas blesser votre exatitude, et j'escuseray la miene en vous éloignant mille embaras qui se suivent et qui dérange les plus beaux projet du monde. Je n'ay jamais tant écrit de ma vie, et malgré cela je suis toujours en arrière, c'et la diférante (?) situation où je me trouve qui m'empêche de vacquer à bien des choses, mais ce ne sera jamais à celle de vous renouveller tous mes sentimens pour vous de la plus sincère amitié, et quoyque nous ayons déjea trop entamé cette nouvelle année, recevés, je vous prie, tous mes souhais pour que vous la continuiez des plus heureuses avec tout ce qui vous apartien.

L'ami M. *Massé* a supléé de part et d'autre de nous donner des signes de vies. Je scay combien l'un et l'autre vous avés bien voulut vous donner des soins pour cet éternel cordon; je croyois que tout seroit finy à la rentrée du Parlement des dernières vacances, comme m'avoit fait l'honneur de me dire M. de Vandières. Je vois par ce que me dit M. *Massé* que M. de Vaincy (Vahiny) s'étoit chargé de toutte affaire par l'ordre de notre supérieur, et qu'il se joindroit avec luy. Je luy ai écrit une lettre de politesse à ce sujet, il y a déjea quelque tems, j'espère qu'à la fin je pourray repondre un jour au personnes qui me demande souvent que saint Michel et enfin arrivé. Nous venons de voir voler celuy du Saint-Esprit à Mgr de Caniliac, il a de meilleures ailes que

M. Michel. Cette nouvelle a intéressé tout Rome par l'amitié que ce seigneur c'et attiré dans cette capitale; mais j'appréhende fort que nous le perdions, car il s'aprette pour faire le voyage de France, malgré qu'il dise qu'il retournera.

Comment passés-vous votre Carnaval? Le nôtre nous fait courir les théâtres dans différans genres, et c'et toutte l'ocupation la plus sérieuse de tous les Romains, car le plus misérable veut jouir de ses plaisirs qui, dans d'autre païs, ne sont réservé qu'à ceux d'une sertaine aisence. Imaginés-vous combien de petitte fille s'industrie à trouver de quoy à passer leur Carnaval le mieu qu'il leur ait possible, et le plus souvent sur leur propre fond, c'et la resource de tout les païs du monde.

Ma sœur, plutôt mal que bien, ou bien que mal, vat toujour cain-cahas, elle vous doit, je crois, une réponce; recevés toujours un petit aconte de son souvenir à sa dette, accompagné de bien des amitiés. Si vous voyés M. *de Gillet*, malgré son oubli total, faite luy bien des complimens, je me serois imaginé d'avoir receu une réponce de M. *Gabriel*. Coment va son bâtiment de l'École militaire et coment vont les arts en général? Je souhaitte qu'il vous donnent bien de l'ocupation et encore plus de profit. Mille respects à vos dames et bien des complimens à M. *Portail*. Et suis, très cher amy, avec toutte l'attache la plus sincère, votre très humble et très obéissant serviteur.

NATOIRE.

Je vous prie d'embraser ce grand petit bonhomme et que je l'attend de pied ferme.

Archives de l'Art français, t. II, p. 284, d'après le manuscrit communiqué par M. Duchesne.

4946. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 14 mars 1753.

Monsieur, — J'ay reçu la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du moy de février sans datte du quantième.

Je suis très sensible, Monsieur, de ce que vous voulés bien me faire partissiper à l'ornement de votre cabinet en me metant du nombre de mes illustres confrère. J'ay sur-le-champ composé et ébauché ce petit morceau, qui représentera *Laida et Jupiter changé en signe;* commes les autres dénottent une partie des

amours de ce dieu, celuy-là peut y trouver sa place; je souhaitte que ce sujet soit de votre goût[1]. Je n'auray pas d'autre chause à faire, Monsieur, dès que je l'auray fini, de vous l'envoyer par la poste.

Le s^r *Lagrené* me prie de mettre sa lettre si-jointe, qui et un remersiment qu'il a l'honneur de vous faire au sujet de la gratification que vous voulés bien luy accorder lors qu'il aura fini son tems à Rome, pour aller étudier dans les autres villes d'Italie. Il m'a dit que vous aviés décidé cette grâce en sa faveur.

Voulés-vous, Monsieur, que le s^r *Caffieri*, ayant déjeà passé trois ans et neuf mois à l'Académie, sédât sa place de pensionnaire au s^r *Gaudefroy*, lequel vous avez promis qu'il jouiroit de cette grâce à la première vaccance?

Je suis toujour à crier après le s^r *Barbeau* pour luy faire terminer cette copie du Vatican, qui pouroit aitre finie ce carême; ce sera un grand embaras de moin pour l'Académie que ce pensionnaire n'y soit plus. N'en enverés-vous pas, Monsieur, ce printems, de nouveaux? Ceux qui auront finy leur tems issy attendront-ils qu'il soyent arrivés? De ce nombre cet le s^r *Metay*, *Barbeau* et *Caffiery;* ordinairement il reste jusque au moment qu'ils sont remplacé. Je suivrès vos ordres là-dessus, Monsieur.

Le s^r *Briard*, du nombre des élèves protégés, et un de ceux dont le temps doit aitre bientôt expiré. Je souhaitteroit que M. *Vanloo* vous en rendît bon témoignage, pour qu'il fût du nombre de ceux que vous jugerés à propos d'envoyer à Rome. Outre qu'il a été mon élève, ce jeune homme a des sentiment qui méritten t que l'on s'intéresse pour luy, et il m'a toujour paru avoir des dispositions à faire quelque choses[2].

Quand vous verés, Monsieur, la copie du s^r *Blanchet*, vous n'aurés pas de regret à luy refuser ce qu'il demande; j'étois dans la bonne fois qu'il auroit retouché à bien des endroit lorsque je vous marqué que cette copie étoit finie; le tout ne c'et passé qu'an parolles, dont je suis si fort fatigué, que je ne luy diray plus rien.

Notre École comence à reprendre ses études que le Carnaval avoit un peut dérangé.

Je suis fort contant du s^r *Pajou;* ce jeune sculpteur a du goût et beaucoup de génie et n'ait pas prévenu de son méritte comme son confrère *Caffiery*.

Le s^r *Lagrené*[3] va commancer sa copie du *Dominiquain* à

Saint-Louis[4]; il et fâcheux que ses deux tableaux ne puissent pas ce faire en même tems, car celuy de *Doyen* sera arretté pendant que son confrère travaillera, parce que la chapelle et trop petitte et bien mal éclerée, et l'on ne peut pas faire autrement. Le s^r *Hutin* ait destiné à faire celuy qui et au-dessus, qui représente le *Mariage de sainte Sécille;* ce tableau et très petit et peut chargé d'ouvrage et convient à ce pensionnaire, qui et assez foible[5].

M. *Massé* m'écrivit, il y a quelque temps, que vous aviés eu la bonté, Monsieur, de charger M. Vainy des soins pour terminer l'affaire de ce cordon, et il dit à M. *Massé* que dan peut tout ceroit finy; je luy ay écrit à cette occasion pour le remersier de tout ses soins, dont je suis très sensible. Depuis ce tems, des personnes m'écrive des complimens, croyant que je suis déjeà revêtu de cette grâce; je ne sorois les resevoir que vous n'ayez donné la dernière main à cette affaire, puisqu'elle ait votre ouvrage.

Je suis bien aise, Monsieur, que vous approuviés le petit comerce que nous avons fait avec M. l'abbé Farcetty pour l'intérêt de l'Académie; il désireroit actuelement quelque chose de plus. Le prince Piombino, maître de la vinne Ludovisio, où il y a quelque belle figure antique, a refusé à se noble Vénitien de faire mouler deux figure, dont l'une représente un *Mars* assis; nous en avons une copie en marbre dans la sale des antiques à Paris, faite par M. *Adam* l'aîné; l'autre représente *Arit et Pætus* lorsqu'il ce tue; nous avons ce groupe en plâtre issy sur l'escalier. Ce sont ses deux morceau que ledit abbé voudroit faire contremouler; je luy ay dit que je ne feroi rien que, auparavant, je ne nut l'honneur de vous en parler. Cela pouroit nous procurer quelque autre petit échange, mais je ne sçai pas si le prince Piombino ne seroit pas fâché que nous fussions si facile à permettre une chose que nous tenons de luy et dont il et jalou, car il a dit au Pape, pour satisfaire au désir que Sa Santeté avoit que ces deux figures fussent du nombre de cette colection qu'il envoye à Boulogne, qu'il les feroit mouler luy-même, n'étant point bien aise que ses moules se répendent en d'autre main.

Ses premier jour de Carnaval, des sbir vinrent prendre un homme pour depte dans une boutique étant sous la juridiction de l'Académie; on vint ce plaindre, et aux informassions je sus que s'étoit des archers qui étoit du tribunal du camerlingue, qui et M. le Cardinal Valenty. Je portay ma plainte à cette Émi-

nence, qui, après c'ette faitte instruire, envoya le lendemain à l'Académie son auditeur pour me dire qu'il avoit ordonné que l'on mît les sbir en prison et que je serois le maître de les faire rester tout le tems que je jugerois à propos. Je fut le lendemain remersier le ministre et le laisser le maître, en le prient même de leur faire donner leurs liberté. Je doit aitre jaloux de mentenir les droits qui sont en usage dans ce pais-cy aux palais qui sont distingué.

Je suis bien fâché que le tems ne soit pas favorable à vous parler en faveur du cuisinier ; les vivres ont si fort augmenté qu'il et impossible qu'il puisse donner à manger passabiement. Il a demandé son congé plusieur fois, et je ne say coment faire pour en trouver un autre. Ce qu'il y a de bien vray, c'et que je dépence beaucoup, pour ce qui me regarde, pour la table, malgré une grande attention pour que tout soit mesuré, au moyen de quoy je suis fort juste, pour ne pas dire cour, et il ne conviendroit pas que je fasse moin pour l'honneur de la place. Si ce pauvre Ethienne venoit à manquer, je vous proposerois de faire aller les 5 écus que vous luy avés accordée sur le cuisinier, puisqu'il n'a point de gage ; mais c'et une chose qui et éloignée et tout les jours nous sommes dans des plaintes, et on ne soroit disconvenir que les deux party n'ayent grande raison. J'espère sur vos bontés pour un article qui ce renouvelle tout les jours et qui ne peut aller que de plus mal en plus mal.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O[1] 1940, fol. 00.

= 1. Depuis : « Je suis très sensible » ; Lecoy, p. 261.

2. Depuis : « Le s[r] *Briard* » ; Lecoy, p. 261-2.

3. La fresque du *Dominiquin*, — *Sainte Cécile distribuant ses biens aux pauvres après le martyre de Valérien, son mari*, — est à l'église Saint-Louis-des-Français dans la chapelle Sainte-Cécile (Bellori, 1821, in-8°, II, 44-5. — La copie de *Lagrenée*, qui est fort bonne, est au musée de Grenoble, auquel elle a été donnée par l'État en 1807. Elle est signée : D'APRÈS DOMIN. PAR LOVIS DE LAGRENÉE, 1753. — Toile carrée de 3m32 ; fig. de grandeur naturelle (livret de 1869, n° 70).

4. Depuis : « Je suis fort content » ; Lecoy, p. 262.

5. Depuis : « Le s[r] *Hutin* » ; Lecoy, p. 262.

4947. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 4 avril 1753.

Monsieur, — Par ce courier, j'ay remis la petitte caisse où sont

les deux tableaux de *Claude Le Lorain* pour lequel vous vous intéressés; on a tâché de faire un gros roulau, affin que la viellesse et la cescheresse de la toille ne donnât pas occasion à la couleur de s'éclatter. On étoit de l'avis auparavant de les envoyer tout en entier et sur leurs châssis, et la caisse en a été faitte; mais, considérant que cela fesoit un gros volume et que le courier auroit de la peine de s'en charger, sans conter les frais, supposé que cela paye; enfin on a fait pour le mieux et je souhaitte qu'il n'arrive aucun accident. Le rouleau est formé en partie par quelques estempes gravées à l'au-forte par le s^r *Manglart*, qu'il envoye à la personne à qui sont les tableaux; j'ay recomandé le tout à M. Dorval, directeur de la poste, comme vous me faitte l'honneur de me le dire. Je n'ay point ésité, Monsieur, de vous l'adresser.

J'ay tiré il y a deux jours de M. Chioya deux mille écus romain ; j'auray l'honneur de vous envoyer incessament le conte du cinquième quartier.

J'avois cru, Monsieur, que le payement de nos petittes pensions avoit été ordonné; c'et pourquoy j'avois chargé celuy qui fait mes petittes affaires de Paris d'aller chez M. Denis pour avoir de quoy faire quelques emplettes ; voyant qu'il n'y avoit rien à faire de ce côté-là, il en parla par avanture à M. *Massé,* qui luy conseilla d'en dire un mot à M. *Cochin* pour que cela viene jusque à vous, Monsieur; ses deux amis toujour obligent. Ce dernier vous en a parlé, à ce que je vien d'apprendre; je n'ay rien d'assés pressés pour vous prier, Monsieur, de faire toucher cette petitte somme avant le tems que vous jugerés à propos d'en ordonner le payement.

Le Pape fut hier à Saint-Louis, notre église, pour y voir le chœur, qui enfin ait achevé. M. de Canillac en fit les honneur. Sa Sainteté en a parut fort contente; elle en demandoit souvent des nouvelles. Le s^r *Caffieri* ayant fait le morceau de sculpture du haut du maître hautel, représentent une *Trinité*, a été nommé au Pape et a eu sa bénédiction.

Tout le monde veut issy que M. l'abbé de Canillac ne retournera plus à Rome; il n'y a que luy qui soutient le contraire; il conte partir à la fin de ce mois.

Le duc de Virtinberg est arrivé à Rome depuis quelques jours avec sa feme[1]; il n'a point encore veu le Pape, attendu le sérémonial, où il paroît ne vouloir pas trop y adérer; il part aujour-

d'huy pour Naples; peut-être changera-t-il de façon de penser à son retour de cette ville.

Le duc d'Ensebac, de la maison de Prusse, étant à Rome depuis les dernier jour de Carnaval[2], vat s'en retourner, dit-on, incessament; se jeune seigneur a un gouverneur qui le tien extrêment serré; il ne veut point qu'il s'atache avec aucun Romain; cela rend ce mentor furieusement ridicule.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. Charles-Eugène, duc de Wurtemberg, qui avait épousé, le 26 septembre 1748, Élisabeth-Sophie-Fréderique Wilhelmine de Brandebourg-Bayrouth, était arrivé le 24 mars avec une suite nombreuse.

2. Charles-Frédéric, margrave de Brandebourg-Anspach, était à Rome depuis le 4 mars; il était descendu au palais qu'on lui avait préparé au Campo Marzo; il comptait séjourner à Rome jusqu'après les fêtes de Pâques, passer par Naples et revenir en Allemagne par la France; des lettres qu'il reçut l'obligèrent à précipiter son départ.

4948. — VANDIÈRES A NATOIRE.

A Versailles, le 8 avril 1753.

J'ay reçu, Monsieur, vos deux lettres en datte, l'une du 15 février, l'autre du 14 mars. Je vous ay marqué dans ma précédente de ne donner absolument rien davantage au s^r *Blanchet;* et quant à la copie qui luy a été payée et à laquelle il n'a pas donné les dernières touches, comme vous l'aviés cru, dites-luy de ma part que sans doute il ne compte jamais de retourner en France, puisqu'une preuve si autentique du peu d'idée qu'il veut donner de son talent l'excluera à jamais des grâces auxquelles les artistes ont droit de prétendre, lorsqu'ils s'en rendent dignes par leur conduitte et leurs talents.

Je consens que vous donniés un logement au s^r *Caffieri*, puisque vous vous y intéressés; bien entendu que ce ne sera aucune des chambres destinées aux pensionnaires. Quant au s^r *Godefroy*, qui vous a accompagné à votre voyage à Rome, je vous ay déjà donné ma parole pour la première place de peintre en sa faveur, et je vous la tiens avec plaisir; vous pouvez donc l'installer à la place du s^r *Caffiery*.

Je vous ay parlé trop sérieusement sur la nécessité que vous vous occupiés à terminer la suitte de *Marc-Antoine*, pour n'être

pas très persuadé que vous continués cet ouvrage avec autant d'application que de succès.

Pressés le s^r *Barbaut* de finir sa copie du Vatican; je prétens qu'il se retire à la fin de ses trois ans, et il espéreroit en vain prolonger son séjour en prolongeant son ouvrage; vous feriés achever cette copie par un autre, et la retraite du s^r *Barbeau*, sans en être moins prompte, n'en seroit que plus désagréable. Ainsy, ces Messieurs se retireront dès que leur tems expirera, quand même leurs successeurs n'arriveroient pas immédiatement à leur sortie pour les remplacer; l'Académie sera soulagée d'autant, et cette dépense pourra s'appliquer à d'autres usages, à moins que vous ne jugeassiés à propos de les laisser habiter le palais; mais ils ne seront plus à la pension du Roy. Cependant, les nouveaux élèves partiront incessament, le s^r *Briard* sera du nombre; les témoignages qu'on m'en a rendus répondent à l'idée que vous m'en donnés, et vous aurés le plaisir de voir le fruit de vos leçons dans les sentiments et les dispositions de votre élève. Encouragés de ma part le s^r *Pajou* à continuer; ce que vous m'en écrivés me satisfait infiniment; je souhaite qu'il serve d'exemple à ses camarades.

Je suis fâché que le s^r *Lagrené* et le s^r *Doyen* ne puissent pas travailler ensemble à copier les tableaux du *Dominicain* de la chapelle de Saint-Louis; faites en sorte, au moins, qu'ils se succèdent immédiatement.

Confirmés au s^r *Lagrené* la promesse que j'ay faite à son père de luy accorder des secours pour aller étudier dans les autres écoles d'Italie, pourvu que le témoignage que vous m'en rendrés ne me fasse pas changer de résolution.

Je n'ay accordé au s^r *Hutin* une prolongation de deux ans que dans l'espérance qu'il se fortifieroit; s'il a de quoy faire des progrès, recommandés-luy de s'appliquer, sans quoy je rétracterois la grâce que je luy ay faite; et si cette grâce luy est inutile, faute de talents, marqués-moy votre avis là-dessus, je la rendray plus utile à quelque autre.

Je vous exhorte surtout à être rigoureux sur les études du dessein d'après les grands maîtres; vous sçavés combien l'Académie étoit faible dans cette partie; c'est là cependant le point capital; obligés les élèves à avoir plus souvent à la main le crayon que le pinceau.

Je vous sçay bon gré de l'empressement avec lequel vous travaillés à compléter mon cabinet; votre sujet me plaît beaucoup,

et je suis assuré que l'exécution y répondra, mais que ce petit ouvrage ne vous détourne pas de votre grand dessein de l'*Histoire de Marc-Antoine;* si, pour vous abréger un travail aussi long, vous avés besoin de mémoires sur la vie de votre héros, je suis à portée de vous en faire fournir de bons, où les principaux faits seront recueillis avec beaucoup d'exactitude.

Vos lettres de noblesse seroient déjà entérinées si la chose n'avoit dépendu que de M. de Vahiny[1]; le retardement vient du bureau où ces lettres s'expédient; dès qu'elles seront dressées, je vous réponds de ses soins pour leur prompt enregistrement.

J'approuve très fort votre conduitte à l'égard du maintien des privilèges de l'Académie, et je vous exhorte à y veiller toujours avec la même attention.

Je vous remercie des éclaircissements que vous me donnés sur les deux *Claude Lorrain* et les deux tableaux du s^r *Manglart*. Quant aux moules que M. l'abbé Farcetti me demande de permettre qu'il prenne sur les copies du *Mars en repos* et de l'*Arie et Petus*, comme nous tenons l'un et l'autre de la maison du prince Piombino, ce seroit blesser la délicatesse de ce prince que d'en laisser tirer des moules sans son agrément.

Archives nationales, O^1 1940.

= 1. M. Sarran de Vahiny était chef du bureau des discussions dans le service des Bâtiments.

4949. — Extrait des comptes des Batiments du Roi.

Année 1753.

30 avril 1753-13 février 1754 : au sieur François-Marie Cioia, banquier à Paris, pour son remboursement des sommes qu'il a fait remettre au s^r *Natoire*, Directeur de ladite Académie, pour l'entretien d'icelle pendant l'année 1753 (3 p.) . . . . 33,000 l.

22 may : au s^r *Briard*, peintre, élève de ladite Académie, par gratification pour ses frais de voyage pour aller de Paris à Rome pendant ladite année 1753. . 300 l.

22 may : au s^r *Peyre*, architecte, autre élève, idem. 300 l.

Somme de ce chapitre. . . . . 33,600 l.

Archives nationales, O^1 2253, fol. 294 et 310.

4950. — Natoire a Vandières.

A Rome, ce 2 may 1753.

Monsieur, — Je contois avoir l'honneur de vous envoyer, ce courier isy, le dernier conte de l'Académie, mais l'incomodité de celuy qui et chargé de cet ouvrages ne sera en état d'y travailler que pour le courier prochain.

Je vien de finir dans l'instant, Monsieur, le petit tableau dont vous m'avet chargé; dès qu'il sera assés sec pour pouvoir le rouler, je l'enveray par la poste, préférent cette voye à celle de M. de Caniliac, qui part samedy prochein[1]; elle ne seroit pas, je crois, assés pronte et le tableau encore trop frai. Je suis fâché que nous perdions à Rome ce nouveau cordon bleu, malgré qu'il dise qu'il retournera; mes regrets sont accompagné de bien d'autres, mais qui ne serve qu'à augmenter le mien; c'et la reconnoissance de mille bonté qu'il a eu pour moy qui me font naître ses sentiment. Il s'embarque à Sivitavechia sur les gallères du Pape, comblé des honneur du souverin et de toutte cette cour. Je voudrois bien qu'il pût vous rendre bon témoignage du désir que j'ay de bien gouverner cette Académie, affin qu'elle vous procure de bons sujet et que je soye toujour en état de remplir vos veues.

J'espère que, dans cette belle saison, je feray dessiner dans la chapelle Sixte quelques morceaux d'après *Michel-Ange* pour leurs inspirer et apprendre la grande manière du dessain.

Dès que vous aurés ordonné, Monsieur, le départ des nouveaux élèves, parmy seux qui feront place et le s^r *Metay* qui vous demande la grâce de luy continuer une chambre seulement, pour finir quelques tableaux qu'il a entrepris pour Lion. Ce pensionnaire ait fort laborieu et a beaucoup de pratique de pinceau; sa partie foible est celle du dessain, sur laquelle je luy prêche continuelement; il vient de finir un paysage où il y a du méritte; il n'a point de parant qui le soutienne, et cela l'oblige à chercher à gagner quelque chose.

Je travailleray actuelement à la continuation du *Mar-Antoine;* je vous demanderay sependant la permission, Monsieur, pendant cet ouvrage, de prendre quelques moment pour terminer un grand tableau qui étoit déjeà avancé avant mon départ pour Rome; il et destiné pour la chapelle de la maison de Nouaille, à Notre-Dame[2].

Le maréchal présentement me le demande avec grand ampressement et l'a beaucoup recomandé à M. de Caniliac; j'espère pouvoir l'envoyer avec ces dernières copies du Vatican, et pouroit servir cette anné à l'exposition des tableaux.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. M. de Canillac devait partir dans les premiers jours de mai, trois galères l'attendaient pour le conduire de Civita-Vecchia à Marseille.

2. Le tableau en question représentait l'*Apparition de l'ange aux saintes femmes après la résurrection du Christ;* il fut placé en 1754 à la cathédrale, dans la chapelle de Noailles; il y resta tout le XVIIIe siècle, mais on ignore ce qu'il est devenu. (Cf. Paul Mantz, *François Lemoyne, Boucher et Ch. Natoire,* p. 48.)

4951. — METTAY A VANDIÈRES.

De Rome, ce 2 may 1753.

Monsieur, — N'ayant osé prendre la liberté de m'adresser à vous, j'avois prié M. Périer de vous suplier de m'acorder une grâce; mais comme il y a toutte aparance que ses affaires ne luy ont pas permis de le faire, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien m'entendre et me permettre de m'adresser à vous.

La bonté que vous avez eue autrefois pour moy de m'acorder les biensfaits du Roy en me faisant pansionnaire me font prendre la hardiesse de vous représenter ma situation et le peu de fruit que je retireray de cette faveur, si vous n'avez la bonté de me la continuer ou de faire quelque chose pour moy (vous le pouvez, Monsieur, d'une seule parole). Je n'ay ni parens ni amis, et je me trouve au moment de retourner à Paris avec un talent mediocre, après m'être donné touttes les peines du monde pour étudier, puisque M. *Natoire* ne me fait continuellement que les reproches que je travaille trop. Le moyen de faire autrement? Je me vois obligé, à vingt-cinq ans, de reparoître devant un corps terrible et équitable, qui me renvoyeront à Rome étudier; n'ayant pas de quoy le faire, me voylà dans la dernière misère et oblige de prendre tous les mauvais ouvrages qui viendront pour pouvoir subsister. Me voilà anéanti et les biensfaits du Roy dissipez sans fruit; au lieu, Monsieur, que si vous daignez m'acorder la facilité d'étudier encore un an, je suis presque sûr qu'en continuant de me donner les mêmes peines, je pouray faire honneur aux per-

sonnes qui ont eu des bontés pour moy. Ayez égard à ma prière, je suis le plus jeunes de tous les peintres qui soient à la pension et celuy qui en ay le plus de besoin; si j'avois le moyen de rester à Rome ou à Venise à mes dépens, je le ferois sans vous étourdir; mais, Monsieur, je n'ay rien. Il y a de nos mesieurs à qui vous l'avez acordé qui n'en avais pas de besoin, puisque leurs parens sont riches.

Monsieur *Natoire,* qui me veut du bien, m'a promis de se joindre à moy pour vous prier de ne me point abandonner dans un moment où le bonheur de ma vie dépend de vous, Monsieur.

Votre très humble et très obéisant et très respectueux serviteur.

METTAY.

Archives nationales, O[1] 1940.

4952. — VANDIÈRES A NATOIRE.

A Marly, le 14 may 1753.

Je suis sollicité, Monsieur, de vous intéresser en faveur du s[r] *Sanson Le Noir,* natif de Saint-Germain-en-Laye, dont feu mon oncle M. de Lamotte a toujours protégé la famille. Ce jeune architecte est élève de M. *Blondel;* il est parti pour Rome et y est arrivé le 4 avril dernier pour se fortifier dans l'architecture; il se trouve sans fortune, sans protecteur et n'ayant d'autre appuy que son talent. Je vous prie de luy rendre tous les services qui dépendront de vous relativement à son art et à ses desseins.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Archives nationales, O[1] 1940.

4953. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 15 may 1753.

Monsieur, — J'ay l'onneur de vous envoyer le dernier comte de dépence de l'Académie, espérent toujour que vous aurés la bonté d'envoyer les arrêttés des précédents; et par ce même courier, il et chargé du petit morceau que vous m'avés fait l'honneur de me demander. Je l'ay roulé et mis dans une boette de fere blanc; je crois que, malgré qu'il et nouvelement fait, les couleur n'auront pas le tems de jaunir, le trajet n'étant que de 15 jours. Je prie ceux qui seront chargé de le remetre sur un

nouveau châssis de le ménager en le déroulent et en le clouent, car la toille me paroit avoir de la facilité à s'aracher. J'ause vous assurer, Monsieur, que si mes forces avoient put égaller mon envie et mon ambition dans cette occasion, je me serois surpassé; ayez la bonté de l'agréer avec cette intention, j'en ay besoin pour en adoussir les défaut. Je souhaitte que la proportion de la principale figure soit à peut près conforme à celles de mes braves confrères, affin que le coup d'œil ne soye pas interompu; j'attendray avec grande impatience, Monsieur, sont sort et votre sentiment, qui me servira de règle pour tout ce que j'ay à continuer.

Je suis fort content de la copie du s^r *de Lagrené* à Saint-Louis; il et fort assidu à ce travail, il y prend goût, et cette étude luy sera profitable par les belles leçon que ce maître anseigne dans cet ouvrage.

Le s^r *Clérissau* travaille aussy avec beaucoup d'ardeur; il compose avec une grande facilité les morceaux de ruine. Je n'ay pas put luy refuser une réparation dans la chambre où il travaille pour luy donner un peut plus de jour en faisant ouvrir plus haut les fenêtres, qui étoient extrêmement baces. Comme je luy fesois dificulté là-dessus, il c'et offert de les faires à ces dépens; au reste, c'et un bien pour ce petit appartement; j'espère, Monsieur, que vous voudrés bien que je mette cette petitte dépences sur le comte, comme aussy quelque autre réparation dans ces petittes chambres qui donnent dans la petitte rue, où les croisées sont en très movais état; ces chambres me deviennent fort utile à pouvoir élaguer mon cabinet de travail de touttes les toilles qui sont en chantier.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Voudriés-vous bien permettre encore, Monsieur, que je vous parlasse pour mon malheureux frère, qui a été revoqué de son employ de reseveur à Arles. Il a des amis qui s'intéressent à sa triste situation et parlent en sa faveur à M. le contrôleur général pour un contrôle à Noyon, près d'Orenge, qui est occupé par un homme extrêmement vieu; on désireroit avoir un bon du ministre pour remplasser cet homme, qui peut manquer d'un jour à l'autre. Personne ne peut mieux que vous, Monsieur, le déterminer à accorder cette grâce; ma famille me porte à vous importuner encore pour luy. Mille pardon, Monsieur.

NATOIRE.

Archives nationales, O^1 1940.

4954. — Peyre a la princesse de Conty.

18 mai 1753.

Madame, — *Peyre*, qui, en conséquence du premier prix de l'Académie royale d'architecture qu'il a remporté l'année dernière, doit aller à Rome à la première nomination, suplie très respectueusement Son Altesse sérénissime de vouloir bien engager M. de Vandières à luy avancer son voyage, afin qu'il puisse profiter de l'occasion des officiers du Roy qui vont chercher Mme Dom Philippe, cet avantage luy étant trop favorable pour ne pas désirer en profiter.

En marge : le brevet de l'Académie de Rome a été expédié le 20 mai 1753.

Archives nationales, O[1] 1940.

4955. — Placet de Briart.

Le 18 may 1753.

Le s^r^ *Briart,* élève peintre de l'École protégée de Paris, qui a remporté le premier prix et qui en conséquence doit aller à Rome, suplie M. le Directeur général d'ordonner qu'il soit du nombre de ceux qui iront remplacer les sieurs *Caffiery*, *Mettay* et *Barbeau*, dont les tems sont finis et qui reviennent incessament.

En marge : le brevet a été expédié le 20 may 1753.

Archives nationales, O[1] 1196, fol. 35.

4956. — Brevet d'élève peintre a Rome pour le s^r^ Briard.

Du 20 may 1753.

Nous, Abel-François Poisson de Vandières, etc.

Ayant une parfaitte certitude des progrès considérables qu'a fait dans son art le s^r^ *Gabriel Briard*[1], peintre d'histoire, élève de M. *Natoire*, depuis que nous l'avons reçu à la place d'élève protégé de la nouvelle école de peinture et de sculpture que le Roy a ordonné être établie au mois de janvier 1748 à son Académie royale de Paris, dans la vue de soutenir et d'accroître le progrès des arts en France et pour renouveler successivement sa ditte

Académie de sujets dignes de remplir les emplois qu'il leur destinera;

L'avons de nouveau choisi et nommé pour être l'un des élèves pensionnaires de Sa Majesté à l'Académie de peinture, sculpture et architecture établie à Rome pour le service du Roy sous les ordres de mondit sieur *Natoire*, aujourd'huy directeur d'icelle.

Pourquoi nous avons délivré le présent brevet audit s^r *Briard*.

A Marli, le 20e jour du mois de mai. Signé : VANDIÈRES, etc.

Archives nationales, O^1 1091, fol. 264.

= 1. *Gabriel Briard*, après avoir obtenu le 2e prix de peinture en 1748, remporta le 1er l'année suivante, avec ce sujet : *Résurrection d'un mort placé sur le tombeau d'Élizée*.

4957. — BREVET D'ÉLÈVE ARCHITECTE A ROME POUR LE Sr PEYRE.

Du 20 may 1753.

Nous, Abel-François Poisson de Vandières, etc.

Sur le raport qui nous a été fait des bonnes mœurs et des heureuses dispositions du s^r *Marie-Joseph Peyre*[1], âgé de vingt-deux ans, dans l'art d'architecture qu'il a exercé par études sous les sieurs *Jossenet* et *Loriot*, professeurs de l'Académie établie au Louvre, où il a remporté le premier prix en mil sept cent cinquante et un, et depuis continue ses études sous le premier architecte du Roy, l'avons choisi et nommé pour être l'un des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture établie à Rome sous la conduite et discipline de M. *Natoire*, directeur d'icelle.

Pourquoi nous avons accordé audit sieur *Peyre* le présent brevet.

A Marli, le 20 mai 1753. Signé : VANDIÈRES, etc.

Archives nationales, O^1 1091, fol. 267.

= 1. *Peyre* avait obtenu le 1er prix d'architecture en 1751. Le sujet était *une fontaine publique*. Son frère cadet, *Antoine-François*, moins âgé que lui de neuf ans, remporta le prix d'architecture en 1761. Nous le retrouverons plus loin.

4958. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 18 juin 1753.

Monsieur, — Depuis deux ou trois jours ma sœur est arrivée

à Rome. J'espère que sa santé, qu'elle a rétablie en Provence, luy fera trouver le séjour de Rome plus agréable; par ce moyen, elle sera plus en état de sentir les sentiments d'un bon frère, et les choses prendront un train convenable. Elle a l'honneur de vous présenter ses très humbles civilités.

Ces jours passés, le prince de Bareith, margrave, la princesse et la cour sont venus voir l'Académie. N'étant point prévenu de cette belle visite, je ne me suis pas trouvé dans ce moment; cela m'a donné occasion d'aller saluer Leurs Altesses. Comme elles ont du goût pour les arts, ils ont beaucoup loué la grandeur du Roy dans ce bel établissement, en me faisant plusieurs questions en conséquence, et le prince me dit qu'il y retourneroit encore avec grand plaisir. On dit qu'ils partiront quelques jours après la Saint-Pierre, et leur séjour aura été d'environ un mois et demi à Rome. Comme ils ne se soumettent pas au cérémonial du Pape, ils ont peu de visites.

J'ay l'honneur d'être, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O[1] 1940.

4959. — LA DAME GODEFROID A VANDIÈRES.

Du 23 juin 1753.

La veuve Godefroid supplie très respectueusement Monsieur de Vandiers de vouloir ordonner l'expédition du brevet de pantionaire à l'Académie de France à Rome pour *François-Ferdinan-Josephe*, son fils, élève de M. *Natoire*. Monsieur luy a fait la grâce de le nomer il lia six mois.

Note du Directeur : vu, bon.

Archives nationales, O[1] 1940.

4960. — BREVET D'ÉLÈVE PEINTRE A PARIS POUR LE Sr MELLING.

Du 26 juin 1753.

Nous, Abel-François Poisson de Vandières, etc.

Certifions que feu M. de Tournehem, notre prédécesseur, bien informé des grandes dispositions du s[r] *Joseph Melling,* natif de la ville de Saint-Avold en Loraine, peintre d'histoire, élève de

Mrs *Vanloo* et *Boucher*, proffesseurs de l'Académie royale de peinture établie au Louvre à Paris, où ledit sieur *Melling* a remporté le premier prix en 1750[1], l'auroit choisi et nomé au mois d'octobre 1751 pour être l'un des élèves protégés de la nouvelle école de peinture établie au Louvre en 1748, à la place du s^r *de la Grenée*, envoyé pensionnaire à l'Académie de Rome, à l'effet par ledit sieur *Melling* de suivre son art et son goût pour l'histoire sous le gouvernement et la discipline de mondit sieur *Van Loo*, gouverneur de laditte école, pendant l'espace qu'il nous plairoit, à la charge de s'apliquer avec docilité et assiduité aux études et ouvrages que ledit sieur gouverneur lui prescriroit, soit pour la peinture, soit pour les sciences relatives à cet art, comme l'histoire sainte et prophane, la géographie et autres parties accessoires, afin par ce moyen d'être en état de profiter des études supérieures à faire à Rome, lorsqu'il seroit jugé capable d'y être envoyé, et en outre à la charge de se conformer en tout ce qui a été réglé et arrêté pour le bon ordre et le maintien de laditte nouvelle école.

Nous lui avons expédié le présent brevet.

Fait à Versailles, le 26e du mois de juin 1753. Signé : VANDIÈRES, etc.

Archives nationales, O^1 1091, fol. 282.

= 1. Sur ce sujet : *Laban donne sa fille à Jacob*. Le second prix fut décerné à *Deshays*, qui obtint le premier l'année suivante.

4961. — METTAY A PÉRIER (?).

A Rome, ce 28 juin 1753.

Monsieur, — Je me souviendray toutte ma vie des services que vous avez eu la bonté de me rendre auprès de M. de Vandierre quand il a fallu partir pour Rome ; vous m'avez promis de le faire encore quand vous en trouveriez l'occasion ; il s'en présente une bien essentielle pour moy. Comme je conte partir dans peu pour retourner à Paris, je vous demande en grace de vouloir bien faire resouvenir à M. de Vandière du voyage de Venise, qu'il a promis faciliter à ceux qui s'aplique et aime à travailler. Si vous vouliez bien vous joindre à M. *Natoire*, quil luy a écrit à ce sujet, je ne doute pas et je suis même sûr qu'il auroit plus d'égard à votre demande qu'à celle de tout autre. Monsieur, ge vous demande en grace de faire cela pour moy. Vous sçavez

que Venise est le centre de la pinture et qu'il est essentiel à un peintre de voir ce pais-là ; M. de Vandierre en convient luy-même. Ayant grande envie de devenir habille homme et n'ayant pas le moyen de pouvoir faire tout cecy de moy-même, j'ay recours aux personnes qui y sont pour ainsi dire intéressées. Je ne vois rien d'injuste dans ma demande. Au lieu de 300 francs que l'on donne ordinairement, si je pouvois avoir le voyage double, comme on l'a acordé à beaucoup, voilà tout ce que je demandrois.

N'abandonnez point celuy qui est et sera toutte sa vie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

METTAY.

En tête de la lettre figure cette note : bon pour deux cents livres de plus.

L'écrire à M. Natoire, en luy enseignant que c'est par grâce singulière, que cela ne fera pas planche pour les autres et que même ledit *Mettay* fera mieux de n'en point parler.

Archives nationales, O[1] 1940.

4962. — VANDIÈRES AU DUC DE NIVERNOIS.

A Compiègne, le 28 juillet 1753.

Monsieur, — Je suis extremmement sensible à l'honneur que vous m'avés fait de me communiquer vos réflexions sur le refus qu'ont fait les jeunes élèves de l'Académie de Rome de se soumettre à (la) formalité établie pour la Pâque. M. *Natoire* vient de m'en donner avis et je lui ai envoyé les ordres les plus formels et les plus sévères pour ranger ces jeunes gens à leur devoir, ou pour mettre sur-le-champ dehors ceux qui hésiteroient à la remplir. Je ne souhaite rien tant que le bon ordre et la règle et je serai toujours aussy empressé qu'attentif à y contribuer de tout mon pouvoir.

Je vous prie d'être bien persuadé de ma reconnoissance pour les sentiments que vous voulés bien me témoigner et de ceux avec lesquels j'ay l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

4963. — Vandières a Natoire.

Lettre écritte par forme de règlement pour la direction de l'Académie de France à Rome à M. Natoire, *directeur de cette Académie, par de Vandières, directeur et ordonnateur général des Bâtiments.*

A Compiègne, le 29 juillet 1753.

Je suis, Monsieur, aussi indigné que surpris de l'irréligion des pensionnaires de l'Académie; puisque la police locale, le bon ordre et des motifs encore plus respectables n'ont pu les soumettre à la règle, vous aurés agréable de leur déclarer, de ma part, que l'intention de S. M. est, en envoyant des pensionnaires à l'Académie royale qu'elle a instituée à Rome, de ne faire profitter de cette grâce que des gens à tous égards irréprochables. Or, puisqu'il est établi dans Rome qu'on produira au curé de sa paroisse un certificat de communion au tems de Pâques, sy quelqu'un des pensionnaires prétend s'y soustraire à l'avenir, j'entends qu'il soit renvoyé à l'instant même sur la seule plainte que vous en fera M. le curé, sans attendre de moi de nouveaux ordres; et quant au scandale que leur refus a occasionné pour le passé, comme il n'est pas en moi d'y remédier, vous les obligerez à se soumettre à la conduite du curé de votre paroisse qui en décidera suivant son zèle et la sagesse de ses lumières.

A l'égard de la discipline intérieure de l'Académie, je ne serai pas moins sévère à la faire observer, et les mutins y réussiront mal; vous me marquez que le s^r *Clérisseau*, l'un des plus rebelles, vous a dit que toutes ces difficultés feroient acheter bien cher la place de l'Académie; comme je ne doute pas de la vérité de ce fait, dès que c'est vous qui me l'attestez, je vous ordonne, dès l'instant même que vous aurez reçu ma lettre, de renvoyer de l'Académie le s^r *Clérisseau* et de le rayer du tableau des pensionnaires, comme je vais l'en faire rayer ici. Je lui avois fait la grâce de lui accorder une prolongation; mais ce trait l'en a rendu indigne.

Je vous ordonne, de plus, de communiquer ma lettre au curé de votre paroisse et d'en faire la lecture publique aux pensionnaires de l'Académie.

Je suis, Monsieur, etc. Vandières.

Collationné sur la minute originale reposant dans les liasses de l'administration des Bâtiments du Roy, année 1753, par moy soussigné, premier commis de ladite administration qui ai délivré le présent sous le sceau des armes de M. le Directeur et Ordonnateur général[1].

A Versailles, ce 11 mars 1776.

CUVILLIER.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. Voy. aussi Mémoire pour le s[r] *Natoire* contre le s[r] *Adrien Mouton*. Paris, impr. de Hérissant, 1769, in-4°, p. 8-9. — Analysé; Lecoy, p. 262, à la note.

4964. — BREVET D'ÉLÈVE PEINTRE A ROME POUR LE Sr GODEFROY.

Nous, Abel-François Poisson de Vandières..., bien informés que le s[r] *François-Ferdinand-Joseph Godefroid*, de Paris, âgé de vingt-quatre ans, a de très heureuses dispositions pour réussir dans l'art de peindre, auquel il s'exerce depuis plusieurs années dans l'atelier du s[r] *Natoire*, l'un des professeurs de l'Académie royale de peinture et de sculpture au Louvre à Paris, aujourd'hui directeur de celle établie à Rome, où led. s[r] *Godefroid* l'auroit suivi et nous auroit suplié qu'il nous plut lui faire la grâce de lui accorder notre brevet pour être admis pensionnaire à lad. Académie, suivant l'usage accordé aux sieurs nouveaux directeurs qui leur permet d'emmener un de leurs élèves pour y remplir la première place vacante. Vu la requête dud. s[r] *Godefroid*, et ayant égard tant à l'usage établi qui accorde auxd. sieurs nouveaux directeurs la faculté de mener un élève avec eux, qu'à la sollicitation de mond. s[r] *Natoire*, aux talens qu'a déjà acquis le s[r] *Godefroid* et aux bonnes mœurs dont il est doué, l'avons nommé et admis l'un des élèves pensionnaires de l'Académie...

Fait à Compiègne, le 29e jour du mois de juillet 1753.

VANDIÈRES.

Archives nationales, O[1] 1091, fol. 295.

4965. — JULIEN LE ROY A VANDIÈRES.

De Rome, ce 1er aoust 1753.

Monsieur, — Puisque vous avez eu la bonté de me faire dire

par mon frère que vous n'étiez pas mécontent de la petite idée de place que je luy ai envoyée; j'espère que vous ne trouverez pas mauvais la liberté que je prend de vous écrire au sujet d'un petit intérêt qui me regarde. Je suis parti de Paris par l'ordre de M. de Tournehem sans attendre mon brevet, et reçu pensionaire sur une lettre de quelque lignes qu'il me fit l'honneur de m'écrire peu après mon arivée à Rome. Vous m'avez fait la faveur, Monsieur, d'envoyer mon brevet, il y a dix-huit ou vingt mois, à M. *Natoire;* mais je n'ai point encore reçu les 100 écus du voyage qui y sont ordinairement attachés. Comme je suis dans le dessein d'aller à Naples vers le milieu du mois de septembre (si c'est votre volonté), la grâce que vous me feriez de me faire tenir cet argent me feroit d'autant plus de plaisir que cela épargneroit un peu la bourse de mon père, qui ne me refuse rien de ce qui est en son pouvoir, et qui compte, à mon retour, me faire séjourner à Florence, à Vicence et généralement dans toutes les villes d'Italie où il y a quelques morceaux d'architecture à voir ou à dessiner.

Je suis, en attendant votre permission pour Naples et vos ordres, s'il vous plaît m'honnorer de quelqu'uns, avec le plus profond respect, Monsieur, etc.

JULIEN LE ROY,
Architecte pensionnaire.

Archives nationales, O[1] 1940.

4966. — VANDIÈRES A NATOIRE.

A Paris, le 3 août 1753.

Le s[r] *Jullien Le Roy* me marque, Monsieur, qu'il désire aller à Naples au mois de septembre prochain. J'aprouve fort ce voyage et j'en loue l'intention. Comme les 300 l. de viatique qu'on accorde aux jeunes pensionnaires de l'Académie n'ont point été payés à celuy-cy, vous les luy ferez compter et vous les porterez sur le prochain état de vos dépenses.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Archives nationales, O[1] 1940.

4967. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 8 aoust 1753.

Monsieur, — Je suis toujours impatient de resevoir de vos

nouvelles, et j'ay de la peine de me former une raison que la quantité d'affaires qui vous accompagne doit m'enlever l'honneur d'en resevoir souvent. Je serois pourtant bien aise, Monsieur, de sçavoir sy vous avez reçu ce petit tableau ; ce silence m'ait de movais augure et me fait appréhender que peut-aitre il n'aura pas été de votre goût. Il arrive souvent que les choses auquelles on voudroit se surpasser, il en résulte tout le contraire ; mais, en tout cas, ce n'ait pas un malheur sans remède quand on peut recommancer.

M. le Cardinal Valenty me demanda dernièrement de vos nouvelles, Monsieur ; je luy répondi que j'en espérois tout les jours ; il m'a promis de faire son possible pour venir voir le tableau de M. le maréchal de Noailles[1], mais la goutte le visitte de tems en tems. D'autre Éminence sont venue déjeà le voir, comme MM. Alexandre Albany, Passionéi, Bardy, Bezoty et autre personnes de distintion ; je conte que den peut je le metray en état de partir.

Il y a longtems, Monsieur, que les armes du Roy sur la façade du palais sont en movais état, et dernièrement je me suis apperçut qu'il y avoit une planche qui étoit extrêmement pourie et qui menaçoit ruine. Il y a eu des projets autrefois là-dessus de les faire en marbre par nos élèves ; sy vous étiez de ce sentiment, on pouroit maitre en train cette besogne ; le s^r *Pajou* seroit bien en état de faire un joly morceau dans cet emplacement.

Notre jeunesse travaille assé, malgré les chaleurs execive que nous essuyons ; on dit qu'il en fait aussy de très grande à Paris.

Le s^r *Hutin* a écrit à M. *Silvestre*, à ce qu'il m'a dit, en conformité de ce qu'il me prie de vous demander, Monsieur, la permission d'aller passer quelques tems à Naples avant que son tems soit finy ; il allègue pour raison qu'on luy a conseillé d'aller prendre cet air pour le rétablissement de sa santé. Cette nouveauté entrene avec soy bien des petits inconvénien, tant par la dépence que par l'exemple que les autres en voudront en faire autant. J'atendray vos ordres, aussy bien que la conclusion finale du cordon, dont on me demande souvent des nouvelles.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. Voyez ci-dessus la note 2 de la page 449.

4968. — Natoire a Vandières.

A Rome, ce 23 aoust 1753.

Monsieur, — J'ay reçu les deux dernières lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, dattée du 29 jullet, au sujet de l'ordre qui regarde la polisse spirituelle au tems de Pasques; j'en ay fait la lecture en présence de tous les pensionnaires, qui l'onts tous écoutée avec soumission. Je n'ay put sependant contenir le s^r *Clérissau*, malgré touttes les précotions que j'avois pris auparavant pour le rendre docile, en luy faisent parler par un de ses amis particulier, qui luy a fait sentir que dans la lettre il y avoit quelque choses de plus fort pour luy que pour les autres, que, s'il savoit se conduire comme il convenoit, les choses pouroient se raccomoder[1]; il avoit tout promis; mais cet ostiné pensionnaire, perdant toutte retenue, sur les remontrances que je leurs fesoient sur le peut de raison à se conduire, a élevé le ton en soutenent qu'il n'avoit point tort, et, sur-le-champ, a voulut faire l'homme qui se sacrifie pour le party du corp et a dit mille pauvreté qui n'avoient aucun bons sans. Jusque alors et par deux fois que j'avois recomancé à leurs lire votre lettre, Monsieur, j'avois passé sous silence sa sentance, car j'avois été charmé que, dans la seconde, vous me fissiez connoître que la voye de la dousseur et celle qui gagne davantage; cette observation étant bien conforme à ma façon de pançer, je croyois déjcà pouvoir faire revenir cette brebis égarée en vous demandant grâce pour elle; mais, me faisant perdre toutte patience par tout ses impertinens reisonemens, je ne l'ay plus ménagé et luy ay appris son sort. Il n'en a pas été plus soumis; toutte la confraternité ne sçavoient que dire; les tenant s'afoiblissoient, et, voulant couper cour à touttes ses raisons, je les ay laissés fort agittés et je l'étois beaucoup moy-même aussy. Aprés leurs diné et aprés bien des conseils tenus entre eux, ils me son venu demander grâce pour luy; j'ay dit que je voulois bien encore luy donner quelques tems de réflection, et qu'aprés, s'il convenoit de ses torts, de sa vivacité et de son peut de respect et qu'il vînt m'en faire excuse en présence de tout ses confrères, que je voulois bien, à cette condition, vous solliciter, Monsieur, à luy faire grâce. Tous ont été contant et ont cru par là le faire revenir, en luy faisant sentir le

déshonneur que cela feroit à toutte la compagnie, s'il suivoit toujour son opiniâtreté. Il c'et passé deux jour dans cette agitation, où tentôt il prometoit tout, et tentôt il vouloit des conditions; mais, pour le bonheur de l'Académie, il n'a plus voulut écouter aucun conseil, mêmes des gens qui luy étoient le plus attaché, et a mieu aimé sortir de l'Académie que de se résoudre à aucune démarche. Voilà un pensionnaire de moin qui, par un caractaire bien singulier, m'avoit toujour trompé, et nous sommes bien heureux d'en aitre débarassé, car il étoit quapable d'entretenir l'indocilité et la zizanie. Ce garçon a été gâté en dernier lieu par des ouvrages qu'il a fait pour des anglois de ses dessains de ruine; cela luy a procuré quelques sequins et [il] se croit en état de se passer de tout[2].

Pour ne pas paraître ridicule, je n'avois pas voulut m'oposer à ce petit guain, croyant qu'il en feroit un bon usage; ainsy, j'ay veu quant tout il ne m'a payé que d'ingratitude; j'espère que l'on vat devenir plus tranquille et que cet exemple produira un très bon effet. J'ay fait part de cette lettre à M. le vice-gérant, comme vous me l'ordonnés, et à M. de la Bruère. Se prélat, remply de bontés et de douceur, a été charmé de voir les sentiment de la cour et les vôtres, Monsieur; il m'a fort chargé de vous en témoigner sa sensibilité, et qu'on ne pouvoit rien de mieux pour calmer tout les discours qui s'étoient tenu à cette occasion et m'a même prié de luy en donner une copie, affain qu'il en pût faire usages au palais du Pape, où l'on avoit beaucoup parlé de cette affaire, et, sans luy, les choses se seroit poussée bien plus loin. Je l'ay remersié de toutte l'attention qu'il a eu pour nous. Tout ses motif, que vous avez bien considérés, Monsieur, conviennent fort qu'il en soit fait un exemple.

Le s^r *Godefroy* m'a fait voir son brevet de pensionnaire que vous avez bien voulut luy accorder en faveur d'un élèves de directeur; je vous en suis très sensiblement obligé; il me prie, Monsieur, de vous témoigner son très humble remerciment, et qu'il tâchera de ce rendre digne de cette grande faveur par son application dans l'études de son talent.

Nous n'avon q'un sculteur issy; si vous jugez à propos de remplir cette place par le plus ancien de chez M. *Vanloo*, on dit qu'il promet beaucoup; il se donneroit de l'émulation l'un et l'autre.

Le s^r *Metay* désireroit infiniment de partissiper à la grâce que

vous leurs avez fait espérer en partant de Rome pour les autres villes d'Ithalie; il a de bien bonne qualité.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. Depuis : « J'ay reçu »; Lecoy, p. 262-3.
2. Depuis : « Il a mieux aimé »; Lecoy, p. 263.

4969. — CLÉRISSEAU A VANDIÈRES.

Fait à Rome, le 28 aoust 1753[1].

Monsieur, — J'ay longtems hésité si je prendrois la liberté de vous écrire pour me justifier dans votre esprit; je craignois de vous adresser une lettre signé d'un nom qui doit maintenant vous estre odieux; mais, enfin, ma crainte a cessé pour faire place à la confiance; je n'ai plus entrevu que votre bon cœur et votre amour pour l'équité. Que je suis malheureux d'avoir encouru votre disgrâce au moment même que j'espérois vous donner une des plus grandes preuves de mon obéissance et de mon respect! Quoique j'usse satisfait au devoir pascal, je ne crû pas devoir, contre l'usage ordinaire, signer un papier blanc que nous envoya M. *Natoire* lorsque nous étions à diner. Mon avis, ainsi que celui des autres, fut qu'en pareille cas on ne pouvoit faire aucune innovation sans les ordres du maitre et que nous les attendions en silence pour nous y conformer. Ce fut alors que M. *Natoire* s'exprima ainsi : « E bien, E bien! Messieurs, vous ne voulez pas donner vos billets que vous n'ayez des ordres; je les aurai, ces ordres, et je vous les ferai exécuter le fouet à la main. » — « Le fouet à la main! répondis-je (comme cela se passoit dans ma chambre), ce n'est plus la manière de traiter des personnes de trente-trois ans et se seroit faire acheter bien chere la place de pensionaire que d'estre conduit ainsi. »

Il vous est aisé de voir, Monsieur, que les menaces du fouet à la main excuse l'expression dont on m'a fait un crime. Cela nous fut d'autant plus sensible que nous nous rapelâmes alors la douceur de l'aimable joug avec lequel nous avons été traité pendant votre sejour à Rome. Quel contraste! Sans doute, Monsieur, que le raport que l'on vous aura fait sur mon compte sera tout différent de cette exposé; cependant, j'ose le protester devant Dieu et devant les hommes, je ne suis ici que l'écho de la

plus pure vérité. Serois-je assez heureux pour espèrer maintenant de recouvrer vos ancienes bontés? Que j'ai de motifs de me le persuader! Et le plus fort, sans contredit, est la connoissance que j'ai de votre éloignement à faire de la peine à tous ceux qui sont sous vos ordres. Non, ce n'est point l'ignominie d'être bifé sur des registres qui fait ma plus grande douleur, c'est le cruel malheur d'estre effacé de votre propre cœur; je puis dire que c'est la seul chosse qui m'a frapé au milieu même de toutes les mortifications dont me puni M. *Natoire*, en deffendant à tous pensionaires de me fréquenter et en fesant même un crime à un de mes amis de m'avoir laissé prendre un apartement voisin du sien, et disant que ce n'est vous faire sa cour que de traiter avec moi.

Quel pardon ne vous demanderois-je pas ici si je me croiois coupable! J'ay été près d'en demander à M. *Natoire;* mais il vouloit que ce fût au milieu des témoins de ma prétendu faute, et aucuns des pensionaires n'a cru se présenter à ce titre.

Je suis, avec le plus profond respect, etc.

CLÉRISSEAU.

Note du Directeur : S'il ne demande pas pardon à M. *Natoire*, au millieu des pensionnaires assemblés, point de grâce.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. Indiqué; Lecoy, p. 263, à la note.

4970. — NATOIRE A VANDIÈRES.

A Rome, ce 28 aoust 1753.

Monsieur, — J'ay reçu de M. Chioya, le 25 du courent, 2,000 écus romain pour l'entretient de l'Académie, dont je rendray compte; je n'ay encore reçu qu'un soeul arrêté, qui et les trois premiers moy de l'année où je suis entré en exersice.

Vous me faittes l'honneur de me dire, Monsieur, au sujet du cordon, qu'il n'y a plus que l'enregistrement au Parlement à obtenir pour que tout soit terminé. On m'a conseillé de vous prier, Monsieur, voyant que les affaires du Parlement pouront peut-aitre mener bien loin, d'optenir du Roy la permission de porter la croix en attendant. Ne croyez pas, je vous prie, que ce soit directement impatience de ma part, ce n'ait que l'abitude que l'on a eu ordinairement de voir tout les directeurs décoré,

et que, ne çachant pas les motif de ce retardement, c'et ce qui me fait désirer cette nouvelle grâce.

Je suis fâché que mon tableau n'ait pas peu aitre au Salon, les différantes personnes de distinction qui ont désiré le voir m'ont empêché de l'envoyer quelques tems plus tôt; mais, malgré cela, il n'auroit jamais été assés à tant.

Vous voulés bien me permettre, Monsieur, que je l'envoye à votre adresse, c'et-à-dire dans la caisse où sont les copie faittes pour le Roy, tant d'après *Raphaël* que du *Dominiquin;* cette caisse va partir incessamment pour profiter de la belle saison.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O[1] 1940.

4971. — VANDIÈRES A NATOIRE.

A Versailles, le 17 septembre 1753.

J'ay reçu, Monsieur, vos trois lettres en datte, l'une du 15 may, l'autre du 8 aoust et la troisième du 23 du même mois. Dans la première étoit inclus le compte du premier quartier de cette année des dépenses de l'Académie, que j'arrêterai le plus tôt qu'il sera possible, ainsy que les précédents. Vous m'annonciés, dans la même lettre, l'envoy du morceau que vous avez bien voulu faire pour mon cabinet.

Vous m'y rendés un témoignage avantageux des études du s[r] *Lagrené* et du s[r] *Clérisseau*. J'aprouve la réparation que vous avez fait faire dans la chambre qu'occupoit ce dernier, ainsy que dans les autres pièces qui servent de décharge à votre cabinet de travail. Quant à la recommandation que vous me demandés auprès de M. le garde des sceaux pour M. votre frère, ce ministre n'accorde jamais de bon pour les emplois qui sont actuellement remplis; il n'y nomme qu'à mesure qu'ils vacquent.

Dans votre seconde lettre, vous me demandés mon sentiment sur le petit tableau que vous m'avés envoyé. Ce qui sort de vos mains ne peut être que précieux; mais, quoique le temps du trajet vous ait paru assez court pour espérer que les couleurs n'auroient point jauni, cependant elles n'ont pas laissé que d'en être un peu altérées; à l'égard du dessein, de la composition et de l'ordonnance[1], il faudroit être bien difficile pour n'en être pas content, si vous l'avés été; mais votre inquiétude à cet égard me

laisse entrevoir que vous avés quelque chose à désirer pour la perfection de votre ouvrage. Les talents supérieurs se contentent difficilement de leurs productions, et ils ne croyent avoir assez fait que lorsqu'ils ne voyent rien de mieux à faire; s'il en est ainsy du morceau que vous m'avés envoyé, je veux bien l'exposer de nouveau à la sévérité de votre critique; c'est surtout de votre suffrage que je suis jaloux pour mon tableau, et c'est peu que j'en sois content; je veux que vous le soyés vous-même.

J'aprouve fort le projet que vous me proposés de mettre les armes du Roy en marbre blanc sur la façade du palais; marqués-moy à quoy peut aller cette dépense.

Sur les représentations que m'a faites M. *Silvestre* de la mauvaise santé du s^r^ *Hutin*, son neveu, je lui ai accordé pour lui la permission d'aller à Naples avant l'expiration de son tems, mais seulement pour cause d'indisposition, car ces sortes de voyages seroient un abus que je ne veux point introduire; il y a à Rome de quoy occuper et au delà les études de trois ans du plus laborieux pensionnaire.

Sur ce que vous me marqués dans votre troisième lettre de l'obstination du s^r^ *Clérisseau,* vous avés bien fait de le chasser avec éclat. Je suis bien aise que M. le vice-gérant ait voulu prendre copie de ma lettre, afin que les intentions du Roy et mes propres sentiments soient connus à la cour de Rome.

Je me ferai rendre compte des dispositions du jeune élève en sculpture dont vous me parlés, et, s'il est en état, je luy donnerai la place de *Clérisseau.*

Le témoignage que vous me rendés du s^r^ *Metay* n'est pas assés positif pour me déterminer à l'envoyer dans les autres villes d'Italie; souvenez-vous que vous m'avez indiqué qu'il étoit un des plus foibles pour le dessein. Il est bien vray que, dans une des lettres que je vous ai écrites, j'ai fait espérer aux pensionnaires de leur accorder cette grâce après leurs trois ans d'Académie; mais je la réserve aux talents supérieurs.

Vous verrés par la copie d'une lettre de M. de Saint-Florentin, que je joins icy, qu'il n'a pas tenu à moy que vous n'eussiés la satisfaction de porter le cordon; dès que le Parlement rentrera, vos lettres seront enregistrées; elles sont actuellement dans les mains du juge d'armes.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O^1^ 1940.

= 1. Depuis : « Dans votre seconde lettre »; analysé; Lecoy, p. 261, à la note.

4972. — Natoire a Vandières.

A Rome, ce 17 septembre 1753.

Monsieur, — Nous avons appris le 16 du courant, avec bien de la joye, l'eureux accouchement de Mme la Dauphine, qui nous donne un nouveau prince. Fera-t-on quelqu'illumination, Monsieur, à l'Académie? M. de la Bruère ne fera rien qu'il n'ait des ordres à ce sujet; je me conformeray aux vôtres et à ceux qu'il resevra.

Enfin, le s^r^ *Barbeau* a finy cette dernière copie du Vatican; elle avoit été suspendue quelque tems pour luy laisser achever ce tableau de la princesse Esterasy, dont j'eus l'honneur de vous parler dans le tems; c'et ce dernier morceau qui m'a retenu pour envoyer celuy de M. le maréchal de Noailles, affin de profiter de la même caisse qui vat porter ses copies. Il y a d'abort celle du s^r^ *Tersonnier*, de la *Disputte du Saint-Sacrement*, celle de *Blanchet*, qui et l'*Apparition de la crois à Constantin*, et celle de son *Batême*, par *Barbeau*; j'envoye aussy la copie du s^r^ *Lagrené* faitte à Saint-Louis, dans la chapelle de Sainte-Cécile, d'après le *Dominiquain*. Cette caisse partira demain pour aitre embarquée à Sivita-Vechia et sera adressée à Marseille à M. Fabron, négossiant, qui a déjeà eu pareille commission à votre adresse.

Voilà le s^r^ *Barbeau* or de l'Académie; ce pensionnaire remply de depte, que j'ay tâché d'acquitter en partie de son argent qui m'a passé entre les mains; il a fait la sottise de se marier secrètement avec de la misère pour mieux faciliter achever de payer ses deptes, de sorte que je ne le crois pas sitôt en état de retourner en France; il fera le second tome de *Blanchet*. Si j'avois put maitre empêchement à tout ce dérangement de conduitte, je l'aurois fait; mais ils ont grand soin de ce cacher de ceux qu'il craignent.

Le s^r^ *Metay* et party pour Naples, et il espère toujour, Monsieur, vos bontés pour continuer ses études dans sa routte.

Le s^r^ *Hutin* vien de me dire, Monsieur, que vous luy accordés la permission d'aller à Naples par une lettre qu'il a reçu de M. *Silvestre*.

Le s^r *Lagrené* désire aussy d'y aller, parce qu'il ait bientôt à la fin de son tems; cette permission pouroit servir pour deux sy vous le trouvés bon. Il me dit que vous luy aviés promis lorsque vous étiés à Rome, Monsieur.

Le s^r *Fessard*, graveur, me marque m'avoir envoyé par votre permission une boëtte de ferre-blanc qui renfermoit quelques desseins de la chapelle des Enfens-Trouvé; je n'en ay reçu qu'une seulement; pour cette dernière, je l'ignore totalement.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O^1 1940.

4973. — NATTIER A VANDIÈRES.

A Paris, le 17 septembre 1753.

Monsieur, — Suivant ce que vous m'avés fait l'honneur de me dire, je vous ay fait remettre un petit mémoire qui regarde mon fils pour son voyage de Rome; j'ose si bien me flatter que vous voudrés bien m'acorder cette grâce, qu'en conséquence il se prépare pour joindre l'équipage de Madame Infante, où j'ay des amis qui luy facilliteront quelques passages.

Il m'est bien essentielle, Monsieur, que vous ayés la bonté de faire écrire à M. *Natoire* et qu'il soit porteur de vos ordres, sans quoi il ne seroit point admis dans l'Académie; pour lors, ce seroit un voyage presque inutile.

J'attants tout de vostre bonté, et suis, avec les sentiments d'un respect sincère, Monsieur, etc.

NATTIER.

Archives nationales, O^1 1940.

4974. — PLACET DE LAGRENÉE PÈRE.

Le 17 septembre 1753.

Le s^r *de Lagrenée*, père du pensionnaire de l'Académie de France à Rome, est venu pour faire sa cour à Monsieur le Directeur général.

Il le suplie très humblement de vouloir bien continuer l'honneur de sa protection à ce pensionnaire et de se souvenir de donner ses ordres au sujet de la gratification qu'il a la bonté de lui accorder pour le mettre en état, lorsqu'il aura achevé son tems à

Rome, de rester quelque tems dans les villes d'Italie les plus florissantes en peinture pour y étudier et se perfectionner dans un art auquel il ne cessera de s'attacher de plus en plus afin de donner à Monsieur le Directeur général des preuves de sa reconnoissance des bontés qu'il a pour luy.

En marge : Bon pour deux cents livres.

VANDIÈRES.

Archives nationales, O[1] 1940.

4975. — VANDIÈRES A NATOIRE.

A Versailles, le 21 septembre 1753.

La pomade de Rome est en grande réputation icy; plusieurs personnes me prient de leur en faire venir. Vous me ferés plaisir, Monsieur, de vous informer quel est le parfumeur de Rome le plus renommé et de prendre chez luy quatre douzaines de pots de pomades de différentes odeurs; vous voudrés bien aussy les faire emballer soigneusement et prier M. Dorval, de ma part, d'en charger le courier. Je vous prie de m'envoyer la notte de votre déboursé pour cette emplette, affin que je vous la fasse remettre par M. Liris.

VANDIÈRES.

Archives nationales, O[1] 1940.

4976. — MOREAU A VANDIÈRES.

Mémoire à Monsieur de Vandières, directeur et ordonnateur général des batimens, jardins, arts et manufactures de France.

Monsieur, — Le s[r] *Moreau*, élève de l'Académie d'architecture, a l'honneur de vous représenter que le désir qu'il a de continuer des études qui luy ont mérités quatre années de suitte des prix sans avoir eu le premier, il ne pourroit espérer d'aller à Rome par les voyes ordinaires qu'en différent encore longtems, ce qui se trouve si peu conforme à son age et à l'état de sa fortune, qu'il ne s'en flattoit plus, lorsque le s[r] *Deuailly*, qui eut le prix l'année dernière, par une générosité qui a peu d'exemples, offre, sous votre bon plaisir, Monsieur, de partager avec luy le

tems qui luy est destiné. Ils se proposent ensemble de s'exciter tellement au travail que les progrès qu'ils feront en ce peu de tems les feront égaler ceux qui y restent davantage.

Il sent trop l'insuffisance de cette proposition, si vous ne daignez, Monsieur, luy donner en cette occasion des marques de votre bonté. L'ordre étably dans l'École de Rome n'en seroit point troublé; le retour prochain du s^r *Lieutaud* n'y laissera plus que trois architectes, les s^rs *Le Roy*, *Barreaux* et *Peyre;* les deux premiers finiront leur tems au mois d'aoust prochain; ce seroit alors que les s^rs *Moreau* et *Dewailly* entreroient pour un an et demi, le s^r *Trouard*, qui a eu le prix cette année, s'offrant, pour l'avantage dudit s^r *Moreau*, de différer son entrée à l'Académie jusqu'à la vacance de la première place. Ainsy, par là, Monsieur, tout se passeroit conformément à votre justice, et vous procureriés la continuité des études à un élève qui, sentant luy-même l'insuffisance de celles qu'il a déjà fait, seroit cependant obligé d'y mettre des bornes, s'il n'est aidé de secours aussi puissans et aussi honorables que ceux qu'il peut attendre de vous, Monsieur, pour qui sa reconnoissance et son respect dureront autant que sa vie.

Nous soussignés, élèves de l'Académie, approuvons et ratifions ce qui est avancé de notre part dans le mémoire cy-dessus, que le s^r *Moreau* se propose de présenter à M. le Directeur général pour luy servir ce que de raison.

A Paris, ce 15 septembre 1753.

DEWAILLY et TROUARD.

Note du Directeur : Je pense que pareille permission seroit contraire à la règle. Je prie M. *Gabriel* de me dire ce qu'il pense. — 21 septembre 1753.

Archives nationales, O^1 1940.

4977. — OBSERVATIONS DE GABRIEL SUR LA LETTRE DE MOREAU.

Il est vray que la proposition des s^rs *Moreau* et *Dewailly* paroist contraire à l'ordre étably dans l'École de Rome et aux usages de l'Académie d'architecture, mais les deux sujets sont si bons et si ardens pour se perfectionner et l'amitié entre eux si forte et si propre à leur faire faire des progrès rapides qu'il y a plus à gagner à l'École qu'à perdre par un deffaut de formalité;

d'ailleurs, ils ne feront tort à personne, ainsy qu'ils l'exposent par leur mémoire et par la signature du s^r *Trouard* qui vient de gagner le premier prix; mais il me paroitroit convenable que Monsieur *de Vandières*, en leur accordant cette grâce, ordonna que les brevets seroient motivez et qu'il entend que cela ne tirera point à conséquence.

J'ose assurer que si cette affaire estoit mise en délibération à l'Académie d'architecture, tous se réuniroient au même avis.

A Versailles, ce 24 septembre 1753.

GABRIEL.

Archives nationales, O^1 1940.

4978. — VANDIÈRES A NATOIRE.

A Versailles, le 22 septembre 1753.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 28 du mois dernier, par laquelle vous me marqués que vous avez reçu de M. Chioya 2,000 écus romains pour l'entretien de l'Académie. Je vous ay répondu dans ma précédente au sujet du cordon. Je consens volontiers que votre tableau vienne à mon adresse dans la même caisse que les copies pour le Roy d'après *Raphaël* et le *Dominiquain*. *Clérisseau* vient de m'écrire une lettre de justification. Le fouet à la main luy a fait perdre la teste; il vous montrera ma réponse, où je ne luy accorde sa grâce qu'à condition qu'il vous demandera pardon en présence de tous les pensionnaires, que vous assemblerés à cet effet.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O^1 1940.

4979. — VANDIÈRES A NATOIRE.

Le 22 septembre 1753.

Les sieurs *de la Grenée* et *Mettay*, peintres pensionnaires sous vos ordres, Monsieur, dont le tems est fini, et se disposant par conséquent à revenir en France, me demandent de leur procurer les moyens de parcourir l'Italie pour y voir tous les ouvrages des grands maîtres. Je me prête volontiers à leur procurer cet avantage sur le témoignage que vous me rendés de leurs talens, afin de ne leur laisser manquer aucune des occasions qui puissent tendre à leur perfection; vous pouvés en conséquence leur accor-

der à chacun, outre la gratification ordinaire pour leur retour, jusqu'à concurrence de 200 livres, monoye de France. Cette grâce, comme vous savés, ne s'accorde qu'aux sujets les plus distingués et ne seroit point un plan pour leurs successeurs, à moins qu'ils ne la méritent par cet endroit.

Je suis, Monsieur, votre, etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

4980. — Vandières a Clérisseau.

A Versailles, le 22 septembre 1753.

Vous avés manqué formellement, Monsieur, au respect que vous deviez à votre supérieur, et il n'y a qu'un moyen de réparer l'exemple scandaleux que vous avez donné à l'Académie d'indocilité et de rébellion : c'est de demander pardon à M. *Natoire* au milieu des pensionnaires assemblés. Si vous hésités de souscrire à cette condition, la seule qui puisse me faire oublier votre audace, vous ne devés jamais espérer de rentrer en grâce auprès de moy. Vous irès voir M. le Directeur de l'Académie, vous luy présenterés ma lettre et vous le supplierés de vouloir bien accepter votre réparation dans la forme que je vous prescris cy-dessus.

Vandières.

Archives nationales, O[1] 1940.

4981. — Vandières a Natoire.

A Versailles, le 25 septembre 1753.

Je vous préviens, Monsieur, que M. *Natier* envoye son fils à Rome, il va partir avec Madame Infante; le père souhaitte vivement de le sçavoir auprès de vous; j'ay voulu luy donner cette satisfaction; accordés au fils une chambre dans l'Académie; ayés agréable de disposer les choses de manière qu'il la trouve prête à son arrivée.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

4982. — Vandières a Nattier.

A Versailles, le 25 septembre 1753.

Je viens, Monsieur, de prévenir M. *Natoire* du départ de

M. votre fils pour Rome. Je luy recommande de luy réserver dans l'Académie une chambre où il puisse loger en arrivant; voicy la lettre de recommandation que vous m'avez demandée pour luy et dont M. votre fils sera porteur.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

4983. — Vandières a Natoire.

A Versailles, le 25 septembre 1753.

Je vous ay prévenu, Monsieur, sur le départ du fils de M. *Natier* pour Rome; c'est luy qui vous remettra cette lettre, et je vous demande pour luy tous le soins que l'estime et l'amitié peuvent vous inspirer pour ce qui touche de si près un confrère du mérite de M. *Natier;* je vous en sçaurai gré en mon particulier, ravi de pouvoir témoigner dans cette occasion à M. *Natier* le cas que je fais de sa personne et de son talent[1].

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. Analysé; Lecoy, p. 266-7, à la note.

4984. — Vandières a Natoire.

A Fontainebleau, le 15 octobre 1753.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 17 du mois dernier. Vous vous informerez lorsque M. de la Bruère aura reçu l'ordre pour les réjouissances à l'occasion de la naissance de Mgr le duc d'Aquitaine; vous prendrés le même jour pour faire une illumination à l'Académie, décemment et sans faste, bien moins qu'à la naissance de Mgr le duc de Bourgogne.

Je recevray avec grand plaisir les copies que vous m'annoncez et que j'attends depuis longtemps avec impatience. Vous ne me parlez point de celle que le s[r] *Doyen* a commencée d'un tableau du *Dominiquin* dans l'église Saint-Louis; je suis surpris qu'elle ne soit pas finie en même temps que celle du s[r] *Lagrenée*. Je plains ce malheureux *Barbeau;* les suites de son dérangement sont un bel exemple pour les pensionnaires. Je vous ay marqué que j'avois accordé à M. *Silvestre*, pour le s[r] *Hutin*, son neveu, la permission d'aller à Naples; j'accorde la même permission au

s^r *Lagrenée*. La boëte que le s^r *Fessard* vous marque qu'il vous a envoyée est partie à votre adresse.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O^1 1940.

4985. — Natoire a Vandières.

A Rome, ce 18 octobre 1753.

Monsieur, — J'ay reçu les trois dernières lettres que vous me faitte l'honneur de m'écrire par le même courier, avec la copie de celle que M. de Saint-Florentin vous écrit au sujet du cordon. Je vous rend mille grâce, Monsieur, des soins que vous voulés bien prendre à ce sujet; l'empressement que des personnes ont de me voir décoré doit aitre suspendu pour que les nouveaux ordres soyent exécutés; je les respecte trop pour penser autrement.

Voilà le compte du dernier quartier de la dépence de l'Académie que j'ay l'honneur de vous envoyer.

Clérissau a été furieusement travaillé pendant quelques jours au sujet des conditions que vous avés attaché à sa grâce, et ce n'a été qu'après un long silence que j'ay entendu parler de luy par ceux qu'il a engagé de marchander cette démarche auprès de moy, car ce jeune homme ait fort corias et fort ostiné; Mme Veugles et ma sœur se sont mêlée de la partie, et qui n'ont pas eu peu de peine, en voulant luy rendre service, de luy faire sentir l'estravagance de sa conduitte. Enfin, après bien des raisons, je n'ay considéré que celle que vous étiez déjeà porté à luy pardonner, et qu'ainsy je devois me dettacher de tout ce qui luy étoient le plus doulereux à remplir. Permettés, Monsieur, que cela soit finy de cette façon. Il et venu me faire son excuse en particulier, car je doutte qu'il c'i fût présenté autrement; c'et une servelle mal montée qui n'a pas su faire la différence que le fouet à la main n'étoit q'une espression dont je me suis servi lorsque je voyois son ostination. Mme Veugles vouloit voir la lettre que vous luy écrivés; comme je ne la crois pas flateuse pour luy, elle ne l'a pas veue, non plus que moy, et je crois qu'il ne c'en vantera pas. Permettés qu'an cet endroit, de compagnie avec ma sœur, elles vous assurent l'une et l'autre de leurs très humble sivilités.

Le s^r *Pajou* travaille à la petitte esquisse des armes du Roy que vous trouvés bon que l'on fasse pour la façade du palais; dès

qu'il aura finy, j'auray l'honneur de vous en envoyer un petit dessain et les frais de ce que cela poura coûter.

J'enveray au s^r *Metay* la gratification que vous voulés bien luy accorder; on me dit qu'il doit aitre à stheure à Boulogne. *Doyen* reprend la copie du *Dominiquain* à Saint-Louis. Il me prie, Monsieur, de vous demander la grâce d'une prolongation pour pouvoir augmenter ses études; c'et un des bon élèves de l'Académie, et je crois que cela luy seroit proffitable.

On nous dit bien du bien de l'exposition des tableaux du Salon de cette année. J'aurois été bien charmé d'avoir eu un livret qui nous auroit instruit du détail, puisque cette année je n'ay pas put aitre du nombre des acteurs, quoy que j'eusse un morceau d'achevé; j'espère que l'anée prochaine j'auray deux sujet de *Marc-Antoine* à vous envoyer, auxquels je travailleray sans relâche.

J'ay veu dernièrement M. le Cardinal Valenty; il et toujours curieux de tableaux. Il m'an a fait voir un dernier dont il et amoureux. C'et une vierge de *Raphaël*, à ce que l'on dit; pour moy, je ne la croirois pas digne de luy, ou du moin peu digne de son beau (génie). Cette Éminence, après, me proposa d'aller à son casin de porte Pie; je luy avois dit auparavant que vous n'oubliés pas à me charger de luy présenter vos sivilités, qu'il reçu avec grand plaisir, et me disant après : « M. de Vandières devroit bien nous envoyer quelques nouvotés en estempes. » Je crois qu'il recevroit volontier la suitte de M. *Massé*[1] si elle étoit au jour; les secrétaire d'État ne se font point scrupule d'accepter; je crois que vous serés obligé de luy faire quelque jour cette galanterie. L'entretien et la promenade se termina que je vous assurai de son attachement et de son estime, et qu'il seroit charmé s'il etoit possible de vous revoir encore à Rome.

Par ce courier, Monsieur, vous recevrés la cantités de pomade que vous souhaittés; je l'ay fait prendre par le plus renomé marchand de Rome.

Je vien de resevoir vos ordres, Monsieur, au sujet du fils de M. *Natier*, dont vous luy accordés une chambre dans l'Académie. Sera-t-elle garnie ou toutte simple? Son pére m'a écrit en même tems pour le même motif.

J'ay veu dernièrement un tableau du *Guide*, qui et à vendre. Je n'ay point oublié que vous en désireriez un si l'on le trouvoit; celuy-cy représente deux bust, dont l'un est *la Peinture* et

l'autre *la Musique*, grand comme nature; mais ce n'ait pas du plus beau du *Guide;* la composition en ait très froide. On le donneroit peut-aitre à 600 écus romain après en avoir demandé 1,000. En tout, il et très difficile à trouver de bons tableaux.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O[1] 1940.

= 1. Il s'agit sans doute des sujets de la grande galerie de Versailles peints par *Le Brun* et gravés sur les dessins de *J.-B. Massé.* (Voir le livre de M. Campardon sur cet artiste.)

4986. — Mme DE BEAUSIRE A VANDIÈRES.

A Fontainebleau, le 13 novembre 1753.

J'yrois vous présenter moi-même, Monsieur, ma très humble requeste, si je ne craignois que ma visite vous importunât plus que ma lettre encore. Un neveu de mon mari, nomé *Moreau-Desproux*, vous a demander de participer à la grâce que le Roi fait chaque année à un ou plusieurs élèves de l'Accadémie d'architecture de les envoyer à Rome. Un de ses amis qui y est nomé lui offre de partager avec lui son temps et ses avantages, en n'y restant, lui, que la moitier du temp déterminé. L'usage peut ne pas authoriser ces choses-là, parce que l'occasion ne ce trouve pas de les demander; mais elle n'ont rien de contraire à l'équité, et c'est un sujet qui mérite d'estre encouragé. Des tallens prouvés, de l'honneur, de la sagesse méritent d'être protégés par quelqu'un qui pence comme vous, Monsieur. Ce jeune homme est petit-fils d'un de ces citoyens qu'on considère dans leurs descendans; de longs traveaux pendant une vie de près d'un siècle, mais accompagnés d'une probité et d'un sentiment qui se trouve difficilement, l'ont fait mourir sans laisser de quoi se faire enterrer. Le feu Roi l'aimoit et lui fit dire qu'il vouloit lui faire du bien et qu'il vît à quoy il vouloit l'appliquer : « La ville de Paris n'est pas riche, dit-il, que le Roi luy fasse du bien et elle m'en fera. » Son petit-fils cultive les mêmes talens et pencera comme luy; daignez le mettre à portée, Monsieur, par des bontées, de perfectionner le cœur et l'esprit; je souhaite que mon instante prière, mon inviolable et respectueux attachement pour Mme de Pompadour ajoute à ce qui vous parle en sa faveur.

J'ay l'honneur d'estre, avec la plus parfaite considération, etc.

DE BEAUSIRE.

Note du Directeur : M. Perier pense-t-il à faire l'arrangement que je luy ay demandé pour le voyage à Rome des nommés *Vailly* et *Moreau*.

Archives nationales, O[1] 1940.

4987. — Natoire a Vandières.

A Rome, ce 14 novembre 1753.

Monsieur, — Voilà le dessain que j'ay l'honneur de vous envoyer des armes du Roy pour placer sur la façade de l'Académie; il est fait d'après un petit modèle très artistement touché que le s[r] *Pajou* vient de faire, affin que d'après vous puissiés juger si cela conviendroit à aitre aixécuté. L'une de ses deux jeunes figures peut représenter le *Génie de la France* tenant une couronne de laurier, tandis que l'autre soutient la couronne royale de l'écusson. Si vous agréés cette pensée, Monsieur, le jeune sculpteur, qui a beaucoup de talens, ne demande pas mieux que d'y travailler d'abort après avoir reçu vos ordres. Les frais du marbre peut aller aux environt de 200 écus romains, sans aitre d'un soeul bloc; il y aura des autres dépenses pour ceux qui travailleront à la journée pour dégrossir; je crois que cela ne fera pas un gros objet.

Par votre dernière, Monsieur, datée du 15 octobre, où vous me parlés de la réjouissance à l'occasion de la naissance de Mgr le duc d'Aquitaine que l'on fera à Rome, je vis hier M. de la Bruère, qui me dit qu'il attendoit que M. le Cardinal Porto-Carero eût décidé le jour que l'on chantera le *Te Deum* dans l'église nationale, où cet Éminence fera les honneur de cette sélébration, qui sera suivi des enluminations conformées à celle de M. l'ambassadeur; il conte que ce sera pour mardy prochain.

Notre jeune trouppe étudie avec zelle. Le s[r] *Pair*, architectte, et qui a mis la main à ce dessain d'arme dans la partie qui le regarde, vient de me faire voir un morceau d'étude bien dessiné d'un projet qui pouroit servi de palais propre à contenir les différans genre d'Académie; cet ouvrage me paroit d'un très bons goût et bien imaginé; cela fera un très bons sujet.

Le s[r] *Lagrené* vient d'arriver de Naples; il et très sensible à la gratification que vous avez bien voulu luy accorder, ne per-

mettés-vous pas qu'il reste encore quelques tems à l'Académie pour laisser passer la movaise saison? *Hutin* ait encore à Naples; il trouve que l'air luy fait du bien pour sa santé.

Le s^r *Doyen* ait obligé de suspendre sa copie de Saint-Louis par les vilain jours obscurs que nous avons depuis quelques tems, et, avec cela, l'église ait remplie d'échafaut qui en ôtent encore une partie. J'ay eu l'honneur de vous dire que ses deux copiste n'avoient pas put travailler dans le même tems ensemble, parce que la chapelle ne peut pas contenir deux grande toiles sans ce nuire l'un à l'autre; voilà pourquòy le s^r *Lagrené* n'a pas put aitre accompagné. J'apprend que cette quaisse de ses copies ait restée beaucoup à Sivita-Vecchia par raport aux movais tems qui éloignent tout les embarquemens favorable.

Je vous rend mille grâces, Monsieur, de la boîtte que vous avez permis qui vînt sous votre nom. On nous assure anfin que nous aurons la promottion des Cardinaux le 26 du moy courant[1].

J'ai l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

Archives nationales, O^1 1940.

= 1. Le Pape fit effectivement une promotion de seize cardinaux le 26 novembre.

4988. — VANDIÈRES A NATOIRE.

A Fontainebleau, ce 30 novembre 1753.

J'ay reçu, Monsieur, avec votre lettre du 18 octobre, votre compte du 3e quartier de cette année. Puisque *Clérissau* est rentré en grâce, c'est une affaire finie; mais, en vous relâchant sur la satisfaction personnelle qu'il vous devoit, je n'approuve point que vous ayez oublié celle qu'il devoit à votre place. Le bon exemple exigeoit qu'elle fût publique; je l'avois ainsy ordonné, et, à l'avenir, je vous recommande de suivre mes ordres à la lettre. Remerciés de ma part vos dames de leur attention.

J'attens l'esquisse des armes du Roy que fait le s^r *Pajou* pour la façade du palais, avec le devis de ce que doit coûter cet ouvrage.

J'accorderai au s^r *Doyen* la prolongation qu'il me demande, mais ne luy en parlés pas; je veux que M. l'abbé de Canillac, qui le protège, luy en donne la première nouvelle à son arrivée à Rome.

Je joins icy le catalogue des tableaux exposés au Salon cette année; je m'attens bien que vous m'enverrés l'année prochaine deux tableaux de votre *Histoire d'Antoine;* il seroit même très singulier que cela ne fût pas.

Si M. le Cardinal Valenty veut un exemplaire de l'ouvrage de M. *Massé*, il l'acheptera; je ne vois pas la nécessité de luy en faire présent.

J'ay reçu la pomade que vous m'avés envoyée; je comptois que vous me feriez part de votre déboursé et j'en attens la notte par le premier courier.

Vous ne donnerés au fils de M. *Nattier* que la chambre seulement; c'est à luy de se pourvoir de meubles. Sur ce que vous me marquez du tableau du *Guide* qui est à vendre, je n'en veux point.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1940, fol. 31.

4989. — Extrait des procès-verbaux de l'Académie.

1er décembre 1753. — ... Le secrétaire a lu les lettres de MM. *Nattoire* et *Nonnotte* au sujet du nouvel an...

Procès-verbaux de l'Académie, t. VI, p. 374.

4990. — Vandières a Natoire.

A Paris, le 10 décembre 1753.

Vous m'avés adressé, Monsieur, un compte des dépenses faites pour le service de l'Académie pendant le 3e quartier de cette année, dont je ne puis faire aucun usage, n'étant certifié ni signé de vous. Je vous le renvoye pour le mettre en règle, et me le renvoyer ensuite.

Vous y joindrés les comptes des trois derniers quartiers de l'année dernière 1752, c'est-à-dire les dépenses faites depuis le premier d'avril jusqu'au dernier décembre, et ceux des six premiers mois de la présente année. Je crois que vous me les avés envoyé dans leur tems; mais, comme ils ne se trouvent point dans mes bureaux, il faut y suppléer par des duplicata, que vous certifierés et signerés pour seconde copie. Je les ferai vérifier; je les arrêterai suivant l'usage et vous en enverrai les arrêtés, afin que vous soyés en règle de votre côté.

Dressés-moi un état par noms et qualités de tous les pensionnaires qui étoient à l'Académie au premier janvier de la présente année et me le faites parvenir au plutôt; vous pouvés même le faire précéder l'envoi des comptes, le besoin que j'en ai étant urgent.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

4991. — Natoire a Vandières.

Rome, ce 12 décembre 1753.

Monsieur, — Permettés-moy de ne pas différer de vous rendres mes hommages et de prévenir l'année que nous allons commancer pour vous renouveller celuy de mon attachement et de mes veux. Ma sœur ce lie dans ce moment avec moy pour vous exprimer ces mêmes sentiments.

Les bontés que vous répandés sur touts les arts ne font désirer rien de plus à tout ceux qui les professent que de tâcher de les mériter. Voilà, Monsieur, à quoy nous nous occupons, ma jeune troupe et moy, dont je suis chargé de la conduitte; heureux si je peux contribuer à leurs avancement en vous les rendant tel que vous le désirés. J'espère en cela vous donner les preuves les plus sensible de tout ce que je vous dois et en même tems vous assurer du proffond respect avec lequel j'ay l'honneur d'aitre, etc.

Natoire.

Archives nationales, O[1] 1940.

4992. — Vandières a Natoire.

A Versailles, le 13 décembre 1753.

J'ay reçu, Monsieur, avec votre lettre du 14 du mois dernier, le dessein des armes du Roy pour la façade du palais de l'Accadémie, dessein que vous me marquez avoir esté fait d'après un modèle très artistement touché par le s[r] *Pajou*. Je vois avec plaisir les dispositions et les progrès de ce pensionnaire; exortés-le de ma part à ne point se ralentir; mais les dépenses actuelles des Bâtiments me font renvoyer celle-cy à un temps plus favorable. Lors même qu'il sera question de la faire, il suffira d'un simple écusson; celuy-cy est trop grand et trop orné pour sa destination.

Vous me marqués que M. de la Bruère comptoit que les réjouissances pour Mgr le duc d'Aquitaine se feroient le mardy d'après la datte de votre lettre. Je ne doutte pas que vous ne vous soyez conformé dans l'illumination de l'Académie à ce que je vous ay prescrit à ce sujet.

Je suis ravi d'aprendre que les pensionnaires étudient avec zèle et de ce que vous me dites d'avantageux sur le compte du jeune architecte qui a mis la main au modèle de l'écusson; mais dans la partie qui le concerne, ne vous livrés qu'avec modération au plaisir de louer ces jeunes gens; il faut leur donner des encouragements, mais point trop bonne opinion d'eux-mêmes. Vous sentés le danger qu'il y auroit à leur laisser croire qu'ils sont arrivés au but. Ce seroit le moyen de les voir s'arrester en chemin, et cette négligeance, fondée sur la présomption, n'est pas sans exemple dans la même Académie; c'est à vous à mesurer la dose de louanges dont vous avés besoin pour les animer sans les énorgueillir.

Je consens que le s^r *Lagrené* reste à l'Académie jusqu'à ce que la mauvaise saison soit passée; je compte qu'il aura retiré de son voyage à Naples tout le fruit que je m'en suis promis. Puisque l'air de Naples fait du bien à la santé du s^r *Hutin*, vous l'y laisserés encore quelque tems. Je sens que l'impossibilité d'établir deux grandes toiles dans la chapelle de l'église de Saint-Louis a dû retarder l'une des deux copies, et je ne suis point surpris que celle du s^r *Doyen* n'ait pas esté finie en même temps que celle du s^r *Lagrenée;* je conçois même que les échafauds dont vous me marquez que l'église est remplie et les jours de cette saison doivent contribuer à la retarder; mais encouragés-le de ma part à faire si bien que je n'aye point à regretter le temps qu'il aura mis à son ouvrage. Vous ne dites rien des dispositions que vous avés trouvées au jeune peintre et au jeune architecte que j'ai fait partir cette année, non plus que de la pluspart des autres pensionnaires; vous ne devés pourtant pas douter que ces détails ne soient intéressants pour moy. Vous m'aviés promis de m'envoyer de temps en temps des preuves de leurs progrès; je serois surtout curieux de voir par moi-même ceux qu'ils font dans le dessein. Vous sçavés que c'est la partie essentielle dans laquelle ils étoient foibles à votre arrivée, et j'espère que vous aurés donné tous vos soins à les y fortifier; n'oubliés pas de m'envoyer quelquefois des morceaux de leurs études dans cette partie. Ce sera

pour moy un plaisir sensible que de comparer ces morceaux, d'y observer la supériorité des uns sur les autres et les progrès de chacun d'eux dans les différens morceaux que vous m'enverrez en différents tems.

Je suis, Monsieur, etc.

Archives nationales, O[1] 1940.

4993. — Natoire a Vandières.

A Rome, ce 26 décembre 1759.

Monsieur, — J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire dattée du 30 novembre, avec le livret de l'explication des tableaux du Salon, dont je vous remersie très humblement. *Clérisseau* a été à toutte extrémité; mais, à présent, il et en très bon état, du moin il le démontre. Je n'ay pas pu faire autrement que de le resevoir à l'Académie; se voyant dénué de son amy *Caffieri*, qui part pour Naples, il se seroit trouvé livré à luy-même, et comme c'et un garçon qui ce met aisément du noir dans la teste, il n'ait pas douteux que cette teste, qui a été furieusement attaquée, elle ce seroit de nouveau très aisément dérangée; ce changement et cette nouvelle grâce, que j'espère que vous approuverés, luy remet tout les jours sa santé. Il et très déterminé qu'au comencement de la belle saison il s'en retournera en France, et je crois que le s[r] *Hutin* sera son compagnon de voyage. Je serois fort aise que cela s'arengât de cette manière pour l'un et pour l'autre.

Nous attendons de jour en jour l'arrivée de M. l'abbé de Canillac; le s[r] *Doyen* aprendra de luy la grâce que vous luy faites.

Nous apprenons enfin que M. le duc de Nivernois ne reviendra plus à Rome. Tout le monde le regrette, et moy particulièrement, par les bontés qu'il a eu pour moy; si les vôtres, Monsieur, vonts jusqu'à parler en ma faveur à son successeur, mes regrets seroient adoussis.

Caffiery me demande la même grâce que vous avez déjeà accordée à ses confrères, qui et d'avoir une caisse pour envoyer en France, où sont tout ses modèles, aux dépans du Roy. Je luy ay répondu qu'il n'avoit toujour qu'à l'envoyer, que si vous ne le trouviés pas à propos, cette caisse étant arrivée à Paris, son père supléeroit à tout.

Le jeune *Nattier*, Monsieur, voudroit bien que la grâce que vous luy faittes d'aitre logés à l'Académie s'étendit encore jusque à le faire devenir pensionnaire. Son père ne manquera pas de vous en parler. Je n'ay pas encore veu ce qu'il cé faire.

J'ay l'honneur d'aitre, etc.

NATOIRE.

P.-S. — Vous m'ordonnés, Monsieur, de vous dire ce que j'ay déboursé pour la pomade : les quatre livres onts coûté 6 écus romains. J'aurois souhaittés que cet article eût été oublié.

Archives nationales, O[1] 1940.

TABLE.

X. Directorat de *Jean-Baptiste de Troy* (12 janvier 1742-31 décembre 1751) 1-331

XI. Directorat de *Charles Natoire* (1er janvier 1752-31 décembre 1753) 333-484

FIN DU DIXIÈME VOLUME.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

N
332
R8A3
t.10

Académie de France à Rome
Correspondance des directeurs
de l'Académie de France à Rome

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY